



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CADRE LEGAL

Positionnement légal de l'institution provinciale	1
Principes essentiels de la Constitution	1
Caractéristiques complémentaires	4
Evolution du cadre législatif et constitutionnel	5

INITIATIVES PROVINCIALES

Collèges communs avec les Collèges communaux	2
Accord de coopération avec la Communauté germanophone	2
Coordination provinciale des pouvoirs locaux	3
Mission Envol	4

QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

Présentation de la démarche	1
<i>Origine</i>	1
<i>Méthodologie</i>	2
Analyse des résultats	5
<i>Taux de participation</i>	5
<i>Evaluation graphique des compétences</i>	9
<i>Réponses aux remarques rencontrées</i>	10

METHODOLOGIE

Introduction	1
Le comité scientifique	1
<i>Composition et rôle</i>	1
Composition de l'outil de travail	3
<i>Elaboration d'un tableau d'analyse des missions provinciales</i>	3
<i>Commentaires et explications détaillées sur chacune des activités</i>	10
Encadrement des services pour la fourniture des données du tableau	10
Finalité de l'outil de travail	12

MISSIONS

AGRICULTURE	1
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	1
DESCRIPTION DES MISSIONS	3
Services agricoles	3
Station provinciale d'analyses agricoles	3
Centre provincial liégeois de promotion et de gestion en agriculture	4
Centre provincial liégeois de productions animales	4
Centre provincial liégeois de productions végétales et maraîchères	5
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	6
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	10
CONCLUSION	12

CENTRES PMS ET PSE	15
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	15
DESCRIPTION DES MISSIONS	17
Centres psycho-médico-sociaux	17
Centres de promotion de la santé à l'école	18
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	20
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	24
CONCLUSION	25
CULTURE	26
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	26
DESCRIPTION DES MISSIONS	28
Education permanente	28
<i>Subsidiation</i>	29
<i>Musique</i>	29
<i>Théâtre</i>	29
<i>Arts plastiques</i>	29
<i>Expression artistique</i>	30
Musées-Expositions	30
Lecture publique, bibliothèques et médiathèque	32
<i>Bibliothèque locale</i>	32
<i>Bibliothèque principale</i>	32
<i>Bibliothèque itinérante</i>	33
<i>ALEPH</i>	33
Château de Jehay	33
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	35
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	44
CONCLUSION	48
ECONOMIE	50
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	50
DESCRIPTION DES MISSIONS	52
SPI+	52
<i>Historique</i>	52
<i>Objectifs</i>	52
<i>Activités</i>	53
<i>Plan stratégique 2008-2010</i>	53
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	54
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	58
CONCLUSION	59
ENSEIGNEMENT	63
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	63
DESCRIPTION DES MISSIONS	65
Enseignement secondaire	66
<i>L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice</i>	66
<i>L'enseignement secondaire en alternance</i>	68
<i>L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice</i>	69
Enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale	70
Enseignement supérieur organisé en Haute Ecole	74
La direction générale de l'enseignement de la Province de Liège	78
Activités en adéquation avec le Projet éducatif	80
Des projets en réponse aux nouveaux besoins de formation et aux évolutions structurelles	82
Infrastructures et services complémentaires	84
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	87
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	92

CONCLUSION	95
ENVIRONNEMENT	101
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	101
DESCRIPTION DES MISSIONS	103
Service provincial d'information sur l'environnement et l'énergie	103
<i>Plan provincial de l'énergie</i>	103
<i>Agenda 21</i>	104
Mobilité	104
Primes chauffe-eau solaire	105
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	106
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	111
CONCLUSION	113
FORMATION	114
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	114
DESCRIPTION DES MISSIONS	116
Institut provincial de formation des agents des services publics	116
Formation des personnels techniques, administratifs et enseignants	117
<i>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</i>	117
<i>Centre des méthodes</i>	118
<i>Espace Qualité Formation</i>	118
<i>Maison des langues</i>	119
<i>Centre de réadaptation au travail</i>	120
Services guidances	121
<i>Espace tremplin</i>	121
<i>PMS et PSE</i>	121
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	122
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	138
CONCLUSION	141
JEUNESSE	143
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	143
DESCRIPTION DES MISSIONS	145
Animations	145
<i>Actes Jeunes</i>	146
<i>Classes de dépaysement</i>	146
<i>Théâtre jeune public</i>	146
<i>Les centres de jeunes</i>	147
<i>Les aides ponctuelles à des initiatives extérieures</i>	147
Prêt de matériel	147
Espace Belvaux	147
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	148
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	153
CONCLUSION	155
LAÏCITE ET CULTES	156
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	156
DESCRIPTION DES MISSIONS	158
Laïcité	158
Culte orthodoxe	159
Culte musulman	159
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	161
CONCLUSION	163
LOGEMENT	164
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	164

DESCRIPTION DES MISSIONS	166
Participation financière aux projets de logements sociaux	166
Agences immobilières sociales	167
Habitats permanents en campings et zones résidentielles	167
Participations au capital de sociétés de logement	168
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	170
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	174
CONCLUSION	176
MISSIONS JURIDICTIONNELLES	177
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	177
DESCRIPTION DES MISSIONS	179
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	181
CONCLUSION	182
PATRIMOINE CLASSE	183
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	183
DESCRIPTION DES MISSIONS	185
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	186
CONCLUSION	187
RELATIONS EXTERIEURES	188
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	188
DESCRIPTION DES MISSIONS	190
Bureau des relations extérieures de Liège	190
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	192
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	194
CONCLUSION	196
SANTE	199
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	199
DESCRIPTION DES MISSIONS	201
Secteur préventif	201
<i>Dépistage mobile</i>	201
<i>Promotion de la santé</i>	202
<i>Médecine de contrôle</i>	202
<i>Médecine du voyage</i>	203
<i>Médecine du sport</i>	204
<i>Centre d'aide aux fumeurs</i>	206
<i>Service d'analyse des milieux intérieurs</i>	206
Secteur thérapeutique	207
<i>C.H.S. « L'accueil » de Lierneux</i>	207
<i>Laboratoires</i>	208
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	210
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	216
CONCLUSION	218
SECURITE	222
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	222
DESCRIPTION DES MISSIONS	224
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	226
CONCLUSION	228
SOCIAL	229
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	229
DESCRIPTION DES MISSIONS	231
Interventions financières à caractère social	231

Cellule égalité des chances	232
Cellule d'aide à domicile	233
Centre provincial d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent	234
Cellule prévention suicide	234
Cellule assuétudes	235
Cellule seniors	236
Service d'études et de documentation sociale et centre d'études et de documentation sociale	236
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	238
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	246
CONCLUSION	248
SOUTIEN EXTERNE	250
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	250
DESCRIPTION DES MISSIONS	252
Marchés conjoints	252
Assistance technique	253
Cartographie	254
Sanctions administratives	254
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	257
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	263
CONCLUSION	265
SPORTS	267
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	267
DESCRIPTION DES MISSIONS	269
Service des sports	269
Académie provinciale des sports	271
Complexe provincial de Naimette-Xhovémont	272
Piste cycliste d'apprentissage d'Alleur	272
Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football	273
Centre de formation de tennis à Huy	273
Centre de formation de tennis de table à Blegny	274
Maison des sports	274
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	276
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	285
CONCLUSION	291
TOURISME	284
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	294
DESCRIPTION DES MISSIONS	296
Fédération du tourisme de la Province de Liège	296
Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée	298
<i>Château de Harzé</i>	298
<i>Domaine de Palogne</i>	298
<i>Château fort de Logne et musées</i>	299
Centre nature de Botrange	299
Blegny-Mine	300
Wégimont	300
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	302
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	308
CONCLUSION	310
TUTELLE	312
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	312
DESCRIPTION DES MISSIONS	214

Tutelle sur les communes	314
Tutelle sur les CPAS	315
Tutelle sur la voirie	315
Tutelle sur les fabriques d'église	315
Autres compétences exercées par le Collège provincial	316
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	318
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	320
CONCLUSION	322
VOIRIES ET COURS D'EAU	323
TABLEAU SYNTHETIQUE DE CARACTERISATION	323
DESCRIPTION DES MISSIONS	325
Voiries	325
Cours d'eau	325
Cartographie	326
COMMENTAIRES SUR LES DONNEES DE CARACTERISATION	327
ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	329
CONCLUSION	332
INTERVENTIONS	
SEANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DU 19 OCTOBRE 2010	1
Introduction de M. André GILLES	2
Intervention de M. Maurice DEMOLIN	5
Intervention de M. André GERARD	7
Intervention de M. Fabian CULOT	8
Intervention de Mme Josette MICHAUX	10
Intervention de Mme Andrée BUDINGER	12
Intervention de M. Michel LEMMENS	13
Intervention de M. Marc FOCCROULLE	14
SEANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DU 21 OCTOBRE 2010	16
Intervention de M. Dominique DRION	17
Intervention de M. Gérard GEORGES	20
Intervention de M. Jean-Marie BECKERS	22
Intervention de M. André DENIS	24
SEANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DU 22 OCTOBRE 2010	26
Intervention de M. André GILLES	26
SEANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DU 2 DECEMBRE 2010	28
Intervention de M. BARZIN	29
Intervention de M. BEHRENDT	32
Intervention de Mme BLAISE	34
Intervention de M. CULOT	36
Intervention de M. GEORGES	39
Intervention de M. DRION	42
Intervention de Mme BONGARTZ	45
Intervention de Mme LEJEUNE	47
Intervention de M. SOBRY	50
SEANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DU 16 DECEMBRE 2010	53
Intervention de Mme la PRESIDENTE	54
Rapport du Bureau par M. SOBRY	56
PROPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	
INTRODUCTION	1
Rappel	1
Procédé	2
CLASSIFICATION DES ACTIVITES	3
DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES	26
Préambule	26

Proposition de définition des axes prioritaires	27
Compétences à abandonner	43



Introduction générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Après les élections régionales de juin 2009, il est apparu comme essentiel aux yeux du Gouvernement wallon de simplifier et de rationaliser le paysage institutionnel wallon en entamant une réflexion importante, notamment, sur la réforme des Provinces.

Le travail touchant aux réformes institutionnelles postule une réflexion sur les compétences et les interventions des différents niveaux de pouvoir, sans exception, afin de tendre vers une synergie optimale des actions de ceux-ci dans l'intérêt des citoyens. Il appartient donc à la Province de contribuer à la redéfinition de son positionnement et des compétences qui doivent rester ou devenir siennes dans le cadre d'une rationalisation des compétences et d'une affirmation du rôle complémentaire qui doit rester le sien dans un pays et une Union européenne qui souscrivent expressément aux principes fondamentaux de l'autonomie locale.

Cette réflexion doit maintenant s'inscrire dans la droite ligne des principes dégagés par les déclarations de politique générale régionale et communautaire dont il s'impose ici de reprendre les considérations essentielles devant guider la réforme des provinces.

Réformer les provinces pour renforcer leur efficacité et pour organiser la supracommunalité P.142

« Afin de simplifier le paysage institutionnel situé entre la Région et la commune, le Gouvernement reformera l'institution provinciale pour la faire évoluer, à terme et après révision de la Constitution, en communauté de territoires adaptée comme entité de gestion des intérêts supra-communaux, de pilotage politique des intercommunales, de soutien aux politiques communales et de déconcentration de missions régionales et communautaires dans le cadre des stratégies établies par la Région et/ou les Communautés. »

« Cette réforme sera effectuée en deux étapes. Elle s'effectuera sans impact négatif sur le personnel actuellement en place et ne pourra diminuer les services offerts ou les missions auxquelles les institutions publiques répondent. »

« Un effort a déjà été entrepris pour moderniser le fonctionnement de l'institution provinciale : motion de méfiance, présidence du collège provincial par un député provincial, revalorisation du rôle de conseiller provincial,... Toutefois, dans un souci d'efficacité et de rationalité, il est indispensable de poursuivre les réformes. »

« Dans une première étape conclue au plus tard d'ici 2011 en vue d'une mise en œuvre effective et complète dès la prochaine législature provinciale, le Gouvernement opérera un réaménagement des compétences provinciales guidé par les principes de cohérence, de subsidiarité et d'efficacité. Pour le Gouvernement, les provinces doivent concentrer leur action dans les domaines où une action à l'échelle supra-communale présente une plus value. »

« Pour y parvenir, les gouvernements développeront, dans un premier temps, une politique active de partenariat en ce qui concerne les politiques régionales et/ou communautaires. Ils proposeront que chaque province définisse un nombre limité d'« axes prioritaires » correspondant aux domaines dans lesquels leur valeur ajoutée est la plus grande. Ces axes prioritaires, négociés avec la Région et les Communautés, le cas échéant après une consultation des communes, seront déclinés dans un plan stratégique provincial en une série de missions et d'objectifs variables en fonction des spécificités de chaque province et, le cas échéant, des bassins de vie qui la composent. Le Fonds des provinces sera adapté en fonction de la réalisation de ces objectifs. »

« Dans cette optique et dès cette première étape, l'action des provinces sera repensée notamment en soutien des communes. De nombreuses communes ne disposent en effet pas des moyens financiers et humains suffisants pour accomplir certaines missions (lutte contre les incivilités, information et conseil en matière d'énergie, rédaction de cahiers des charges, entretien du Ravel, services techniques, soutien à l'élaboration de dossiers européens,...). Sur base du principe de solidarité territoriale, les communes qui le souhaitent pourront solliciter la collaboration de la province, au bénéfice du citoyen et permettant de réaliser des économies d'échelle. »

« Dans ce même souci d'efficacité, le Gouvernement propose que les compétences provinciales où les Communautés, la Région ou les communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées par les provinces et confiées à ces Communautés, Région ou communes. C'est le cas, par exemple, du logement, de la gestion des voiries, des relations internationales (autres que celles entre pouvoirs locaux européens), de l'énergie, du patrimoine, de leur compétence juridictionnelle en matière de contentieux

électoral ou de l'animation économique. Ces transferts de compétences s'effectueront sans impact négatif sur le personnel actuellement en place. »

« Le Fonds des provinces sera réduit à concurrence des moyens correspondant aux compétences abandonnées. »

« Ce recentrage des compétences provinciales sur un nombre restreint de prérogatives conduira en 2012, sans altérer la représentation proportionnelle et tenant compte du nombre d'habitants, à une diminution d'un tiers du nombre des conseillers provinciaux. A cette même échéance, le nombre global de députés provinciaux sera également réduit d'un tiers tenant compte du nombre d'habitants et de la superficie du territoire. Ainsi, le nombre de membres d'un collège provincial sera déterminé de la manière suivante : deux députés pour chaque province auxquels s'ajoute un député par tranche entamée de 500.000 habitants, auquel s'ajoute un député pour les provinces dont la superficie est supérieure à 4.000 km².

De la même manière, cette réforme entrainera naturellement une diminution du nombre et une simplification des structures para-provinciales (asbl et régies). Le Gouvernement instaurera la représentation proportionnelle de tous les partis démocratiques dans les conseils d'administration des structures restantes, avec une représentation minimale de chaque groupe démocratique. »

« Une attention particulière sera également portée sur la réglementation et la limitation des dépenses de fonctionnement du conseil et du collège provincial. »

« Parallèlement à cette première étape, le Gouvernement étudiera la mise en œuvre de la deuxième qui suppose une révision de la Constitution, visant à transformer l'institution provinciale en communauté de territoires à l'échelle de bassins de vie en qualité d'organe politique et ayant une triple mission : la déconcentration des politiques régionales ou communautaires, la gestion de l'intérêt supralocal en ce compris le pilotage politique des intercommunales correspondant à son ressort territorial et enfin le soutien aux politiques communales. »

« Les organes de la communauté de territoires seront : une assemblée qui délibère en public et composée d'élus communaux sur base des principes de représentation minimale et de représentation proportionnelle ; un collège exécutif responsable devant l'assemblée.

Les intercommunales correspondant à l'échelle des bassins de vie seront appelées à évoluer en agences techniques d'exécution des orientations politiques de la communauté de territoires. »

« A cette fin, un Groupe de réflexion pluraliste associant l'ensemble des groupes politiques représentés au sein du Parlement et les acteurs concernés sera mis sur pied. Ce Groupe de réflexion aura pour mission de :

- réaliser un cadastre des attributions subsistantes des provinces après la conclusion de la première étape ;*
- mener une réflexion sur le maillage territorial de la Région wallonne et sur la taille critique des communautés de territoires à créer, sur base de critères régionaux et en consultant les communes notamment quant la communauté de territoires qu'elles souhaitent intégrer ;*
- formuler des propositions visant à opérationnaliser la transformation des provinces en communautés de territoires, dans le respect des principes de cohérence, de responsabilité et d'efficacité dans l'exercice des missions, et de renforcement de la transparence et du contrôle démocratique. »*

« Le Gouvernement de la Communauté germanophone sera consulté quant à la situation des communes de la région de langue allemande dans la mise en œuvre de cette seconde étape.

Dans la perspective de la réalisation de cette seconde étape avant la fin de la législature, le Gouvernement demande que la prochaine Déclaration de révision de la Constitution contienne le transfert aux Régions de l'ensemble de la compétence relative à l'institution provinciale. Un projet de décret portant cette réforme pourra ainsi être déposé dès le transfert de la compétence. »

« Dans l'attente de la réalisation de cette seconde étape et de la transformation des provinces en communautés de territoires et afin de mieux mettre en œuvre des projets communs répondant aux besoins de plusieurs communes, le Gouvernement souhaite encourager des nouvelles formes de collaboration entre communes, constituées sur base volontaire, afin de maximiser, au profit de toute la Wallonie, les effets de pôle que représentent les territoires. »

« Les communes pourront ainsi conclure ensemble un « contrat de développement durable » qui identifiera les moyens, projets et actions prioritaires à mettre en œuvre pour rencontrer les réalités urbaines, rurales ou semi-rurales qui leur sont spécifiques. »

Dans l'optique de la mise en œuvre de la déclaration de politique régionale (ci-après DPR), des orientations peuvent être proposées, en prenant par ailleurs en considération les bases déjà formulées par l'Association des Provinces Wallonnes dans le Memorandum des Provinces établi à l'attention des autorités communautaires et wallonnes.

Cependant, ainsi que la déclaration de politique régionale le souligne d'ailleurs, la réforme ne peut s'envisager sans tenir compte des spécificités propres au territoire de chaque province, dès lors que chacune ayant développé des compétences propres en réponse aux besoins exprimés au niveau de son territoire.

Il s'indique dès lors que chaque province réalise par elle-même selon une méthodologie scientifiquement mise au point et sur base de critères objectivables, une analyse de ses compétences afin d'en apprécier la cohérence, la subsidiarité et l'efficacité pour reprendre les principes directeurs de la DPR.

Les provinces exercent leurs compétences sur un territoire dont la pertinence n'est plus à démontrer. Alors que les communes, qui gèrent au premier niveau les intérêts les plus fondamentaux des citoyens dans leur cadre de vie le plus immédiat, sont à la recherche de modes d'association leur permettant de se rencontrer et de fédérer et optimiser leurs actions dans des matières où elles ont des intérêts communs, par exemple la création de communautés urbaines ou de pays, dans lesquelles les provinces ne trouvent actuellement pas de place légale, ces dernières leur offrent par contre une possibilité d'action supra communale sans encore accroître encore le paysage institutionnel de nouvelles instances.

L'institution provinciale, a de tout temps développé des politiques complémentaires que la plupart des communes ne sont pas en mesure de mener seules sur leur territoire. Elle a toujours eu un rôle fédérateur en développant des politiques communes à l'ensemble des pouvoirs locaux de son territoire, qu'elle associe à la décision et elle complète l'offre de services aux citoyens des communes en des matières où il serait irrationnel de vouloir créer des infrastructures à l'échelon de chaque commune. Elle s'avère, au vu du paysage institutionnel actuel, être le territoire le plus pertinent pour créer des synergies entre les pouvoirs locaux et gérer avec eux et pour eux des enjeux essentiels au développement de la sous région qu'ils forment ensemble. C'est notamment dans ce contexte que les provinces ont été à la base de la création d'intercommunales ou y participent activement (majoritairement même pour certaines d'entre elles) dans des secteurs tels l'énergie, l'économie, l'eau, le traitement des déchets, etc.

La Province peut sans conteste revendiquer dès lors le maintien et la confirmation, si besoin en est, de ce rôle d'ensemblier dans les matières qui tout en excédant les limites géographiques et les moyens financiers des communes, restent et doivent rester suffisamment proches des citoyens et répondent à une attente légitime de ceux-ci.

Consciente de ce caractère complémentaire à l'action communale et persuadée de sa bonne et nécessaire collaboration avec les communes, la Province de Liège a, à la demande de la Région, procédé à une consultation de la perception de ses compétences et de l'exercice de celles-ci par les mandataires communaux. L'examen de cette démarche sera développé au cours du présent travail.

L'échelon provincial a par ailleurs toujours été reconnu comme le niveau de pouvoir pertinent pour la délégation d'attributions par les pouvoirs supérieurs qui conservent en tout état de cause le pouvoir normatif en ces matières déléguées, garantissant ainsi la cohérence d'actions des provinces et un cadre uniforme d'exercice de leur pouvoir. La province s'impose comme l'opérateur territorialement pertinent pour appliquer bon nombre de politiques fédérales, régionales et communautaires, dont elle se veut et se doit d'être le partenaire.

Enfin, le maintien et la confirmation des rôles d'organe fédérateur et d'opérateur des provinces reposent sur la garantie d'une autonomie financière, par un pouvoir fiscal propre, et des dotations nécessaires à l'exercice des actions déléguées, tels que ces principes sont consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale. A cet égard, la DPR précise en sa page 141 que : *« Pour être en mesure de remplir correctement leur missions de services publics, il est impératif que les communes et les provinces disposent de moyens budgétaires suffisants. Il est aussi important qu'elles se fixent des objectifs d'équilibre budgétaire. Afin d'assurer la stabilité des finances locales, le Gouvernement sera attentif à garantir, pour les pouvoirs locaux, le principe de neutralité budgétaire des décisions prises par le Gouvernement wallon,*

Ces principes directeurs étant posés, il convient maintenant d'introduire, de manière succincte, la structure de cet ouvrage. Celui-ci se présente sous la forme de 4 parties principales, composées chacune de points spécifiques :

- une première partie développant en 3 points le contexte actuel et certains éléments à prendre en considération pour mener la réflexion (cadre légal, initiatives provinciales et questionnaire aux communes) ;
- une seconde partie explicitant la méthodologie mise en place et son origine ;

- une troisième partie consacrée au détail, par ordre alphabétique, des missions provinciales actuelles ;
- une quatrième partie réservée aux interventions et décisions des autorités provinciales afférentes à la définition des axes prioritaires, compte tenu des travaux réalisés mis à leur disposition.



CADRE LEGAL

1. Positionnement légal de l'institution provinciale

En 1830, les *Etats provinciaux* de l'époque hollandaise cessent d'être convoqués et l'adoption par le Congrès national du 7 février 1831 des dispositions de la Constitution marque la fin de leur existence et l'indépendance de la Belgique.

Au cours des Travaux préparatoires de la Constitution, dans son rapport sur le Titre Ier de la Constitution intitulé *Du territoire et des divisions*, Raikem souligne alors que :
La déclaration d'indépendance a été unanime. Toutes les provinces appelées ci-devant « Provinces méridionales des Pays-Bas » ont concouru par l'organe de leurs représentants à cette déclaration. Ces provinces forment le territoire de la Belgique.

Historiquement, les provinces sont donc des composantes de l'Etat belge, avec leurs compétences et leurs particularités propres et non de simples divisions administratives.

Leur existence est consacrée par la Constitution, laquelle les a inscrites au sein de sa structure fédérale composée de trois communautés et de trois régions.

La province constitue un pouvoir local intermédiaire entre la commune, premier niveau de pouvoir local, et le niveau supérieur que constituent l'Etat, la Région et la Communauté et un pouvoir subordonné dès lors qu'elle est soumise au contrôle des niveaux supérieurs de pouvoir.

2. Principes essentiels de la Constitution

La Constitution consacre les principes essentiels suivants :

- Existence et appartenance à une Région :

Chacune des provinces est citée nommément dans la Constitution. D'abord au nombre de 9, leur nombre est porté à 10, le 1^{er} janvier 1995, la Province du Brabant étant

scindée en deux pour former la Province du Brabant wallon et la Province du Brabant flamand.

Si leur nombre peut-être augmenté par le biais d'une norme législative (article 5, alinéa 2 de la Constitution), il ne peut être réduit que par une révision de la Constitution (ce point spécifique ne figure pas dans le projet de déclaration de révision de la Constitution actuellement déposé).

L'article 5, alinéa 1^{er} de la Constitution divise actuellement la Région wallonne en 5 provinces (le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur) et la Région flamande en 5 provinces (Anvers, Brabant flamand, Flandre orientale, Flandre occidentale et Limbourg).

▪ Qualité de pouvoir local décentralisé chargé de la gestion des intérêts provinciaux :

La province constitue un pouvoir local décentralisé et autonome chargé de gérer les intérêts provinciaux (articles 41 et 162, alinéa 2, 2° de la Constitution) : ni le constituant, ni le législateur n'ont jugé opportun de définir de manière précise en quoi consistait l'intérêt provincial.

Il revient à la Province de circonscrire elle-même la sphère des ses intérêts propres, les initiatives prises par elle finissant par déterminer une liste de compétences à considérer comme étant d'intérêt provincial.

Toute activité ou tout objet que les autorités provinciales estiment devoir s'attribuer en vue de le développer est considéré comme tel et autorisé, pour autant que la Constitution, une loi, un décret ne l'ait pas interdit ou attribué à un autre niveau de pouvoir.

Chaque province, développe dès lors, en fonction de son territoire et de ses spécificités, une politique adaptée aux besoins de celui-ci et de sa population et ce, dans un souci constant de complémentarité par rapport aux politiques menées par les autres niveaux de pouvoirs.

Les provinces disposent, dans ce cadre, d'un pouvoir normatif réglementaire dont elles usent dans le respect de la hiérarchie des normes.

En outre, les provinces se voient également confier des compétences spécifiques qui leurs sont déléguées par le pouvoir supérieur et que celles-ci assument en pleine responsabilité, parce qu'il a été estimé que la province constituait l'échelon le plus indiqué pour en assurer la gestion journalière.

- Tutelle exercée par les pouvoirs supérieurs en vue d'empêcher que la loi soit violée ou l'intérêt général blessé :

Il s'agit d'un corollaire à la qualité d'autorités décentralisées des provinces (article 162 6° de la Constitution).

- Election directe du Conseil provincial :

L'organe législatif des provinces, le Conseil provincial, fait l'objet d'une élection directe par les Collèges électoraux (article 162 1° de la Constitution).

- Pouvoir de s'associer :

Plusieurs provinces et/ou plusieurs communes peuvent s'entendre et s'associer pour gérer des objets en commun (intercommunales, ASBL ...) (article 162, dernier alinéa de la Constitution).

- Publicité des séances du Conseil provincial :

Sauf exceptions, les séances du Conseil provincial sont publiques (article 162 4° de la Constitution).

- Publicité des budgets et des comptes :

Les budgets et les comptes sont nécessairement examinés en séance publique, ils ne peuvent être secrets. Ils doivent être publiés au Bulletin provincial (article 162 5° de la Constitution).

- Autonomie financière :

La province établit sa propre fiscalité, elle peut donc prélever des taxes et impôts (170, § 3 de la Constitution).

3. Caractéristiques complémentaires

A ces principes constitutionnels, il faut ajouter les caractéristiques suivantes :

- Les provinces ont la qualité de pouvoir local déconcentré :

Les provinces agissent, en effet, également en qualité d'organe déconcentré de l'Etat fédéral, de la Région ou de la Communauté.

Elles sont alors investies de compétences qui leur sont imposées et qu'elles exercent pour compte d'une autorité supérieure et sous la responsabilité de cette dernière.

A ce titre, le Collège provincial exerce différentes missions de tutelle confiées au Collège provincial à l'égard des communes, fabriques d'église et centres publics d'action sociale, dans le cadre, principalement, d'une tutelle spéciale d'approbation sur les budgets et comptes ainsi que sur le statut du personnel ou encore de tutelle sur certaines décisions relevant de législations plus spécifiques (autorisation d'exploiter des dépôts d'explosifs, avis en matière de classement de monuments et sites avec en corollaire une intervention financière dans le cadre de la restauration des monuments classés).

En ce qui concerne les pouvoirs de tutelle confiés aux provinces à l'égard de l'Etablissement laïque, du culte orthodoxe et du culte musulman, celui-ci a pour corollaire des obligations financières très lourdes que le législateur fédéral a mises à charge des provinces au profit de ces organismes.

- Les Collèges provinciaux ont la qualité de juridiction administrative :

Les Collèges provinciaux exercent une mission juridictionnelle dans le cadre de la validation des élections des conseils des communes et des centres d'action sociale et des zones de police, compétence souvent remise en question en raison de la nature politique de l'autorité qui l'exerce.

4. Evolution du cadre constitutionnel et législatif

- Charte européenne de l'autonomie locale :

La consécration de l'existence des provinces dans le cadre juridique européen, a été reconnue en droit belge par l'adoption de la loi du 24 juin 2000 portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2004.

La Charte européenne de l'autonomie locale émet, en préambule, les considérations essentielles suivantes :

- les collectivités locales sont l'un des principaux fondements de tout régime démocratique ;
- c'est au niveau local que le droit des citoyens à participer à la gestion des affaires publiques, lequel fait partie des principes démocratiques communs à tous les Etats membres, peut être exercé le plus directement ;
- l'existence de ces collectivités locales investies de responsabilités effectives permet une administration à la fois efficace et proche du citoyen ;
- la défense et le renforcement de l'autonomie locale dans les différents pays d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et la décentralisation du pouvoir ;
- en ce sens, il importe que les collectivités locales soient dotées d'organes de décision démocratiquement constitués et bénéficiant d'une large autonomie quant aux compétences, aux modalités d'exercice de ces dernières et aux moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Dès lors, dans le but de promouvoir et préserver ces principes qui figurent dans le patrimoine commun des états membres, la Charte européenne adoptée par la Belgique :

- impose que le principe de l'autonomie locale soit reconnu dans la législation interne et, autant que possible, dans la Constitution ;
- reconnaît le concept de l'autonomie locale et en définit la portée ;
- impose que pour toute modification des limites territoriales, les collectivités locales concernées soient préalablement consultées, éventuellement par référendum ;
- reconnaît la nécessité d'une adéquation des structures et moyens administratifs par rapport aux missions des collectivités locales ;

- définit les principes de base devant fonder l'exercice des responsabilités des élus locaux ;
- établit les principes présidant au contrôle administratif des actes des autorités locales ;
- reconnaît le droit des collectivités locales à disposer de ressources propres et en définit les conditions ;
- reconnaît aux collectivités locales le droit de s'associer ;
- leur reconnaît le droit de disposer d'un recours juridictionnel afin d'assurer le libre exercice de leurs compétences et le respect des principes d'autonomie locale consacrés dans la Constitution ou la législation interne.

C'est sur ces fondements que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation a été élaboré, le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes ayant préalablement jeté les bases de la partie dudit Code relative à l'Institution provinciale comme explicité ci-dessous.

- Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes :

La loi provinciale du 30 avril 1836 qui déterminait en exécution de la Constitution les compétences et modalités de fonctionnement des organes provinciaux a été, abrogée, en ce qui concerne les provinces wallonnes, hormis en ce qu'elle porte des dispositions ne relevant pas de la compétence de la Région wallonne, mais du pouvoir fédéral, par le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, ce dernier précisant et encadrant les compétences des provinces et leurs modalités d'exercice.

Ce cadrage a cependant également indubitablement conduit la Région wallonne à limiter, par la même occasion, l'étendue des politiques ou des moyens d'action des provinces.

En conséquence, certaines des compétences développées par les provinces ou qui leur avaient été expressément dévolues par le législateur leur ont été totalement ou partiellement retirées, ces matières étant par ailleurs expressément exclues de la notion d'intérêt provincial, empêchant dès lors toute initiative provinciale sur ces objets.

En vertu du décret du 12 février 2004, il a été prévu que la Région wallonne se chargerait des matières suivantes :

- gestion des voiries provinciales ;
- gestion des cours d'eau non navigables ;

- aide directe aux agriculteurs et horticulteurs ;
- aide à l'investissement, à la consultance et à la rédaction de plans d'affaire.

Il est à noter qu'en ce qui concerne la gestion des voiries provinciales ainsi que la gestion des cours d'eau non navigables, les dispositions ne sont, à ce jour, pas effectives, les provinces continuant donc à affecter les moyens nécessaires à ces missions dans l'attente de leur reprise par le pouvoir régional.

Parallèlement, le décret a incité les provinces à utiliser leurs moyens en partenariat avec la Région wallonne.

A cet égard, il faut relever que, dans le cadre des partenariats conclus avec la Région wallonne en vue de l'octroi d'une part du Fonds des provinces, celles-ci ont été tenues d'intervenir par des actions tendant à alléger les charges des communes en matière de sécurité incendie, sans que cette obligation ne leur ouvre aucun pouvoir décisionnel en cette matière qui relève des compétences fédérales et communales.

Enfin, le décret crée des mécanismes renforçant la transparence et la responsabilité de l'institution et de ses élus tels que :

- l'instauration de la motion méfiance constructive mettant en cause la responsabilité politique du Collège provincial, organe exécutif au sein de l'institution provinciale ;
- le droit d'interpeller directement le Collège en séance publique du conseil provincial est reconnu aux habitants ;
- le droit pour les conseillers d'accéder aux comptes, budgets, délibérations des intercommunales, ASBL et autres associations faisant l'objet d'un contrat de gestion ;
- le droit pour les conseillers d'obtenir copie des ordres du jour du Collège provincial ;
- la Présidence du Collège provincial par un Député provincial ;
- la possibilité pour les provinces d'instaurer des conseils consultatifs et participatifs ;
- le conditionnement strict de la création et la participation de la province à une régie provinciale ;
- la reconnaissance formelle des nouvelles technologies de l'information (mise en ligne, site internet de la province...) ;

- la nomination du Greffier provincial par le Conseil sur base d'un concours organisé par la province ;
- Etc...

▪ Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

Adopté le 22 avril 2004, le Code de la démocratie locale et de la décentralisation a ensuite réalisé une véritable codification des normes législatives applicables aux communes et aux provinces wallonnes.

Il en résulte, *in fine*, en ce qui concerne plus particulièrement les provinces, un ensemble de dispositions qui organisent celles-ci sur des bases plus démocratiques et transparentes, si besoin était, afin de répondre au prescrit de la Charte européenne visée plus haut d'une part, et aux critiques d'opacité dirigées contre l'institution provinciale d'autre part, et renforce son caractère de pouvoir local, aux côtés des communes, par une intensification de l'analogie des modes de fonctionnement de ces deux niveaux de pouvoir.

Parmi les dispositions codifiées, figurent naturellement celles qui ont trait à l'exercice du contrôle de tutelle (d'annulation et d'approbation) par la Région wallonne à l'égard d'une série d'actes émanant des provinces. A cet égard, étant donné que les comptes et budgets provinciaux figurent parmi les actes faisant l'objet d'une tutelle d'approbation du Gouvernement wallon (L 3131-1, §2 1° du CDLD) et que la loi du 29 octobre 1846 organise un contrôle de la Cour des comptes à l'égard des comptes provinciaux et des opérations d'établissement et de recouvrement des droits acquis des provinces, en ce compris les recettes fiscales, il est intéressant de souligner que les provinces représentent, de ce fait, le seul pouvoir local soumis à ce double contrôle.

En outre, il est opportun de relever que par application du Code de la démocratie locale et des dispositions de la loi provinciale restant applicables aux provinces wallonnes, demeurent, notamment, parmi les dépenses obligatoires mises à leur charge, les dépenses suivantes :

- les dépenses relatives aux églises cathédrales, aux palais épiscopaux et aux séminaires diocésains, conformément au décret des 18 germinal an X et 30 décembre 1809, ainsi que celles relatives aux cultes islamiques et orthodoxes tel que le prévoit l'article 19bis de la loi du 4 mars 1870;

- les secours à accorder aux communes pour les grosses réparations des édifices communaux ;
 - la part du loyer et de l'entretien des bâtiments abritant les services du gouverneur, ainsi que de l'entretien et du renouvellement de son mobilier, et des frais de fonctionnement qui sont afférents à l'exercice des compétences d'intérêt provincial ;
 - les loyers et les frais, autres que les réparations de menu entretien des locaux des cours d'assises, des cours du travail, des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce dans les provinces où ces juridictions siègent, lorsque l'Etat n'est pas lui-même propriétaire ou locataire de ces locaux ;
 - Les frais des listes du jury ;
 - Les crédits nécessaires pour couvrir la charge financière inhérente à l'emploi des fonctionnaires de liaison ;
- En mai 2010, un projet de déclaration de révision de la Constitution a été déposé :

Celui-ci reprend la liste des articles figurant dans la déclaration de révision de la Constitution de 2007 (*M.B.* du 02/05/ 2007) en la complétant avec d'autres articles et plus précisément, en ce qui concerne les provinces :

- l'article 41 qui énonce le principe selon lequel les intérêts exclusivement provinciaux sont réglés par les conseils provinciaux, d'après les principes établis par la Constitution ;
- l'article 162 qui, pour rappel, énonce que les institutions provinciales sont réglées par la loi et définit un ensemble de principes¹ ;
- L'article 170, §3 qui consacre quant à lui, l'autonomie financière des provinces, lesquelles peuvent lever leurs propres impôts et taxes.

1

- ⇒ Election directe du Conseil provincial
- ⇒ Attribution aux conseils provinciaux de tout ce qui est d'intérêt provincial, sans préjudice de l'approbation de leurs actes, dans les cas et suivant le mode que la loi détermine
- ⇒ Décentralisation d'attributions vers les institutions provinciales
- ⇒ Publicité des séances du Conseil provincial
- ⇒ Publicité des budgets et des comptes
- ⇒ Tutelle exercée par les pouvoirs supérieurs en vue d'empêcher que la loi soit violée ou l'intérêt général blessé



Initiatives provinciales

INITIATIVES PROVINCIALES

Si le présent travail s'inscrit dans la droite ligne de la déclaration de politique régionale à laquelle il entend répondre, il trouve également sa place dans un contexte plus général inhérent à la Province de Liège elle-même et aux objectifs que celle-ci s'est assignés au travers de sa déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012.

En effet, depuis son installation en octobre 2006, le Collège provincial décline ses politiques et ses projets selon les idées maîtresses de redéploiement, de solidarité et de proximité.

Etant actif dans une région en plein *redéploiement* économique, la Province de Liège, bien que limitée par ses moyens et missions propres, contribue au développement des politiques décidées à un niveau supérieur et fédère les actions plus locales afin de les inscrire dans une ligne cohérente et de faire prévaloir l'intérêt général du territoire provincial et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers en recherchant le meilleur équilibre entre ceux-ci.

Sa nature de pouvoir local fait de la Province de Liège un acteur de *proximité*. Proche du citoyen, la Province de Liège travaille au quotidien pour se rapprocher plus encore des communes qui régissent au premier chef les intérêts des citoyens en établissant encore et toujours de nouveaux partenariats.

Tant son caractère de pouvoir local que sa complémentarité par rapport aux autres niveaux de pouvoir (fédéral, communautaire, régional et communal) confèrent à la Province de Liège un potentiel de *solidarité* qui certes se tourne vers les autres pouvoirs institutionnels mais également vers la population, les entreprises et les acteurs socio-économiques et culturels.

De nombreuses initiatives et de nombreux projets ont soit été pris ou soit été menés et traduisent la volonté pour la Province de Liège de répondre aux attentes des citoyens et de mener une politique en adéquation avec les besoins des communes.

1. Rencontre avec les Collèges communaux et Village provincial

Consciente de son rôle de pouvoir local proche des communes et par là des citoyens, la Province de Liège a entamé, en partenariat avec les 84 communes qui composent son territoire, la concrétisation du programme « *La Province, l'amie des Communes* » par une double démarche.

Jusqu'en mai 2011, ces rencontres entre Province et Communes s'effectuèrent autour de deux axes : l'un consiste en une réunion de travail entre le Collège provincial et les Collèges communaux du canton sur base d'un ordre du jour préalablement établi en concertation entre les parties et l'autre se distingue par l'installation d'un « *Village de la Province au cœur des villes et communes* » où les citoyens auront l'occasion de mieux appréhender l'action et l'accessibilité de la Province de Liège.

Sur base des résultats positifs, la Province de Liège entend continuer ces rencontres de collèges afin de continuer à rechercher systématiquement des collaborations et des partenariats qui augmentent les complémentarités entre pouvoirs publics au bénéfice des citoyens.

2. Accord de coopération avec la Communauté germanophone

La Province de Liège comportant par ailleurs une particularité territoriale liée à la présence de la Communauté germanophone, la démarche de rencontre avec les Collèges communaux et les citoyens germanophones est en outre complétée par un accord de coopération avec la Communauté germanophone elle-même.

Sur base des expériences positives de l'accord de coopération qui les a liés durant les années 2004 à 2006 et ayant reconduit ce dernier pour l'année 2007, le Gouvernement de la Communauté germanophone et le Collège provincial de Liège, soucieux d'une meilleure planification et d'une continuité de leurs actions, ont signé un nouvel accord de coopération pour une durée équivalente à celle de la législature provinciale (de 2008 à 2012).

L'accord est structuré en trois grands axes :

- « - la mise en place d'une méthode de travail ayant pour objet d'améliorer les services rendus à la population par la Communauté germanophone et la Province de Liège dans le cadre de l'application de leurs politiques respectives ;
- la définition des matières pour lesquelles les deux institutions souhaitent unir leurs efforts afin d'améliorer la collaboration déjà existante et de développer en parfait synergie de nouvelles actions ;
- la définition de coopérations stratégiques entre les deux institutions. »

3. Coordination provinciale des pouvoirs locaux

L'amplification du rôle d'ensemblier de la Province de Liège, parce qu'elle possède la taille critique et les compétences requises, constitue un axe transversal de la politique provinciale et se traduit notamment par la mise sur pied de la Coordination provinciale des pouvoirs locaux.

En effet, par la constitution de la Coordination provinciale des pouvoirs locaux, la Province de Liège s'est déjà inscrite dans son rôle de soutien, de réflexion et d'action supra-communales. Cette structure est composée de 30 membres représentant des conférences de bourgmestres des arrondissements de Liège, Huy-Waremme et de Verviers ainsi que de la conférence des bourgmestres germanophones qui sont issus des quatre partis démocratiques de la Province et elle couvre l'ensemble du territoire provincial, c'est-à-dire 84 communes s'étendant sur 3862 km² et recensant plus d'un million d'habitants.

Elle s'attache à dégager des réflexions et des initiatives sur des thèmes transversaux tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, les implantations économiques et commerciales, le traitement des déchets, les zones de sécurité et de secours, la politique de santé et d'accueil du troisième âge, le développement touristique, etc. qui ne peuvent être envisagés par les communes seules et qui méritent une réflexion conjointe des trois arrondissements qui composent la Province de Liège.

Bien qu'elle n'ait pas trouvé son origine dans une demande régionale, il faut cependant souligner que cette initiative s'inscrit maintenant dans l'esprit de la déclaration de politique régionale visant à créer dans un avenir proche des communautés de territoires et bassins de vie.

4. Envol

Lors de sa déclaration de politique générale pour la présente législature, le Collège provincial s'est engagé à s'inscrire dans une nouvelle culture politique et administrative eu égard à la nécessité d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyens, aux pouvoirs locaux, aux entreprises et associations de la Province de Liège.

Guidé par une volonté de bonne gouvernance, conformément à la déclaration de Politique générale, le Collège provincial a, le 5 juillet 2007, adopté un plan d'action se déclinant en 30 mesures pour l'optimisation et la simplification des services de la Province de Liège. Une administration provinciale moderne, au service de tous et forte de ses collaborateurs, constitue autant le slogan que la pierre angulaire de ce plan d'action dont la volonté est de faire de la Province une institution modèle en termes d'efficacité et de modernité.

Dans cette continuité, et afin d'assurer une cohérence en terme de communication, est né la mission ENVOL. Elle a connu une première phase d'analyse qui a conduit le Collège à valider les axes prioritaires du changement ainsi qu'un ensemble de recommandations issus d'une étude approfondie du fonctionnement de notre institution.

Le Collège suit actuellement avec attention la mise en œuvre des projets concrets issus de la première phase et a confié à la Cellule Management & Organisation (CMO) l'initiation et la coordination de ce travail.

Cette cellule est aidée dans son action par une société de consultance, BSB Management Consulting, spécialisée dans l'organisation des Services publics. Le recours à des consultants extérieurs apporte l'expérience et le recul nécessaire, en termes d'objectivité, à la concrétisation des objectifs.

- Au niveau stratégique, ENVOL repense l'optimisation de la structure de l'administration provinciale par rapport à ses missions et se matérialise au travers d'un portefeuille de projets ;
- au niveau financier, ENVOL consolide les bonnes pratiques en matière de suivi budgétaire ;
- au niveau humain, ENVOL place l'agent au centre des priorités en matière de conduite de l'activité, au niveau des infrastructures, ENVOL assure la pertinence de l'affectation du patrimoine provincial à ses différentes missions ;

- au niveau de l'organisation interne ENVOL développe des outils performants dans les métiers de l'administration ;
- au niveau de la communication ENVOL positionne les démarches internes et externes de communication.

Enfin, concrètement, ENVOL c'est, aujourd'hui, un plan stratégique de gouvernance, en vue d'assurer la pérennisation des finances provinciales, la mise en place d'une cellule de gestion des ressources humaines, l'organisation de journées d'accueil à l'attention des nouveaux agents, mais aussi le lancement d'une gestion électronique des documents.



Questionnaire aux communes

QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

1. Présentation de la démarche

- Origine :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de politique régionale et plus particulièrement de la thématique de la réforme des provinces, un groupe de travail GT3 « Réforme de Provinces » a été mis en place.

Le groupe de travail GT3 a décidé de procéder, comme le spécifie la DPR (« *Ces axes prioritaires, négociés avec la Région et les Communautés, le cas échéant après une consultation des communes, seront déclinés dans un plan stratégique provincial en une série de missions et d'objectifs variables en fonction des spécificités de chaque province et, le cas échéant, des bassins de vie qui la composent, ...* »), à une phase de consultation des communes quant à l'action des provinces sur le territoire communal. C'est l'expérience menée en Province de Luxembourg à travers son questionnaire à destination des communes qui a servi d'exemple pour cette phase de consultation communale.

L'Association des Provinces Wallonnes qui a été associée à cette démarche, a dès lors communiqué à l'ensemble des provinces un questionnaire de base (inspiré du questionnaire luxembourgeois) afin d'assurer une certaine cohérence dans les réponses obtenues.

C'est donc à partir des deux questionnaires mis à la disposition de la Province de Liège par l'APW que le questionnaire propre à la Province de Liège a été rédigé.

Le contexte de la Province de Liège est différent de celui des autres provinces. En effet, consciente de son rôle d'acteur local, la Province de Liège avait déjà entamé un tour des communes avec son initiative des rencontres conjointes des Collèges provincial et communaux et « Les Villages Provinciaux ». Il était donc primordial que le questionnaire ne fasse pas double emploi avec ces initiatives et qu'au contraire il soit complémentaire. Une méthodologie particulière a donc été envisagée.

- Méthodologie :

a) Le panel :

Le panel envisagé (c'est-à-dire ensemble des personnes interrogées) dans le cadre du questionnaire de la province de Liège ne peut pas être comparé à celui envisagé par la province du Luxembourg. En effet le questionnaire luxembourgeois était complété par une seule personne (employé, secrétaire communal, bourgmestre, conseiller communal ou échevin) par commune à l'occasion d'une rencontre avec un ou plusieurs fonctionnaires provinciaux.

Le questionnaire de la Province de Liège a quant à lui été adressé à l'ensemble des mandataires locaux à savoir les bourgmestres, les échevins, les conseillers communaux, les secrétaires communaux et les présidents de CPAS. Il a donc été envoyé au domicile privé des 1623 mandataires.

Une consultation plus large est apparue plus que nécessaire étant donné que les collèges communaux avaient rencontré ou allaient rencontrer le collège provincial dans le cadre des initiatives provinciales.

b) Les questions :

Le questionnaire portant sur la satisfaction des mandataires locaux vis-à-vis des actions menées par la Province, c'est l'ensemble des compétences provinciales qui a été soumis à l'avis des mandataires. Le questionnaire a donc été subdivisé en 27 questions dont une sur les besoins non rencontrés par l'action provinciale.

La Province de Liège dispose d'un cadastre des actions menées en faveur des communes (CADACOM) et grâce à cet outil chaque question présentant une compétence provinciale a été complétée avec des exemples concrets d'actions menées par la Province de Liège dans l'exercice de ses compétences sur le territoire communal concerné.

Exemple :

10. Social

La Province de Liège intervient dans certains financements tels que les prêts d'études, le prêt "installation jeunes", les prêts hypothécaires et complémentaires au logement (frais de notaire ou transformations), etc....

Sur le territoire de Seraing, le social a, dans le cadre de ses compétences, instruit divers dossiers ayant abouti à l'octroi de 2 subsides pour des ASBL œuvrant en faveur des personnes handicapées physiques et /ou mentales (4.450 €), 2 ASBL œuvrant en faveur des personnes en détresse (3.000 €), 1 ASBL développant un projet d'intégration des populations d'origine étrangère (2.500 €), 362 primes de téléphone (20.700 €), 78 primes de biotélévigilance (4.320 €) et de 3 prêts au logement (49.835,98 €).

c) L'évaluation :

L'évaluation devait être à notre sens large, ouverte et personnalisable. Il était important que les réponses obtenues soient nuancées et argumentées mais également traitables. Après chaque question, il a donc été inséré d'une part, un cadre d'évaluation global dans lequel les mandataires estimaient leur degré de satisfaction à l'égard de l'action provinciale (insatisfaisante : 0%, peu satisfaisante : 50%, satisfaisante : 75%, très satisfaisante : 100% ou sans avis) et d'autre part, un espace libre favorisant l'argumentation de la cotation préalablement choisie.

Exemple :

Degré de satisfaction	1	2	3	4	Sans avis
Avez-vous été satisfait(e) des services rendus ?					
Remarques et/ou améliorations éventuelles ?					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

d) La personnalisation :

Le panel des destinataires du questionnaire ayant été élargi à l'ensemble des mandataires locaux, une personnalisation a été mise en place.

Elle se traduit à travers 3 aspects :

- un questionnaire différent a été réalisé, chacun adaptés aux exemples concrets de réalisations provinciales sur le territoire communal, soit 84 questionnaires différents ;
- un courrier personnalisé, accompagnant le questionnaire, a été envoyé au domicile de chacun des 1623 mandataires composant notre listing ;
- le courrier adressé aux mandataires différait si la commune concernée avait été ou non visitée par les Villages provinciaux.

e) L'envoi :

Plusieurs contacts ont été pris de manière à annoncer la démarche entreprise par la Province de Liège. Dans un premier temps un courrier signalant aux 84 bourgmestres l'arrivée imminente d'un questionnaire sur les compétences provinciales a été envoyé. Par la suite, l'envoi du questionnaire au domicile des 1623 mandataires a été réalisé et était accompagné d'une lettre explicative de la démarche. Par après, un courrier électronique contenant le questionnaire en version informatisée a été envoyé à l'ensemble des mandataires concernés.

f) Le retour :

De manière à favoriser un nombre important de réponses, deux modes de retour ont été proposés. Une enveloppe préalablement affranchie et adressée au palais provincial a été glissée dans l'envoi du questionnaire pour la version papier. Pour la version électronique, une adresse électronique où envoyer le questionnaire a été renseignée.

g) Le rappel et l'allongement du délai :

Un rappel a été envoyé après la période de vacances afin de signaler aux mandataires qu'étant donné l'absence d'un grand nombre d'entre eux pendant la période estivale, un délai supplémentaire était accordé et que leurs réponses pouvaient encore être envoyées.

2. Analyse des résultats

- Taux de participation :

a) Général :

Sur un total de 1623 envois, à la date du 13 octobre 2010, 496 questionnaires ont été complétés et nous ont été renvoyés. Il y a donc un taux de participation de 30,56%.

b) Par communes :

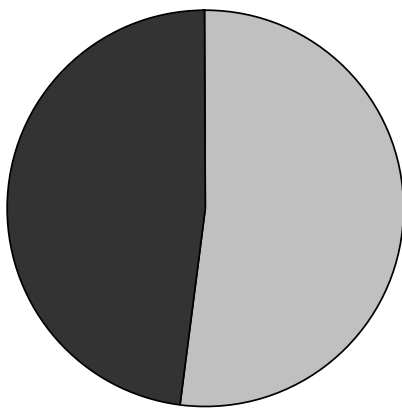
<i>Communes</i>	<i>Copies envoyées</i>	<i>Copies reçues</i>	<i>Pourcentage de réponse</i>
Burdinne	11	0	0
Ferrières	15	0	0
Ouffet	11	0	0
Trois-Ponts	11	0	0
Kelmis	21	1	5
Butgenbach	17	1	6
Engis	17	1	6
Faimes	13	1	8
Eupen	25	2	8
Berloz	11	1	9
Geer	11	1	9
Raeren	21	2	10
Amel	17	2	12
Thimister-Clermont	17	2	12
Héron	15	2	13
Nandrin	22	3	14
Aywaille	21	3	14
Neupré	21	3	14
Oreye	13	2	15
Jalhay	19	3	16
Crisnée	11	2	18
Lincet	11	2	18
Pepinster	21	4	19
Plombières	21	4	19
Baelen	15	3	20
Juprelle	19	4	21
Blegny	23	5	22
Huy	27	6	22

Saint-Nicolas	27	6	22
Anthisnes	13	3	23
Burg-Reuland	13	3	23
Hamoir	13	3	23
Modave	13	3	23
Dalhem	17	4	24
Limbouurg	17	4	24
Lontzen	17	4	24
Remicourt	17	4	24
Amay	23	6	26
Bassenge	19	5	26
Sankt-Vith	19	5	26
Liège	49	13	27
Ans	29	8	27
Soumagne	25	7	28
Beyne-Heusay	21	6	29
Welkenraedt	21	6	29
Villers-le-Bouillet	17	5	29
Oupeye	27	8	30
Dison	23	7	30
Herve	25	8	32
Verviers	37	12	32
Lierneux	12	4	33
Theux	21	7	33
Büllingen	17	6	35
Herstal	33	12	36
Awans	19	7	37
Trooz	19	7	37
Olne	13	5	38
Sprimont	23	9	39
Wanze	23	9	39
Malmedy	20	8	40
Braives	17	7	41
Comblain-au-Pont	17	7	41
Saint-Georges	17	7	41
Waimès	17	7	41
Esneux	23	10	43
Seraing	39	17	44
Flémalle	29	13	45
Donceel	11	5	45
Fexhe-le-haut-Clocher	13	6	46
Marchin	17	8	47

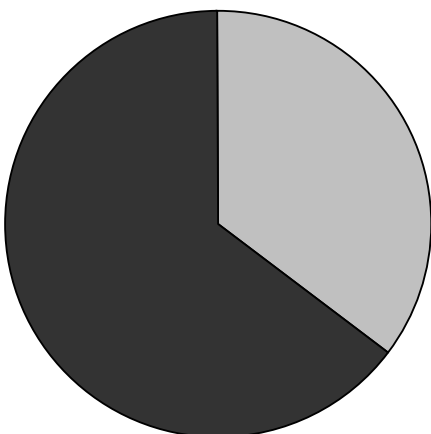
Stavelot	17	8	47
Hannut	23	11	48
Fléron	25	12	48
Chaufontaine	27	13	48
Visé	25	13	52
Waremme	23	12	52
Clavier	15	8	53
Stoumont	11	6	55
Wasseiges	11	6	55
Spa	21	12	57
Grâce-Hollogne	27	16	59
Aubel	15	9	60
Tinlot	11	7	64
Verlaine	13	12	9
TOTAL	1623	496	31

c) Par mandats :

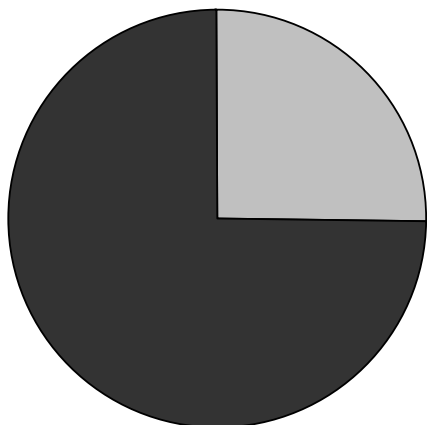
Les graphiques exposés montrent sur l'ensemble des mandataires concernés et questionnés la proportion de ceux d'entre eux ayant répondu en gris clair et la proportion de ceux d'entre eux n'ayant pas répondu en gris foncé.



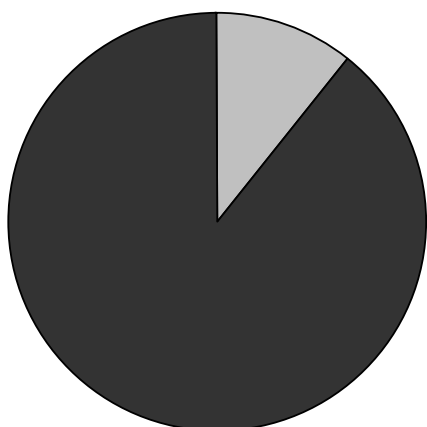
Sur un total de 84 **Bourgmestres** interrogés, 43 d'entre eux ont répondu ce qui fait un pourcentage de 51.2% de réponses.



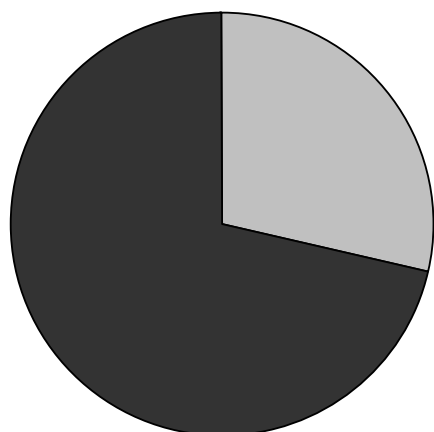
Sur un total de 352 **Échevins** interrogés, 124 d'entre eux ont répondu ce qui fait un pourcentage de 35.2% de réponses.



Sur un total de 1019 **Conseillers communaux** interrogés, 289 d'entre eux ont répondu ce qui fait un pourcentage de 28.3% de réponses.

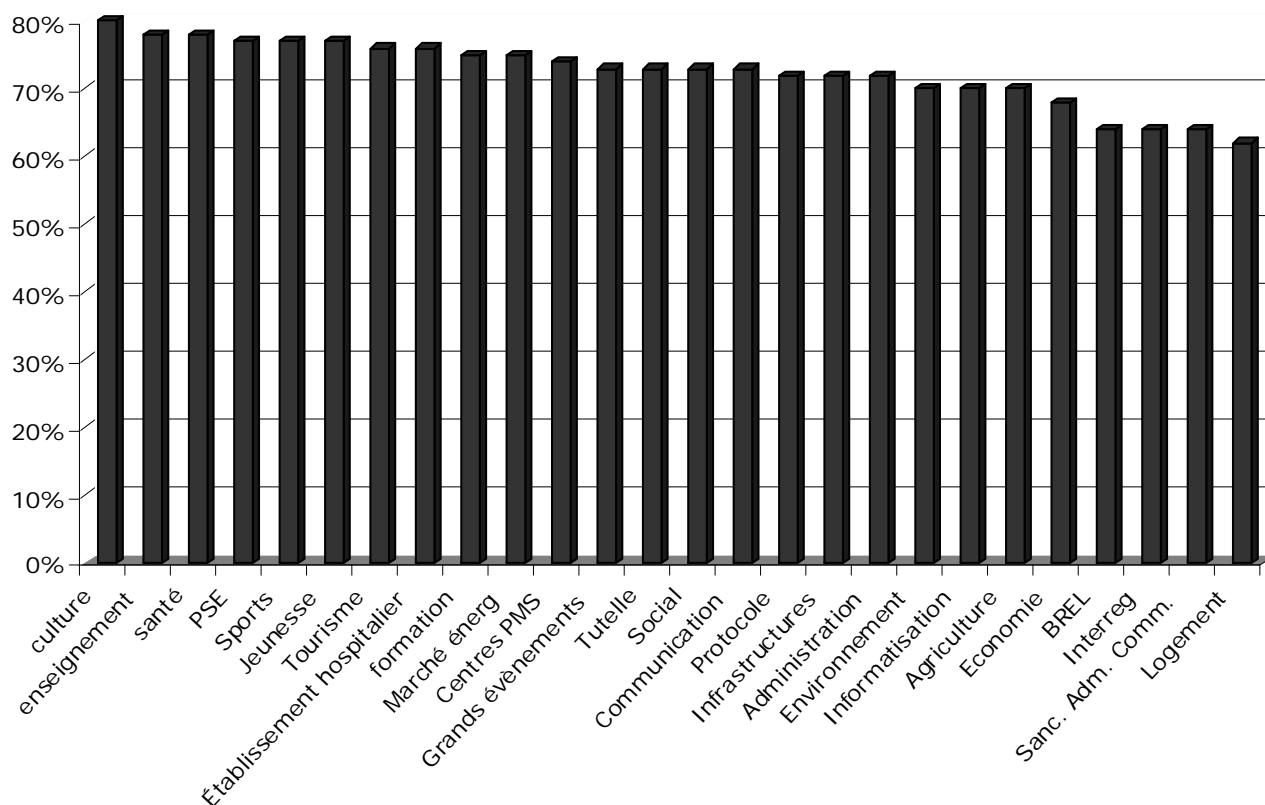


Sur un total de 84 **Secrétaires communaux** interrogés, 9 d'entre eux ont répondu ce qui fait un pourcentage de 10.7% de réponses.



Sur un total de 84 **Présidents de CPAS** interrogés, 24 d'entre eux ont répondu ce qui fait un pourcentage de 28.6% de réponses.

- Évaluation graphique des compétences :



Les compétences qui rencontrent le plus grand degré de satisfaction sont :

1. La culture (80%)
2. L'enseignement (78%)
3. La santé (78%)
4. Les sports (77%)
5. La jeunesse (77%)
6. Les centres de promotion de la santé à l'école (77%)

Les compétences qui rencontrent le plus petit degré de satisfaction sont :

1. Le logement (62%)
2. Les relations extérieures (64%)
3. L'interreg (64%)
4. Le service des sanctions administratives communales (64%)
5. L'économie (68%)
6. L'agriculture (70%)

Les compétences qui rencontrent le plus grand nombre de « sans avis » sont :

1. L'informatisation
2. L'interreg
3. Les relations extérieures
4. Le protocole

- Réponses aux remarques rencontrées :

Les réponses aux questionnaires seront par ailleurs analysées plus avant à l'occasion de la présentation ultérieure de chacune des missions provinciales.



MÉTHODOLOGIE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. Introduction

Cette partie traite de la méthodologie empruntée pour les différentes parties du travail préparatoire à la redéfinition des axes prioritaires de la Province de Liège.

En effet, plus qu'une simple note d'orientation des missions de la Province de Liège, ce rapport a été conçu dans un esprit de neutralité et d'objectivité. A cette fin, le Collège provincial a désigné un comité scientifique qui a été chargé d'établir une méthode objective de description et de caractérisation des activités provinciales, sur base de laquelle les autorités provinciales peuvent mener une réflexion sur les missions de la Province de Liège en termes d'efficacité, de subsidiarité et de cohérence comme demandé par la déclaration de politique générale du Gouvernement wallon.

Ce chapitre présente :

1. Le comité scientifique (composition et les fonctions détaillées) dont la diversification et la complémentarité des membres tend vers une réflexion la plus neutre possible
2. les travaux et réalisations du comité scientifique menés en étroite collaboration avec les responsables de l'Administration :
 - a. Le tableau synthétique de caractérisation des missions provinciales actuelles ;
 - b. Le détail des commentaires apportés par chacune des Directions générales.

2. Le comité scientifique

- Composition et rôle :

Le comité scientifique, formé sur initiative du Collège provincial, s'est vu confier la mission de mettre en œuvre une méthodologie, neutre et efficace qui permettrait, grâce à un ensemble de critères d'analyser les missions provinciales de la manière la plus exhaustive et objective possible, en vue de permettre au Collège provincial et au Conseil

provincial de rendre un avis sur l'évolution des missions de la Province de Liège. Il lui a également été demandé de procéder à la lecture des documents produits dans le cadre de ce travail ainsi que du rapport final qui devra être déposé en mains de M. Paul Furlan, Ministre des pouvoirs locaux et de la ville.

Sa composition fixée par le Collège provincial a pour but d'apporter d'une part la nécessaire expérience de personnes de terrain et d'autre part l'objectivité, l'efficacité et le recul suffisant de personnes extérieures. C'est ainsi que sous la présidence de la Greffière provinciale, Marianne Lonhay, le comité scientifique est composé comme suit de manière égale de membres extérieurs et intérieurs à la Province :

Membres extérieurs :

- Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège,
- Philippe Barzin, consultant représentant la Société BSB Management Consulting (déjà mentionnée *supra*) et sa collaboratrice Julie Thomas,
- Olivier Heuskin, juriste auprès de la Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole.

Membres provinciaux :

- Pierre Brooze, Premier Attaché, chef du Secrétariat de la Greffière,
- Caroline Leidinger, Première Attachée, responsable de la Cellule management et organisation,
- Déborah Gérardon, Attachée membre du Secrétariat de la Greffière.

Tout au long de la phase d'élaboration de la méthodologie, le comité scientifique a pris en considération les acquis issus des différentes étapes de la redéfinition des missions provinciales tels qu'ils ont été présentés *supra* au nombre des initiatives de la Province en la matière à savoir :

- les outils d'ENVOL ;
- les enseignements des rencontres entre le Collège provincial et les Collèges communaux et des Villages provinciaux ;
- l'accord de coopération entre la Communauté germanophone et le Collège provincial de Liège ;
- la déclaration de politique générale du Collège provincial pour l'exercice 2006-2012 ;

- les attentes émises dans le cadre de la Coordination provinciale des pouvoirs locaux.

3. Composition de l'outil de travail

1° Elaboration d'un tableau d'analyse des missions provinciales :

- Objet du tableau :

Afin d'évaluer les missions provinciales, le comité scientifique a jugé indiqué de concevoir et faire remplir (par l'administration) un tableau rassemblant un maximum de données¹, qui permettrait, de par les différents constats qu'il porterait, de fournir des éléments propices à la définition des axes prioritaires correspondant aux spécificités propres à la Province de Liège.

L'importance d'une caractérisation des activités provinciales menées actuellement, la plus complète et la plus objective possible au vu des contraintes de temps, a en effet été mise en avant par le comité scientifique qui y a vu le moyen de donner un éclairage pertinent sur lesdites activités et de fournir ainsi un outil d'évaluation des compétences provinciales.

Le tableau poursuit, au moins, deux objectifs² :

1. détailler l'action de la Province de Liège au travers de l'ensemble des activités qu'elle exerce
2. permettre de caractériser ces multiples activités afin de porter sur elles un regard critique.

Chaque colonne porte un intitulé dont le sens est explicité ci-après pour la bonne compréhension générale tant des notions utilisées que de la finalité poursuivie au travers de la prise en considération de chacune des caractéristiques retenues.

¹ Le lecteur doit avoir en tête le délai extrêmement court (13 semaines) disponible pour la réalisation de l'ensemble du travail (tableau et commentaires) et donc la limitation aux informations pertinentes essentielles.

² Le tableau pourrait préfigurer une ébauche de tableau de bord du suivi régulier des activités provinciales

- Choix de la structure du tableau et définition des notions du tableau :

Structure :

La structure du tableau se compose de deux grandes parties, l'une portant identification des différentes missions actuellement exercées par la Province de Liège ainsi que des activités et entités liées à l'exercice de celles-ci, l'autre comportant l'ensemble des données jugées pertinentes pour la caractérisation de chacune des missions dans le contexte de la présente analyse.

Missions :

Les missions sont les grands domaines d'activités au sein desquels la Province exerce actuellement des compétences. Les missions génériques reprises dans le tableau diffèrent légèrement des 22 compétences ciblées à l'occasion de la redéfinition de l'image de la Province, dès lors que cette démarche reposait sur une logique de communication interne et externe.

Activités :

Les missions provinciales ont été subdivisées en activités. L'accomplissement des missions provinciales se concrétise en effet par l'exercice de différentes activités dont le nombre et la diversité résultent de la volonté de répondre de la manière la plus adéquate aux besoins des usagers.

Les activités sont, quant à elles, mises en œuvre au sein des différentes **entités** de l'institution provinciale à savoir, les départements et les services provinciaux et/ou les associations para-provinciales lesquels agissent à travers leur personnel et leur logistique, au service de la société.

Type de compétence (décentralisation par autonomie, décentralisation par délégation ou déconcentration) :

Le type de compétence a été reconnu comme un caractère primordial. En effet la Province est avant tout un pouvoir local décentralisé chargé de gérer de manière autonome les intérêts provinciaux, sans que cette notion n'aie reçu et ne doive recevoir de définition par le biais de l'établissement d'une liste exhaustive de compétences, ce qui préserve son droit d'initiative pour développer au mieux les politiques utiles aux citoyens

et aux autres pouvoirs locaux que sont les communes ou associations de communes. C'est en cette qualité que les provinces ont mis en œuvre, depuis leur création, chacune en fonction du territoire qu'elles couvrent, une politique adaptée aux besoins de celui-ci et ce, dans un souci de complémentarité par rapport aux politiques menées par les autres niveaux de pouvoir. La Province dispose, dans cette mission, d'un pouvoir normatif complémentaire, dont elle n'use qu'avec parcimonie en étant par ailleurs tenue par le cadre légal plus général qui s'impose à elle. Les missions accomplies sur cette base figurent sous la rubrique « décentralisation - autonomie ».

Dans son rôle de pouvoir local décentralisé, la Province se voit par ailleurs attribuer des compétences dès lors qu'elle apparaît comme l'échelon le plus indiqué pour assurer la gestion de ces matières. Elle agit alors dans un cadre défini par le pouvoir supérieur qui lui a délégué les attributions en cause, tout en étant pleinement responsable de son action. Les missions accomplies dans ce cadre sont reprises sous la rubrique « décentralisation – délégation ».

Enfin, la Province agit également en qualité d'organe déconcentré de l'Etat, la Région ou la Communauté. Elle est alors investie d'une compétence qui lui est imposée et qu'elle exerce pour compte d'une autre autorité et sous la responsabilité de celle-ci, le Collège provincial n'ayant, en cette hypothèse, aucun compte à rendre au conseil provincial. Ainsi en va-t-il des différentes missions de tutelle confiées au Collège. Les compétences exercées dans ce contexte sont mentionnées sous la notion de déconcentration.

La qualification du type de compétence permet d'apprécier le niveau d'autonomie dont la Province jouit dans l'exercice de chacune de ses activités.

Autorité de contrôle :

La Province dispose de compétences certes mais le corollaire de ce constat est qu'elle doit rendre des comptes à une autorité de contrôle. L'exercice des activités provinciales est en effet soumis au respect de multiples dispositions. Il est à préciser que le contrôle qui est visé dans cette rubrique est celui propre à la mission à laquelle il se rapporte et est en tout état de cause distinct tant du contrôle de la Cour de comptes que de la tutelle générale ou spéciale de la Région wallonne qui ont été énoncés à l'occasion de la présentation du cadre légal général dans lequel se positionne l'institution provinciale. Il diffère aussi bien entendu du contrôle qui est exercé par le conseil provincial à l'égard des décisions prises par le Collège provincial.

Mode de gestion (gestion directe, gestion déléguée ou gestion en partenariat) :

L'identification du mode de gestion des compétences provinciales permet quant à elle de définir le contexte dans lequel est gérée une activité à savoir, une gestion directe lorsqu'elle est purement provinciale, une gestion déléguée lorsqu'elle est confiée à un organisme extérieur à la Province (ASBL para-provinciale par exemple) ou une gestion en partenariat lorsque celle-ci est partagée avec des organismes tiers à la Province (pouvoirs publics, associations, personnes privées). Ainsi les partenaires concernés et l'implication managériale de la province pour l'exercice des missions concernées seront distingués.

Public cible (citoyens, pouvoirs locaux, associations ou entreprises) :

Les activités provinciales répondent à la volonté de rendre un service au public. Mais toutes les activités ne concernent pas l'ensemble de la collectivité. En effet pour chaque activité, un public cible peut clairement être discerné. Connaître les bénéficiaires des activités permet d'évaluer l'impact de la suppression d'une activité sur un public cible donné.

Autres acteurs (Fédéral, Région wallonne, Communauté française, pouvoirs locaux ou privés) :

Pour être clairement conscient de l'importance ou non des actions provinciales, il est également primordial de connaître les autres acteurs qui jouent également un rôle pour une activité ou une mission donnée, c'est-à-dire de déterminer les acteurs présents réalisant une activité similaire et dès lors, dans la plupart des cas, concurrente à celle visée et exercée par la Province. Il s'agit tant des acteurs publics que privés, s'il en est, en manière telle de pouvoir établir une typologie des prestataires de services dans le domaine d'activités concerné et apprécier l'éventuelle concurrence et pertinence des services dans ce contexte.

Marché :

Après avoir rappelé l'importance de mettre en avant les autres acteurs qui prestent également des services du même type que la Province, il est apparu qu'une estimation de l'importance relative de l'action provinciale pour une activité donnée constituait, dans la mesure du possible un critère de choix. En effet évaluer la taille du marché, de la demande à l'échelon du territoire provincial, ainsi que le rôle joué par la province sur ce

marché donné, à savoir la part de marché que représente l'action provinciale, peut contribuer à l'appréciation de l'opportunité d'une activité. Ainsi un service peut être présent sur un marché de grande (+++), moyenne (++) , ou petite (+) taille et répondre à une part importante (+++), moyenne (++) ou restreinte (+) de la demande totale constatée. Il a été demandé que les éléments d'appréciation de ces critères soient recherchés dans des données et statistiques tant externes à la Province, dans la mesure de leur disponibilité ou accessibilité, qu'internes à celle-ci et résultant, par exemple, des rapports d'activité des services provinciaux.

Financier¹ :

Les activités ont par ailleurs un coût et il est important d'identifier les différents aspects de ce coût financier. Deux extractions ont été effectuées pour alimenter le tableau.

D'une part, les données extraites des comptes permettent d'appréhender l'évolution des moyens affectés aux différentes entités pour les exercices 2007 à 2009 et, d'autre part, les données extraites du budget 2010 illustrent avec un niveau de détail supérieur, les moyens alloués pour l'exercice en cours.

Pour chaque mission, les données financières sont relatives aux entités et définies en fonction des activités énoncées. Dans certains cas, il est apparu nécessaire d'opérer des regroupements découlant de la présentation de la structure budgétaire, celle-ci ne permettant pas toujours d'isoler des données suivant la libre présentation des activités ou des entités énoncées (exemple : les différentes cellules de la Mission « Aide sociale » ne sont pas identifiables et sont regroupées sous la Maison du Social).

La cohérence de l'évaluation est garantie par deux extractions parallèles qui alimentent le tableau (comptes 2007-2009 et budget 2010) et qui reposent sur la même structure de base à savoir :

- Les recettes ordinaires, incluant les recettes ordinaires de transferts ;
- Les recettes de transferts seules ;
- Les recettes extraordinaires, incluant les recettes extraordinaires de transferts ;
- Les recettes extraordinaires de transferts seules ;

¹ La place prise par cet élément de caractérisation (dans le texte et dans le tableau) ne doit absolument pas focaliser les regards sur cet aspect de l'analyse. L'objectif recherché est d'une part d'expliquer comment les informations ont été constituées et d'autre part de mettre en regard de chaque action politique, le coût net que cela représente dans le budget provincial.

- Les dépenses ordinaires, incluant les dépenses ordinaires de transferts ;
- Les dépenses de transferts seules ;
- Les dépenses extraordinaires, incluant les dépenses extraordinaires de transferts ;
- Les dépenses extraordinaires de transferts seules ;
- Le total des recettes (ordinaires + extraordinaires) ;
- Le total des recettes de transferts seules (ordinaires + extraordinaires) ;
- Le total des dépenses, incluant les dépenses de transferts (ordinaires + extraordinaires) ;
- Le total des dépenses de transferts seules (ordinaires + extraordinaires) ;

L'extraction relative à l'évolution des dépenses (ordinaires et extraordinaires) 2007 à 2009, propose en plus :

- Les moyennes des données (les sommes des données concernées divisées par le nombre d'exercices, soit 3) ;
- Le pourcentage d'évolution, en plus ou en moins, constaté sur l'exercice 2009 par rapport à l'exercice 2007.

Les données présentées dans le tableau final sont :

- Les dépenses moyennes de 2007 à 2009 entendues comme la moyenne des dépenses totales engagées sur les exercices 2007 à 2009. Il s'agit donc des montants réellement engagés sur les trois derniers exercices pour soutenir l'entité considérée.
- Le pourcentage d'évolution des dépenses totales sur les trois derniers exercices.
- Les dépenses totales prévues au budget 2010. Il s'agit de la somme de dépenses inscrites au budget 2010 pour la réalisation d'une activité ou mission ;
- Les dépenses de transferts prévues au budget 2010. Il s'agit du total des dépenses prévues en transfert, reflétant les aides financières consenties au profit d'organismes extérieurs (subsides octroyés) ;
- Les recettes totales prévues au budget 2010. Il s'agit de la somme des recettes inscrites au budget 2010 dans le cadre de la réalisation d'une activité ou mission ;
- Les recettes de transferts inscrites au budget 2010. Il s'agit du total des recettes de transfert estimées, correspondant aux aides financières extérieures escomptés en vue de soulager l'effort provincial en cette matière ;

- Le coût net attendu pour l'exercice 2010. Il s'agit de la différence entre les dépenses et recettes totales inscrites au budget 2010, représentant la charge nette prévisionnelle de l'entité pour la Province de Liège ;
- Le poids budgétaire pour l'exercice 2010. Il s'agit de la part relative des dépenses totales pour une activité ou mission en comparaison de la masse globale de dépenses inscrites au budget 2010 ;

Enfin sont mentionnées les valeurs immobilisées correspondant à chaque mission. L'objectif est d'illustrer la valeur du patrimoine immobilier et des équipements mis à disposition dans le cadre de la réalisation d'une mission, à savoir la valeur des investissements consentis à cette fin. Ces immobilisations sont appréhendées à travers leur valeur comptable nette ainsi que par leur valeur d'assurance. L'ensemble de ces données traduisent, par leur complexité et leur complémentarité, les moyens dégagés et/ou disponibles pour l'accomplissement d'une activité ou d'une mission.

Enjeu humain :

Si le coût financier est à envisager dans le cadre de la redéfinition des missions provinciales, l'enjeu humain est tout autant essentiel tant dans la perspective de la suppression d'une activité ou du redéploiement vers d'autres activités susceptibles d'affecter un certain nombre de personnes qu'en raison de la volonté de la Région, inscrite dans la déclaration de politique régionale, de procéder à une réforme n'ayant aucun impact négatif sur l'emploi. Sont donc envisagés ici tant les équivalant temps plein que le nombre d'agents en place prestant ce volume de travail, permettant de connaître ainsi le nombre d'emplois à réorienter en cas d'abandon d'une activité ou concerné par une reprise éventuelle par une autre autorité.

Niveau de satisfaction des communes :

La Région wallonne, souhaitant amplifier le rôle d'acteur local de la province, a souhaité obtenir l'avis des communes et par là des mandataires communaux à travers la diffusion d'un questionnaire. Compte tenu de l'importance reconnue par la Région à cette démarche, il a été jugé utile de consacrer un chapitre à celle-ci. Le niveau de satisfaction communal par mission ressort de l'analyse des réponses obtenues et ce dernier élément doit constituer un critère de choix dans la redéfinition des missions provinciales. Il est dès lors mentionné au regard des activités sur lesquelles le questionnaire a porté. Par ailleurs, les remarques spécifiques à chaque mission sont commentées *infra*, par chacun

des directeurs généraux, dans la foulée de la description des missions et des données du tableau inhérentes à celles-ci.

Besoin :

Enfin, la redéfinition des missions provinciales est issue de l'évolution de la société et par ailleurs de ses besoins. Au fil du temps, les sociétés évoluent mais leurs besoins également ; il est donc primordial de savoir si les activités provinciales correspondent à des besoins actuels et répondent aux attentes des usagers. La rubrique mentionne dès lors le sens de l'évolution du besoin en termes de croissance, constance ou décroissance.

2° Commentaires et explications détaillées sur chacune des activités :

En parallèle à la réalisation du tableau synthétique, pilotée par le comité scientifique, un document complémentaire a été réalisé par les Directions générales, et est présenté dans le chapitre suivant.

Il présente chacune des compétences provinciales en cinq parties distinctes :

1. la caractérisation des activités provinciales à la lumière du tableau synthétique d'analyse des missions provinciales
2. la description des missions et activités provinciales telles qu'elles sont accomplies actuellement,
3. les commentaires des directeurs généraux sur les données de caractérisation des activités provinciales présentées dans le tableau synthétique,
4. l'analyse, par les directeurs généraux, des remarques et suggestions formulées par les mandataires communaux dans le cadre du questionnaire leur adressé,
5. un premier énoncé de conclusions formulé par les directeurs généraux quant aux axes prioritaires.

4. Encadrement des services pour la fourniture des données du tableau

L'alimentation du tableau a été effectuée, mission par mission, par les directeurs généraux des secteurs concernés, à l'exception des données financières et en personnel qui ont été fournies par les services de la direction générale transversale.

Ce travail a par ailleurs été mené avec la collaboration active du comité scientifique dans le cadre d'un nécessaire support pour la bonne compréhension de la méthodologie, de l'utilisation exacte de l'outil mis à disposition et des explications utiles devant accompagner celui-ci.

Ainsi, le comité scientifique s'est réuni à de multiples reprises pour aboutir au présent rapport final (dans la contrainte des temps impartis). Cet ouvrage est le résultat des travaux dudit comité, consistant, synthétiquement, en la définition d'une méthodologie et des ses outils ainsi qu'en la vérification de sa bonne application.

Concrètement, la méthodologie déterminée a nécessité :

- une large collaboration des directeurs généraux par la complétion des outils développés et l'apport d'informations indispensables ;
- diverses rencontres avec les directeurs généraux afin de leur présenter plus précisément les attentes, et lorsque cela s'est avéré les améliorations et/ou compléments utiles ;
- une relecture des données transmises et le contrôle du respect strict de la méthodologie (le contenu même ne pouvant quant à lui pas être vérifié).

Chronologiquement, le comité scientifique s'est réuni :

- les 23, 27 août et 8 septembre 2010 pour l'élaboration d'une méthodologie ;
- les 13 et 21 septembre 2010 pour l'analyse des premières données communiquées par les directeurs généraux ;
- le 23 septembre 2010, en présence du Collège provincial et des directeurs généraux, en vue d'exposer à ces derniers, compte tenu de certaines incompréhensions ou appréhensions constatées, les attentes particulières à leur égard et la finalité des travaux entamés ;
- le 5 octobre pour relecture des nouvelles données transmises par les directeurs généraux ;
- les 26 et 27 octobre, 4, 9, 16 et 18 novembre 2010 pour rencontres individuelles avec les directeurs généraux en vue d'une discussion relative aux informations communiquées par ceux-ci, menant éventuellement à de nouvelles demandes découlant d'un constat de corrections ou précisions rendues nécessaires.

5. Finalité de l'outil de travail

L'objectif assigné est de permettre l'analyse des politiques provinciales actuellement menées, afin d'en tirer les axes prioritaires sur lesquels la Province accentuera ses efforts.

Nous souhaitons insister sur le fait qu'il a été demandé à chaque directeur général de ne pas se limiter, dans l'ensemble des documents, à des « justifications » des actions menées, mais aussi de donner, vu leur position, leurs perspectives d'avenir et leur avis quant aux activités qui devraient s'inscrire dans les axes prioritaires.

Les critères de caractérisation et les commentaires détaillés qui les accompagnent ne peuvent être considérés comme une équation mathématique de laquelle découlerait automatiquement et sans contestation possible, les axes prioritaires. Ils ont pour finalité, de permettre d'apprécier :

- le degré d'autonomie de la Province dans chacune de ses missions,
- le caractère subsidiaire des politiques menées par rapport aux autres pouvoirs éventuellement compétents,
- le niveau régional, communautaire ou supra-local de l'action menée,
- l'adéquation ou la pertinence du mode de gestion choisi pour l'exercice d'une mission et le degré de pouvoir de l'autorité provinciale dans le mode de gestion choisi,
- l'importance du positionnement sur le marché,
- le caractère éventuellement concurrentiel dans le domaine d'activité concerné,
- le caractère raisonnable des moyens (budgets, ressources humaines, infrastructures, ...) alloués aux différentes missions,
- l'évolution des besoins (attentes ?) des publics cibles et de la tendance de ces attentes (augmentation <-> diminution)
- si une activité s'inscrit dans la volonté affirmée d'augmenter le rôle de « Province, amie des Communes »,
- le caractère pilote de certains projets, en vue (ou non) d'une généralisation,
- l'opportunité de démarrer une nouvelle activité pertinente
- si chaque activité s'inscrit encore dans la logique de pertinence actuelle
- ...

L'examen de l'ensemble de ces éléments permettra aux autorités provinciales d'émettre un avis sur les métiers fondamentaux de la Province pour lesquels une pérennité doit être recherchée par la définition d'axes prioritaires qui préfigureront le plan stratégique qu'il appartiendra in fine à celle-ci de présenter, conformément à ce qui est exprimé par la DPR.



Missions

AGRICULTURE

Tableau synthétique de caractérisation

AGRICULTURE

Description des missions et activités

1. Services agricoles

Les services agricoles provinciaux ont été créés pour aider la profession à se développer, vulgariser les résultats de la recherche et participer au développement de l'activité agroalimentaire de notre province.

Les services agricoles provinciaux œuvrent dans ce cadre à l'encadrement des exploitations agricoles et travaillent en parfaite synergie avec l'agro-alimentaire et l'agro-industrie pour offrir des produits agricoles de qualité respectueux de l'environnement. Ils participent à des opérations de sensibilisation du citoyen aux problèmes agricoles et au maintien d'un cadre de vie agréable. Ils ont, pour ce faire, développé des outils qui contribuent au développement d'une agriculture durable : la Station Provinciale d'Analyses Agricoles, le Centre provincial liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture, le Centre provincial liégeois de Productions Animales et le Centre provincial liégeois des Productions Végétales et Maraîchères.

Les métiers de base de ces services sont les suivants :

- ⇒ l'encadrement technico-économique des exploitations y compris pour les dossiers PAC, qui consiste donc à encadrer les agriculteurs pour atteindre les critères d'attribution des nouvelles directives européennes (comptabilité, gestion, conseils PAC, mesures agri-environnementales) ;
- ⇒ les analyses agricoles et les conseils qui en découlent ;
- ⇒ l'expérimentation et la vulgarisation tant végétales qu'animales ;
- ⇒ l'encouragement à la diversification des productions y comprise la promotion (opérations « Agricharmes ») ;
- ⇒ le soutien aux initiatives et la défense de l'image de l'agriculture.

Ses activités s'articulent sur des missions de deux types bien distincts :

- ⇒ les missions réalisées pour compte de tiers : par exemple, l'Europe, la Région wallonne ou le privé ;
- ⇒ le développement d'initiatives propres pour répondre aux besoins exprimés par la profession ou aux nécessités de l'actualité agricole.

2. Station provinciale d'analyses agricoles

La Station Provinciale d'Analyses Agricoles est un outil particulièrement précieux pour la profession. Outre le travail classique de laboratoire, elle est devenue un partenaire indispensable pour lutter contre tout excès nuisible à l'environnement. Cet outil fait partie du réseau Réquasud (RQS) mis en place par la Région Wallonne. De ce fait, il est

un outil non seulement au service de la profession mais aussi un outil de partenariat avec l'ensemble des acteurs du paysage des analyses agricoles.

3. Centre provincial liégeois de promotion et de gestion en agriculture

L'association a pour buts d'assurer l'encadrement des filières agricoles, horticoles et sylvicoles sur les plans de la production, la transformation et la commercialisation. Les moyens mis en œuvre sont notamment :

- Rechercher, proposer et mettre en pratique des réponses aux besoins exprimés par ces filières en matière de promotion, de valorisation, de gestion économique, de comptabilité, de gestion de la qualité technologique, alimentaire, sanitaire et environnementale et de développement durable en réalisant notamment des études, des enquêtes, des essais et des analyses ;
- Vulgariser les résultats de ces études ;
- Organiser des activités de promotion et de développement ;
- Réaliser des travaux, notamment d'expérimentation, agronomiques et industriels à des fins publiques ou privées en rapport avec les secteurs concernés ;
- Mettre au point et diffuser, à titre gratuit ou non, des outils permettant d'améliorer l'efficacité de chaque segment des filières ;
- Organiser la tenue de comptabilités en ce compris les comptabilités agricoles de gestion qui sont réalisées dans l'esprit de la réglementation européenne concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture et des dispositions nationales, régionales ou autres qui en découlent ;
- Récolter et étudier toutes les données nécessaires aux programmes d'amélioration des productions agricoles ;
- Apporter une assistance technique, économique, juridique ou autre à ses Membres effectifs et à ses Adhérents ;
- Assurer la formation et l'information de toute entreprise, personne ou groupement intéressé par les problématiques liées aux secteurs concernés ;
- Améliorer la qualité des produits ;
- Contribuer au développement des activités pédagogiques de l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire.

4. Centre provincial liégeois de productions animales

L'association a pour buts de :

- Gérer les outils destinés aux spéculations animales ;
- S'investir dans des programmes d'enseignement et de formation ;
- Promouvoir, vulgariser et coordonner les diverses activités susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles au sens large du terme ;
- Assurer l'encadrement des exploitations, notamment, au point de vue sanitaire, génétique, zootechnique, économique et technique ;
- Participer à la recherche et l'expérimentation, éventuellement en collaboration avec d'autres centres de recherche.

Elle comporte par ailleurs un centre spécialisé dans l'encadrement porcin et plus particulièrement dans l'insémination porcine ainsi qu'une ferme située à Jevoumont, outil créé pour l'expérimentation en production laitière et qui sert également d'encadrement aux travaux pratiques de l'école de La Reid.

5. Centre provincial liégeois de productions végétales et maraîchères

L'association a pour buts dans le domaine du maraîchage, des culture fourragères, industrielles alimentaires ou non-alimentaires, de la protection de l'environnement et de la gestion des espaces verts, en veillant au respect des règles du développement durable :

- Rechercher, proposer et mettre en pratique des réponses aux besoins exprimés par les différents acteurs œuvrant dans ces domaines d'activité ;
- Améliorer les techniques existantes et examiner les possibilités de mise en œuvre de nouvelles techniques ;
- Diffuser à titre gratuit ou non, les outils permettant d'améliorer l'efficacité de chaque segment des domaines d'activité susmentionnés ;
- Coordonner des actions relevant de ces domaines d'activités ;
- Assurer le développement du secteur par des programmes coordonnés et des actions ponctuelles ;
- Réaliser des études, des enquêtes, des expérimentations et des recherches à des fins publiques ou privées ;
- Mettre en place des projets de développement et de démonstration ;
- Vulgariser toutes les informations générées par les activités de l'Association ou par d'autres opérateurs (recherche, instituts spécialisés, ...) ;
- Assurer la formation et l'information du monde agricole et de toute personne ou groupe de personnes intéressées par les domaines d'activités susmentionnés ;
- Encadrer les producteurs sur le plan technique, économique, juridique, social et environnemental ;
- Améliorer la qualité des produits ;
- Gérer les terrains agricoles et autres biens mis à la disposition de l'Association pour atteindre son but social ;
- Contribuer au développement des activités pédagogiques de l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire en général et de l'enseignement agronomique de la Province de Liège en particulier ;
- Promouvoir l'image de marque de l'agriculture.

AGRICULTURE

Commentaires sur les données de caractérisation

Autorité de contrôle :

Concernant le CPL Animales, la ferme et le centre sont contrôlés du point de vue sanitaire par l'AFSCA

Autres acteurs :

Fédéral : les compétences agricoles du Fédéral sont très réduites suite à la régionalisation de l'Agriculture. Il reste cependant la coordination de la Politique Agricole Commune (PAC) avec l'Europe. L'ensemble de la politique sanitaire est du ressort fédéral, elle est gérée par l'AFSCA. Cet organisme reçoit ses missions du Gouvernement fédéral et a une gestion autonome à laquelle les Services agricoles et les outils mis en place ne participent pas mais en subissent le contrôle.

R.W. : depuis 1999, l'agriculture est totalement régionalisée. En conséquence, toute action dans ce secteur est au minimum sous coordination de la Région Wallonne. Une autonomie provinciale permet d'accompagner certaines initiatives locales, d'accorder des aides financières et de développer des projets en fonction de l'actualité ou de demandes issues de diverses origines (communes, associations, agriculteurs...).

C.F. : Ferme de Jevoumont : cours de pratique professionnelle de l'IPEA de la REID et de la Haute Ecole Provinciale. Centre d'insémination : des membres du personnel assurent des cours à la Fac. de Médecine Vétérinaire.

P.L. : compétences en matière de permis d'exploitation et d'environnement. Gestion du patrimoine agricole et forestier. De plus, certaines communes développent parfois des actions complémentaires en matière d'agriculture : aides financières, remembrement rural, bail à ferme, GAL, PCDN, Contrats rivières, ADL, ...

Privés :

Services agricoles :

- Agriculteurs : Eleveurs, cultivateurs, arboriculteurs, maraîchers, apiculteurs, amateurs de jardins, ... ;
- Entreprises agro-alimentaires ;
- Associations agricoles ;
- Le secteur bancaire.

Station provinciale d'analyses agricoles : il existe des laboratoires privés d'analyses agricoles. Des laboratoires publics réalisent aussi des analyses de sols, d'eau et d'air.

CPL de promotion et de gestion en agriculture :

- Compta et gestion agricoles : FWA, AWE ;
- Consultant ISA : FWA, AWE

- Assistance administrative : peu de concurrents; tout dépend du sujet (Banques, RW...);
- Promotion : APAQ-W, OPW, Féd. du Tourisme, Accueil champêtre ...
- Cahiers des charges : nombreux concurrents tant privés que publiques (AFSCA)
- Traçabilité : nombreux concurrents privés en traçabilité individuelle, aucun en traçabilité de filière ;
- Développement informatique : Nous développons des créneaux délaissés par le secteur rentable donc pas de concurrents ;
- Diversification : nombreuses asbl souvent fusionnées par la RW.

CPL de productions animales :

- Fac. Méd. Vétérinaire, AWE, ARSIA, AFSCA, AWEF,... FWA, Filières de la RW (lait, viande, porc, volailles, ...) DGARNE ;
- Vétérinaires, négociants, coopératives agricoles (SCAR, SCAM, PQA, ...), chevilleurs, sociétés de génie génétique (Hypor, Seghers, ...), industries pharmaceutiques, ...

CPL des productions végétales et maraîchères :

- Expérimentations : partenariat avec Centres pilotes RW, Fac d'agronomie, CRA-Gx, agra-ost, Unab, Nature et Progrès, IRBAB, Raffinerie Tirlemontoise, ORAFI, BAYER, BASF, SYNGENTA, DUPONT DE NEUMOUR, BELCHIM, MONSANTO, PIONEER, LMAGRAN, EURALIS, CAUSSADE, PHILIP SEEDS, SCAM, BRICHART, AVEVE, JORION, AGRIDIS, SAPEC, TIMAC, ...
- Encadrement des exploitations : firmes privées (semenciers, négoce, sociétés coopératives, ...), AWE, DGARNE, Agra-ost, ...

Marché :

Taille de marché : l'agriculture et l'agro-alimentaire sont 2 secteurs de l'activité primaire en Province de Liège. Par ces secteurs, la Province engrange des plus-values économiques très importantes qui placent celle-ci en tête des régions dites « riches » d'Europe. En conséquence, le travail d'encadrement offert par les Services agricoles participe au développement de ces richesses. Pour un service d'encadrement, il est impossible de chiffrer les parts de marché occupées. Il va de soi que si aucun service d'aide à la production et à la transformation n'existaient, la qualité des productions agro-alimentaires et donc les parts à l'exportation seraient sans doute moindres.

Part de marché :

CPL de promotion et de gestion en agriculture :

- Compta et gestion agricoles : 33 % ;
- Consult. ISA : 33 % ;
- Assistance admin. : 50 % ;
- Promotion : Agricharme : 100 % - Site producteurs liégeois : 100 % - Via les foires : 10 % ;
- Cahier des charges : 10 % ;
- Traçabilité : exploit. individuelles : 20 % - Filières : 95 % ;
- Dévelop. Inform. : 95 % ;
- Diversification : 30 %.

⇒ Pourcentages basés sur le nombre d'organismes spécialisés dans ces matières.

CPL de productions végétales et maraîchères : en matière d'expérimentations végétales, il n'existe qu'un nombre limité d'opérateurs privés (semenciers, Redebel, ...) et organismes publics traditionnels (CRA-Gx, Ch.Prov. d'agric., IRBAB, ...). On peut estimer la part de marché à 50 % mais à 100 % pour les légumes industriels.

Financier :

Station analyses : (-8,58 %) moins de travaux inscrits en 2009 et 2010.

Besoin :

L'agriculture est en constante mutation. De productrice vivrière, elle est devenue, en moins d'une génération : gardienne du paysage, productrice de biomasse, ouvrière de l'entretien des réserves naturelles, gérante d'espaces nature, vecteur de loisirs, tourisme et pédagogie, ... Les services agricoles ont suivi cette évolution et participent à la mise en œuvre de ces nouvelles obligations pour le secteur. Il convient que nos missions répondent aux besoins réels de la profession. Nos missions sont en constante croissance suite à la diminution drastique des revenus agricoles qui imposent la diversification des ressources financières pour une exploitation. Cette diversification doit absolument être encadrée par des services compétents capables de réagir rapidement.

Eléments complémentaires utiles :

- Les missions des services agricoles répondent rapidement aux besoins exprimés par les communes. Cependant, notre public cible reste prioritairement les agriculteurs.

Dès lors, nos actions sont peu connues des mandataires communaux car elles ne concernent qu'un faible pourcentage de la population (moyenne belge : 1% d'agriculteurs). Toutefois, au travers d'actions de terrain (agrisharme, coulées de boues, feu bactérien, rouille grillagée, ...), de coopérations ponctuelles en matière de formation, d'environnement, de projets de développement rural, d'interventions dans la facilitation pour les permis uniques, d'expertises dans la mise en location des biens ruraux sous le régime du bail à ferme (Communes, CPAS et Fabriques d'Eglise), d'initiation et de coordination d'actions intercommunales telles le ramassage des pneus usagés dans les fermes, ... nous collaborons étroitement avec les Autorités communales.

L'avantage des Services agricoles réside dans leur grande faculté d'adaptation et leur transversalité. Toutes les compétences en rapport avec les besoins rencontrés existent (secteurs animal, végétal et économique). La synergie entre les différents conseillers permet d'apporter des solutions complètes, intégrées et neutres. Si une compétence vient toutefois à manquer, elle est soit acquise, soit trouvée par de nouvelles collaborations extérieures.

- Il est un phénomène à relever : la difficulté pour des services agricoles provinciaux d'exister ! Depuis la régionalisation de l'Agriculture, les Services agricoles sont confrontés à un phénomène en croissance : la création d'un éventail d'ASBL par la Région Wallonne pour développer, sujet par sujet, les problématiques à résoudre.

A titre d'exemples :

- Accueil champêtre pour l'agro-tourisme
- Valbiom pour la valorisation de la biomasse énergétique
- Nitrawal pour le contrôle des nitrates
- Chanvre Wallon pour la promotion du chanvre
- Conseils de filière pour la promotion des différentes spéculations
- Centres pilotes agricoles pour les expérimentations végétales
- GAL pour les zones rurales
- ADL pour dynamiser les communes

Dès lors, de grandes facultés de souplesse, d'adaptation et de rapidité nous sont désormais imposées puisque ces missions d'encadrement, à l'origine dévolues aux services agricoles, deviennent les objectifs de nouveaux acteurs apparus sur le terrain de la ruralité.

La question est : pourquoi ces jeunes structures ont-elles autant de succès ? Sans doute parce qu'elles bénéficient d'une plus grande souplesse de fonctionnement et que leur rôle socioculturel de rassemblement de tous les citoyens est plus interpellant que notre rôle strictement dévolu à des objectifs technico-économiques. Ceux-ci ne sont ni expérimentés, ni compétents mais sont plus autonomes et plus proches des préoccupations non agricoles de la population. Quelle position adopter alors pour les Services agricoles ? Nous avons cherché à être un partenaire incontournable de la RW. A ce titre, nous sommes fiers de contribuer étroitement à la "vie" des centres agricoles institués par la RW pour mobiliser tous les acteurs d'une filière de production.

- Nous sommes généralement initiateurs de projets (à titre d'emples : l'irrigation, les systèmes d'avertissements, la traçabilité, les chartes de production, ...). Notre rôle est parfaitement complémentaire au Ministère de la RW soit en délégation (SPAA) soit en partenariat (les 3 CPL). Nous insistons sur notre souplesse de fonctionnement et de réaction car nos postes d'administrateurs d'ASBL sont majoritairement confiés à la profession. De ce fait, nous sommes en parfaite adéquation avec tout le secteur.
- Notre faiblesse est de ne pas toucher le citoyen en direct car la majorité de nos actions n'ont d'effet que sur les producteurs primaires et sont peu visibles et pourtant réels sur le produit fini, l'environnement et le cadre de vie. Pourtant, sans agriculture que seraient nos campagnes et notre ruralité ?

AGRICULTURE

Analyse du questionnaire

Favoriser les jardins collectifs

Les Services agricoles n'ont pas la vocation d'aider le simple citoyen à cultiver son jardin! Il y a une énorme différence entre aux agriculteurs professionnels et un jardinier amateur. Cependant, nous allouons un subside annuel à la Ligue des Coins de Terre pour couvrir partiellement leurs frais de secrétariat et de logistique. Celle-ci gère les jardins collectifs dans de nombreuses villes.

Soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de plus value sur les produits et Renforcer la vente producteurs-consommateurs

Nos services développent de nombreuses initiatives en ce sens mais veulent éviter d'engager des agriculteurs dans des démarches de commercialisation peu crédibles. Etre agriculteur est un métier à temps plein. Devenir commerçant ou transformateur de ses produits en est un autre qui n'est pas facile à maîtriser. En conséquence, nos conseils sont toujours très parcimonieux pour éviter de véritables fiascos.

Informers les utilisateurs de pesticides et d'herbicides des conséquences de l'utilisation de ces produits sur la santé et l'environnement, donc travailler d'avantage en collaboration avec l'environnement

Les services agricoles œuvrent dans ce domaine depuis toujours en tentant de limiter l'usage de pesticides par :

- les expérimentations végétales dont l'objectif est la réduction des intrants
- les systèmes d'avertissement pour limiter les pulvérisations
- les chartes de production
- le laboratoire d'analyses agricoles pour donner des conseils de fumure adaptés
- les cycles de formation en phytopharmacie
- les phytobags qui règlent le problème des résidus de cuve des pulvérisateurs
- les analyses de profils azotés
- l'encadrement du bio

Bref, de nombreuses initiatives pour protéger les sols, l'eau, les produits et les consommateurs.

Renforcer les synergies avec le GAL (Condroz)

Voir ma note du 23 août 2010 - référenciée RB/MBd n° 482/2010 adressée au Directeur général, Monsieur René GOREUX, dont synthèse ci-après :

- Les Services agricoles n'ont reçu qu'une seule demande de participation de la part du G.A.L. des Condruses. C'est à ce titre que je proposais de désigner Monsieur Dominique VANVYVE, Chef de laboratoire, en tant que représentant des Services agricoles, non au Conseil d'administration (celui-ci est bien défini par les statuts) mais

comme acteur-observateur au sein du Groupe de travail Agriculture mis sur pied par les responsables du G.A.L. Il s'agit donc de répondre favorablement à la demande formulée. Cette désignation permet aux Services agricoles d'être associés aux travaux du G.A.L. en matière d'agriculture.

- Le Collège provincial souhaite une meilleure information sur les objectifs des G.A.L. A mon avis, la note ne devrait pas porter de conclusions sur la position de la Province de Liège vis-à-vis de ces G.A.L. sauf si, suite à l'information reçue, le Collège décidait de s'associer aux G.A.L. déjà constitués sur son territoire. Dès lors, des agents des Services agricoles seraient proposés pour représenter la Province de Liège au sein des deux autres G.A.L.

J'attire l'attention sur le fait que ces G.A.L. développent des actions dans d'autres domaines que l'agriculture ; à savoir le tourisme, les cours d'eau, le patrimoine, la culture, la jeunesse, la formation, etc...

Bref, de nombreux domaines de compétence traditionnellement provinciale.

C'est pourquoi, je tire comme conclusion que ces structures constituent des doublons voire des concurrents pour nos services provinciaux.

AGRICULTURE

Conclusion

Fort de 60 % d'occupation de son territoire (forêts comprises), le secteur agricole de la Province de Liège reste un vecteur de développement non négligeable au travers d'emplois (environ 20.000 personnes utilisées dans l'agro-industrie sous forme d'emplois stables et de proximité), d'une production de richesse (PIB supérieur à la moyenne européenne) et d'un cadre de vie agréable (environnement, paysages et produits alimentaires de qualité).

Dès lors, les autorités provinciales ont développé des services en faveur de ce secteur dynamique : les Services agricoles. Ceux-ci sont structurés en :

Direction générale des Services agricoles : elle coordonne et impulse les changements de missions aux différents acteurs provinciaux qui sont réunis en quatre piliers ;

1. Station Provinciale d'Analyses Agricoles : ce laboratoire est spécialisé en matière d'analyses agricoles et de conseils de fumure qui en découlent. Membre fondateur du réseau régional wallon Réquasud, il participe à l'harmonisation des méthodes analytiques reconnues et à l'harmonisation des conseils de fumure.
2. Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL Promogest) : est une cellule d'encadrement technico-économique des exploitations (y compris les dossiers PAC) et un partenaire expérimenté pour les entreprises agroalimentaires. Celle-ci développe un volet important de promotion de l'agriculture au sens large du terme (Agricharme, promotion des circuits courts).
3. Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL Végémar) : ce centre couvre toutes les activités liées au secteur végétal (expérimentation et vulgarisation). Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres centres pilotes de la Région wallonne et est un partenaire de programmes d'expérimentation coordonnés à l'échelle de la Région wallonne.
4. Centre Provincial Liégeois de Productions Animales (CPL Animal) : ce centre couvre les activités liées à l'amélioration des élevages porcins et laitiers et participe à la recherche scientifique en collaboration avec les centres de recherche, les universités ou encore avec le privé.

Les objectifs qui leur sont assignés, sont de soutenir de manière créative le développement d'une agriculture durable. Celle-ci doit pouvoir offrir aux consommateurs et utilisateurs de l'espace rural, un mode de vie agréable, sans aucun souci d'approvisionnement pour leur alimentation, et des espaces de vie et de loisirs en qualité et quantité.

La politique agricole (PAC) est une des seules politiques coordonnée par l'Union Européenne; celle-ci est en constante évolution suite aux progrès des sciences

agronomiques, aux élargissements à plusieurs états de l'Europe de l'Est et aux négociations internationales sur les produits agro-alimentaires (OMC, accords de Lomé,...).

Mise en œuvre et contrôlée essentiellement par les régions en Belgique (à l'exception de l'AFSCA), cette politique est bien évidemment mise en œuvre par les Services agricoles avec comme ligne de conduite le maintien d'une agriculture provinciale performante.

De nombreuses initiatives réussies par les Services agricoles ont démontré tout leur professionnalisme et cette réactivité face à ces défis nouveaux, défis souvent imposés par les consommateurs eux-mêmes.

C'est une des principales qualités que l'on reconnaît aux Services agricoles : un savoir-faire acquis grâce à une proximité d'actions en faveur de tous les secteurs (culture, élevage, diversification).

Nos atouts en tant que service de proximité, notre expérience et notre parfaite connaissance du terrain ainsi que la compétence des équipes de techniciens stables dans le temps, nous permettent d'obtenir la confiance des agriculteurs.

Cette reconnaissance permet de travailler en parfaite synergie et harmonie avec les outils de la Région Wallonne (administration et centres pilotes) ainsi qu'avec d'autres acteurs de terrain (Université, Centres de recherche...).

Néanmoins, la sensibilisation aux problèmes d'environnement impose une remise en question permanente de nos actions qui sont actuellement essentiellement orientées techniques et de vulgarisation.

L'implication de plus en plus forte du citoyen sur son milieu de vie interfère de manière nouvelle sur les activités agricoles en y imposant des critères de qualité de l'air, des sols et des aliments ; de plus en plus de demandes citoyennes concernent le cadre de vie et la préservation des biotopes naturels.

Plus que jamais, ces nouveaux défis doivent pouvoir être relevés par le monde rural et leurs services d'encadrement (de type « services publics »), comme les Services agricoles, dont l'expérience est bien nécessaire pour réussir ces mutations permanentes.

Conscients que la compétence en matière d'orientation agricole ne peut relever que de l'Union Européenne et que la mise en œuvre de celle-ci est de compétence fédérale ou régionale, les Provinces ne peuvent qu'offrir que des services technico-économiques adaptés à ces politiques imposées par d'autres pouvoirs. Néanmoins, l'espace rural de notre Province exige des solutions spécifiques pour répondre à la diversité des régions agricoles naturelles que notre Province héberge sur son territoire. Il est donc indispensable de conserver ces services de proximité pour le maintien d'un certain dynamisme du monde rural.

Le monde change, les missions des services publics aussi.

C'est pourquoi les Services agricoles plaident pour un « partenariat » renforcé avec la Région Wallonne.

Les A.S.B.L. provinciales para-agricoles travaillent déjà en étroite synergie avec la Région Wallonne, les Universités ou les Centres de recherche.

Notre apport est précieux car il reflète les besoins et les difficultés du terrain.

Par la nature de nos équipes de techniciens, notre connaissance des conditions de sols et des structures agricoles, nos outils spécialisés (laboratoires, centres d'expérimentation, ...) et notre approche en filière, nous pouvons être un relais immédiatement opérationnel pour la Région Wallonne. Et ce, dans le cadre d'orientation nouvelle de la PAC comme, par exemple, les contraintes environnementales, les contrôles de qualité, la recherche de voies de diversification ou encore pour initier des politiques plus locales.

Ce partenariat impose :

- d'une part, que la Région Wallonne puisse « déléguer » partiellement des missions de services publics aux Services agricoles ;
- d'autre part, que les Services agricoles réfléchissent à leurs moyens d'actions tant en terme de personnel (réorientation des missions) qu'en terme de repositionnement de leurs outils actuels.

Si le laboratoire d'analyses agricoles (SPAA) s'est déjà positionné dans un pôle régional (Réquasud), le Centre d'insémination et la Ferme provinciale doivent absolument « trouver » leur place dans le paysage de l'encadrement des productions animales de la Région Wallonne.

Il est donc suggéré que les Autorités provinciales prennent l'initiative de proposer à la Région Wallonne un partenariat renforcé en matière d'encadrement de l'agriculture et de la ruralité soit pour des missions déléguées d'encadrement et de vulgarisation soit par la mise en commun des outils développés dans cette optique.

La qualité d'un service public se mesure moins au travers du nombre de ses missions qu'au travers de sa capacité à se mettre au service d'un plus grand nombre d'utilisateurs.

CENTRES PMS ET PSE

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS			CARACTERISATION																													
			Type de compétence	Autorité de contrôle	Mode de gestion	Public cible			Autres acteurs			MARCHE	FINANCIER								ENJEU HUMAIN		NIV SATISF des COMMUNES	BESOIN								
ACTIVITES	ENTITES		Décentralisation - délégation - décentralisation - autonomie -	Déconcentration	Gestion en partenariat	Gestion déléguée	Gestion directe	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C. F.	P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs Immobilisées	Valeurs Assurance	ETP	Nbre de pers	% Questionnaire	Réponse au besoin REEL/ACTUEL

Centres PMS/PSE	Assurer l'accompagnement et le soutien des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit. Les missions prennent la forme de 8 axes : l'offre de service, la réponse aux demandes des consultants, la prévention, le repérage des difficultés, le diagnostic et la guidance, l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien à la parentalité et l'éducation à la santé.	Centres PMS																	3.951.253 €		5.055.765 €	0 €	1.781.251 €	1.784.151 €	3.274.514 €	2%	1.501.274 €	3.940.174 €	77				
	Suivi médical et promotion de la santé auprès des élèves des enseignements maternels, primaires, secondaires, spécialisés et supérieurs non universitaires : 4 missions décrétales : mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé - suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé et la politique de vaccination - prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles - établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires	Promotion de la santé à l'école		X																1.368.439 €	-47,90%	1.075.312 €	0 €	370.771 €	369.751 €	704.541 €	0,33%			23	74%	↗	
			X									X (SPMT)		X	X	X (PSE Libres)	++ ++		2.582.814 €	950,64%	3.980.453 €	0 €	1.410.480 €	1.414.400 €	2.569.973 €	1,24%			53,5	77%	↗		

CENTRES PMS ET PSE

Description des missions et activités

1. Centres psycho-médico-sociaux

Missions :

Conformément notamment au décret du 14 juillet 2006 du Parlement de la Communauté française concernant les missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux, modifiant notamment l'Arrêté royal du 13 août 1962 organique des Centres PMS :

- Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;
- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle ;
- Assurer l'examen multidisciplinaire et rédiger le rapport d'inscription requis pour l'admission dans le type adéquat d'enseignement spécialisé conformément aux chapitres II et III du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé ;
- Assurer des tâches de guidance psycho-médico-sociale au profit des élèves qui suivent une formation reconnue en vue de l'accomplissement de l'obligation scolaire à temps partiel, visée par la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire.

Les missions des CPMS s'inscrivent dans la 3^e mission globale du département de « soutenir l'orientation scolaire et professionnelle et accompagner la réussite scolaire, en favorisant les approches pluridisciplinaires ». Les activités mises en œuvre par chaque Centre Psycho-Médico-Social doivent viser à la concrétisation et à l'exécution de ces missions.

Afin de garantir la qualité de l'exécution de celles-ci, le décret du 14 juillet 2006 prévoit le pilotage des activités des Centres à trois niveaux :

1. Le programme de base commun à tous les Centres comporte la description des activités suivantes :
 - 1°) l'offre de services aux consultants ;
 - 2°) la réponse aux demandes des consultants ;
 - 3°) les actions de prévention ;
 - 4°) le repérage des difficultés ;
 - 5°) le diagnostic et la guidance ;
 - 6°) l'orientation scolaire et professionnelle ;
 - 7°) le soutien à la parentalité ;
 - 8°) l'éducation à la santé ;
2. Le programme spécifique fixé par le pouvoir organisateur définit les priorités et les valeurs qui sous-tendent le travail des Centres Psycho-Médico-Sociaux qu'il organise.
3. Le projet de centre constitue un outil de pilotage des activités développées par les équipes. Il définit les valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du centre en se référant, pour ce faire, aux valeurs définies dans le programme spécifique du pouvoir organisateur, ainsi que l'ensemble des actions concrètes que le centre entend mettre en œuvre pour réaliser le programme de base commun et le programme spécifique. Il doit intégrer les caractéristiques sociales, économiques, culturelles, sanitaires ainsi que les besoins et les ressources de la population scolaire de son ressort. Il s'articule, en outre, au projet d'établissement et aux ressources propres à chaque établissement scolaire de son ressort.

2. Centres de promotion de la santé à l'école

Peu après que l'école soit devenue obligatoire, les élèves ont bénéficié d'une surveillance médicale gratuite. En 1964, un service préventif, gratuit et obligatoire, est mis en place. Il s'agissait de l'Inspection médicale scolaire (IMS) qui était essentiellement assurée par des médecins, des infirmières et des assistantes sociales spécialement formés dans le domaine de la santé des jeunes. La santé à cette époque consistait simplement en l'absence de maladie.

Depuis le 1^{er} septembre 2002 est entré en vigueur, avec ses arrêtés d'application, le décret du 20 décembre 2001 relatif au service de promotion de la santé à l'école qui définit les missions et le fonctionnement du service.

Actuellement on prend le temps de réfléchir aux moyens de prévenir la maladie, aux moyens de préserver la santé. En effet, la santé a évolué vers une approche plus globale, si bien que l'objectif n'est plus seulement l'absence de maladie mais le recherche du bien-être.

Le Service de Promotion de la Santé à l'École, comprend 15 antennes réparties sur le territoire de la Province de Liège. Il gère les élèves des enseignements maternels, primaires, secondaires, spécialisés et supérieurs non universitaires.

Missions :

- Le suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de la vaccination ;

- La promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé et la mise en place de programmes de promotion de la santé ;
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ainsi que la recherche des sources de contamination ;
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

En plus des missions obligatoires, des outils de Promotion de la Santé sont réalisés ainsi que les vaccinations et les intradermos des élèves stagiaires.

Collaboration des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole et des Centres Psycho-Médico-Social :

Une convention a été rédigée pour fixer les modalités de collaboration entre les deux services notamment au niveau de la concertation, de la communication, des bilans de santé complémentaires, de l'information, des projets de services et de la promotion santé dans les écoles, de la maltraitance, de l'enseignement spécialisé et du secret professionnel

Des réunions de concertation sont fixées, chaque début d'année scolaire, pour une prise de contact entre le PMS/PSE ayant les mêmes enfants sous tutelle. Ces réunions permettent de s'accorder sur les différents points de la convention et de réaliser l'organisation des examens pour l'année scolaire qui arrive. Dans le courant de l'année académique, les équipes se rencontrent, à la demande et en fonction des cas à traiter.

CENTRES PMS ET PSE

Commentaires sur les données de caractérisation

CPMS :

Type de compétence : compétence autonomie

Textes légaux :

Loi du 1^{er} avril 1960 (MB du 18 mai 1960) : Article 1er. – La Communauté française, les provinces, les communes, les associations de pouvoirs publics et les personnes privées peuvent créer des centres psycho-médico-sociaux. Chaque CPMS a sa dépêche d'agrément de la CF.

Autorité de contrôle :

La nature et modalités de contrôle par la Communauté française sont définis par :

- Décret du 8 mars 2007 (MB du 5 juin 2007 – erratum du 13 décembre 2007) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques
- décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux.

La procédure, pour l'exécution de ces missions est la suivante :

- la direction du Centre PMS est informée, dans un délai raisonnable, des date, horaire et noms des inspecteurs qui se rendront dans le centre ;
- la direction du Centre PMS garantit la présence de son personnel à cette date et tient à la disposition des inspecteurs le projet de centre en 3 exemplaires ;
- les agents préparent leurs documents administratifs (journal d'activités, plan de formation...), documents de travail et supports utilisés pour la réalisation des 8 axes définis par le décret du 14 juillet 2006.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

- PMS de la Communauté française
- PMS communaux (ville de Liège)
- PMS libres subventionnés

77 communes (dont les 9 communes de la Communauté germanophones) et deux ASBL (écoles libres) ont signé avec la Province une convention visant à assurer la guidance des élèves de leurs écoles primaires par les centres PMS provinciaux.

Les Centres PMS provinciaux assurent également la guidance des 16 établissements d'enseignement secondaire de la Province de Liège.

Marché : parts de marché calculées sur base de la population scolaire 2007-2008 (*Statistiques rapides de l'enseignement de plein exercice, C.F. (ETNIC) – dernière édition*) :

	communauté française	Officiel provincial	Officiel communal	libre	S/totaux	Total primaire
maternelle	1844	0	22852	13308	38004	
spécialisé	82	0	31	60	173	
						38177
Primaire	4325	0	38440	23941	66706	
spécialisé	913	0	1117	1034	3064	
						69770
						107947
secondaire	22450	9437	4706	44023	80616	
alternance	138	679	482	788	2087	
spécialisé	1038	116	253	1127	2534	
						85237
Sous/totaux	30790	10232	67881	84281		
population scolaire totale						193184

Population scolaire desservie par les CPMS Provinciaux :

maternelle 19136

Primaire 35849

s/total 54985

secondaire 8433

Spécial 848

alternance 519

64785

soit : 33,54% de la population scolaire totale
 64,51% de la population scolaire maternelle
 90 % de la population des écoles communales primaires

Le pourcentage (90%) de la population des écoles primaires communales est obtenu en soustrayant la population primaire desservie du total des élèves du primaire communal.

Besoin :

Si le nombre d'étudiants est +/- stable, les missions et exigences « qualité » des CPMS sont de plus en plus nombreuses (voir Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres psycho-médico-sociaux).

Eléments complémentaires utiles :

Les CPMS encadrent les élèves de plusieurs écoles d'une sous-région, du réseau officiel Les CPMS provinciaux desservent toutes les écoles communales fondamentales du territoire de la province de Liège et les écoles secondaires de la Province, à l'exclusion des écoles de la Ville de Liège qui sont desservies par les CPMS qu'elle organise.

PSE :

Type de compétence : compétence autonomie

Texte légaux :

Décret de la CF du 20/12/2001 relatif à la promotion de la santé à l'école (MB 17/01/2002).

Décret de la CF du 16/05/2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors université.

Autorité de contrôle :

Le Ministère de la santé de la Communauté française (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 2002 relatif à la commission de promotion de la santé à l'école (M.B. 26/02/02), vérifie la composition et mouvements du personnel, chiffres de population sous tutelle, les activités (données chiffrées par activité clinique et promotion à la santé) à rentrer pour le 1/10, le projet de service et l'évaluation de ce projet, le budget (comptes d'exploitation), agrément des locaux (y compris aspects sécuritaires), dispositifs d'urgence.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

Les services PSE du réseau libre, de la C.F. et de l'enseignement communal (ex. Liège et Herstal ont leur propre PSE).

Marché :

Le PSE a tout l'enseignement secondaire provincial et supérieur hors université de la Province de Liège, et des écoles communales en province de Liège sur base de conventions d'une durée de 10 ans. 62682 jeunes sont sous tutelle en 2009-2010, dont 16351 pour le maternel, 28777 pour le primaire, 8385 pour le secondaire (EPL), 635 pour le CEFA (EPL), et 8534 pour le supérieur hors université (EPL). La part de marché pour le maternel est donc de 71,45 %, et de 72,74 % pour le primaire communal.

Financier :

- PSE : (+950,64 %) dépenses de personnel n'étaient pas identifiables en 2007.
- PMS : (-47,9 %) travaux de plus de 1.000.000 € en 2007.

Besoin :

Dans le cadre du plan quinquennal de promotion de la santé de la CF, les besoins sont croissants en termes de prévention (même si le nombre de jeunes reste +/- stable).

Eléments complémentaires utiles :

Tutelle de tous les élèves de l'enseignement provincial secondaire et supérieur et de +/- 72 % de la population scolaire de l'enseignement fondamental (maternel et primaire) communal en province de Liège. Service de médecine préventive, gratuit et obligatoire qui s'adresse à tous les élèves (en mettant l'accent sur les écoles en discrimination positive, les écoles à haut taux de forfaits sociaux, les écoles de l'enseignement spécialisé) et qui met en place des axes de développement de PSE qui rencontrent les priorités du Programme quinquennal de promotion de la santé de la CF.

CENTRES PMS ET PSE

Analyse du questionnaire

Remarques émises

- renforcer le lien avec les parents et ne pas hésiter à attirer leur attention
- manque de proactivité
- utilité pour les enfants des écoles primaires
- trop d'assistants sociaux et pas assez de psychologues

Réponses apportées

Dans ce cadre rappelons que les PMS provinciaux ont la tutelle de près de 65000 jeunes soumis à l'obligation scolaire dont 56000 pour le seul enseignement primaire, les PMS provinciaux ayant quasiment le monopole de la tutelle des élèves des écoles primaires communales (concrétisation d'une politique de proximité). La part d'enseignement secondaire de son public est relativement réduite (près de 12% cad uniquement l'enseignement secondaire provincial).

Concernant les suggestions portant notamment sur la composition des équipes, rappelons que la Province organise les PMS par délégation de la Communauté française qui fixe le prescrit auquel est subordonné le subventionnement des PMS à travers le paiement direct du personnel et une subvention de fonctionnement.

CENTRES PMS ET PSE

Conclusion

Voir conclusion « FORMATION ».

CULTURE

Tableau synthétique de caractérisation

CULTURE

Description des missions et activités

1. Education permanente

L'Education permanente relève d'une philosophie de véritable démocratie culturelle au cœur des actions soutenues et les initiatives menées par ce secteur. Le but est non seulement de donner à chaque citoyen un accès à la culture mais aussi de lui permettre de jouer le rôle d'acteur culturel.

Au fil des ans, ces notions ont évolué tout comme la société en général et les pratiques culturelles plus particulièrement. Ainsi, personne, dans les années soixante, ne parlait de management culturel alors qu'aujourd'hui le terme d'industrie culturelle est accepté, pour ne pas dire revendiqué par tout le monde.

L'action du service aujourd'hui se développe suivant plusieurs axes et dans certains secteurs prévoyant un partenariat avec la Communauté française, conformément, entre autres, aux dispositions :

- de la circulaire ministérielle de la Communauté française du 1^{er} novembre 1976 concernant les centres d'expression et de créativité, remplacée par le décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité ;
- du décret du Conseil de la Communauté française du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels ;
- de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1995 établissant le modèle type de contrat-programme et fixant la procédure de sa conclusion prévus à l'article 10bis du décret du 28 juillet 1992 ;
- de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1996 relatif aux conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels ;
- du décret-cadre du Conseil de la Communauté française du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène ;
- de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente.

En ce qui concerne les subsides octroyés à des institutions et des associations, le contrôle de ceux-ci est prescrit conformément aux articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Les différentes activités menées par le secteur de l'Education permanente se répartissent comme suit :

- Subsidiation :

Le Service gère des subsides dits de fonctionnement accordés des institutions, associations et Centres culturels répartis sur les 84 communes de la province. Il s'agit d'assurer le suivi administratif et la conformité de l'utilisation des subsides en fonction des missions et objectifs pré-déterminés. Dans le cas de contrats-programmes liant des partenaires à certains pouvoirs dont la Province, on les étudie et les analyse en fonction des législations et du contenu en prenant en compte les divers paramètres financiers.

Le service de l'Education permanente prend aussi en charge les demandes d'aides de plus petites associations culturelles. Ces aides sont globalisées sous la forme de subsides dits semestriels. Cette semestrialisation pratiquée depuis plusieurs années évite la multiplication des rapports soumis au Collège provincial et rencontre souvent des demandes de peu d'importance pour des activités pratiquées par des sections de Mouvements culturels ou des associations de terrain travaillant parfois en partenariat avec les Centres culturels.

Le service rédige aussi les rapports circonstanciés et ponctuels visant à aider des activités culturelles originales, y compris des aides à l'édition d'ouvrages ou des soutiens mesurés à des projets cinématographiques. Ces demandes spécifiques peuvent être introduites par l'ensemble des associations constituant l'important tissu culturel existant en Province de Liège. Chaque demande fait l'objet d'une analyse tant des buts poursuivis que des moyens (intellectuels, financiers, humains, techniques) envisagés pour les atteindre. L'accent est mis sur l'originalité de la démarche, le territoire couvert, les publics concernés et les synergies opérationnalisées. En cas d'activités récurrentes, une évaluation des précédentes éditions est toujours demandée. Les publics sont nombreux et souvent diversifiés : un subside pour une exposition de BD ne concerne qu'un public assez précis.

- Musique :

Sous cette rubrique, signalons la gestion des subsides octroyés aux artistes reconnus et inscrits aux Tournées Art et Vie. De plus, le secteur de l'Education permanente gère l'opération « Ça Balance pas mal » qui vise à soutenir et à promouvoir les musiques non classiques.

- Théâtre :

Ce service vise à apporter des aides et des soutiens au secteur théâtral amateur et professionnel, ainsi qu'au théâtre dialectal. Il s'agit non seulement de suivre et d'étudier les demandes de subsides précises émanant des compagnies mais également de développer des actions originales spécifiques permettant d'associer plusieurs partenaires de différents horizons et de décloisonner les secteurs. Il s'agit souvent d'aide à la création sous forme de subsides.

- Arts plastiques :

Ce secteur est sans doute celui où l'action du secteur de l'Education permanente est la plus importante et la plus opérationnelle. Des subsides sont aussi octroyés dans ce secteur mais les initiatives provinciales prévalent de très loin avec des manifestations de grande importance et rayonnement international. Parmi les activités phares retenons : l'exposition annuelle de sculptures à Jehay, l'opération « Y a pas d'Ézarts », biennale d'art contemporain qui se développe sur l'ensemble du territoire provincial en partenariat avec les Centres culturels ou encore la Biennale internationale du Design de Liège. D'autres matières sont désormais aussi traitées comme l'architecture ou la bande dessinée. Notons que les activités initiées par la Province dans le domaine des arts

plastiques privilégient particulièrement la dimension « médiation » en direction des différents publics et ce, notamment au travers de conférences, publications ou animations.

- Expression artistique :

Ce secteur subventionne les centres d'expression et de créativité présents en province de Liège.

Le Centre d'expression et de créativité Les Croisiers dépend lui directement de la Province. Il prend en charge des programmes de grande qualité qui visent à donner une véritable formation de niveau quasiment professionnel au travers d'une approche pédagogique adaptée. Ces formations proposées au centre d'expression et de créativité des Croisiers concernent à la fois, selon les années, la céramique, la poterie, le vitrail, la peinture sur soie ou l'art du vitrail.

2. Musées-Expositions

C'est vers 1240 que la Communauté des frères Mineurs, installée jusque-là dans le quartier de l'Île, vient emménager en Hors-Château, dans le cœur de la Ville de Liège. Au XVII^e siècle, les bâtiments sont reconstruits, en briques et en calcaire, dans un style communément appelé « renaissance mosane » ou « style mosane ». Ces bâtiments, y compris la Maison Chamart, jadis résidence du supérieur de la Communauté franciscaine, sont gravement sinistrés durant la seconde guerre mondiale.

Installé dans l'ancien couvent des Frères Mineurs rénové entre 1966 et 1970, le Musée de la Vie wallonne est géré par la Province de Liège depuis le 1^{er} mars 1990.

Après 4 années de transformations, le musée a ouvert ses portes au public le 13 septembre 2008. Le secteur Musées-expositions est constitué de trois départements.

Le Musée de la Vie wallonne, dont le territoire de compétence s'étend à l'ensemble de la Wallonie, est en train de préparer un dossier actualisé tenant compte de la jurisprudence du Conseil des Musées, en vue de sa reconnaissance par la Communauté française, sur base du Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales du 17 juillet 2002 et de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales.

- Administration :

Gestion du matériel, du personnel, et administrative de l'entité. Notons également la location de salles dans le musée destinées tant à des partenaires publics ou privés qu'à des entreprises.

- Conservation :

Seul musée d'ethnographie et de société en Wallonie, le Musée de la Vie wallonne s'intéresse à tous les aspects de la vie en Wallonie. Entreprise depuis le début du XX^e siècle, la collecte ininterrompue de pièces fait de cette institution le conservatoire d'un patrimoine riche et diversifié.

Plusieurs collections font la richesse de ce patrimoine exceptionnel :

- La collection d'objets comprenant plus de 100.000 pièces, présentant une grande variété de matières, de natures, de techniques, de formes, de dimensions, de poids, de valeurs ;
- Les archives générales (documents de type traditionnel sur supports papier et assimilés) et les archives photographiques comprenant un ensemble de 204.000 entrées à l'inventaire, auxquelles s'ajoutent des milliers de documents non traités, le Fonds Robyns-Desarcy (plus d'un million de clichés, en cours d'inventaire), le Fonds Tombeux-Studio 9 (non encore inventorié) ;
- Les archives filmées : 135 films en 35mm, 225 films en 16mm, 12 DVD, 39 Betacam (essentiellement des copies de conservation) et plusieurs DVD non encore inventoriés
- Les archives sonores sur tous supports: 100 disques, 1000 bandes magnétiques, 20 enregistrements sur supports contemporains ;
- La bibliothèque comprenant des ouvrages et périodiques de références, des ouvrages et périodiques récents mais également de nombreux ouvrages et périodiques rares et précieux : 35.300 entrées et des centaines d'ouvrages et périodiques à traiter ;
- Le Fonds d'Histoire du Mouvement wallon comprenant des Fonds d'archives issus de sources diverses, de la documentation classée en boîtes, des journaux et des revues, des affiches, une bibliothèque, une revue de presse de 1960 à nos jours, des documents audiovisuels, des documents électoraux dès avant 1921 à nos jours, quelques objets ;
- La Bibliothèque des Dialectes de Wallonie (appartenant pour moitié au Musée de la Vie wallonne-Province de Liège et pour moitié à la Société de Langue et de Littérature wallonnes) : 35.000 livres et tirages à part, 460 titres de journaux, almanachs et revues, 5200 dossiers "auteurs", 1620 dossiers "groupements", 400 dossiers "matières". La médiathèque comprend 199 vidéocassettes, 351 disques (33 et 45 tours), 41 compact-disques et 5 CD-Rom, une collection de 550 affiches, des œuvres encadrées (portraits d'auteurs wallons notamment).

Ces collections peuvent faire l'objet, après signature d'une convention, de prêts avec des musées ou des associations respectant les normes notamment en matière de conservation.

Par ailleurs, les usagers peuvent découvrir les collections conservées au Musée via le Centre de Documentation.

D'autre part, des musées publics situés en province de Liège et établissements privés bénéficient de subsides de la Province de Liège.

Celle-ci, par ailleurs, passe des conventions de réciprocité en matière d'iconographie avec d'autres musées situés en Belgique.

Enfin, un véritable réseau de musées de société, tant en province de Liège qu'en Wallonie, se met en place auquel concourt activement le Musée de la Vie wallonne.

- Développement culturel :

Le Musée de la Vie wallonne est visité par de nombreux visiteurs. Ils ont été attirés par la qualité du nouveau parcours scénographique du Musée mais aussi par les activités organisées en son sein qui, en 2010, ont connu un succès croissant. Parmi ces activités récurrentes, relevons les visites pour le public scolaire, le grand public et le public senior, les stages, les journées pour enseignants, la participation aux Fêtes du Patrimoine et de Wallonie, les spectacles du théâtre de marionnettes.

De plus, des expositions mettant en valeur les collections du Musée, telles que « Vie de Grenier » ou, demain « Chapeaux », suscitent un vif intérêt au 2^e étage du Musée. Elles

complètent harmonieusement les grandes expositions internationales de Saint-Antoine comme celles de la Biennale du design (2010) ou de l'Entente provinciale des Métiers d'Art (2010).

3. Lecture publique, bibliothèques et médiathèque

Avant de développer les missions propres à ce secteur, il importe de préciser la législation en la matière :

- décret du Conseil de la Communauté française du 28 février 1978 organisant le Service public de Lecture, modifié à diverses reprises dont celle de 1991 ;
- arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 1995 relatif à l'organisation du service public de lecture ;
- arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2005 portant sur la reconnaissance de la bibliothèque des Chiroux et l'octroi de subventions forfaitaires qui en découlent, en tant que bibliothèque locale, bibliothèque centrale et principale et bibliothèque itinérante ;
- décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de lecture du 30 avril 2009. Les arrêtés d'application ne sont toujours pas sortis.

- Bibliothèque locale :

Depuis 2005, la Province de Liège gère seule la Bibliothèque Chiroux. Ce vaste ensemble qui propose un million de documents est la plus importante bibliothèque publique de la Communauté française. Ses collections, du document imprimé au CD et DVD, s'adressent à tous les âges de la vie.

Outre les missions de formation et d'information logiquement remplies par une bibliothèque publique, la bibliothèque Chiroux est fortement impliquée dans la vie culturelle liégeoise. Elle entend être un acteur culturel à part entière et met en place une série d'activités destinées à promouvoir la lecture plaisir ainsi que la découverte des sections et des collections. Elle ne reste pas insensible à la situation des personnes moins favorisées et lance une série d'actions destinées à les réconcilier avec l'écrit et à les aider à se réinsérer dans la vie sociale.

La bibliothèque Chiroux ne travaille pas en autarcie. Sa présence et son rôle sont reconnus par les autres acteurs culturels du territoire liégeois avec lesquels la bibliothèque mène des actions en partenariat participant ainsi pleinement au développement culturel de sa province.

- Bibliothèque centrale/principale :

Si les bibliothèques locales sont familières du grand public, les bibliothèques principale ou centrale sont souvent méconnues car leur mission est de travailler dans l'ombre, au service de la lecture en général et des bibliothèques du réseau en particulier. Elles sont des structures d'aide, d'appui et de coordination au profit des Bibliothèques locales de leur ressort géographique.

Ainsi, la Bibliothèque centrale Chiroux mène de nombreuses actions destinées aux bibliothèques de son réseau : aide en matière de prêts et dépôts d'ouvrages dans les bibliothèques locales, aide en matière de communication, aide en matière d'animations et de formations dans les bibliothèques du réseau,...

La promotion de la lecture et le soutien aux bibliothèques locales du réseau sont les deux axes essentiels dévolus aux bibliothèques centrales. La Bibliothèque centrale de la

Province de Liège, consciente de l'importance de sa mission, a mis en place une équipe dynamique et consacre un budget important afin de rencontrer les besoins exprimés par les bibliothécaires de terrain. Achat de livres sur des thèmes d'actualité, sélection découverte de littératures étrangères, nouveaux médias, aides-services, expositions clés sur porte, pistes d'animations sont autant de facettes que revêtent ses interventions.

S'y ajoutent un site Internet dédié aux professionnels ainsi qu'un soutien bibliothéconomique.

- Bibliothèque itinérante :

La Province de Liège a mis sur pied un service de bibliothèque itinérante afin de rendre le livre accessible à tous. Le bibliobus est avant tout un service de proximité qui dessert deux fois par mois 53 communes de la province. Il s'agit soit de communes dépourvues de bibliothèques sédentaires, soit de communes dont la bibliothèque sédentaire a marqué son accord quant au passage du bibliobus dans un quartier éloigné ou dans une école qui en a fait la demande.

Un véhicule spécialement adapté dessert les organismes d'éducation permanente et collectivités, ainsi que les bibliothèques avec les collections de la bibliothèque centrale.

- ALEPH :

Depuis la réinformatisation de la bibliothèque en 2006, le Collège provincial a souhaité mettre en place un catalogue virtuel, rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet. Le réseau des bibliothèques de Verviers, la bibliothèque itinérante et le réseau Burdinale-Mehaigne font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège. Les réseaux de Fléron, Herstal, Visé sont quant à eux en cours d'intégration.

Cet objectif a entraîné la mise en place de 2 cellules spécialisées.

Le SGRA (service de gestion du réseau ALEPH) a pour mission notamment de veiller à la cohérence du catalogue informatisé, au respect des normes bibliothéconomiques dans le réseau ainsi qu'à la coordination des différents processus mis en place dans le cadre des services au public.

La cellule OSEMA (Organisation, Support et Maintenance d'ALEPH) développe des activités de trois natures : intégration des partenaires (40%), maintenance (30 %) et helpdesk (30 %).

4. Château de Jehay

En vertu de l'acte de vente conclu en date du 20 juillet 1978 et à la suite du décès du Comte Guy van den Steen de Jehay, survenu le 20 décembre 1999, la Province de Liège est devenue pleinement propriétaire du Château de Jehay et a pris toutes les dispositions en vue de garantir sa nouvelle propriété.

L'inventaire contradictoire des biens a été clôturé le 20 janvier 2000, date à laquelle a pu être soumis à signature, le procès-verbal déchargeant l'assistante du Comte de toute obligation vis-à-vis de la Province. Le 8 novembre 1991, l'Association pour la gestion du Château de Jehay, au sein de laquelle la Communauté française, la Région wallonne, la Province de Liège, la Fédération du Tourisme et la Commune d'Amay sont représentées, a été constituée au cours d'une assemblée générale qui s'est réunie en l'Hôtel de Ville d'Amay.

Actuellement cette Asbl est opérationnelle et a pour but l'harmonisation des efforts en vue de mettre en valeur le potentiel touristique et culturel du domaine. Elle a pour objets la gestion, l'exploitation, à des fins touristiques et culturelles du château, des collections et de ses dépendances et gère les biens pour le compte de la Province de Liège, propriétaire. Elle peut enfin accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle gère le personnel provincial mis à sa disposition par délégation, l'administration provinciale de la Culture n'ayant pas dans ses compétences la gestion du château de Jehay (convention du 21 mars 2001 relative à la gestion du château de Jehay, de ses dépendances, de son parc ainsi que de ses collections et objets mobiliers).

CULTURE

Commentaires sur les données de caractérisation

Favoriser et dynamiser l'accès à la culture dans toutes ses formes par l'organisation d'activités et le soutien à des projets ou manifestations spécifiques :

Il est évident qu'un certain nombre de renseignements fournis relèvent de constats issus des pratiques au quotidien et non pas de statistiques rigoureuses qui n'existent pas ou ne sont pas disponibles et qui, si l'on voulait les établir, nécessiteraient des audits de plusieurs mois. Ainsi en ce qui concerne le cadastre des politiques culturelles dressé par la Communauté française, outil qui devait autoriser une approche plus statistique, le travail a bien été mené par l'Observatoire des pratiques culturelles mais n'a jamais été diffusé et n'est pas disponible. Sa rédaction avait nécessité des années de travail et n'a pas abouti, semble-t-il, à un outil jugé suffisamment performant puisque non accessible. En supposant qu'il serait utilisable, il s'avérerait très vite dépassé. Il en va ainsi dans de nombreux secteurs relevant du domaine culturel.

De plus, rappelons que dans bien des cas, la complexité du système Région/Communauté n'autorise pas une approche globale. Le secteur culturel dépend en effet à la fois de la Communauté française pour la politique artistique, culturelle ou sociale, mais bénéficie, sous diverses formes, des soutiens de la Région wallonne. Les critères sont très différents et se chevauchent. Les approches restent fractionnées et, vu la complexité du système, personne n'est capable d'en donner une vision exhaustive.

Il n'en reste pas moins que le tableau établi ce jour par l'Éducation permanente et qui a pour but prioritairement de dresser une vue synthétique de la situation actuelle, fournit des éléments pertinents, sérieux et fiables qui correspondent à la réalité de terrain. A titre d'exemple soulignons différents constats.

Il est évident que les Centres culturels constituent des piliers de la vie culturelle en Communauté française et, dans bien des lieux, leur rayonnement ne cesse de croître, jouant à la fois un rôle culturel mais aussi social. Autre exemple, le cinéma et le design sont des secteurs en croissance, rencontrant l'intérêt du public, avec des implications économiques non négligeables. Enfin les conférences font l'objet, depuis des années, d'une nette désaffection du public alors que les concours littéraires et d'écriture rencontrent, depuis quelques mois, un réel engouement et que le théâtre amateur se professionnalise.

Cependant, à partir de nos propres recherches et statistiques, il est permis de dresser le constat suivant.

Type de compétence

L'intervention des Provinces dans la subsidiation des Centres culturels, des grandes infrastructures culturelles ainsi que les interventions en matière de Tournées Art & Vie et

de CEC sont prévues dans différents décrets de la Communauté française. La Province s'inscrit dans une forme de décentralisation-délégation vis-à-vis de la Communauté quant au contrôle administratif mais garde une totale autonomie quant à l'importance des subsides octroyés. Pour cet aspect financier, nous sommes dans l'optique d'une décentralisation-autonomie. En ce qui concerne les autres secteurs, ceux-ci sont régis par la Province. Cette dernière exerce sa compétence en pleine autonomie si ce n'est que les aspects financiers dépendent des règles fixées par la Région Wallonne (arrêté Courard) conformément au prescrit des articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Autorité de contrôle

Le secteur de l'Education permanente travaille souvent en partenariat avec la Communauté française Wallonie-Bruxelles notamment dans le secteur des Centres culturels. Toutefois ce niveau de pouvoir ne contrôle pas la Province si ce n'est quand elle accorde elle-même à la Province des subsides pour l'une ou l'autre opération par exemple à l'occasion d'expositions à Jehay. Le contrôle des subsides est avant tout financier et réalisé par la Région Wallonne (arrêté Courard) conformément au prescrit des articles L3331-1 à L3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Mode de gestion

Les subsides accordés aux institutions et associations dépendent de la Province. L'octroi de ceux-ci quant à leur importance et la vérification quant leur bonne affectation fait l'objet d'une gestion directe. Leur utilisation concrète au quotidien dans le cadre des missions définies fait l'objet d'une gestion déléguée aux institutions et associations. Pour un certain nombre d'opérations spécifiques relevant des arts plastiques et de la musique, les A.S.B.L. OPMA ET ALPEM apportent leur collaboration à la Province gestionnaire des projets.

Au niveau des centres d'expression et de créativité, il s'agit d'une gestion déléguée, sauf pour le Centre d'expression et de créativité « Les Croisiers » qui dépend directement de la Province.

Public cible

De par sa définition, l'Education permanente vise l'ensemble de la population sous forme d'activités diverses et multiples développées en fonction des publics. Celles-ci peuvent revêtir des formes différentes telles que l'organisation de conférences, l'encadrement pédagogique ou la médiation. Certains publics sont parfois extrêmement ciblés comme par exemple les amateurs de slam ou de graf, ils n'en constituent pas moins des phénomènes culturels émergents qu'un service public se doit de considérer. Dans ce cas, plus la taille du marché est réduite, plus la part provinciale est élevée.

Autres acteurs

Les acteurs avec lesquels le secteur de l'Education permanente collabore sont très nombreux. Il s'agit à la fois d'acteurs institutionnels prioritairement la Communauté française ou Wallonie-Bruxelles International ainsi qu'à l'occasion la Région Wallonne. Toutefois, dans un souci de démocratie culturelle, les interlocuteurs privilégiés sont les institutions et associations culturelles présentes sur les territoires des villes et communes

Taille du marché et part de marché

Subsidiation :

Au niveau de la subsidiation, le public concerné est très important et varié, puisqu'à eux seuls les centres culturels couvrent un tiers des communes de la partie francophone de la Province et que leur rayonnement s'étend au minimum aux communes limitrophes, ce qui assure une très bonne couverture du territoire de la Province de Liège. La taille du marché est donc très importante puisqu'elle concerne les deux-tiers de l'ensemble du territoire provincial. Par contre, la part de marché reste plus mesurée, l'intervention provinciale venant en complément d'aides accordées par d'autres pouvoirs subsidiaires principalement la Communauté française et les communes.

Pour les subsides octroyés aux petites associations culturelles, la taille du marché est très importante et la part de marché prise par la Province également. Dans ce cas, la Province apparaît souvent comme le seul pouvoir subsidiaire de ces associations.

Quant aux aides ponctuels au bénéfice d'activités culturelles originales, y compris des aides à l'édition d'ouvrages ou des soutiens mesurés à des projets cinématographiques, les tailles de marché peuvent varier en fonction de l'activité et la part de marché provincial est différente en fonction des interventions éventuelles d'autres partenaires.

Le total du budget de l'Education permanente s'élève à 1.706.122 Euros pour l'année 2010. Cette somme globale peut être considérée comme des dépenses facultatives, toutefois la Province a décidé, de son propre chef, dans un souci de continuité dicté par l'application de contrats de gestion pluriannuels, d'en rendre certaines obligatoires. Il s'agit des subventions accordées aux centres culturels et à la Maison du Jazz (151.510 Euros), à l'ORW (136.400 Euros), au Théâtre de la Place (45.000 Euros) et à l'OPL (82.500 Euros) soit un total, pour 2010, de 415.410 Euros. Néanmoins, ces subsides pourraient être revus à la baisse ou à la hausse à l'échéance des différents contrats programmes en cours. Dès lors ces sommes peuvent être aussi considérées comme facultatives.

Musique :

La taille du marché est importante et la part du marché importante. De plus, le secteur de l'Education permanente gère l'opération « Ça Balance pas mal » qui vise à soutenir et à promouvoir les musiques non classiques. Le public cible est évidemment les amateurs de musique. Il s'avère particulièrement nombreux dans le secteur des musiques non classiques notamment au travers des festivals. La taille du marché est importante et la part provinciale conséquente. Elle est prédominante dans le créneau visé par l'opération « Ça Balance ».

Théâtre :

La part de marché est relativement peu importante même si le théâtre connaît un nouvel essor ces derniers temps. Par contre, l'opération « Odyssée Théâtre », qui sélectionne un certain nombre de troupes amateurs, leur apporte des aides ciblées et les réunit autour du principe d'un *Pass* fédérateur, répond à une véritable demande. La taille du marché est réduite (quelques compagnies et quelques milliers de spectateurs) mais la part provinciale très importante.

Arts plastiques :

La taille du marché est en développement constant. La part du marché dépendant de la Province y est prépondérante.

Expression artistique :

Avec une moyenne de 15 personnes, cette activité concerne une part de marché très réduite. La taille du marché provincial est moyenne puisque ces centres sont soutenus aussi par la Communauté française et par certaines communes.

Pour le Centre d'expression et créativité « Les Croisiers », marché très réduit, quelques dizaines de personnes, mais où la Province occupe toute la part du marché.

D'une façon générale :

L'Education permanente visant à l'éducation du plus grand nombre vise l'ensemble de la population des 84 communes composant la Province de Liège.

En dépit de la volonté sans cesse réaffirmée de toucher l'ensemble des publics, il est évident que les activités culturelles développées avec l'aide ou à l'initiative du secteur de l'Education permanente ne touchent pas l'ensemble de la population. Tout le monde peut en bénéficier mais tout le monde n'en bénéficie pas. Il est par ailleurs évident que les grandes villes jouissent du réseau culturel bien plus dense que les régions rurales. Toutefois, pour les subsides semestriels, ce sont pas moins de 175 associations réparties sur 72 des 75 communes francophones et sur 4 des 9 communes germanophones qui en sont bénéficiaires.

On peut ainsi avancer un chiffre de 70 % de la population concernée par l'ensemble des missions portées par le secteur de l'Education permanente.

Il est évident que des secteurs s'avèrent plus porteurs que d'autres notamment ceux de la musique qui par essence attirent, par exemple au travers des festivals d'été, un public nombreux et varié. Les interventions en matière de Tournées Art & Vie et de soutien aux organisations musicales représentaient en 2009 761 interventions concernant 232 associations réparties sur l'ensemble du territoire provincial.

Les centres d'expression et de créativité, eux, comprenant 131 organisations couvrent 50 communes sur 84 et concernent un millier de participants individuels.

Besoins

Tout observateur de notre société contemporaine constatera que la culture a pris une place prépondérante ces dernières années. On peut parler sous certains aspects de véritable industrie culturelle.

L'offre, tant en matière de théâtre, de musique que d'art plastique, est nourrie pour ne pas pléthorique.

L'expression « société des loisirs » a sans doute trouvé sa pleine expression au cours de la dernière décennie même si on se doit de constater que l'on s'inscrit plus souvent dans une démarche de consommation que de participation. Une mission qui relève de l'éducation permanente.

Celle-ci a pour but de soutenir la vie culturelle dans son ensemble mais également de développer des actions citoyennes associant l'ensemble des acteurs et des publics.

Les opérations menées à l'initiative de la Province, que ce soit en matière de musique avec l'opération « Ça Balance », soutien aux musiques actuelles, de théâtre avec « Odyssée Théâtre » qui constitue un véritable encadrement de théâtres amateurs, d'arts plastiques avec la manifestation « Y a pas d'lézarts » qui associe tous les deux ans les deux-tiers des centres culturels présents sur le territoire de la Province de Liège en vue

d'une sensibilisation à l'art contemporain accompagnée de médiation citoyenne, ou encore la valorisation des artistes plasticiens au travers des expositions en plein air à Jehay et des designers avec la Biennale du même nom constituent chacune des initiatives porteuses de sens et toujours en développement.

Il convient sans doute de continuer à octroyer des subsides qui garantissent, en toute autonomie, les initiatives et créations de nombreux partenaires culturels mais il est juste aussi de poursuivre une politique propre en matière de projets innovants qu'aucun autre pouvoir local, régional ou communautaire n'assume et n'assure.

Quelques chiffres

Subsidiation :

- Subsides dits de fonctionnement accordés à 73 institutions et associations et 25 Centres culturels répartis sur les 75 communes francophones ainsi que 15 institutions et associations réparties sur les 9 communes germanophones auxquelles s'ajouteront deux Centres culturels en instance de reconnaissance ;
- Subsides accordés à de plus petites associations culturelles au nombre de 175 présentes dans 72 des 75 communes francophones et dans 4 des 9 communes germanophones ;
- En moyenne 200 rapports circonstanciés et ponctuels visant à aider des activités culturelles originales, y compris des aides à l'édition d'ouvrages ou des soutiens mesurés à des projets cinématographiques.

Musique :

- Les subsides octroyés aux artistes reconnus et inscrits aux Tournées Art et Vie représentent 635 aides concernant 232 associations situées sur l'ensemble du territoire provincial. Il convient d'y ajouter 126 interventions pour des activités musicales comme les festivals soit un total de 761 interventions ;

Arts plastiques :

- La Biennale internationale du Design de Liège attire près de 35.000 visiteurs.

Expression artistique :

- Ce secteur subventionne les 131 centres d'expression et de créativité présents dans 50 des 75 communes francophones et dans une 1 des 9 communes germanophones.

Valorisation et conservation du patrimoine historique et culturel, notamment par la gestion du Musée de la Vie wallonne, et mise en valeur d'activités et/ou d'expositions organisées ou soutenues par la Province :

Type de compétence : voir la description des activités

Autorité de contrôle :

Après reconnaissance, le Musée de la Vie wallonne sera soumis à la tutelle de la Communauté française.

Mode de gestion :

Le Musée de la Vie wallonne est le partenaire incontournable, par la richesse de ses collections, des autres musées publics ou privés de Wallonie, de Belgique et en plus

largement sur le plan international, qui souhaitent bénéficier d'un prêt ou d'une expertise en matière d'ethnographie sur le plan wallon.

Autres acteurs :

Le Musée de la Vie wallonne est le seul de ce type en Wallonie, d'autres musées d'ethnographie, de folklore ou de société n'embrassant qu'une partie de son spectre d'activités.

Marché :

L'ensemble de la Province de Liège (84 communes) et plus largement toute la Wallonie.

Besoins : voir la description des activités

Quelques chiffres :

- 17 musées publics (Musée d'Archéologie d'Amay, Eupener Stadtmuseum, Musée communal de Huy, l'Aquarium de Liège, les Musées communaux de Verviers,...) répartis sur 14 communes situées en province de Liège et 35 établissements privés (Musée de l'Abeille de Ferrières, Préhistosite de Ramioul, Musée Tchantchès de Liège, Musée de la ville d'eaux de Spa, Maison de la Métallurgie de Liège, ...) répartis sur 23 communes bénéficient de subsides de la Province de Liège ;
- Conventions de réciprocité en matière d'iconographie passées avec 13 musées situés en Belgique ;
- Le Musée de la Vie wallonne a été visité, en 2009, par près de 35.000 visiteurs dont 86,9% provenaient de Wallonie.

Favoriser et promouvoir l'accès à la lecture et aux multimédias à destination du plus grand nombre :

Il est possible, en raison de la particularité du réseau de la lecture publique, de développer, statistiques à l'appui, les différents points de la politique provinciale en la matière.

Rappelons en guise d'introduction que la Bibliothèque Chiroux est la première en taille et en collections de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Type de compétence

La centrale, l'itinérante et le réseau Aleph relèvent d'une compétence par délégation, ces missions étant par définition confiées aux Provinces par les décrets et arrêtés de la Communauté française en matière de lecture publique.

La bibliothèque locale est une compétence en décentralisation – autonomie, cette obligation étant confiée essentiellement, mais pas exclusivement, aux communes. Ce qui explique que certaines bibliothèques locales relèvent de pouvoirs organisateurs privés, de Province et même de la Communauté elle-même.

Par ailleurs, la Province intervient obligatoirement sur base du décret de 1978 revu en 1991 dans la charge des dépenses de fonctionnement des bibliothèques locales et principales, à concurrence de 60 % des dépenses admissibles. Le montant global des interventions s'est élevé pour l'année 2009 à 191.314€, en faveur de 33 bibliothèques reconnues.

Autorité de contrôle

Soumis à une législation communautaire, percevant l'essentiel des subventions de la Communauté française et relevant de l'inspection de la Communauté, l'autorité de contrôle est clairement la CFWB par l'intermédiaire du service d'inspection générale. Pour le réseau Aleph il s'agit de la Province elle-même

Mode de gestion

Centrale, itinérante et locale relèvent uniquement de la gestion provinciale depuis le rachat de la partie des Chiroux appartenant auparavant à la Ville de Liège. Le réseau Aleph relève à la fois d'une gestion directe et d'une gestion déléguée selon les différents niveaux d'intervention et de responsabilité, la chaîne partant de l'équipe interne de gestion OSEMA, remontant à la Cellule Intranet jusqu'à la société NRB responsable de la bonne fin du projet.

Public cible

La bibliothèque centrale, par définition, dessert exclusivement les bibliothèques locales et principales, qui sont de la responsabilité des communes, même si certaines d'entre elles relèvent d'un pouvoir organisateur de droit privé. C'est le cas également du réseau Aleph.

La bibliothèque locale s'adresse à tous les publics, en vertu des missions qui lui sont confiées par le décret. En l'occurrence il s'agit des citoyens et des associations.

De par sa double mission, l'itinérante s'adresse aussi bien aux citoyens (prêt direct), qu'aux pouvoirs locaux (dépôts dans les écoles), ou qu'aux entreprises (haltes bibliobus au sein de quelques grandes entreprises).

Autres acteurs

Au niveau de la locale, nous sommes associés dans un réseau qui comprend deux autres partenaires, la Ville de Liège et le Centre Multimédia Don Bosco, partenaires qui pourraient être également considérés comme des concurrents si notre reconnaissance par la Communauté française n'était pas conditionnée par leur présence.

Pour la centrale/principale, outre la communauté qui organise directement la centrale du Brabant wallon, ce sont les communes qui gèrent les principales, Verviers, Huy et Seraing dans notre Province.

Pour le réseau Aleph, il est en partie subsidié par la Communauté française.

L'itinérante relève uniquement de la province, le bibliobus de la Communauté basé à Hannut ne desservant plus de communes de la province de Liège. Il n'y a donc aucun autre acteur, privé ou public susceptible de remplir cette mission en province de Liège. Aussi importante soit cette mission, surtout en zone rurale, les coûts sont trop élevés pour pouvoir être assumés par des pouvoirs locaux, encore moins par des acteurs privés. Seule la ville de Liège a mis en service appelé « autobus de lecture » mais ne joue pas du tout le même rôle puisqu'il se contente de véhiculer les lecteurs vers les bibliothèques ou les activités lecture.

Taille du marché

La taille du marché est grande pour la centrale et l'itinérante puisqu'il concerne à priori l'ensemble des communes de la Province, à l'exclusion des communes germanophones qui ne sont pas soumis à la même législation, celle-ci étant communautaire. Même les communes n'organisant pas sur leur territoire de service de la lecture publique peuvent

être amenées à solliciter l'intervention de la Province pour y parvenir. Cependant le marché de la centrale est plus limité puisqu'il concerne uniquement les bibliothèques reconnues, soit sur les 75 communes francophones, 53 qui ont une bibliothèque reconnue.

Le marché de l'itinérante concerne l'ensemble des communes francophones et la totalité de leur population, soit 75 communes.

Le marché de la locale est jugé moyen étant donné que son territoire est en principe celui de la Ville de Liège, même si une partie des lecteurs provient de l'arrondissement et même au-delà. Il est impossible de déterminer exactement le marché puisqu'il ne répond pas à une définition légale mais à une zone d'attractivité, de chalandise exercée par la locale, sa réputation, l'excellence de ses services et le riche catalogue de 1.000.000 de documents environ. C'est ainsi que plus de la moitié des lecteurs ne proviennent pas de la Ville de Liège, mais de sa grande agglomération, de Fléron à Ans et de Herstal à Seraing, voire même plus loin puisque certains viennent de Maastricht et de Aix.

En ce qui concerne le réseau Aleph, le marché potentiel est de 75 communes. Cinq communes n'ont pas de bibliothèques du tout, restent donc 70 communes francophones avec au moins une bibliothèque reconnue ou non. Cinquante-trois communes ont une bibliothèque reconnue ou en contrat-programme.

Part de marché

La part de marché de la centrale est grande puisqu'il n'y a pas de concurrence. Nous occupons donc 100 % du marché du marché potentiel avec la centrale puisque toutes les bibliothèques reconnues travaillent en réseau avec la centrale. Si on considère que le marché est la totalité des communes, nous travaillons avec 50 communes qui ont une bibliothèque reconnue sur 75, soit 66 %. Les autres communes n'ont pas de bibliothèque reconnue ou pas de bibliothèque du tout.

La part de marché de l'itinérante est grande elle aussi puisque là non plus, il n'y a pas de concurrence. Si on considère que le marché est la totalité des communes, nous avons des arrêts dans 53 communes soit 71 %.

La part de la locale peut être jugée moyenne vu la taille de la zone de chalandise signalée plus haut. Cependant le lectorat visé, de par la législation, est la population de Ville de Liège, soit environ 194.000 personnes. Par convention cette population est répartie entre les trois réseaux présents sur le territoire de la ville, la Ville elle-même, le réseau libre Multimédia et la Province de Liège. Notre part a été fixée à 48 % soit 93.000 personnes. Les deux autres partenaires ayant chacun 26 % de la population à desservir.

Le lectorat est cependant confondu et il est difficile de juger de la part de chacun puisque nous formons un réseau unique avec un seul fichier des lecteurs. 32.000 personnes sont donc inscrites dans le réseau, dont 18.000 n'habitent pas Liège, soit 16,5 % de la population si on considère l'ensemble des inscrits, soit 7,5 % si on ne considère que les lecteurs habitant Liège.

Pour le réseau Aleph : lorsque Fléron, Herstal, Waremme et Visé auront terminé leur implantation, c'est 24 % des communes de la province qui seront équipés en ALEPH, soit 18 communes sur 75. Si on tient compte du fait que 5 communes n'ont pas une seule bibliothèque, c'est 18 communes sur 70 en ALEPH, soit 26 %. Parmi les bibliothèques reconnues ou en contrat-programme, c'est 18 communes sur 53 en ALEPH, soit 34 %. En 2012, lorsque les 8 autres communes seront intégrées ce sont 26 communes sur 70 qui seront dans ALEPH, soit 37 %.

Financier

Jehay : (+24,44%) augmentation due aux travaux effectués – idem en 2010.

Besoins

Malgré les statistiques de la Communauté qui montrent une légère diminution du prêt des livres, on peut cependant admettre que les besoins sont croissants, les bibliothèques s'ouvrant de plus en plus aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies d'une part, et d'autre part qu'en fonction des missions imposées aux bibliothèques, celles-ci sont constamment en recherche de nouveaux publics. Sur l'année 2009, le nombre de lecteurs est pris globalement en compte pour l'ensemble de la locale, il se monte à 32.000 environs et le nombre de prêts se monte à 610.000, outre 565.000 consultations sur place.

CULTURE

Analyse du questionnaire

Peu d'organisations dans les petites communes par rapport aux grandes villes

Ce constat est marqué du sceau du bon sens. Où il y a plus d'habitants, il est normal qu'il y ait plus d'associations et donc plus d'activités. Les grandes institutions culturelles (orchestre, opéra, centre dramatique), comme les fonctions administratives ou sociales, sont le plus souvent situées dans de grandes agglomérations.

Il faut cependant prendre en considération bien d'autres paramètres. La dépopulation des campagnes, l'apparition de villages dortoirs, les courtes distances entre les centres urbains et les communes rurales, le développement, ces dernières années, de voies de communication rapides, l'omniprésence de la voiture, couplée à l'augmentation des frais de production des activités culturelles ont conduit à un renforcement de la tendance centralisatrice. Il est loin le temps de Jacques Huisman et son Théâtre national se déplaçant de village en village. Ainsi, les grands groupes internationaux de musique ne font le plus souvent qu'une seule date en Belgique à Bruxelles ou à Anvers. On les voit rarement à Huy ou Eupen. A l'inverse cependant les festivals d'été installent leurs pénates dans de vertes campagnes ou des villes de petite dimension. Souvent pour quelques heures...

Les centres culturels situés en zone rurale pallient souvent à cette absence de proximité au quotidien. Rappelons que ces institutions culturelles ont dans leurs missions prioritaires la diffusion et l'aide aux associations de terrain. Le conseil culturel réunit souvent de très nombreuses associations locales œuvrant dans les divers secteurs culturels, sociaux voire sportifs.

Tout le monde est conscient qu'il n'est pas possible d'installer un centre culturel dans chaque commune. La tendance, soutenue par la Communauté française et par la Province, est donc de favoriser l'adhésion de plusieurs communes à un centre déjà existant. Ce dernier développant alors des actions de décentralisation dans les différentes entités en fonction des acteurs et des publics. Le nouveau décret sur les centres culturels, en gestation, ambitionne de prendre en compte toutes ces questions territoriales, car si la ruralité a ses caractéristiques, les centres urbains et les banlieues en ont d'autres.

En subventionnant de manière directe et indirecte les centres culturels, la Province favorise une véritable politique de proximité. Elle ne se borne pas à cette mission, loin de là. En effet, elle soutient concrètement de très nombreuses petites associations présentes sur l'intégralité du territoire provincial, à la fois en octroyant des petits subsides (semestriels) ou des aides ciblées (délégation de conférenciers) etc. Lors d'activités exceptionnelles ou originales (festivals, manifestations citoyennes, commémorations historiques), les associations de terrain peuvent toujours rentrer au service de l'éducation permanente un dossier pour obtenir des moyens supplémentaires. Il convient toutefois de faire toujours la différence entre une kermesse certes conviviale et une activité culturelle digne de ce nom. Pour ces actions de proximité, la Province

apparaît bien souvent comme le seul pouvoir subsidiant, les communes apportant pour leur part des aides plus techniques (transport, montage).

Une règle s'impose cependant, il faut éviter d'imposer des activités à des populations qui ne sont pas demandeuses. Il convient en effet toujours de soutenir des initiatives ascendantes portées par des associations de terrain concernées et éviter des actions descendantes qui ne trouvent ni adhésion et ni appropriation locales.

Continuer le partenariat concernant le partage des livres

En ce qui concerne le prêt interbibliothèques, cela fait partie des missions de la centrale et des principales. Ce service va donc être non seulement poursuivi mais intensifié, en raison notamment de l'adhésion de plusieurs nouvelles communes dans le réseau ALEPH et de son catalogue commun, qui favorise ce type de partenariat.

Le partage des livres peut aussi concerner la mise à disposition de collections d'appoint aux bibliothèques locales par la bibliothèque centrale et principale. Ce service fait aussi partie des missions des centrales et principales, là aussi nous poursuivons et intensifions nos efforts en proposant de nouveaux types de documents (livres audio) et en incitant les bibliothèques locales à venir s'approvisionner régulièrement en nouveautés, en lots thématiques et même en lots constitués à la demande par les bibliothèques locales.

Faire attention aux petites associations qui sont pourtant très actives auprès des citoyens

Cette remarque recoupe la première et donc la réponse est relativement similaire. Si ce n'est de souligner à nouveau l'intérêt réel et permanent porté à ces réalités par le Service Culture de la Province et plus particulièrement par le département de l'éducation permanente dont une des missions est, rappelons-le, la démocratie culturelle, c'est-à-dire l'appropriation par les citoyens de modes d'expression spécifiques et non la simple consommation de produits culturels formatés. Dans cette logique, les aides à des associations intervenant dans le soutien et le développement du lien social à partir de la culture font l'objet d'une attention précise des services culturels provinciaux. Les gestionnaires des dossiers doivent cependant garder toujours présent à l'esprit que les moyens sont mesurés et que saupoudrage n'est pas synonyme d'efficacité. La prise en compte du sens et de l'efficacité est primordiale.

Administration en général à l'écoute des besoins communaux

Le Service Culture de la Province s'efforce en effet de rencontrer au mieux les demandes formulées par les associations culturelles présentes sur l'ensemble du territoire provincial.

L'aide reçue et la qualité de cette dernière sont en général appréciées

Rien n'est sans doute parfait et il peut arriver que des incompréhensions naissent, imputables aux uns comme aux autres. C'est de l'ordre de la nature humaine. Le Service Culture de la Province, qui plus en est dans ses missions d'éducation permanente, s'efforce d'être à l'écoute de demandeurs pas nécessairement rompus avec des subtilités administratives. Le maître mot est le service au public en s'efforçant d'alléger au maximum les démarches. Une simplification administrative a d'ailleurs été appliquée ces dernières années notamment dans le secteur des CEC et des musées, les justificatifs demandés étant alors pléthoriques et sans commune mesure avec les subsides octroyés. Nous sommes tous conscients que les petites associations composées bien souvent de bénévoles disposent rarement d'un secrétariat permanent.

Jamais assez de culture, mais on est sur la bonne voie !

Un beau slogan auquel on ne peut, de prime abord, qu'adhérer. Toutefois au sein du Service Culture de la Province de Liège, on s'efforce de poursuivre la réflexion portée depuis des années sous le terme d'éducation permanente. Il ne convient pas de soutenir n'importe quoi n'importe comment sous prétexte qu'il s'agit de culture. Qu'est ce que la culture ? Quel type de culture ? Voilà un vaste débat.

La diversité se doit d'être privilégiée et encouragée. La vigilance vis-à-vis de l'apparition de nouvelles formes d'expression et de l'évolution des publics doit être constante. De plus, il convient de bien mesurer toujours ce qui relève d'une simple démarche commerciale (plus ou moins avouée) en regard d'actions porteuses de sens. Le soutien accordé par la Province d'abord aux centres culturels, garants du pluralisme, mais aussi à de très nombreuses associations culturelles de terrain, constituées sous la forme d'asbl, illustre la volonté provinciale constante de favoriser la culture pour tous par tous.

ALEPH et bibliobus très appréciés

Ce sont des services qui effectivement connaissent un certain succès. Le réseau ALEPH est dans une phase de croissance dynamique, et de plus en plus de communes sont intéressées par les services offerts en matière de réseau informatique par la Province. Les bibliobus rendent en effet des services directs à la population et aux écoles, et à l'avenir nous tâcherons de les rendre plus efficaces encore en collant toujours plus près aux besoins des utilisateurs

Regret du coût des locations de salles dans certains centres culturels

Chaque centre culturel est responsable de sa gestion. Les centres culturels sont appelés, par décret, à une gestion administrative et financière très rigoureuse. Un minimum d'équilibre doit être atteint sans quoi c'est la faillite. Tous ne fonctionnent pas de manière identique. Certains privilégient un type d'actions, d'autres favorisent des secteurs particuliers. Ces modes de fonctionnement dépendent de nombreux paramètres (territoire, grandeur de salle, type de population) et sont toujours contrôlés tant par le conseil d'administration qui compte le plus souvent en son sein des représentants citoyens ainsi que par les autorités de tutelle (Province, Communauté française, Région wallonne).

Insistons aussi sur le rôle, parfois méconnu, du conseil culturel qui est sensé réunir toutes ou la plupart des associations, souvent petites, de l'entité concernée et en être, en quelque sorte, le lieu d'expression. Aussi, quel meilleur cénacle que celui-là pour aborder la question des locations de salles ? Force est de constater que tous les conseils culturels ne fonctionnent pas de manière idéale et que toutes les associations de terrain n'en sont pas membres... En dépit de ces lacunes, en général, les centres culturels restent très vigilants à ne pas appliquer des tarifs de location excessifs, mais il est vrai que des contributions, même légères, peuvent paraître lourdes à certains acteurs de terrain.

Organiser une aide aux intervenants culturels qui sont peu habitués aux démarches administratives lourdes afin d'obtenir une subvention

C'est une erreur de penser que les démarches sont lourdes et que l'administration n'est pas au service de tous. Rentrer un dossier est très facile, il suffit d'exposer les motifs, le but, les partenariats et de présenter un petit budget en recettes et dépenses. Il convient cependant que cette demande ne soit pas formulée par une association à but commercial. Le Service Culture est toujours à l'écoute des demandeurs auxquels des renseignements sont fournis au minimum par téléphone si ce n'est, bien souvent, lors d'une rencontre personnalisée. Il arrive plus qu'à son tour que le personnel aide à la rédaction du dossier proprement dit.

Intervention plus conséquente dans les frais de gestion des centres culturels

La Province de Liège intervient dans la subvention des centres culturels non pas pour la gestion de ceux-ci (même si l'appellation fonctionnement peut paraître ambiguë) mais pour l'ensemble des missions qui leur incombent. La Province intervient ainsi, sur base du décret régissant les Centres culturels, aux côtés des Communes et de la Communauté française mais aussi de la Région wallonne qui, elle, intervient prioritairement en matière d'emploi (points APE).

Aux yeux de la Province, les centres culturels constituent des acteurs privilégiés du paysage culturel en Communauté française de Belgique. On en dénombre 25 en Province de Liège ce qui implique des budgets récurrents non négligeables et qu'il est impossible d'augmenter de manière linéaire et généralisée. Dès lors, la Province varie ses modes d'action. Elle octroie des subsides de fonctionnement mais intervient aussi dans des projets qui font l'objet de subventions spécifiques en fonction de leur qualité, de leur originalité, du type de public concerné etc. A cela il convient d'ajouter aussi les différentes interventions en matière de Tournées Art et Vie, de Théâtre à l'école, d'animations, de vacataires ou de prêt de matériel, chacune modulée en fonction des demandes.

Inciter les communes à promouvoir les quartiers plus méconnus de leur territoire qui méritent pour certains une attention particulière (ex charbonnage classé de Cheratte)

Quelles que soient les compétences des agents du Service Culture de la Province, même si de nombreuses réalités sont prises en compte, il est évident que ceux-ci ne connaissent pas toutes les richesses historiques, culturelles et patrimoniales des 84 communes concernées. Sans doute à l'occasion d'opérations spécifiques dans des quartiers ou dans des lieux pouvant accueillir des activités précises comme des pièces de théâtre (Odyssee Théâtre investit beaucoup de lieux curieux), des lieux furent et sont, à l'occasion, mis en lumière et portés à la connaissance d'un plus grand nombre.

Même si patrimoine et culture sont liés, rappelons qu'en matière de patrimoine proprement dit c'est la Région wallonne qui est compétente et qu'au travers de l'Institut du Patrimoine Wallon, elle organise chaque année, à la mi-septembre, une journée de sensibilisation aux richesses méconnues du territoire wallon. Il y a quelques années, la thématique de l'industrie avait d'ailleurs autorisé la découverte de sites industriels comme le Charbonnage de Cheratte.

Dans ce secteur à dimension plus patrimoniale, pour être efficace, il convient encore et toujours de favoriser des actions ascendantes qui pourraient et devraient prioritairement être menées à l'initiative des habitants du quartier ou d'un groupe d'historiens voire de passionnés de l'histoire des charbonnages, souhaitant au travers d'une ou plusieurs actions, valoriser les lieux. A partir du moment où il y a appropriation par un groupe social (dans le cas de Cheratte, la population turque par exemple) d'un projet à dimension culturelle, la question d'une aide peut être étudiée, même si pour qui connaît le charbonnage de Cheratte, il faudrait des moyens colossaux pour lui rendre vie et lui donner une nouvelle affectation. Cela n'empêche pas cependant des actions mesurées...

CULTURE

Conclusion

Ainsi que l'enquête auprès des collèges communaux l'a montré les secteurs Culture et Jeunesse représentent un véritable fleuron de l'action provinciale que ce soit auprès de leurs partenaires naturels de proximité que sont les communes mais aussi auprès de dizaines d'associations culturelles et de jeunesse. Par la multiplicité des projets qu'ils mènent à bonne fin que ce soit comme instance organisationnelle ou comme support de leurs partenaires (Fédéral, Région Wallonne, Communauté française, Asbl, personnes privées), ces secteurs remplissent un rôle essentiel dans notre démocratie participative. Les missions qu'elles remplissent leur sont attribuées soit par le Collège en toute autonomie par rapport à une instance de tutelle soit par délégation, essentiellement de la Communauté française.

La gestion qu'elle soit directe ou en partenariat a pour objet de favoriser l'accès du citoyen à la culture dans toutes ses formes, sur le territoire géographique de la Province de Liège, qui constitue la taille du marché de ces secteurs, soit 84 communes. La part du marché, varie en fonction de l'institution opérante puisqu'elle peut être totale ou partielle que ce soit la Bibliothèque des Chiroux, première bibliothèque de la Communauté française, le Musée de la vie wallonne dont le rayonnement s'étend à toute la Wallonie, le château de Jehay, futur centre archéologique majeur ou les autres services de l'Administration.

Les besoins actuels et futurs que ces deux secteurs rencontrent sont au minimum égaux aux besoins du passé et pour la plupart sont en croissance, témoignant de la vitalité de ces deux Secteurs complémentaires qui remplissent avec vigueur et enthousiasme les missions qui leur sont confiées.

Trois axes prioritaires :

1. Soutien à la création

Le Service Culture de la Province de Liège, depuis des années, s'est révélé un soutien et un partenaire incontournable du monde artistique et culturel. Traditionnellement, il constitue une instance subsidiaire proposant en toute autonomie au Collège les projets culturels de qualité à encourager, quelle que soit leur ampleur ou leur degré d'audace. La compétence et l'expérience de ses membres, appliquant des critères rigoureux d'expertise, permettent de sélectionner ainsi, dans une foison de projets, ceux dont il convient de reconnaître l'aspect novateur ou au contraire la continuité dans une grande tradition classique. L'objectif est de dynamiser l'accès à la culture pour le plus grand nombre sans jamais accepter la médiocrité, en insistant sur la mise sur pied de réseaux de proximité mobilisant les acteurs de terrain.

Depuis dix ans, par ailleurs, en liaison avec le Service Jeunesse, qui s'intégrera à l'avenir à lui, le Service Culture est devenu le porteur de projets originaux d'envergure sur le plan provincial, régional, communautaire, national ou international. Que ce soit sur le plan théâtral (Odyssée Théâtre, les Rencontres de théâtre pour l'enfance et la jeunesse à

Huy), sur le plan musical (Ça Balance, vaste opération de soutiens aux musiques non classiques, ou l'aide apportée aux musiciens grâce au studio d'enregistrement), sur le plan des arts plastiques, la Province est devenue un acteur majeur du paysage culturel de notre Communauté Wallonie-Bruxelles.

L'action entreprise par le biais des biennales de Design, des triennales d'art contemporain, de l'opération « Y a pas d'lézarts », de la biennale d'art contemporain de Jehay, sans compter le succès du Centre d'Expression et de Créativité Les Croisiers porte ses fruits. Elle doit être prolongée, renforcée et confirmée par le maintien au sein du service public opérateur et gestionnaire de ces entreprises exceptionnelles, en liaison avec l'A.S.B.L. OPMA, partenaire de soutien.

Un axe de médiation transversale est également à développer notamment en direction de publics à capter en matière de formation dans ces différents domaines (arts plastiques, théâtre, musique, lecture, création artistique).

2. Valoriser et conserver notre patrimoine historique, moteur d'interrogations sur notre temps présent et futur

Le Musée de la Vie wallonne est en train de reprendre dans l'espace wallon, national et européen, la place qui fut la sienne parmi les musées d'ethnographie, membres de la grande famille des musées de société : la première au milieu des grands musées français ou allemands. Le partenariat instauré par exemple avec le Musée de la Civilisation de Québec doit se prolonger. Né dans l'émergence du mouvement wallon au début du XX^e siècle, le Musée de la Vie wallonne a sa place naturelle en province de Liège, véritable creuset des aspirations des Wallons vers la reconnaissance de leurs spécificités et originalités. Par la richesse de ses collections (muséales, du Fonds d'Histoire du mouvement wallon, de la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie), la palette de ses activités présentes et futures tournées vers tous les publics, l'accueil et l'organisation d'expositions de premier plan, le Musée de la Vie wallonne constitue un joyau du patrimoine culturel de la Province de Liège.

Un axe de médiation est également développé dans tous les secteurs muséaux (muséographie, restauration, bibliothéconomie, communication).

Un pôle de réflexion et de développement muséal pourrait se développer au sein du secteur Culture s'articulant sur deux piliers, le château de Jehay (centre d'archéologie, illustration de la vie de l'aristocratie de l'Ancien Régime à nos jours, jardin prestigieux) et le Musée de la Vie wallonne, terrain d'exploration et analyste privilégié de la vie de notre société wallonne industrielle et postindustrielle au carrefour de l'Europe.

3. L'accès à la connaissance : développer la curiosité et le plaisir d'un esprit critique et libre

La Bibliothèque Chiroux est incontestablement la première bibliothèque publique de la Communauté Wallonie-Bruxelles. De plus, elle est fortement impliquée dans la vie culturelle du pays de Liège. Elle entend être un acteur culturel à part entière, ne travaillant nullement en autarcie, mais ouverte sur le monde. Par l'ampleur de ses collections, la qualité et la formation de son personnel, la mise sur pied du réseau Aleph qui rencontrera à terme les besoins en informatique documentaire et en gestion des données des bibliothèques de la province de Liège, l'ampleur des nouveaux services rendus à la société (Point Emploi, Ecrivain public), la Bibliothèque Chiroux mérite un nouveau bâtiment emblématique qui s'enracine au cœur de la cité et s'élançait vers l'espace, fruit de l'imagination et de l'audace des plus grands architectes contemporains.

ECONOMIE

Tableau synthétique de caractérisation

ECONOMIE

Description des missions et activités

1. SPI+

- Historique :

En 1961, le 17 février, fut créée la Société Provinciale d'Industrialisation, appelée plus couramment SPI. Cette initiative revenait à la Province de Liège et à son Gouverneur le Comte Clerdent, à 27 communes, à 39 sociétés privées et au Port Autonome de Liège.

En 1995, la SPI fusionnait avec l'Institut Provincial des Classes Moyennes (IPCM) pour former la SPI⁺, une dénomination derrière laquelle se cache "Services Promotion Initiatives en province de Liège". Ce rapprochement a permis d'optimiser encore les services que pouvait rendre une agence de développement, la SPI apportant son incontournable expérience en matière d'immobilier principalement et l'IPCM venant renforcer le pôle "services" en matière de conseil et d'accompagnement des entreprises surtout.

De la simple question à la gestion de vastes projets d'intérêt collectif, l'interlocuteur trouve à la SPI⁺ la collaboration efficace pour la réalisation de ses objectifs.

Elle a à ce jour la forme d'une intercommunale pure et une raison sociale de SCRL. Son actionnaire principal est la Province (84%), viennent ensuite les 84 communes de la province de Liège (8%) et d'autres organismes publics (8%).

- Objectifs :

La SPI⁺ est l'Agence de développement de la province de Liège. Elle est mandatée par la totalité des communes et par la Province elle-même, son actionnaire principal, pour mener des actions de divers ordres qui poursuivent toutes un but ultime : la création d'emplois.

La SPI⁺ apporte son soutien aux entreprises. Elle travaille aussi à l'amélioration de l'image de la province de Liège par des mesures de promotion mais aussi par l'aménagement de friches assainies ou par des opérations de rénovation urbaine et de développement rural conduites au profit des communes.

Elle a en charge la mise en œuvre d'infrastructures publiques et suscite le développement de projets immobiliers. Elle mène des actions d'animation économique ciblées, recherche et active des partenariats internationaux.

La SPI⁺ s'adresse :

- aux entreprises ou investisseurs (nationaux ou étrangers) désireux de se développer ou de s'installer en province de Liège ;
- à toutes les communes de la province de Liège pour la mise en place des projets de développement, la recherche de partenariats ou encore la prestation de conseils techniques;
- aux citoyens en général notamment par l'information et la sensibilisation aux projets de développement économique portés par la SPI⁺ dans leur région.

- Activités :

Ses activités sont principalement les suivantes :

- zones : il s'agit de modifications planologiques, d'expropriations, reconnaissance de zones, désignation d'auteurs de projets, d'équipement et de vente de terrains à destination des entreprises ;
- bâtiments : il s'agit de la conception, la construction, la vente ou la location de bâtiments pour les entreprises ;
- immobilier communal : ce service consiste en des missions de conseil et d'assistance au maître d'ouvrage dans l'aménagement du territoire ou la construction/rénovation d'infrastructures de tout type (maison de repos, crèches, hall sportif, places, infrastructures touristiques, administration communale, musées ...)
- services immatériels : ce sont des services d'aides spécialisés aux entreprises et à l'avenir de plus en plus aux pouvoirs locaux. Ils vont de la recherche de subside, à l'accompagnement à la différenciation (par le design, l'innovation stratégique, les partenariats) et à la recherche et l'instauration d'une politique d'information stratégique et de veille ;
- relations internationales : ce sont des actions de benchmarking à l'étranger, au sein d'organismes assimilables aux nôtres, de recherches de partenariats ou d'accueil de délégations.

- Plan stratégique 2008-2010 :

Il est articulé autour des 4 axes suivants, assortis d'objectifs et d'indicateurs :

Axe 1 : Mettre en place des infrastructures de qualité, innovantes et adaptées aux besoins des entreprises et des citoyens mais aussi participer au développement cohérent, harmonieux et durable du territoire, des villes et des communes de la province de Liège.

Axe 2 : Collaborer étroitement avec la Structure Locale de Coordination et les autres opérateurs d'animation économique pour organiser, fédérer et professionnaliser l'accompagnement des entreprises. Devenir, dans ce cadre, le spécialiste des axes « savoir » et « différencier ».

Axe 3 : Rechercher à l'étranger les bonnes pratiques qui pourraient être appliquées à nos produits et mettre en place pour nos entreprises et nos institutions publiques des passerelles vers l'Eurégio, la Grande Région, l'Europe et le monde.

Axe 4 : Préserver l'équilibre financier de la SPI⁺, optimiser la gestion des ressources humaines et renforcer en interne un climat de performance, de solidarité et de bien-être
Objectif : être l'outil optimal au service de l'opérationnel.

ECONOMIE

Commentaires sur les données de caractérisation

Les présents commentaires sont destinés à étayer les réponses ou le défaut de réponse dans le tableau.

En préambule, nous voulions rappeler le statut de la SPI+ afin que les données puissent être nuancées.

Nous sommes une intercommunale pure et avons une raison sociale de SCRL. Notre actionnaire principal est la Province (84%), les 84 communes de la province de Liège (8%) et 8% pour d'autres organismes publics.

Notre association est régie par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par les décrets des 19 juillet 2006 et 9 mars 2007 relatifs à la coopération entre les Communes et la loi et décrets d'expansion économique. Nos statuts sont soumis aux dispositions du Code des Sociétés.

La participation provinciale annuelle au fonctionnement de la SPI+ représente quelque 1.200.000 EUR, plus du personnel (voir commentaires plus loin). Notre chiffre d'affaires de 2009 représentait quelque 31.510.000 EUR, essentiellement constitué de ventes de terrains, locations de bâtiments divers et prestations de services à des entreprises et pouvoirs locaux.

Statutairement (art 21), la cotisation de la Province doit être chaque année équivalente à celle des communes. En outre, chaque année, la Province doit participer à l'augmentation du capital par un montant au moins égal à sa cotisation.

Nous sommes certifiés ISO9001.

Nous sommes une intercommunale pure et avons une raison sociale de SCRL. Nos actionnaires principaux sont la Province de Liège et les 84 communes de la province de Liège.

Type de compétence :

Notre association est régie par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié par les décrets des 19 juillet 2006 et 9 mars 2007 relatifs à la coopération entre les Communes et la loi et décrets d'expansion économique. Nos statuts sont soumis aux dispositions du Code des Sociétés.

Il nous semble ne correspondre à aucune des 3 possibilités offertes par le tableau (décentralisation–autonomie/décentralisation–délégation/déconcentration).

Mode de gestion :

Dans la mesure où la Province n'est pas le seul actionnaire de notre intercommunale, nous avons jugé que notre gestion relevait du mode partenarial. Pour rappel, la Province est notre actionnaire majoritaire à côté des 84 communes de la province de Liège et d'autres acteurs publics dans la proportion respective de 84/8/8.

Public cible :

Les publics ciblés de nos produits sont précisés ci-dessous. De façon générale, nous considérons que le citoyen est une des cibles pour ce qui est de notre image générale, mais pas de nos produits.

Zones : essentiellement entreprises et pouvoirs locaux dans une moindre mesure.

Bâtiments : entreprises et associations dans une moindre mesure

Immobilier Communal : pouvoirs locaux (Communes, CPAS, Intercommunales, sociétés de logements, RCA etc).

Services immatériels : entreprises et de plus en plus, pouvoirs locaux et associations.

Relations internationales : d'autres organismes publics, éventuellement pouvoirs locaux.

Autres acteurs :

Zones :

Les autres acteurs sont publics (étroitement liés à la RW) et parfois des pouvoirs locaux (Communes). Il faut noter que pour la plupart, ils sont nos partenaires et que nous nous chargeons pour eux d'études d'aménagement et souvent de l'équipement (via secteur ou marché public). Il s'agit du PAL, de la SOWAER, de la SPAQUE, de la SORASI et de quelques communes en province de Liège – pour les acteurs publics.

Nous avons des concurrents privés : des propriétaires terriens, des entreprises propriétaires de terrains bien affectés au plan de secteur.

Bâtiments :

Les autres acteurs sont publics sans être des pouvoirs locaux, par contre, ils sont étroitement liés à la RW. Il faut noter que pour la plupart, ils sont nos partenaires et que nous nous chargeons pour eux de la construction du bâtiment. Il s'agit du WSL, de Meusinvest par exemple.

Nous avons des concurrents privés : sociétés immobilières, propriétaires divers.

Immobilier Communal :

Pour nos missions de conseil et d'assistance aux opérateurs publics nous n'avons pas vraiment de concurrence à l'heure qu'il est. Des privés (bureaux d'étude) offrent des services avoisinants mais pas identiques (subsides).

Services immatériels :

De nombreux acteurs publics et privés offrent des services d'accompagnement aux entreprises. Afin de ne pas nous faire concurrence, nous avons opté pour des services relativement spécifiques pour la plupart.

Nos services peuvent être caractérisés comme suit dans cette rubrique

- partenariats : très peu de concurrents, plutôt privés B2fair par exemple.
- information stratégique : très peu de concurrents, plutôt privés et ultra spécialisés.
- intelligence stratégique : peu de concurrents, essentiellement privés. Le marché au niveau public est partagé par bassins de vie et régulé par l'ASE.
- aides publiques : nombreux concurrents publics (agences de développement locales, ALE...) et privés (bureaux de consultance)
- différenciation par le design : peu de concurrents, essentiellement publics (Job'in, Wallonie Design).
- Différenciation par l'innovation stratégique : quelques concurrents publics (Cide-Socran, Innovatech).

Relations internationales :

Nos missions ont pour complément celles de la Province de Liège et d'autres opérateurs publics locaux (PAL).

Marché :

Nous avons pris le public cible déterminé précédemment par produits comme référence pour définir les données suivantes (nombre de clients potentiels pour les produits).

Zones :

Le marché est de taille moyenne (++) et nous y occupons une grande part en province de Liège (+++). Nous gérons 54 zones de types différents (locales, communales, supra-locales, régionales, supra-régionales) et de taille différente, représentant un total de 2.800 hectares.

Bâtiments :

Le marché est de petite taille (+) et nous y occupons une petite part en province de Liège (+). Nous sommes propriétaires de 52 bâtiments.

Immobilier Communal :

Le marché est petit (+) et nous y occupons la part largement majoritaire (+++).

Services immatériels :

Cette rubrique mériterait d'être déglobalisée mais nous avons remis les chiffres de moyenne dans le tableau (++) pour le marché et (+) pour la part.

- partenariats : marché moyen (+) sur lequel nous avons très peu de concurrents, dont un privé (+++)
- information stratégique : petit marché (+), petite part (+)
- intelligence stratégique : petit marché (+), petite part (+)
- aides publiques : grand marché (+++), petite part (+)
- différenciation par le design : marché moyen (++), petite part (+)
- différenciation par l'innovation stratégique : marché moyen (++), petite part (+)

Relations internationales :

La part de marché est petite (+) et le marché est petit (+).

Financier :

SPI+ : (-9,24%) diminution des dépenses de personnel.

Besoin :

La certification ISO nous oblige à revoir annuellement nos produits lors d'une « revue de direction ». Grâce à la demande de nos clients, aux enquêtes de satisfaction, à notre action de benchmarking et à notre comité d'idées, nous analysons les demandes de modification de nos produits ou de nouveaux produits, qu'elles viennent de l'intérieur ou de l'extérieur.

ECONOMIE

Analyse du questionnaire

Les chiffres que nous ont été transmis nous indiquent un taux de 68% de satisfaction. Dans la mesure où nous ne disposons pas du détail, il nous est difficile de le dispatcher par activités, de même, nous sommes démunis quant à savoir comment améliorer ce chiffre qui nous paraît bas.

Nous voulons toutefois le comparer à nos chiffres d'une part et également le nuancer par rapport à l'ensemble de nos activités.

Pour ce faire, nous nous référons à nos obligations en terme de certification ISO. Pour l'ensemble de nos produits, nous procédons annuellement à des enquêtes de satisfaction touchant si possible tous les clients concernés (entreprises/pouvoirs locaux). Les chiffres comparatifs avec les années précédentes (2007/2008/2009) sont repris. Nous avons ajouté dans le tableau nos chiffres moyens 2009.

Zones : taux de réponse 2009 - 41% - satisfaction moyenne : bon à très bon

Bâtiments : taux de réponse 2009 – 28.5% - satisfaction moyenne : bon

Immobilier Communal : taux de réponse 2009 - 75% - satisfaction moyenne : très bon à bon

Services immatériels : taux de réponse 2009 - 23% - satisfaction moyenne : très bon à bon

Relations internationales : pas d'enquête de satisfaction.

ECONOMIE

Conclusion

Notre raisonnement en termes de conclusions nous amène à présenter les réflexions de nos instances, notre personnel et notre comité stratégique pour notre plan stratégique 2011-2013, ces réflexions valant également pour un futur à terme moyen.

Il est basé sur une analyse SWOT que nous joignons en annexe. Les conclusions à tirer peuvent être résumées comme suit : les rôles clé de la SPI⁺ sont déclinés à partir de 3 thèmes majeurs – infrastructures, territoire, services – ils sont rendus cohérents au travers du concept d'intelligence territoriale, décrit ci-dessous.

L'intelligence territoriale est au service d'un développement équilibré et durable propre à chaque territoire. La réussite d'un territoire devient sa capacité à développer des projets diversifiés en associant les acteurs du territoire selon une logique de partenariat dans l'optique de valoriser un espace de ressources organisées. Le développement d'outils favorisant le travail en réseau, le partage d'informations et la coopération entre acteurs feront les territoires émergents de demain.

Plus concrètement, voici les évolutions qui seraient à poursuivre pour contribuer à faire de la province de Liège un territoire fort et reconnu pour demain.

Infrastructures :

Être l'opérateur public majeur pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures complexes, de grande envergure ou encore structurants en province de Liège.

Un territoire fort est un territoire qui propose et met à disposition les infrastructures appropriées : attractives, pratiques et en phase avec leur époque. Elles y fidélisent des acteurs, qu'ils soient citoyens ou entreprises publiques ou privées. Le réflexe d'appel à la SPI⁺ doit se systématiser pour des projets plus complexes : qu'ils mixent plusieurs finalités, plusieurs partenaires ou pour des projets structurants des communes rurales ou urbaines.

Objectif : participer activement au déploiement économique de notre territoire, à l'amélioration de son image et de sa qualité de vie, et ce, au travers de grands projets économiques, qu'ils soient urbains, ruraux, touristiques ou événementiels et ce, en étroite collaboration avec d'autres opérateurs.

Territoire :

Jouer le rôle d'acteur de référence en aménagement du territoire en province de Liège.

L'expertise-métier de la SPI⁺ en développement territorial est un de ses points forts. Cette expérience, nous l'avons acquise au fil de quasi 50 ans de fonctionnement au

service de notre territoire. Parfaire encore cette connaissance et la mettre à disposition de tous ceux qui peuvent en avoir besoin sont les buts que nous poursuivrons.

Objectifs : parfaire notre connaissance du territoire de la province de Liège, tendre à réaliser plus d'études d'aménagement sortant de nos compétences «parcs », structurer et dynamiser un réseau de contacts avec chaque entité concernée par le développement territorial (Province, communes, région, opérateurs publics et privés), développer le secteur « Communes » au travers du produit « développement territorial ».

Services :

Utiliser concrètement notre réservoir de compétences et de connaissance pour initier ou participer à des projets ; qu'ils soient destinés à différencier notre territoire des autres ou à accroître la compétitivité des acteurs du développement ce même territoire (entreprises, acteurs publics ...).

Pas de territoire intelligent sans expertise, sans ruche à idées, sans un réseau d'information éprouvé, sans partenariats, sans benchmark à faire connaître. Le rôle de la SPI+ doit se développer dans ces matières et viser une première reconnaissance. Notre objectif est de tirer notre « bassin de vie » vers le haut en réfléchissant avec et pour ses acteurs afin de leur donner les moyens d'être meilleurs que leurs concurrents.

Objectifs : participer activement au déploiement économique de notre territoire, à l'amélioration de son image et de sa qualité de vie, et ce, au travers de grands projets économiques, qu'ils soient urbains, ruraux, touristiques ou événementiels et ce, en étroite collaboration avec d'autres opérateurs ; susciter la créativité, l'innovation et la qualité dans l'accompagnement de projets des entreprises et des pouvoirs publics et favoriser les fertilisations croisées entre les pouvoirs publics, la SPI+ et d'autres opérateurs publics ou privés ; devenir l'acteur clé en province de Liège en matière d'intelligence territoriale.

En filigrane - développement des services d'appui :

Le fonctionnement transversal prôné par notre nouvelle organisation se retrouve totalement dans la logique présentée ci-dessus. Ils ne peuvent en effet être réussis que grâce à la collaboration entre les directions et pôles. La maîtrise des ressources humaines, financières, et techniques doit rester un souci permanent.

Annexe - Analyse SWOT – SPI⁺ - Agence de développement économique

* Atouts :

- la reconnaissance des communes pour le travail que nous faisons avec elles ;
- notre savoir-faire dans des métiers toujours plus nombreux (aménagement du territoire, services, infrastructures) par les compétences professionnelles et le développement d'outils ad hoc ;
- le souci que nous avons du client et notre volonté à le satisfaire autant que possible ;
- notre connaissance du territoire de la province et de ses acteurs et la facilité que nous avons à trouver des partenaires ;
- une exploitation avec plus-value des premiers projets développement durable que nous avons menés ;
- une couverture de l'ensemble du territoire de la province ;
- une équipe de collaborateurs fiables prêts à travailler selon la méthode « projets » et dans le cadre d'une organisation optimisée pour le client, une nouvelle équipe de direction ;
- une belle rigueur dans l'application des législations en place (marchés publics etc.) ;
- une notoriété de la SPI⁺ auprès du public ;
- ...

* Faiblesses :

- un coût horaire qui reste élevé et ne permet pas la même concurrence dans les différents métiers de la SPI⁺ ;
- un manque de personnel pour répondre rapidement aux demandes ponctuelles et urgentes ;
- un outil de maîtrise de l'ensemble des projets en cours à mettre en place et à parfaire (délais de réalisation, répercussions aux niveaux financier, occupation de notre personnel...) ;
- la définition de nos produits et leur marketing, quel que soit le client : arriver à plus de clarté, connaître le poids de chacun des produits dans notre gamme ;
- l'envie marquée de vouloir satisfaire toute demande, entraînant un ralentissement des activités quand celles-ci s'accumulent ;
- ...

* Opportunités :

- la mentalité qui évolue sur le territoire de la province et qui permet plus de collaborations, le lancement d'appels à projets ;
- une reconnaissance à développer dans notre métier de recherche, analyse et fourniture d'information que ce soit pour les entreprises ou les organismes publics ;
- nos compétences renforcées (pôle créé) de spécialiste de l'aménagement du territoire et le besoin exprimé dans l'accompagnement nécessaire à ce niveau que ce soit pour les communes, les entreprises ou porteurs de projets ;
- notre expérience accrue dans le montage de projets plus ou moins complexes et mixant les composantes infrastructures, territoire, services ;
- la possibilité d'utiliser nos méthodes de veilles pour découvrir des tendances et avec nos forces et ressources, devenir faiseurs de tendances ;
- parfaire nos réactions pour faire face à l'arrivée de concurrents : plus d'agressivité, une protection de notre savoir, un réseau de relais pour nous appuyer ;
- les collaborations renforcées avec nos intercommunales sœurs sur le pays de Liège ou intercommunales de développement économiques ;
- l'utilisation du design/de la notion de création comme outil de développement : des collaborations, entreprises, des fertilisations croisées entre ces deux derniers, avec les étudiants, le monde de l'enseignement etc. ;

- ...

* Menaces :

- l'évolution du paysage public : futur des Provinces, finances et compétences communales, compétences de la Communauté germanophone, tendance à une certaine centralisation du pouvoir régional, les subsides régionaux sont à partager entre des acteurs plus nombreux ;
- la fin des subsides FEDER ;
- le maintien de la stabilité et de l'esprit constructif de nos instances avec les doubles élections de 2012 ;
- les impositions administratives liées à notre fonctionnement amènent toujours plus de lenteur voire une paralysie des projets, ceci ayant des répercussions sur notre image ;
- un déficit d'image par rapport à d'autres opérateurs publics sur la place de Liège ;
- le développement/le positionnement potentiel d'autres opérateurs dans nos métiers ou dans des domaines proches : le GRE, la coupole Province/Commune - l'embryon de Communauté urbaine, les nouvelles missions de la SOWAER... ;
- l'absence d'un marketing autour de l'identité du territoire que constitue la province de Liège ;
- ...

ENSEIGNEMENT

Tableau synthétique de caractérisation

ENSEIGNEMENT

Description des missions et activités

La Constitution belge, avec notamment les articles 24 et 127, est le premier texte de référence pour l'organisation de l'enseignement dans notre pays. Il y est ainsi exprimé, dans le paragraphe premier de l'article 24, un des principes fondamentaux de notre enseignement : celui-ci est libre. C'est donc très naturellement, dans ce cadre, que la Province de Liège s'est constituée Pouvoir organisateur, créant ses premiers cours dès 1907.

La loi de 1959 dite « Pacte scolaire » vient conforter la légitimité des provinces comme Pouvoir organisateur : « Les écoles officielles sont celles qui sont organisées par l'Etat, les provinces, les communes, les associations de communes ou par toute personne de droit public. [...] Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui en assume(nt) la responsabilité. » (article 2).

Elle précise également qu' « à condition de respecter un programme et un horaire minimum légalement fixés, chaque pouvoir organisateur jouit pour son réseau d'enseignement, et même pour chaque institution d'enseignement, de la liberté d'aménager ses horaires, et sous réserve d'approbation ministérielle, en vue d'assurer le niveau des études, d'élaborer ses programmes. Chaque pouvoir organisateur est libre en matière de méthodes pédagogiques » (article 6).

Conformément à l'article 65 du décret de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (24 juillet 1997), la Province de Liège a établi son projet éducatif. Ce projet, conformément à l'article 63 du même décret, vise à définir l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels le pouvoir organisateur, la Province de Liège en l'occurrence, définit ses objectifs éducatifs.

En tant que pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne.

Fort de ces principes, la Province de Liège organise un enseignement secondaire de plein exercice et en alternance, un enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale ainsi qu'un enseignement supérieur (Haute Ecole).

Le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège, tel qu'il a été adopté par le Conseil provincial le 31 mai 1990 puis modifié le 27 mai 2004, définit l'ensemble des valeurs sur lesquelles se fondent les grandes orientations de la Province de Liège en matière d'enseignement. Il sert de cadre de référence aux différentes missions et activités menées tant au niveau de la Direction générale de l'Enseignement qu'au niveau de l'ensemble des Instituts d'enseignement (secondaire, en alternance, de promotion sociale et supérieur).

Enfin, comme le précise la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012, l'enseignement provincial est et reste le premier métier de la Province de Liège. Les investissements consentis par le Pouvoir organisateur provincial (en personnel, en infrastructures, en matériel...) confirment par ailleurs cette réalité.

1. Enseignement secondaire

La Province de Liège organise un enseignement secondaire :

- ⇒ Ordinaire de plein exercice (général, technologique, technique et professionnel), proposé par 13 établissements ;
- ⇒ En alternance, proposé par 4 Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ;
- ⇒ Spécialisé de plein exercice proposé par un Institut d'enseignement secondaire spécialisé.

1.1 L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organise les quatre degrés de l'enseignement secondaire général, technique de transition, technique de qualification et professionnel. Il prépare à la fois aux études supérieures et à l'insertion professionnelle des techniciens et des ouvriers qualifiés.

L'offre de formations, riche et variée, couvre les 25 domaines suivants :

- Arts appliqués – Photographie ;
- Automobile ;
- Chauffage - Sanitaire – Climatisation ;
- Construction – Bâtiment ;
- Education - Petite enfance ;
- Electricité ;
- Enseignement général ;
- Gestion ;
- Habillement ;
- Hôtellerie - Restauration – Alimentation ;
- Infographie – Imprimerie ;
- Informatique – Electronique ;
- Logistique – Industrie ;
- Menuiserie ;
- Mécanique - Electromécanique – Maintenance ;
- Métal – Soudage ;
- Métiers du cheval ;
- Paramédical ;
- Sciences – Nature ;
- Secrétariat ;
- Social ;
- Soins de beauté ;
- Sport ;
- Tourisme ;
- Vente.

Missions décrétales :

Les missions générales et les objectifs particuliers des Instituts d'enseignement secondaire de plein exercice sont précisés dans le Décret de la Communauté française

définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (24 juillet 1997).

De manière à pouvoir rencontrer l'ensemble de ces missions décrétales, dans le respect du Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et du Projet pédagogique de l'enseignement secondaire provincial, les Instituts d'enseignement secondaire mettent à la disposition des étudiants des équipements, des locaux spécialisés et des centres de documentation. Ils leur proposent également un certain nombre de services participant à la qualité reconnue de l'Enseignement de la Province de Liège. La gestion et la coordination de ces dossiers sont assurées, de manière centralisée et dans un souci d'optimisation, par la Direction générale de l'Enseignement.

Projet pédagogique :

Conformément à l'article 64 du Décret de la Communauté française du 24 juillet 1997, la Province de Liège a établi son Projet pédagogique, projet qui précise les choix pédagogiques et méthodologiques qui concrétisent le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège.

Le projet pédagogique défini s'articule autour des principes suivants :

A. Une école ouverte sur le monde

L'école doit entretenir des relations de collaboration et de partenariat avec tous les constituants de la vie scolaire, sociale, culturelle et économique. Dans cette perspective, l'Enseignement secondaire de la Province de Liège développe des relations de collaboration et de partenariat avec les parents, d'autres écoles proches ou éloignées, des opérateurs de la vie sociale et culturelle et des acteurs de la vie économique.

B. Une pédagogie intégrant pratique et théorie

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie de la construction de concepts à partir de la pratique et de l'expérience notamment par des activités où "le faire" et "le dire" sont intégrés pour prendre du sens. Dans la formation qualifiante, cette pédagogie se nourrit d'une interaction profonde école entreprise.

C. Une école respectueuse de chacun dans ses différences

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège veille à mettre chacun dans de bonnes conditions matérielles, notamment par des locaux propres, accueillants et bien équipés, des supports didactiques de qualité, et une bonne organisation. Il organise une orientation positive et continue des élèves favorisant la construction d'un projet personnel et professionnel, notamment par des relations de collaboration et de partenariat avec l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement de promotion sociale et d'autres écoles secondaires organisant d'autres formations.

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège développe une pédagogie adaptée aux besoins de chacun tant dans ses rythmes que ses méthodes et ses contenus d'apprentissages.

D. Une pédagogie de l'exigence, valorisante

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie qui aide le jeune à intérioriser les notions de droits et de devoirs dans leur fonction didactique, notamment par l'exercice d'une pédagogie du contrat, l'organisation d'une vie démocratique dans l'école, la mise en place d'activités pédagogiques qui sollicitent l'effort de l'élève.

E. Une pédagogie de l'élève acteur de ses apprentissages

L'Enseignement secondaire de la Province de Liège favorise une pédagogie active, c'est-à-dire où l'élève est acteur de ses apprentissages.

F. Une école qui privilégie la formation continuée des enseignants

L'Enseignement de la Province de Liège veut donner à son personnel les moyens de se perfectionner par une politique cohérente de formation continuée. Cette formation doit être conçue en collaboration avec les acteurs concernés.

Projet d'établissement :

Toujours selon ce même Décret, et plus particulièrement son article 67, les Instituts d'enseignement secondaire disposent d'un Projet d'établissement. Il définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre, avec l'ensemble des acteurs et partenaires, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur.

Parmi ces choix pédagogiques et actions entreprises, le Projet d'établissement met particulièrement l'accent sur les stages (primordiaux au 3^e degré de l'enseignement qualifiant) et l'orientation (notamment en proposant aux élèves de 6^e année des journées de découverte et d'immersion à la Haute Ecole de la Province de Liège).

1.2 L'enseignement secondaire en alternance

Conformément au Décret de la Communauté française du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, la Province de Liège organise, dans quatre Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) associés à chacune des quatre Ecoles polytechniques (Herstal, Huy, Seraing et Verviers), un enseignement secondaire en alternance. Les CEFA offrent des formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier.

L'enseignement secondaire en alternance comprend (art.2bis §1^{er}) :

- ⇒ Des formations organisées conformément à l'article 49 du décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Elles sont sanctionnées par une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice donnant accès à l'enseignement supérieur.
- ⇒ Un enseignement débouchant sur la délivrance d'un certificat de qualification spécifique sanctionnant des études dont le niveau est fixé en référence aux profils de formation visés à l'article 45 du même décret et assurant une formation générale et humaniste.

Les Centres d'éducation et de formation en alternance organisent, sous la responsabilité du coordonnateur, l'accueil, l'encadrement et l'accompagnement des élèves en vue de définir un parcours individualisé d'insertion socioprofessionnelle (art.3 §1^{er}). Dans chaque centre d'éducation et de formation en alternance (art.14), il est créé une charge de coordonnateur. La coordination consiste en la planification et le suivi des formations pendant l'année scolaire, en une guidance globale des élèves en collaboration avec le centre psychomédico-social, et en l'entretien de contacts avec les milieux socioéconomiques locaux et régionaux, les associations professionnelles et tout organisme pouvant contribuer au développement social et culturel de l'élève.

Un accompagnement social (art.15 §1^{er}) est assuré aux élèves bénéficiant de l'éducation et de la formation en alternance.

1.3 L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice

L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice organisé par la Province de Liège, qui répond également aux prescrits du Décret de la Communauté française du 24 juillet 1997, propose aux adolescents physiquement handicapés (de types 4 et 5 – Décret de la Communauté française du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé) des études d'adaptation sociale et professionnelle ainsi que des études professionnelles et techniques compatibles avec leurs difficultés spécifiques. C'est ainsi que l'Institut provincial d'Enseignement secondaire spécialisé de Micheroux propose un enseignement relevant des formes 1 à 4, telles que prévues par le Décret.

Forme 1 : L'enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale

Cet enseignement vise à donner aux élèves, de manière très individualisée, une formation sociale rendant possible leur intégration dans un milieu de vie adapté. L'enseignement spécialisé secondaire de forme 1 accueille des élèves qui sont capables d'acquérir des compétences à vivre en société et propose aux jeunes :

- d'approcher une autonomie en rapport avec leurs potentialités ;
- de s'approprier des éléments de communication orale, gestuelle, corporelle et graphique ;
- de bénéficier de cours d'éducation physique, sportive, musicale ;
- de participer à des activités manuelles.

Forme 2 : L'enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle

Cette formation vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail adapté. Elle comprend deux phases successives de deux ans au minimum chacune.

Les élèves sont préparés à l'accomplissement de tâches polyvalentes et diversifiées, ou plus spécialisées, en fonction des potentialités de chacun. L'enseignement y est hautement individualisé. En fin de cycle, les élèves obtiennent un certificat d'aptitude au travail en milieu protégé.

Forme 3 : L'enseignement secondaire professionnel spécialisé

L'enseignement secondaire professionnel spécialisé, la forme la plus ancienne de l'enseignement spécialisé, vise à donner aux élèves une formation générale, sociale et professionnelle rendant possible leur intégration dans un milieu de vie et de travail ordinaire. Cette formation comprend trois phases successives et propose diverses finalités dans deux secteurs : l'habillement (ouvrier retoucheur, piqueur polyvalent, cordonnier, ouvrier maroquinier) et les arts appliqués (reliureur doreur, ouvrier en encadrement et ouvrier en reliure). En adéquation avec des besoins non rencontrés ailleurs, ces formations visent non seulement à permettre aux élèves moins valides d'acquérir des compétences transférables à d'autres activités, mais aussi à leur assurer une formation qui offre des débouchés sur le marché de l'emploi et les prépare donc à une bonne insertion professionnelle dans la vie active.

Forme 4 : L'enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

Cet enseignement prépare la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur tout en offrant des possibilités d'entrer dans la vie active (de

transition), ou prépare à l'entrée dans la vie active tout en permettant la poursuite des études jusqu'au terme de l'enseignement secondaire supérieur (de qualification). De niveau professionnel ou technique, ces études, de même programme que dans l'enseignement ordinaire, proposent diverses orientations (technicien(ne) en comptabilité, auxiliaire administratif et d'accueil, complément en accueil et gestionnaire de très petites entreprises). A leur sortie de l'établissement, les élèves peuvent rejoindre le marché de l'emploi ou poursuivre des études supérieures, universitaires ou non.

2. Enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale

L'enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège (8 instituts) dispose d'une offre de formations, riche et variée, qui couvre les 23 domaines suivants :

- Alimentation – Cuisine ;
- Alphabétisation ;
- Automobile ;
- Batellerie ;
- Comptabilité ;
- Construction métallique soudage ;
- Economie et gestion ;
- Electricité – Electronique ;
- Guide nature – Environnement ;
- Humanités générales ;
- Immobilier ;
- Informatique ;
- Langues ;
- Loisir tourisme ;
- Mécanique ;
- Optique – Optimétrie ;
- Paramédical ;
- Pharmacie ;
- Psychomotricité ;
- Secrétariat ;
- Socio-éducatif ;
- Sylviculture.

Missions décrétales :

Le Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 précise dans son article 3 que l'Enseignement de Promotion sociale comporte deux régimes :

- l'enseignement de promotion sociale de régime 1 est celui qui est organisé conformément aux dispositions dudit décret (article 4) ;
- l'enseignement de promotion sociale de régime 2 est celui qui reste régi, à titre transitoire, par les lois sur l'enseignement technique coordonnées le 30 avril 1957 et les arrêtés pris en exécution de ces lois (article 5).

Les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale (article 7) sont de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

Conformément à l'article 10 §1er, pour atteindre les finalités de l'enseignement de promotion sociale, les pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de

promotion sociale organisent des sections aux degrés inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire et au niveau de l'enseignement supérieur.

Les sections (article 11) répondent à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation. Elles visent à la fois à :

- faire acquérir les capacités liées aux niveaux de qualification correspondant à l'exercice d'un emploi, d'un métier ou d'une profession ;
- faire acquérir les capacités permettant l'admission ou le maintien dans un processus de formation ou d'éducation.

L'enseignement secondaire de promotion sociale correspond aux enseignements secondaires général, technique et professionnel de plein exercice (article 26). Chaque section de l'enseignement secondaire de promotion sociale est classée dans l'enseignement secondaire inférieur ou dans l'enseignement secondaire supérieur suivant ses objectifs généraux, son contenu et le titre qui la sanctionne (article 27).

L'enseignement supérieur de promotion sociale de type court peut être organisé dans les catégories technique, économique, agricole, paramédical, social, pédagogique et maritime (article 41). Chaque section comporte obligatoirement un travail ou projet de fin d'études et/ou des stages pour lesquels des périodes d'encadrement sont prévues dans l'horaire de référence (article 42).

Les Instituts d'enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège disposent d'un règlement d'ordre intérieur des conseils d'études et des jurys approuvé par le Conseil provincial en sa séance du 20 juin 1996. Ce règlement complète et précise le règlement général des études de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur de type court. Il fixe le mode de fonctionnement du Conseil des études en termes d'admission, de dispenses, d'évaluation, de délibération, etc.

A la lumière notamment des réformes liées au Processus de Bologne (Enseignement supérieur), on peut considérer que le Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 était particulièrement novateur et visionnaire. En effet, depuis ce Décret, l'Enseignement de Promotion sociale est basé sur un système d'unités de formation capitalisables permettant à l'étudiant de recevoir, à la fin de chaque module, une attestation de réussite. Pour obtenir le diplôme final, l'étudiant doit présenter les attestations de réussite de toutes les unités constitutives de la section au sein de laquelle il est inscrit, et en plus réussir l'épreuve intégrée qui consiste en une évaluation des compétences acquises par l'étudiant.

L'enseignement de Promotion sociale n'est donc plus une structure rigide où l'on doit s'inscrire au mois de septembre et suivre tous les cours pendant une année scolaire. Il est devenu un outil adapté à chacun en fonction de ses besoins et de ses capacités.

Par ailleurs, dans une société où la formation continuée est sans cesse mise en avant, l'enseignement (secondaire et supérieur) de Promotion sociale constitue un outil particulièrement souple et adapté à la création de formations destinées à des adultes. Elles répondent à des besoins personnels ou sont organisées à la demande des entreprises dans le cadre de conventions et de partenariats. Parce qu'il est modulaire et libellé en termes de compétences, cet enseignement permet aux 8 Instituts provinciaux (situés à Herstal, Huy, Liège, Seraing et Verviers¹) de pratiquer la validation et la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la

¹ Complémentairement, l'Enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège a ouvert plusieurs nouvelles antennes de formation au cours des dernières années afin d'offrir à un public toujours plus large, la possibilité de suivre un cursus de qualité répondant à des besoins ou demandes locales (comme ce fut, par exemple, le cas récemment à Hannut, avec des formations liées aux services aux personnes, à l'informatique...) et plus largement aux nouveaux besoins d'une société en constante mutation.

vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité. Il permet aussi à chacun d'avancer à son propre rythme, en tenant compte des besoins et disponibilités spécifiques des adultes en formation.

L'enseignement de Promotion sociale est devenu, fort logiquement, le partenaire privilégié de la Haute Ecole de la Province de Liège pour la conception et la mise en œuvre de formations continuées pointues. Citons, à titre d'exemples, les formations suivantes : Bio-informatique, Cadre en management des services, Switching, routage et technologies WANs (préparation à l'agrégation CISCO) ou encore Processus thérapeutique en psychomotricité.

La Promotion Sociale organise également des formations qui relèvent d'un niveau élevé de spécialisation, telle que la spécialisation en stérilisation du matériel médico-chirurgical (enseignement supérieur paramédical) destinée au personnel infirmier de la région liégeoise.

Conventions, partenariats et collaborations de l'Enseignement de Promotion sociale :

Le Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale autorise celui-ci à conclure des conventions avec des entreprises ou des services demandeurs de formations. Dans ce cas, les structures mises en place sont soit des unités de formation existantes, soit des unités de formation dont le contenu est élaboré sur la base d'un cahier des charges établi en collaboration avec le partenaire. Le Collège provincial, comme il l'a précisé dans sa déclaration de politique générale, reste toujours attentif à favoriser les propositions visant à développer et à renforcer ce dispositif au bénéfice de diverses administrations, organismes et associations.

Citons, en particulier, les nombreuses collaborations avec des Communes, CPAS, Associations locales et différentes ASBL pour l'organisation de formations favorisant l'insertion socioprofessionnelle d'un public peu scolarisé.

Il convient également d'évoquer les formations organisées en milieu carcéral. En effet, actif depuis 1991 dans la formation des détenus (au travers notamment du projet transnational INSERT subsidié par le Fonds Social Européen), l'Enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège organise des cours dans les établissements pénitentiaires de Huy, Marneffe, Andenne, Lantin, Paifve et Verviers (cours d'habillement, formations d'électricité, de carrelage, de plafonnage, d'alphabétisation, d'horticulture ou de connaissances de gestion). Grâce à un accompagnement individuel et collectif, les détenus sont soutenus dans leurs études via des remédiations, des formations préparatoires...

Il faut aussi signaler les collaborations positives qui s'établissent tout naturellement entre l'Enseignement de Promotion sociale et de très nombreux Services provinciaux et conduisent notamment à l'organisation de formations :

- qui renforcent et complètent l'offre de formation en matière d'Accueil scolaire et d'Animateurs de centres de vacances du Service de la Jeunesse ;
- à l'intention d'agents provinciaux et communaux dans le cadre de la revalorisation barémique en collaboration avec l'Institut de Formation des Agents des Services publics ;
- pour les agents bibliothécaires provinciaux et communaux au logiciel de gestion de bibliothèque ALEPH en collaboration avec le Service Liège-Province Culture ;
- préparatoires, d'encadrement et de remédiation à l'intention des élèves de l'enseignement de plein exercice qui éprouvent des difficultés scolaires.
- inédites, telles que celles menées par l'IPEPS de Verviers - Orientation commerciale (en collaboration avec l'IPEA de La Reid) : Assistant Green

Keeper, Ouvrier forestier (en collaboration avec le Forem dans le cadre du plan Marshall) et Ouvrier en aménagement de parcs et jardins (en collaboration avec la MIRE de Verviers).

Complémentairement, d'autres formations sont également organisées en collaboration avec le Forem (agent de maintenance en électromécanique, métallier industriel, ...) ou avec la Mission régionale pour l'emploi (monteur câbleur en électricité du bâtiment, ...).

Dans le cadre de l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, différentes actions sont entreprises par le secteur Enseignement au bénéfice des ressortissants germanophones. Citons par exemple les nombreuses formations en langues (français, néerlandais et allemand) au profit de demandeurs d'emploi organisées par les deux Instituts d'Enseignement de Promotion sociale de Verviers dans leur antenne d'Eupen.

Dans le souci de renforcer encore l'accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone et de l'élargir à d'autres niveaux d'enseignement, une réunion de travail a été organisée avec le Ministre Oliver Paasch fin septembre 2010. Des solutions originales, comme l'envoi de stagiaires Bacheliers en Education physique et Bacheliers Educateurs spécialisés dans l'enseignement primaire et secondaire de la Communauté germanophone, ont été mises en évidence.

D'ores et déjà, d'autres actions, comme des tables de conversation en « français langue étrangère », sont assurées à la Haute Ecole de la Province de Liège pour les étudiants germanophones qui rencontrent des difficultés face à la compréhension orale et à la fluidité verbale. Ces actions spécifiques sont organisées dans le cadre de la politique d'aide à la réussite.

Enfin, il convient également de rappeler que, dans le cadre de la même Convention, la Province de Liège a décidé d'octroyer un subside destiné à financer une partie des activités réalisées lors du camp d'immersion en langue allemande organisé par le Ministère de l'Enseignement de la Communauté germanophone durant les vacances d'été, accessible à tous les élèves de la Communauté française. La Province de Liège, par le subside de 5000€ qu'elle accorde, contribue à diminuer le prix du séjour pour les enfants domiciliés sur son territoire.

Centre de validation des compétences

L'accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003) met en place un dispositif visant la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité.

Ce dispositif est ouvert à tout adulte hors obligation scolaire, demandeur d'emploi ou travailleur. Les titres de compétence ne seront pas équivalents à des diplômes mais ils favorisent les passerelles entre les différents opérateurs de formation continue par l'octroi de dispenses automatiques et ouvrent l'accès à des formations pour lesquelles les compétences validées constituent une condition préalable.

Dans le cadre de cet accord, notre Enseignement de Promotion sociale a mis en place, en collaboration avec différents partenaires issus notamment d'autres réseaux, des centres de validation de compétences pour les métiers de mécanicien d'entretien (IPEPS de Seraing – Technique), d'aide ménagère et d'employé administratif (IPEPS de Huy-Waremme)

D'autres projets sont également à l'étude dans nos Instituts, tels que l'organisation d'épreuves pour les métiers « agent des services commerciaux », « aide logistique en collectivité » et « jardinier ».

3. Enseignement supérieur organisé en Haute Ecole

Depuis toujours, la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région.

La Haute Ecole de la Province de Liège, qui comprend 6 catégories (agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique), propose des formations de Bacheliers et de Masters qui conjuguent théorie et pratique et visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Ces formations leur assurent également d'importants acquis théoriques valorisâmes, notamment par passerelles ou crédits ECTS, dans d'autres filières d'enseignement et de formation.

L'offre de formations (30 formations de Bachelier, 3 Masters et 11 spécialisations), répartie sur six catégories, couvre les 12 domaines suivants :

Agronomie - Environnement

- Bachelier en Agronomie

Chimie - Biochimie - Biotechnologie

- Bachelier en Chimie - Finalité Biochimie
- Bachelier en Chimie - Finalité Biotechnologie
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Biochimie
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Chimie

Communication

- Bachelier - Bibliothécaire - Documentaliste
- Bachelier en Communication
- Bachelier en Ecriture multimédia

Construction - Géomètre

- Bachelier en Construction - Option bâtiment
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Construction
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Géomètre

Droit

- Bachelier en Droit

Economie

- Bachelier en Commerce extérieur
- Bachelier en Comptabilité
- Bachelier en E-business
- Bachelier en Gestion des transports et Logistique d'entreprise
- Bachelier en Marketing

Education

- Bachelier - Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur en Education physique

- Bachelier - Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif
- Spécialisation en Psychomotricité

Electromécanique - Mécanique

- Bachelier en Electromécanique - Finalité Mécanique
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Electromécanique

Infographie

- Bachelier en Techniques graphiques - Finalité Techniques infographiques

Informatique - Electronique

- Bachelier en Informatique de gestion
- Bachelier en Informatique et Systèmes - Finalité Informatique industrielle
- Bachelier en Informatique et Systèmes - Finalité Réseaux et télécommunications
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Electronique
- Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Informatique

Paramédical

- Bachelier - Sage-femme
- Bachelier - Technologue de laboratoire médical
- Bachelier - Technologue en imagerie médicale
- Bachelier en Diététique
- Bachelier en Ergothérapie
- Bachelier en Logopédie
- Bachelier en Soins infirmiers
- Master en Kinésithérapie
- Spécialisation en Biotechnologies médicales et pharmaceutiques
- Spécialisation en Diététique sportive
- Spécialisation en Education et rééducation des déficients sensoriels
- Spécialisation en Oncologie
- Spécialisation en Pédiatrie
- Spécialisation en Salle d'opération
- Spécialisation en Santé communautaire
- Spécialisation en Santé mentale et psychiatrie
- Spécialisation en Soins intensifs et Aide médicale urgente
- Spécialisation interdisciplinaire en Gériatrie et psychogériatrie

Social

- Bachelier - Assistant(e) en psychologie
- Bachelier - Assistant(e) social(e)
- Bachelier en Gestion des ressources humaines
- Master en Ingénierie et action sociales

La Haute Ecole de la Province de Liège est devenue, depuis la fusion des 3 Hautes Ecoles provinciales en septembre 2007, la plus importante en Communauté Wallonie-Bruxelles avec plus de 8700 étudiants (octobre 2010). Cette fusion a répondu au besoin d'optimisation et de rationalisation de l'offre de formations relevant de l'enseignement supérieur, a offert une meilleure gestion financière des moyens attribués (par le bénéfice d'économies d'échelle) et a donné une plus grande visibilité à l'institution.

La Haute Ecole s'est aussi inscrite dans une volonté de cohérence et de visibilité de l'offre régionale d'enseignement supérieur en rejoignant le Pôle mosan d'enseignement supérieur et universitaire. Elle fait par ailleurs partie de l'organe de concertation des Hautes Ecoles Liégeoises dénommé Conseil Interréseaux de Concertation des Hautes Ecoles Liégeoises (CICHEL).

Afin de proposer une offre d'enseignement cohérente qui réponde aux attentes de la société, des conventions ont été établies en vue de coorganiser et codiplômer deux formations :

- Bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise, en collaboration avec la Haute Ecole Charlemagne
- Master en ingénierie et action sociales, en collaboration avec la Haute Ecole Libre Mosane.

La Haute Ecole occupe, sur l'échiquier de l'enseignement supérieur, un positionnement fort et reconnu en Province de Liège et, plus largement, en Communauté française de Belgique. Elle développe également d'étroites collaborations avec des institutions étrangères, ce qui lui vaut d'être appréciée comme institution d'enseignement supérieur à part entière aux niveaux européen et international. A cet égard, elle compte plus de 150 institutions partenaires réparties dans toute l'Europe (France, Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Lituanie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, ...), mais aussi au-delà des frontières européennes (Tunisie, Turquie, Malaisie...). Ainsi, outre l'organisation de la mobilité des étudiants (et des enseignants) et la participation à des projets Leonardo, la Haute Ecole de la Province de Liège organise également, depuis plusieurs années, une quinzaine de communication interculturelle dans le domaine des sciences de gestion et du marketing. Dans ce cadre, elle accueille, sur le Campus 2000 à Jemeppe, près de 30 étudiants (italiens, roumains, français et portugais) qui vont, au côté des étudiants de deuxième année en marketing, partager des activités de cours, des travaux pratiques, des conférences et des rencontres avec différents professionnels, et ce de manière à favoriser la mobilité en Europe et à préparer ces futurs bacheliers à la négociation commerciale internationale.

Missions décrétales :

Conformément à l'article 2 du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française poursuit, simultanément et sans hiérarchie, notamment les objectifs généraux suivants :

- Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
- Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
- Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique

et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun ;

- Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
- Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie ;
- Incrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

L'enseignement supérieur met en œuvre des méthodes et moyens adaptés, selon les disciplines, afin d'atteindre les objectifs généraux indiqués et de le rendre accessible à chacun, selon ses aptitudes, sans discrimination.

Selon l'article 3, et afin de respecter les objectifs généraux, l'enseignement supérieur exige du personnel qui le dispense des qualités pédagogiques et des compétences spécifiques et actualisées, en lien direct avec les lieux de création, de critique, de développement et d'évolution du savoir, de l'art et de la pensée. Pour ce faire, les établissements qui l'organisent assument, selon leurs moyens et leurs spécificités, les trois missions complémentaires suivantes :

- Offrir une formation initiale et continuée de haute qualité, selon leurs habilitations, et certifier ainsi les compétences et savoirs acquis par leurs diplômés ;
- Participer à des activités de recherche et/ou de création dans leur discipline ;
- Assurer des services à la collectivité, notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

L'établissement détermine les activités spécifiques de chacun des membres de son personnel correspondant à ces missions. Selon la forme et le type d'enseignement supérieur considéré, ces missions revêtent une importance relative différente et peuvent se matérialiser de façons variées, conformes aux spécificités de l'établissement.

Ces différentes missions de l'enseignement supérieur s'inscrivent dans une dimension de collaborations et d'échanges internationaux, intercommunautaires et au sein de la Communauté française.

La finalité de l'enseignement supérieur (article 4) est de former des diplômés répondant à ses objectifs généraux. Selon les disciplines, ces objectifs sont atteints à l'issue de formations initiales appartenant à l'un des types suivants :

1. l'enseignement supérieur de type court (Bachelier) qui associe intimement, sur le plan pédagogique, la théorie et la pratique, les stages en milieu professionnel ou en laboratoire et répond ainsi à des objectifs professionnels précis ;
2. l'enseignement supérieur de type long (Master) qui procède à partir de concepts fondamentaux, d'expérimentations et d'illustrations, et prodigue ainsi une formation à la fois générale et approfondie ;

Conformément à l'article 6 du décret de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, la création de la Haute Ecole de la Province de Liège est basée sur un Projet pédagogique, social et culturel (PPSC) qui précise l'ensemble des moyens, librement décidés par les autorités de la Haute Ecole, mis en œuvre pour atteindre au minimum les objectifs prévus.

4. La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège

La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL) exerce sa responsabilité en matière de gestion administrative, pédagogique, financière et de personnel des Instituts relevant de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (13 Instituts), de l'enseignement secondaire en alternance (4 CEFA), de l'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice (1 Institut), de l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale (8 Instituts) ainsi que de l'enseignement supérieur (1 Haute Ecole). La DGEPL assure également la coordination des 7 Internats et de l'Institut Médico-Pédagogique (attaché à l'Institut d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux).

Le souci d'optimisation des services a toujours guidé les décisions et l'action de la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège. Qu'il s'agisse de la structuration de ses services en réponse à ses différents domaines d'action ou des axes particuliers de sa gestion (gestion du personnel, gestion budgétaire, financière et comptable,...), elle a constamment veillé à améliorer de manière continue la qualité des services rendus.

Les domaines d'action de la Direction générale de l'Enseignement sont multiples et se structurent comme suit :

- Coordination générale de l'Enseignement provincial

Bien au-delà de la fonction de secrétariat administratif et de secrétariat pédagogique nécessaire à l'accomplissement de cette mission fondamentale, cette coordination générale est réalisée, pour tous les niveaux d'enseignement, à travers :

- la gestion administrative et pédagogique des structures, des grilles-horaires et des programmes ;
- la tutelle administrative et pédagogique des établissements ;
- la coordination des projets pédagogiques ;
- la coordination des démarches administratives des établissements ;
- la coordination de l'évaluation (rapport de visite, bulletin de signalement) du personnel enseignant et non enseignant.

Soucieuse d'équiper tous les élèves de l'Enseignement secondaire de la Province de Liège de manuels scolaires pour les cours de la formation commune (français, mathématique, langue moderne, histoire, géographie, éducation par la technologie, sciences) et des cours de l'option technique, la Direction générale a mis en place un plan d'acquisition de manuels scolaires s'étalant sur 6 années.

Depuis 2007, près de 25000 manuels ont été acquis. Il faut également ajouter la réalisation par la Direction générale d'un ouvrage pédagogique : un manuel de techniques culinaires de base (1000 exemplaires).

La mise à disposition de manuels scolaires constitue un des axes de travail repris dans la Déclaration de politique générale.

- Gestion du personnel

Ce service assure la gestion de la situation administrative du personnel enseignant subventionné et non subventionné, depuis la candidature d'un agent jusqu'à son départ.

Il est également responsable, en collaboration avec les membres de l'Inspection compétents, de la mise en place du personnel de l'enseignement secondaire, de promotion sociale et supérieur.

Ce service est également chargé, pour l'ensemble des Instituts relevant de l'Enseignement de la Province de Liège, de :

- o la gestion du personnel administratif subventionné et non subventionné ;
- o la gestion du personnel ouvrier ;
- o la gestion du personnel technique ;
- o la gestion du personnel de soins et d'assistance ;
- o la gestion des agents attribués par la Communauté française dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) et du Programme de Transition Professionnelle (PTP) ;

- Gestion budgétaire, financière et comptable

Cette cellule est chargée de la gestion budgétaire et comptable de l'ensemble des Instituts et coordonne également les travaux à mener dans le cadre de la nouvelle comptabilité mise en place.

Assurant également la fonction d'économat général, cette cellule joue un rôle important d'interface avec l'ensemble des établissements provinciaux d'enseignement.

- Gestion des infrastructures, des bâtiments et des équipements

Les membres de l'équipe Inspection assurent, en collaboration avec la cellule compétente, la coordination des infrastructures des Centres d'enseignement de l'Enseignement de la Province de Liège, en ce compris, pour le Centre de Huy, la gestion du dossier « Risque nucléaire ».

La gestion des équipements, y compris l'équipement informatique, et des bâtiments est assurée par la cellule compétente, en parfaite collaboration avec les Services techniques provinciaux et l'Administration centrale provinciale (ACP), notamment au niveau de la gestion des assurances, des accidents, ...

Elle est également en charge, en collaboration avec l'équipe Inspection, de l'application des législations concernant la sécurité et l'hygiène, le bien-être au travail, la santé des stagiaires, les produits fabriqués, etc.

- Développement des outils de gestion informatisée

En collaboration avec les membres de l'équipe de la Direction générale, la cellule informatique en place est chargée de la conception, du développement, du déploiement et du support des outils de gestion informatisée des établissements (gestion du personnel, des structures, des grilles-horaires, de la transmission informatisée de données à la Communauté française, etc.).

Elle assure également la gestion et le support du parc de matériel administratif (dépannage et remise à niveau de la configuration des machines, sauvegarde des données, ...). Elle veille également à assurer le support nécessaire et la maintenance des applications existantes.

5. Activités en adéquation avec le Projet éducatif¹

Au-delà des formations qu'ils proposent et qui constituent le fondement de leur action quotidienne, les différents instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets qui leur permettent de rencontrer les objectifs énoncés et les valeurs promues dans le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège.

Tantôt organisateurs, tantôt participants, les Instituts de l'EPL s'engagent dans des activités multiples et variées :

- Visites : Fort de Huy, Fort de Breedonck, Bibliothèques publiques, Musée Royaux des Beaux Arts de Bruxelles,...
- Expositions et salons : « C'est notre Terre » (Bruxelles), « La Foire agricole de Libramont », « Batibouw » (Bruxelles), « Körperwelten » (Bruxelles), « Salon des Etudes et Professions » (Liège), ...
- Représentations théâtrales et projections de films : « Festival International du Film Policier de Liège », Festival international du Film de Santé « ImagéSanté » de Liège, « Biennale théâtrale » de l'Enseignement de la Province de Liège,...
- Conférences, séminaires et débats : « Effet de jeunes contre effets de serre », « FaceBook : Un faux ami » à l'IPES Hesbaye, "Notre civilisation à la lumière des univers numériques" et « La presse, chronique d'une mort annoncée ou comment Le Monde passe du quotidien de référence au Média de préférence » à la Haute Ecole de la Province de Liège,...
- Programmes d'échanges : dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration, des programmes Erasmus, Leonardo, Comenius,...
- Collaborations avec les milieux professionnels : stages, participation des étudiants de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole à un exercice « Plan catastrophe » au Kinopolis Liège,...
- Concours : "European Championship of forestry skills", "Imagine Cup", "Worldskills", "Challenge Edhem Sljivo" de futsal,...
- etc.

Autant d'activités qui participent à l'ouverture sur le monde extérieur et qui interpellent les étudiants sur des notions aussi fondamentales que la citoyenneté, la culture, les relations avec les milieux professionnels, la santé et les sports, les sciences et l'environnement, ... Sans vouloir en dresser une liste exhaustive, nous développons ci-dessous quelques projets qui méritent assurément un éclairage particulier.

Plusieurs actions citoyennes sont notamment menées que ce soit dans une optique historique ou contemporaine afin de sensibiliser nos élèves aux dangers des nouvelles tentatives liberticides, des dictatures et des régimes politiques totalitaires. En témoigne la collaboration de longue date qui existe entre les établissements d'enseignement provinciaux et l'asbl « Les Territoires de la Mémoire ».

Chaque année, de nombreuses activités permettent aux plus jeunes de porter un regard critique sur la notion de citoyenneté telle qu'elle est vécue aujourd'hui. Par exemple, la problématique du vieillissement de la population a été évoquée lors de visites de maisons de repos et de soins. Au cours d'une conférence-débat intitulée « Planète Facebook » animée par les journalistes MM. Denoël (Le Vif L'Express) et Jenotte (Le Soir), les élèves ont eu l'occasion de réfléchir aux dangers, aux limites et aux enjeux du fameux site de socialisation.

¹ Les activités et illustrations citées ici le sont exclusivement à titre exemplatif. Pour de plus amples informations, le lecteur se reportera utilement au Rapport d'activités du secteur Enseignement présenté annuellement au Conseil provincial.

Dans l'enseignement secondaire, une expérience enrichissante est organisée dans le cadre d'une initiation à la démocratie par le biais d'élection de délégués de classe. Un local est aménagé pour ressembler le plus possible à un véritable bureau de vote. Des assesseurs sont désignés parmi les élèves et les professeurs veillent au bon déroulement des votes et au respect des règles liées à la confidentialité

L'enseignement provincial s'engage dans des projets humanitaires. Les élèves qui participent à ces voyages ou à ces stages prennent conscience de leur chance et, tout en découvrant une nouvelle culture, s'enrichissent de valeurs essentielles comme la solidarité, l'entraide et la fraternité. C'est ainsi par exemple qu'un voyage humanitaire au Sénégal a été organisé par les étudiants de la Haute Ecole, accompagné d'un projet de promotion à la santé (hygiène dentaire, nécessité du lavage des mains, prévention du paludisme, prévention du SIDA, ...). Lors de ce séjour, une infirmerie et une pharmacie scolaire furent aménagées. Les étudiants ont enfin collaboré à l'aménagement des classes (adduction d'eau potable, électricité, ...).

Afin de concrétiser un des points essentiels du projet éducatif provincial, « chacun doit accepter et aider son prochain, quelle que soit sa différence », les professeurs sont particulièrement attentifs à mettre en place des rencontres avec les personnes handicapées physiques et/ou mentales. C'est dans ce cadre que chaque année, une journée récréative et sportive est organisée au sein du Campus 2000 par les étudiants de la section « Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif ». Ceux-ci animent des ateliers créatifs pour plus de 150 personnes provenant d'une vingtaine d'institutions de la région liégeoise. Un partenariat a été mis en place entre la section « Spécialisation en Psychomotricité » et l'ASBL Les Coccinelles, institution pour personnes handicapées à Jemeppe. C'est l'occasion pour les étudiants de perfectionner leur apprentissage en permettant à cette population spécifique de bénéficier de leurs compétences en matière de psychomotricité. De nombreux enfants déficients (malvoyants, malentendants) sont pris en charge lors de diverses journées sportives.

Le thème du développement durable est une préoccupation de plus en plus significative pour nos établissements d'enseignement provinciaux. Diverses visites et conférences sont organisées chaque année (visite de l'Aquarium-Muséum de Liège, conférence sur l'impact environnemental des pesticides, visite de centres de tri de déchets, visite d'une station d'épuration, ...). De plus, l'Enseignement de la Province de Liège est lui aussi acteur dans ce domaine en intégrant la notion de développement durable dans différents cours (géographie, chimie, morale, histoire) ; dans des programmes de formation (guide nature, conseiller en environnement, horticulture, ouvrier en aménagement d'espaces verts, technicien(ne) en agriculture, en horticulture, en sylviculture, ouvrier forestier, agent technique de la nature et des forêts, bachelier en agronomie, formation continue « Performance énergétique des bâtiments »,...) ainsi que dans ses projets de recherche (développement de tests rapides pour la détection de polluants dans l'environnement (TESTPOL), modélisation de bâtiments et de systèmes de chauffage (SISAL),...). Par ailleurs, il faut encore citer la participation des élèves et étudiants à des journées de sensibilisation et des projets tels que la journée « Récup' attitude », la journée « Gros Pull », le projet de création de magasins OXFAM dans nos établissements, les projets de tri des déchets,... L'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid est certifié ISO 14001 grâce à la mise en œuvre d'actions telles que la création d'un système de management environnemental, la réduction des consommations d'énergie et d'eau, le respect de critères environnementaux et éthiques dans les achats, la gestion des déchets, l'optimisation des déplacements, l'éducation à l'environnement, à la santé et à la citoyenneté, la généralisation de la lutte intégrée dans les vergers, jardins et serres.

Toutes ces actions tendent à placer nos élèves au centre des problématiques actuelles de la société et à les conscientiser par rapport à leur comportement quotidien. Elles s'inscrivent d'ailleurs totalement dans la volonté du Collège provincial de poursuivre le développement des activités pédagogiques internes et externes ciblant des

problématiques telles que la citoyenneté, le civisme et l'intégration, la culture et les arts ainsi que la santé et l'environnement (Déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012, page 17).

6. Des projets en réponse aux nouveaux besoins de formation et aux évolutions structurelles¹

L'Enseignement de la Province de Liège est aussi un enseignement à l'écoute des besoins de la société et qui a su apporter, depuis toujours, des réponses aux situations nouvelles apparues au fil du temps.

Ainsi, son histoire est intimement liée à celle du bassin socio-économique liégeois, de la création de ses premiers établissements (avec l'ouverture des écoles techniques de Herstal, Huy et Seraing en 1921, 1925 et 1930 ; des écoles d'ingénieurs industriels et d'informatique de Seraing en 1953 et 1969 ; etc.) jusqu'à l'évolutivité de son offre de formations dont nous reprenons ci-après quelques exemples :

- dans l'enseignement supérieur : l'ouverture de sections en infographie, gestion des transports et logistique d'entreprise, ingénierie et action sociales, ainsi que de formations continues telles que performance énergétique des bâtiments et facility management ;
- dans le secondaire : technicien en environnement, assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité, technicien en bandages - orthèses - prothèses - chaussures orthopédiques, technicien en microtechnique, opérateur de production sur processus continu avec défilement, immersion en néerlandais... ;
- en Promotion sociale : expert en transport de matières dangereuses sur voies navigables, cadre en management des services, conseiller en environnement, conception et fabrication assistées par ordinateur, gériatrie...

Aujourd'hui encore, le souci de répondre aux besoins nouveaux et évolutifs de la société se manifeste par la participation de l'Enseignement de la Province de Liège à différents projets novateurs.

Soulignons par exemple le rôle de pionnier que joue l'enseignement secondaire de la Province de Liège en matière de modernisation des équipements pédagogiques dans l'enseignement technique et professionnel. La création du premier Centre de Technologie Avancée (CTA) de la Communauté française à l'Institut Provincial Guy Lang de Flémalle en atteste. Ce Centre, qui concerne l'industrie graphique, a été mis en place pour répondre directement à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la région liégeoise en mettant des équipements de pointe à la disposition des élèves, des enseignants (quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement) et des demandeurs d'emploi mais aussi en les initiant aux nouvelles technologies employées dans le domaine. Il a été inauguré le 4 décembre 2009 en présence de M. Rudy Demotte, Ministre-président wallon et de la Communauté française, et de Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale de la Communauté française.

En ce qui concerne l'enseignement de Promotion Sociale, la Province de Liège est à l'origine d'un grand projet au profit des formations en batellerie de l'Ecole Polytechnique de Huy et de l'Institut de Promotion sociale de Huy-Waremme. Elle est d'ailleurs le seul Pouvoir organisateur en Communauté française à organiser de telles formations dans un secteur pourtant porteur d'emplois et en expansion. La vétusté du bateau-école actuel, « Le Libertas », limitait nos possibilités de formations et ne nous permettait pas de les

¹ Les activités et illustrations citées ici le sont exclusivement à titre exemplatif. Pour de plus amples informations, le lecteur se reportera utilement au Rapport d'activités du secteur Enseignement présenté annuellement au Conseil provincial.

prolonger au-delà de l'horizon 2015. Equiper l'Ecole Polytechnique de Huy et l'Institut de promotion sociale de Huy-Waremme d'un nouveau bateau-école disposant d'un équipement moderne était donc devenu incontournable. Celui-ci sera composé d'un bateau pousseur de 50 m de long et 5,75 m de large appelé Libertas I et d'une barge motorisée appelée Libertas II de 34 m sur 5,75 m. Cette dernière permettra l'écolage au niveau du poussage (amarrage et brellage de barges) ainsi que dans le cadre du chargement, déchargement d'un bateau-citerne.

Afin de répondre efficacement à l'essor et au développement des nouvelles technologies, la Haute Ecole a, dès le début des années 2000, organisé des formations dans le domaine de l'écriture multimédia (2000/2001), des techniques graphiques et l'e-business (2001/2002). Complémentairement, et dans le cadre particulier de la formation continue, la Haute Ecole aborde des thématiques d'actualités, telles que l'e-learning, la Performance énergétique des bâtiments, le Facility management, la biosécurité, l'algologie...

Le souci de répondre aux besoins nouveaux et évolutifs de la société se manifeste également dans le choix des thèmes abordés, par exemple, lors de la rentrée académique de la Haute Ecole (en collaboration avec Europe Aquitaine Communication, la conférence 2009 organisée dans le cadre de la Chaire des civilisations numériques portait sur les nouveaux modes d'accès au savoir tant pour les étudiants que pour les enseignants) ou lors de la participation à certains projets innovants (dont, à titre exemplatif, la collaboration au site collaboratif Educavox, portail d'information et de partage qui a pour objectif de fédérer le grand public autour des problématiques de l'éducation liées aux questions de société). Plus récemment, la Province de Liège a inscrit ses actions d'actualisation et de diversification de son offre de formations dans le cadre du plan de relance économique de la Région wallonne, plus connu sous le nom de Plan Marshall.

Citons par exemple la formation « Bachelier en Gestion des transports et Logistique d'entreprise » organisée à la Haute Ecole de la Province de Liège en association avec la Haute Ecole Charlemagne. Cette formation répond aux besoins en logisticiens compétents de nombreuses entreprises et associations locales notamment l'asbl *Basse-Meuse Développement*, dans la perspective de la plate-forme multimodale *Liège Trilogiport*. Le taux élevé d'engagements à la fin de la formation, soit près de 90% est d'ailleurs un atout séduisant. La formation est reconnue par l'IBOT (Institut belge des organisateurs de transport). En outre, il faut citer la collaboration avec le *Forem Logistique* et la synergie avec le *Cluster Transport*. En juin 2010, la cérémonie de remise des diplômes aux Bacheliers de la promotion 2010 a eu lieu pour la deuxième fois dans un lieu emblématique : le Port autonome de Liège avec le soutien de partenaires tels que *Logistics in Wallonia*, l'*UWE*, le *Service Public Wallon*, l'*ABCAL*, l'*OTM* et l'*UPTR*.

Aujourd'hui, les actions menées par les enseignements secondaires, supérieur et de Promotion sociale organisés par la Province de Liège s'inscrivent pleinement dans la philosophie qui guide désormais le Plan Marshall 2. vert et dans les différentes mesures développées au sein de ce dernier. A titre d'exemples, citons :

- Le développement des bassins de vie et la création de pôles de formation (action I.1.A.) : la Haute Ecole a signé récemment des accords de co-organisation et de co-diplômation avec la Haute Ecole Libre Mosane et la Haute Ecole Charlemagne ;
- La promotion et la valorisation des métiers techniques et scientifiques et des filières qui y mènent (action I.1.C.) et l'amélioration, l'articulation et le renforcement de l'orientation (action I.1.D.) : l'Enseignement de la Province de Liège multiplie les actions pédagogiques, d'information et de sensibilisation, telles que le Techni Truck, les mini-villages Enseignement, les stages ou encore les journées portes ouvertes et d'immersion ;

- L'adaptation de l'offre de formation qualifiante et préqualifiante au regard des besoins des entreprises et des personnes (action I.3.B.) : l'Enseignement de la Province de Liège a pour souci permanent de répondre aux phénomènes de pénurie et à l'émergence de nouveaux métiers (opérateur de production, assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité, expert en biodiversité...) ;
- Le développement de l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement (dès le primaire), dans la formation qualifiante, dans l'alternance et dans le supérieur (action III.1.A.) : l'enseignement secondaire organise une formation spécifique à la gestion des très petites entreprises. La Haute Ecole, quant à elle, met en place des modules de formation liés à la créativité et ses étudiants participent activement aux Young Enterprise Projects ;
- La consolidation de la recherche scientifique comme moteur d'avenir (mesure III.2) : la Haute Ecole mène différents projets de recherche appliquée, dont les plus récents présentent tous une orientation environnementale évidente, comme les projets SISAL 2 et Green+, mené dans la cadre du volet « Recherche » du Plan Marshall. Dans le cadre du dernier appel à projets « First – Hautes Ecoles », la HEPL a vu, en mai 2010, trois de ses projets First sélectionnés (sur un total de 10 projets retenus en Région wallonne) ;
- La mobilisation des services publics pour un développement durable (mesure VI.1.) : la Province de Liège intègre de plus en plus le développement durable dans l'organisation de son enseignement (avec par exemple la certification ISO 14001 de l'IPEA de La Reid) et met un site Internet de covoiturage à disposition des étudiants et enseignants de sa Haute Ecole. Depuis septembre 2010, ce site est également accessible aux étudiants et enseignants de la Haute Ecole Charlemagne et de la Haute Ecole libre mosane.

7. Infrastructures et services complémentaires

Les Internats provinciaux :

La Province de Liège s'est dotée de sept internats (à Herstal, Jemeppe, La Reid, Liège, Seraing, Verviers et Waremme) fréquentés par des élèves de l'enseignement secondaire et par des étudiants de l'enseignement supérieur. Pleinement conscient du rôle social joué par ses internats et soucieux de toujours en améliorer l'accueil, l'Enseignement de la Province de Liège y développe de plus en plus d'activités.

Dans cet esprit, avec la collaboration du Conseil social de la Haute Ecole, des premiers jalons ont été posés avec l'aménagement, d'une part, d'un espace fitness, d'une salle de jeux de société, d'un espace de détente et de lecture, ainsi que d'une salle vidéo au sein de l'internat de Verviers ; et, d'autre part, d'une salle de sport, équipée de matériels performants et de matériel audiovisuel dernier cri, au sein de l'internat polyvalent de Seraing. D'autres projets similaires ont été dès à présent mis à l'étude par la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège.

L'Institut médico-pédagogique :

Un Institut médicopédagogique (IMP) est annexé à l'Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé de Micheroux. Cet IMP est agréé par la Région wallonne (AWIPH) pour accueillir en régime d'internat un maximum en moyenne de 15 garçons et filles de 12 à 18 ans, atteints de troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, spina-bifida ou

myopathie, ou encore atteints de déficience mentale légère avec éventuellement un handicap associé tel que l'épilepsie.

L'IMP offre aux adolescents handicapés physiques un mode et un cadre de vie spécialisés et adaptés. Il engage son équipe éducative, en collaboration avec le corps médical et paramédical, dans un processus de prise en charge individualisé et global. Ses principes d'actions sont ceux de l'éducation et de la rééducation. Pour ce faire, il organise des activités socioculturelles le week-end, le mercredi après-midi (théâtre, ludothèque, handybasket, cinéma, hippothérapie...) et durant les congés scolaires (camp de vacances), ainsi que des activités récréatives (peinture, poterie...). Il lui appartient d'apporter un cadre de vie propice aux contacts humains, à la communication et à la relation individuelle structurante et thérapeutique. L'IMP contribue au développement affectif et à la socialisation de l'enfant accueilli, lui permettant la découverte de la réalité extérieure, l'accès à l'autonomie et à l'intégration sociale.

Il faut souligner que c'est, en Province de Liège, le seul Institut annexé à un établissement d'enseignement spécialisé offrant un enseignement de type 4 et regroupant toutes les formes possibles pour ce type, avec à la clé la délivrance d'un diplôme du niveau professionnel ou technique. Soulignons également l'ambitieuse politique de soins de l'IPSS de Micheroux, qui offre gratuitement plusieurs services de soins à ses élèves et s'est doté d'un solide encadrement médical et paramédical (médecin-inspecteur attaché à l'internat, infirmières sociales, kinésithérapeutes, logopèdes, puéricultrices, assistante sociale, éducateurs).

Le Service social de la Haute Ecole de la Province de Liège :

L'objectif du Service Social est d'apporter aux étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège les réponses les mieux adaptées à leurs problèmes sociaux individuels. Favoriser l'accès aux formations à un maximum d'étudiants et promouvoir l'égalité des chances de réussite au cours des études sont ses principales lignes directrices. De manière plus large, il a pour tâche également d'apporter des réponses aux problèmes potentiels des étudiants dans leur vie quotidienne et au cours de leur scolarité.

L'ASEP :

Créée en 1967 par la Province de Liège, l'ASEP (Association sportive de l'enseignement provincial), organise des compétitions sportives pour les jeunes gens et jeunes filles de l'enseignement provincial secondaire et, depuis 1986, de l'enseignement supérieur.

Présidée par le membre de la Direction générale ayant l'éducation physique et les sports dans ses attributions, elle a pour objet de promouvoir la pratique rationnelle de l'éducation physique, des sports et des activités en plein air tant au sein de la jeunesse scolaire, parascolaire et postscolaire que dans la communauté éducative de l'Enseignement de la Province de Liège tout entière. Pour atteindre ces objectifs, l'association assure, entre autres, la promotion des activités physiques auprès des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants de l'enseignement supérieur, favorise la formation continuée des professeurs d'éducation physique et travaille dans la plus parfaite harmonie avec le Service des Sports de la Province de Liège.

L'ASBL Carrefour :

Fondée en 1961, l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » a pour but l'encadrement des jeunes élèves et étudiants de l'Enseignement provincial liégeois pendant leur temps de loisirs. Elle organise des activités culturelles, sportives mais aussi de détente et de loisir, notamment des excursions d'une journée appelées « les samedis de Carrefour » (par exemple à Blegny-Mine, Bruxelles, Amsterdam, Ostende ou Maastricht) avec le soutien de l'Enseignement provincial et

accessibles pour un prix modique aux élèves de toutes les écoles provinciales secondaires et supérieures.

Les Amis de Jean Boets :

L'ASBL « Fondation Jean Boets » (« Les Amis de Jean Boets » depuis octobre 2007) a été créée le 6 mai 1992. Hébergée par l'Enseignement provincial, dans les locaux de sa Direction générale, elle a pour but de développer le partenariat économie-enseignement, tous réseaux confondus, et d'organiser ou de soutenir toute activité susceptible de favoriser directement ou indirectement l'expansion de l'enseignement technique et professionnel en général et celui de la Province de Liège en particulier.

ENSEIGNEMENT

Commentaires sur les données de caractérisation

Type de compétence :

Les missions et activités particulières du secteur Enseignement résultent d'une initiative provinciale propre, dans le cadre général de la liberté constitutionnelle d'enseignement et suivant le principe fondamental de l'intérêt qui lui est confié. Le type de compétence retenu est donc « Décentralisation – autonomie ».

Autorité de contrôle :

S'agissant d'un enseignement organisé par la Province de Liège (Pouvoir organisateur) et subventionné par la Communauté française de Belgique (Pouvoir subsidiant), ces deux entités constituent l'autorité de contrôle.

Mode de gestion :

Les activités du secteur Enseignement, relevant d'une gestion purement provinciale, participent donc d'une gestion directe.

Public cible :

Par souci de clarté, les différents types de publics cibles sont identifiés ci-dessous en fonction des niveaux d'enseignement. Compte tenu de ses spécificités, une attention particulière est apportée à l'enseignement spécialisé.

Les publics sont énumérés de manière non exhaustive (pour plus d'informations, le lecteur se reportera utilement aux Rapports d'activités du secteur Enseignement).

Enseignement secondaire

- Citoyen : élèves, parents des élèves
- Pouvoirs locaux : communes (stages, travaux d'aménagement, organisation de journées citoyennes), hôpitaux (stages), administrations (stages), maisons de repos (stages),...
- Associations : Oxfam (magasins), Territoires de la Mémoire, Fondation Damien (participation aux activités), Resto du Cœur (participation aux activités),...
- Entreprises : multiples stages dans les domaines suivants : Arts appliqués – Photographie, Automobile, Chauffage – Sanitaire – Climatisation, Construction – Bâtiment, Education – Petite Enfance, Electricité, Gestion, Habillement, Hôtellerie – Restauration – Alimentation, Infographie – Imprimerie, Informatique – Electronique, Logistique – Industrie, Menuiserie, Mécanique – Electromécanique – Maintenance, Métal – Soudage, Métiers du cheval,

Paramédical, Sciences – Nature, Secrétariat, Social, Soins de beauté, Sport, Tourisme et Vente

- Etc.

Enseignement de promotion sociale

- Citoyen : personnes en reprise d'études (formation de base, validation des compétences, formation qualifiante, formation supérieure, spécialisation...)
- Pouvoirs locaux : plusieurs communes, à titre d'exemples: Wanze, Fléron, Herstal...
Antennes décentralisées des IPEPS (ex.: Sprimont, Nandrin, Tinlot, ...)
Hôpitaux, administrations, maisons de repos (stages)
- Associations :
- Entreprises : multiples stages, notamment dans les secteurs suivants: Automobile – Transports, Batellerie, Bâtiment, Communication, Economie et gestion, Environnement – Nature, Industrie, Informatique, Paramédical et services aux personnes, Secrétariat, Socio-éducatif, Soudage – Construction métallique, Tourisme – Loisirs, Vente (stages, formations pour lutter contre la pénurie dans certains métiers...)
- Etc.

Enseignement spécialisé

- Citoyen : élèves, parents des élèves
- Pouvoirs locaux :
- Associations :
- Entreprises : multiples stages dans les domaines suivants : travail du cuir, travail du tissu, travail du livre, gestion et secrétariat
- Etc.

Enseignement supérieur non universitaire

- Citoyen : étudiants
- Pouvoirs locaux : communes, hôpitaux, administrations, maisons de repos,... (stages)
- Associations :
- Entreprises : multiples stages dans les domaines suivants: agronomie, chimie-biochimie-biotechnologie, communication, construction-géomètre, droit, économie, éducation, électromécanique- mécanique, infographie, informatique-électronique, paramédical, social
- Etc.

Autres acteurs :

De la même manière, les autres acteurs sont identifiés ci-dessous en fonction des niveaux d'enseignement, en portant une attention particulière à l'enseignement spécialisé. Les acteurs sont également énumérés de manière non exhaustive (pour plus d'informations, le lecteur se reportera utilement aux Rapports d'activités du secteur Enseignement).

Enseignement secondaire

- Fédéral :
- RW : Technifutur, Autoform, Construform (Centres de compétences)
- CF : Enseignement officiel
- Communes : Enseignement officiel communal
- Privés : Enseignement libre
- Etc.

Enseignement de promotion sociale

- Fédéral :
- RW : IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), FOREM, Centres de compétence (Technifutur, ConstruForm, AutoFORM, Forem Formation Logistique Liège...), CSEF (Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation) de Liège.....
- CF : Enseignement officiel
- Communes : Enseignement officiel communal
- Privés : Enseignement libre, MIRE (Missions régionales pour l'emploi), EFT (entreprises de formation par le travail), OISP (organismes d'insertion socioprofessionnelle), Fédération des jeunes agriculteurs (préparation au permis G tracteur)...
- Etc.

Enseignement spécialisé

- Fédéral :
- RW : AWIPH
- CF : Enseignement officiel
- Communes : Enseignement officiel communal
- Privés : Enseignement libre
- Etc.

Enseignement supérieur non universitaire

- Fédéral :
- RW : Centres de compétences, FOREM (plan 600), Recherche et développement (projets FIRST)
- CF : Enseignement officiel
- Communes : Enseignement officiel communal
- Privés : Enseignement libre
- Etc.

Marché :

Les données précisant la taille du marché (limitée à la Province de Liège) et la part de marché se basent sur les chiffres de l'année 2007/2008 (source Etnic, MCF), données les plus récentes disponibles au niveau de la CfWB. Par souci de comparaison objective, les chiffres relatifs à l'enseignement spécialisé ont été modulés pour tenir compte des réalités de l'Enseignement provincial (établissements de type 4 disposant d'un internat).

Enseignement secondaire

- Taille du marché : 110 établissements pour un total de 75.995 élèves
- Part de marché :
 - 13 établissements provinciaux
 - 8.642 élèves (soit 11,37%)
 - Enseignement professionnel: EPL = 25,45%
 - Enseignement technique de transition: EPL = 21,55%
 - Enseignement technique de qualification: EPL = 19,64%
 - Enseignement général: EPL = 0,57%¹

Enseignement secondaire en alternance

- Taille du marché : 10 établissements pour un total de 2.087 élèves
- Part de marché :
 - 4 CEFA provinciaux
 - 679 élèves (soit 32,53%)

Enseignement de promotion sociale

- Taille du marché : 35 établissements pour un total de 43.415 personnes inscrites
- Part de marché :
 - 8 instituts provinciaux
 - 12.760 personnes inscrites (soit 29,39%)

Enseignement spécialisé

- Taille du marché :
 - 7 établissements (avec internat)
 - Handicap type 4: 150 élèves
- Part de marché :
 - 1 établissement provincial (avec internat)
 - 116 élèves - Handicap type 4 (soit 77,33%)

Enseignement supérieur non universitaire

- Taille du marché : 4 Hautes Ecoles pour un total de 18.506 étudiants
- Part de marché :
 - 1 Haute Ecole
 - 8.014 étudiants (soit 43,3%)

¹ Ce pourcentage, qui pourrait paraître faible, mérite néanmoins un commentaire positif, puisque la Province de Liège a souhaité développer un enseignement général (éducation physique, langues modernes, latin-mathématiques-sciences, littéraire-histoire, mathématiques-sciences, sciences économiques), dans le cadre tout d'abord d'une association d'écoles, puis finalement par la reprise d'un établissement de la Communauté française. Situé à Flémalle, l'Athénée provincial Guy Lang n'est par ailleurs pas en concurrence avec d'autres établissements offrant également un enseignement général qui, pour les plus proches, sont à Seraing, Saint-Georges, voire Huy. Il offre donc un intéressant service de proximité qu'il était important de maintenir et de renforcer.

Financier :

- Secondaire : la différence dépenses 2010 par rapport à la moyenne des dépenses 2007-2009 se justifie par 1.500.000 € de travaux et augmentation des dépenses de personnel (principalement de la subvention traitement).
- Supérieur non universitaire : (-14,89 %) optimisation des subventions traitement de la communauté française.
- Internats : (+17,38 %) augmentation de l'occupation et du coût des matières premières et dépenses énergétiques.
- Economats : (+48,98 %) augmentation de fréquentation des restaurants et du coût des matières premières compensée par une augmentation significative des recettes.

Niveau de satisfaction des communes :

78% identifiés dans la note provisoire (septembre 2010) « Analyse des réponses au questionnaire sur la perception des compétences provinciales par les mandataires communaux » (évolution à la hausse attendue).

Besoin (réponse au besoin réel/actuel) :

Voir notamment les rapports d'activités du secteur, qui confirment notre volonté d'assurer l'insertion de nos étudiants diplômés sur le marché de l'emploi en leur offrant une formation en adéquation avec les besoins évolutifs du monde professionnel. Pour cela, nous veillons constamment à la qualité de nos formations par la maîtrise des processus d'enseignement et par le développement continu de notre expertise pédagogique. Cette dernière nous permet d'actualiser régulièrement et de valider (processus qualité) notre offre de formation.

Éléments complémentaires utiles :

- L'Enseignement de la Province de Liège (EPL) dispose d'une offre de formations qui couvre les niveaux d'enseignement secondaire, de promotion sociale et supérieur ;
- L'EPL développe également de nombreuses synergies spécifiques avec d'autres secteurs provinciaux (culture, formation, santé, bâtiments...).

Note :

Le nombre d'agents renseignés pour ces missions ne renseigne que les agents provinciaux occupés. Les entités provinciales fonctionnent avec un personnel enseignant à charge de la Communauté française. Au 11/10/2010, 2582 personnes sont enregistrées exerçant en fonction principale comme enseignant dans les établissements de la Province. La charge financière correspondant à ces emplois est approchée budgétairement par le montant des subventions pour traitements qui s'élève à 106.811.886€.

ENSEIGNEMENT

Analyse du questionnaire

État vétuste de certains bâtiments scolaires

Le problème du vieillissement de certains bâtiments scolaires est réel sans être propre à l'EPL. La Province néanmoins veille à y remédier et y consacre d'importants moyens financiers via ses services (Enseignement, infrastructures, services techniques...). Différentes constructions récentes et de qualité, largement sur Fonds propres (Campus 2000, construction d'un étage supplémentaire sur le site du Barbou, école paramédicale à Huy, etc) ainsi que des projets importants (Campus Verviers, La Reid) confirment ce volontarisme.

Réputation à reconstruire

L'EPL, à notre sentiment, dispose au contraire d'une réputation bien établie. Nos efforts constants visent à la maintenir et à encore la renforcer.

Bien au-delà de leur participation à des salons des études (SIEP, notamment) et de l'organisation de journées Portes ouvertes ou d'immersion (HEPL particulièrement), les différents Instituts de l'EPL mènent complémentairement différentes actions de promotion, d'information et de sensibilisation (notamment aux métiers techniques) visant à asseoir la réputation de la Province de Liège en qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement reconnu et de qualité.

Au niveau secondaire, l'Enseignement de la Province de Liège a choisi de mettre l'accent sur la revalorisation des métiers techniques et des métiers dits « en pénurie » à travers deux projets de grande ampleur : le Techni Truck et l'opération « Mini-villages de l'Enseignement ».

D'une part, la création du Techni Truck, imposant mais non moins élégant semi-remorque qui constitue un véritable outil didactique pour les élèves des 5^e et 6^e années primaires. En effet, le camion est séparé en 3 espaces distincts : un espace de manipulation pour les élèves (dans les domaines de l'électricité, la construction, la mécanique, etc.), un espace de projection où sont présentés les métiers techniques ainsi qu'un espace de rencontre. Les animations sont encadrées par une équipe pédagogique composée d'un animateur, d'un communicateur et d'un chauffeur. Le Techni Truck a été inauguré le 16 septembre 2009 par M. le Député Provincial-Président, André Gilles en présence des ministres de la Région wallonne André Antoine et Marie-Dominique Simonet, sur le site de Techspace Aero à Milmort. Depuis, il ne cesse de sillonner les routes de l'ensemble des communes de la Province.

Cet outil de promotion des métiers techniques, non content de rencontrer un grand succès, a déjà acquis une large reconnaissance. Ainsi, lors de la Rentrée académique 2009 de la Haute Ecole, il a séduit d'emblée M. Joël de Rosnay, scientifique et essayiste français de renommée internationale. C'est à la demande de ce dernier, en sa qualité de Conseiller de la Présidente de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, que le

Techni Truck s'est déplacé à la Cité des Sciences en mars 2010. Cette présence remarquée a été immortalisée par le reportage « Enseignement, mo(n)de d'emploi(s) », qui introduisait le Conseil provincial thématique du 17 juin 2010 consacré à l'enseignement, et dont le Techni Truck était le fil rouge.

D'autre part, la mise sur pied de manifestations surnommées « Mini-Villages Enseignement » destinées à promouvoir l'Enseignement secondaire de la Province de Liège et particulièrement nos sections techniques et professionnelles en accueillant au sein d'un établissement d'enseignement secondaire provincial des écoles primaires et secondaires des environs. Il s'agit pour les enfants des écoles fondamentales de la région de découvrir les métiers techniques par le biais d'un parcours composé de divers stands où des élèves des établissements provinciaux ainsi que leurs professeurs démontrent l'étendue de leur savoir-faire et leur présentent avec passion leur métier. Les domaines couverts par ces stands sont très variés : métiers de bouche, esthétique, batellerie, arts graphiques, micro-technique, carrosserie, mécanique, environnement, pharmacie, secrétariat, menuiserie, puériculture, ... Ces journées, qui demandent une véritable organisation tant au niveau de l'encadrement des classes qu'au niveau de la logistique, se sont révélées de véritables succès : durant l'année scolaire 2009-2010, 5 opérations de ce type se sont déroulées (à Seraing, Herstal, Huy, Verviers et Waremme) accueillant à chaque fois entre 900 et 1500 élèves visiblement captivés qui ont pu découvrir la richesse de notre enseignement et qui sont repartis avec de nouvelles perspectives d'avenir professionnel. Cette initiative est d'ores et déjà reconduite en 2010 -2011.

Au niveau de la Haute Ecole cette fois, des Job Days sont organisés au sein des catégories technique, agronomique et économique depuis plusieurs années. La Haute Ecole y invite les entreprises régionales à venir rencontrer ses étudiants.

Les Job Days s'articulent principalement autour de deux axes :

- Un « Salon des entreprises et des institutions », « bourse à l'emploi » où des stands équipés et connectés sont gracieusement mis à la disposition des entreprises et des institutions pour recevoir des étudiants ;
- Des ateliers animés par des enseignants, d'anciens diplômés ou des professionnels, sur des thèmes tels que l'entretien d'embauche, la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, les profils recherchés, les parcours, les perspectives de progression, les politiques salariales...

Cet événement a, entre autres objectifs, celui de montrer aux étudiants, exemples à l'appui, les démarches à entreprendre et l'état d'esprit indispensable à toute recherche d'emploi. D'après les résultats des questionnaires de satisfaction remplis par les entreprises et institutions participantes, celles-ci sont largement convaincues de la qualité des Job Days, en termes d'organisation, d'accueil et de fréquentation.

Enfin, la compétence et la maîtrise des étudiants de la Haute Ecole s'affirment aussi dans leur participation à de multiples concours nationaux et internationaux où ils se distinguent régulièrement ou dans les choix posés par des sociétés particulièrement réputées qui leur décernent des prix pour l'excellence de leur travail. Citons notamment :

- Plusieurs finales mondiales de l'Imagine Cup de Microsoft (au Brésil, au Japon, en Inde, en Corée, en France et en Egypte) ;
- Participations régulières à la compétition EuroSkills (Médaille d'or en 2008 à Rotterdam, sélection de plusieurs étudiants en vue de la finale 2010 qui se tiendra en décembre 2010 à Lisbonne) et à la compétition Worldskills (Shizuoka en 2007 et Calgary en 2009) ;
- Prix de l'Union professionnelle des métiers de la communication (récompensant un travail de fin d'études remarquable sur un sujet reconnu pertinent en matière de communication) remis à deux étudiantes de la HEPL en mai 2010 ;
- Plusieurs victoires au Young Enterprise Project en Communauté française ;

- Première place au concours « Béton » organisé par le Groupement Belge du Béton dans le cadre du Concrete Day 2010 ;
- Deuxième place à la finale de la « Webjam Contest » du Webdesign International Festival de Limoges ;
- Prix Kellogg's décerné pour une thèse de diététique sur les patients atteints de phénylcétonurie ;
- Prix de l'Association Belge du Marketing Direct ;
- Microsoft Innovation Award ;
- 1er Prix (au niveau belge) et 2e Prix (au niveau européen) au concours européen Young Creative Chevrolet.

Cesser de vouloir la quantité et chercher la qualité des élèves

Les deux ne sont pas incompatibles. Néanmoins dans le système actuel de subventionnement, une école excellente mais n'ayant pas d'élèves ferme en tout état de cause toujours ses portes! Une école avec une population nombreuse peut accomplir du très bon travail également...

La discrimination positive est visible et est à encourager et continuer à promouvoir les métiers manuels

C'est bien le cas, nous y resterons attentifs. Voir notamment les projets de revalorisation des métiers techniques « Techni Truck » et « Mini-Villages Enseignement » développés ci-dessus.

Meilleur encadrement des étudiants aux abords des établissements

C'est une remarque intéressante et à prendre en considération. Des efforts sont déjà faits avec le peu de moyens d'encadrement éducatif disponibles à cet effet. Les autres partenaires locaux sont concernés aussi et des décisions pourraient ou devraient être prises à ce propos par le Gouvernement, cette problématique concernant pratiquement tous les établissements de tous les réseaux.

Essayer de rendre les cours plus représentatifs de la réalité professionnelle

Une adaptation/actualisation des programmes, sous l'égide de l'Inspection, vise cet objectif.

L'enseignement provincial manque de contact avec l'extérieur même si certaines activités tendent vers cette nécessité

Cette critique ne nous paraît pas fondée. Au contraire, la dominante technique et professionnelle de l'EPL nécessite de conjuguer les théories et les pratiques et donc de favoriser les liens et les collaborations avec les milieux professionnels (stages, visites d'entreprises, participation de membres extérieurs aux jurys d'examens et de qualifications, etc).

Excellents contacts entre les écoles primaires communales et les établissements provinciaux (rencontre des métiers techniques en pénurie) mais nécessité de promouvoir davantage encore la liaison primaire secondaire

Oui, c'est un axe fort de notre action et nous visons à le renforcer notamment via les rencontres Province-Communes (Villages provinciaux) que nous complétons par des "minivillages" locaux où sont conviés dans nos écoles secondaires instituteurs et élèves du 3^{ème} degré primaire; cette action a rencontré un grand succès en 2009-2010 et sera poursuivie durant cette nouvelle année scolaire.

Très bons contacts avec l'IPES Jemeppe pour la Ville de Seraing

En suite logique du point précédent, nous confirmons, mais en précisant qu'il en va de même d'autres établissements et d'autres communes (Huy, Herstal,...).

Très bonne collaboration entre l'enseignement provincial et les communes d'Ourthe Amblève

Absolument exact. L'offre de l'EPL en Promotion sociale y est très appréciée et y rencontre beaucoup de succès. La collaboration avec ces communes est précieuse.

Excellents programmes pour les études supérieures et secondaires

Comme déjà indiqué au point 7 ci-dessus, nous attachons effectivement la plus grande importance à l'élaboration et la mise à jour de programmes de qualité. Nos professeurs y sont impliqués, sous la coordination de l'Inspection.

Superbe projet pour le campus sur la plaine Peltzer

En effet. C'est un des plus beaux exemples d'une vision d'avenir et d'ouverture de la Province de Liège en matière d'enseignement (cf ce qui a déjà été dit au point 1). La démarche d'initiative vers les autres réseaux est exemplaire. De même l'intégration du projet dans une perspective de développement urbain. Tout doit être fait pour favoriser l'aboutissement de ce projet, malgré les difficultés politiques actuelles en matière de PPP. Profitons-en pour mettre en évidence à cette occasion la qualité des collaborations entre l'EPL et les STP s'agissant de la problématique des constructions scolaires provinciales. Clairement, la Province apporte aussi un soutien financier indispensable en matière d'infrastructures d'enseignement (secondaire, supérieur et promotion sociale) et supplée largement la faiblesse ou la carence en moyens des Fonds de constructions des pouvoirs subsidiaires. Cette observation vaut aussi pour l'équipement scolaire.

Séances d'information de l'enseignement provincial dans les communes

Comme rappelé au point 9, elles se font déjà et nous réaffirmons notre disponibilité pour les amplifier.

Penser à l'éducation civile au sein de l'enseignement provincial, nécessiter de préparer les jeunes à assumer leur avenir, leur rôle de citoyen

Cette dimension est fortement développée au sein de notre P.O. (voyage annuel à Mauthausen, dossiers pédagogiques sur les élections, sur l'Europe, soutien à des projets citoyens émanant des conseils de participation, etc: autant d'actions visant à établir et consolider la citoyenneté responsable de nos élèves, conformément à la Charte de l'Enseignement provincial).

Insister sur la liaison primaire-secondaire (travail conjoint entre les communes et la province)

C'est bien le cas (voir au point 9).

Il serait utile que la Province unisse ses efforts à ceux des communes et de la communauté par des fusions et des regroupements appropriés qui rendraient l'enseignement public plus efficace.

Nous redisons au contraire avec force notre attachement au Pouvoir organisateur provincial, tout en soulignant notre parfaite intégration et notre collaboration positive au sein du réseau CPEONS ainsi que notre participation à des activités interréseaux à

plusieurs niveaux (exemple: coorganisation de certaines filières en HE avec HELMO et Charlemagne).

Entamer une démarche qui rendrait l'étudiant plus respectueux du monde qui l'entoure.

Il n'y a pas lieu de l'entamer, car elle est en cours et en développement depuis plusieurs années et sous plusieurs angles, tant dans nos écoles secondaires qu'à la Haute Ecole et en Promotion sociale. En matière de développement durable et via des projets de type "agenda 21" le bilan de l'EPL est à cet égard sérieux et important. La 6^{ème} Commission a notamment entendu plusieurs rapports à ce sujet et des exemples de réalisations ont été mis en évidence lors du récent Conseil provincial thématique "Enseignement" (voir ci-dessus, sous le point 6. notamment).

Multiplier les contacts avec les entreprises locales

Ici également, c'est bien le cas. La question a déjà été évoquée au point 8. Ajoutons-y comme preuve supplémentaire de cette complémentarité l'intervention dans nos formations de nombreux professeurs invités et d'experts témoignant du lien naturel entre notre enseignement et les acteurs économiques locaux et régionaux.

ENSEIGNEMENT

Conclusion

Description des missions et activités

Comme le précise la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012, l'Enseignement provincial est et reste le premier métier de la Province de Liège. Les missions et activités propres au secteur Enseignement relèvent de l'initiative provinciale : dès le début du 20^{ème} siècle, notre Province a joué un rôle important dans le cadre général de la liberté constitutionnelle d'enseignement. Cette action n'a fait depuis que se renforcer et se diversifier, en particulier dans le cadre, entre autres, de la loi de 1959 dite « Pacte scolaire », du décret « Missions » de la Communauté française du 24 juillet 1997 et du Projet éducatif adopté par le Conseil provincial le 31 mai 1990 puis modifié le 27 mai 2004.

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne et en adéquation avec les besoins évolutifs du monde professionnel.

Forte de ces principes, elle organise aujourd'hui un enseignement secondaire de plein exercice, en alternance et spécialisé, un enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale ainsi qu'une importante Haute Ecole.

Enseignement secondaire :

Avec un éventail de formations couvrant de nombreux domaines, adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité des métiers, la Province de Liège organise un enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (général, technologique, technique et professionnel), proposé par 13 établissements ; en alternance, proposé par 4 Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ; spécialisé de plein exercice proposé par un Institut d'enseignement secondaire spécialisé.

Le Projet pédagogique de l'enseignement secondaire, précisant les choix pédagogiques et méthodologiques, se fonde sur les principes suivants : une école ouverte sur le monde ; une pédagogie intégrant pratique et théorie ; une école respectueuse de chacun dans ses différences ; une pédagogie valorisant l'exigence ; des élèves acteurs de leurs apprentissages ; une école qui encourage et privilégie la formation continuée de ses enseignants. Ceci se traduit par des projets spécifiques à chaque établissement. Ceux-ci mettent à la disposition de leurs élèves des équipements et services qui attestent la qualité reconnue de l'Enseignement de la Province de Liège.

Enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale :

L'enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège (8 instituts) propose une offre de formations riche et variée dont les finalités visent l'épanouissement individuel par la promotion d'une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire. Autant de réponses adaptées aux besoins et demandes en formation émanant des

milieux socioéconomique et culturel (entreprises, administrations, enseignement...). L'offre concerne des orientations d'études de niveaux secondaire (inférieur et supérieur) et supérieur. Elle encourage aussi la validation et la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle ou personnelle.

L'enseignement de Promotion sociale organisé par la Province de Liège constitue ainsi un outil essentiel de la formation continuée en s'adaptant aux besoins de chacun mais également aux demandes des entreprises. Un nombre important de conventions et de partenariats soutient cette action. Comme il l'a précisé dans sa Déclaration de politique générale, le Collège provincial reste toujours attentif à favoriser les propositions visant à développer et à renforcer ce dispositif au bénéfice de diverses administrations, organismes et associations.

Enseignement supérieur organisé en Haute Ecole :

La Haute Ecole de la Province de Liège, qui comprend 6 catégories (agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique) et compte plus de 8.700 étudiants (octobre 2010), occupe une position forte et largement reconnue en Communauté Wallonie-Bruxelles. Au sein de ses 11 implantations harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire de la Province¹, elle propose 30 formations de bachelier, 3 masters, 11 spécialisations et 21 formations continues qui conjuguent théorie et pratique et visent à assurer une employabilité optimale des futurs diplômés en les dotant d'une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi conjuguant avec une capacité au changement et à la formation continuée tout au long de la vie (LLL : life long learning). C'est d'ailleurs ce qui apparaît clairement à la lecture des rapports rédigés par les experts mandatés par l'Agence Qualité pour réaliser l'évaluation externe de la qualité de l'enseignement au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège. Les nombreux témoignages des professionnels rencontrés à de multiples reprises (lors de l'encadrement des stagiaires, lors de la présentation et de la défense des travaux de fin d'études...) abondent dans le même sens.

La Haute Ecole veille d'ailleurs elle-même constamment à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique. En conformité avec sa volonté d'ancrer son enseignement à vocation professionnalisante dans la réalité régionale, elle a aussi établi de multiples liens étroits avec les milieux professionnels, tant dans le secteur marchand que non-marchand, répondant ainsi à l'une de ses trois missions principales : assurer la formation supérieure initiale, veiller à garantir et favoriser la formation continue des diplômés, mais également assurer ces importants rôles d'enseignement en adéquation avec les besoins sociaux, économiques et culturels de la Province et, plus largement, de la Région et de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège

La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL) exerce sa responsabilité en matière de gestion administrative, pédagogique, financière et de personnel des Instituts relevant de l'ensemble des niveaux d'enseignement (secondaire, de promotion sociale et supérieur).

¹ Le siège de la Haute Ecole est établi à Seraing (avenue Montesquieu, 6), mais elle est également présente à Liège (Rue Beeckman, 19 - Boulevard d'Avroy, 61 - Rue des Croisiers, 15 - Quai du Barbou, 2 - Quai Gloesener, 6), à Seraing (Rue Peetermans, 80), à Huy (Avenue Delchambre, 13), à Verviers (Avenue Peltzer, 40 - Rue Aux Laines, 69) et à La Reid (Haut Marêt, 20).

Des activités en adéquation avec le Projet éducatif :

Les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets ciblant de multiples problématiques. A l'écoute des besoins de la société, ces projets sensibilisent les étudiants et participent à l'ouverture sur le monde extérieur.

Des projets en réponse aux nouveaux besoins de formation et aux évolutions structurelles

Depuis toujours, l'Enseignement de la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région. Si son histoire est intimement liée à celle du bassin socio-économique liégeois, il inscrit aujourd'hui son action et son développement dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, qui entend, entre autres choses, ériger l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi.

Infrastructures et services complémentaires :

Les services complémentaires et infrastructures (internats, institut médico-pédagogique, service social de la Haute Ecole, l'ASEP, les ASBL « Carrefour » et « Les Amis de Jean Boets ») contribuent à offrir un enseignement provincial de qualité tout en se souciant de permettre l'épanouissement citoyen des étudiants.

Analyse des données

Les Instituts provinciaux d'enseignement secondaire, de Promotion sociale et d'enseignement supérieur s'adressent à des publics variés (étudiants, parents, personnes en reprise d'études...) et développent de très nombreuses collaborations (projets, stages...) avec les institutions, les associations et les entreprises.

Analyse du questionnaire

L'Enseignement de la Province de Liège se réjouit des nombreuses remarques positives émises à son égard. Il se félicite de l'indice de satisfaction élevé dont il bénéficie. Il reste bien sûr attentif également aux quelques critiques constructives qui lui ont été formulées et veillera à y répondre concrètement dans son action quotidienne, par l'amélioration constante de ses formations, infrastructures et partenariats.

Le contexte institutionnel actuel, la réalité politique qui est aujourd'hui régionale et le souhait maintes fois exprimé d'un enseignement en phase avec la réalité socio-économique (voir notamment le Plan Marshall) amènent les opérateurs d'enseignement, dont la Province de Liège, à s'interroger sur la pérennité du modèle organisationnel actuel ainsi que sur la localisation optimale de la compétence 'Enseignement'.

La Province de Liège, en sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement officiel, souhaite rappeler qu' elle a joué un rôle historique majeur dans l'enseignement, en investissant largement le champ de l'enseignement secondaire technique et professionnel, et s'ouvrant même, avec succès, à l'organisation d'un enseignement général , comme il a été évoqué plus haut pour le cas de l'a reprise de l'Athénée provincial Guy Lang (Flémalle). Le même constat d'un investissement massif du Pouvoir organisateur provincial, liégeois en particulier, peut incontestablement être dressé au niveau de l'enseignement de Promotion sociale.

La Province de Liège, coordonnant son action avec celle des autres Provinces, veille particulièrement et constamment à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socio-économique de sa

région. Ainsi, la Haute Ecole de la Province de Liège propose des formations qui conjuguent théorie et pratique et vise à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Elle offre également des formations de niveau universitaire (Masters). Dans le paysage actuel de l'enseignement supérieur en Communauté française, les filières de formation organisées en Hautes Ecoles (que la Province de Liège, on l'a vu, a largement contribué à développer) sont celles qui recueillent auprès des étudiants le plus de succès, confirmant ainsi leur pertinence.

Certes, la réflexion sur le rôle futur des Provinces en matière d'enseignement soulève de nombreuses questions qui pourraient même paraître insurmontables à certains (la mobilisation de l'enseignement officiel, actuellement cloisonné, pour poursuivre le redressement de la Wallonie, les bâtiments scolaires en termes de propriété, d'équipement et d'entretien, le financement et le mode de subventionnement des établissements d'enseignement, les modalités de décision et de gestion des Instituts...) . Néanmoins, il est fort probable que, dans le contexte politique actuel, le modèle organisationnel actuel de l'enseignement en Communauté française sera amené à évoluer, notamment et plus particulièrement au niveau de son enseignement supérieur.

Parmi les différents scénarios possibles d'évolution de l'enseignement supérieur organisé en Hautes Ecoles, la Communauté française Wallonie-Bruxelles (ou la Région wallonne demain ?) pourrait se voir confier un pouvoir réglementaire et subsidiant. Elle pourrait de la sorte assurer la gestion de la réglementation (en termes de conditions de délivrance de diplômes, de normes, de programmes, ...), voire le financement de tous les réseaux, garantissant ainsi, entre autres, l'équivalence des diplômes et assurant la mobilité entre établissements.

Les Provinces, compte tenu de leur implication historique dans le secteur et de leur expertise reconnue en la matière, pourraient devenir le Pouvoir organisateur de cet enseignement supérieur officiel en Hautes Ecoles, dans le cadre d'une négociation plus large pouvant, le cas échéant, impliquer l'abandon d'autres compétences. En effet, comme le soulignait M. Paul-Emile MOTTARD, Président de l'Association des Provinces Wallonnes, dans son intervention lors de l'Assemblée générale de cette Association (18 mars 2008) où il s'interrogeait sur le niveau de pouvoir le plus pertinent à assurer des services à la population et à sa région : « *Cette démarche doit s'articuler autour de quelques grands principes :*

- *amplifier les points forts des Provinces ;*
- *assumer des missions déléguées par d'autres niveaux de pouvoir afin de renforcer l'efficacité de l'action publique ;... »*

On redira donc ici l'expertise historique incontestée des Provinces et en particulier de la Province de Liège dont, comme il a déjà été souligné, l'Enseignement est véritablement et doit rester « le premier métier ».

ENVIRONNEMENT

Tableau synthétique de caractérisation

ENVIRONNEMENT

Description des missions et activités

1. Service Provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE²)

La Province de Liège a mis en place un « Plan provincial de l'Energie ». Pour travailler à la déclinaison et à la promotion de ce plan, un service a été créé : le service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE² - E² pour Environnement et Energie). Ce service est chargé de mettre sur pied les actions provinciales à mener sur le terrain pour les matières environnementales et énergétiques ainsi que de la communication tant interne qu'externe sur ces matières.

Puisque la notion de développement durable tend à se préciser sur le plan légal à tous les niveaux de pouvoirs, qu'ils soient « européen, régional ou communal », le Conseil provincial a pris la décision de s'inscrire dans cette dynamique.

La mission spécifique du service est de poser des actes en matière de respect de l'environnement et d'accroître les actions à mener dans cette matière, tant d'un point de vue technique qu'en termes de sensibilisation.

- Plan provincial de l'Energie :

L'objectif premier est de réduire l'empreinte CO₂ de la Province de Liège et ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. Le plan Energie se décline en trois volets :

1. Volet humain : agir sur les comportements individuels.

Ce volet se traduit essentiellement par la mise en place de campagnes de sensibilisation en vue d'économiser l'énergie, sans perte de confort, et de chasser les gaspillages. Le public visé par ces campagnes est bien entendu les agents provinciaux, mais également les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens.

A titres d'exemples : campagne « Je quitte ! J'éteins ! », dont le but est d'inciter les personnes à poser le geste simple d'éteindre lumière, ordinateur, appareils électriques dès que l'on quitte une pièce ou dès que l'on ne se sert pas d'un appareil quel qu'il soit, et campagne « Je m'arrête ! J'éteins mon moteur ! », visant à changer les modes de comportement des usagers motorisés.

2. Volet technique : construction durable et protection de la biodiversité.

L'objectif est de diminuer les impacts des bâtiments provinciaux sur l'environnement et sur l'homme, en conciliant la notion de locaux sains et confortables avec les nécessaires économies d'énergie et des ressources naturelles. En parallèle, la Province de Liège est

particulièrement attentive à intégrer des modes de gestion liés à la biodiversité au niveau du patrimoine provincial (toitures végétales, fauchage tardif, etc.)

3. Applications pédagogiques et communication.

Cet aspect vise la promotion du Plan Energie et des techniques de construction durable vers les communes, les techniciens et les citoyens.

- L'Agenda 21 de la Province de Liège :

L'Agenda 21 provincial sera notre tableau de bord du développement durable pour le 21^{ème} siècle.

Tout en intégrant de manière permanente et équilibrée les piliers de base de la vie en société que sont l'économie, le social et l'environnement, auxquels nous pouvons ajouter la culture, le développement humain, pour être durable, doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

Pour ce faire, la Province de Liège a entamé un travail de fond en vue de formaliser un Agenda 21 Provincial qui structurera et priorisera à terme, les différentes actions menées par la Province pour le développement durable de son territoire.

Il s'agit d'élaborer un « diagnostic » suivi d'un « plan stratégique ».

Le premier consiste en la mise en parallèle de la déclaration de Politique provinciale en cours d'exécution avec des thèmes phares évalués au moment de sa rédaction grâce à des indicateurs définis.

Le second, dans le droit fil de la Déclaration de Politique provinciale, donnera la tendance espérée de la valeur des indicateurs choisis, mesurée à intervalles réguliers.

L'évolution des paramètres retenus pourra donc être mise concrètement en évidence et permettra de tirer des conclusions sur l'orientation à donner aux actions provinciales. Ces travaux, permettront au Collège et au Conseil d'évaluer et, éventuellement, corriger l'agenda 21 Provincial, outil permanent d'évaluation et de prospective.

Dans la foulée de la validation de cette démarche, garante d'un service encore meilleur aux communes, notre service sera à même de conseiller celles qui le souhaiteront dans l'élaboration d'Agendas 21 locaux (ou plans stratégiques), préconisés par le Gouvernement wallon.

2. Mobilité

La mobilité est une compétence régionale. Les Provinces n'ont dans ce cadre aucune mission spécifique déléguée. Toutefois, la Province de Liège a souhaité disposer en son sein d'un conseiller en mobilité dont les missions sont de deux types :

- la première, interne aux structures de la Province, consiste à établir pour les propres besoins de l'institution des plans de mobilité et des propositions d'études pour faciliter les déplacements des agents et étudiants provinciaux ;
- la seconde, consiste à apporter une aide et un soutien logistique aux communes qui manifestent auprès de la Province de Liège un intérêt pour cette matière.

Dans le cadre des études menées par le Service technique provincial pour les aménagements des voiries communales, le conseiller en mobilité apporte une plus value aux projets en y associant une réflexion complémentaire.

Une action innovante apportant une dimension durable consiste à créer sur l'ensemble du territoire provincial des petites infrastructures permettant de développer le covoiturage. Il est, en effet, apparu que la demande croissante de ce mode de transport ne pouvait se développer qu'au départ d'aires d'accueil judicieusement positionnées dans les entités communales.

La Province de Liège structure ainsi un maillage à l'échelle de son territoire.

Ce rôle joué pour la première fois par une province traduit bien évidemment son rôle d'ami des communes mais aussi son action en matière de coordination territoriale vu sa connaissance des spécificités et des besoins locaux.

L'intérêt de la démarche est renforcé par la présence d'un site de covoiturage provincial accessible aux agents et étudiants provinciaux mais également à l'ensemble du personnel du Centre Hospitalier de la Citadelle.

3. Primes chauffe-eau solaire

Dans le cadre du programme Soltherm initié par l'Union européenne et relayé par la Région wallonne, la Province de Liège octroie une prime forfaitaire de 650 euros complémentairement à la prime octroyée par la Région wallonne aux consommateurs installant un chauffe-eau solaire.

Le chauffage solaire pourrait permettre d'assurer plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage.

ENVIRONNEMENT

Commentaires sur les données de caractérisation

Informer sur les matières énergétiques, les personnes ressources, relayer l'information et promouvoir les actions provinciales en matière de développement durable. Réalisation de projets spécifiques :

Actions sur les comportements individuels :

Des campagnes de sensibilisation sont mises en place, afin de tenter d'influer sur la façon dont les personnes utilisent l'énergie. Cet aspect du Plan Energie constitue un effort permanent et récurrent de la Province de Liège. Deux vastes campagnes ont déjà été mises en place :

« Je quitte ! J'éteins ! » - :

Actions :

L'information s'est faite dans un premier temps par la diffusion de supports papier.

Matériel initial	Solde		Solde
15.000 triptyques	0	Réimpression : 10.000	4.000
15.000 affiches	5.000		
20.000 autocollants	6.000		
20.000 brochures	6.000		

« Je m'arrête ! J'éteins mon moteur ! » :

Même mode de communication que la première campagne.

Matériel initial	Solde
15.000 triptyques	2.500
15.000 affiches	8.000
20.000 autocollants	10.000

Ces documents ont été transmis :

- aux agents provinciaux
- aux communes et CPAS
- aux professions libérales
- aux écoles
- via les foires et salons

La diffusion a donc été très large et fait l'objet de demandes permanentes des documents y afférents.

Marché :

Potentiellement, les 2 campagnes peuvent toucher 27,5% de la population (472.862 familles => statistiques pyramide des âges – 130.000 documents d'information). A ce jour, 18,7% de la population cible a été contactée (88.500 documents d'information distribués)

Tous les agents provinciaux (6.500) ont été invités à signer « volontairement » une charte pour ces deux campagnes :

- Charte provinciale « Energie »
- Charte provinciale « de conduite responsable et écologique »

L'implication du personnel provincial s'avère importante : 2.470 agents ont signé la charte « Energie » - 38%

2.340 agents ont signé la charte « de conduite responsable et écologique » - 34%

Uniquement en interne, en estimant qu'un agent provincial représente une famille, on sensibilise 14.300 personnes (un ménage moyen en Province de Liège = 2,2 personnes => statistiques Taille moyenne des ménages en Province de Liège) = 1,4% de la population de la Province de Liège.

Formation de personnes ressources :

Afin d'assurer un suivi efficace au niveau du respect des consignes énergétiques, des personnes relais, nommées Relais E², ont été désignées dans chaque établissement provincial.

Leur rôle est préventif et didactique :

- insuffler une dynamique positive auprès de ses collègues ;
- diffuser l'information relative aux matières environnementales ;
- proposer à sa direction des initiatives visant à diminuer la consommation énergétique de l'établissement ;
- veiller à la bonne application des décisions prises en la matière.

Le SpiE² a tenu des séances d'information pour les relais E² afin de bien leur faire comprendre leur rôle et leurs tâches. Un matériel d'information spécifique a été mis à leur disposition.

Marché :

72 personnes relais E² réparties dans les 22 compétences. 100% du personnel provincial est ainsi guidé dans son quotidien au bureau et par extension à la maison (quand une habitude est prise sur le lieu de travail, elle perdure au domicile).

Eco-Team :

Dans le même esprit, le SpiE² a mis en place au Service provincial des Bâtiments, un Eco-Team. Et ce, dans un but d'essai avant de le proposer aux autres établissements.

Les objectifs sont les suivants :

- encourager des actions positives concrètes ;
- renforcer l'action du Relais E² ;
- améliorer la performance environnementale du bâtiment ;
- exporter cette expérience vers les autres établissements provinciaux.

Marché :

10 agents sur 76 personnes employées dans le bâtiment font partie de l'éco-team, et ce, sur base volontaire, soit 13%.

- 1^{ère} année : consommation électrique : - 3%
- 2^{ème} année : consommation électrique : - 4%
- 3^{ème} année : consommation électrique : - 5%

Au vu de cette diminution constante, notre expérience dans ce domaine pourrait aussi être exportée vers les Communes.

Notre objectif est que ce travail au niveau de l'énergie et les résultats encourageants obtenus servent de modèle à tous les agents provinciaux. A terme, si on estime que chaque agent provincial représente une famille qui occupe une habitation, et que chaque habitation réalise ce même pourcentage d'économie en matière d'électricité, au final ce sont 1.137.500 Kw économisés et 685.240 K de CO2.

Vitrine provinciale sur le Développement durable :

Des participations du SpiE² à divers salons Energie et Développement durable, à des journées portes ouvertes sont autant de manifestations destinées à promouvoir le Plan Energie où la Province de Liège remplit son rôle de Pouvoir organisateur au service du citoyen.

Salons :

- 10 au 12/10/07, Salon Best Environnement, Halles des Foires de Liège ;
- 20 et 21/10/07, 3^{ème} Salon du Développement durable et du commerce équitable de Méry-Tilff (exposant D) ;
- 15 au 18/11/07, Salon Energie +, à Marche-en-Famenne ;
- 16 au 18/01/08, Liège, Journées Hubert Curien ;
- 10/02/08, Oreye, Symposium sur l'énergie ;
- 14 et 15/02/08, Marche-en-Famenne, Salon des mandataires ;
- 19/04/08, E.P. Seraing, Journée du Développement durable ;
- 12 et 13/04/08, Welkenraedt, Week-end de l'Energie ;
- 4 et 5/10/08, Wanze, 1^{er} Salon du Développement durable ;
- 18 et 19/10/08, Méry-Tilff, 4^{ème} Salon du Développement durable (Exposant D) ;
- 25/10/08, Ans, 1^{er} Salon du Développement durable ;
- 13 au 16/11/08, Marche-en-Famenne, Salon Energie +.
- 19 et 20/09/09 : Fêtes de Wallonie à Liège ;
- 20/09/09 : Bio en Liège
- 22/09/09 : Journée de la mobilité – Ulg
- 9 au 11/10/09 : Salon AidEnergie à Malmedy
- 14 au 16/10/09 : Salon Best-Municipio à Liège
- 17 et 18/10/09 : Salon du Développement durable à Méry-Tilff (Exposant D) ;
- 13 au 15/11/09 : Salon Energie+ à Marche ;
- 28 et 29/11/09 : Salon de l'Energie à Pepinster

Marché :

En tenant compte des salons de plus grande importance, comme Marche Energie+ et salon des mandataires, Best Municipio, Salon Exposant D, au vu de leurs statistiques rendues, ces 34 manifestations ont accueilli 42.100 personnes, soit 4% de la population de la Province de Liège.

Globalement, c'est 24,1% de la population qui a été touchée par les deux premières campagnes du plan Energie via la distribution de la documentation.

Villages provinciaux :

Le SpiE² a participé à 14 villages provinciaux – tous les mandataires communaux, donc tous les citoyens sont concernés => 100% des citoyens

Les rencontres entre collège provincial et collèges communaux doivent déboucher sur des synergies communes. Le SpiE² travaille de concert avec la commune de Herstal pour diffuser largement une brochure réalisée par Herstal sur les méfaits du GSM.

Marché :

Selon le CRIOC, 91% des jeunes de 10 à 17 ans possèdent un GSM, soit 140.000 personnes X 91% = 127.400 personnes. Dans un premier temps, 30.000 brochures seront distribuées via le réseau scolaire : nous toucherons donc 23,5% de la population cible.

RTC :

Une capsule sur la thématique du Développement durable qui a été présentée lors d'un conseil provincial a été diffusée sur RTC (19,8% de part de marché local).

Marché :

Potentiellement, 20% de la population a vu le reportage.

Installation de 80m² de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'administration centrale, Place de la République française, à Liège :

Conformément aux indications figurant dans sa déclaration de politique générale, le Collège provincial, a marqué son accord sur l'installation de 80m² de panneaux solaires photovoltaïques pour un montant de 147.409,46€ TVA comprise sur le bâtiment de l'Administration Centrale provinciale.

Un tel projet permet d'insister sur le rôle d'exemple de l'Institution provinciale et sa politique active en matière de recours aux énergies renouvelables, vu la situation du bâtiment au centre de Liège. Un écran, placé dans la vitrine à l'entrée du bâtiment, présentera ainsi cette nouvelle technologie à un large public. De plus, cette production annuelle d'électricité verte, calculée par simulation à 7,1 MWh, évitera un rejet non négligeable de 3,2 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

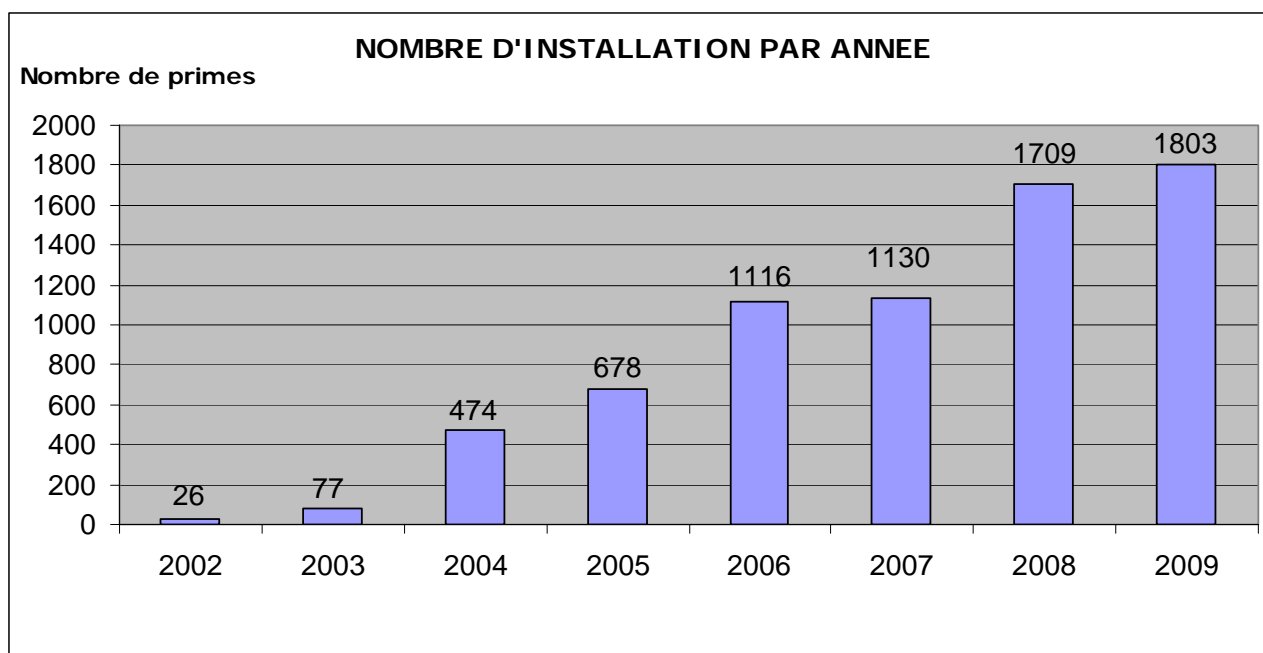
Marché :

La population de la ville de Liège est de 190.048 habitants. Par an, Liège accueille 10.000.000 de passants en centre ville (Bureau d'Etudes Fastigon)

Incitants financiers :

Dans le cadre du programme Soltherm initié par l'Union européenne et relayé par la Région wallonne, la Province de Liège octroie une prime forfaitaire de 650 euros complémentaires à la prime octroyée par la Région wallonne aux consommateurs installant un chauffe-eau solaire. Le chauffage solaire pourrait permettre d'assurer plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage.

Le marché des panneaux solaires thermiques est évalué à 44.976.271€ pour les dossiers introduits à la prime de la Province de Liège sur les 8 dernières années.



Ce sont à présent 7027 installations réalisées sur le territoire de la Province de Liège, représentant 40.000 m² de panneaux solaires placés.

D'un point de vue environnemental, ces installations permettent d'éviter des rejets de gaz à effet de serre estimés annuellement à 4.000 tonnes de CO₂ et d'éviter la consommation de 1.280.000 litres de mazout par an.

Coordination provinciale pour l'aménagement d'infrastructures en matière de mobilité durable :

Projet de création de parkings d'écovoiturage en partenariat avec les communes

Sur les 84 communes, 51 ont répondu favorablement à ce projet. Une collaboration étroite s'est installée entre les différentes administrations mais également avec le Service public de Wallonie. La part et la taille du marché sont importantes. Elles touchent en effet 60% des communes mais une partie bien plus conséquente de la population.

16.000 personnes sont concernées par le site de covoiturage provincial.

En fonction de la croissance des difficultés que l'on va rencontrer les prochaines années en matière de mobilité que ce soit au regard de la saturation des infrastructures routières ou de l'augmentation du prix des carburants et de la nécessaire réduction de l'émission des gaz à effets de serre, il est raisonnable de penser que ce projet concerne toute la province. Aussi, par rapport aux infrastructures réalisées ou en projet, on peut estimer une part et une taille de marché de 80%.

L'action de la Province de Liège ne se limite pas à ce seul projet en matière de développement durable. Elle participe régulièrement à la demande des communes à des campagnes, colloques, conférences sur ce thème.

ENVIRONNEMENT

Analyse du questionnaire

Remarques formulées

- bonnes initiatives mais inconnues et manque de visibilité de la politique environnementale
- Tous les niveaux de pouvoir font de l'énergie leur matière, y-a-t'il concertation entre les acteurs?
- Initiatives et offres insuffisantes
- diminution du temps d'attente pour le SAMI qui est une compétence très utile
- Plus d'incitations à l'installation de panneaux solaires et à l'amélioration de l'isolation
- augmenter la conscientisation citoyenne de l'importance de cette matière
- améliorer la collaboration avec les partenaires communaux
- organisation d'une campagne propreté sur le territoire provincial

Réponses apportées

Depuis plusieurs années, la Province est active dans les matières liées à la protection des milieux de vie naturels ou bâtis et à la mise en évidence des concepts qui y sont liés.

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt public et ne peut être traité individuellement d'une commune à l'autre. Le rôle de la Province est dans ce cadre très important ; il permet, en effet, de conseiller et de coordonner des actions essentielles entre différentes communes. L'exemple des parkings d'EcoVoiturage est un bel exemple qui constitue une première en Région wallonne.

Que ce soit en matière de sensibilisation au travers du SpiE², ou en matière de conception de ses propres infrastructures, la Province de Liège veut être un partenaire indispensable au niveau des collectivités locales.

Ces différentes actions ont été concrétisées par la volonté du Collège provincial dans la structure des nouveaux cadres.

Les Départements Infrastructure et Environnement ont été regroupés au sein d'une même direction générale. Cette fusion va permettre d'élargir le champ d'action des services et de répondre aux nouveaux besoins des agents et étudiants provinciaux et des citoyens au travers d'actions qui seront menées avec les pouvoirs locaux. Ce travail sera réalisé au sein du service technique provincial qui compte dans son organigramme un Département Développement durable. Celui-ci regroupe les services de la mobilité, du SpiE², de l'Agenda 21, de la Santé point de vue environnement et des Cours d'eau.

L'objectif est de fédérer ces différentes matières au sein d'une même et unique entité afin d'accroître les moyens humains et techniques mais également d'assurer une vision globale des matières qui y sont liées.

L'action de la Province de Liège dans ces matières n'est pas redondante par rapport aux politiques menées par l'Europe, le Gouvernement fédéral ou régional. Elle se veut complémentaire et proche du citoyen en précisant au mieux les besoins spécifiques. Les interventions de la Province, pouvoir public de proximité, se veulent également être des exemples concrets des concepts développés par les autres instances.

C'est ainsi que les actions de sensibilisation à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) ou le placement de panneaux solaires sur les bâtiments provinciaux, sont des exemples parmi d'autres des multiples possibilités qu'offre la notion de protection du cadre de vie. Ces politiques sont parfaitement concertées avec tous les niveaux de pouvoirs et s'inscrivent dans une démarche globale. La Province s'est dotée notamment d'outils pour les évaluer avec l'Agenda 21 provincial.

La nouvelle structure du Département Développement durable, va permettre de mieux sensibiliser les différents acteurs locaux. L'objectif qui va être poursuivi sera de mutualiser les réflexions avec les communes et intercommunales afin de sensibiliser un maximum de citoyens et de réduire, par la même occasion, les coûts pour les entités de petites et moyennes importances.

La Province de Liège réalise actuellement différents projets en matière de sensibilisation qui verront le jour prochainement que ce soit en matière de gestion des déchets ou de l'eau. Elle entend de la sorte réaliser des projets « clé sur porte » à destination des entités locales qui pourront ensuite être déclinés de manière spécifique en fonction des besoins et des particularités géographiques.

Elle étudie par ailleurs différents projets pour ses propres besoins qui vont être tournés vers des concepts particulièrement novateurs pour des bâtiments ou infrastructures que ce soit en matière d'isolation avec la réalisation de toitures vertes, de murs végétaux, de pose de panneaux solaires, d'utilisation de matériaux drainants pour les parkings, ou encore de protection de la biodiversité en matière de gestion des cours d'eau.

Tous ces projets seront des vitrines pour l'ensemble des pouvoirs locaux qui pourront s'en inspirer pour réaliser des projets respectueux de l'environnement.

La création du Département « Développement durable » est par ailleurs une opportunité par la Province de réorganiser les ressources humaines et d'accroître son efficacité sur le terrain. Le SAMI n'échappera pas à cette restructuration afin d'en augmenter l'offre de service.

ENVIRONNEMENT

Conclusion

Mobilité durable

Cette compétence est du ressort du Service Public de Wallonie. Toutefois, la Province de Liège a développé différentes actions en matière de mobilité durable. Ce service orienté vers les communes permet d'accompagner des réflexions en matière d'aménagements spécifiques mais aussi d'apporter une aide dans la coordination des plans de mobilités supra communales et de fédérer les actions au sein d'un bassin de vie. La Province de Liège a par ailleurs développé un projet unique et pilote à l'échelle de son territoire pour y implanter en partenariat avec les communes des parkings de covoiturage. Ce projet unique, a retenu l'attention du Service public de Wallonie et de la Société Régionale Wallonne des Transports. Il importe en conséquence de maintenir et développer ce service.

Communication et sensibilisation

En matière de développement durable et de sensibilisation, la Province de Liège a développé un service spécifique. Tourné initialement vers ses propres services, l'institution offre à présent aux communes des campagnes de communications et sensibilisations. Celles-ci sont très appréciées par les municipalités de petites et moyennes importances. Ces actions permettent en effet de mutualiser les coûts et actions.

Conclusion

L'environnement ne figure pas parmi les compétences directes des Provinces, mais bien parmi celles des Régions et des Communes.

Toutefois, dans le cadre de l'enquête relative à la perception des missions provinciales par les mandataires communaux, ceux-ci se sont montrés satisfaits des services que rend la Province de manière croissante dans cette matière.

Les communes souhaitent d'ailleurs que ces services soient mieux connus, mieux mis en évidence et intensifiés.

Au vu de ce qui précède, le rôle de la Province apparaît comme indispensable dans ce domaine qui demandera de plus en plus d'efforts et de travail.

Plutôt qu'un abandon de cette mission, l'idéal serait d'augmenter les moyens humains et financiers mis à disposition des Provinces. En effet, celles-ci représentent le territoire pertinent pour encadrer les communes dont la majorité sont rurales ou semi-rurales et ne disposent pas des ressources humaines suffisantes.

FORMATION

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS				CARACTERISATION																																			
				Type de compétence		Autorité de contrôle	Mode de gestion		Public cible		Autres acteurs				MARCHÉ		FINANCIER										ENJEU HUMAIN		NIV. SATISF. DES COMMUNES	BESOIN									
ACTIVITÉS				ENTITÉS				Décentralisation - autonomie -	Décentralisation - délégitation -	Déconcentration		Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C.F.	P.L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs immobilisées	Valeurs Assurance	Nbre de pers	ETP	% Questionnaire	Réponse au besoin REEL/ACTUEL

FORMATION		Institut provincial de formation des agents des services publics																							8.870.811 €		9.345.760 €	50.001 €	3.467.848 €	2.144.876 €	5.877.939 €	2,88%	13.712.709 €	18.099.253 €	111						
	Formation des agents des services de sécurité et d'urgence																								3.059.968 €	11,61%	1.806.841 €	0 €	270 €	10 €	1.806.571 €	0,56%									
		Assurer la formation des gardes champêtres particuliers, des agents communaux chargés de constater les infractions administratives, des gardiens de la paix, et la formation de base des cadres de base et moyen de la police intégrée, structurée à deux niveaux, locale et fédérale (aspirant agent, inspecteur et inspecteur principal de police) et certaines formations fonctionnelles, de promotion et continuées	Ecole de police	X					Min. fédér. Intérieur (Service Police fédérale)	X				X	X					X	(zones police)		++	+++		885.153 €	16,94%	1.444.796 €	0 €	1.290.280 €	1.230.280 €	154.516 €	0,44%				11		↗		
		Assurer la formation aux brevets, certificats et attestations des membres des services publics de secours pour la Province de Liège Assurer, ainsi que le déploiement d'un plateau technique de formation pratique en partenariat avec le privé.	Ecole du feu	X				Min. fédér. Intérieur (Service Sécurité civile)	X					X						X			++	+++		461.923 €	45,53%	588.193 €	0 €	348.756 €	323.756 €	239.437 €	0,18%				10		↗		
		Initier, à travers l'Ecole des cadets, des jeunes « cadets » à la lutte contre le feu et à la prévention de l'incendie.	Ecole des cadets	X										X										++	+++		169.625 €	440,52%	348.311 €	0 €	11.450 €	0 €	336.861 €	0,11%						↗	
		Assurer les formations de base et permanente des secouristes-ambulanciers, la formation et/ou le recyclage, à la demande d'établissements publics ou privés, de toute personne impliquée dans la dispensation des secours médicaux d'urgence, et contribuer à la formation et/ou à l'entraînement des personnes prestataires dans un service de secours.	Ecole d'aide médicale urgente	X				Min. fédér. Santé publique	X					X	X	X	X				X			++	+++		727.982 €	42,75%	924.249 €	0 €	310.540 €	214.240 €	613.709 €	0,29%				12,5		↗	
	Formation des personnels administratifs, techniques et enseignants																																								
		Assurer les cours de Sciences administratives et la formation continue du personnel des pouvoirs locaux et provinciaux, développer et mettre en application les plans de formations continues du personnel provincial	Ecole des sciences administratives et de formation continue du personnel des administrations locales	X				RW Conseil régional de la formation (CRF)	X						X	X				X	X			++	F.I.: +++ F.C.: ++		436.850 €	37,62%	493.805 €	0 €	107.000 €	0 €	386.805 €	0,15%				9		↗	
		Assurer les formations nécessaires aux exigences du métier d'agriculteur et du secteur vert : agrégation phytopharmacie, mécanique tracteur et hydraulique du matériel agricole et horticoles, informatique, gestion.	Ecole post-scolaire d'agriculture	X				Subventionné par le SPW	X					X	X	X	X			X				+	+		12.665 €	36,97%	18.635 €	0 €	5.000 €	5.000 €	13.635 €	0,01%						↗	
		Développer l'innovation pédagogique en ce compris par la réalisation de supports pédagogiques nécessaires à des activités formatives de qualité et assurer la formation continue des personnels enseignants de l'enseignement de la Province de Liège.	Centres des méthodes d'enseignement	X									X							X	X			++	+++											7		↗			
		Promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle en formations initiales et continuées, tous niveaux, réseaux et opérateurs confondus	Espace qualité formation - Observatoire	X									X	X	X	X				X	X			++	++		548.983 €	-5,03%	407.212 €	0 €	5.031 €	10 €	402.181 €	0,13%				12		↗	
	Projet FORAV (de 2008 à 2013)																									17.952 €	0,00%	164.824 €	0 €	126.580 €	126.580 €	38.244 €	0,05%								
		Promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège par une approche partenariale (rôle d'ensemblier) avec tous les opérateurs susceptibles de contribuer à cet objectif	Maison des langues	X										X	X	X	X			X	X	X		++	++		129.550 €	0	225.028 €	0 €	31 €	0 €	224.997 €	0,07%				3		↗	
Projet Lingua cluster (démarrage effectif en 2010 (du 1/5/2009 au 30/04/2012)																									0 €	0	101.514 €	0 €	95.930 €	95.930 €	5.584 €	0,03%									
	Insertion socio-professionnelle de personnes adultes présentant une déficience physique et/ou une maladie entraînant un handicap social et professionnel	CRT	X				AWIPH	X					X	X	X	X			X				+	++		1.963.953 €	9,40%	2.229.227 €	1 €	1.166.970 €	149.070 €	1.062.257 €	0,69%				34		↗		
Guidance																																									
	Accompagner temporairement, dans une structure extra-scolaire, des jeunes soumis à l'obligation scolaire se trouvant en situation de décrochage ou d'exclusion scolaires.	Espace tremplin	X				CF enseignement obligatoire		X	X	X							X	X	X	X		+	+++		456.208 €	23,22%	593.125 €	50.000 €	10 €	0 €	593.142 €	0,18%				12		↗		

FORMATION

Description des missions et activités

Le département Formation, créé en septembre 2002, est chargé de :

- ⇒ soutenir l'innovation pédagogique dans la formation et dans l'enseignement par la promotion de la qualité, en partenariat avec les services publics et les entreprises;
- ⇒ assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public (enseignants et non enseignants) pour soutenir la modernisation de ces services;
- ⇒ soutenir l'orientation scolaire et professionnelle et accompagner la réussite scolaire, en favorisant les approches pluridisciplinaires;
- ⇒ s'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises tant en Belgique qu'à l'étranger (par un soutien à l'exportation).

Le travail de ce département concerne donc tous les opérateurs de formation du territoire de la province de Liège et tous les réseaux d'enseignement. Par ce travail, le département apporte son soutien au redéploiement économique de la région.

Il comprend, suite à la réorganisation fixée par le Conseil provincial de novembre 2009, trois pôles : 1. Formation des agents des services de sécurité et d'urgence (police, feu, urgence et cadets) ; 2. Formation des personnels administratifs, techniques et enseignants (sciences administratives, centre des méthodes, Espace qualité, Maison des Langues, centre de réadaptation au travail, école post scolaire d'agriculture) ; 3. Guidance (PMS/PSE et Espace Tremplin).

1. Institut provincial de formation des agents des services publics

Dans le cadre de la mission globale du département d'assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public (enseignants et non enseignants) pour soutenir la modernisation de ces services, l'IPFASP, créé par résolution du Conseil provincial du 29.11.1990 est chargé, au travers de ses 5 écoles, des missions spécifiques suivantes pour le personnel non enseignant.

Missions :

- **ESA** : Ecole de sciences administratives et de formation continuée du personnel des services publics :
 - Assurer les cours de sciences administratives ;
 - Assurer la formation continuée du personnel des services publics provinciaux et locaux, en rapport notamment avec la Révision Générale des Barèmes ;

- Développer et mettre en application les plans de formations continuées du personnel provincial, en partenariat avec la cellule GRH.

Les cours de sciences administratives ont été créés par la province de Liège en 1928. A noter que par convention du 1^{er} juin 2007 avec le Ministre des Affaires Intérieures de la Région wallonne, l'Ecole de Sciences administratives a obtenu l'agrément d'office à partir du 1er janvier 2006 en tant qu'opérateur de formations au bénéfice des agents des administrations provinciales et locales (notamment pour les Cours de sciences administratives).

- **ECOPOL** : Ecole de police :
 - Assurer la formation de base des cadres de base et moyen de la police intégrée, structurée à deux niveaux, locale et fédérale (aspirant agent, inspecteur et inspecteur principal de police) et certaines formations fonctionnelles et continuées des cadres opérationnels et des administratifs et logistiques;
 - Assurer la formation des gardes champêtres particuliers ;
 - Assurer la formation des agents communaux chargés de constater les infractions administratives ;
 - Assurer la formation des gardiens de la paix.
- **ECOFEU** : Ecole du Feu - Centre Provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie : assurer la formation aux brevets, certificats et attestation des membres des services publics de secours pour la Province de Liège.
- **ECOCAD** : Ecole des Cadets : initier, sous le contrôle de l'école du feu, de jeunes « cadets » à la lutte contre le feu et à la prévention de l'Incendie.
- **EPAMU** : Ecole provinciale d'Aide médicale urgente :
 - Assurer la formation de base des candidats secouristes - ambulanciers et la formation permanente des secouristes – ambulanciers ;

Pour autant que cela ne porte pas préjudice à l'accomplissement de cet objet principal :

 - Assurer, à la demande d'établissements publics ou privés, la formation et/ou le recyclage de toute personne impliquée dans la dispensation des secours médicaux d'urgence ;
 - Contribuer à la formation et/ou à l'entraînement des personnes prestataires dans un service de secours et de coopérer, à cette fin, avec des organismes chargés de missions analogues.
- Complémentairement, la Province de Liège est reconnue par son IPFASP dans le rôle d'ensemblier des formations à disposition des administrations provinciales et locales (collaborer à l'analyse des besoins en formation des APL, coordonner ces besoins en formation et proposer une réponse adaptée en partenariat avec les opérateurs de formation agréés).

2. Formation des personnels techniques, administratifs et enseignants

Ecole provinciale post scolaire d'agriculture (EPPA)

Ce secteur de la formation en agriculture est particulier puisque l'école est agréée « Centre de formation en agriculture » par la Région Wallonne. Environ 300 heures de

cours/an sont organisées en phytopharmacie, mécanique agricole, hydraulique agricole et espace vert, formations nécessaires aux exigences du métier d'agriculteur.

Centre des Méthodes

Missions :

Créé par le Conseil provincial en juin 1974, deux missions de base sont aujourd'hui attribuées au centre des méthodes

- Développer l'innovation pédagogique en ce compris par la réalisation de supports pédagogiques nécessaires à des activités formatives de qualité ;
- Assurer la formation continue des personnels enseignants de l'enseignement de la Province de Liège.

Les objectifs des déclarations de politique générale ont induit des missions complémentaires, comme par exemple :

- Promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues auprès des travailleurs et futurs travailleurs en soutenant l'apprentissage des langues étrangères à l'école, notamment par l'utilisation de moyens multimédias interactifs et Internet, par la promotion et le soutien des projets internationaux ou intercommunautaires, (co-)financés par des Fonds européens ou communautaires.
- Améliorer l'intégration des Hautes Ecoles dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur par la promotion et le soutien des projets internationaux.
- Accentuer le redéploiement économique et la création d'activités économiques nouvelles notamment dans le domaine du multimédia interactif par l'étude et le soutien de la création d'activités économiques dans le domaine du multimédia interactif d'apprentissage et le soutien des activités économiques nouvelles par des formations adaptées par le projet DidacTic qui soutient l'enseignement à distance.
- Promouvoir un enseignement secondaire technique et professionnel de qualité à travers des activités telles que la formation continuée des enseignants, la remise à l'honneur de supports de qualité, l'animation de commissions pédagogiques (projet « mieux être en démocratie »).
- Lutter contre l'échec scolaire et prévenir la violence à l'école, par une approche pluridisciplinaire et partenariale, au travers notamment des projets «Réussite et Fraternité» et « maillage social » s'inscrivant parfaitement dans les axes de solidarité et de proximité et dans l'objectif de lutte pour l'égalité des chances de chaque élève dans la réalisation de son projet de vie, dans le respect des différences et des spécificités.

Espace Qualité Formation

Missions :

Créé en juin 2002 par le Conseil provincial, « l'Observatoire pour le développement de la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle » deviendra « Espace Qualité Formation » en mai 2003. Sa mission globale est de promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle en formations initiales et continuées. Ce service concerne tous les opérateurs de formations et tous les réseaux d'enseignement

Les missions de base de l'Espace Qualité Formation s'inscrivent dans une perspective de redynamisation économique de la région. Les déclarations de politique générale et le

programme global d'activités approuvé par la Députation provinciale ont induit des objectifs globaux, visant à :

- Concevoir des instruments pour l'analyse des besoins en compétences des entreprises et de la réponse de la formation (ex. : projet ARCEO) ;
- Améliorer l'articulation entre les besoins en compétences des entreprises et les réponses formatives (ex. : projets Webbus, partenariats réseaux d'enseignement – centres de compétences, Eurégiocompétence +, Plan d'action langues et création de la Maison des langues, FORAV-INSERAV, ARCEO) ;
- Informer sur la qualité de l'enseignement et la formation technique et professionnelle, par la publication ou la mise à disposition sur un site WEB, d'analyses et d'ouvrages (ex. : diffusion des outils d'Eurégiocompétence, plan d'action langues, bilan FORAV-INSERAV, centre de documentation orienté qualité...). ;
- Proposer, soutenir le pilotage et accompagner des responsables de réseaux et directions d'institutions de formation dans des innovations porteuses d'améliorations. (ex. : Études pour le GRE Liège dans le domaine de l'e-learning ou de l'offre de formation professionnelle en réponse aux besoins des entreprises, élaboration de plans d'actions pour assistance à l'étranger, cadre d'auto-évaluation de la fonction publique adapté à l'enseignement et à la formation (CAFEF), ...).

Ces missions sont développées en maillant les ressources existantes : inter réseaux d'enseignement et inter opérateurs de formation, publics et privés, et en partenariat avec les entreprises publiques et privées.

Maison des Langues

Missions :

Créée par la résolution du Conseil provincial de mars 2008, la Maison des Langues a reçu pour mission de promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège par une approche partenariale (rôle d'ensemblier) avec tous les opérateurs susceptibles de contribuer à cet objectif.

Pour améliorer le multilinguisme, la «Maison des Langues» a pour missions complémentaires de (d') :

- Améliorer la visibilité de l'offre de formation et l'accès à celle-ci par :
 - l'accueil, le conseil et l'orientation du public vers la formation la mieux adaptée à des besoins identifiés ;
 - la recherche et l'organisation de l'information disponible sur le site web de la Maison des Langues.
- Constituer une interface indépendante et experte entre l'énoncé des besoins en compétences linguistiques et l'offre de formation en langues.
- Promouvoir les initiatives favorisant le multilinguisme.
- Veiller au maillage des ressources existantes en formations en langues et à la cohérence des actions spécifiques à mener.
- Soutenir la formation continue des enseignants par l'organisation d'actions inter réseaux.
- Observer et analyser l'évolution des besoins linguistiques des travailleurs de la province de Liège (fonction d'observatoire).

Centre de Réadaptation au Travail

Le C.R.T. d'Abée-Scry est un centre actif dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle. Il accueille des personnes adultes présentant une déficience physique et/ou une maladie entraînant un handicap social et professionnel.

Son objectif est de favoriser l'accès à l'emploi de la personne handicapée par le biais de la formation.

L'équipe, assurant à la fois un encadrement médical, social, psychologique, professionnel et d'insertion, est affectée à la réalisation des missions que compte sa structure globale de fonctionnement :

Le centre d'orientation professionnelle spécialisée :

Il est le seul Centre d'Orientation Spécialisée en région wallonne dédié aux personnes présentant un handicap physique. Il accueille des bénéficiaires adressés par les médecins-conseils, l'AWIPH, les médecins-experts, les fédérations professionnelles, cerne les capacités résiduelles ou non exploitées de la personne handicapée et propose des modalités pratiques pour finaliser la réinsertion.

Favoriser la (ré)insertion sociale d'une personne qui rencontre des difficultés (emploi, santé, ...), exige un examen attentif de sa situation globale. Si, de surcroît, il doit être tenu compte d'une déficience physique (qu'elle qu'en soit l'importance), les fonctions de diagnostic et de conseil s'imposent inévitablement.

Rechercher un emploi après une période d'inactivité résultant d'un accident ou d'une maladie, changer d'orientation professionnelle, découvrir ou affronter le mode du travail, c'est d'abord faire le point sur ses désirs personnels, ses compétences, ses acquis et ses possibilités. Ces exemples ne sont pas exhaustifs mais illustrent le genre de besoins auxquels le Centre peut répondre.

Le centre de formation professionnelle :

Le C.R.T. est l'un des 14 centres de formation professionnelle wallons agréés par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée), suivant l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux missions, à l'agrément et au subventionnement des centres de formation professionnelle.

Il propose différentes filières de formation adaptées à toute personne présentant un handicap physique pour favoriser sa (re)mise à l'emploi : employé de bureau, secrétaire, comptable, dessinateur bâtiment, dessinateur mécanique, dessinateur de schémas électriques, métreur-deviseur, technicien en maintenance informatique. La mission du Centre consiste ici à permettre à la personne d'acquérir les compétences en regard du métier choisi.

Le C.R.T. se positionne en trois endroits essentiels du parcours formation/insertion de la personne handicapée :

- ⇒ La Préformation ;
- ⇒ La Formation professionnelle ;
- ⇒ La Formation continuée.

La structure d'hébergement pour l'accueil de personnes en orientation et/ou formation au centre :

Le C.R.T. est doté également d'une structure d'hébergement située sur le site même, entièrement équipée et accessible à tous types de handicaps, fonctionnant du lundi au vendredi. Celle-ci :

- est ouverte aux personnes handicapées des deux sexes et bénéficie d'une tutelle médicale ;
- permet l'accueil de bénéficiaires issus de plusieurs provinces francophones et notamment de régions éloignées pour lesquels les parcours quotidiens ne peuvent être envisagés en raison du coût et/ou de la fatigue ;

autorise l'hébergement de personnes qui se trouvent dans des conditions de précarité financière, matérielle (en rupture conjugale ou familiale). Pour celles-ci, une telle opportunité est une aide non négligeable durant le parcours formatif jusqu'à l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

3. Services Guidance

Espace Tremplin

Missions :

La mission de l'Espace Tremplin créé par le conseil provincial en septembre 2002 est d'accompagner temporairement, dans une structure extra - scolaire, des jeunes soumis à l'obligation scolaire se trouvant en situation de décrochage ou d'exclusion scolaires.

Dans le cadre d'une politique de prévention de l'exclusion et du décrochage, tant au plan social qu'au plan scolaire, la mission est donc d'apporter une aide complémentaire et supplétive aux démarches d'accompagnement organisées au sein même des établissements scolaires. L'objectif est de mettre à disposition du public concerné sur le territoire de la Province de Liège des services offrant une proximité raisonnable.

Les Espaces Tremplin sont créés en partenariats inter réseaux et avec des a.s.b.l. qui les cofinancent. Les missions sont assurées avec la collaboration des services extérieurs tels l'AMO, CPAS...

PMS et PSE

Ce point est développé dans une compétence spécifique PMS/PSE.

FORMATION

Commentaires sur les données de caractérisation

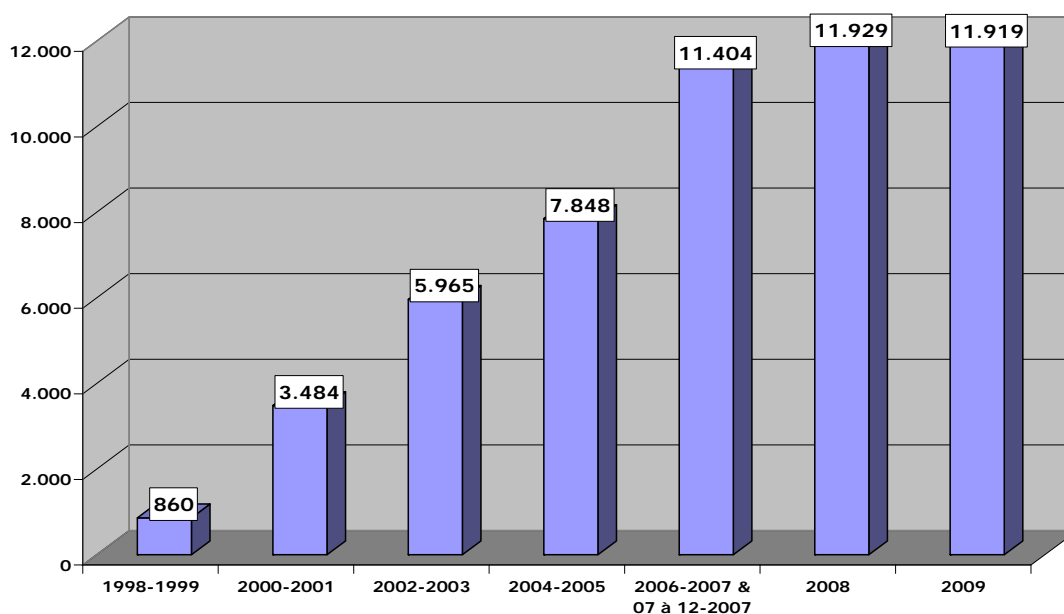
L'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics :

L'IPFASP comprend 5 écoles qui sont caractérisées ci-après.

Type de compétence :

Texte légal : Création par résolution du Conseil provincial du 29 novembre 1990, avec prise d'effet au 1er janvier 1991.

Besoins : évolution significative des inscriptions pour l'ensemble des formations de l'institut :



Financier :

- Sciences/Police/Feu/Epamu : augmentation des dépenses de personnel.
- Cadets : création en 2007 (3 ans de formation) fonctionnement complet dès 2009.

L'École de Sciences Administratives et de formation continuée du personnel NON enseignant :

Type de compétence :

Des actions de formation continue sont réalisées en autonomie en réponse aux besoins dans le cadre des dispositions légales fixées par divers niveaux de pouvoirs.

Textes légaux :

Les cours de sciences administratives ont été créés par le Conseil provincial en 1922 et se sont vus décerner le Diplôme d'Honneur par le Jury des Récompenses lors de l'Exposition internationale de Liège en 1930.

Jusque fin 2005, l'Ecole de Sciences administratives et de formations continues, au sein de l'IPFASP, était agréée comme opérateur de formation par le Ministre de la Région wallonne, pour une période de trois ans, pour l'organisation des formations RGB du personnel des APL (administrations locales et provinciales : Province, Communes, CPAS, Intercommunales) en ce compris les cours de sciences administratives. Pour les autres formations que la Province souhaitait mettre en place, une demande de validation devait être introduite selon une procédure très lourde.

Par ailleurs, L'ESA était reconnue comme ensemblier des formations organisées pour les mêmes agents APL, mais en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale (tous réseaux), sur base d'une circulaire PS 00540 de la Ministre DUPUIS du 1er juin 2003.

Par une décision du 13 octobre 2005, le Gouvernement wallon a approuvé de nouvelles dispositions en matière d'agrément des opérateurs et des formations au profit des agents des administrations locales et provinciales ; celles-ci postulent pour notre Ecole de Sciences administratives :

1. l'agrément d'office à partir du 1er janvier 2006 de l'ESA en tant qu'opérateur de formations au bénéfice des agents des APL;
2. une simplification de la procédure d'agrément de formations (via une commission et l'inscription dans un catalogue déposé sur le site du CRF).

Deux conventions ont été signées avec le Ministre Courard en date du 1er juin 2007.

La même décision prévoit également l'agrément d'office comme opérateur de formation :

1. de l'enseignement de plein exercice, à distance et de promotion sociale (c'était déjà le cas précédemment);
2. du FOREM Formation;
3. de l'IFAPME.

Autorité de contrôle :

Le ministère wallon des pouvoirs locaux (DG des provinces et communes) est l'autorité de contrôle. Le Conseil Régional de la Formation délivre l'agrément, lequel porte sur les programmes (nombre d'heures et contenu).

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

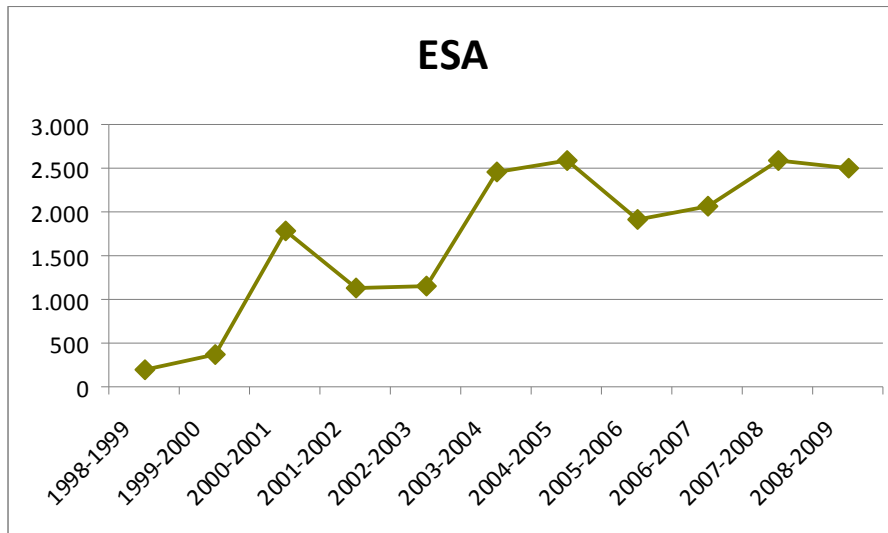
L'ESA a le monopole de fait pour la formation en sciences administratives mais pas pour les formations continues. La Ville de Liège ayant reçu un agrément mi-septembre 2010 pour l'organisation de formations continues, elle peut donc, au même titre que le FOREM formation, solliciter les agréments spécifiques pour les cours de Sciences administratives. Il en est de même pour l'enseignement de promotion sociale et pour l'IFAPME. Des organismes privés peuvent intervenir comme formateurs y compris dans les formations RGB en passant par l'ESA (sous-traitance) et moyennant agrément du programme par le CRF. L'Université assure les formations au-delà du niveau A1. L'ADEPS assure des formations pour les gestionnaires d'infrastructures sportives. Des sociétés privées ont introduit une demande d'agrément auprès du CRF (en cours).

Marché :

Attendu le monopole pour la formation en SA, les 300 agents formés constituent la quasi totalité du marché annuel. Pour la formation continue, les +/- 2800 inscriptions annuelles couvrent tous les pouvoirs locaux en province de Liège (communes, CPAS, Régies communales...) et intercommunales pures et mixtes.

Evolution des besoins :

Le graphique ci-dessous relate l'évolution des inscriptions au cours des 10 dernières années (formations de base et continues) :



Eléments complémentaires utiles :

Le nombre d'agents par commune est insuffisant pour pouvoir organiser localement les formations. La Province est un échelon de proximité permettant de capter avec précision et de répondre aux besoins des autorités locales, y compris pour les fonctions de base. Elle limite l'impact carbone et pertes de temps (et donc financières) inhérentes à une centralisation supérieure. Par sa forte proximité avec les pouvoirs locaux, elle répond localement à des besoins très spécifiques, garantissant l'harmonisation fixée par la RW. L'ESA a le monopole pour la certification, mais pas pour la formation.

L'école de police :

Type de compétence : compétence autonomie

Textes légaux :

- Dès 1935, la Province obtient l'agrément du Ministre de l'Intérieur pour organiser, en cours du soir, les formations pour l'obtention du brevet de candidat commissaire et commissaire-adjoint de police et du certificat d'inspecteur de police.
- En juin 1989, le Conseil provincial de Liège décide la création du Centre provincial d'Entraînement et d'Instruction de la Police, par fusion du Centre d'Instruction de la Police de Liège et des cours de police déjà organisés par la Province.
- Le 21 mai 1992, le Conseil provincial a inscrit la formation des gardes particuliers dans les activités de l'Institut.
- Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de

police fixe, entre autres, les dispositions légales en matière de formation. Concrètement, une seule école par Province agréée par le Ministre de l'Intérieur assurera la formation de base des cadres de la nouvelle police intégrée, locale et fédérale (auxiliaire de police, aspirants inspecteur et inspecteur principal de police) et certaines formations fonctionnelles et continuées des cadres opérationnels. Dans ce contexte, la Députation permanente a obtenu les agréments nécessaires pour l'Ecole de police de la Province de Liège le 1^{er} avril 2001.

- Le statut organique et le règlement intérieur de l'école de police adopté par le CP du 24 mars 2005 et mis à jour le 30 mars 2006.

Complémentairement, les textes légaux suivants déterminent également le fonctionnement de l'école de police :

Qualité :

A.R. du 06 avril 2008 relatif aux standards de qualité, aux normes pédagogiques et d'encadrement des écoles de police et au Collège des Directeurs des écoles de police et modifiant l'arrêté royal du 28 février 2002 relatif à la mise à disposition de formateurs de la police fédérale au sein des écoles de police agréées et aux modalités d'octroi d'une intervention financière pour l'organisation d'épreuves de sélection et de formations professionnelles par les écoles de police agréées, M.B., 25.04.2008, p. 22640.

Financement :

A.R. du 28 février 2002 relatif à la mise à disposition de formateurs de la police fédérale au sein des écoles de police agréées et aux modalités d'octroi d'une intervention financière pour l'organisation d'épreuves de sélection et de formations professionnelles par les écoles de police agréées, M.B., 29.03.2002, p. 13.237.

Autorité de contrôle :

Le ministère fédéral de l'intérieur (service de police fédérale) assure le contrôle (programmes).

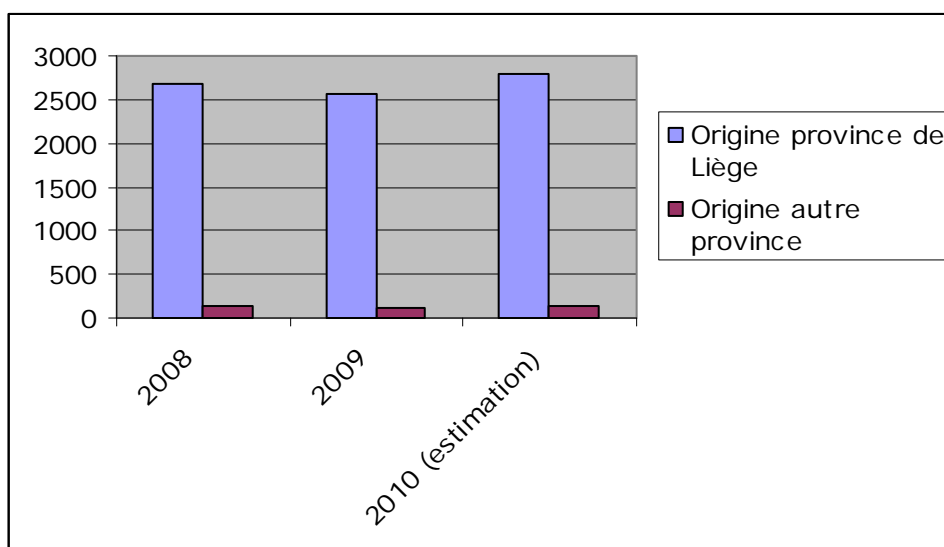
Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs : il n'y a pas d'autres acteurs agréés en province de Liège.

Marché :

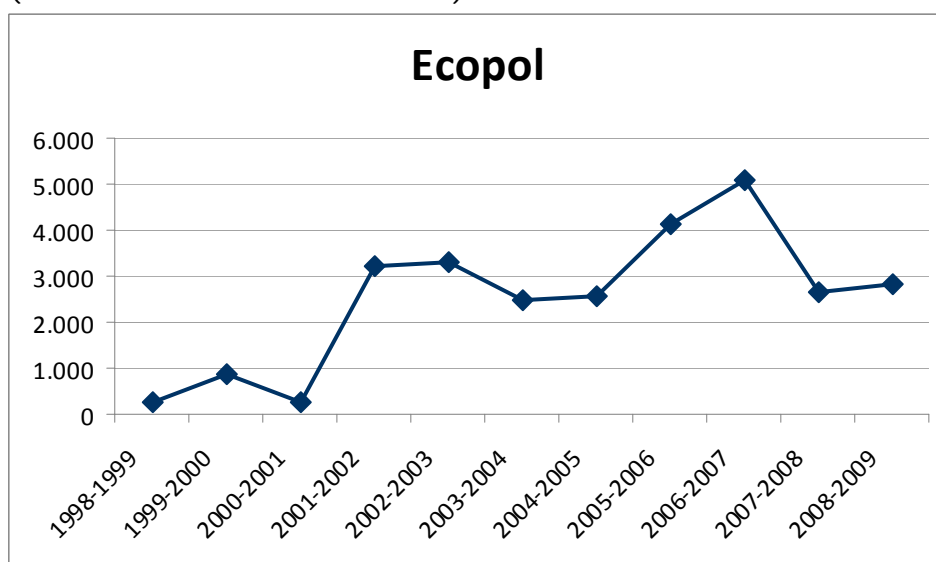
- Pour la formation initiale, la quasi-totalité des candidats domiciliés en province de Liège suivent les formations de l'ECOPOL de la Province de Liège.
- Pour la formation continue, au cours des 3 dernières années, l'ECOPOL inscrit +/- 5 % de policiers venant d'autres provinces (Namur et Luxembourg essentiellement) :

FORMATION CONTINUE	Origine province de Liège	Origine autre province
2008	2684	130
2009	2554	120
2010 (estimation)	2800	140



Evolution des besoins :

Le graphique ci-dessous relate l'évolution des inscriptions au cours des 10 dernières années (formations de base et continues).



Éléments complémentaires utiles :

Le niveau sous-régional permet la proximité par rapport aux contextes locaux, adaptant les exigences communes au niveau fédéral. La Province est un échelon de proximité permettant de capter et de répondre aux besoins des zones de police locales. La Province s'inscrit ainsi dans la logique de déconcentration voulue par la réforme de police. L'Ecopol a le monopole pour la formation de base, pas pour la formation continue.

L'école du Feu - Centre Provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie :

Type de compétence : autonomie

Textes légaux :

Le Conseil provincial, en sa réunion du 27 juin 1991, a créé un Centre Provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie, appelé Ecole du Feu. Cette résolution a été admise à sortir ses effets par dépêche du 12 août 1991 du Ministère de la Région Wallonne. Par son arrêté du 24 juillet 1991, le Ministre de l'Intérieur a agréé cette nouvelle institution provinciale, à partir du 1er septembre 1991.

Autorité de contrôle :

- Le Ministère de l'Intérieur (Service sécurité civile) publie chaque année au Moniteur belge la liste des formations que les différentes écoles du Feu provinciales vont organiser dans l'année en cours (après consultation des écoles)
- Les écoles du Feu se doivent d'organiser pour chaque brevet un examen écrit qui doit rester à la disposition du Ministère de l'Intérieur en cas de contrôle.
- Les Directeurs de toutes les écoles du feu belges sont conviés à des réunions au Ministère de l'Intérieur une fois par mois pour discuter de l'organisation des écoles et de leurs cours.
- Le Ministère de l'Intérieur fournit à chaque école les manuels de base que les chargés de cours sont tenus d'utiliser pour leurs formations.
- Avant chaque formation, l'Ecole du Feu doit envoyer au Ministère la liste des candidats à la formation, ainsi que la liste des chargés de cours et l'horaire prévu.
- A la fin de chaque formation, l'Ecole du Feu doit, avec sa demande de subsides, envoyer une copie des résultats des candidats.

Mode de gestion : gestion directe

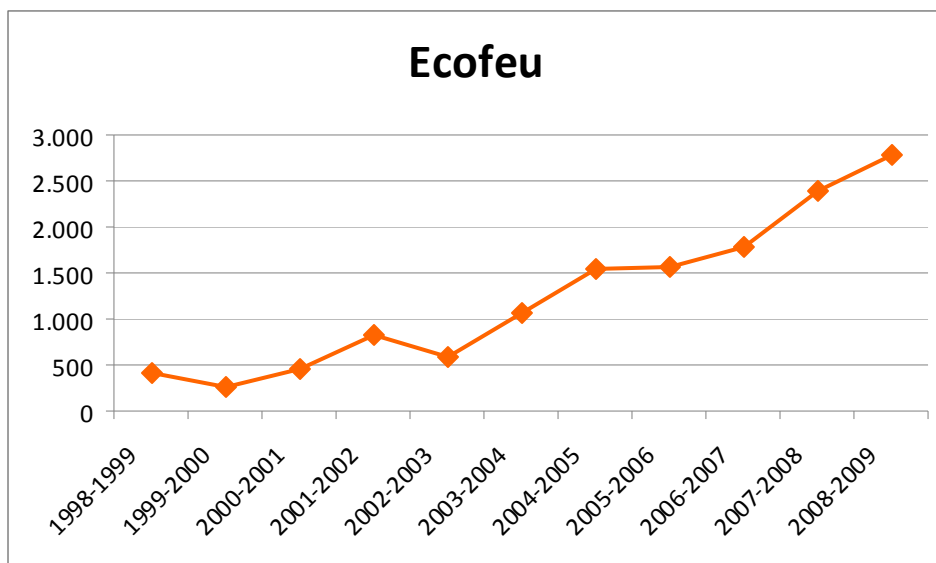
- Le Ministère de l'Intérieur subventionne chaque année les Ecoles du Feu.
- Les formations agréées sont subventionnées conformément à l'AR du 8 avril 2003 qui a été modifié en 2010.

Autres acteurs :

- Il existe également des écoles privées qui peuvent donner des cours aux organismes de sécurité privés. Ces écoles ne disposent toutefois pas de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour donner des cours reconnus par le Ministère de l'Intérieur.
- Aucune concurrence directe n'est donc à signaler avec des organismes privés.

Marché : l'école du feu forme les 1500 pompiers en province de Liège (100%)

Besoin : l'évolution spécifique des inscriptions de l'école du feu (y compris l'école des cadets à partir de 2007-2008 : voir ci-après) sur les 10 dernières années :



L'avenir se profile sur base des besoins suivants : Formations « à froid » et « à chaud »

- Formation du sapeur-pompier et de l'ensemble des gradés suivant plan de formation défini à l'AR du 8 avril 2003
- Formation de perfectionnement et de specialization
- Formation des formateurs
- Formation spécialisée de jeunes (cadets, 7^{ème} TQ)
- Formation de civils (entreprise, pouvoirs publics, voir d'autres écoles,...)
- Création de cours et centre de connaissance
- Département de recherche et développement en partenariat avec les fournisseurs

Eléments complémentaires utiles :

Permet la mutualisation des ressources et facilite la coopération sous-régionale en cas de besoins (catastrophes...) - Aide aux communes dans le recrutement et l'évolution de carrière + formations spécialisations. L'école du feu forme 100 % des pompiers en province de Liège (y compris CG), soit 1500 sur 17500 en Belgique.

L'école des Cadets :

Type de compétence : compétence autonome

Textes légaux : décision du Conseil provincial du 31 mai 2007.

Autorité de contrôle : la Province

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs : il n'y a pas d'autres acteurs en Province de Liège.

Marché : il y a 6 sections situées à Liège (2), Waremme, Huy, Verviers et Kelmis. Tous les candidats en Province de Liège (y compris C.G.) sont formés par l'école des cadets.

Besoin : le recrutement de jeunes de plus de 15 ans est continu (d'une centaine en première année en 2007-2008, pas moins de 321 jeunes sont en formation au total en 2009-2010 pour la 3^e année de fonctionnement).

Éléments complémentaires utiles :

320 jeunes cadets sont formés en 2009-2010 (= bassin de recrutement)

L'École provinciale d'Aide médicale urgente – EPAMU :

Type de compétence : compétence autonome

Textes légaux :

- AR du 13/02/1998 relatif aux centres de formation à l'aide médicale urgente.
 - Le 28 janvier 1999, le Conseil provincial a décidé la création, au sein de l'Institut, du Centre provincial de formation et de perfectionnement des secouristes-ambulanciers (EPAMU) et en a adopté le statut organique et le règlement d'ordre intérieur.
 - Il a été agréé par arrêté royal du 11 avril 1999 qui reconnaît l'EPAMU de Liège comme centre de formation pour une durée indéterminée.
- L'EPAMU est agréé par le SPF de l'Emploi et Travail comme centre de formation des secouristes industriels (05.05.1958), et depuis 2004-2005 comme organisateur de formations pour le Belgian Resuscitation Council (BRC) et l'European Resuscitation Council (ERC) pour les formations telles que défibrillation...
- Le coordinateur de l'EPAMU est chargé de mission comme coordinateur fédéral à part temps des écoles d'AMU (décision DP du 26/06/2008 sur base d'une convention émanant du Service public fédéral de la santé publique) (convention renouvelée annuellement (22 avril 2009, 24/06/2010)
- Enfin une convention de partenariat lie l'EPAMU à l'Université de Liège et au CHU de Liège (2006).

Autorité de contrôle : Service public fédéral de la Santé publique qui porte sur la subsidiation (nombre d'inscriptions...), les caractéristiques du personnel sont définies par l'AR du 13/02/1998.

Mode de gestion : gestion directe

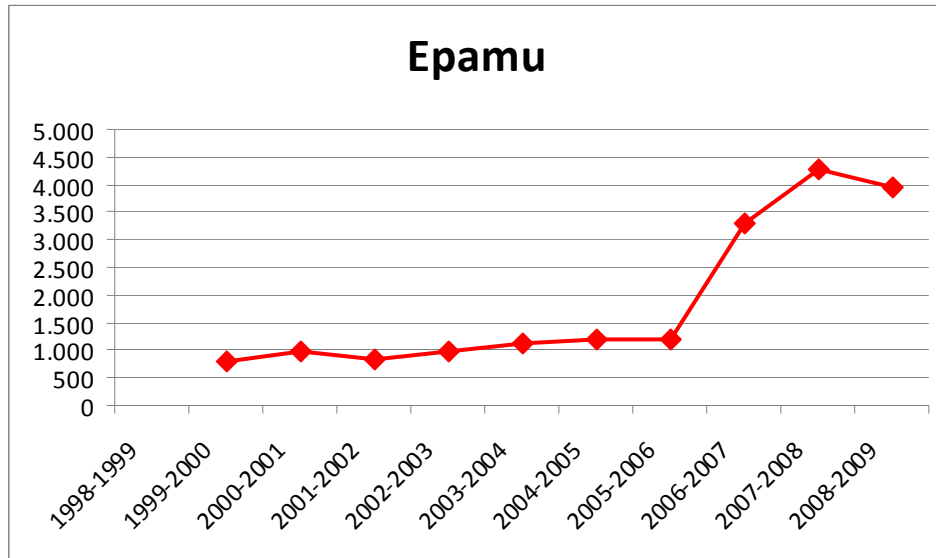
Autres acteurs : il n'y a pas d'autres acteurs agréés pour l'AMU en province de Liège. Des centres privés (le SPMT, CEPS, Service médical interentreprises CBMT, service médicosocial interentreprises des A.A.A.A.A...) ou publics (IFPME, ...) donnent certaines formations de secouristes industriels. La Croix-Rouge donne des cours grand public. Un partenariat scientifique est établi avec l'Université de Liège et le CHU.

Marché :

L'EPAMU est la seule école agréée au niveau fédéral pour l'obtention du brevet et la mise à jour des compétences. Tous les secouristes - ambulanciers badgés (soit près de 900, dont 90 germanophones) sont formés par l'EPAMU. Par ailleurs, l'EPAMU intervient également (programme de formation agréé par la RW) dans la formation des transporteurs médico-sanitaires aux côtés d'autres acteurs comme l'IFAPME et la Croix Rouge. Il assure également les formations de secouristes ambulanciers d'entreprises privées (+/- 100 S.A. de l'aéroport de Bierset p. ex.) ou du Ministère de la Défense pour toute la Belgique. Enfin, il est partenaire de la formation des infirmiers urgentistes en 4^e année (Bacheliers) des Hautes écoles provinciale et Libre à Liège.

Besoin :

L'évolution spécifique des inscriptions de l'école d'aide médicale urgente (y compris formations dans le cadre du CECOFAMU à partir de 2006-2007) sur les 9 dernières années :



Éléments complémentaires utiles :

Permet la mutualisation des ressources et facilite la coopération sous-régionale en cas de besoins (catastrophes...). Seule école agréée pour le brevet au niveau Fédéral. Certaines formations sont données par la Croix-Rouge, mais non agréées. Un partenariat scientifique existe avec l'Université de Liège.

EPPA :

Type de compétence : compétence autonome

Textes légaux :

L'Ecole régionale d'Agriculture a été créée en 1935 et a donné naissance en 1974 à l'E.P.P.A. Nous ne disposons pas de référence précise à un texte légal de création.

Autorité de contrôle :

Le SPW (Département de la Formation professionnelle) opère un contrôle administratif et financier dans le cadre des subventions accordées, et agréé les locaux, les formateurs, les programmes, une inspection des cours est également prévue.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

Plusieurs opérateurs organisent des formations : la Fédération wallonne de l'agriculture, l'Agence wallonne de l'élevage, l'enseignement de promotion sociale, la Mission wallonne des services verts, le FOREM et le Centre de compétences secteur vert. Ces 4 derniers sont partenaires de l'EPPA dans certaines actions de formation.

Marché :

En ce qui concerne les formations « utilisateur phyto agréé », chaque année environs 8 à 12 personnes sont formées. Le nombre de personnes potentiellement demandeuses pour ce genre de formation peut être estimé à 50 ce qui représente une part de marché pour l'EPPA de 15 à 25%.

Besoin :

Si la phytolice est décidée par les autorités, c'est un potentiel de 1500 à 2000 personnes qui devront être formées en cinq ans, soit en ce qui concerne l'EPPA, compte tenu du travail des centres de formation concurrents, 60 à 80 personnes formées par l'EPPA/an. Il est à noter que le projet de réglementation prévoit aussi une mise à jour des connaissances tous les 5 ans. Par ailleurs, l'intérêt pour le secteur vert, notamment au travers du plan Marshall2.vert induira certainement une augmentation des activités de l'EPPA.

Eléments complémentaires utiles :

Le niveau sous-régional permet la proximité par rapport aux contextes locaux, répondant aux besoins supra-communaux (économie d'échelle et compétences disponibles). Le besoin est croissant (cfr plan Marshall2Vert) essentiellement pour les professions extra-agricoles.

Centre des Méthodes d'Enseignement :

Autonomie : créé par résolution du Conseil provincial en 1974.

Autorité de contrôle : le Centre des Méthodes d'Enseignement est sous la tutelle de la Direction Générale de la Formation.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs : aucun autre service ou organisme n'est à la disposition des personnels enseignants du réseau de la Province de Liège pour développer l'innovation pédagogique.

Marché :

Le Centre des Méthodes d'Enseignement travaille pour l'ensemble des enseignants du réseau de la Province de Liège (+/- 1750). Seul bureau pédagogique pour le Pouvoir organisateur de l'Enseignement de la Province de Liège, il complète l'action de l'inspection dont le rôle est de contrôler la conformité des actions dans les écoles. Le CME a un rôle de conseil pédagogique. Il n'a cependant pas le monopole pour la formation continue : les enseignants provinciaux peuvent aussi s'adresser à l'asbl Formation en cours de carrière, l'Institut de formation en cours de carrière et le CPEONS.

Besoin :

Le besoin auquel le Centre des Méthodes d'Enseignement est croissant puisqu'il s'est consacré jusqu'à présent aux enseignants du réseau de la Province de Liège. A ce niveau, la mise en œuvre des réformes pédagogiques et l'amélioration de la qualité pédagogique des cours est une action continue et de plus en plus difficile. En outre, il pourrait s'adresser aux enseignants des autres réseaux présents sur le territoire provincial également.

Eléments complémentaires utiles :

S'adresse aux enseignants provinciaux (1750 enseignants provinciaux sur 10.000 dans l'enseignement secondaire tous réseaux en Province de Liège et (dans le cadre de la formation continue via CECOTEPE) aux autres réseaux.

Espace Qualité Formation :

Type de compétence :

Autonomie : création par résolution du 27 juin 2002 du Conseil provincial d'un « Observatoire pour le développement de la qualité de la formation et de l'enseignement technique et professionnel », appellation complétée suite à une résolution du 22 mai 2003, par « Espace Qualité Formation – Province de Liège ». Sa mission s'inscrit dans les missions dévolues au Département Formation par le Conseil provincial en date du 26 septembre 2002.

Autorité de contrôle : l'Espace Qualité Formation est sous la tutelle de la Direction Générale de la Formation.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

La démarche qualité dans l'enseignement et la formation

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation, tous réseaux et opérateurs confondus, n'est repris par aucun autre organisme en C.F.W.B. Il existe dans certains cas des « bureaux pédagogiques » par réseau (ex. bureau du libre pour la formation continue du personnel, réseau de conseillers pédagogiques du libre...) ou par catégorie d'opérateurs (FOREM, IFAPME). L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (l'AEQES) créé en 2002 a une mission de collecte des rapports d'évaluation des hautes écoles et universités en Communauté Française. Le « Mouvement Wallon pour la Qualité » s'adresse aux entreprises. Chaque Haute école a en son sein un responsable ou coordinateur qualité. Le Ministère de l'enseignement supérieur, le Libre ainsi que le CPEONS ont désigné des chargés de mission par réseau (idem pour l'enseignement de promotion sociale depuis 2009). L'Espace Qualité Formation est déjà en discussion avec l'agent qualité du CPEONS de promotion sociale et de l'enseignement supérieur provincial. Les autres réseaux suivront en 2011 pour développer un maillage sur la qualité dans l'enseignement et la formation sur le territoire de la province.

L'insertion socioprofessionnelle

Le CESIP, le FOREM et le CPAS de Seraing travaillent également à la coordination de l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire de la commune de Seraing (commune sélectionnée pour démarrer les actions du projet Forav-Inserav). 3 Entreprises de Formation par le Travail¹ (EFT) participent également, en tant qu'opérateurs de formation, à l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire sérésien. L'Espace Qualité Formation travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de ces organismes pour mailler les ressources et développer la coopération inter - opérateurs.

L'utilisation et l'accessibilité des NTIC

Les 27 espaces publics numériques en province de Liège, les centres de formation publics (tels le FOREM Formation, l'IFAPME, le Centre de compétence Technifutur...) ou privés (diverses asbl et ONG), les écoles (plein exercice ou promotion sociale) proposent

¹ Il s'agit de l'Acacia, le Cortil et le Coudmain.

des formations notamment en informatique (initiations ou de perfectionnement), parfois pour des publics spécifiques. L'asbl Perspectives de Flémalle a mis en place un véhicule de formation aux PMTIC, mais ce projet est arrêté depuis juin 2009. Le Webbus a, outre un rôle d'initiation, également une fonction d'orientation des usagers vers ces opérateurs aptes à leur fournir des formations plus développées.

Marché :

L'insertion socioprofessionnelle

Les EFT L'Acacia, le Cortil et le Coudmain ont accueilli en 2009 324 stagiaires (respectivement 24, 160 et 140. Source : Cesip). Le projet Forav-Inserav a permis de mettre en formation au sein de ces EFT , 116 personnes en 2009.

La démarche qualité dans l'enseignement et la formation

Le marché potentiel est constitué de l'ensemble des institutions d'enseignement et de formation. Toutefois, seules les écoles supérieures (9 établissements) et de promotion sociale (35 établissements) sont actuellement concernées étant donné l'obligation décrétales, de mettre en place un système qualité (décret du 14 novembre 2002 de la Communauté française modifié par le décret du 22 février 2008). 3 institutions ont d'ores et déjà fait appel à l'Espace Qualité Formation pour les encadrer dans l'utilisation de l'outil CAF-EF (Cadre d'Autoévaluation de la Fonction publique adapté à l'Enseignement et la Formation).

L'utilisation et l'accessibilité des NTIC

Les EPN recevaient en moyenne 110 participants par an à leurs formations sur l'utilisation d'internet (source : Agence Wallonne des Télécommunications). Le Webbus quant à lui accueillait en 2009, 701 personnes lors de ses différentes sorties en Province de Liège.

Besoin :

L'insertion socioprofessionnelle

Le besoin est croissant puisque le nombre de chômeurs temporaires pour la commune de Seraing est en augmentation constante depuis 2004 (chiffres de l'organisme de statistiques de l'ONEM, mai 2010).

La démarche qualité dans l'enseignement et la formation

Le besoin est croissant puisque, dans le cadre d'une démarche qualité, il est prévu de faire appel à un acteur externe. Hors, les organismes vers lesquels les écoles supérieures et de promotion sociale peuvent se tourner sont, en province de Liège, peu nombreux (l'AEQES, l'Espace Qualité Formation, ...).

L'utilisation et l'accessibilité des NTIC

Le besoin est constant. Bien que la nécessité d'être initié à l'utilisation d'internet est en diminution, il s'avère que les citoyens sont demandeurs d'autres formations ou d'autres thématiques (gestion de contenus multimédia, outils de bureautique, etc.) pour lesquelles le Webbus est en cours de redéploiement.

Éléments complémentaires utiles :

Les besoins économiques et sociaux sont abordés au niveau de bassins économiques sous-régionaux, les réponses maillent les ressources (partenariat inter-opérateurs, inter-réseaux...) en tenant compte de la globalisation. L'EQF s'adresse à l'ensemble des réseaux et opérateurs de formation.

Espace Tremplin :

Type de compétence : autonomie

Création par résolution du Conseil provincial du 26 septembre 2002 faisant suite à la déclaration de politique générale du 23 octobre 2000. Le décret du 15 décembre 2006 détermine les conditions d'agrément des SAS. La Commission d'agrément, instituée par ledit décret, s'est réunie le 16/12/2009 et a notifié à cette date l'agrément des 3 asbl : Aux Sources, Rebonds et Compas Format avec lesquelles la Province a établi une convention de partenariat pour les 5 implantations des Espaces Tremplin.

Autorité de contrôle :

Le projet Espace Tremplin est contrôlé par la Communauté française. Il est « périodiquement évalué, au minimum une fois par an, et réactualisé en concertation avec les membres du service [...] » (art. 22, § 2. du décret du 12 mai 2004, modifié par le décret du 8 janvier 2009).

Mode de gestion :

Gestion en partenariat entre la Province de Liège et 3 asbl agréées par la Communauté française (Compas-Format, Aux Sources, Rebonds).

Autres acteurs :

Aucun autre service d'accrochage scolaire (SAS) n'est agréé en province de Liège pour la prise en charge des élèves en situation de décrochage ou d'exclusion.

Marché :

Durant l'année scolaire 2008-2009, 239 jeunes de tous les réseaux ont été pris en charge par les Espaces Tremplin (source : rapport d'activités 2009).

Besoin :

Le besoin est croissant puisque 174 jeunes ont été pris en charge par les Espaces Tremplin en 2007-2008 contre 239 en 2008-2009 (hausse d'un tiers). En outre, les responsables identifient dans leurs rapports d'activité 2008 et 2009 « une nouvelle tendance : l'arrivée de jeunes dès le début de l'année scolaire. »

Financier :

Espaces Tremplin : augmentation des dépenses de personnel.

Éléments complémentaires utiles :

Les besoins en encadrement d'élèves en crise dans les SAS sont traités en inter-réseaux au niveau de bassins scolaires (supra-communaux).

1. La mise en commun de ressources permet de répondre aux besoins des citoyens des bassins scolaires. L'indépendance du SAS à l'égard des réseaux lui permet de réinsérer le jeune en fonction de ses intérêts indistinctement de son réseau d'origine.

2. Par rapport au marché, les 5 Espaces Tremplin de la Province (sur 12 en Communauté française) accueillent plus de 200 étudiants par an, ce volume égale le prescrit légal pour

l'ensemble des 12 SAS. Le marché est cependant "petit" (<1% du nombre total d'étudiants du secondaire sont en crise, soit 2 - 300 sur 80.000))

Législation : décrets du :

- 15 décembre 2006, renforçant le dispositif des services d'accrochage scolaire et portant diverses mesures en matière de règles de vie collective au sein des établissements scolaires.

- 12 mai 2004, portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école.

- 30 juin 1998, visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.)

Maison des langues :

Type de compétence : autonomie

Création par résolution du Conseil provincial du 14 mars 2008.

Références :

- Déclaration de politique générale du 9 novembre 2006 pour la législature 2006-2012
- Décision du Collège provincial PV n°2 du 17.01.2008 – ACPAS 1.1. (Création)
- Résolution du Conseil provincial du 14.03.2008 07-08/87 ACPAS A.A CX/465

Autorité de contrôle : la Maison des Langues est sous la tutelle de la Direction Générale de la Formation.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

Aucune autre institution en province de Liège ne travaille au développement de la visibilité et de l'accessibilité de l'offre existant de formations en langues, si ce n'est les opérateurs eux-mêmes. Les autres acteurs sont ces opérateurs de formation vers lesquels la Maison des Langues oriente son public.

Marché :

Entre mai 2008 et décembre 2009, 940 particuliers sont passés par la Maison des Langues pour bénéficier de ses services.

Besoin :

Le besoin est croissant étant donné la mondialisation et le besoin de mobilité eux-mêmes croissants.

Éléments complémentaires utiles :

Les besoins langagiers sont abordés au niveau de bassins économiques sous-régionaux, les réponses maillent les ressources (partenariat inter-opérateurs, inter-réseaux...) en tenant compte de l'internationalisation et de la mobilité croissantes. Interface expert et indépendant en amont et en aval des besoins en langues du marché du travail. Le personnel est composé d'agents provinciaux et de personnel détaché de la Ville de Liège,

de l'enseignement de la province de Liège, de la Communauté germanophone. Près de 30 partenaires et sponsors tels que Ethias, FGTB, AGORIA, UWEL, Forma Lingua, bourses linguistiques du CLL – du Centre de Langues – du Ceran, mise à disposition du test eLAO de la part d'Accent Langues.

CRT :

Type de compétence : autonomie

Textes légaux : arrêté Gvt Wallon du 07.11.2002 relatif aux missions, à l'agrément et au subventionnement des CFP, modifié par les AGW du 11.12.2003, 05.12.2008, 15.01.2009.

Autorité de contrôle : AWIPH : Inspection financière et pédagogique (1 x par an) et contrôle par le FSE.

Mode de gestion : gestion directe

Autres acteurs :

Chaque centre est spécifique. Le CRT se caractérise par :

1. Première spécificité : ne peuvent accéder au CRT (et autres CFP AWIPH) les personnes qui ne peuvent suivre des formations proposées par les opérateurs classiques : inaccessibilité physique, insuffisance des acquis scolaires, difficultés cognitives, émotionnelles... bref, nécessitant un accompagnement individualisé et adapté.

2. Deuxième spécificité : le CRT se positionne dans les métiers relevant du secteur tertiaire. Il propose différentes filières de formation présentant un profil sédentaire, de technologie de pointe, à caractère essentiellement intellectuel, particulièrement adapté au handicap physique. (Différence en regard des 3 autres CFP AWIPH de la Province de Liège).

3. Troisième spécificité : le type d'accompagnement :

- Un coaching strictement individualisé des parcours (au plan de la formation et de l'insertion) ;
- Des méthodes pédagogiques spécifiques et adaptées aux besoins particuliers ;
- Une formule de préformation spécifique, unique par rapport aux autres CFP de l'AWIPH ;
- L'intégration du handicap physique et médical ;
- La restitution du handicap dans un contexte systémique → pluridisciplinarité de l'encadrement ;
- Une approche psychologique valorisante, dynamisante et réconciliante favorisant les attitudes positives face au milieu social et professionnel ;

4. L'exigence de qualité objectivée par les résultats.

Dans le paysage global de la formation professionnelle, le CRT (ainsi que les 12 centres agréés par l'AWIPH), a pour mission l'insertion sur le marché de l'emploi. Deux éléments évaluent et conditionnent l'existence du CRT : taux de fréquentation et surtout le taux d'insertion (> aux exigences de l'AGW).

Collaborations / Coopérations

- Le CRT s'inscrit de facto dans le cadre de la Convention FOREM-AWIPH, laquelle - dans un contexte de complémentarité ;

- tient compte des objectifs poursuivis dans le cadre du Parcours d'Insertion, des Carrefours-Formation et de l'Égalité des chances ;
- S'opèrent toujours dès que cela est possible, des partenariats avec les autres CFP agréés par l'Agence dans le sens d'une coordination et d'une complémentarité entre savoirs- faire et ressources spécifiques de chacun ;
- Se concrétisent régulièrement des actions partenariales avec, notamment, des médecins psychiatres ou des institutions spécialisées assurant le suivi des bénéficiaires, des organismes publics (CPAS, services de probation, Amicale des personnes handicapées...) ;
- S'est développé un partenariat avec le réseau de la Promotion sociale et ce, en deux endroits :
 - l'établissement d'une passerelle permettant l'obtention d'un titre reconnu par la communauté française ;
 - une collaboration dans le contexte de la validation des compétences pour les métiers d'employé de bureau et d'aide-comptable ;

Marché :

Le Centre accueille tous les demandeurs envoyés par les organismes (AWIPH, mutuelle...) soit 100% (+/- 70 à 90 personnes/an). Le public qui est envoyé à chaque centre est spécifique (4 centres AWIPH en Province de Liège ont des vocations très différentes (en termes de public accueilli et de méthodologies), répondant en cela à un souci de complémentarité (CRT : les problématiques physiques ; le Tilleul : les soucis mentaux ; le Plope : les psychiques ; Aurélie : les déficiences cognitives). Ces centres ne sont pas "en concurrence", étant des organismes spécifiques et donc non comparables à d'autres

Besoin :

Le volume horaire octroyé au CRT par l'AWIPH (le second en importance) reste adéquat depuis 2003 (mise en application de l'AGW), correspondant bien aux demandes. Le subventionnement (enveloppe fermée) qui y est lié, est inchangé (hormis les indexations).

Le besoin est qualifié de « constant » en termes de public réellement accueilli mais pourrait être considéré comme étant à la hausse dès lors que l'on considère l'importance des demandes auxquelles les CFP ne peuvent pas toujours répondre (complexité administrative, frilosité des organismes répondants, ...).

Financier :

CRT : augmentation des dépenses de personnel. Pour 2010 : 130.000€ de travaux en plus.

Éléments complémentaires utiles :

Partenariat Province/ RW via l'AWIPH. Seulement 4 centres de réinsertion professionnelle, dédiés aux personnes en situation de handicap, existent en Province de Liège. La possibilité d'hébergement sur le site du CRT constitue un atout pour l'accueil de personnes en situation de précarité ou d'éloignement géographique. Le marché local est insuffisant pour permettre une prise en charge des publics concernés. Des personnes proviennent des provinces voisines (Luxembourg ou Namur)
Le taux moyen de reclassement est de 65%.

FORMATION

Analyse du questionnaire

Initiatives peu connues, manque de publicité auprès de la population et des mandataires communaux

Les services de la formation sont regroupés dans un département depuis mars 2009. Un effort de promotion est lancé en particulier depuis ce regroupement des services à la Maison de la Formation : folders, roll up, site web, brochures coordonnées pour l'institut de formation (10000 exemplaires diffusés auprès des communes et services concernés). Des plans de communication sont en cours d'élaboration (2010 – 2011).

Faire donner les formations par des gens de métiers et non par des agents ayant également suivi une formation

C'est la force de ce département. Les formations sont données par des gens de métiers : à l'école de police, du feu, des sciences administratives, à l'EPAMU, formation des directeurs ou des enseignants, ou encore à destination des milieux paramédicaux, d'entreprises ou autres via CECOTEPE¹. Il est cependant important que les formateurs soient aussi « pédagogues » : la formation est un métier.

Importance d'améliorer les formations en langue (maison des langues) et Penser à l'immersion dès le plus jeune âge et Instauration d'une formation en langue axée sur les conversations

Les formations en langues font l'objet d'une attention particulière, au travers de la Maison des langues : analyse des besoins et recherche des meilleures réponses, coordination des écoles en immersion, projet « linguacluster » au niveau eurégional, organisation de formations d'enseignants... sont autant d'activités stimulantes menées depuis 2 ans. Des tables rondes ainsi que des cours intra-entreprises sont organisés par la Maison des langues (en partenariat avec des opérateurs de formation publics et privés. Cela peut être amplifié avec la collaboration des communes, pour les agents communaux (temps de midi, p.ex.)

La formation en sciences administratives et pour les candidats directeurs d'école sont fortement appréciées et Certaines communes sont en l'attente de l'organisation de formations pour le personnel ouvrier (maçonnerie, menuiserie, chauffage, électricité, mécanique et entretien des espaces verts)

De nombreuses formations sont proposées pour la formation tout au long de la carrière. Les administrations communales peuvent relayer les besoins vers l'école des sciences administratives et de formation continue pour qu'elle puisse proposer une offre encore plus en adéquation avec leurs besoins (à travers l'ensemble de formation).

La province pourrait se spécialiser dans les formations extra-scolaires en complément de l'enseignement de plein exercice et Très grand choix d'ateliers et de formations très appréciés également et Importance de continuer à former tout au long de leur carrière les agents des services publics

Les formations extrascolaires (tout au long de la vie) sont en effet déjà un créneau important de la Province, et rencontrent annuellement les besoins de nombreux citoyens et travailleurs ou demandeurs d'emploi au travers des 8 instituts de Promotion sociale (7 à 8000 inscriptions chaque année), de l'Institut de formation des agents des services publics (12.000 inscrits par an), et du CECOTEPE asbl, (formations continues d'enseignants, de cadres et travailleurs (plus de 1000 inscrits par an). Ces formations sont généralement organisées soit en partenariat (convention avec une entreprise ou un service, le FOREM, l'IFAPME...) soit proposées dans un programme conçu en fonction d'une analyse des besoins du marché. Ces dispositifs publics et privés sont aptes à mettre rapidement en œuvre (en quelques mois), de nouvelles formations en fonction de ces besoins.

Manque cruel d'infrastructures telles que celles de Genk pour l'école du feu

Pour les infrastructures, la 2^e phase de construction vient de débiter à Seraing. Le Centre d'entraînement pour l'école du feu fait partie du plan de construction en cours.

Remarques complémentaires

L'analyse des réponses aux questionnaires exprime des perceptions relatives à trois dimensions :

- appréciation positive des actions dans leur pertinence et leur concrétisation (qualité de la formation du personnel des administrations et des enseignants notamment des candidats directions, diversité des formations proposées, pertinence de la promotion des langues et du soutien à l'immersion dès le plus jeune âge, ...) ;
- connaissance trop faible des initiatives menées par la formation, attribuée à un manque de publicité auprès de la population et des mandataires communaux ;
- insuffisance d'infrastructures (notamment pour le personnel du feu).

Elle manifeste également des souhaits portant sur la nécessité de renforcer encore certains objets spécifiques aux objectifs attribués à la formation (promotion des langues et immersion, formation pour le personnel ouvrier des communes, spécialisation dans des formations extra-scolaires complémentaires à l'enseignement de plein exercice...) mais également portant sur certains processus fixant la qualité (tels que tables de conversations en langues, priorité plus forte encore donnée dans le choix formateurs qui sont des professionnels très expérimentés du métier,...)

Ces considérations sont pertinentes et correspondent, d'un point de vue interne, à la réalité actuelle de cette compétence.

Il faut rappeler que :

- si la province s'occupe de formation depuis les années 20 avec notamment l'école de sciences administratives (1922) et la formation des policiers communaux (1935), le rassemblement de tous les services, pour répondre mieux aux besoins identifiés, au sein d'un seul département est récent (septembre 2002),

- les inscriptions à l'IPFASP ont enregistré une évolution de 800 inscriptions en 1999 à plus de 12000 inscriptions en 2009 (ce qui témoigne d'une réelle demande dans le cadre d'une réponse de proximité)
- Certains services de la formation sont très récents : espace qualité formation (juin 2002), Espace tremplin (octobre 2003), école des cadets (mai 2007) et maison des langues (mars 2008) et donc encore peu connus.

Le succès rencontré dans les faits par la formation ces dernières années (croissance très significative de la demande et perception de la pertinence et de la qualité des actions) est la conséquence :

- d'une part d'une croissance très importante des besoins en formation, attendu l'évolution de la société et
- d'autre part de réponses particulièrement adaptées au contexte local grâce à une proximité stratégique (au plan politique) et opérationnelle (au niveau de l'exécution) et la volonté de rassembler ce qui est épars (dans un rôle d'ensemblier) avec des actions concernant tous les réseaux et opérateurs de formation.

Soulignons qu'en matière d'infrastructure d'une part et de « publicité » d'autre part, le collège provincial et son conseil conscients de ces réalités ont, depuis 2002, mis en place une politique visant à rencontrer progressivement ces dimensions comme en témoigne l'évolution des résultats enregistrés durant cette même période.

FORMATION

Conclusion

LES MISSIONS

Créé en septembre 2002 par le Conseil provincial de Liège en regroupant des services existants puis par l'adjonction de nouveaux services, le département Formation apporte son soutien au redéploiement économique de la Province de Liège, par la politique cohérente de formation du personnel des services publics (enseignants et non enseignants) et, en particulier, des agents de sécurité (policiers, pompiers, aide médicale urgente), l'amélioration de la qualité des opérateurs de formation, le soutien de tous les réseaux d'enseignement à la lutte pour la réussite scolaire (notamment par une meilleure orientation).

LES SERVICES

Les différents outils qui composent ce département sont l'IPFASP (comprenant 5 écoles : EPAMU, ESA, ECOPOL, ECOFEU, ECOLE DES CADETS), l'Espace Qualité Formation, la Maison des Langues, le Centre des Méthodes d'Enseignement, l'Ecole provinciale postscolaire d'Agriculture, les Espaces Tremplin, le Centre de Réadaptation au Travail, les PMS et les PSE.

AUTONOMIE

Ces services, créés pour répondre à des besoins exprimés dans le cadre d'une politique de proximité, exercent une compétence en totale autonomie dans le respect des dispositions légales fixées par le fédéral, la Communauté ou la Région en accordant une attention particulière au respect des minorités par des réponses adaptées aux besoins de la Communauté germanophone (par ex PMS, sciences administratives, police, feu et aide médicale urgente)

CROISSANCE DES BESOINS

Ce département a été créé pour répondre à une croissance très significative des demandes : qu'il s'agisse de la croissance des inscriptions de l'IPFASP, passées de 800 (en 1999) à 12 000 (en 2009) ou encore de nouveaux services créés tels que les Espaces Tremplin (rappelons que la Province a pris l'initiative de créer ces services (en 2002) et que la Communauté française a, par un décret en 2006 créant les SAS (Services d'Accrochage Scolaire), institué cette initiative, mais également l'Espace Qualité Formation (2002) ou, plus récemment, la Maison des Langues (2008). Cette capacité d'initiative de la Province permet de répondre aux besoins des pouvoirs locaux, associations, citoyens et entreprises en matière de compétences ou d'orientation professionnelle.

Ces besoins sont généralement croissants, que ce soit au plan quantitatif ou qualitatif :

PART DE MARCHE MAJORITAIRE VOIRE MONOPOLISTIQUE

Les services occupent une part de marché majoritaire dans la plupart des cas, voire monopolistique en province de Liège (Ecole de sciences administratives pour la Révision Générale des Barèmes, police et pompiers, Secouristes – ambulanciers badgés, Espace Qualité Formation et Maison des Langues, CRT, Espaces Tremplin).

UNE COMPETENCE DE PROXIMITE

Cette compétence de proximité de la Province permet de répondre de façon optimale aux besoins locaux, en associant par maillage ce qui existe dans un rôle d'ensemblier de la formation. Cette compétence conduit notamment à l'organisation de réponses adaptées aux besoins de la Communauté germanophone, dans le respect des minorités avec des formations spécifiques pour les agents administratifs, les policiers, les pompiers, l'aide médicale urgente ou encore à travers un PMS spécifique.

En matière de formation, les réponses sont construites en concertation fine avec les pouvoirs locaux en impliquant des formateurs de grande expérience et en partageant des infrastructures existantes dans un maillage partenarial notamment avec les communes et les intercommunales. En matière d'enseignement, son rôle d'ensemblier en qualité d'opérateur de formation, induit, par son mode d'action, une dynamique inter réseaux sur le territoire de la Province. C'est particulièrement le cas des Espaces Tremplin, de la Maison des langues et de l'Espace qualité formation.

Rassembler ce qui est éparé, créer des liens entre acteurs locaux, proposer du sens dans une dynamique pro active qui fait de la flexibilité dans la proximité une dimension essentielle, tels sont actuellement les éléments constitutifs de la formation au niveau de la province de Liège qui expliquent les sollicitations sans cesse plus importantes qui lui sont adressées et qui lui permette ainsi de répondre avec toujours plus de pertinence aux besoins qui contribuent au redéploiement économique.

JEUNESSE

Tableau synthétique de caractérisation

JEUNESSE

Description des missions et activités

Le Service Jeunesse est constitué de trois secteurs : l'animation, le service de prêt de matériel et le centre d'hébergement (Espace Belvaux).

Les projets de ce service ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.

Par ailleurs, le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années. Depuis 1995, le Service Jeunesse a développé une opération culturelle destinée aux jeunes et aux enfants en partenariat avec les communes.

L'objectif s'est modifié depuis la naissance du projet. Si, hier, il était logique d'impulser une politique en matière de jeunesse visant à terme une autonomie des communes, aujourd'hui, il s'agit plutôt de poursuivre le soutien aux partenaires qui, sans l'intervention permanente de la Province, seraient contraints de réduire leurs activités. Cependant, certaines communes ayant pu heureusement bénéficier de la création d'un centre culturel sont soutenues via cette structure et prennent leur autonomie à l'égard de l'opération.

Grâce à ce projet, un cadre relatif aux activités culturelles est donné concernant les enfants âgés de 4 à 12 ans et les jeunes de 13 à 15 ans. Depuis 2004, un nouveau champ d'investigation a été confié au Service, celui des adolescents. De facto, le réseau des centres de jeunes est apparu comme idéal pour amener une réflexion sur une politique à mener à l'égard des adolescents. Les fédérations, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et l'Inspection de l'Enseignement de la Province ont participé à la réflexion.

L'objectif est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

A cette fin, une réflexion est en cours sur l'élaboration de deux nouveaux axes directeurs poursuivant un double objectif : diversifier le public et répondre à un besoin réel des centres de jeunes dans leur démarche vis-à-vis des adolescents.

1. Animations

Le secteur de l'animation évolue depuis 1992. Il s'organise par la mise en place d'opérations importantes. A titre d'exemples : les Rencontres Théâtre Jeune Public, Acte Jeunes, Natur'a ma porte, sont des événements qui s'intègrent dans une politique dont

l'objet est de tenter d'apporter une réponse à des problématiques vécues par les enfants et les jeunes.

Dans ce domaine on distingue 5 catégories.

- Actes Jeunes :

« Acte Jeunes » regroupe les opérations menées en partenariat avec les communes en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local. Le contenu des différents volets de l'opération a évolué sensiblement. Cependant, la philosophie générale conçue à la création du projet est maintenue.

Le concept s'appuie sur des valeurs de solidarité, de tolérance, de respect, d'écoute de l'autre et des droits et des devoirs à l'égard d'un groupe, d'une société. Découvrir le patrimoine nature et l'expression artistique est pour l'enfant une réponse ou une proposition à l'égard des questions existentielles que génère notre société. Nourries par ce concept, les activités proposées dans « Acte Jeunes » deviennent pertinentes et offrent un cadre propice à la création pour les jeunes.

Les actions se situent en dehors de l'école, considérant que celle-ci s'attache à transmettre des connaissances. L'action culturelle favorise l'éveil de l'enfant, tente de lui donner l'accès à ses émotions, sa sensibilité. Le plaisir de « faire » domine dans les activités proposées car, pour l'enfant, le jeu facilite l'apprentissage. La remise en question de l'esthétique constitue une pratique qui permet à l'enfant de prendre conscience que les réalités sont multiples.

A titre d'exemple ces actions sont : l'opération « Place aux enfants », les stages « Vacances actives », la formation des animateurs de Centres de Vacances, la formation du personnel de l'accueil extrascolaire et l'exposition « Natur'a ma porte ».

- Classes de dépaysement :

Celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature (éducation à l'environnement) et la culture.

Au Domaine de Wégimont, les enfants vont à la découverte de notre environnement à travers des activités concrètes, actives, ludiques en situations individuelles et collectives. Les programmes des classes, s'organisent en fonction de la période et de l'âge des élèves (5 à 12 ans). Le programme est mis au point avec les enseignants, la réservation est faite en fonction de la disponibilité de l'hébergement de Wégimont et des animateurs du Service Jeunesse. La durée de l'activité est comprise entre 1 et 5 jours.

A Grivegnée, les classes sont centrées sur le patrimoine historique, scientifique et artistique. L'enjeu est d'apprendre à l'enfant à regarder, à s'étonner, à s'émerveiller de ce qui l'entoure et que parfois il ne perçoit plus ou ne voit plus. Les classes s'organisent autour de séjours résidentiels « à l'Espace Belvaux ». Le choix entre la durée du séjour (3 jours ou 5 jours) s'établit en fonction de l'âge des participants et des disponibilités du Centre d'hébergement.

- Théâtre jeune public :

Les activités du service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme « Spectacle à l'école » initié par la Communauté française. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.

Ce programme se déroule à plusieurs niveaux :

- La sélection de spectacles par la Commission de Concertation du Théâtre à l'École
- Les Rencontres Théâtre Jeune Public présentant les spectacles du programme
- L'intervention financière dans la diffusion des spectacles.

- Les centres de jeunes :

Le service Jeunesse permet aux Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire une demande d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Les modalités d'intervention sont les suivantes : 2 échéances pour la rentrée des dossiers (30 avril et 30 septembre) ; pour chacune des périodes, le service retient maximum 9 dossiers qui bénéficient d'une des deux aides suivantes : une délégation d'animateur pour un volume maximum de 30h de prestations ou une subvention de maximum 800 €.

- Les aides ponctuelles à des initiatives extérieures :

Depuis plusieurs années, le Service Jeunesse prête des modules pédagogiques d'éducation à l'environnement. Ceux-ci sont appréciés par les associations qui souhaitent aborder avec des enfants, de manière ludique, différents thèmes concernant la nature ou l'environnement.

Dans le domaine de la créativité, des délégations d'animateurs permettent de soutenir des projets nécessitant la participation d'experts. Les aides ponctuelles apportées aux associations concernent le théâtre, les arts plastiques, la musique. L'objectif est de soutenir des initiatives de qualité, en déléguant des professionnels afin d'améliorer les réalisations produites par les enfants.

2. Prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale. Les activités ne peuvent avoir de but lucratif. Les prêts sont de courte durée (maximum 15 jours) et se pratiquent sur rendez-vous, en accord avec le représentant de l'organisation bénéficiaire. Ces dispositions permettent une rotation maximale du matériel.

3. Espace Belvaux

L'Espace Belvaux met six salles de réunion à la disposition des associations et groupements à vocation culturelle, pédagogique, sportive ou d'éducation permanente. Ces salles sont toutes équipées de mobilier (tables, chaises et tableau mural). Ces locaux ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou prennent un repas sur place.

JEUNESSE

Commentaires sur les données de caractérisation

Introduction

- Soutien et organisation d'activités, se construisant soit autour de l'apprentissage d'une technique artistique, soit autour d'une approche environnementale, à destination des jeunes en vue de développer leur créativité et leur expression.
- Mise à disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, à titre gratuit, de matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition.
- Gestion d'un centre d'hébergement, muni de six salles de réunion, à destination des associations et groupements à vocation culturelle, pédagogique, sportive ou d'éducation permanente.

En raison du nombre conséquent de matières (musique, arts plastiques, théâtre, ...), pour lesquelles plusieurs actions, projets et activités sont portés, le Service Jeunesse devient par la force des choses un outil de transversalité, tant au niveau des différents opérateurs de terrain, que d'autres Services provinciaux. L'éveil critique à la culture a pour critère premier l'âge du public cible et non les matières travaillées.

Type de compétences :

La Province de Liège porte plusieurs actions régies par des décrets communautaires dont voici le détail :

- Pour le théâtre à l'école et les classes de dépaysement, le « décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » (D.24-07-1997/MB 23-09-1997).
- Pour les subventions aux Maisons des Jeunes, le « décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des Maisons de Jeunes, Centres de Rencontre et d'hébergement et Centres d'information de jeunes et de leurs fédérations (20/07/2000, MB 26/08/2000, modifié par les décrets du 3/03/2004, MB 19/04/2004 et du 09/05/2008, MB 30/07/2008) ».
- Pour les subventions aux Organismes de Jeunesse, le « décret fixant les conditions de reconnaissance et l'octroi de subventions aux Organisations de Jeunesse (20/06/1980, MB 7/10/1980, modification MB 12/12/2001).
- Pour la formation à l'accueil extrascolaire, le « décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien à l'accueil extrascolaire ». Publié le 19/08/2003, entré en vigueur le 01/01/2004, dossier numéro 2003-07-03/53.
- Pour la formation des animateurs de centres de vacances, l' « arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation » (A.GT 27/05/2009, MB 13/10/2009).

En ce qui concerne les autres secteurs d'activité, ceux-ci sont régis par la Province, si ce n'est leur aspect financier dépendant des règles fixées par la Région Wallonne (arrêté COURARD) conformément ou prescrit des articles L3331-1 à L3331-9 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Autorité de contrôle :

Le Service Jeunesse est le partenaire-opérateur de plusieurs actions de terrain avec la Communauté française, notamment dans les secteurs d'activité régis par les décrets précédemment mentionnés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'exposition « Natur'a ma porte » dont la délocalisation au départ du Service Jeunesse a pris fin en décembre 2009, la Province de Liège était partenaire-opérateur de la Région Wallonne (Service DGRNE).

Mode de gestion :

Nombre d'actions portées par le Service Culture/Jeunesse reposent sur une dynamique de réseau et de partenariat. Toutefois, il faut différencier les initiatives portées en gestion directe :

- classes de dépaysement ;
- soutien ponctuel aux maisons de jeunes ;
- aides ponctuelles ;
- le prêt matériel ;
- l'Espace Belvaux ;

de celles portées en gestion en partenariat :

- acte Jeunes
- théâtre Jeune Public.

Public cible :

Le Service Culture/Jeunesse cible le public enfant se situant entre 4 et 12 ans et le public adolescent défini par décret communautaire dans la tranche d'âge 13-25 ans.

Autres acteurs :

Les acteurs avec lesquels le Service Culture/Jeunesse collabore sont :

- La Communauté française
- La Région Wallonne
- Les Communes
- Les établissements scolaires tous réseaux confondus
- Les associations - groupements à vocation culturelle, d'Education permanente et sportive.

Taille du marché :

Les 84 communes du territoire provincial et tout ce qu'elles regroupent comme groupements, associations, établissements scolaires. A titre d'exemple, le Service Culture/Jeunesse opère avec +/- 65% des communes du territoire dans le secteur d'animation « Acte Jeunes ».

Très rares sont les communes qui par le biais de groupements ou associations répertoriées sur leur territoire n'ont jamais fait appel à nos services.

Besoins :

Bien que la structure provinciale soit un opérateur de proximité, il faut toutefois se rendre à l'évidence, porter un projet ou une activité nécessite d'identifier un public cible avec lequel entretenir des liens étroits, raison pour laquelle le Service Culture/Jeunesse s'emploie à dynamiser nombre de réseaux culturels. Sans la participation de ceux-ci, l'action provinciale perd tout son sens.

Afin de garantir la participation de ces réseaux dans l'avenir, nous devons avant tout garder leur confiance et répondre à leurs attentes. Actuellement, nous le faisons de trois manières distinctes :

- la subvention ;
- la délégation d'animateurs ou de régisseurs ;
- la mise à disposition de matériel son et lumière, mais aussi de locaux et services.

Il sera donc nécessaire de renforcer ces aides dans les années à venir.

Cette façon de procéder n'est toutefois pas sans danger, en effet, à ne répondre qu'aux attentes d'autres partenaires et structures d'une grande pro-activité, nous aurions vite fait de ne plus jouer « jeu égal » en terme d'inventivité et d'adaptabilité. Notre rôle est certes de soutenir, mais également d'innover par le biais de mise en place qui répondent tant aux objectifs de Service qu'à ceux des opérateurs de terrain.

C'est la quadrature du cercle, ces innovations ne peuvent se concevoir qu'au départ d'un partenariat de terrain.

La réponse à cette équation complexe pourrait venir d'un renforcement des actions transversales au sein des différents Services provinciaux, en fonction des matières et des publics ciblés.

Quelques remarques et constats :

- Sous l'appellation « prêt de matériel », se dégagent d'autres activités des plus variées. Il est toutefois à souligner que nous sommes de plus en plus sollicités par des demandes d'intervention extérieures, que ce soit pour des montages « régie » ou des captations « son ».
- L'Espace Belvaux reste un outil performant, tant pour les possibilités d'hébergement, sa grande qualité de service de table, que pour les mises à disposition de locaux.
- Le secteur Animation se décline sous de nombreuses formes, dont les axes principaux sont directement en relation avec les partenaires de réseaux :
 - Acte Jeunes lié aux communes.
 - Les classes de dépaysement liées aux établissements scolaires.
 - Le secteur adolescent lié actuellement aux Centres et Maisons de Jeunes reconnus, à proposer à d'autres structures associatives, provinciales, institutionnelles, individuelles.

Pour terminer, il convient de souligner la pertinence des actions portées et la volonté de répondre aux trois axes directeurs repris dans la « Déclaration de politique générale », à savoir :

- le redéploiement ;
- la solidarité ;
- la proximité.

Quelques chiffres :

Animations : actes jeunes

Le concept de partenariat aux communes nous a permis de (d') :

- pour les modules Vacances Actives en 2010, activer les partenariats avec 31 communes, pour un total de 52 semaines d'activités et 792 enfants recensés ;
- pour l'activité « Place aux Enfants » en 2010, rassembler 55 communes, pour un total de plus de 5000 enfants en activité ;
- pour l'exposition « Natur'a ma porte », sensibiliser plus de 20.000 enfants à la cause environnementale en 4 années de délocalisation dans près de 25 communes ;
- pour les modules de formation en 2009, compter 19 communes partenaires et 242 jeunes et adultes formés.

Animations : classes de dépaysements

Durant l'année 2009, le Service Culture/Jeunesse a encadré 32 périodes de classe pour un équivalent de 152 journées et 1734 enfants accueillis.

Animations : théâtre jeune public

En 2010, ce sont 35 compagnies représentées, 37 spectacles proposés et un total de 96 représentations. Un nombre impressionnant de programmeurs présents sur le site et 14.109 tickets vendus, c'est également 250 repas servis quotidiennement et 988 nuitées assurées sur les 8 jours du festival.

En ce qui concerne la diffusion à l'école, les différentes interventions financières permirent à 34 organisateurs de proposer 325 représentations de spectacles à plus de 44.700 enfants.

Animations : centres de jeunes

En moyenne, de manière annuelle, le nombre de subsidiations ou de délégations permet au Service Culture/Jeunesse de répondre favorablement à 15 demandes. Si l'on considère le nombre de Maisons de Jeunes reconnues sur le territoire de la province de Liège (44), nous rayonnons statistiquement sur +/- 33% d'entre elles.

Animations : aides ponctuelles

En 2009, 168 séances d'activité furent encadrées pour un équivalent de 923 heures.

Prêt de matériel

Quelques chiffres pour 2009 :

- 1011 demandes introduites
- 797 organismes bénéficiaires
- 58 demandes refusées
- 953 demandes partiellement ou totalement agréées.

Il est intéressant de noter que près de 80% des demandes sont introduites pour les associations d'Education permanente ou les pouvoirs publics.

Espace Belvaux

Quelques chiffres en 2009 :

- 2763 nuitées ;
- 1483 occupations de salles.

JEUNESSE

Analyse du questionnaire

Place aux Enfants et le goûter des ambassadeurs sont d'excellentes initiatives.

En effet, l'action Place aux Enfants est une initiative pertinente qui mobilise massivement et annuellement près de 65% des communes du territoire provincial.

Le secret de cette réussite est sans nul doute dû à la grande dynamique qui mobilise au niveau local, tous les acteurs de terrain ainsi que les enfants, au niveau communautaire, les provinces partenaires ainsi que la COCOF, le tout sous la gestion de l'APW.

Très bien pour les enfants, manque d'initiative pour les ados.

Depuis 2004, le Service Jeunesse s'inscrit dans une volonté de définir des actions qui ciblent le public adolescent, défini par Décret Communautaire dans la tranche d'âge 12-25 ans.

Actuellement, les interventions à destination des Centres et Maisons de Jeunes reconnus en province de Liège, sous la forme de subsidiations ou de délégations d'animateurs, nous permettent de répondre à de multiples sollicitations de terrain pour lesquelles une bonne connaissance des différentes politiques culturelles est capitale. Cette politique de proximité différencie le soutien de la Province de Liège à celui d'autres institutions de plus grande envergure. Certes, les moyens sont limités, mais sont accordés sur base de demandes précises et en concertation avec les coordinateurs concernés.

Le Service Culture/Jeunesse propose également des modules de formation pour les animateurs de Centres de vacances reconnus par la Communauté française, qui permettent annuellement de breveter une moyenne de 20 jeunes dont l'âge minimum est fixé à 16 ans. La quasi-totalité des jeunes formés se situent dans la tranche d'âge 16-22 ans.

Le Service Culture/Jeunesse porte une grande attention à stimuler et définir de nouvelles actions à destination de ce public cible.

Aide des services de la jeunesse très appréciée par les associations

Le Service Culture/Jeunesse s'efforce de répondre au mieux aux sollicitations des associations. Les services que nous sommes à même de proposer sont variés et, au vu de cette remarque, semblent de bonne qualité.

De manière régulière, ceux-ci font l'objet d'une évaluation par rapport aux demandes, que ce soit pour l'Espace Belvaux (hébergement, repas et mise à disposition de locaux), pour le secteur prêt de matériel (mise à disposition de matériel son et lumière mais également des délégations pour régies techniques), pour les aides ponctuelles allouées aux associations (subsidiation, délégations d'animateurs culturels).

Manque de moyens mais compétence importante

Les moyens financiers, humains, logistiques, techniques, pédagogiques dont le Service Culture/Jeunesse tire le meilleur permettent de faire face à un nombre d'interventions tout à fait honorable. La compétence spécifique dans chaque secteur d'activité garantit tant que faire se peut, des prestations de qualité.

Accompagnement parfait des enfants, important de s'intéresser également aux adolescents.

L'intérêt de soutenir ou créer de nouvelles dynamiques culturelles à destination des adolescents est un enjeu d'importance pour le Service Culture/Jeunesse.

L'expérience acquise depuis plus de 25 ans par le Service Jeunesse en matière d'animations et projets à destination des enfants âgés de 6 à 12 ans nous permet aujourd'hui de proposer nombre d'actions de qualité.

Toutefois, nous définissons les enjeux qui nous permettent de rester pertinents pour les actions de demain.

Importance d'une bonne collaboration entre tous les Services provinciaux vers le Service de la Jeunesse (sport, assuétudes, formation, enseignement, etc.) afin de développer une action globale et cohérente pour les jeunes.

Il semble en effet pertinent de réfléchir à de nouvelles collaborations interservices provinciaux. Définir le cadre d'intervention d'une action globale et cohérente pour les jeunes est, en ce qui concerne le Service Culture/Jeunesse, la réaction la plus appropriée pour répondre de manière plurielle et cohérente aux différentes demandes émanant des structures jeunesse, toutes inscrites dans des dynamiques culturelles très diversifiées.

JEUNESSE

Conclusion

Voir conclusion « CULTURE ».

LAÏCITE ET CULTES

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS			CARACTERISATION																																
			Type de compétence		Autorité de contrôle	Mode de gestion		Public cible			Autres acteurs					MARCHÉ		FINANCIER								ENJEU HUMAIN		NIV. SATISF. des COMMUNES	BESOIN						
	ACTIVITÉS		ENTITÉS		Décentralisation - délégitation -	Décentralisation - autonomie -		Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C. F.	P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs immobilisées	Valeurs Assurance	ETP	Nbre de pers	% Questionnaire	Réponse au besoin REEL/ACTUEL

LAÏCITE/CULTES	Interventions financières dans les dépenses de l'établissement d'assistance morale du conseil central laïque de la Province de Liège et des services d'assistance morale reconnus sur le territoire				X																	954.659 €		1.058.549 €	1.033.558 €	0 €	0 €	1.058.549 €	0,33%	298.268 €						
	Interventions financières dans les dépenses des cultes orthodoxes				X																	924.770 €	13,98%	1.022.857 €	1.022.857 €	0 €	0 €	1.022.857 €	0,32%							
	Interventions financières dans les dépenses des cultes islamiques					X																	29.889 €	-6,55%	35.690 €	10.700 €	0 €	0 €	35.690 €	0,01%						
					X																	0 €	0%	2 €	1 €	0 €	0 €	2 €	0,00%							

LAÏCITE ET CULTES

Description des missions et activités

1. Communautés philosophiques non confessionnelles

Fondement légal :

La loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes.

Budget et Comptes :

Le Collège provincial dispose d'une compétence d'avis sur les budgets et comptes des Communautés non philosophiques.

Opérations civiles et libéralités :

Lorsque leur montant dépasse 9 916 €, le Collège provincial émet également un avis sur les opérations civiles effectuées par ces établissements et sur les libéralités qui leur sont faites.

Travaux :

Les travaux de construction, de reconstruction ou de transformation et de grosses réparations aux immeubles gérés par lesdits établissements et affectés à l'exercice public de l'assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle, hormis les travaux d'entretien, sont soumis à l'avis du Collège provincial.

Interventions financières en faveur du personnel et des établissements de l'assistance morale :

Prise en charge, en cas d'insuffisance budgétaire, des dépenses relatives aux établissements de l'assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle (cfr article 69, 22° de la loi provinciale), telles que reprises à l'article 27 de la loi du 22 juin 2002 susvisée (frais de personnel, frais d'immeuble, remboursement d'emprunts contractés afin d'acquérir ou de rénover de biens immobiliers nécessaire à l'exercice public de l'assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle).

2. Culte orthodoxe

Fondement légal :

Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes et arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe.

Budget et Comptes des Fabriques d'Eglise

Le Collège provincial émet également un avis sur le budget et les comptes des Fabriques d'église du culte orthodoxe.

Opérations civiles et libéralités

Lorsque leur montant dépasse 10.000 €, le Collège provincial dispose également d'une compétence d'avis sur les opérations civiles effectuées par les administrations propres au culte orthodoxe et sur les libéralités qui leurs sont faites.

Interventions financières :

- en cas d'insuffisances budgétaires, couverture du déficit ;
- indemnité de logement allouée au prêtre desservant s'il dispose déjà d'un logement ou à défaut, mise à disposition d'un logement ;
- prise en charge des grosses réparations des édifices consacrés au culte.

3. Culte islamique

Fondement légal :

Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes et Arrêtés du Gouvernement Wallon du 13 octobre 2005 organisant les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues, établissant le modèle de règlement d'ordre intérieur des comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues et fixant les modèles de budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues.

Budget et Comptes des Comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues :

Par application des dispositions susvisées le Collège provincial émet un avis sur le budget et les comptes des Fabriques d'Eglise du culte islamique.

Opérations civiles et libéralités :

Lorsque leur montant dépasse 10.000 €, le Collège provincial dispose également d'une compétence d'avis sur les opérations civiles effectuées par les administrations propres au culte islamique et sur les libéralités qui leurs sont faites.

Intervention financière :

- en cas d'insuffisances budgétaires, couverture du déficit ;
- indemnité de logement allouée au ministre du culte s'il dispose déjà d'un logement ou à défaut mise à disposition d'un logement ;
- prise en charge des grosses réparations des édifices consacrés au culte.

Il faut ajouter, enfin, l'intervention financière des provinces imposée par l'article 69, 9°, de la loi provinciale et impliquant la prise en charge des dépenses relatives aux églises cathédrales, aux palais épiscopaux et aux séminaires diocésains, conformément au décret des 18 Germinal an X et 30 décembre 1809.

La Fabrique d'Eglise de la Cathédrale de Liège étant déchu de ses droits puisque n'ayant pas répondu aux critères légaux en matière budgétaire ne peut plus prétendre à une intervention financière de la Province de Liège en cas d'insuffisance de revenus.

LAÏCITE ET CULTES

Commentaires sur les données de caractérisation

Laïcité :

Les documents budgétaires transmis par la Conseil central laïque laissent apparaître une intervention financière de la Province de Liège en termes de recettes ordinaires d'un pourcentage de 99 %. En effet le budget dudit Conseil s'élève à un montant de 912.500 euros alors que les subsides provinciaux relatifs à l'exercice 2009 atteignent 902.363 euros.

Pour ce qui concerne la subsidiation à la laïcité, il importe de souligner qu'outre le subside octroyé au Conseil central laïque, la Province de Liège subventionne également 20 maisons de la laïcité pour un montant total de 74.368 euros.

A l'inverse du subside versé au Conseil central laïque découlant des dispositions de la loi du 21/6/2002 (obligation pour la Province d'intervenir en cas d'insuffisance des revenus dudit Conseil), le subside octroyé aux Maisons de la Laïcité est considéré comme facultatif.

Culte musulman :

Seul deux budgets ont été approuvés par le Collège provincial. Ces deux documents ne prévoyaient aucune participation financière de la Province de Liège qui rappelons le, doit subvenir aux insuffisances budgétaires.

Il peut toutefois être précisé que les premières estimations d'impact budgétaire atteignaient un montant de 4.880.642,51 €. Ce montant se trouve ventilé au tableau ci-après et constitue le total des interventions relatives, d'une part, à la couverture des déficits budgétaires des mosquées reconnues, et d'autre part, aux travaux de réparation et/ou de rénovation des édifices abritant le culte.

Nom Mosquée	Localité	Bâtiment	Projet de rénovation	Importance de la Communauté			Déficit budgétaire prévu
				Prière quot.	Prière du vendredi	Prière de fête	
Mosquée Assahaba (Arabophone)	Verviers	Acheté	3.067.000 €	200 à 300	1000	1500	26.357 €
Mosquée Masjid Attakwa (Arabophone)	Visé	Construit	Oui - Non Chiffré	30 à 50	50 à 100	200 à 300	7.417 €
Centre Culturel Turc de Herstal	Herstal	Acheté	900.000 €	10 à 30	100 à 150	400 à 500	16.050 €
Mosquée Faith	Saint-Nicolas	Acheté	100.000 €	30 à 50	50 à 100	200 à 300	14.619 €
Mosquée Mimar Sinan	Visé	Acheté	14.000 €	50 à 100	300 à 400	500 à 750	20.070 €
Association Culturelle Turque	Beyne-Heusay	Acheté/Loué	25.000 €	30 à 50	-	-	10.026 €
Mosquée Mevlana Cami	Retinne	Acheté	NON	10 à 30	50 à 100	200 à 300	11.718 €
Mosquée Aksemsettin Camii	Blegny	Acheté	200.000 €	30 à 50	100 à 150	200 à 300	19.568 €
Mosquée Orhan Gazi Camii	Verviers	Acheté	Oui - Non Chiffré	50 à 100	300 à 400	750 à 1000	18.291 €
Mosquée Sultan Ahmet	Verviers	Acheté	370.000 €	30 à 50	150 à 200	200 à 300	17.124 €
Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Camii	Malmédy	Construit	NON	30 à 50	100 à 150	200 à 300	12.424 €
Mosquée BTIDV Subesi Merkez Camii	Liège	Acheté	NON	10 à 30	100 à 150	400 à 500	30.980 €

12 établissements		4.676.000 €				204.643 €
-------------------	--	-------------	--	--	--	-----------

Total général des coûts estimés	4.880.642,51 €
---------------------------------	----------------

Culte orthodoxe :

Seul une intervention de la Province de Liège d'un montant de 5500 euros a été sollicitée par la fabrique d'église de la Dormition de la Vierge à Verviers. Pour 2010, une intervention de 7500 euros a été sollicitée par la même fabrique d'église. Toutefois, celle-ci ne répondant pas aux précisions demandées par l'administration provinciale, ce dossier est en suspend.

LAÏCITE ET CULTES

Conclusion

La loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux Etablissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues impose l'intervention de la province dans les charges, visées à l'article 27, de l'Etablissement en cas d'insuffisance de ses revenus.

L'intervention a atteint un montant de 902.363 € en 2009 et représente pratiquement la totalité des recettes de l'Etablissement d'Assistance morale de Liège.

Les cultes islamique et orthodoxe, reconnus respectivement en 1974 et en 1985 par modification de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont organisés sur base provinciale et non pas communale. Cela implique que la double intervention communale (prise en charge du déficit éventuel et du logement) incombe aux provinces.

Actuellement, les interventions provinciales sont encore limitées car les deux budgets approuvés actuellement par le Collège provincial ne prévoient encore aucune intervention financière pour ce qui concerne le culte musulman tandis que pour le culte orthodoxe, seule une intervention de la Province de Liège d'un montant de 5.500 € a été sollicitée par une fabrique d'église.

Il faut néanmoins s'attendre à une croissance exponentielle des interventions et plus particulièrement pour ce qui concerne le culte musulman.

La compétence provinciale en matière de subsidiation obligatoire des cultes et de la laïcité découle d'obligations légales qui n'ont jamais fait l'objet d'aucune intervention compensatoire de la part du pouvoir législatif ayant imposé ces charges aux provinces.

Cette compétence devrait être reprise par la Région ou du moins faire l'objet de « compensations » financières, ce qui n'est pas le cas actuellement.

LOGEMENT

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS			CARACTERISATION																														
ACTIVITÉS	ENTITÉS		Type de compétence			Autorité de contrôle		Mode de gestion		Public cible			Autres acteurs					MARCHE		FINANCIER										ENJEU HUMAIN		NIV. SATISF. des COMMUNES	BESOIN
			Décentralisation - délégitation -	Décentralisation - autonomie -				Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R. W.	C. F.	P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transféré	Recettes totales 2010	dont recettes transféré	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs immobilisées	Valeurs Assurance	ETP	Nbre de pers

LOGEMENT	Octroi de prêts hypothécaires et complémentaires au logement (frais de notaire ou transformations)	X					X			X										5.497.031 €		5.920.340 €	763.000 €	2.635.292 €	0 €	3.285.048 €	2%	1.750.632 €			7	8		
	Aides aux Agences Immobilières Sociales (sur base du code wallon du logement)	X					X			X	X									4.630.160 €	-15%	4.989.320 €	3.000 €	2.635.190 €	0 €	2.354.130 €	1,55%			6,6	7			
	Participation financière aux projets de logements sociaux (en complément aux aides de la Région wallonne dans le cadre de projets acquisitions/rénovations prévus à l'article 54 du code wallon du Logement et à des initiatives locales de rénovation de dessus de commerces dans les quatre centres urbains de la province)	X									X	X	X	X						866.871 €	7%	801.020 €	630.000 €	102 €	0 €	800.918 €	0,25%	495.000 €			0,25	1	62%	
	Organisation et soutien à des actions en faveur des résidents permanents des campings et zones résidentielles	X									X	X	X	X								5.000 €	5.000 €			5.000 €	0,00%							

LOGEMENT

Description des missions et activités

La Province de Liège participe à l'augmentation de l'offre locative, soit par des projets d'acquisition/rénovation ou par l'aménagement de dessus de commerces dans les noyaux d'habitat urbains anciens grâce à un apport financier complémentaire à celui de la Région wallonne.

Elle subventionne également les agences immobilières sociales agissant sur le territoire provincial et investit avec le Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'habitat permanent en camping et zone résidentielle. Cette démarche originale qui implique les résidents ainsi que les acteurs sociaux de terrain, vise à définir les contours de logements alternatifs qui prennent en compte les enjeux du développement durable.

Par ailleurs elle intervient financièrement dans le placement de chauffe-eau solaires.

- Participation financière aux projets de logements sociaux :

Le 25 janvier 1996, le Conseil provincial créait une Commission spéciale sur la problématique du logement en province de Liège. Au terme de la réflexion, le 24 avril 1997, une convention de partenariat entre la S.R.W.L. et la Province de Liège était conclue le 27 juillet 1997. Celle-ci, d'une durée de 5 ans, portait sur la construction de 103 logements acquisitifs répartis dans 10 communes différentes (Visé, Blégny, Awans, Verviers, Esneux, Raeren, Wanze, Waremme, Soumagne, Neupré).

Pour ce plan quinquennal, qui s'est terminé en 2001, la Province de Liège a investi un montant global de 100.000.000 FB. L'année 2002 fut une année de transition et a été mise à profit pour recadrer les champs des compétences provinciales, réaffirmer le droit d'initiative de la Province de Liège dans le domaine du logement social, et négocier les accords de partenariat avec la Région Wallonne. Les actions provinciales menées ont pour objectif de favoriser l'augmentation de l'offre de logement locatif en contribuant à mettre ainsi sur le marché immobilier des logements qui participent à une dignité humaine, répondant par là même à un droit essentiel inscrit dans la Constitution.

Depuis l'exercice 2003, La Province de Liège investit annuellement un montant de 500.000 € dans sa politique du logement social. Celle-ci participe à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de logements locatifs dans les noyaux d'habitats anciens et se structure en partenariat avec la Région wallonne.

La note de politique générale du Collège provincial pour les années 2006-2012 précise au chapitre consacré au Logement social que « Le soutien provincial apporté depuis quatre ans aux projets d'acquisition/rénovation devra être réexaminé à la lumière des réalités du prochain plan triennal ».

Le Collège provincial, statuant en date du 28 novembre 2008 a décidé de poursuivre, pour le plan d'ancrage communal logement 2009-2010, son soutien sur les projets

d'acquisition/rénovation et les dessus de commerces dans les centres urbains et d'éventuellement élargir le champ des aides vers les logements d'insertion et de transit.

Depuis le plan 2006-2007 le dispositif décisionnel régional ne permet plus à la Province de disposer au travers du plan ancrage d'informations suffisamment précises quant aux subsides régionaux accordés que pour pouvoir décider de l'octroi d'une subvention individualisée. C'est dans ce contexte que les 10 % additionnels à la subvention régionale ont été calculés sur le montant maximal du coût du logement (soit 11.000 € par logement social).

Depuis 2007, la Région wallonne a décidé d'adopter un plan bisannuel d'ancrage communal logement, et non plus annuel. Il est dès lors apparu opportun d'établir une seule convention cadre bisannuelle avec la Société Wallonne du Logement, laquelle induit pour chaque projet retenu par le Collège provincial une convention tripartite entre la SWL, la Province de Liège et l'opérateur local (la SLSP ou la personne morale).

- Les agences immobilières sociales :

Ces associations ont pour objet de promouvoir l'accès au logement salubre de personnes qui sont en situation de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre de logements potentiellement disponible et les besoins sociaux recensés. A dessein, elles maintiennent ou réintroduisent dans le circuit locatif un maximum de logements publics ou privés.

Ces structures de proximité, qui assurent un suivi souple et rapproché de personnes fragilisées, vivent des difficultés structurelles endémiques malgré les aides accordées par la Région Wallonne.

Face à ce constat, un crédit budgétaire de 100.000 € était réservé à cet effet. Depuis 2006, ce crédit budgétaire a été porté à 125.000,00 € afin de permettre l'octroi d'un subside annuel de 25.000,00 € à chacune de ces ASBL qui couvrent le territoire de la Province, et avec lesquelles ont été conclu des contrats de gestion, à savoir : Seraing ASBL, Gestion logement ASBL à Verviers, Liège Logement ASBL, Ourthe Amblève ASBL à Aywaille et Wohnraum für Alle ASBL à Saint-Vith.

En 2009, le Collège provincial a pris acte que deux nouvelles A.I.S ont été agréées par le Gouvernement wallon, à savoir : l' AIS du Pays de Huy (le 01/08/2008 et opérationnelle en 2009) et l' AIS de Haute Ardenne (le 01/05/2009 mais pas encore opérationnelle en 2009).

En conséquence, il a décidé de répartir le crédit 2009 de 125.000 € à parts égales entre les six A.I.S opérationnelles durant l'année 2009 pour les soutenir dans l'exercice et la réalisation de leurs missions légales.

Il a décidé de conclure un contrat de gestion, fixant notamment les obligations décrétales des bénéficiaires, avec les deux nouvelles A.I.S visées supra, formalité substantielle préalable à la liquidation de tout subside en leur faveur.

- Les habitats permanents en campings et zones résidentielles :

Après avoir ouvert le débat en Commission du Conseil provincial et largement consulté les opérateurs de terrain, un article crédité de 100.000 € a été inscrit au budget 2005 pour la première fois.

Cet axe de travail a pour ambition de définir les contours d'un habitat adapté qui réponde aux attentes spécifiques des résidents permanents et à leur culture, l'objectif de la

Région wallonne étant de sortir les résidents des zones inondables et de faciliter leur réinsertion sociale.

Cette démarche s'appuie sur un enjeu de démocratie participative où tous les acteurs sont concernés par la problématique, et en premier chef, les résidents permanents qui définissent les contours de leur habitat adapté. Elle s'opère au travers d'un dialogue constant avec les architectes du Fonds Wallon du Logement, partenaire privilégié de la Province.

Celui-ci garantit les limites financières du dispositif et des contraintes du futur bâti qui devra intégrer les différents paramètres du développement durable et viser à réduire au maximum les flux d'énergie. Ces habitations répondront à 3 impératifs : économie à la construction, à l'usage et transposables en d'autres lieux.

Ces constructions expérimentales trouveront place sur un terrain sis à Nonceveux mis à la disposition du projet par la Commune d'Aywaille, même si au travers des opérateurs de terrain toute la zone Ourthe/Amblève se mobilise dans la réflexion en cours. La concrétisation de 14 habitations adaptées se profile.

Les moyens financiers seront consacrés à 2 lignes d'actions :

1. Les projets immatériels : en 2009, le Collège provincial a décidé de soutenir des projets immatériels en autorisant la liquidation de la somme de 5.000,00 € au bénéfice du Service Régional de Prévention « la Teignouse », Sart, 2 à 4171 COMBLAIN-AU-PONT afin de lui permettre de poursuivre la dynamique collective et participative essentielle menée avec les résidents et les opérateurs jusque la concrétisation du projet d'habitat alternatif développé à Aywaille.

Le rôle joué par cette association s'avère capital dans le bon aboutissement du projet. Il devra se prolonger au-delà de la phase de construction des maisons afin d'accompagner et soutenir les résidents dans la mise en place de leur nouveau mode de vie.

2. Les habitats permanents : une somme de 92.500 € a été accordée par le Collège provincial en séance du 30 avril 2009 à la concrétisation de logements adaptés à ce type de public. Ainsi, ce sont des montants de 87.500 € en 2005, 92.500 € en 2006, 93.500,00 € en 2007 et 92.500 € en 2008 et en 2009 accordés par le Collège provincial qui seront consacrés au travers d'un accord de partenariat avec le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie à la concrétisation du projet pilote.

Deux conventions de partenariat ont été conclues entre la Province et le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie d'une part et la SPI+ d'autre part.

Par sa décision du 2 juillet 2009, le Collège provincial, en accord avec

Le FWL, a fixé les modalités de liquidation des subsides en 3 phases : 170.000 € suite à l'approbation du permis d'urbanisme, 170.000 € à la commande des travaux et le solde à la réception provisoire des travaux.

Toutes ces interventions financières sont valorisées dans le cadre du partenariat 2007-2009 conclu avec la Région wallonne et s'inscrivent dans la perspective et la poursuite des objectifs généraux et particuliers définis par le Collège dans sa déclaration de politique générale du 9 novembre 2006.

- Les participations au capital de sociétés de logement :

La Province, mène également son action en matière de logement en souscrivant au capital de sociétés de logement de service public (personne morale de droit public), tel que le précise l'article 130, §1er, al.3, du Code wallon du logement : « *La Région, les*

provinces, les intercommunales, les communes, les centres publics d'action sociale (Décret du 20 juillet 2005, article 6), les personnes morales de droit privé, les organisations du monde du travail et les personnes physiques sont admis à souscrire au capital d'une société ».

La Province peut de la sorte influencer sur les décisions et l'orientation des actions prises ou à prendre par ces Sociétés de logement. La loi impose d'ailleurs que le capital de ces sociétés de logement soit détenu majoritairement par des personnes morales de droit public, la Région wallonne ne pouvant souscrire plus d'un quart des parts (article 138, §1er du Code wallon du logement).

Enfin, quant à la représentation au sein des Sociétés, les représentants de la Province à l'assemblée générale sont désignés par le Conseil provincial, parmi les conseillers provinciaux, (Décret du 20 juillet 2005, article 6), proportionnellement à la composition du Conseil provincial. Les statuts des sociétés énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle (article 146 du Code wallon du logement).

Pour information, le montant du capital souscrit par la Province de Liège au 31/12/09 est de 428.141,69 €. A cette même date, 236.210,45 € doit encore être libéré.

Dénomination des Sociétés de Logements	Forme juridique	Montant du capital souscrit par la Province au 31/12/09	Montant du capital libéré par la Province au 31/12/09	Montant du capital à libérer par la Province au 31/12/09	Nombre de parts	Montant de la part
Société de Logements du Plateau	scrl	1.948,44 €	588,30 €	1.360,14 €	786	2,48 €
Le Logis Social de Liège	scrl	16.400,00 €	16.400,00 €	- €	656	25,00 €
La Maison des hommes	sc	61.973,38 €	24.789,35 €	37.184,03 €	2.500	24,79 €
Le Foyer de la Région de Fléron	sc	5.242,72 €	1.310,68 €	3.932,04 €	2.114	2,48 €
Société du Logement de Grâce-Hollogne	scrl	69.150,00 €	20.821,25 €	48.328,75 €	27.660	2,50 €
Meuse Condroz Logement	sc	5.203,29 €	1.300,82 €	3.902,47 €	6.638	0,78 €
L'Habitation Jemeppienne	sc	3.662,96 €	2.604,00 €	1.058,96 €	1.477	2,48 €
Nosbau	scrl	9.524,00 €	9.524,00 €	- €	9.524	1,00 €
Société Régionale du Logement de Herstal	sc	7.315,00 €	1.828,74 €	5.486,26 €	1.463	5,00 €
La Maison Liégeoise	sc	29.748,00 €	29.748,00 €	- €	11.995	2,48 €
Le Foyer Malmédien	sc	3.750,00 €	1.687,50 €	2.062,50 €	250	15,00 €
Le Home Ougréen	sc	4.612,80 €	1.153,20 €	3.459,60 €	1.860	2,48 €
Le Confort Mosan	sc	48.000,00 €	12.000,00 €	36.000,00 €	4.800	10,00 €
Ourthe Amblève Logement	scrl	2.759,05 €	919,56 €	1.839,49 €	1.113	2,48 €
Habitations Sociales de Saint-Nicolas et communes environnantes	sc	53.685,73 €	20.024,79 €	33.660,94 €	2.111	25,43 €
Öffentlicher Wohnungsbau Eifel	sc	5.000,00 €	1.239,47 €	3.760,53 €	200	25,00 €
La Maison Sérésienne	sc	4.350,00 €	1.087,50 €	3.262,50 €	435	10,00 €
Logivesdre	sc	24.888,32 €	6.222,08 €	18.666,24 €	1255	19,83 €
La Régionale Visétoise d'Habitations	sc	2.728,00 €	682,00 €	2.046,00 €	1.100	2,48 €
Le Home Waremien	sc	68.200,00 €	38.000,00 €	30.200,00 €	3.410	20,00 €
TOTAL		428.141,69 €	191.931,24 €	236.210,45 €		

LOGEMENT

Commentaires sur les données de caractérisation

Afin de pouvoir travailler de façon linéaire sur l'ensemble des données reprises au sein du tableau ci-annexé et de refléter au mieux la réalité, les renseignements consignés concernent les comptes et/ou budgets relatifs à l'exercice 2009.

En ce qui concerne les comptes des « Agences immobilières sociales », des cultes islamiques, orthodoxes ainsi que des établissements d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège, les services provinciaux ne sont en possession que des documents relatifs à l'exercice 2009.

Remarques ou éléments complémentaires :

Conformément au Code wallon du Logement, la Province intervient en termes de subsides pour l'ensemble des agences immobilières sociales (A.I.S.) couvrant le territoire provincial. A l'heure actuelle 6 « A.I.S. » sont subventionnées par la Province de Liège, la 7^{ème} étant en cours de subsidiation. Les données reprises ci-après ne reprennent que 5 « A.I.S. » dès lors que celle du « Pays de Huy » n'a conclu un contrat de gestion qu'en 2010 et que par conséquent, les budget et comptes ne seront communiqués aux services provinciaux que lors de la première évaluation qui se déroulera en 2011.

AIS « LIEGE LOGEMENT	
<u>Subsides de la Région wallonne</u> : 131.553 euros <u>Subsides de la Province de Liège</u> : 20.833 euros <u>Subsides de la Ville de Liège</u> : 4248 euros	<u>Total</u> : 156.634 euros Pourcentage octroyé par la Province de Liège par rapport aux autres pouvoirs subsidiants : 13%
AIS SERAING	
<u>Subsides de la Région wallonne</u> : 66.176 euros <u>Subsides de la Province de Liège</u> : 20.833 euros	<u>Total</u> : 87.009 euros Pourcentage octroyé par la Province de Liège par rapport aux autres pouvoirs subsidiants : 31%
AIS OURTHE AMBLEVE	
<u>Subsides du Fonds wallon du Logement</u> : 115.810 euros <u>Subsides de la Province de Liège</u> : 20.833 euros	<u>Total</u> : 136.643 euros Pourcentage octroyé par la Province de Liège par rapport aux autres pouvoirs subsidiants : 18%

AIS VERVIERS	
<u>Subsides de la Région wallonne</u> : 141.265 euros <u>Subsides de la Province de Liège</u> : 20.833 euros <u>Ville de Verviers</u> : 9265 euros <u>Commune de Dison</u> : 1000 euros <u>Ville de Limbourg</u> : 3151 euros	Total : 175.514 euros Pourcentage octroyé par la Province de Liège par rapport aux autres pouvoirs subsidiants : 12%
AIS « WOHNRAUM FUR ALLE » (Saint-Vith)	
<u>Fonds du Logement wallon</u> : 800 euros <u>Subsides de la Région wallonne</u> : 88.353 <u>Subsides de la Province de Liège</u> : 20.833 euros <u>Subsides autre pouvoir local</u> : 1140 euros	Total : 111.126 euros Pourcentage octroyé par la Province de Liège par rapport aux autres pouvoirs subsidiants : 18,7%

Parts de marché :

Aides aux Agences Immobilières sociales (sur base du code wallon du logement)

Le montant total des interventions en ce qui concerne les 5 « A.I.S. » précitées s'élève à 666.923 euros pour une participation provinciale d'un montant de 104.165 euros. L'aide provinciale représente 15,6% par rapport aux aides octroyées par les autres pouvoirs subsidiants.

A la lecture du tableau ci-annexé, le montant des subsides octroyés par la Province de Liège aux « A.I.S. » s'élève à 125.000 euros et non 104.165 euros comme mentionné au paragraphe précédent .

Ceci s'explique par le fait que l'A.I.S. « Pays de Huy » vient seulement de conclure un contrat de gestion avec la Province et que les services ne sont pas encore en possession des données concernant les subsides des autres pouvoirs (région, communes,...), les comptes et budget n'ayant pas encore été communiqués.

Participation financière aux projets de logements sociaux

En termes de logements sociaux mis en service dans le courant de l'année 2009, il s'impose de constater que la Province de Liège arrive en tête avec 173 logements sur 427 en Région wallonne, soit une proportion de 41 %.

En termes de logements sociaux mis en chantier sur le territoire de la Province de Liège, les données fournies au rapport d'activité de la S.W.L. mettent en évidence un chiffre de 139 logements sur un total de 482, soit une proportion de 29 %.

Plan d'ancrage communal 2009-2010

Conformément audit plan, la création de 1038 logements sociaux est prévue, dont 75 % par le biais du mécanisme d'acquisition / rénovation ou réhabilitation (Article 54 et suivants du Code wallon du logement).

Dans ce contexte, la Région wallonne intervient à concurrence d'un montant maximum de 110.000 EUR par logement. La Province de Liège, quant à elle, accorde un soutien équivalent à 11.000 EUR par logement, soit 10 % du soutien régional.

Si l'on considère que le Collège provincial a fait le choix de soutenir un nombre de 13 projets répartis sur diverses communes, ce qui représente 45 logements, l'on peut en déduire que la Province de Liège soutient la construction de 32 % des logements en cours de chantier sur son territoire (45 logements sur 139 en chantier).

Enfin, si l'on considère que l'intervention provinciale représente une proportion de 10 % par logement, l'on peut en déduire que l'investissement provincial est de 3,2 % dans la construction de chaque logement social dont la construction est soutenue.

Organisation et soutien à des actions en faveur des résidents permanents des campings et zones résidentielles

Les 5000 euros sont destinés à l'asbl « Teignouse » dont la mission est d'animer les rencontres et réunions entre les pouvoirs subsidiaires et les résidents dans le cadre du projet « spirale ».

Ce projet concerne 14 logements situés sur un terrain mis à disposition de la Commune d'Aywaille.

Le Fonds du Logement cofinance la construction des logements et infrastructures collectives. Il assure également la réalisation architecturale et la maîtrise d'œuvre.

La participation financière quant à elle se chiffre à un montant de 450.000 euros augmenté des intérêts créditeurs du capital thésaurisé sur un compte ouvert au nom de la SPI+.

Le coût du projet global, c'est-à-dire relatif aux 14 logements, aménagement des abords compris, est estimé selon l'architecte de la Région wallonne à 3.040.000 euros hors subsides.

Dès lors, notre taux de participation dans le projet global (+/- 458.000 euros) représente 15 % des apports.

Besoins :

En ce qui concerne les besoins ou la réponse aux besoins en matière de logement, il convient de souligner que les projets auxquels participe la Province de Liège sont des projets communaux ou para communaux présentés à la Région wallonne et retenus par ce pouvoir.

La Province de Liège, dès lors, n'intervient qu'en qualité de co-subsidant dans des projets où elle n'a pas la compétence de fixer les besoins en matière de logement, cette prérogative appartenant aux communes.

Types de compétences :

La matière du logement relève de la décentralisation en autonomie.

Cette situation découle d'une part du Code Wallon du Logement, lequel prévoit expressément une décentralisation de cette matière directement vers les communes (Article 188 CWL). Par ailleurs, aucune norme décrétole n'attribue une mission particulière à la Province de Liège en ce domaine.

En sus, vu la convention cadre (liberté des parties) régissant le partenariat Région – Province, l'on peut sans aucun doute par de décentralisation en autonomie.

Néanmoins, si les Provinces sont autonomes quant à la volonté d'estimer que pareille matière ressort de l'intérêt provincial, il n'en reste pas moins que la concrétisation de la coopération avec la Région wallonne est régie par :

1. le Décret régional wallon du 21/03/2002 organisant le partenariat entre la Région et les Provinces wallonnes dans les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
2. le Code wallon du Logement proprement dit.

Financier :

- Prêts : (-15 %) diminution des charges de dette. Pour 2010 augmentation des prêts.
- Habitations sociales : Pour 2010 diminution d'octroi de subsides.

LOGEMENT

Analyse du questionnaire

Parc immobilier insuffisant

En matière de logement, la Province de Liège ne dispose que d'une compétence résiduaire. Néanmoins, il ne peut qu'être constaté qu'il manque actuellement 30 à 40.000 logements sociaux en Région wallonne.

Diminution des charges locatives

Les charges locatives sont calculées sur base des revenus des locataires. Or, la situation budgétaire des sociétés de logement est déjà précaire précisément en raison du caractère social des loyers demandés.

Amélioration nécessaire des installations électriques

A cet égard, il peut être rappelé que la Province de Liège octroie une prime à l'installation de chauffe-eau solaires. Pareil investissement pourrait réduire la dépense énergétique et les locataires de logements sociaux seraient soutenus dans leur démarche par l'intervention provinciale.

Implication financière insuffisante de la Province / aide plus importante aux A.I.S.

Etant donné que le nombre d'A.I.S. dont le siège social est situé en Province de Liège est en progression constante, la part du crédit de 125.000 EUR revenant à chacune d'entre elles s'amenuise proportionnellement.

Aucune relation avec l'Echevinat du Logement et avec les sociétés de logement de service public.

Très peu.

Création de maisons communautaires pour personnes âgées.

Cette matière relève davantage du secteur social.

Suppression de la compétence provinciale « Logement » déjà bien développée par d'autres acteurs publics.

Effectivement, la compétence provinciale en la matière est tellement limitée qu'il pourrait être envisagé que l'ensemble des missions relevant de ce secteur soient « reprises » par la Région wallonne.

Inciter la création de logements sociaux sur les communes en disposant peu ou pas (Chaudfontaine)

La Région wallonne impose un quota de 10 % de logements sociaux par commune. En l'absence de dispositions contraignantes, certaines communes présentent un taux de logement sociaux proche de zéro.

LOGEMENT

Conclusion

La Déclaration de Politique Régionale (DPR) précise que, dans un souci d'efficacité, les compétences provinciales où les Communautés, la Région ou les communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées par les provinces et confiées à ces Communautés, Région ou communes. Le « logement » fait partie de ces matières.

Il s'impose de constater que les interventions de la Province de Liège en matière d'aide financière au développement de projets immobiliers complémentaires à la Région wallonne et aux organismes régionaux de logement sont tout à fait résiduelles et ne devraient plus être poursuivies.

La politique du logement devrait être réservée à la Région wallonne et aux communes ainsi qu'aux Sociétés de Logements.

Néanmoins, la subvention complémentaire que la Province de Liège accorde aux Agences Immobilières Sociales (AIS) est « vitale » pour celles-ci. Le fait de supprimer cette intervention engendrerait de grosses difficultés pour la plupart d'entre-elles.

Cette « perte » de subventionnement devrait être compensée par d'autres sans nécessairement retirer du Fonds des provinces la part contributive que représente cette intervention puisqu'elle est basée sur une contribution libre et volontaire de la Province.

Par contre, le fait de maintenir ou d'imposer à la Province une quelconque intervention obligatoire envers ces organismes devrait se réaliser avec un transfert de moyens ou une dotation suffisante.

MISSIONS JURIDICTIONNELLES

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS JURIDICTIONNELLES

Description des missions et activités

Par application des articles 104 in fine et 104 bis de la loi provinciale, le Collège provincial est, dans un certain nombre d'hypothèses, chargé par la loi ou le décret d'exercer des missions juridictionnelles.

Dans ce cadre, il incombe au Collège provincial de statuer en tant que juridiction administrative dans le respect des lois applicables et d'une procédure organisée garantissant le respect des droits des citoyens.

Les dispositions légales et décrétales existantes investissent les provinces de compétences juridictionnelles dans les domaines énumérés ci-dessous :

- contentieux électoral communal et validation des élections communales (articles L4156-5, L4146-6 et L4146-9 du CDLD).
NB : à l'issue des dernières élections, les élections ont été validées pour 84 communes en Province de Liège et 10 dossiers de réclamations traités.
- contentieux de l'élection des membres des CPAS et validation de cette élection (article 15 § 1^{er} de la loi 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale telle que modifiée par le décret du 5 décembre 2005).
NB : à l'issue des dernières élections, les élections ont été validées pour les 75 CPAS de la Province de Liège et la validation de l'élection des conseillers élus en remplacement de conseillers démissionnaires ont fait l'objet de 31 dossiers en 2008, 33 dossiers en 2009 et 35 dossiers en 2010.
- contentieux de l'élection des membres des conseils de zones de police (article 18 bis de la loi du 7 décembre organisant un service de police intégrée, structurée à deux niveaux)
NB : à l'issue des dernières élections, l'élection des membres des 20 Conseils de zone de police a été validée en Province de Liège et il n'y a pas eu de réclamations.
- le contentieux relatif à la prise en charge des secours accordés par les CPAS (article 15 de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les commissions d'assistance publique).
NB : 1 contentieux depuis 5 ans.
- le contentieux relatif à la responsabilité des receveurs communaux et le contentieux relatif à la responsabilité des receveurs des CPAS (article L1124-42§4 alinéa 2 du CDLD)
NB : aucun contentieux depuis 5 ans au moins.

En outre, la doctrine renseigne comme relevant de la compétence juridictionnelle des provinces, les matières suivantes :

- le contentieux de la reddition des comptes des trésoriers des fabriques d'église (articles 8 et 12 de la loi du 4 mars 1870).
NB : aucun contentieux depuis 5 ans au moins.
- le contentieux relatif aux dépenses d'entretien des chemins vicinaux (article 13 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux).
NB : aucun contentieux depuis 5 ans au moins.
- le contentieux relatif à la publication et à la collation des bourses d'études (article 26 de l'AR du 17 septembre 1987).
NB : aucun contentieux depuis 5 ans au moins.
- le contentieux relatif aux mines, minières et carrières (article 49 des lois coordonnées sur les mines, minières et carrières du 15 septembre 1919)
NB : aucun contentieux depuis 5 ans au moins.

MISSIONS JURIDICTIONNELLES

Commentaires sur les données de caractérisation

Type de compétence

L'exercice des missions juridictionnelles est attribué par délégation dans le cadre de la décentralisation administrative.

Autorité de contrôle

Il n'y a pas de contrôle de l'autorité délégante.

Mode de gestion

Les missions juridictionnelles en matière électorale sont gérées directement par le Collège provincial avec la collaboration d'agents provinciaux, fédéraux et régionaux suivant le type d'élections. Il en va de même des autres missions juridictionnelles.

Public cible

Les pouvoirs locaux que sont les communes, CPAS, Zones de police.

Autres acteurs

Le Collège provincial est l'unique intervenant en ces matières juridictionnelles.

Taille du marché

Le marché est représenté par tous les pouvoirs locaux concernés.

Part du marché

La part du marché correspond au marché pour ce type de compétence.

Financier

Outre le fait que l'instruction des dossiers est assurée par le pouvoir fédéral et la Région Wallonne qui en assument les frais, l'impact financier au niveau provincial est difficilement mesurable dès lors que ses missions sont exercées de manière très ponctuelle par les services provinciaux.

Enjeu humain

Le personnel provincial n'est affecté à ces missions que très ponctuellement et en surplus de ses tâches habituelles. Il n'est donc pas possible de mentionner un nombre d'équivalent temps plein d'agents affectés à celles-ci.

MISSIONS JURIDICTIONNELLES

Conclusion

En ce qui concerne les missions juridictionnelles électorales, elles ont toujours été exercées avec grande rigueur par le Collège, la preuve en étant que les recours qui ont pu être introduits au Conseil d'Etat contre des décisions en la matière ont toujours abouti à un rejet des requêtes.

A l'occasion des dernières élections, l'argument tiré du caractère électif du Collège appelé à exercer la mission a, à nouveau, été soulevé avec insistance et l'idée a déjà été émise d'envisager le transfert de cette compétence vers une autorité administrative. Cette évolution paraît devoir se confirmer.

Pour les autres missions, il s'impose de constater que d'une part, elles tombent en désuétude et d'autre part, elles doivent être réexaminées dans le contexte plus large de certaines redistributions de compétences déjà opérées (chemins vicinaux, mines, minières et carrières, bourses d'études).

PATRIMOINE CLASSE

Tableau synthétique de caractérisation

PATRIMOINE CLASSE

Description des missions et activités

L'article 215 du CWATUP précise que « pour autant que leur affectation soit déterminée, la Région, les provinces et la commune intéressée interviennent dans les frais de restauration des biens classés selon les modalités fixées par le Gouvernement wallon.

Les modalités, pour les aspects liés aux Provinces et aux Communes, d'application figurent dans l'arrêté du 29 juillet 1993 relatif au « subventionnement des travaux de conservation des monuments classés » (MB 13/10/93)

La Province intervient dans ce cadre en complément des subventions régionales et communales et fixe son taux d'intervention entre 1 % pour les demandeurs privés et 10 % pour les demandeurs publics sur base d'un rapport concerté avec la Région Wallonne.

Elle tient par ailleurs à soutenir les restaurations et réaffectations publiques, plus particulièrement à caractère culturel, social ou économique.

A noter que la Province de Liège a le pourcentage d'immeubles classés le plus important en Wallonie.

PATRIMOINE CLASSE

Commentaires sur les données de caractérisation

Octroi de subventions dans le cadre de l'exécution des travaux de restauration de bâtiments classés publics ou privés :

En fonction de l'article 215 du CWATUP qui stipule que « pour autant que leur affectation soit déterminée, la Région, la Province et la Commune intéressées interviennent dans les frais de restauration des biens classés, selon les modalités fixées par le Gouvernement ». Les modalités, pour les aspects liés aux Provinces et aux Communes, d'application figurent dans l'arrêté du 29 juillet 1993 relatif au « subventionnement des travaux de conservation des monuments classés » (MB 13/10/93) (décentralisation – délégation).

La Province fixe son taux d'intervention variant entre 1 % pour les demandeurs privés et 10 % pour les demandeurs publics sur base d'un rapport concerté avec la Région Wallonne.

Il arrive également qu'une action ponctuelle résulte d'un accord entre les différents niveaux de pouvoirs et les opérateurs pour permettre la finalisation d'une opération publique à but culturel, social ou autre.

Cette action se traduit alors par une dotation spécifique.

Taille du marché : + + +

La Province de Liège a le pourcentage d'immeubles classés le plus important, soit 39 % du patrimoine réel qui comporte 2800 biens. Une demande a été adressée à la Région Wallonne pour avoir les chiffres comparatifs.

Néanmoins, l'intervention régionale moyenne annuelle sur la Province de Liège est de 6,118 millions d'euros entre 2004 et 2008.

En regard, l'intervention provinciale moyenne annuelle de la Province de Liège est de 295.000 €.

Cette somme représente l'intervention provinciale pour les restaurations sur les différents bâtiments publics et privés. A cette somme s'ajoute les dépenses propres sur son propre patrimoine classé. En ce concerne la part du marché, celle-ci est marginale en regard de l'intervention régionale. Aussi, il n'est pas interdit de penser qu'une révision de l'arrêté de financement de cette matière et de l'article 215 du CWATUP, reprennent cette compétence aux Province.

Pour le Hainaut 8,3 millions d'euros de moyenne annuelle entre 2004 et 2008.

Namur : 2,29 millions d'euros

Luxembourg : 0,6 millions d'euros

Brabant : 2,8 millions d'euros.

Financier : Octroi de 625.000 € pour réhabilitation des Bains de la Sauvenière.

La Province de Liège, pour quoi faire ?
Version 1.2 du 25 novembre 2010

PATRIMOINE CLASSE

Conclusion

Le Service provincial des bâtiments instruit les demandes de subventionnement sur les bâtiments classés. Les travaux sur ces biens sont partiellement financés par une intervention régionale et par les provinces et communes conformément aux dispositions décrétales en la matière. Il apparaît que cette compétence pourrait être entièrement confiée au Service public de Wallonie. Il en va de même pour les avis rendus par le Collège provincial en matière de classement de biens immobiliers. La Province de Liège pourrait toujours soutenir ponctuellement, un projet en fonction de son intérêt spécifique, par une intervention financière particulière.

RELATIONS EXTERIEURES

Tableau synthétique de caractérisation

RELATIONS EXTERIEURES

Description des missions et activités

Bureau des relations extérieures de Liège (BREL)

Le BREL est fédérateur et centralisateur de toutes les relations internationales de la Province de Liège. Il gère, dynamise et coordonne, au sein de l'administration provinciale, cette action de relations extérieures avec des partenaires étrangers.

Ses objectifs sont :

- Assurer au Pays de Liège une visibilité et une notoriété à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent dans le cadre de ces relations internationales ;
- Optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres services provinciaux ;
- Permettre aux opérateurs liégeois de terrain (acteurs économiques, culturels, etc...) de valoriser leur savoir-faire à l'étranger et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province.

Le public cible est international tandis que les bénéficiaires des actions du Brel sont également les citoyens et opérateurs locaux.

Le Brel fournit des services et réalise des prestations qui ne peuvent être rendues compte sous forme de statistiques, de même au niveau de ses résultats qui ne peuvent être mesurés par des chiffres.

Une de ses missions prioritaires est de mettre en place les actions bilatérales prévues dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration que la Province de Liège a successivement signées avec

- la Province du Fujian (Chine)
- le Gouvernorat de Sousse (Tunisie)
- la Voïvodie de Malopolska (Pologne)
- le Département des Côtes d'Armor (France)
- le Département du Rhône (France)
- la Province de Frosinone (Italie)
- Ho Chi Minh Ville (Vietnam)

Cette coopération internationale assure au Pays de Liège une visibilité et une notoriété à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent entre les partenaires concernés et leur population respective.

Les échanges de jeunes, et notamment les échanges et stages scolaires, sont une priorité dans le cadre de ces échanges. Dans ce contexte, le Brel et l'Enseignement

collaborent parfaitement lorsqu'il s'agit d'actions mises en place dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration citées ci-avant.

Par contre le Brel n'intervient pas dans les programmes européens spécifiquement dédiés à l'Enseignement (Comenius, Erasmus etc).

L'objectif de ces échanges bilatéraux est également de permettre aux acteurs locaux des deux territoires partenaires de se rencontrer et d'établir des partenariats.

Le Brel apporte également aux opérateurs locaux les soutiens logistique et financier, accordés par la Province de Liège, dans le cadre de manifestations de jumelage, sportives, touristiques, culturelles et autres. Il met à disposition des opérateurs locaux du matériel et de la documentation promotionnels (DVD de présentation de la province de Liège, brochures, ...).

Il participe et/ou organise des séminaires à caractère international.

Il organise les missions du Collège provincial à l'étranger et inversement l'accueil, en province de Liège, de délégations étrangères. Le Brel ne joue pas le rôle d'une cellule d'accueil des investisseurs mais agit en parfaite synergie avec les acteurs régionaux que sont l'AWEX et l'OFI et également locaux tels que la cellule Investisseurs de la Ville de Liège ou la SPI+, le rôle du Brel étant de répondre à la demande de ces différents partenaires lorsqu'il s'agit d'accueillir en province de Liège une délégation étrangère et lui montrer tous les atouts qu'ils soient économiques, culturels, touristiques ou autres de notre région.

Il gère et coordonne le réseau des « ambassadeurs de la province de Liège ».

Ces derniers mois, ses missions se sont encore davantage renforcées sur l'Europe notamment avec l'ouverture du Centre « Europe Direct Province de Liège » coordonné par le Brel, qui a pour mission de sensibiliser, de mieux faire connaître et de rapprocher le citoyen de l'Europe.

Le Bureau Europe Direct Liège joue un rôle descendant – qui est de communiquer sur l'Europe, promouvoir l'Europe auprès du citoyen, au travers d'actions diverses (*présence de stand lors de grands événements organisés par la Province, organisation de conférences, diffusion de documentation, actions auprès des jeunes dans les écoles, etc.*) - et un rôle ascendant - faire remonter l'information de la Province de Liège vers la Commission Européenne, faire du lobbying, suivre et porter les dossiers de la Province auprès des instances européennes, etc.

Dans ce contexte, priorité est donnée aux actions « européennes » menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires), telle que la participation récurrente de la Province de Liège aux « Open Days » organisés par le Comité des régions, et de Partenalia qui est une association de « Provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales ».

Actuellement le Brel n'intervient pas dans les matières eurégionales et les projets Interreg mais à l'avenir en effet une synergie devrait être créée entre le Brel et le service en charge de ces matières.

RELATIONS EXTERIEURES

Commentaires sur les données de caractérisation

Activités :

Assurer une visibilité et une notoriété internationale de la Province de Liège et de tous ses atouts, grâce à de nombreux échanges multidisciplinaires au travers de Chartes d'Amitié et de Collaboration ou de partenariats ponctuels et bien ciblés noués avec des provinces étrangères, à l'organisation, la participation, et le soutien à des manifestation d'envergure internationale + une mission d'information sur l'Europe.

Public cible : le public cible du Brel est par définition international, qu'il soit :

- citoyen
- pouvoirs locaux
- associations
- entreprises

Autres acteurs :

- La Région wallonne, qui en faisant la promotion du territoire wallon par définition fait partiellement aussi la promotion des atouts de la Province de Liège
- La CF : idem que ci-dessus
- Les communes : dans le cadre de leurs relations internationales notamment au travers de jumelages, les communes participent aussi à la promotion d'une partie du territoire de la Province.

Autres acteurs privés : différentes acteurs privés et associations diverses participent d'une façon ou d'une autre au travers de leurs activités à la promotion et la valorisation de la Province de Liège sur la scène internationale. A titre d'exemples :

- l'ASBL Amitiés françaises de Liège
- L'Association Liège Demain
- Les associations « Amis de la province de Liège » à l'étranger
- L'université de Liège et l'Association « les amis de L'ULG »
- Les Hautes Ecoles et leurs programmes d'échanges d'étudiants
- Le Rotary et autre organismes d'échanges d'étudiants
- Les organisateurs privés d'évènements d'envergure internationale (ex : l'ASBL Idée Fixe et son Festival international du Film policier de Liège)

Marché :

Taille du marché : c'est-à-dire l'étendue de la demande : la taille de marché peut être considérée comme grande. Par exemple en termes d'information sur l'Europe, les communes, les écoles tous réseaux et niveaux confondus, le citoyen « lambda », sont visés.

Part de marché : compte tenu des moyens mis à la disposition du service, le service répond à une part moyenne de ce marché.

Financier :

BREL : (-26,74%) diminution des dépenses de personnel et de fonctionnement + transfert de subsides sur un autre code fonctionnel.

Réponse au besoin réel / actuel : croissant

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent connaître ce qui se passe en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnements administratifs des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque province belge mais également dans tous les pays européens. Depuis le 1.04.2010, la Province de Liège offre ce service via son Bureau des Relations extérieures et l'intérêt de la population est manifeste. Les demandes se multiplient pour obtenir des informations et de la documentation sur l'Europe, notamment les établissements scolaires tous réseaux et niveaux confondus, se montrent particulièrement intéressés par ce nouveau service. Si la province n'assurait pas ce service, il serait inexistant sur le territoire de la Province de Liège comme ce fut le cas entre 2007 et 2010 lorsque la SPI+ avait arrêté cette activité précisément au motif que le grand public visé par le Bureau Europe Direct n'était pas son public cible.

D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion d'un territoire et de ses composantes, qui seraient perdus dans la masse au niveau d'une promotion régionale.

Eléments complémentaires utiles :

L'ouverture du Bureau Europe Direct va largement encore intensifier les activités du service et des investissements en termes humains, matériels et financiers seront nécessaires pour assurer les missions telles que prévues dans la Convention-Cadre conclue entre l'Union européenne et la Province de Liège pour la période 2010 à 2012 renouvelable.

Si le service des Relations extérieures était abandonné il y aurait un déficit patent au niveau du territoire provincial vis-à-vis des interlocuteurs étrangers manifestant un intérêt pour la Province de Liège, dont les conséquences négatives retomberaient sur les acteurs locaux.

RELATIONS EXTERIEURES

Analyse du questionnaire

Pas de visibilité suffisante auprès de la population et méconnaissance au niveau local

Le Brel est un service qui n'est pas en contact directement avec les communes et les citoyens, ce qui explique cette absence de visibilité et cette méconnaissance au niveau local des actions menées par le Brel.

Néanmoins une opération comme le réseau des ambassadeurs de la province de Liège coordonné et géré par le Brel lui permet d'entrer en contact direct avec le citoyen.

Ce contact direct avec la population devrait également s'accroître avec l'ouverture du Bureau Europe Direct qui se veut être une vitrine et un guichet de l'information européenne pour le citoyen.

Le Brel s'est également fait connaître auprès de toute une série d'acteurs qui travaillent d'une façon ou d'une autre à l'échelon international et qui sont par définition la « cible » et les partenaires privilégiés du Brel (par exemple, l'AWEX, les ASBL portant des projets d'envergure internationale, les Consulats et Ambassades etc). Ce n'est donc pas les citoyens « lambda » qui sont les interlocuteurs en première ligne du Brel.

L'action du Brel consiste aussi à apporter un soutien logistique et financier pour des opérations à caractère international, et donc ici il reste dans l'ombre car c'est l'organisateur qui sera en contact directement avec le citoyen et non le Brel, ce qui explique pourquoi le citoyen ne connaît pas toujours le rôle joué par le Brel.

Il y a d'une part un effort à faire du côté provincial pour mieux faire connaître les services rendus par le Brel de façon directe ou indirecte aux citoyens. D'autre part il faut insister auprès des partenaires que le Brel aide et soutient dans leurs actions pour que ce soutien du Brel soit davantage valorisé.

Limiter les frais de « missions » parfois inutiles et restons pragmatiques et économes dans l'organisation et le choix des missions peuvent également être traités ensemble

Depuis plusieurs années, la Province de Liège a d'une façon générale limité très fortement les missions à l'étranger.

Néanmoins il ne peut y avoir de bonnes relations avec des partenaires étrangers sans rencontre entre élus et entre fonctionnaires qui permettent d'entretenir les liens d'amitié.

Ce sont les relations humaines qui se tissent au fil de ces rencontres qui permettent de déboucher et d'aboutir à la réalisation d'actions concrètes. Donc les missions à l'étranger et les accueils de délégations étrangères à Liège, s'ils doivent être bien entendu organisés avec parcimonie, sont néanmoins indispensables pour asseoir et conforter la place de la Province de Liège sur la scène internationale.

Absence de priorisation et de stratégie dans le choix des missions

Un des objectifs et mission prioritaires du Brel sont de faire connaître à l'étranger la Province de Liège et ses multiples atouts, en partenariat avec les acteurs locaux.

C'est pourquoi la Province de Liège a signé des Chartes d'Amitié et de Collaboration avec un nombre limité de « provinces » étrangères en privilégiant la qualité à la quantité. La Province a donc bien priorisé et établi une stratégie ciblée au niveau de ses relations internationales.

Ceci n'exclut pas des échanges ponctuels avec d'autres partenaires étrangers en fonction des demandes spécifiques qui sont faites en ce sens à la Province, soit directement par le partenaire étranger soit indirectement par les communes par exemple qui entretiennent elles même des jumelages avec des communes d'autres pays et qui régulièrement sollicitent le Brel pour être soutenues financièrement et/ou logistiquement dans le cadre de ces échanges.

Les missions du Brel devraient se traduire concrètement auprès des entreprises

Cette suggestion est rencontrée notamment dans le cadre de la prochaine mission AWEX en Chine à l'occasion de laquelle, et comme ce fut déjà le cas précédemment lors de missions AWEX auxquelles la Province de Liège a décidé de s'associer, en apportant aux entreprises liégeoises participantes une aide logistique et financière complémentaire au subside que l'AWEX leur octroie.

RELATIONS EXTERIEURES

Conclusion

Le Bureau des Relations extérieures constitue une plate-forme au sein de l'institution provinciale chargée de centraliser, coordonner et fédérer les relations internationales menées par les services provinciaux.

Il est également l'interlocuteur privilégié des opérateurs locaux qui souhaitent mener avec l'appui de la Province de Liège une opération à caractère international. Inversement il constitue l'interface vis-à-vis de tout demandeur étranger qui souhaite développer un projet avec la Province de Liège.

Le Brel donc est devenu dans le paysage liégeois un acteur incontournable au niveau des actions et projets d'envergure internationale menés en province de Liège.

Le rôle et les missions du Brel sont de deux types :

Rôle opérationnel

- Dans l'exercice de sa mission « Europe Direct », le Brel agit en maître d'œuvre à savoir qu'il met en place les actions prévues au Plan d'action intégré dans la Convention-Cadre signée pour trois ans et dans la Convention spécifique signée annuellement entre la Province de Liège et la Commission européenne.

- Dans le cadre de la participation de la Province de Liège aux réseaux européens CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) et Partenalia (association de « Provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales »), le Brel est le bras opérateur pour la Province de Liège. Il participe aux réunions techniques pour rendre compte au Collège provincial. Il relaie vers les autres services provinciaux lorsqu'une matière spécifique est concernée.

- Le Brel est également acteur lorsqu'il s'agit de promouvoir la Province de Liège sur la scène internationale, soit lors de déplacement à l'étranger, soit lors d'accueil de délégations étrangères.

- Le réseau des « ambassadeurs de la province de Liège » coordonné et géré par le Brel est un vecteur essentiel de la promotion de la Province de Liège et de ses atouts à l'étranger.

- Le Brel joue un rôle d'interface vis-à-vis de la Région wallonne pour la mise en place des actions de relations extérieures en coordination avec les structures concernées (AWEX, WBI...).

Rôle transversal

- Le Brel apporte le soutien nécessaire aux services provinciaux pour développer une action avec l'étranger. Il est donc susceptible d'intervenir au niveau des 22 compétences provinciales.

Par le réseau de contacts qu'il a développé à l'étranger, le Brel est une plaque tournante permettant de fédérer, dynamiser et coordonner les actions internationales décidées par le collège provincial.

- Lorsqu'il s'agit de promouvoir la Province de Liège sur la scène internationale, le Brel est partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui dès lors permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.

- Le Brel apporte les soutiens logistique et/ou financier nécessaires aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger.

- Le Brel soutient ponctuellement les communes qui ont des jumelages avec des communes étrangères.

Ce rôle de soutien aux communes devra être à l'avenir davantage développé :

- d'une part dans le cadre de leurs relations de jumelages

- d'autre part dans le cadre du service Europe Direct : le Service Europe direct Province de Liège devrait à terme être le partenaire des communes qui souhaitent sensibiliser leurs citoyens à l'Europe, en ce compris des actions spécifiques vers les écoles communales car les enfants sont certainement un public cible à privilégier au niveau du Centre Europe Direct.

Le Centre Europe Direct Province de Liège pourra également développer une expertise en matière de recherche de fonds européens et de veille informative au niveau des appels à projets européens de façon à pouvoir aider tant les services provinciaux en interne que les communes à mobiliser davantage les fonds européens.

- Dans le contexte décrit ci-avant, le Brel pourrait davantage être impliqué dans l'Eurégio Meuse Rhin et le programme Interreg. En toutes hypothèses, une synergie devra être créée entre le service provincial chargé de l'Eurégio Meuse Rhin et le Brel.

Conclusions

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent développer des projets en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnements administratifs des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Le Brel répond à cette demande toujours croissante, qu'elle émane des citoyens de la province de Liège désireux de sortir de leurs frontières ou qu'elle émane de l'extérieur pour venir voir en province de Liège ce qui s'y passe.

Le Bureau des Relations extérieures est la vitrine et le guichet de la Province de Liège et de ses composantes vis-à-vis du monde extérieur.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque province belge mais également dans tous les pays européens. D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes, qui seraient « perdus dans la masse » au niveau d'une promotion régionale.

SANTE

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS			CARACTERISATION																										
ACTIVITES	ENTITES	Type de compétence		Autorité de contrôle	Mode de gestion		Public cible			Autres acteurs					MARCHÉ	FINANCIER										ENJEU HUMAIN		NIV SATISF des COMMUNES	BESOIN
		Decentralisation - délégation -	Decentralisation - autonomie -		Gestion en partenariat	Gestion déléguée	Gestion directe	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C. F.		P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Depenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Depenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire		

SANTÉ	Développement d'une médecine préventive proche des citoyens et réalisation de dépistages spécifiques	Dépistage mobile	X		Fédéral (INAMI) Communauté française	X		X						Hôpitaux gérés par des intercommunales	Hôpitaux privés, médecins	+++	++	4.201.290 €	-6,76%	5.886.415 €	0 €	1.332.020 €	1.243.710 €	4.554.395 €	1,83%	486.674 €	5.526.762 €	79			↗	
	Accueil, soins et accompagnement au profit de personne rencontrant des problèmes de santé mentale	Centre hospitalier spécialisé "L'accueil"	X		INAMI Région Wallonne	X		X						Hôpitaux publics	Hôpitaux privés	148183 journées	++	29.105.278 €	8,25%	30.579.701 €	3.180.367 €	28.938.036 €	4.002.155 €	1.641.665 €	9,53%	12.183.225 €	45.683.130 €	381,15			→	
	Recherche de substances toxiques dans l'eau et les denrées alimentaires	Laboratoire de toxicologie environnementale et industrielle	X		EUROPE (accréditation)	X		X	X	X	X		ISSEP	Université de Liège - laboratoires privés			++	++	5.392.525 €	-4,22%	5.055.935 €	0 €	1.104.951 €	1 €	3.950.984 €	1,57%			76,75			↗
	Promotion de la santé par l'organisation ou la participation à des événements ponctuels	Promotion de la santé	X			X		X					X	X	X	X	+++	++											15,5			↗
	Etudier les habitations suspectes de receler des éléments nuisibles pour la santé des occupants sur appel de ceux-ci avec l'aide de leur médecin-traitant, et informer préventivement les citoyens tant propriétaires que locataires qui s'adressent à lui avec des questions concernant les pollutions intérieures.	Service d'analyse des milieux intérieurs	X			X		X										100 par an	++	++	1.956.428 €	53,94%	1.373.941 €	0 €	25.440 €	25.400 €	1.348.501 €	0,43%				↗
	Contrôle des absences pour maladies des travailleurs et expertise dans le cadre des accidents du travail	Médecine de contrôle	X			X			X	X	X	X		Certaines communes	Mensura, Securex, Sambre-Escout-Meuse,...et tout médecin mandaté par un employeur	+++	+															→
	Développement d'une médecine préventive et réalisation de vaccinations spécifiques aux voyageurs	Médecine du voyage	X		FEDERAL INAMI	X		X							CHU - CHR (spécifiquement pour la vaccination contre la fièvre jaune) et tout médecin ou service médical	+	++												15			↗
	Organisation d'exams médicaux à l'attention de sportifs afin d'identifier les risques potentiels, éviter une pratique inadéquate du sport et ainsi les orienter vers des activités adaptées à leurs possibilités et aspirations	Médecine sportive	X		Fédéral (INAMI)	X		X		X				Service médicaux d'hôpitaux publics	Médecins - services médicaux privés - hôpitaux privés	+	++	4.191.646 €	-38,93%	2.740.191 €	0 €	609.621 €	37.481 €	2.130.570 €	0,85%							↗
	Prise en charge du sevrage tabagique sous forme de thérapies de groupes ou individuelles	Centre d'aide aux fumeurs	X		INAMI	X		X						Hôpitaux publics	Hôpitaux privés, médecins	+	+															↗
	Organisation de consultations diverses dans le domaine de la santé	Consultations	X		INAMI	X		X						Hôpitaux publics	Hôpitaux privés, centres médicaux, médecins	++	+												25			↗
Recueillir les données statistiques et épidémiologiques provenant des différentes structures de la santé	Observatoire de la santé	X			X		X	X	X		X	X	X	Démarche commune à de nombreuses associations ou institutions actives en promotion de la santé														4			↗	

SANTE

Description des missions et activités

1. Secteur préventif

Dépistage mobile

Créé en 1933 par l'installation d'un matériel radiographique pour l'étude du thorax à l'intérieur d'un car, le service a permis le dépistage de la tuberculose, jusqu'à ce que celle-ci soit pratiquement éradiquée.

Le dépistage est une pratique de prévention secondaire consistant à tester une (tranche de) population afin d'y dépister des signes avant-coureurs d'une maladie, pour qu'un diagnostic précoce intervienne et permette un traitement plus efficace tout en conservant un maximum de moyens diagnostics plus élaborés (et donc plus onéreux) à la population à risques ou en pathologie dépistée. Il s'agit d'une orientation des moyens de santé vers une population plus et mieux discriminée.

La population reçoit un courrier spécifique à l'affection dépistée et ainsi s'exerce en plus une démarche de prévention primaire, c'est-à-dire une sensibilisation qui touche tous les citoyens d'âge et de cible concernés.

Depuis lors, la gamme des campagnes proposées en matière de dépistage s'est élargie et le service des cars propose actuellement :

- Le dépistage du cancer du sein aux femmes de 40 à 75 ans ;
- Le dépistage du cancer de la prostate et de l'andropause ;
- Le dépistage des facteurs de risque cardio-vasculaires
- Le dépistage de l'insuffisance rénale ;
- Le dépistage de l'ostéoporose (actuellement suspendu en raison d'un changement de technique);
- Le dépistage du diabète
- Le dépistage de l'hypercholestérolémie
- Le dépistage de la tuberculose dans les milieux à risque.

En outre, ce service héberge aussi le bus Sex'Etera, qui est un outil de prévention primaire

- D'éducation sexuelle et affective destiné aux adolescents
- D'information à propos du SIDA et des infections sexuellement transmises à destination des adultes et adolescents

La volonté de la Province de Liège de développer une médecine préventive proche des citoyens et des nécessités du moment se concrétise également, au niveau du service des cars, par la participation à des manifestations d'information et sensibilisation réalisées

par le Service provincial de Promotion de la Santé ou d'autres instances publiques ou associations non provinciales.

Promotion de la santé (S.P.P.S.)

Le Service provincial de Promotion de la Santé mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information abordant de multiples thématiques de Santé globale, de manière autonome ou en partenariat avec les acteurs de terrain (Communes, monde associatif), à qui ce Service fournit un appui méthodologique et logistique pour des projets de promotion de la santé.

- Organisation des « Jeudis Santé », conférences-débats destinées au grand public de la Province de Liège ;
- Campagnes radiophoniques d'éducation à la santé ;
- Elaboration et diffusion de brochures thématiques ;
- Organisation d'évènements en lien avec la Santé et la Qualité de Vie ;
- Présence sur le terrain via des stands de sensibilisation, avec par exemple la campagne « Liège Province Festive », qui organise la prévention en milieu festif ;
- Coordination du Projet « Liège Province Santé » de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Présidence et siège social du Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS.

Présents aux stands lors de différentes manifestations « grand public » (Francofolies, Beach volley Esneux, Belzik Festival, divers « Salons des Aînés », Journées mondiales du SIDA, du diabète, Semaine du Cœur, manifestations en faveur du don d'organes, etc.) les 10 agents (aidés d'étudiants pendant les vacances) distribuent des brochures, répondent aux questions et informent le public sur les activités médicales provinciales et les sujets débattus mensuellement lors des Jeudis Santé.

En 2009, 37 stands extérieurs Service Provincial de Promotion de la Santé + 39 stands de Liège Province Festive en 2009.

Le service est composé de 10 agents (3 attachés, 5 employés, 1 auxiliaire d'administration, 1 auxiliaire professionnelle).

Médecine de contrôle

Missions :

Le Service médical de Contrôle effectue la surveillance du personnel de l'Administration provinciale et d'agents d'autres structures (cf. ci-dessous).

Le contrôle externe émane de collaborations anciennes prolongées et de nouvelles obtenues par réponse à des marchés.

Le Service médical de contrôle est assuré par 9,5 ETP (1 premier directeur médecin, 1,5 médecins contrôleurs, 7 employés) et contrôle l'absentéisme de plus de 22.000 agents dont 14 administrations et CPAS.

Il a traité 24.355 certificats en 2009 et a contrôlé 52 % des certificats contrôlables.

En plus du contrôle médical de l'absentéisme, le Service effectue les examens de nomination du personnel provincial (enseignants et non enseignants).

- Contrôles pour les absences maladies :
Chaque jour, les dossiers médicaux des agents en incapacité sont examinés par les médecins-contrôleurs et un avis médical et administratif sur la justification ou non des certificats y est consigné. A la lumière des antécédents et de l'affection en cours, le Service effectue des contrôles médicaux tant à l'Institut Malvoz qu'à

domicile, si le patient ne peut se déplacer. Bien entendu les contrôles sont aussi réalisés à la demande de l'employeur. Pour certains organismes sous convention, le Service de Contrôle Médical assure un service de garde.

Par ailleurs, le service effectue l'encodage des absences pour maladie, les congés de maternité ainsi que les absences pour accident de travail des agents provinciaux dans le programme Ulis Cmed, logiciel propre au service de contrôle et en lien direct avec Ulis Web de la Province.

- Expertises dans le cadre des accidents de travail :
En matière d'accident de travail, le Service sert de lien entre l'employeur et l'assureur loi avec éventuellement lors du refus de l'assureur, la prise en charge dans le cadre de l'absence pour maladie. Le Service réalise depuis fin 1999 des expertises dans le cadre des accidents de travail d'agents du CHU et de la RTBF pour le compte d'Ethias.

Le Service établit le pourcentage d'invalidité et la date de consolidation de chaque accident de travail de ces 2 organismes par le biais d'examen médical d'expertise ou par traitement administratif du dossier. En effet, l'organisme assureur, c'est-à-dire Ethias, ne peut assurer à la fois l'évaluation et son dédommagement, il revient au service, par sa neutralité, le rôle de décideur sur le pourcentage d'invalidité et la date de consolidation.

Médecine du voyage

Missions :

- Vaccination :

Centre agréé par le Ministère fédéral de la santé publique et de l'environnement, pour administrer les deux vaccins obligatoires (pour certains pays) : les vaccins contre la fièvre jaune et la méningite à méningocoques.

La vaccination telle que fièvre typhoïde – diphtérie – tétanos – polio – hépatite A – hépatite B – méningite est également réalisée par le service. Une information est donnée sur des vaccinations plus rares comme l'encéphalite japonaise, l'encéphalite à tiques, la rage, la tuberculose, en collaboration, s'il échet, avec l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers

- Information et Prévention :

Dès la création du service, celui-ci est devenu un Centre de médecine préventive pour les voyageurs :

⇒ Evaluation personnalisée du risque : Le Centre de vaccinations de l'Institut provincial E. Malvoz, constitué par un médecin responsable spécialisé en hygiène médicale et aidé par deux médecins spécialisés en médecine tropicale, a comme tâche de donner des conseils :

- en matière de vaccination : obligatoire et non obligatoire ;
- en matière de prévention et traitement : de la malaria, de la dysenterie, de la dengue, des maladies parasitaires et du SIDA ;
- en orientation : la pathologie de retour est complexe et demande beaucoup d'investigations et de vigilance. C'est pour cette raison que les personnes sont adressées aux différents hôpitaux de la région liégeoise soit le CHU soit le CHR ;
- en matière de risques plus divers tels que la phlébite suite à la station assise prolongée (avion), le mal des montagnes, gestion des fuseaux horaires (jet lag) et le décalage horaire (crucial en cas de certains traitements et/ou régimes médicaux), le risque des baignades en eau douce avec notamment la schistosomiase appelée « fièvre de l'escargot »,

les baignades en mer et bien entendu sur les précautions du coup de soleil qui est la pathologie la plus fréquente pour le dermatologue ;

- en prévention de situations particulières telles que les femmes enceintes, les bébés, les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes d'une affection chronique ;
 - en constitution d'une pharmacie de voyage : afin que les éventuels petits désagréments deviennent anodins.
- ⇒ Logiciel EDISAN : le Centre participe activement à la diffusion des informations concernant les épidémies qui sévissent de par le monde en collaborant avec les autres Centres de vaccinations agréés tels que le Centre de Médecine Tropicale d'Anvers et avec l'O.M.S. Le logiciel EDISAN permet d'être informé de toutes les épidémies dans les 24 heures et procure une documentation détaillée de la région avec les précautions à prendre suivant le type de voyage envisagé.
- ⇒ Accueil téléphonique : le Centre de vaccinations répond aux interrogations multiples tant des voyageurs que des médecins-traitants, des pharmaciens, des agences de voyage ainsi que de la médecine du travail. En outre, lorsque la demande de vaccination est plus importante (périodes de vacances), le Centre assure des consultations supplémentaires afin de répondre à la demande accrue. Le centre est donc ouvert toute l'année avec une permanence téléphonique permettant d'obtenir des informations générales. Rappelons à cet effet que le centre de vaccination dessert à lui seul tout le territoire de la province de Liège et quelquefois les autres provinces.
- ⇒ Gestion d'un site Internet ;
- ⇒ Participation et information grand public par la participation ou l'organisation de salons, conférences ou émissions.

La médecine de voyage (4 ETP : 2 médecins mi-temps, 3 infirmiers) assure ce service pour les Provinces de Liège et du Luxembourg, tout en rendant service à tout citoyen entrant en contact avec nos services. La disponibilité et les compétences du personnel provoquent 6000 appels/contacts au moins.

Le nombre de contacts mails par webmaster est en augmentation.

Médecine du sport

L'Institut provincial E. Malvoz a développé et adapté les techniques médicales pour aider le sportif dans sa pratique quotidienne. En plus des examens habituels, l'exploration s'adresse plus particulièrement aux fonctions sollicitées par l'exercice physique c'est-à-dire les muscles, les articulations, la circulation sanguine, la ventilation pulmonaire. Différentes qualités sportives sont étudiées comme le sprint et la détente, mais l'examen s'oriente plus particulièrement vers l'endurance, qualité de base nécessaire à tous les sportifs.

Ce service détermine ainsi la puissance aérobie (VO₂ max) mais aussi les différents seuils de tolérance aérobie et anaérobie par des mesures sanguines (lactates), cardiaques (ECG) et ventilatoires.

L'ensemble de ces résultats conduit à des conclusions médicales et sportives qui permettent d'orienter chacun vers des activités adaptées à ses possibilités et à ses aspirations. Un contrôle objectif et scientifique de l'entraînement permet de préciser les modalités des efforts (intensité, durée, répétition) qui conduisent non seulement à la performance sportive mais aussi à une amélioration de la santé.

Le service n'effectue pas de médecine thérapeutique.

A préciser, que le centre s'adresse aussi aux clubs et associations qui souhaitent faire bénéficier, à coût réduit, leurs membres d'une batterie d'examen médicaux.

Ils apportent également leur aide lors des manifestations organisées en extérieur et dans le cadre du domaine qui les concerne.

Par ailleurs une unité de psychologie du sport est mise en place. Ce service, s'inscrivant dans une volonté de service public autour du sport, s'attache bien évidemment à l'amélioration de la performance, mais toujours en renvoyant à l'autonomie du sportif, tant dans l'exercice de son sport que dans sa vie personnelle. Il se rapproche logiquement de ce que d'autres services publics pratiquent en la matière, en particulier le Département de l'Hérault avec le Centre de psychologie du sport à Montpellier. Cette structure offre à des sportifs, des entraîneurs et des parents une consultation spécialisée. Elle peut organiser au cas par cas des préparations psychologiques personnalisées pour les athlètes, poser des actes d'expertises, que ce soit dans des groupes sportifs ou auprès de parents et d'enfants.

L'unité de psychologie poursuit sa mission préventive, avec comme objectif un « sport santé » intégrant la dimension psycho-affective. Prévention donc en s'attachant à faire désirer un sport de qualité auprès de jeunes pratiquants. Prévention aussi dans le cadre de la construction d'un module de formation en psychologie du sportif destiné aux cadres et dirigeants de clubs sportifs. Dans les actions de prévention s'inscrivent aussi des communications scientifiques, que ce soit en milieu médico-sportif ou psychanalytique.

Quelques chiffres :

- 71 clubs ont signé la convention du forfait sportif
- 1000 examens annuels

Service des Consultations

L'examen sportif biométrique est la compilation d'une consultation d'un médecin sportif (médecin généraliste + licence médecine du sport) et d'un médecin spécialiste interniste ayant l'habilitation pour effectuer les tests d'efforts en conditions maximales.

L'examen sportif biométrique nécessitant la présence de médecins internistes, lors de leur présence dans le service, la possibilité d'une consultation spécifique leur est ouverte.

L'équipe de médecins spécialistes propose donc des consultations dans les domaines suivants :

- Consultations de cardiologie, de pneumologie et d'endocrinologie :
- Consultation d'Allergologie :

Les phénomènes allergiques sont en augmentation constante. Le Service d'Allergologie a pour mission de diagnostiquer ces maladies et promouvoir les conseils de prévention (influence des saisons, salubrité de l'habitat,...) et travaille en étroite collaboration avec le S.A.M.I. (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs).

- Consultation de Gériatrie :

Cette consultation s'inscrit dans un objectif général de qualité de vie et de maintien de l'autonomie en faveur des seniors. Elle conseille également les sportifs âgés dans leurs activités sportives favorites.

Nombre de patients :

- 236 en pneumologie
- 185 en cardiologie
- 57 en endocrinologie

- Examens fonctionnels cardio-respiratoires :

Des expertises sont réalisées pour des demandes d'indemnités au Fonds des Maladies Professionnelles. A la demande de Centre de Médecine du Travail, des examens complémentaires ou spéciaux sont effectués.

Le personnel affecté à la Médecine du Sport et au service des Consultations représente 23 ETP ((1 premier directeur médecin, 6 médecins, 1 ALC en chef, 1 ALC, 2 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 animateur gradué, 1 laborantin, 1 puéricultrice, 4 employés d'administration, 1,5 ouvrier qualifié et 1 auxiliaire d'administration, 0,5 médecin psychiatre.

Centre d'aide aux fumeurs (C.A.F.)

Le centre d'aide aux fumeurs a pour but d'apporter un soutien médical et psychologique au patient pendant la période de sevrage tabagique. Son travail s'oriente en plusieurs axes :

- renforcement des motivations ;
- analyse de la dépendance physique et psychologique du fumeur ;
- information sur le sevrage et les substituts nicotiniques ;
- programme de conseils pratiques personnalisés ;
- recherche de substituts et d'activités compensatoires ;
- accent sur les bénéfices de l'arrêt et mise en garde contre la rechute.

Le service répond également aux nombreuses demandes d'informations sur les méthodes de sevrage (permanence tabac stop). Il collabore avec différents organismes actifs dans le domaine de la prévention du tabagisme et participe activement, chaque année, à la Journée Mondiale sans Tabac du 31 mai.

Il s'exerce :

- individuellement : 1 psychologue à 0,5 ETP dont 5 heures/semaine de mise à disposition du CAF du CHR de la Citadelle avec remboursement ;
- des thérapies de groupe sont également assumées par un collaborateur indépendant. En 2009, 25 groupes de 10 personnes de l'administration provinciale.

Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI)

Dans les suites du projet européen Sandrine (Santé-Développement-Durable-Information-Environnement), la Province de Liège a conçu, il y a 11 ans, le premier Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de Belgique, le SAMI. En effet, à cette époque, les médecins mettaient en évidence des relations entre certaines pathologies et notre environnement proche où, il faut le dire, nous passons le plus clair de notre temps.

Ce service examine donc les habitations dont l'atmosphère intérieure est suspecte de receler des éléments nuisibles à la santé des occupants. Le SAMI se déplace sur demande du médecin-traitant, lorsqu'un patient présente des troubles, respiratoires le plus souvent, qui semblent liés à la présence au domicile.

Le médecin du SAMI effectue des mesures sur place, prélève des échantillons pour analyse, observe et relève les matériaux présents dans le logement et les substances entreposées, la configuration des lieux et habitudes de vie qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'atmosphère. Des conseils sont déjà donnés à ce niveau.

Le service rédige ensuite un rapport à l'attention du médecin-traitant.

Dès le début, le SAMI a pris pour habitude de recontacter le patient et parfois aussi son médecin pour réévaluer la situation, quelques mois après son passage. Dans une grande

majorité de cas (80%), la santé du patient est nettement améliorée par la mise en application des conseils donnés par l'équipe du SAMI.
Les interventions de ce service sont gratuites.

Le service est également appelé à fournir de nombreux conseils par téléphone ou courrier, avec le cas échéant réorientation vers les services spécialisés concernés tels que services communaux ou régionaux.

En outre, une information est distillée vers les acteurs concernés et la population au travers de conférences et de la distribution de brochures explicatives. Ces missions sont permanentes, ouvertes à tous les citoyens et sont inscrites dans les programmes "environnement-santé" de la Région wallonne de la Communauté française, du fédéral et de l'OMS.

Ces démarches de sensibilisations sont clairement sollicitées par les Communes.

Ce service fonctionne avec 3 ETP (1 premier directeur médecin, 1 employée d'administration et 1 agent technique).

2. Secteur thérapeutique

C.H.S. « L'accueil » de Lierneux

Le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) l'Accueil est un hôpital psychiatrique dont la mission est d'accueillir, sans discrimination d'âge, de sexe, d'idéologie, de philosophie, de conviction religieuse ou de fortune, de soigner et d'accompagner des adultes, dans le respect de la personne et dans le cadre d'une politique de santé qui veut mettre à la disposition des citoyens et des autorités, les moyens de répondre aux problèmes de santé et de promouvoir la santé mentale.

La finalité de cet établissement hospitalier est donc de proposer aux personnes hospitalisées une réponse à leurs problèmes de santé mentale en assurant un accueil et des soins de qualité.

Pour remplir cette mission, le centre dispose de 430 lits répartis en unités de diagnostic, de traitement et de placement familial. Il dispose également d'une offre de 60 lits dans la nouvelle Maison de Soins Psychiatriques (MSP). Les patients sont répartis dans les 15 unités de soins que compte l'hôpital selon leur pathologie ou la spécificité de la prise en charge.

Unités de soins :

- Unité de diagnostic et de traitement des états aigus. Troubles majeurs aigus du comportement ;
- Unité d'admissions hommes (assuétudes, dépression) ;
- Unités médico-psychologique de l'adolescent et du jeune adulte suicidant et/ou suicidaire ;
- Unité de traitement pour séjours longue durée. Prise en charge en traitement des patients agressifs présentant des troubles majeurs du comportement ;
- Unité de diagnostic et de préparation avant transfert au placement familial. Prise en charge de patients du placement familial en décompensation ou en accord avec la famille d'accueil pendant un temps déterminé ;
- Unité de patients principalement en post-hospitalisation en préparation à une réinsertion sociale, familiale ;

- Unité d'observation et traitement de patientes psychotiques (cas lourds) et patientes présentant des troubles graves du comportement ;
- Unité d'accueil de patients présentant un trouble psychiatrique chronique stabilisé ;
- Unité de psychogériatrie ;
- Accueil de patientes présentant des troubles psychotiques, névrotiques et assuétudes ;
- Hébergement en famille d'accueil de patients ;
- Unité mixte de traitement de soins aigus ;
- Traitement spécifique intensif de patients psychotiques ;
- Unité de prise en charge de patients psychotiques, dépendants ou présentant des déficiences intellectuelles ;
- Unité d'admission femmes.

La Maison de Soins Psychiatriques (MSP) :

La notion de Maison de Soins Psychiatriques (MSP) est apparue en 1990 (A.R. 10/07/1990). Il s'agissait pour le législateur de raccourcir le séjour en hôpital et/ou de l'éviter. La MSP est donc destinée aux personnes qui présentent un trouble psychique chronique stabilisé pour autant qu'elles ne requièrent pas de traitement hospitalier, qu'elles n'entrent pas en ligne de compte pour une admission en maison de repos et de soins ou en Habitation protégée, et qu'elles ne nécessitent pas une surveillance psychiatrique continue. Par contre, elles doivent nécessiter un accompagnement continu. La MSP peut également accueillir des handicapés mentaux aux mêmes conditions.

Autres activités :

Il faut encore souligner qu'un nombre important d'examen sont réalisés hors site (consultations qui nécessitent des transports en voiture accompagnés), et que les services interviennent régulièrement en E.P.I. (Equipe Première Intervention).

Les services sont composés de : 12 médecins, 84 infirmiers, 65 auxiliaires de soins pour un total de 381,5 ETP.

Le CHS représente 490 lits agréés dont 120 de placement familial et le service « Suicide adolescent et jeunes adultes » Patrick Dewaere.

Laboratoires

Le laboratoire comprend quatre Départements :

- ⇒ Département de Chimie de l'Environnement ;
- ⇒ Département de Microbiologie ;
- ⇒ Département de Toxicologie industrielle ;
- ⇒ Département « Qualité ».

Les analyses effectuées par ces différents Départements peuvent se recouper et être corrélées à une même problématique qui est ainsi abordée de manière globale et peut faire l'objet d'une approche intégrée.

Département de la chimie de l'environnement

Ce Département s'investit dans la caractérisation chimique des milieux environnementaux (matières solides ou liquides ou denrées alimentaires), à savoir, par exemple, la recherche et le dosage de métaux toxiques, des PCB, des pesticides et ce, dans des secteurs variés et par rapport à divers objectifs (conformité par rapport à la législation, amélioration de process, sécurité, toxicité, etc.).

Département de microbiologie

Le Département de Microbiologie vérifie la conformité d'échantillons (matières solides ou liquides ou denrées alimentaires) aux critères microbiologiques en vigueur. Il est accrédité pour la plupart des analyses réalisées et agréé par la Région wallonne comme « laboratoire chargé des analyses officielles en matière de protection des eaux de surface ».

Dans le domaine de l'hygiène générale des conditions de travail, le laboratoire propose un contrôle microbiologique au niveau des locaux et du matériel, conformément à la législation en vigueur. Depuis le mois de juin 2007, le laboratoire est agréé par l'AFSCA pour les analyses de denrées alimentaires.

L'analyse des denrées alimentaires est réalisée tant sur des échantillons soumis au laboratoire par des organismes publics ou privés que sur des échantillons prélevés par des agents du laboratoire au cours de tournées de contrôle (le plus fréquent). Cela concerne les cuisines de collectivité, les industries agroalimentaires et les particuliers.

Analyse des eaux :

Une grande partie des échantillons d'eaux de distribution et la quasi totalité des échantillons d'eaux de piscines sont prélevés au cours de tournées régulières effectuées par des préleveurs du laboratoire Santé et cadre de Vie.

Cela concerne les eaux de consommation humaine (sociétés distributrices, administrations communales, établissements publics) et les eaux de piscine (100 établissements) et de baignade.

Département de toxicologie industrielle

Ce Département réalise des recherches de toxiques sur des supports humains (sang, urines, etc.).

Département qualité

Missions :

- Gestion de l'ensemble des procédures organisationnelles et opérationnelles dans le maintien des accréditations multiples (internationales) que détient le laboratoire, ce qui sous entend leur tenue à jour et leur diffusion ;
- Assurer la veille normative de manière à ce que les références du laboratoire soient en conformité avec les textes les plus récents, qu'ils soient d'ordre législatif ou technique ;
- Organiser et gérer les intercomparaisons analytiques au niveau international afin de garantir la fiabilité des résultats et l'habilitation du personnel ;
- Collaborer à la réalisation des audits BELAC et programmer les audits internes ;
- Veiller à la compréhension et à la mise en application du système Qualité.

Les services sont composés de 10 ALU et de 41 ALC

SANTE

Commentaires sur les données de caractérisation

Dépistage mobile :

Il s'agit d'un marché de grande taille, compte tenu des tranches de population concernées. Une partie de ce marché ne peut être estimée, car elle correspond à une activité médicale privée, chaque médecin ayant la possibilité de dépister individuellement ses patients.

En ce qui concerne le dépistage de masse (systématique ou collectif), les structures en principe consacrées aux soins de santé (hôpitaux notamment) intègrent cette mission dans certains cas (exemple : dépistage, dans les maternités, d'affections congénitales chez le nouveau-né, ou dépistage du cancer du sein chez les femmes de 50 à 69 ans).

En Province de Liège, le dépistage de masse itinérant concerne le dépistage du cancer du sein pour les femmes de 40 à 74 ans, le dépistage du cancer de la prostate pour les hommes de 50 à 75 ans, le dépistage de l'andropause, du diabète, de l'hypercholestérolémie, de l'insuffisance rénale et des facteurs de risque cardiovasculaires. Il s'agit d'une exclusivité Province de Liège, sauf en ce qui concerne le cancer du sein chez les femmes de 50 à 69 ans.

Pour ce public cible, on peut faire une approche statistique. Les femmes de 50 à 69 ans, en province de Liège, sont au nombre de 117.000, censées effectuer un examen bisannuel, c'est-à-dire 58.000 examens par an. On considère en général, bien que ces données ne soient pas connues par nous, que ce dépistage rencontre une adhésion d'environ 30 %, soit 17 400 examens pratiqués. Nous effectuons en moyenne 3000 examens annuels, soit plus de 15 % de l'activité totale.

En outre, cette activité de dépistage (prévention secondaire) doit être également appréciée sur le plan de la prévention primaire (sensibilisation et information). La visibilité des cars de dépistage et les outils de communication que nous mettons en place jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation de la population générale.

Le but de ces activités de prévention n'est pas uniquement que le citoyen vienne se faire dépister dans nos services, mais bien qu'il prenne sa santé en mains et applique les recommandations de prévention, que ce soit avec la Province ou chez son médecin-traitant.

Les activités de dépistage devraient connaître une expansion progressive et durable, liée aux progrès médicaux et au vieillissement de la population.

Promotion de la santé :

Il s'agit de prestations d'éducation permanente (information, sensibilisation, incitation à des comportements sains) à destination du grand public. Il est impossible de pondérer des prestations aussi différentes qu'un slogan diffusé à la radio, l'édition d'une brochure, une conférence de deux heures, ou une animation d'une journée entière. La quantification du marché est impossible, en raison du nombre d'acteurs institutionnels ou privés.

En outre, dans ce domaine, la répétition n'est pas à craindre, au contraire. Les messages visant à améliorer les comportements et l'hygiène de vie de la population doivent être nombreux, redondants et récurrents : c'est un critère de qualité et d'efficacité. La notion de part de marché est donc toute relative.

Par ailleurs, l'accroissement des « maladies de civilisation » (qui dépendent de notre hygiène de vie) implique que la promotion de la santé est un domaine en expansion.

Médecine de contrôle :

En ce qui concerne le service provincial, 52 % des 8465 certificats contrôlables ont été contrôlés, ce qui est un excellent score.

Mais pour quantifier toutes les prestations de contrôle médical sur le territoire, il faudrait connaître le volume de prestations accomplies par toutes les sociétés, publiques ou privées, qui proposent ce genre de service aux entreprises. Ces données devraient être recueillies auprès des sociétés qui proposent des contrôles, ou auprès des employeurs, mais cela relève du secret industriel. Il existe également des employeurs qui mandatent occasionnellement un médecin praticien indépendant.

Prévoir l'évolution de ce marché n'est pas facile, le marché de l'emploi étant lui-même en crise. Stationnaire, ou inconnu ?

Médecine du voyage :

Il existe une convention internationale relative aux vaccinations. Auparavant, l'adéquation des vaccinations lors de voyages était de la compétence du Ministère des Affaires étrangères, pour les vaccins obligatoires et spécifiquement la fièvre jaune, pour laquelle ses services étaient seuls compétents. A leur cessation d'activité, le Collège a décidé d'assurer ce service aux citoyens. Depuis lors, cette compétence "fièvre jaune" a été acquise par le CHU et le CHR. Notre sphère d'activité est, territorialement, la province de Liège et la province du Luxembourg.

Par ailleurs, en dehors de la vaccination contre la fièvre jaune, les médecins privés font également des consultations de type « médecine du voyage » pour leurs propres patients. Que ce soit en milieu hospitalier ou chez un médecin privé, ces consultations relèvent du secret médical et ne peuvent être identifiées.

Ce marché est sans doute très modeste dans le panel des soins de santé. Mais au vu de la compétence spécifique des services provinciaux dans le domaine de la vaccination, il est probable qu'une grande part du marché nous soit dévolue.

Quelques chiffres du 01.01.2009 au 31.12.2009

2009	Jan	Fév	Mars	avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Consultations	147	217	242	223	217	216	197	123	253	370	159	111	2475
Fièvre jaune	239	226	242	230	230	221	197	130	216	256	148	150	2506
Typhim	81	38	24	84	69	66	44	34	66	58	47	38	649
Havrix	45	44	57	48	31	51	40	22	49	66	47	30	530
Engérix	0	0	2	1	0	0	1	3	1	1	3	0	12
Mencevax	35	16	20	10	23	19	9	18	40	103	13	36	342
Twinrix	7	16	22	16	17	14	23	31	16	28	14	7	211
Tédivax	19	22	27	31	23	20	30	21	15	25	24	16	273
Imovax	35	49	34	37	38	32	46	15	45	70	30	30	461
Revaxis	17	17	20	9	20	16	14	11	42	36	19	13	234
Typhérix	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Tetravac	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Rabipur	7	6	1	0	4	2	0	2	0	7	1	5	35
Vaxigrip									2	50	3	0	
Encéphalite Japonaise	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	1	2	8
total vaccins	487	434	449	466	456	441	404	292	492	700	350	327	5298

Médecine sportive :

Les prestations médicales remboursées par notre système d'assurance maladie (INAMI) sont « nomenclaturées » (codifiées) et répertoriées au niveau fédéral. Mais les examens de médecine du sport ne bénéficient pas d'une nomenclature spécifique. On ne peut donc pas les comptabiliser de manière isolée. Cette non différenciation rend impossible l'évaluation de la part de marché des examens de ce genre effectués à l'Institut Malvoz.

Il faut noter néanmoins que les services ou médecins qui pratiquent des examens sportifs aussi sophistiqués à l'Institut Malvoz ne sont pas nombreux.

Dans cette mesure, on peut affirmer que le marché est restreint, mais que nous en assumons une part moyenne (1300 examens complets par an)

Par ailleurs, les accidents sportifs étant de plus en plus médiatisés, la demande est en augmentation, et les recommandations de la Communauté française visent à développer cette médecine préventive en édictant des normes à ce sujet, fonction de l'âge, de l'intensité du sport et du nombre d'heures d'entraînement par semaine.

Enfin, le service provincial de Médecine du Sport travaille en ce moment sur un projet innovant de dépistage des facteurs de risque de mort subite du jeune sportif.

Centre d'Aide aux fumeurs et consultations :

Il s'agit de consultations spécialisées codifiées de manière spécifique par la nomenclature de l'INAMI. Cette instance compile tous les actes effectués sur le territoire belge. Le cas échéant, une demande spécifique peut être adressée au Docteur DE RIDDER, Directeur général de l'INAMI, avenue de Tervuren 211 à 1150 Bruxelles.

Dans un premier temps, l'INAMI peut répondre à la question de savoir quel est le nombre total d'actes spécifiques effectués en Belgique, avec une différenciation des actes hospitaliers (pour les patients admis à l'hôpital) et le nombre d'examen effectués en ambulatoire (à l'hôpital ou en cabinet privé).

La répartition des actes selon les territoires provinciaux n'existe pas, mais une recherche complémentaire pourrait peut-être se faire, selon les codes INAMI des prestataires, puisque ces codes comportent la référence à province où le prestataire est inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins. Mais ce critère est approximatif : il ne tient pas compte du domicile du bénéficiaire des soins ni de l'endroit où les soins sont réellement prodigués.

Mais globalement, en tenant compte du petit nombre de médecins provinciaux et du fait que leur activité est essentiellement tournée vers la médecine du sport et non vers les consultations de première ligne, on peut estimer que, si le marché est « moyen » (par rapport à toutes les autres prestations de soins), la part provinciale est petite.

Tenant compte du vieillissement de la population, la consommation de soins de santé est en augmentation.

Observatoire de la santé :

Toutes les instances actives en promotion de la santé utilisent des statistiques épidémiologiques pour affiner et cibler leur réflexion et leurs actions. Il existe des observatoires « officiels » (fédéral) qui enregistrent par exemple les causes de décès, ou certaines maladies à déclaration obligatoire.

A côté de cela, de nombreux programmes de promotion de la santé, menés par des instances publiques ou associatives, effectuent eux-mêmes leurs observations statistiques dans le cadre de leur méthodologie.

D'autres observatoires (comme celui de la Province de Hainaut, par exemple) ont comme seul but de produire des statistiques, et de les diffuser.

La question du « marché » semble sans objet, l'épidémiologie se situant davantage dans le domaine de la recherche et du développement d'indicateurs statistiques permettant d'orienter les activités de prévention ou de soins.

Ce domaine est néanmoins en expansion, vu l'intérêt de cette réflexion pour un système de santé plus performant.

SAMI :

La Province de Liège est l'initiatrice de ce concept de SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs), créé il y a 10 ans. Ce service provincial intervient à la demande des médecins afin d'établir une corrélation entre pathologie et pollutions intérieures de l'habitat du

patient. Il s'agit donc d'un service d'aide aux personnes et non d'un relevé d'habitat pour analyse qualitative (rarement quantitative).

Lorsque le diagnostic est corroboré à la pathologie recherchée, des propositions d'éviction et/ou de remédiation sont faites, entraînant 80 % de résultats positifs. Les prestations du SAMI se font sur demande du médecin traitant.

A priori, nous sommes les seuls en province de Liège à proposer ces services, bien qu'on puisse imaginer que le médecin traitant, en visite chez son patient, puisse avoir une démarche analogue. Le SAMI réalise une centaine de visites de domicile par an.

Le marché est de petite taille, mais nous en occupons la quasi-totalité.

Tenant compte des préoccupations environnementales croissantes, ce marché a tendance à augmenter.

CHS L'Accueil (hôpital psychiatrique) :

L'hospitalisation psychiatrique est un marché « moyen » par rapport à l'ensemble des lits hospitaliers. Le CHS compte 500 lits sur un total de 1500 en Province de Liège, soit 33% de ce marché.

Les perspectives d'avenir tendent à la stabilisation : si on peut estimer croissant le besoin de prise en charge de certaines pathologies en raison du vieillissement, cela va de pair avec une politique qui vise à développer des alternatives à l'hospitalisation et à encourager les hôpitaux à ne pas dépasser un quota déterminé.

Il faut noter à cet égard que le CHS L'Accueil développe des projets qui peuvent être considérés comme des alternatives à l'hospitalisation classique : le « placement familial » et l'hôpital de jour. Une asbl « habitations protégées » en lien avec l'hôpital fonctionne également dans cette optique.

Laboratoire de toxicologie :

Il y a en province de Liège 3 laboratoires « publics » de grande dimension (possédant une accréditation pour de nombreuses analyses différentes) : l'ULg, l'ISSEP (Région Wallonne) et la Province, qui est accréditée pour un nombre important d'analyses. A côté de cela il existe de nombreux petits laboratoires privés compétents pour un petit nombre d'analyses.

L'estimation de la taille effective actuelle de ce marché se heurte au principe du secret industriel.

Mais le potentiel de développement est important : l'attention du citoyen et des pouvoirs publics est de plus en plus souvent attirée sur les conséquences des activités industrielles sur la santé, et les entreprises doivent dorénavant en tenir compte.

L'exploitation de ce marché potentiel devrait faire prochainement l'objet d'une démarche proactive de la part de l'ULg, dans le but de constituer un pôle d'excellence en toxicologie, en synergie avec l'ISSEP, tout en sensibilisant les entreprises aux questions environnementales et sanitaires. La participation de la Province à cette démarche est une question en cours de débat au sein du Collège provincial.

Remarques quant aux montants financiers renseignés :

- Dépistage mobile (-6,76%) : diminution des dépenses de fonctionnement liées à la suppression du Centre de coordination fédéral du dépistage du Cancer du sein. Pour 2010 : travaux de 1.900.000 € au bâtiment de Grâce-Hollogne.

- Laboratoires : fin de la rénovation des laboratoires en 2007.
- Sami/Promotion Santé : (+54 %) augmentation significative des dépenses de personnel.
- Médecine Contrôle/voyage/Sportive/CAF/Consultations : (-61 %) diminution des dépenses de personnel.

SANTE

Analyse du questionnaire

Utilité des cars et de la prévention en général reconnue

Que l'utilité des cars et de la prévention soit en général reconnue est quelque chose qui ne peut que nous satisfaire. Je rappelle que la santé se trouve être le 3^e niveau de satisfaction à égalité avec l'enseignement.

Le corps médical contesterait l'utilité coût/efficacité des cars de dépistage

La contestation des coûts/versus efficacité des cars est un sujet rémanent qui de plus s'applique à bien des données médicales. Il est évident que le dépistage n'appartient pas au système de la sécurité sociale et donc de l'activité de santé remboursable. C'est la raison pour laquelle nos activités ne sont pas prises en charge par l'INAMI, appartiennent à la prévention et sont donc une chance de plus offerte aux citoyens. Cfr également remarque 5.

Maintenir l'analyse des eaux à Malvoz et l'institut en général mais il pourrait être mieux valorisé et utilisé étant donné les techniques et l'appareillage dont il dispose

La performance et le rendement du laboratoire Santé et cadre de vie est une question débattue actuellement au sein du Collège provincial.

Les cars seraient vétustes et donc moins présents sur le terrain communal

S'il est vrai que certains cars sont anciens (et non vétustes), une réflexion générale à leur propos est menée afin d'encore mieux répondre aux besoins. Le charroi fait l'objet de réévaluations et rénovations régulières.

La santé doit-elle être une compétence provinciale ?

La santé n'est pas une compétence provinciale. C'est par l'intérêt porté à ses concitoyens que les Instances provinciales de Liège, dans le cadre de ce qui n'est pas la santé publique fédérale, consacrent une part importante de leur budget dans le cadre de prévention primaire et secondaire. Il n'est pas assez connu que, si nous arrêtons ce que nous faisons, aucun autre acteur institutionnel n'apporterait d'initiative un budget aussi important à des activités de santé préventive. Il est trop souvent ignoré que seule la Province de Liège apporte un tel intérêt à promotion de la santé et donc à la santé de sa population sur le long terme.

Insatisfaction complète de la gestion des comprimés d'iode sur la commune d'Amay

Il ne s'agit pas d'une compétence provinciale.

Thème de la maltraitance des personnes âgées à développer

La maltraitance des personnes âgées est traitée par une Commission des Affaires sociales et notamment, le CAPAM (Centre D'aide aux Personnes Agées Maltraitées) du Docteur Nicolas BERG.

Organiser une confrontation médecin traitant/médecin de contrôle

Cette confrontation est légale, ordinale et de pratique, puisque, en cas de remise au travail anticipé, le médecin traitant (certificateur) doit être contacté. En cas de refus, la discussion pourrait aboutir à une expertise de litige. Si la question porte sur une rencontre entre l'ensemble des médecins traitants et les médecins contrôleurs, il serait préférable que les Autorités qui le désirent l'organisent sous leur autorité.

Un feed back annuel agent par agent aux communes pourrait être une aide précieuse

Les données sont en possession des communes qui ont la possibilité de les compiler dans les dossiers des agents. La possibilité va être étudiée de donner aux communes un feed back administratif, reprenant les certificats envoyés, les certificats contrôlés et leur indice de Bradford.

Par contre, toutes les autres données qui concerneraient l'agent relèvent du secret professionnel, le médecin contrôleur ne pouvant transmettre à l'employeur que les données état civil et de justification de l'absence.

Améliorer le contact avec les citoyens ruraux qui ont grand besoin de ce genre d'initiatives, améliorer la publicité de ces initiatives en général (dans les administrations communales)

Le passage des cars s'organise nécessairement avec les communes, ne serait-ce que pour l'occupation de la voie publique. Les communes sont systématiquement prévenues et beaucoup d'entre elles avertissent sur leurs valves d'information à la population. Dans beaucoup de cas, les pharmacies notamment, sont sollicitées pour afficher les informations à la population.

SANTE

Conclusion

Dépistage mobile

Depuis plus de 75 ans, la Province de Liège possède un Service de Dépistage Mobile dans des bus aménagés, qui propose aux citoyens, dans leur commune, le dépistage gratuit de plusieurs affections : cancer du sein, ostéoporose, cancer de la prostate, andropause, diabète, hypercholestérolémie, BPCO (insuffisance respiratoire), insuffisance rénale.

Il s'agit d'un marché de grande taille, compte tenu des tranches de population concernées et du panel des thématiques actuelles ou possibles. Les activités de dépistage et de prévention secondaire active devraient connaître une expansion progressive et durable, liée aux progrès médicaux et au vieillissement de la population.

Le dépistage mobile est un outil unique en Belgique, en Communauté française, en Région wallonne.

- Par le courrier d'invitation au public cible, il participe à l'information et à la sensibilisation de la population, de manière personnelle et ciblée. Cette démarche invite le citoyen à devenir acteur responsable de sa propre santé.
La présence du car, visible de tout un chacun, renforce la campagne de prévention primaire auprès de la population.
- Par l'action menée, le service effectue de la prévention secondaire en permettant un diagnostic précoce.
- La restriction prévisible des budgets de l'INAMI laisse augurer, ne serait-ce que temporairement, un accroissement de difficultés d'accès à des systèmes de santé pour les groupes sociaux précarisés.
- En se rendant dans des quartiers à forte densité immigrée ou dans des zones géographiquement isolées, les cars représentent une référence « santé » pour des populations fragiles.
- Les démarches de dépistage sont en permanence évaluées et font l'objet d'adaptation et de réorientation, en fonction des progrès scientifiques et des besoins de la population sur un plan épidémiologique.

Egalement géré par le Service de Dépistage mobile, le Bus Sex'Etera est un outil de prévention et d'éducation à la santé. Une version « Animation » est destinée à l'éducation sexuelle et affective des adolescents et une version « Exposition » s'adresse à tout public, sur le thème des IST et du SIDA, qui reste d'une actualité brûlante.

Promotion de la santé (S.P.P.S.)

Ce service de prévention primaire sensibilise et informe la population, par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de diverses manifestations, afin de lui conférer

une meilleure maîtrise des facteurs influençant la santé et la possibilité d'améliorer celle-ci.

Il s'agit donc de prestations d'éducation permanente à destination du grand public, que la Province initie ou soutient : l'appui aux associations et aux communes dans ce secteur peut être logistique ou méthodologique. La notion de marché est irrelevante dans ce domaine, car la répétition n'est pas à craindre. Les messages visant à modifier les comportements en matière d'hygiène de vie doivent être nombreux, redondants et récurrents : c'est un critère de qualité et d'efficacité.

En l'état, le service de 10 personnes a atteint son rendement maximal dans les conditions actuelles. Toute extension de la mission nécessiterait une extension des équipes.

Médecine de contrôle

Les médecins de ce service vérifient le bien-fondé des absences pour maladie non seulement des +/- 3000 agents provinciaux mais également des agents de nombreuses communes/CPAS/intercommunales et autres services publics (institutions hospitalières, Université). Ils réalisent ponctuellement des visites de contrôle, à domicile ou à l'Institut provincial E. Malvoz.

En ce qui concerne ce service provincial, 52 % des 8465 certificats contrôlables ont été contrôlés, ce qui est un excellent score !

Expertises dans le cadre des accidents de travail

Pour la RTBF et l'Université, le Service sert de lien entre l'employeur et l'assureur Loi (accidents du travail) avec éventuellement, lors du refus de l'assureur, la prise en charge dans le cadre de l'absence pour maladie.

L'absentéisme médical dépend de situations pathologiques individuelles d'abord et avant tout mais également, peut se voir modulé par la triple conjonction de la motivation individuelle (voire collective), des particularités spécifiques des statuts et de l'attractivité.

Le Service médical de Contrôle et les conséquences qui découlent de son aspect répressif est une activité peu attractive.

Une gestion concertée de l'absentéisme pourrait contribuer à une approche plus affinée de la gestion des ressources humaines ET apporter un aspect préventif dans l'entreprise .

Il faut aussi constater que de nombreux services analogues ont, dans un but de synergie, tout en respectant les contraintes légales, allié les activités de médecine du travail et de médecine de contrôle.

Médecine du voyage

Il s'agit d'une compétence spécifique des services provinciaux dans le domaine de la vaccination (centre agréé par le ministère fédéral de la santé publique pour la vaccination contre la fièvre jaune) et un centre de médecine préventive pour les voyageurs, qui délivre des conseils sur les vaccinations obligatoires et facultatives, et sur les précautions générales à prendre en voyage, selon la destination.

Par sa disponibilité dans les modalités de contact et de conseil, ce service accomplit, en prévention, une activité non commerciale au service des citoyens de 2 Provinces.

Il s'agit d'un axe important spécifique.

Médecine du sport

Ce service évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs et professionnels. Il propose des épreuves fonctionnelles respiratoires et des bilans d'aptitude à la pratique du sport. Le centre s'adresse aussi aux clubs et associations qui souhaitent faire bénéficier leurs membres d'un bilan complet et individualisé d'examen médicaux, à coût réduit.

L'aptitude à l'effort sportif concerne 4 catégories de population :

- 1) la population sportivement active qui, grâce à la haute technicité du service provincial, peut affiner sa préparation de fond ainsi que des données particulières de capacité (élite) ;
- 2) la population oisive qui, pour diverses raisons, reprend une activité sportive trop longtemps délaissée. Il serait de bon droit, en santé publique, que cette population soit appelée à effectuer des examens plus poussés ;
- 3) les adultes et seniors qui pratiquent un sport sans évaluation régulière de leur système cardiorespiratoire, et risquent ainsi d'être confrontés à l'apparition ou l'aggravation d'une pathologie (cause de morts subites) ;
- 4) les jeunes sportifs qui, eux, ne passent jamais d'examen alors que des troubles constitutionnels peuvent entraîner les événements dramatiques régulièrement rapportés par les médias.

La Communauté française a réévalué et modifié les contraintes médicales exigées par les affiliations aux fédérations et trop souvent non étayées. Parmi celles-ci, au-delà de 10 heures de pratique par semaine, des examens cardiaques voire cardiaques à l'effort seront exigés. Outre la pratique du sport dit intensif, ces considérations intéressent beaucoup de sportifs de loisirs (interclubs ou compétitions amateurs), ainsi que la pratique sportive intensive de certaines catégories d'étude.

Il y a donc, dans ce domaine, un besoin croissant auquel la province peut ainsi répondre.

Service des Consultations

Une équipe de médecins spécialistes propose des consultations dans les domaines suivants : cardiologie, pneumologie, endocrinologie, allergologie, gériatrie. Ce panel est basé sur la présence de médecins spécialistes, indispensable aux examens pour sportifs.

Centre d'aide aux fumeurs (C.A.F.)

Le Centre d'Aide aux Fumeurs (C.A.F.) a pour but d'apporter un soutien médical et psychologique aux patients pendant la période de sevrage tabagique.

Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI)

Le S.A.M.I. est le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Il se rend, gratuitement, au domicile des patients souffrant de pathologies liées aux pollutions intérieures, à la demande de leur médecin traitant. La mission du SAMI est d'y détecter des sources de pollutions intérieures, mais aussi de trouver des solutions peu coûteuses à mettre en œuvre pour limiter l'exposition à ces polluants.

Nous sommes les seuls en Province de Liège à proposer ce service intégré.

Des collaborations entre services SAMI provinciaux existent au sein de la Commission APW.

L'analyse individualisée proposée par ce service, qui va au-delà de la simple détermination des niveaux de toxicité est et restera une activité médicale, en extension constante correspondant à un besoin croissant.

Le SAMI développe également des actions d'information et de sensibilisation, sollicitées notamment par les communes.

C.H.S. « L'accueil » de Lierneux

Le CHS provincial représente 30 % des lits psychiatriques de la province, en ce compris les deux expériences spécifiques.

Les deux particularités du CHS sont le placement familial qui permet une prise en charge très long court de type semi-ambulatoire en milieu familiarisé et le Centre Patrick DEWAERE.

L'institutionnalisation du patient psychiatrique est en questionnement dans la réflexion sur la prise en charge et du parcours de soins.

L'indication psychiatrique dans le psychosocial est en forte évolution et le positionnement hospitalier adéquat également.

Laboratoires

Le laboratoire comprend quatre Départements :

- ⇒ Département de Chimie de l'Environnement ;
- ⇒ Département de Microbiologie ;
- ⇒ Département de Toxicologie industrielle ;
- ⇒ Département « Qualité ».

Les analyses effectuées par ces différents Départements peuvent se recouper et être corrélées à une même problématique qui est ainsi abordée de manière globale et peut faire l'objet d'une approche intégrée. Un laboratoire environnemental intégré, multi-compétent et de haut niveau, en zone postindustrielle, est un atout locorégional.

SECURITE

Tableau synthétique de caractérisation

SECURITE

Description des missions et activités

Rappel des dispositions réglementaires :

- Le décret du 21 mars 2002 organisant le partenariat et le financement général des provinces wallonnes et le décret portant la même date organisant le partenariat entre la Région et les provinces wallonnes dans les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ont été adoptées par le Parlement wallon le 20 mars 2002.

Ceux-ci prévoyaient notamment que 20 % de la quote-part attribuée à chaque province est consacrée à la conclusion de partenariats avec la Région wallonne.

Deux types de partenariat sont possibles :

- a) actions provinciales additionnelles allégeant directement la charge des communes notamment par la participation provinciale au financement et à la gestion des services d'incendie.
 - b) Reformatage de certaines actions menées par les provinces afin de les rendre plus convergentes avec la politique régionale, d'accroître la complémentarité et le dialogue avec la Région et les différentes provinces.
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2002 portant exécution des décrets du 21 mars 2002 organisant le partenariat et le financement général des provinces wallonnes déterminait les modalités relatives à la négociation, la conclusion et l'évaluation des contrats de partenariat.
 - La circulaire de la Région wallonne du 12 juin 2003 relative aux actions provinciales additionnelles allégeant directement les charges des communes par la participation des provinces au financement et à la gestion des services d'incendie précisait notamment que ces actions devaient atteindre au minimum 3 % de la dotation du Fonds des provinces en 2003, 6 % en 2004, 9 % en 2005, 12 % en 2006 et 15 % en 2007.
 - Le 30 août 2005, le Gouvernement wallon définissait « les actions prioritaires pour l'avenir wallon ». Un des axes de ces mesures concernait l'allègement des fiscalités pesant sur les entreprises wallonnes en supprimant diverses taxes dites « anti-économiques ». Pour ce qui concerne les provinces, la taxe sur la superficie, la taxe sur la force motrice et la taxe industrielle compensatoire étaient supprimées progressivement et compensées entre autre via la diminution progressive de la participation provinciale au financement et à la gestion des services d'incendie et une nouvelle clé de répartition du Fonds des provinces. Ainsi en 2006, 8,41 % du partenariat était consacré aux mesures additionnelles en matière d'incendie au lieu de 12 % initialement prévu. Pour 2007, la participation était ramenée à 7,82 % au lieu de 15 %. Pour 2008, le pourcentage était fixé à 4,23 % pour être totalement supprimé à partir de 2009.

Actions menées :

Conformément à ces dispositions, et aux différents partenariats intervenus avec la Région wallonne, la Province de Liège a apporté son soutien au travers d'acquisitions directes de matériel mis à disposition des SRI ainsi que par le financement de certaines infrastructures.

Ces aides ont représenté, par année, une dépense globale de :

- ⇒ 922.122,84 € en 2003 ;
- ⇒ 1.870.735,36 € en 2004 ;
- ⇒ 2.367.988,75 € en 2005 ;
- ⇒ 2.158.367,11 € en 2006 ;
- ⇒ 1.809.184,18 € en 2007 ;
- ⇒ 554.184,67 € en 2008 ;

- ⇒ Total sur 6 ans : 9.682.582,70 €

Complémentairement à ces acquisitions, nos actions se sont traduites également par la formation du personnel des services d'incendie au sein de notre Ecole du Feu et plus récemment par la mise en place et le financement d'une Ecole des cadets. Ces différentes actions ont été valorisées dans les différents partenariats conclus avec la Région wallonne à hauteur de :

	<i>Ecole du Feu</i>	<i>Ecole des cadets</i>
<i>2005</i>	612.399,03 €	
<i>2006</i>	622.137,54 €	
<i>2007</i>	633.352,03 €	136.974,50 €
<i>2008</i>	703.610,19 €	221.264,84 €
<i>2009</i>	710.380,17 €	328.184,99 €
<i>Sous-total</i>	3.281.879 €	686.424 €
<i>Total</i>	3.968.303 €	

Dès lors l'ensemble des actions réalisées au cours des années 2003 à 2009 représentent, financièrement, un soutien de 13.650.886 €.

Restructuration :

Dans le cadre de la restructuration des services d'incendie, suite de l'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le Collège provincial, sur base des différentes considérations émises par certaines autorités communales ainsi que par Monsieur le Gouverneur, a adopté une position claire en sa séance du 8 mai 2008.

Cette position consiste à un accord de principe quant à une contribution financière de la Province de Liège, pour autant que deux conditions soient rencontrées :

1. Création d'une seule zone de secours couvrant la totalité du territoire provincial sous forme d'une intercommunale nouvelle à créer.
2. Maintien de son rôle d'opérateur de formation des agents des services d'incendie.

SECURITE

Commentaires sur les données de caractérisation

Remarque préalable

Les données ci-après ne concernent que l'aide directe aux communes sous forme de matériel pour les services de secours, l'ECOFEU ayant été examinée supra.

Type de compétence

Bien que l'aide directe aux communes en matière de sécurité ait été imposée aux provinces dans le cadre d'un partenariat qui a pris fin en 2008, et que le montant en ait été fixé en termes d'un pourcentage imposé du Fonds des provinces, il n'en reste pas moins que le choix du mode d'intervention de la province a été laissé à celle-ci en toute autonomie.

Autorité de contrôle

L'intervention au profit des communes était subordonnée au contrôle de la Région Wallonne dans le cadre de l'évaluation du contrat de partenariat conclu avec elle en cette matière.

Mode de gestion

L'acquisition de matériel par les services d'incendie a été gérée directement par la Province mais ce, dans le cadre d'un contrat de partenariat souscrit en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Public cible

Si l'objectif final de la démarche reste bien sûr la sécurité de la population au sens large, le service lui s'adresse directement aux pouvoirs locaux qui sont au premier chef responsables de cette sécurité sur le territoire communal.

Autres actions

L'aide aux communes en matière de sécurité est assurée par le pouvoir fédéral. La Province est intervenue dans le cadre du partenariat pour soulager la charge qui doit par ailleurs être en premier chef assurée par les communes elles-mêmes.

Taille du marché

Le marché peut être considéré comme grand en ce qu'il représente la globalité des investissements en matériel et infrastructures nécessaires à la sécurité de la population sur le territoire de la Province.

Part du marché

La Province peut être considérée comme ayant temporairement (pour la durée du contrat de partenariat) assuré une part annuelle équivalente à un tiers de ce marché.

Financier

Le partenariat ayant pris fin en 2008, les rubriques financières n'ont pas été complétées mais les données quant aux années sur lesquelles il a porté figurent néanmoins dans la partie précédente de cet exposé.

Enjeu humain

Il n'y avait pas de personnel provincial spécifiquement affecté à cette mission.

Besoin

Le besoin en matériel pour les services de sécurité s'est exprimé de manière cruciale pendant toute la durée du partenariat dès lors qu'un retard dans les investissements communaux était constaté (en raison de la dégradation des finances locales). L'intervention de la Province peut être considérée comme ayant contribué à une remise à niveau des infrastructures et matériels, même si celle-ci doit encore se poursuivre.

Le besoin peut dès lors être considéré comme constant dès lors que le renouvellement du matériel et son perfectionnement constituent des constantes et ce même si le développement économique et le développement de l'habitat sur le territoire de la Province accroissent les exigences en matière de sécurité, une meilleure politique de prévention étant en effet exercée en amont.

SECURITE

Conclusion

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, cette forme d'aide a été imposée par la Région Wallonne aux provinces dans le cadre de la libération d'une partie du Fonds des provinces mais elle s'est avérée essentielle à la mise à niveau des services de sécurité tant pour leurs infrastructures que pour leur dotation en matériel spécifique.

La Province de Liège s'est montrée disposée à poursuivre une politique en la matière et notamment une politique fédératrice mais ces propositions n'ont à ce jour pas reçu un quelconque agrément. Au contraire les réformes mises en place semblent exclure une telle participation.

La Province reste néanmoins ouverte à une intervention en cette matière concertée avec les pouvoirs locaux et les pouvoirs supérieurs dans le cadre d'une politique de soutien aux communes.

SOCIAL

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS				CARACTERISATION																													
	ACTIVITES	ENTITES	Type de compétence			Autorité de contrôle	Mode de gestion			Public cible			Autres acteurs						MARCHE	FINANCIER										ENJEU HUMAIN		NIV. SATISF. DES COMMUNES % Questionnaire	BESOIN
			Decentralisation - délégation -	Decentralisation - décentralisation -	Decentralisation - autonomie -		Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C.F.	P.L.	PRIVES		Taille du marché	Part de marché	Depenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Depenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs Immobilières	Valeurs Assurance		

AIDE SOCIALE	Octroi d'interventions financières à caractère social auprès de particuliers et associations ou organisations - Octroi de prêts hypothécaires et complémentaires au logement (frais de notaire ou transformations)	Interventions financières à caractère social + Logement (prêts sociaux)	X				X				X	X	X	X	X	X	X	X	X																			3.761.737 €		4.585.624 €	1.181.061 €	378.601 €	123.301 €	4.207.023 €	1,43%	1.693.969 €	2.036.029 €	44		
	Lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes et promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision	Cellules égalité hommes-femmes et violences physiques et sexuelles		X		Fédéral, Région Wallonne, Communauté Française	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																			1.448.520 €	-12,81%	1.609.863 €	1.181.061 €	166.000 €	5.000 €	1.443.863 €	0,50%			10,5		↗
	Aide à domicile auprès des familles confrontées avec leur(s) enfant(s) en bas âge à des difficultés éducatives ou présentant des négligences pouvant déboucher sur de la maltraitance	Cellule d'aide à domicile	X				X	X	X																																					8,25		↗		
	Organisation d'animations destinées aux enfants des écoles du cycle dans les domaines du respect de l'enfant et de son bien être et de la prévention des abus sexuels et de l'inceste	Cellule Commission provinciale d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent	X				X	X	X	X	X																																				7	73%	↗	
	Actions dans les domaines de l'information et de la prévention en matière de dépendances excessives à un produit licite ou illicite	Cellule assuétudes	X				X	X	X	X	X							X	X																												5		↗	
	Mise en place d'actions visant d'une part à aborder les grands phénomènes de société intéressant les seniors et d'autre part à favoriser et développer le volontariat	Cellule seniors et volontariat	X				X	X	X	X	X					X		X																													0,75		↗	
	Gestion d'un centre d'informations sociales et d'une bibliothèque spécialisée et organisation de formations ou journées d'études dans le domaine du social	Cellule documentation/formations /info-sociales	X	X		Région Wallonne, Communauté Française	X	X	X	X	X																																				5,5		↗	
	Actions dans les domaines de l'information et de la prévention en matière de suicide	Cellule suicide	X				X	X	X	X	X					X																																	↗	

NB. : Il est à remarquer que pour remplir notre mission de prévention, information, formation dans les matières sociales énoncées, nous travaillons dans le cadre de commissions provinciales qui réunissent des intervenants psycho-médico-sociaux, des enseignants, des politiques, des représentants de la Justice. Les actions menées émanent ainsi des préoccupations et attentes du terrain. Un projet de Maison de l'Enfant et de l'Adolescent est en cours de finalisation. Son objectif est de donner une meilleure visibilité aux actions menées et également d'allier sur un même site, information, prévention et accompagnement psychologique. Ce projet permettra de recevoir, dans un délai très court, les personnes en demandes et de les réorienter, si nécessaire, vers les services compétents du territoire provincial.

SOCIAL

Description des missions et activités

1. Interventions financières à caractère social

La Province de Liège procède à l'octroi d'une série d'interventions financières à caractère social. Celles-ci se scindent principalement en deux groupes :

- le service aux personnes, telles que jeunes isolés, jeunes couples, personnes âgées et/ou handicapées, ...
- l'aide en faveur de collectivités, soit publiques, soit privées, telles que les services agréés d'aide familiale, les organismes s'occupant d'action familiale, des projets de coopération au développement, des organismes apportant une aide aux personnes en détresse, ...

Ces différentes interventions sont soumises à différentes conditions :

Prêts au logement : depuis de nombreuses années, la Province de Liège octroie des prêts complémentaires en matière de logement. Actuellement, le secteur des prêts au logement propose, pour des personnes à revenus modestes et sous certaines conditions :

a) des prêts hypothécaires à l'achat, avec travaux éventuels de transformation : il s'agit d'un prêt hypothécaire destiné à l'achat d'une habitation (maison ou appartement conçu pour l'hébergement et la vie d'un ménage) avec possibilité d'effectuer des travaux de transformation (amélioration, assainissement, agrandissement ... hormis les travaux de luxe et de décoration).

b) des prêts complémentaires à l'achat, à la construction et à la transformation et des prêts à l'embellissement extérieur.

Prêts installation jeunes : prêt de 4.000 EUR maximum destiné aux jeunes seuls ou en couple, mariés ou non, (maximum 35 ans) pour leur permettre d'installer leur ménage, en Province de Liège (achat de mobilier, d'appareils ménagers, ...). Par ailleurs, les bénéficiaires, en cas de naissance ou adoption, reçoivent une allocation spécifique (469 € en 2009).

Prêts d'étude : prêts consentis aux étudiants de condition modeste, fréquentant des établissements d'enseignement supérieur de plein exercice, organisés ou subventionnés par la Communauté française et situés sur le territoire de la Province de Liège sauf si les études envisagées ne sont pas organisées sur le territoire de la Province. Enseignement secondaire : à titre tout à fait exceptionnel.

Prêts d'étude pour une spécialisation : prêt consenti aux étudiants diplômés de l'enseignement supérieur, qui souhaitent suivre dans une langue étrangère et dans un établissement d'enseignement supérieur, une spécialisation à haute valeur ajoutée. Par

langue étrangère, il y a lieu d'entendre une langue différente de la langue maternelle et de la langue d'enseignement de l'étudiant.

Intervention dans les frais de téléphone : consiste principalement à aider les personnes âgées de 70 ans minimum, les handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes, à sortir de leur isolement, par une contribution financière dans les frais de raccordement au réseau téléphonique, et, par la suite, par une prise en charge annuelle constante d'une partie de leurs frais d'abonnement.

L'intervention provinciale se traduit par l'octroi d'une somme forfaitaire maximale de 37,00 € au titre de contribution aux frais de placement du poste téléphonique et l'octroi d'une participation annuelle dans les frais d'abonnement (60 € par personne en 2009)

Intervention dans les frais de biotélévigilance : depuis le 1er janvier 1989, la Province de Liège offre aux personnes âgées ou handicapées et invalides à 66 %, une participation dans les frais de location d'un appareil émetteur-récepteur de biotélévigilance relié à une centrale d'écoute permanente où un personnel qualifié est prêt à recevoir, 24 heures sur 24, les appels des télé-assistés, à les identifier et à prendre les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide.

Depuis lors, plusieurs communes de notre province se sont dotées de systèmes de télévigilance, de type et de caractéristiques différents, mais poursuivant tous un même objectif : assurer la sécurité des personnes âgées et/ou handicapées, isolées. Parmi ces systèmes, certains ne requièrent pas de relais obligé vers une centrale d'écoute, mais comportent un appareil transmetteur raccordé au réseau téléphonique, lequel déclenche le lancement d'un signal de détresse, en cascade, sur une série de numéros d'appel préprogrammés (famille, amis, médecin, voisins, ...), qui peuvent intervenir en conséquence. La Province a dès lors ouvert le bénéfice de cet avantage à ce type de service. Pour bénéficier de cette intervention, il faut avoir introduit un dossier d'intervention provinciale dans les frais de téléphone. Les avantages sont donc cumulables.

Intervention dans les frais de minitel-dialogue et téléfax : le minitel-dialogue est un appareil conçu pour les handicapés auditifs, sourds ou malentendants et destiné à leur faciliter l'accès aux télécommunications. Depuis 1990, la Province de Liège offre à ces personnes handicapées de l'ouïe, à revenus modestes, la possibilité de sortir de leur isolement par l'utilisation d'un poste téléphonique "classique" raccordé à un minitel-dialogue. En 1994, elle étendait le bénéfice de la réglementation minitel à l'achat d'un téléfax, les handicapés de l'ouïe l'utilisant plus volontiers qu'un minitel.

Subsides : octroi de subsides, dans les limites des crédits budgétaires, notamment aux services agréés d'aides familiales et d'aides seniors, et aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées physiques et/ou mentales, de l'enfance défavorisée au sens large et de la détresse sociale et humaine.

2. Cellule égalité des chances

La Province de Liège, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat fédéral, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, s'est engagée à maintenir et à développer un Service provincial d'Egalité des Chances. Il a permis d'institutionnaliser la politique d'Egalité des chances au niveau local.

Le Service Egalité des Chances travaille dans le cadre de deux commissions provinciales : l'une concerne la « Lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des

femmes » et l'autre la « Promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision ».

Le but est d'associer aux travaux desdites Commissions un maximum de personnes et associations concernées par ces sujets et ce, sur le territoire provincial.

Le service a pour missions :

- dans le cadre de la lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes : sur la base des initiatives prises, identifier les besoins avec les partenaires locaux existants qui entrent, entre autres, en contact avec des femmes victimes de violences physiques et sexuelles, à savoir : les services de police, les instances judiciaires, les services de médiation, les services d'aide médicale et les organisations d'assistance sociale, les sensibiliser, favoriser leur coopération et s'intégrer dans les coordinations existantes.
- dans le cadre de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socio-économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision : mettre sur pied des projets en matière de politique d'égalité avec les communes et les organismes d'intérêt public dépendant de ces communes, les entreprises locales, le monde associatif et les organismes d'insertion.

3. Cellule d'aide à domicile

Depuis de nombreuses années, le Centre d'Aide à Domicile intervient auprès des familles des négligences pouvant déboucher sur de la maltraitance. Nous sommes les seuls en province de Liège à remplir cette mission éducative en famille.

Le but est de protéger les jeunes enfants en danger en leur permettant de vivre et d'évoluer dans leur milieu familial tout en respectant chaque membre de la famille avec ses déficiences mais également ses ressources.

Cette intervention permet souvent d'éviter le placement en institution. Les situations sont soumises au service par les structures d'Aide à la jeunesse (S.A.J., S.P.J., Tribunal de la Jeunesse), l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.), les services sociaux d'hôpitaux, S.O.S. Enfants, etc

Les intervenants sociaux, le C.A.D. et la famille établissent en concertation un plan d'aide éducative et psychologique. Par sa présence à domicile une à deux demi-journées par semaine, la puéricultrice aide l'enfant à ne pas reproduire les mêmes dynamiques familiales difficiles en présentant d'autres modes de fonctionnement.

La puéricultrice tente de réduire les risques de négligences en accompagnant la maman, voire les deux parents dans les gestes quotidiens (nursing, alimentation, conseils dans la gestion du budget familial, stimulation de l'enfant dans les jeux, apprentissage scolaire, ...). Son action vise au développement de l'autonomisation des parents.

Il s'agit d'un service unique en son genre en région wallonne mais aussi très exigeant et demandant expérience, savoir-faire et diplomatie. Ce travail est supervisé par une assistante sociale qui dispense en outre des conseils en matière de gestion familiale et budgétaire.

4. Centre provincial d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent (C.I.P.R.E.A.)

Le C.I.P.R.E.A., Centre provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent, effectue, dans l'enseignement primaire, un travail de prévention visant le respect et le bien-être des enfants.

Il s'agit d'une prévention visant à renforcer les capacités de l'enfant à faire face aux diverses difficultés qu'il peut rencontrer dans sa vie de tous les jours, qu'elles soient anodines, plus difficiles voire même critiques.

Les animations sont axées sur des notions de bienveillance proches de la vie quotidienne des enfants. Le programme permet l'instauration d'un espace de paroles où est encouragée la réflexion autour des thèmes suivants : le respect de soi, des autres et de son corps, l'identification et l'expression des sentiments, les personnes de confiance, la communication non-violente et l'estime de soi.

Le C.I.P.R.E.A. s'adresse aux classes de 2^{ème} et 4^{ème} primaires tous réseaux confondus.

L'équipe répond également aux demandes dites particulières. Ces demandes peuvent être reprises dans trois catégories :

- mauvais climat de classe et/ou violence (rejet, moquerie, racket, insultes,...)
- comportements sexuels inadéquats (vocabulaire ou geste à connotation sexuelle)
- difficultés personnelles chez certains enfants (suicide d'un parent, maltraitance,...)

Dans ce cadre, les animations qui sont effectuées tant en primaire qu'en maternelle sont adaptées en fonction de la spécificité de la situation et dépassent largement le nombre de trois séances. Ce travail particulier nécessite une préparation approfondie mais aussi une étroite collaboration avec les différents acteurs de terrain concernés par la demande (direction, enseignant, équipe PMS, PSE,...).

5. Cellule prévention du suicide

La Commission provinciale de Prévention du Suicide a été créée en décembre 1992 afin de tenter d'apporter une réponse aussi précise et efficace que possible à ce véritable fléau.

Le suicide constitue en effet la première cause de décès des adultes de 25 à 35 ans et la deuxième pour les jeunes de 15 à 24 ans.

Si cette Commission a essentiellement pour but de démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible et de mener des actions de prévention.

Actions menées par la Commission :

- le dépliant « Prévenir le suicide et si on en parlait » a pour objectifs de présenter brièvement l'ampleur de la problématique du suicide, d'expliquer que le suicide révèle une détresse et qu'il faut être attentif à certains signaux d'alarme. Réactualisé à plusieurs reprises, il a déjà été imprimé en 50.000 exemplaires et a été largement diffusé dans les hôpitaux, les services médico-sociaux et aussi auprès des médecins généralistes.
- Une cellule d'information suicide a été mise en place dans le cadre de la Maison du Social. Deux assistantes sociales sont chargées d'orienter les personnes qui s'adressent à elles vers les services qui développent une aide spécifique dans ce domaine.

- Des colloques et journées d'études : dont en 2002, le deuxième Congrès International de la Francophonie en Prévention du Suicide.
- Une formation traitant de la prise en charge du suicide est organisée chaque année. A ce jour, 15 cycles de formation ont été organisés et se sont adressés aux travailleurs psycho-médico-sociaux, aux infirmiers, aux médecins généralistes mais également aux directions et personnel d'encadrement des établissements scolaires, des établissements pénitentiaires, des services d'aides familiales, des services d'hébergement pour les personnes âgées et dernièrement le « monde médical » par le biais des services des urgences, des maisons de soins,
- Mise en place d'une Equipe de première intervention suicide à destination des établissements scolaires ainsi qu'une Equipe de première intervention suicide à destination des entreprises ou administrations.
- Mise sur pied depuis 1999 d'une Rencontre Provinciale annuelle de Prévention du Suicide afin d'informer et de sensibiliser le grand public ainsi que les professionnels sur cette problématique.

6. Cellule assuétudes

Les assuétudes constituent un problème majeur de notre société et elles doivent être appréhendées au sens large du terme, c'est-à-dire au sens de la dépendance à un produit, qu'il soit licite ou illicite (drogue, alcool, jeu excessif, médicaments, internet,...).

Nous devons également prendre en considération, la situation géographique de notre Province (proximité des Pays-Bas) qui en fait une véritable plaque tournante du narcotourisme.

Face à ce constat, la Province de Liège se devait de prendre différentes initiatives et a pour cela, créé en 1990, la Commission provinciale de Prévention des Assuétudes. Composée de représentants des mondes médical, social, judiciaire, universitaire et politique, elle concentre exclusivement ses actions dans le domaine de l'information et de la prévention. Elle s'engage dans des actions originales, spécifiques et à long terme en matière de lutte contre les assuétudes en évitant de concurrencer les actions développées par d'autres niveaux de pouvoirs.

Le public cible privilégié est celui des jeunes. Cependant, des actions sont régulièrement entreprises à l'attention d'autres publics (entreprises,...).

La Commission provinciale de Prévention des Assuétudes propose plusieurs outils de prévention. Ainsi, à titre d'exemples : l'opération « Diabolo-Manques », le Kottabos, l'exposition « Si tu bois trop, les neurones trinquent ! » et l'exposition et le jeu pédagogique « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr... ».

Ces initiatives de la Province de Liège s'inscrivent en droite ligne de ce qui a déjà été fait précédemment, c'est-à-dire de mettre à la disposition des intervenants de terrain des outils d'information et de prévention des assuétudes. Cela permet de souligner que la Province de Liège est la seule qui, au niveau de la Belgique francophone, développe de manière systématique, en soutien des intervenants de terrain, des actions d'information et de prévention.

Enfin, soulignons une composante de la cellule assuétude, le « Point cannabis », dont les objectifs sont :

- d'assurer une écoute et d'offrir une information pertinente (effets, risques, loi,...) aux consommateurs, aux non consommateurs, aux familles ainsi qu'à toute personne se posant des questions sur le cannabis ;

- de permettre au jeune de développer un regard critique sur sa consommation qu'elle soit occasionnelle ou régulière ;
- de proposer une intervention de type cognitivo-comportemental à des consommateurs qui veulent diminuer ou arrêter leur consommation ;
- de proposer dans certains cas (polytoxicomanie, problèmes psychiatriques connexes) une réorientation vers le réseau psycho-médico-social liégeois ambulatoire ou hospitalier ;
- d'accueillir et d'informer tout professionnel pouvant être un interlocuteur privilégié auprès des jeunes.

7. Cellule seniors

En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, les seniors représentent une part non négligeable de la population. Ils méritent une attention particulière quant à leurs desiderata et autres préoccupations.

C'est pourquoi une Commission provinciale Seniors a été créée pour aborder les grands phénomènes de société les intéressant.

Cette Commission est composée de représentants du monde politique, médical et social.

Actuellement les grands pôles d'action sont :

- Les actions en faveur du volontariat.
Celles-ci ont pour but d'établir un contact en permettant aux organismes sociaux de faire connaître leurs activités et leurs besoins en volontaires et d'offrir à ceux-ci la possibilité d'avoir un contact avec les responsables de ces associations. Ce but est atteint avec le Salon annuel du Volontariat dont l'initiative remonte à 2008 et avec le site Internet. Dans le souci d'améliorer la qualité des services rendus, une Newsletter vient d'être créée.
- la prévention de la maltraitance des personnes âgées en collaboration avec l'ASBL Respect-Seniors, Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées (anciennement ASBL CAPAM Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées).
- La citoyenneté active par le travail en collaboration avec les conseils consultatifs des aînés. Ce nouvel axe de travail va se traduire par la mise en place d'actions et de formations permettant l'accès des aînés à des activités participatives dans le cadre des communes.

8. Service d'études et de documentation sociale et centre d'études et de documentation sociale

Le Service d'études et de documentation sociales travaille en complète symbiose avec l'A.S.B.L. Centre d'Etudes et de Documentation sociales. Les moyens humains et matériels sont mis en commun vu qu'une fusion serait préjudiciable nous privant des moyens dont dispose l'A.S.B.L. (personnel A.P.E., subsides, ...). Ces services proposent :

- une bibliothèque spécialisée, environ 3 500 livres et une centaine de revues sociales médicales psychologiques, des dossiers de presse, des références législatives ;
- un fichier de l'équipement psycho-médico-social de la Province intitulé TELESOC répertorie gratuitement tous les services et institutions qui initient et développent une action dans les domaines social et de la santé en Province de Liège. Elle représente 2

600 fiches signalétiques régulièrement remises à jour. Une partie des informations est consultable via Internet. L'utilisation d'un thésaurus commun aux 5 provinces wallonnes permet la consultation de l'ensemble de l'infrastructure sur le site de la Fédération des C.E.D.S ;

- diverses publications : répertoire aide et soins exclusion sociales, toxicomanie, santé mentale, des actes des journées d'études, un feuillet trimestriel d'informations sociales ;
- un espace d'accueil (26, rue Beeckman) à destination du monde associatif social de la Province de Liège qui se concrétise par la mise à disposition de locaux pour l'organisation de réunions, conférences, journées d'études ;
- un service d'information et de formation dans le cadre duquel sont organisés congrès, colloques, journées d'études ainsi que des formations continues pour les travailleurs psycho-médico-sociaux au sens large du terme.

SOCIAL

Commentaires sur les données de caractérisation

Type de compétences :

L'ensemble des entités mènent leur mission de manière autonome dans la mesure où il s'agit d'une initiative propre du pouvoir provincial, ceci à l'exception du service « Egalité des Chances » qui travaille sur base d'une convention entre l'Etat Fédéral (Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes), la Région Wallonne, la Communauté française et la Province (convention annuelle avec intervention financière dans les frais de traitement des coordinatrices (deux temps plein).

Par ailleurs, pour cette compétence, au niveau des violences conjugales, l'Arrêté ministériel du 22 juin 2009 charge les Provinces de mettre en place des plateformes pour l'accueil et l'accompagnement des acteurs de la violence entre partenaires au sein des trois arrondissements de la Province. Une convention est établie jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales travaille en complète symbiose avec l'A.S.B.L. Centre d'Etudes, créée en 1946 et subsidiée par la Région Wallonne et la Communauté française.

Mode de gestion :

Pour l'ensemble de nos actions, il s'agit d'une gestion directe, toutefois ces actions sont encadrées par une Commission où se retrouvent les associations concernées par la thématique traitée. Lorsqu'une nouvelle action est mise en place, elle l'est avec les partenaires qui travaillent sur le terrain, ceci pour éviter tout double emploi et aussi pour s'inspirer de l'expertise de ce qui se fait déjà. En matière de violence conjugale, la Région Wallonne a d'ailleurs créé, dans son dispositif, des pôles de ressources dont nous sommes partenaires de plein droit.

Public cible :

Le citoyen, au cœur de notre public cible, est touché par l'ensemble de nos actions.

Le Service des interventions financières à caractère social concerne les jeunes de la Province (prêts à l'installation, prêts d'études) et les personnes âgées (téléphone, biotélévigilance).

La Cellule Egalité des Chances, dans la mesure où l'on vise l'égalité entre tous les hommes et toutes les femmes, chaque citoyen est concerné.

L'Aide à domicile concerne toutes les familles à risque de maltraitance.

Le C.I.P.R.E.A. touche les élèves de l'enseignement maternel et primaire ainsi que leurs enseignants et les parents.

La prévention des assuétudes au sens large touche, dans des mesures différentes, tous les citoyens qui peuvent être concernés pour eux-mêmes ou pour leur entourage.

Cellule Seniors : les actions menées concernent l'ensemble des personnes âgées de la Province.

Le Service d'Etudes et de Documentations Sociales est ouvert à tous.

Les communes sont intéressées par l'ensemble de nos actions, soit de manière directe, soit parce qu'elles peuvent répercuter l'information à leurs citoyens.

Les associations : comme énoncé précédemment, tout notre travail se mène en collaboration avec les associations psycho-médico-sociales oeuvrant sur le territoire de la Province.

Les entreprises : certaines entreprises font appel à nous pour mener des actions préventives (ex. : alcool, suicide, insertion professionnelle en matière d'égalité, ...).

Acteurs :

Au niveau de l'ensemble de nos actions, nous venons en soutien des actions menées par le secteur associatif et par les communes. Toutefois, si nous agissons en soutien, nous initiions aussi des services non couverts par d'autres niveaux de pouvoir (ex. : Point Cannabis, équipe d'intervention suicide, service des puéricultrices intervenant dans les familles à risque de maltraitance, ...).

Une constante, nous travaillons en collaboration avec le secteur associatif pour éviter tout double emploi mais lorsqu'un besoin non couvert se fait sentir et qu'il est dans nos compétences de le faire, nous mettons tout en place pour y répondre.

Le Service des interventions financières à caractère social : des aides existent aux autres niveaux de pouvoirs mais sous d'autres formes et notre public est davantage précarisé. Etant un service de proximité, nous avons une meilleure appréciation des besoins des citoyens de notre Province. Les prêts hypothécaires, par exemple, sont adaptés régulièrement en tenant compte de la situation socio-économique et des besoins.

La Cellule Egalité des Chances : tous les niveaux de pouvoirs mènent des actions. Notre service Egalité des Chances joue un rôle de coordination et fait remonter aux autres niveaux, les actions que nous menons et les besoins qui restent à couvrir.

L'Aide à domicile, par le biais des puéricultrices qui interviennent dans les familles à risque de maltraitance pour éviter les placements, est une formule originale et innovante que nous sommes les seuls à mener.

Les animations du C.I.P.R.E.A. visent à donner aux enfants, de l'enseignement maternel et primaire, les compétences nécessaires pour faire face à toutes difficultés auxquelles ils risquent d'être confrontés (violence, abus sexuel, assuétudes, ...). Nous sommes les seuls à mener ce type d'activité sous cette forme et sur tout le territoire de la Province, tous réseaux d'enseignement confondus. Les P.M.S. et les P.S.E. sont invités à y contribuer.

La prévention des assuétudes est une des compétences de la Communauté française dans la mesure où elle subsidie des organismes sociaux pour mener ce type de mission. Les communes sont aussi concernées par la prévention des assuétudes par le biais des plans de prévention.

Toutefois, nous menons seuls des actions originales (Point Cannabis et bientôt cannabis – alcool) initiées pour répondre à un besoin nouveau et qui nous paraît prioritaire (voir statistiques page 6)

En ce qui concerne *le suicide*, nous sommes les seuls sur le territoire de la Province à faire de la prévention et à avoir mis en place des équipes d'intervention qui interviennent en cas de suicide dans les écoles et les entreprises.

Les actions que nous menons en faveur des seniors (maltraitance des personnes âgées, volontariat) peuvent être menées par les communes mais soit il y a collaboration, soit le besoin n'est pas couvert et nous tentons de mettre en place le service nécessaire. La Région Wallonne intervient par le biais de l'Agence Wallonne de Lutte contre la Maltraitance des personnes âgées.

Taille et part de marché :

Le Service des interventions financières à caractère social :

Les Prêts d'Etudes : La part de marché pour ce secteur est impossible à apprécier et ce pour plusieurs raisons :

1. les dernières statistiques disponibles sur statbel.fgov.be datent de 2008 ;
2. ces statistiques concernent la Région wallonne et la Communauté germanophone, il n'existe aucune donnée chiffrée pour la Province de Liège ;
3. les statistiques relatives aux classes d'âge sont « découpées », pour ce qui concerne le public que l'on pourrait qualifier « d'étudiants », en trois catégories :
 - 15-19 ans
 - 20-24 ans
 - 25-29 ansCe découpage ne correspond pas à nos critères d'octroi :
 - en effet, nos prêts ne s'adressent pas aux étudiants du secondaire, sauf à titre tout à fait exceptionnel ;
 - nous avons fixé la limite d'âge à 26 ans.
4. Le nombre d'étudiants susceptibles d'introduire un prêt à la spécialisation est impossible à déterminer : il s'agit de travaux de recherche, des stages ou des études.
5. Nous octroyons des prêts d'études et non des bourses d'études, cela implique donc un remboursement (avec ou sans intérêt). Certaines personnes qui seraient dans les conditions fixées par le règlement provincial n'introduisent pas de demande car elles ne pourraient pas rembourser le ou les prêts consentis. Certains parents ne souhaitent pas « grever » de la sorte l'avenir de leurs enfants.

Les Prêts Installation Jeunes : Les parts de marché sont difficiles à évaluer car :

1. les dernières statistiques (par état civil et groupe d'âge) datent de 2008 ;
2. ces statistiques ne sont pas propres au territoire de la Province de Liège ;
3. comment déterminer le nombre de jeunes âgés de moins de trente-cinq ans au moment du mariage ou de la première date officielle de cohabitation au sein d'un même ménage ou de leur installation comme isolé et dont les revenus nets mensuels (au moment de la demande) ne dépassent pas 1.650 (isolé) ou 2750 (ménage) €?

Les Primes « Téléphone et Biotélévigilance » : pour ce secteur, la part de marché est également difficile à évaluer car :

1. les dernières statistiques (par groupe d'âge puisque nous visons les personnes de 70 ans au moins) datent de 2008 ;

2. il n'y a aucune donnée chiffrée relative au territoire de la Province de Liège ;
3. nous n'avons pu obtenir de statistiques en ce qui concerne les personnes handicapées à 66 % au moins qui résident sur le territoire de la Province de Liège. (Une demande écrite doit être adressée, ces informations ne peuvent pas être communiquées par téléphone !), ni le nombre de personnes qui bénéficient du statut BIM et qui résident sur le territoire de la Province de Liège.
4. nos primes « téléphone » concernent uniquement les personnes qui ont un abonnement : ligne fixe ou gsm (à l'exclusion donc des personnes qui ont un gsm « à cartes »).

Le Logement : la Région Wallonne intervient pour ce qui concerne l'acquisition ou la transformation d'un logement (le volet " locatif social" a été exclu étant hors des compétences du Département des Affaires sociales).

On a donc pris en compte :

- La Société Wallonne du Crédit social (Crédit hypo) : 5.693 actes - 613.702.846 €
- Les prêts du Fonds du Logement des Familles Nombreuses : 1.269 prêts - 128,2 millions €

Soit un total de : 741.902.846 €

La Province de Liège a consacré 905.000 €.

Pour ce qui est de 2010, la Province de Liège a prévu un montant total de 1.500.000 €.

Il est toutefois à noter que nous nous adressons à un public davantage précarisé qui sans cette aide ne pourrait acquérir un logement pour un montant identique ou à peine plus élevé que celui qu'il pourrait trouver en location sur le marché (valeur vénale inférieure à 80.000 € avec travaux 100.000 € - valeur vénale 100.000 € avec travaux 120.000 €, selon les conditions de revenu du ou des emprunteurs (conditions de revenu très basses).

La Cellule Egalité des Chances :

Ce service vise l'égalité des hommes et des femmes et en ce sens, nos actions de prévention touchent l'ensemble des citoyens directement ou via les différents acteurs de terrain.

Pour ce qui concerne la matière des violences intrafamiliales, les statistiques énoncent qu'une femme sur cinq est touchée par cette problématique. Les hommes ne sont pas épargnés, les statistiques révèlent 8 à 10 % d'hommes victimes de violences. Toutefois, on est conscient de l'importance du chiffre noir et nous réfléchissons à des actions en ce sens.

Nous nous préoccupons particulièrement cette année, des enfants confrontés aux violences familiales, l'impact sur ceux-ci est non négligeable. Lorsqu'il y a violence conjugales, 70 à 85 % des enfants seraient exposés. Un enfant sur trois intervient dans les situations de violence conjugale.

Le Service « Violences conjugales » répond à une part moyenne de la demande totale constatée, vu qu'il travaille avec des associations de terrain et le monde judiciaire et qu'il a, à ce niveau, un rôle de coordination qui lui est confié par l'Etat Fédéral, la Région Wallonne et la Communauté française.

En matière d'Egalité des Chances, nous gérons, pour la Région Wallonne, le Portail d'Accueil des Enfants qui a pour but de donner une information aux parents d'enfants

âgés de 0 à 18 ans. Pour la Province, ce service unique concerne environ 246.000 enfants, soit 23 % de la population totale de la Province de Liège.

L'Aide à domicile par des puéricultrices qui interviennent dans les familles à risque de maltraitance. La taille du marché est faible puisque le service a suivi en 2009, 68 familles avec 150 enfants mais notre intervention a permis d'éviter le placement de 134 enfants, donc 89 %.

La part du marché est totale puisque nous sommes les seuls à mener ce genre d'intervention et nous avons répondu aux demandes de l'ONE, du SAJ, du SPJ, ...

C.I.P.R.E.A. :

Chaque année, le C.I.P.R.E.A. a touché par ses actions, plus ou moins 70 écoles primaires, sur un total de 414 écoles mais il faut préciser que nous ne travaillons que sur demande de ces dernières. Par contre, nous avons pu répondre à 100 % des demandes des écoles dans un délai plus ou moins rapproché (dans l'année même ou l'année suivante).

Assuétudes :

La prévention touche l'ensemble des citoyens de la Province (jeunes, alcoolisme au travail, addictions des seniors, ...) puisque toutes les assuétudes sont visées (alcool, toxicomanie, cyberdépendances, ...). Nous avons particulièrement développé les actions en matière de cannabis et d'alcool qui sont des problématiques préoccupantes car deux jeunes sur cinq (15 à 25 ans) consommaient de manière régulière du cannabis en 2007 et 2008, trois jeunes sur cinq en 2009 (étude de l'Ulg).

Selon la dernière enquête de santé (2008), 14,5 % des jeunes de 15 à 25 ans boivent excessivement tous les mois et plus d'un sur dix (11,3 %) chaque semaine. Le binge drinking au quotidien touche près d'1 % des adolescents. C'est en moyenne à 15 ans que l'on commence à boire mais des élèves de fin de primaire ont déjà expérimenté le phénomène de l'ivresse.

La taille du marché est donc grande, la part que nous y prenons est moyenne puisque nous ne répondons pas à l'ensemble des demandes, celles-ci étant prises en charge par d'autres acteurs communaux spécialisés ou subsidiés par la Communauté française. A titre d'exemples : en 2009, 536 personnes ont été rencontrées au Point Cannabis. A cette date (septembre 2010), 430 l'ont été.

En matière d'animations « cannabis » dans les écoles, en 2009, nous avons répondu à 18 demandes et en 2010, nous en sommes à 33. Les entreprises ont commencé à faire appel.

Tous ces chiffres sont importants, de même que la fréquentation de notre service et les demandes d'animation, ce qui prouve un besoin bien réel.

Suicide :

En Belgique, il y a plus ou moins 2400 décès par suicide et 10 fois plus de tentatives. Il s'agit de la deuxième cause de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans, d'où l'importance de la prévention surtout ciblée sur les jeunes.

A ce niveau, nous organisons des actions de prévention à l'intention du grand public et des formations pour les professionnels souvent déroutés par cette problématique. La taille du marché est donc moyenne et la part du marché est grande car nous répondons à

l'ensemble des demandes. En effet, très peu d'acteurs en santé mentale agissent au niveau préventif.

Seniors :

Les seniors (au-delà de 65 ans) représentent 17 % (plus ou moins 180.000) de la population globale de la Province. Par le biais de la Commission provinciale, nous tentons de coordonner les actions de terrain et d'apporter notre soutien logistique tant aux communes qu'au secteur associatif, ce qui explique la faible part du marché ; les acteurs étant nombreux.

Une des actions de cette Commission est la promotion du volontariat et celui-ci touche largement les seniors. En 2009, le Salon du Volontariat a touché 6000 personnes et une centaine d'associations en demande de volontaires.

Un site internet a été créé ainsi qu'une permanence.

A ce niveau, nous répondons à une part importante du marché, 100 % donc à ce niveau puisque nous sommes les seuls à avoir pris cette initiative.

Service d'Etudes et de Documentations Sociales :

Nous visons le public intéressé de près ou de loin par le secteur social tant en matière de documentation, information que de formations. La banque de données du service (ALISS) permet de répertorier plus de 2500 associations sociales de la Province. Pour l'année 2009, 23 formations ont été organisées. Elles ont pour but d'approfondir les compétences des acteurs de terrain.

Nous jouons un rôle important car ce service n'est rendu que par nous et en tant que service de proximité, nous nous adaptons aux demandes et besoins des services et de leur employeur.

Plus d'une journée d'études est organisée par mois. Nous répondons à toutes associations sociales, services communaux, ... qui s'adressent à nous pour l'organisation d'événements à caractère social. La part du marché est moyenne dans la mesure où d'autres services consacrent aussi de leur temps en matière d'informations sociales.

Financier :

- Interventions financières : (-12,81%) diminution d'octroi de subsides + prêts sociaux avec diminution des charges de dette liées.
- Maison du social : augmentation des dépenses de personnel + acquisition Maison Grégoire + points cannabis.

Eléments complémentaires utiles :

Le Service des interventions financières à caractère social :

En ce qui concerne le logement, notre intervention concerne un public restreint et très précarisé qui n'a d'autre possibilité d'accéder au logement que par ce biais. Le public que nous visons est un public qui a souvent été rejeté par la Région Wallonne. D'autre part, ces prêts permettent la revalorisation d'habitations modestes.

La Cellule Egalité des Chances :

Au niveau des violences conjugales, l'Etat fédéral, les Région et Communauté nous mandatent pour remplir cette mission et pour coordonner les activités menées sur les

trois arrondissements de la Province de Liège. Dans ce cadre, nous avons notamment initié un projet-pilote "Enfants, témoins de violence conjugale", projet mené dans le cadre d'un appel à projets Etat fédéral et Communauté française. En matière d'Egalité Hommes-Femmes, le Portail d'Accueil des Enfants est une initiative portée par la Province à la demande de la Région Wallonne. Elle a pour but de permettre aux parents d'accéder rapidement à une information complète des milieux d'accueil pouvant recevoir les enfants de 0 à 18 ans. Cette initiative permet une plus grande égalité en matière d'insertion professionnelle.

L'Aide à domicile

Il s'agit d'un service unique et très apprécié qui s'adresse aux familles à risque de maltraitance envers les enfants. L'intervention provinciale par des puéricultrices formées à cet effet, permet d'éviter le placement de ceux-ci. Nous sommes sollicités par le SAJ, SPJ, les hôpitaux, les tribunaux, les équipes SOS Enfants, Le rôle de la Province est capital à ce niveau car les puéricultrices vivent plusieurs heures par semaine dans les familles pour réapprendre les soins et les gestes indispensables au bien-être de l'enfant. Un regret : le peu de moyens en personnel.

C.I.P.R.E.A. :

Il s'agit d'un service unique qui s'adresse à tous les réseaux de l'enseignement maternel et primaire. Ce service est capital car il s'agit de prévention primaire visant la bientraitance (respect de soi, respect des autres, non-violence, ...). Par ailleurs, sans aucune publicité, les écoles s'adressent spontanément au service qui a dès lors une liste d'attente.

Assuétudes :

Par le biais de ce service, il s'agit d'apporter aux associations, aux écoles, de l'information et des outils de sensibilisation dont la pertinence n'est plus à démontrer puisque ces derniers sont largement demandés par les associations sociales de la Province, les écoles, les communes. Le Bus "Diabolo Manques", concept unique et original, vise une prévention intégrée et est un support apprécié notamment par les écoles. Le Point Cannabis, service unique en son genre puisqu'il allie prévention, orientation et accompagnement de la personne qui s'adresse à ce service et ce dans un délai très court. Celui-ci est également sollicité par la Justice en tant qu'alternative constructive à la judiciarisation des primo-délinquants.

Suicide :

L'expertise menée en la matière a permis la création du Centre Patrick Dewaere, centre de références pour l'accueil de jeunes suicidaires. Par ailleurs, la Maison du Social réalise, chaque année, des formations et a mis en place des équipes d'intervention en milieu scolaire et en entreprises. Le Projet Sentinelles est en cours de finalisation, il vise la formation de personnes de références au sein de différentes structures (Province, écoles, entreprises, communes, ...).

Seniors :

Le travail de prévention en matière de maltraitance des personnes âgées entamé depuis plusieurs années avec le CAPAM, a permis la création d'une Agence Wallonne "Respect Seniors" avec laquelle nous travaillons en parfaite collaboration. Dans ce cadre, nous avons aussi initié le Salon du Volontariat, projet novateur, unique et original qui a pour but de mettre en relation les associations à la recherche de volontaires et les candidats volontaires (6000 participants au Salon en 2010).

Service d'Etudes et de Documentations Sociales :

Ce service a pour mission l'information, la sensibilisation, la formation du personnel des associations sociales de la Province (plus ou moins 3.000). Pour remplir ces missions, il travaille en parfaite symbiose avec l'ASBL C.E.D.S., subsidiée par la Région Wallonne et la Communauté française. Le personnel des 84 communes est aussi concerné.

NB. : Il est à remarquer que pour remplir notre mission de prévention, information, formation dans les matières sociales énoncées, nous travaillons dans le cadre de commissions provinciales qui réunissent des intervenants psycho-médico-sociaux, des enseignants, des politiques, des représentants de la Justice. Les actions menées émanent ainsi des préoccupations et attentes du terrain. Un projet de Maison de l'Enfant et de l'Adolescent est en cours de finalisation. Son objectif est de donner une meilleure visibilité aux actions menées et également d'allier sur un même site, information, prévention et accompagnement psychologique. Ce projet permettra de recevoir, dans un délai très court, les personnes en demandes et de les réorienter, si nécessaire, vers les services compétents du territoire provincial.

SOCIAL

Analyse du questionnaire

Manque de publicité des interventions provinciales

Il existe des documents (flyers, répertoires, etc.) pour chaque action menée ou thématique développée par le Département des Affaires sociales. Ceux-ci sont régulièrement remis à jour et sont portés à la connaissance du public soit à travers des actions provinciales (Salon du Volontariat, journées d'étude, conférences, formations, etc...), soit par le biais des villages provinciaux, des salons auxquels le Département participe (Siep, Journée des insertions, Retrouvailles, etc...). Nous disposons également d'une banque de données reprenant toutes les associations psycho-médico-sociales que nous tenons régulièrement au courant de nos activités et qui sont des relais de diffusion vers le grand public. Un effort sera néanmoins accompli à destination des communes.

A supprimer, réorienter les budgets disponibles vers les CPAS

Le Département des Affaires sociales tient à souligner qu'il s'agit de compétences totalement différentes. Notre travail repose sur la prévention, l'information, la formation et l'orientation. Et que la force de la Province réside dans un territoire de compétences bien plus vaste que celui d'un CPAS, tant il apparaît que les coordinations en matière sociale sont nécessaires.

Insister sur la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique

Le Département des Affaires sociales ne mène pas d'actions propres en ce domaine qui relève d'autres niveaux de pouvoir. Toutefois, nous agissons en soutien par le biais des subsides aux associations œuvrant dans ces champs de compétence et par la formation des professionnels de terrain. Nous tenons également à souligner qu'à travers le service des interventions financières à caractère social, nous avons entamé une réflexion sur l'accès aux nouvelles technologies pour un public défavorisé ou des seniors.

Beaucoup d'ASBL agissent dans ce domaine. La Province pourrait servir de « coupole » de soutien.

Il s'agit dans ce cas d'une mission principale de la Province et particulièrement du Département des Affaires sociales. Ainsi, depuis 1946, c'est inscrit dans nos priorités et notamment à travers le service d'Etudes dont la mission est la formation des acteurs sociaux, la réflexion sur les nouveaux enjeux sociaux et par la suite, le soutien aux initiatives nouvelles. Le Département s'est doté de Commissions provinciales thématiques dont le rôle est précisément de servir de coupole entre acteurs sociaux, associations, représentants du monde politique, judiciaire, médical ou encore de l'enseignement. C'est également au sein de ces commissions que sont menées des réflexions pouvant déboucher sur des actions répondant aux besoins nouveaux ou sur un soutien d'actions déjà existantes et pertinentes.

Envoyer une information générale de l'action du service aux communes

Nous renvoyons à la première réponse.

Développer des lieux de rencontre entre personnes âgées et moins âgées pour se rencontrer (cfr. projet HELDEN en Hollande)

Par rapport au projet Helden, il s'agit d'une initiative qui ne peut être menée qu'au niveau local ou régional. Toutefois, le Département des Affaires sociales apporte un appui important à la situation des seniors à travers :

1. la Commission provinciale Seniors qui se veut un lieu de rencontre entre différents acteurs sociaux tels les représentants des conseils communaux consultatifs des seniors, des maisons de repos, du secteur associatif, etc.

Les réunions de la Commission provinciale sont l'occasion de soutenir ou développer des initiatives en rapport avec la thématique avec le soutien du CEDS et de la Maison du Social

2. le Département des Affaires sociales se propose de participer au projet mis en place par la Fondation Roi Baudouin : « Carrefour des générations » dont l'objectif est de favoriser les actions et les rencontres intergénérationnelles.

3. le Salon du Volontariat promouvant le bénévolat des citoyens dont les seniors qui peuvent trouver dans cette action un épanouissement, une utilité et l'occasion d'échanger avec d'autres générations.

Lancer des appels publics à projet plutôt que de favoriser les subsides

Il s'agit d'une proposition qui rencontre l'intérêt du Département des Affaires sociales qui se propose de mener une expérience en ce domaine à travers un appel à projets visant à doter les maisons de repos les plus « démunies » d'un accès aux nouvelles technologies à destination de leurs pensionnaires. Par ailleurs, il importe au regard de l'action de proximité de la Province de conserver la faculté de subsidier directement les actions sociales les plus diverses menées par le plus grand nombre possible d'associations dont certaines ne peuvent, par manque de personnel compétent ou de temps, répondre à un appel à projet.

SOCIAL

Conclusion

Il importe de souligner d'emblée que les missions du Département des Affaires sociales se situent dans le champ des matières personnalisables, politique de la Santé et Aide aux personnes, lesquelles dépendent de la Communauté française ou de la Région wallonne par transfert.

Notre département exerce donc des compétences qui lui sont dévolues ou pour lesquelles, en tant que pouvoir de proximité et de soutien aux communes, il apporte une indéniable valeur ajoutée aux politiques mises en place voire pallie l'absence d'actions spécifiques.

Nous soulignerons à cet égard l'originalité de notre manière de fonctionner et de mettre en place des actions. En effet, si nous agissons de manière directe, nous comptons sur l'expertise de six Commissions provinciales rassemblant les différents acteurs psycho-médico-sociaux du domaine concerné, des représentants du monde de la justice, de l'enseignement, du monde politique. Ces lieux de concertation nous permettent de mieux cerner les besoins du terrain, de mieux appréhender les nouvelles réalités sociales et de jouer notre rôle de coupole, évitant un double emploi, et nous permettant d'initier les aides et les services manquants (ex : création du Centre Patrick Dewaere, centre de crise pour jeunes suicidaires, fonctionnant dans le cadre du C.H.S. L'Accueil à Lierneux).

Notre rôle est donc un rôle :

- d'initiative, lorsqu'aucune action n'est mise en place sur une thématique sociale que nous développons,
- de coordination,
- de soutien,
- et de formation

principalement à l'intention des acteurs du secteur social, rôle qui correspond à un besoin essentiel du secteur. Ainsi pour rappel :

- Commission Seniors : lieu de concertation et de coordination des initiatives communales et du secteur associatif. Mise en place du Salon du Volontariat correspondant à un besoin crucial.
- Egalité des Chances – Violence conjugale : rôle de coordination des actions menées par les plateformes mises en place sur les trois arrondissements.
- C.I.P.R.E.A. – C.A.D. : rôle de prévention primaire non rempli par d'autres. Donner des compétences pour réagir efficacement en cas de difficultés (maltraitance, violence, ...)
- Suicide : rôle de prévention primaire tout à fait original et nécessaire, rôle de formation des acteurs mais aussi prévention secondaire grâce aux équipes d'intervention dans les écoles et entreprises après suicide.
- Assuétudes : rôle de coordination et soutien aux initiatives de terrain mais aussi initiatives propres tels que les Points Cannabis, aujourd'hui projet pilote de la Région wallonne dans le cadre du PST3, renforcement du secteur de l'aide et de

l'accompagnement socio-sanitaire en matière d'assuétudes, élargi à la problématique de la consommation d'alcool chez les jeunes.

En ce qui concerne les aides accordées par le Service des Interventions financières à caractère social, nous nous adressons à un public précarisé, notamment en matière de prêts hypothécaires. Les conditions très favorables pour accéder à ces prêts permettent à ce public particulier d'avoir accès à la propriété pour un montant de remboursement identique ou à peine plus élevé que celui qu'il pourrait trouver en location sur le marché. La particularité des prêts provinciaux est qu'ils correspondent à travers les conditions d'accès à une réalité socio-économique propre à notre Province et plus particulièrement dans le bassin mosan où se concentre essentiellement le public précarisé. D'une manière générale, les interventions financières à caractère sociale font régulièrement l'objet de mises à jour, résultant des demandes exprimées tant de la part des citoyens que des associations et analysées par le biais des commissions sociales ou de la connaissance du terrain que seul un pouvoir de proximité peut avoir.

Le Département tient particulièrement à souligner les initiatives prioritaires de la Maison du Social :

- Les Points Cannabis répondent à un besoin certain, confirmé par les dernières enquêtes (trois jeunes sur cinq de 15 à 25 ans consomment de manière régulière) et par nos chiffres de fréquentation en hausse certaine de 2009 à 2010 (536 personnes ont été rencontrées en 2009 et à cette date (septembre 2010), 430 l'ont été. En ce qui concerne les animations « cannabis » dans les écoles, en 2009, nous avons répondu à 18 demandes et en 2010, nous en sommes à 33).
- Le Salon du Volontariat. Ce lieu de rencontre des personnes en demande de volontariat et des associations qui souhaitent les accueillir est une initiative tout à fait originale, répondant à un besoin puisqu'en 2009, 6000 personnes étaient présentes ainsi qu'une centaine d'associations.
- Les initiatives prises en matière de suicide alliant information, prévention et postvention avec nos équipes d'intervention : écoles et entreprises.
- Enfin, il est important de mettre en évidence la création d'un réseau de prise en charge des enfants, témoins ou victimes des violences intrafamiliales. Il s'agit ici aussi d'une action novatrice en Communauté française.

En matière sociale, il faut constater que les besoins sont en évolution constante et nous sommes persuadés que notre rôle de prévention, de coordination, de soutien aux acteurs du secteur social est plus que jamais indispensable.

C'est dans ce contexte que sera créé début décembre 2010, un lieu d'accueil, d'information et de réorientation des jeunes « Open Ado » (Orientation Prévention Enfants et Adolescents). Ce service rassemblera sous un même vocable des services déjà en fonction mais se veut aussi en lien avec le Réseau psycho-médico-social de la province afin d'offrir une aide rapide et efficace aux jeunes, aux parents et aux professionnels qui s'adresseront à nous. Ce nouveau « guichet unique » s'inscrit dans une politique d'optimisation de nos services vers un public jeune (mais non exclusivement) et permettra de concentrer nos efforts vers les nouveaux enjeux sociaux d'une société en perpétuelle mutation.

SOUTIEN EXTERNE

Tableau synthétique de caractérisation

SOUTIEN EXTERNE

Description des missions et activités

1. Marchés conjoints

Le marché de fourniture d'énergie initié par le Collège provincial en 2007 pour l'année 2008, a été ouvert aux pouvoirs locaux de notre Province afin de faire face à la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité et profiter des meilleurs tarifs en groupant les besoins.

La gestion du dossier s'est faite entièrement par les Services techniques provinciaux jusqu'à l'attribution du marché, offrant ainsi une aide matérielle et administrative : il s'agit d'un marché public de fournitures avec publicité européenne et soumis à la tutelle régionale.

Pour la réalisation du marché, les services provinciaux assurent un soutien technique pour solutionner d'éventuels problèmes rencontrés par les partenaires.

Le marché a d'abord été conclu pour l'année 2008, ensuite pour 2009 et dernièrement pour les deux années 2010 et 2011 ensembles.

Les principales évolutions du marché ont été :

- l'augmentation du nombre de lots pour mieux cerner les besoins des partenaires ;
- la possibilité de la facturation électronique ;
- le passage d'un contrat d'une année à un contrat de 2 années ;
- l'augmentation de l'imposition de fourniture d'électricité verte, passant de 8 % à 15 %, allant au-delà des obligations fixées par la Région wallonne.

La gestion administrative et technique par la Province de Liège du marché conjoint de fourniture de l'énergie constitue une aide appréciée par les communes et les autres partenaires locaux.

D'autres marchés conjoints sont envisagés que ce soit pour l'acquisition de mazout, de téléphonie,... et ce, à la demande des Communes.

Le rôle fédérateur de la Province pourrait donc se développer.

2. Assistance technique

L'origine du service technique provincial remonte dans l'application de l'article 69 de la loi provinciale du 30 avril 1836. Les missions confiées aux techniciens de l'époque consistaient à l'entretien des routes et l'exécution des travaux hydrauliques et de dessèchement.

En 1891, la loi du 10 avril de cette même année a permis de mettre en place le service voyer. L'origine et l'évolution du service technique sont donc nettement marquées par l'application de deux lois importantes en matière de voiries et de cours d'eau.

Très logiquement, dans le cadre de ses devoirs de tutelle, la Province de Liège a utilisé de plus en plus le service technique provincial dans des domaines nombreux et variés touchant à la technique.

Aussi, le Service technique provincial est devenu le conseiller technique de la Députation permanente et l'ami des communes.

Vers 1905, les techniciens du service technique provincial ont élaboré de nombreux projets de captage d'eau potable et d'alimentation des populations par des réseaux de distribution. C'est à cette même époque que le service technique provincial gère la Compagnie Intercommunale des Eaux de l'Agglomération Liégeoise et Extensions.

Les ingénieurs ont acquis à cette époque une grande expérience et une connaissance du terrain et de ses spécificités pour la réalisation de projets de voiries, d'épuration et d'alimentation en eau. Fort de cette expérience, un bureau d'études est créé en 1935 pour réaliser pour le compte des municipalités tous les projets en matière de génie civil.

En parallèle, et depuis 1905, l'Etat, puis jusqu'il y a peu la Région wallonne, avait donné la mission de contrôle sur les subsides octroyés pour la réalisation d'infrastructures.

Les activités spécifiques du service se sont étendues à d'autres domaines que le génie civil et c'est ainsi que les agents de l'époque sont à l'origine de la création de grandes intercommunales de la Province de Liège : l'Association Liégeoise d'Electricité, l'Association Liégeoise du Gaz, la Société Coopérative Intercommunale pour l'Amélioration des Cours d'Eau non navigables ou encore Intercompost.

L'expérience et la connaissance des particularités de terrain ont fait qu'au fil du temps, les services rendus par le bureau d'études du Service technique provincial sont soumis à concurrence.

Le Service technique réalise par ailleurs tous les dossiers nécessaires à la construction des infrastructures provinciales que ce soit en matière de génie civil ou d'infrastructures sportives.

Afin de réaliser des missions complètes, il s'est doté en son sein d'un coordinateur sécurité-santé qui intervient également pour des missions de services confiées par les communes et intercommunales.

Depuis quelques mois, une nouvelle disposition suite à une jurisprudence de la Cour européenne permet aux collectivités publiques de conclure des partenariats sans avoir recours à des procédures de marché et ce, moyennant différentes conditions à respecter.

Le service développe désormais une partie de son activité dans ce cadre et notamment avec les intercommunales dont il était à la base.

3. Cartographie

En 2000, le Service technique provincial a regroupé différents moyens pour mettre en place un département de Cartographie.

Grâce à différentes actions de communication menées par la Province de Liège, ce service a réalisé pour les communes et intercommunales des prestations en matière de cartographie.

L'objectif recherché par cette démarche est de permettre aux communes de petite et moyenne importance de disposer d'un service de cartographie en mutualisant les coûts parfois trop onéreux à leur échelle.

Les services rendus en la matière consistent essentiellement à réaliser des opérations de reports de données multiples en fonction de devoirs spécifiques ou de gestion du domaine public. C'est ainsi par exemple que des reports de chantiers de voiries sont exécutés en vue de programmer les entretiens nécessaires au maintien des voiries, ou une cartographie des zones pour réaliser des opérations de curage d'avaloir ou encore le repérage des zones d'atterrissage de l'hélicoptère de Bra-sur-Lienne.

4. Sanctions administratives

- Fondements légaux et historique des sanctions administratives communales :

La lutte contre ce qui est communément appelé les « petites incivilités » souffrait depuis de nombreuses années de la paralysie de l'appareil judiciaire. A cause du manque de moyens et de l'engorgement des tribunaux, la verbalisation de ces contraventions ne bénéficiait que trop rarement d'un suivi de la part du Ministère public.

Il en résultait :

- un sentiment d'impunité dans le chef des auteurs d'infractions, qui peut conduire à la récidive et l'escalade ;
- un sentiment d'abandon pour les victimes, du fait de l'absence de réaction de l'autorité publique ;
- un sentiment d'impuissance chez les verbalisant : à chaque intervention policière légitime non suivie d'effets, c'est une part de la crédibilité de l'autorité publique qui est mise à mal.

La loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes confère désormais aux communes la capacité de sanctionner les troubles à l'ordre public.

Cette loi modifie essentiellement la Nouvelle loi communale (ci-après NLC) en insérant un nouvel article 119bis qui fixe la procédure et complète l'article 123 relatif aux compétences du collège communal, ajoute les articles 134ter et 134quater confirmant certains pouvoirs spécifiques du bourgmestre et complète l'article 135 quant aux finalités à poursuivre par les communes. Celles-ci peuvent désormais viser et sanctionner « *toute forme de dérangement public* ».

Pour pouvoir mettre en œuvre le régime des sanctions administratives, les communes doivent d'une part adapter leur règlement de police afin de déterminer les comportements qui pourront faire l'objet de sanctions administratives et fixer la sanction administrative adéquate, et d'autre part, pour l'application des amendes administratives, désigner un fonctionnaire communal ou provincial chargé d'infliger ladite amende.

Les communes peuvent aussi désigner (ce n'est pas obligatoire) des agents, autres que les fonctionnaires de police, qui pourront constater les infractions au règlement de police.

En 2004 et 2005, le législateur a repénalisé certains infractions (telles les dégradations), tout en conservant la possibilité pour les communes de les sanctionner administrativement. Il a donc introduit une dérogation à l'interdiction de double incrimination qu'il avait initialement instaurée en 1999.

Cette dérogation repose sur un mécanisme de liste fermée d'infractions que l'on nomme les infractions mixtes. A cet effet, le législateur a instauré un régime en cascade qui consiste à permettre au Ministère public, dans un délai donné, de se saisir ou non de l'affaire. Dans l'affirmative, aucune sanction administrative ne peut être infligée. En l'absence de réaction du Ministère public, ou s'il déclare ne pas s'occuper du dossier, seule une sanction administrative peut être imposée.

- Création d'un régime de sanctions administratives pour les infractions environnementales :

Afin d'apporter une solution, sur le plan juridique, aux petites incivilités environnementales, la Région wallonne a adopté le 8 juin 2008 un décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement améliorant le contrôle et la répression des infractions environnementales et instaurant un régime de sanctions administratives analogue à celui mis en place précédemment (dont la procédure est fixée par l'article 119bis NLC).

Les infractions environnementales sont réparties en 4 catégories d'infractions, classées en fonction de leur degré de gravité. La Région instaure un concours de compétence entre trois acteurs : le Ministère public, le Fonctionnaire sanctionnateur régional et le Fonctionnaire sanctionnateur local (communal ou provincial). Le recours à un Fonctionnaire sanctionnateur provincial est réglé par l'article D. 168 du Code de l'Environnement pour les infractions environnementales.

S'inspirant des infractions mixtes, les infractions environnementales font l'objet de sanctions pénales si le Ministère public instruit le dossier dans un délai donné. A défaut, ou en cas de communication contraire, seule une amende administrative dont les montants minima et maxima varient en fonction de la catégorie pourra être infligée :

- par le Fonctionnaire sanctionnateur local, si les 3 conditions suivantes sont réunies :
 - Le Conseil communal vise dans son règlement, les infractions qu'il est habilité à incriminer, à savoir l'incinération de déchets ménagers et l'abandon de déchets (catégorie 2) ou les infractions de catégorie 3 et 4 ;
 - l'infraction est constatée au niveau communal c'est-à-dire par un agent communal, le bourgmestre ou un membre de la police locale ;
 - un Fonctionnaire sanctionnateur est dûment désigné par la commune.
- par le Fonctionnaire sanctionnateur régional dans les autres cas.

- Avantages du système :

Soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des incivilités, le Conseil Provincial de Liège a décidé de mettre

à la disposition des communes qui en font la demande, un agent provincial afin d'exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur pour leur compte.

Le législateur désigne en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur en premier lieu le Secrétaire communal (ou tout autre fonctionnaire communal de niveau 1). Dans beaucoup de petites communes, le Secrétaire communal est le seul agent de niveau 1 qui, plus est, doit assurer une mission exigeante et fort large. En plus du manque de temps auquel il doit faire face, le secrétaire communal, proche de la population, pourrait rencontrer des difficultés à juger une partie de cette dernière.

Le législateur prévoit qu'à défaut de disponibilité d'un agent communal, la commune peut recourir à l'intervention d'un agent provincial.

Or, le constat est que les communes manquent de moyens humains et matériels. Ainsi, la mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial représente pour la commune un avantage non négligeable. En effet, elle bénéficie non seulement du traitement des dossiers de son entité, mais également de l'expérience d'un service mis à sa disposition.

Ce service lui est facturé pour la somme de 12,50 € non pas par PV/constat reçu, mais bien par PV/constat pour lequel une procédure a été introduite, majoré de 30 % du montant de l'amende effectivement perçue. Il est évident que cette somme ne représente qu'une participation infime, compte tenu des frais salariaux et de fonctionnement, engagés par la Province.

SOUTIEN EXTERNE

Commentaires sur les données de caractérisation

Marché conjoints :

Les pouvoirs locaux participants ont sensiblement augmenté entre 2008 et 2010, passant de 76 partenaires à 108 partenaires, comprenant les communes, des CPAS, des zones de polices et des ASBL communales ou intercommunales.

Parmi les 108 partenaires actuels, ce sont 54 communes qui ont adhéré au marché conjoint.

Le montant du marché est aussi passé de 12.700.000 € hors T.V.A. en 2008 à 16.500.000 € en 2010, suite à l'augmentation des volumes nécessaires.

Pour l'année 2008, en passant d'un fournisseur par défaut à un fournisseur choisi par contrat, les économies sur le prix du kWh ont été les suivantes :

- 20 % sur le prix en heures pleines
- 10 % sur le prix en heures creuses
- 3 % sur le kWh en éclairage public
- 4 % sur le prix de la molécule de gaz

Suite à la libéralisation du marché de l'énergie et au contexte économique, l'évolution des prix entre 2008 et 2009 a été la suivante :

- + 5 % sur le prix de l'électricité Haute Tension
- + 27 % sur le prix de l'électricité Basse Tension
- + 29 % sur le kWh en éclairage public
- + 15 % sur le prix de la molécule de gaz

En 2009, suite à la crise financière et économique, l'évolution des prix pour 2010 et 2011 est à la baisse :

- 19 % sur le prix de l'électricité Haute Tension
- 19 % sur le prix de l'électricité Basse Tension
- 13 % sur le kWh en éclairage public
- 17 % sur le prix de la molécule de gaz

En conclusion, la gestion administrative et technique par la Province de Liège du marché conjoint de fourniture de l'énergie constitue une aide appréciée par les communes et les autres partenaires locaux.

D'autres marchés conjoints sont envisagés que ce soit pour l'acquisition de mazout, de téléphonie,... et ce, à la demande des Communes.

Le rôle fédérateur de la Province pourrait donc se développer mais il est aujourd'hui difficile d'appréhender la taille du marché et la part que les Services Techniques Provinciaux pourraient s'octroyer à l'avenir.

Réalisation de projets d'infrastructures pour les pouvoirs locaux et autres personnes de droit public, bureau d'études et coordination sécurité :

En moyenne, les recettes de prestations annuelles de ce service représentent ± 800.000 €.

Il est particulièrement difficile d'estimer la part de marché occupée par le bureau d'études. En effet, à l'échelle de la province, il est impossible de connaître les montants des marchés passés par les communes ou même le nombre de dossiers initiés, certains n'étant mis en œuvre que plusieurs années plus tard.

Réalisation d'outils cartographiques pour les pouvoirs locaux, intercommunales et autres personnes morales de droits publics :

Ce service a pris de l'importance en 2003 avec les partenariats menés par la Région wallonne en matière de digitalisation des atlas sur les voiries vicinales et les cours d'eau.

La connaissance du terrain du Service technique provincial mais également l'expertise des agents par rapport à l'utilisation des logiciels spécifiques et la qualité des outils qui y sont liés (tables traçantes, serveurs, ...) font que les communes apprécient les services qui sont rendus.

Traitement des sanctions administratives pour les communes qui ont sollicité la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial (Nouvelle loi communale) :

Type de compétence :

Décentralisation – délégation : Les sanctions administratives communales sont prévues par des textes fédéraux : la Nouvelle loi communale et l'Arrêté royal du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes.

Autorité de contrôle :

Les pouvoirs locaux : le Service des Sanctions administratives communales doit faire rapport de son action auprès de chaque commune partenaire.

Mode de gestion :

Gestion en partenariat en raison d'une convention de partenariat signée avec les communes qui ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Public cible :

Pouvoirs locaux et citoyens : dans la mesure où le Fonctionnaire sanctionnateur apporte son soutien aux communes dans la répression de tout trouble à l'ordre public ou tout dérangement public. Il s'agit de combattre les incivilités au niveau local.

Autres acteurs :

Fédéral :

- Police locale : elle est habilitée à constater toute infraction, y compris aux règlements communaux.
- Parquets : dans le cadre des infractions mixtes, la compétence du Fonctionnaire provincial dépend du Ministère public qui doit lui communiquer dans un délai donné son intention de se saisir ou non du dossier. S'il choisi de traiter l'affaire, la compétence du Fonctionnaire provincial s'éteint. Dans le cas contraire, le traitement administratif exclu toute intervention pénale.

Pouvoirs locaux :

- Agents communaux : certains agents communaux peuvent constater les infractions au Règlement communal de police.
- Bourgmestre : il est chargé de la notification des décisions du Fonctionnaire sanctionnateur provincial.
- Receveur communal : il lui revient de percevoir les amendes infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur provincial et d'en établir l'état du recouvrement.

Marché :

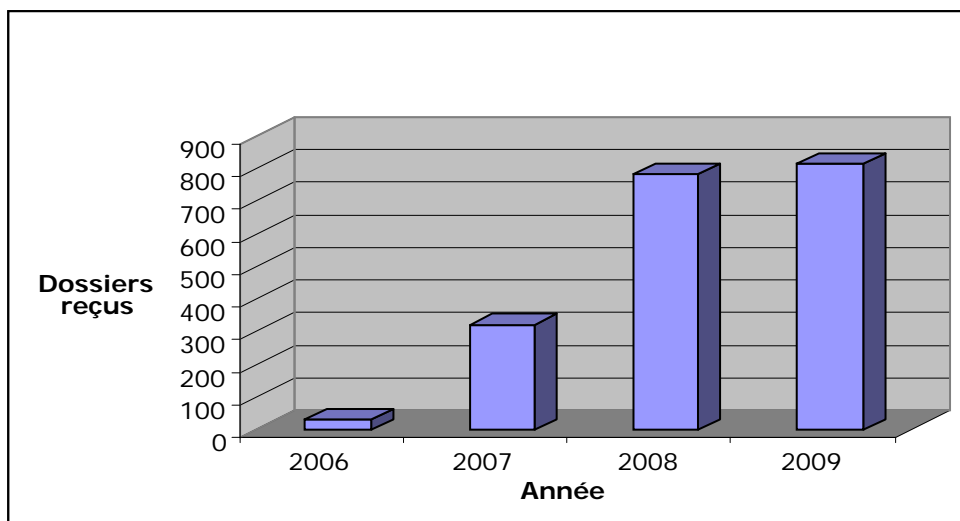
Taille du marché : Sur le territoire de la Province de Liège, qui se compose de 84 communes comprenant 1.041.541 habitants, 70 communes appliquent le système des sanctions administratives communales. Ceci représente 83,33 % des communes de la Province de Liège et 69,15% de sa population (soit 720.221 habitants).

Part de marché : A l'heure actuelle, sur ces 70 communes, 37 ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial. Ceci concerne en termes de population 261.571 personnes.

La proportion de communes qui font appel à un agent provincial (53 %) est importante, alors que celle de la population concernée est relativement faible (36,32%). Ces chiffres montrent bien que ce sont principalement les communes à faible densité de population qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre les sanctions administratives communales.

Remarque : d'un point de vue plus large, sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne, 2/3 des communes (168 sur les 264) ont fait appel à un Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

A titre indicatif, voici un tableau des dossiers reçus par le Service des Sanctions administratives communales. En 2006, ils étaient au nombre de 30 ; en 2007, il y en a eu 322 ; 781 pour l'année 2008 et 814 pour l'année 2009.



Financier :

Sanctions administratives : débute en 2009. Pour 2010, augmentation des dépenses de personnel.

Traitement des sanctions administratives pour les communes qui ont sollicité la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial (infractions environnementales - Décret wallon du 5 juin 2008) :

Type de compétence :

Décentralisation – délégation : Les sanctions administratives communales sont prévues par des textes de la Région wallonne : la procédure est fixée par le Code de l'Environnement.

Autorité de contrôle :

Pouvoirs locaux : chaque année, le Service fera rapport du traitement des infractions administratives aux communes pour le compte desquelles il agit.

Mode de gestion :

Gestion en partenariat en raison d'une convention de partenariat signée avec les communes qui ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Public cible :

Les sanctions administratives bénéficient avant tout aux citoyens dans la mesure où elles tendent à leur garantir la propreté de leur environnement. Cette mission incombe d'abord aux pouvoirs locaux qui, dans le cas présent, ont fait appel à un fonctionnaire provincial pour les soutenir dans cette tâche.

Autres acteurs :

Fédéral :

- Police locale : elle est habilitée à constater toute infraction, y compris aux règlements communaux.
- Parquets : la compétence du Fonctionnaire provincial dépend du Ministère public qui doit lui communiquer dans un délai donné son intention de se saisir ou non du

dossier. S'il choisi de traiter l'affaire, la compétence du Fonctionnaire provincial s'éteint. Dans le cas contraire, le traitement administratif exclu toute intervention pénale.

Pouvoirs locaux :

- Agents communaux : certains agents communaux peuvent constater les infractions environnementales.
- Bourgmestre : il est chargé de la notification des décisions du Fonctionnaire sanctionnateur provincial.
- Receveur communal : il lui revient de percevoir les amendes infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur provincial et d'en établir l'état du recouvrement.

Région wallonne :

- Services de polices régionaux (police domaniale, police des forêts, ...) : ils sont habilités à constater les infractions environnementales.
- Fonctionnaire sanctionnateur régional : il dispose d'une compétence exclusive pour certaines infractions, à savoir toutes les infractions que les communes ne peuvent pas incriminer et celles constatées par un agent régional. De plus, lorsqu'il n'y a pas de Fonctionnaire sanctionnateur local (communal ou provincial) dûment désigné par la commune, c'est au Fonctionnaire régional qu'il revient de traiter l'affaire. Il bénéficie également d'un droit de recours contre les décisions rendues par le Fonctionnaire sanctionnateur local.

Marché :

Le Conseil provincial a récemment étendu les compétences du Service des Sanctions administratives communales aux infractions environnementales, auxquelles les communes portent un intérêt tout particulier.

La mise en œuvre de cette nouvelle matière est en cours dans toute la Région wallonne. Il est donc actuellement impossible d'établir la taille et la part du marché.

Niveau de satisfaction des communes :

A l'heure actuelle, il ne peut être évalué dans la mesure où il s'agit d'une nouvelle compétence dont la mise en œuvre est en cours.

Besoins :

Il est à noter que la Province de Liège reçoit régulièrement de la part des communes de nouvelles demandes de mise à disposition d'un fonctionnaire provincial. Le Service des Sanctions administratives communales ne peut donc que se développer d'avantage.

Remarques :

Eléments complémentaires utiles : La matière étant très récente (la procédure a été créée en 2008) et complexe, l'expérience pratique et juridique du Service et les concertations organisées par celui-ci sont très utiles, voire indispensables pour les communes.

Il est à noter que précédemment ces infractions étaient traitées sous le régime de la Nouvelle loi communale. Ces infractions représentaient un pourcentage important des dossiers traités.

Par ailleurs, les communes qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre le régime des infractions environnementales se composent en grande majorité de moins

de 10.000 habitants. Leurs moyens humains et matériels étant limités, recourir au Service de la Province présente l'avantage non négligeable de traiter les infractions environnementales à moindre coûts.

En effet, ne sont réclamées que les indemnités forfaitaire et supplémentaire fixée dans la convention de collaboration conclue entre les communes et la Province, à savoir 12,50 € par PV pour lequel une procédure administrative a été introduite et 30 % du montant de l'amende infligée et effectivement perçue par la commune. Ces sommes sont bien dérisoires au regard du coût réel du Service pour la Province de Liège.

SOUTIEN EXTERNE

Analyse du questionnaire

Mise à disposition de personnel en faveur des communes de moins de 5.000 habitants

Cela pourrait s'envisager par la signature de conventions de mise à disposition.
Sur les 84 communes de la Province de Liège, 26 comptent moins de 5.000 habitants

- 10 dans l'Arrondissement de Huy
- 9 dans l'Arrondissement de Waremme
- 7 dans l'Arrondissement de Verviers (dont 1 germanophone)
- aucune dans l'Arrondissement de Liège.

Des questions et des interrogations se présentent :

- Personnel de quel type (administratif, ouvrier, technique, spécialistes,...)
- Quantité en ETP (TP, ½ T, 1 agent pour plusieurs communes, ...)
- Sous quel statut
- Avec ou sans subventionnement extérieur (RW, CF,)

A noter que la Province de Liège, via son service d'Agents sanctionneurs, offre déjà un service à certaines communes. Sa mise en place, au départ, a reçu une subvention de la RW. D'autres partenariats pourraient donc s'envisager dans des matières telles que : l'environnement (Eco-conseiller,) les services techniques (Architecte, ingénieur,...) et d'autres.

Personnel du service technique provincial débordé par le travail car ce service est très important → augmenter les moyens de ce service

En ce qui concerne l'organisation du Service technique provincial, la révision récente des cadres va permettre à ce département de se doter de nouveaux moyens humains et d'élargir son approche par des côtés urbanistiques et environnementaux.

Conscient de l'importance du service rendu aux communes, le Collège a décidé de mettre en place une nouvelle structure.

Le Département technique reprenant les matières liées au bureau d'études, à la voirie vicinale et à la cartographie est doté d'une nouvelle organisation permettant de mieux répondre aux besoins des communes et intercommunales.

Le service de la cartographie, créé en 2000 à l'initiative du Collège provincial, va se voir doté de nouveaux moyens permettant de mieux répondre aux besoins exprimés par les pouvoirs politiques locaux et leur administration. Les nouvelles technologies en matière d'échanges de données et de logiciels permettront de répondre plus rapidement aux différentes demandes exprimées notamment lors de rencontres « Village de la Province ».

L'évolution du service des sanctions administratives est très attendue par les communes car cette compétence est jugée très utile (communes de Braives, Seraing et Liège)

Le Service ne travaille pas pour les communes de Seraing et de Liège.

L'évolution du service a été abordée avec la commune de Braives. Les attentes de la commune ont été formulées et le service est en mesure de les rencontrer.

Trop peu de sanctions vis-à-vis des pollueurs et des nuisances sonores (commune de Chaudfontaine)

Le Service ne travaille pas pour la commune de Chaudfontaine.

Pas assez de sanctions administratives ! vigilance trop faible (commune de Seraing)

Le Service ne travaille pas pour la commune de Seraing.

Manque de collaboration, peu de dossiers traités liés à un problème de personnel provincial (commune de Fexhe-Le-Haut-Clocher)

Le Service est à présent doté de moyens humains suffisants à l'exercice de sa mission. Dans un même temps, les verbalisants ne transmettent que très peu de dossiers.

Travail bien fait mais temps de réaction trop long (ex: désaffiliation de la Ville de Malmedy)

Le Service travaille pour 37 communes. Malgré les moyens mis à sa disposition, il ne pourra jamais traiter les dossiers à la même vitesse que s'il n'en avait qu'une seule.

Meilleure information des mandataires communaux à ce sujet (ville de Liège)

Le Service ne travaille pas pour la ville de Liège.

Améliorer la pro-activité (commune de Wanze)

L'évolution du service a été abordée avec la commune de Wanze. Les attentes de la commune ont été formulées et le service est en mesure de les rencontrer.

Augmentation du nombre d'agents constateurs (commune de Clavier)

Le Service ne travaille pas pour la commune de Clavier. Qui plus est, il lui appartient de régler la question de l'engagement de nouveaux agents constatateurs à son niveau.

SOUTIEN EXTERNE

Conclusion

Marchés conjoints :

Tant le service technique provincial que le Service provincial des bâtiments réalisent pour les communes, intercommunales et associations publiques ou partenaires des marchés conjoints dans différents secteurs. Ce service permet à ces collectivités de bénéficier de l'expertise des services provinciaux en la matière et de profiter de prix avantageux par le groupement des fournitures ou des services. Différentes expériences ont eu lieu notamment dans le cadre des marchés de fourniture d'électricité et de gaz. Les municipalités et collectivités publiques soutiennent fortement cette action.

Bureau d'étude et Cartographie :

Le service technique réalise par ailleurs depuis de nombreuses années des prestations pour les communes en matière de bureau d'études et de cartographie. Ces deux missions fortement appréciées par les communes de petites et moyennes importances sont aujourd'hui renforcées.

Au niveau du bureau d'études, le Service technique concrétise aujourd'hui de nouveaux partenariats avec les intercommunales et ce en regard de la jurisprudence européenne en matière de marchés publics. L'objectif est d'offrir aux communes et aux citoyens un suivi cohérent des travaux tant en matière de remplacement des infrastructures des impétrants que des aménagements des voiries. Cette action rencontre les objectifs du Service Public de Wallonie qui souhaite établir une coactivité des interventions.

En matière de cartographie, l'objectif est de mutualiser les actions des petites communes qui ne disposent ni du matériel très coûteux, ni du personnel qualifié. Aussi cette mission est importante pour assister les administrations communales, les services des travaux et les Collèges en établissant des outils d'aide à la décision et de gestion des infrastructures publiques. Au-delà de cette mission réalisée dans un contexte d'amis des communes, le service de la cartographie réalise la digitalisation de l'atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Cette mission définie au départ en partenariat avec le service Public de Wallonie, pour lequel une subvention était allouée, est aujourd'hui prise en charge financièrement uniquement par la province de Liège. La finalisation de ce travail est essentielle pour simplifier la gestion administrative des dossiers et ce tant pour les communes que pour la province.

Conseils aux pouvoirs locaux :

Au-delà de toutes ces prestations, le Service technique provincial réalise des prestations diverses de conseils pour les communes et intercommunales. Ces services sont fortement appréciés par les autorités et les administrations locales notamment au vu de l'expertise acquise par les agents provinciaux.

Ces prestations sont particulièrement appréciées puisqu'elles permettent aux décideurs locaux de pouvoir orienter les projets de développement sans s'engager avec des auteurs de projet privés.

Sanctions administratives :

Le Service des Sanctions administratives communales a été mis en place au mois de février 2006. La procédure actuellement instruite est consacrée par les articles 119 bis et 119 ter NLC concernant les incivilités communales.

En vertu de l'Arrêté royal du 7 janvier 2001, la Province de Liège, a proposé un partenariat avec les communes intéressées par la mise en œuvre de la procédure des amendes administratives communales.

En application de cette procédure, le Fonctionnaire sanctionnateur peut infliger des amendes administratives d'un montant maximum de 250 Eur à toute personne qui aurait commis une infraction au règlement général de police.

Le fonctionnaire sanctionnateur provincial a établi les indispensables contacts avec les Bourgmestres, Secrétaires communaux, Agents communaux, Chefs de corps de zones de police et les Magistrats des parquets afin de mettre en œuvre des procédures répondant aux impératifs légaux.

Par là même, il devient un acteur de proximité. Il s'imprègne des campagnes de prévention mises en place par ses partenaires afin de répondre au mieux aux politiques préventives et répressives des entités locales.

Au niveau règlementaire, chaque commune dispose d'un règlement général de police, le plus souvent harmonisé au niveau zonal. Sur le territoire de la Province, le Fonctionnaire sanctionnateur provincial veille à une application uniforme de la procédure à partir de la diversité des règlements communaux.

Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial peut participer à la révision des règlements de police. Il joue dès lors un rôle fédérateur à l'échelle provinciale.

En date du 5 juin 2008, le Gouvernement wallon a voté un décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, élargissant la mission des Fonctionnaires sanctionnateurs.

Depuis l'entrée en vigueur de ce décret, le Service des Sanctions administratives communales multiplie les contacts avec différents intervenants afin de fournir aux villes et communes une expertise éclairée de cette nouvelle législation.

SPORTS

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS		CARACTERISATION																											
ACTIVITES	ENTITES	Type de compétence		Autorité de contrôle	Mode de gestion		Public cible		Autres acteurs				MARCHE		FINANCIER						ENJEU HUMAIN		NIV. SATISF. des COMMUNES	BESOIN					
		Décentralisation - délégitation -	Décentralisation - autonomie -		Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C. F.	P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010		dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs immobilisées	Valeurs Assurances

SPORTS	Développer, promouvoir, accompagner et soutenir le sport dans toutes ses formes en Province de Liège	Service des sports	X			X	X	X	X	X	X		X	X	X	+++ +	5.545.236 €	12,03%	6.223.583 €	1.771.967 €	174.697 €	119.892 €	6.048.886 €	1,94%						64		77%	↗
	Organisation, en divers sites décentralisés, d'activités sportives à l'attention des enfants de 4 à 11 ans, en vue de les initier à diverses disciplines avant de se spécialiser, éventuellement, via une affiliation à un cercle sportif, selon leurs aspirations et capacités	Académie des sports	X			X										+++ +																	↗
	Gestion d'un complexe sportif	Complexe provincial de Naimette-Xhovémont	X			X			X	X			X	X	X	++ ++	451.045 €	240,57%	238.573 €	0 €	30 €	20 €	238.543 €	0,07%						3		↗	
	Gestion d'une piste cycliste	Piste cycliste d'Alleur	X			X			X	X						+ +++	27.592 €	2,60%	19.291 €	0 €	0 €	0 €	19.291 €	0,01%						1		↗	
	Gestion d'un centre d'entraînement et de formation de haut niveau	Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région wallonne	X			X				X						+ ++	347.042 €	15,08%	274.853 €	0 €	198.277 €	1 €	76.576 €	0,09%						5		↗	
	Gestion d'un centre de formation de tennis	Tennis Huy	X			X			X	X				X		+ ++	656.125 €	0%	630.580 €	0 €	1.288.570 €	1.252.550 €	-657.990 €	0,20%						6		↗	
	Gestion d'un centre de formation de tennis de table	Centre de formation de tennis de table de Blegny	X			X			X	X				X		+ +++																↗	
	Octroi de services divers aux fédérations et associations sportives provinciales	Maison des sports	X			X				X						+++ +++														9		↗	

* Caractérisée par un soutien important et souvent récurrent aux acteurs de sports, publics ou privés, grands ou petits, l'activité du Service des Sports inclut néanmoins aussi, en outre, les actions indiquées dans l'énoncé de ses missions, tel que présenté dans le tableau de synthèse:

- 1) l'organisation par ses collaborateurs d'une formation spécifique à l'attention des jeunes footballeurs;
- 2) l'organisation de stages et de journées découvertes réservées aux personnes handicapées;
- 3) l'organisation d'une compétition de course à pied sur route.

SPORTS

Description des missions et activités

L'Institution provinciale s'inscrit résolument dans une politique active du « temps libre » puisque l'activité sportive constitue une saine occupation du « temps loisirs » ; l'activité sportive s'adressant à tous, tant les jeunes que les moins jeunes et tant les valides que les non valides.

Le sport est intégré dans la vie sociale et il est tout naturellement une des composantes de la vie associative. Par ailleurs, le sport est une école de démocratie et l'activité sportive fait partie intégrante de l'éducation permanente. C'est le fondement de l'action de la Province de Liège en matière de sports.

La Province de Liège préconise une politique sportive de proximité, accessible au plus grand nombre, dont le slogan est « A l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs ».

1. Service des sports

Le principe résonne aujourd'hui telle une évidence difficilement contestable : le sport fait partie intégrante de la société et a des répercussions économiques importantes.

La multiplication et la diversification des sources de financement du sport sont, on le sait également, plus que jamais indispensables à son développement.

Si l'importance respective des Fonds provenant du secteur public, des consommateurs et de sources privées, et le rôle des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux varient considérablement d'un pays d'Europe à l'autre, dans la grande majorité des Etats européens, les pouvoirs locaux sont le principal partenaire financier public du sport, loin devant les gouvernements.

Des ressources appropriées provenant des Fonds publics (aux niveaux local ou régional) sont consacrées, dans une mesure sans cesse croissante, au développement du sport et du « sport pour tous » en particulier, tant dans le cadre de leurs dépenses d'investissement que de leurs dépenses courantes.

Il importe donc de maintenir un équilibre financier entre les dépenses publiques et privées (y compris celles des ménages et des entreprises) consacrées au sport.

De plus en plus, le financement et la gestion du sport impliquent des relations directes et étroites entre les participants et les décideurs publics locaux.

Le parrainage d'entreprises et le marketing sportif sont des pratiques reconnues et acceptées comme un moyen supplémentaire de financer le sport.

De bons accords de parrainage sont à la fois avantageux pour le sport et pour le sponsor mais un soutien public demeure plus que jamais indispensable à soutenir les disciplines moins médiatiques et/ou moins courues tant en ce qui concerne les programmes de formation que l'organisation d'évènements (compétitions notamment) destinés à permettre aux sportifs de mesurer leurs compétences.

Les pouvoirs locaux doivent chercher à diminuer les inégalités entre les Fonds accordés au sport de haut niveau et le financement du sport pour tous.

Dans l'intérêt de la solidarité entre les sports, le Service des Sports aide notamment les disciplines les moins médiatiques, incapables, de ce fait, d'attirer d'importants moyens financiers.

Tenant compte de ce qui précède, les activités se concrétisent notamment par le soutien et par l'organisation de manifestations sportives dans la province de Liège.

Dans le cadre d'une politique de proximité, son action se traduit ainsi par :

- l'octroi de subventions, sur base du règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport, et/ou la mise à disposition d'animateurs sportifs ;
- l'octroi de trophées aux Fédérations et clubs sportifs de la province de Liège ;
- la mise à l'honneur de personnalités sportives ;
- l'organisation ou la co-organisation de manifestations sportives.

Le Service des Sports de la Province de Liège développe aussi des actions dans le domaine de la formation par le biais de convention d'objectifs avec les Fédérations sportives provinciales ou Associations sportives locales et ce, pour les jeunes sportifs, les entraîneurs, les arbitres, les dirigeants et les bénévoles.

Diverses conventions ont ainsi été conclues avec l'Union Belge de Football, la Fédération Francophone de Rugby, la Maison Verviétoise des Sports, la Maison des Associations d'Amay, etc.

Octroi de subventions et de trophées dans le cadre d'une politique de proximité et de soutien pour des organisations sportives locales

Il s'agit de l'attribution de coupes et trophées et de l'octroi de subventions pour des activités ponctuelles. Ainsi, en 2009, 113 coupes ou trophées ont été attribués à 66 clubs, Fédérations ou Associations sportives dans le cadre de leurs principales manifestations. Par ailleurs, 328 clubs ou Fédérations ont obtenu des subventions à titre d'aides à l'organisation de manifestations ponctuelles locales, régionales, nationales ou internationales et ce, pour une somme globale de 814.575,72 €.

Organisation ou co-organisation de manifestations sportives

Le service des sports organise ou collabore à diverses manifestations sportives par le biais de l'octroi d'une aide financière et/ou de la mise à disposition de membres du personnel (animateurs), de véhicules, de matériel divers ainsi que par une aide à l'impression et / ou à la diffusion de documents promotionnels.

Formation et perfectionnement sportif

Le Collège provincial soutient des actions dans le domaine de la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive par l'octroi, d'une part, de subventions à des associations sportives pour la formation des jeunes, et d'autre part, de subventions accordées dans le cadre de conventions d'objectifs.

Une des priorités de la programmation de la politique sportive pour la législature 2006-2012 est l'axe de la formation. Outre les jeunes, les publics ciblés sont les dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs et même les parents de jeunes sportifs. Le Service des Sports a ainsi établi divers contacts avec plusieurs Fédérations et Associations sportives provinciales liégeoises pour élaborer un planning pluriannuel pour la législature en cours. Des conventions d'objectifs ont ainsi été conclues avec :

- l'Union Belge de Football (62.350€);
- la Ligue Belge Francophone de Rugby (15.000€) ;
- le Comité provincial de Tennis de table (25.000€).

Par ailleurs, à l'instar des services et des disponibilités rendus par l'ASBL Maison des Sports de la Province de Liège, une convention d'objectifs a été conclue avec la Maison des Associations d'Amay et l'ASBL Maison Verviétoise des Sports pour décentraliser la FORMATION dans les communes et associations des arrondissements de Huy-Waremme et Verviers qui ont bénéficié respectivement d'une subvention de 22.450€ et de 40.000€.

2. Académie provinciale des sports

Cette structure est une véritable passerelle vers le sport. Elle a été créée, à l'initiative du Collège provincial, en octobre 2009.

Décentralisée en divers sites de la province par le biais de partenariats avec des communes, des centres sportifs locaux, des clubs et des gestionnaires privés d'infrastructures sportives, cette Académie propose depuis janvier 2010, des activités sportives organisées par tranche d'âge. Elle offre ainsi la possibilité aux enfants de 4 à 11 ans, de s'initier à diverses disciplines avant de se spécialiser selon leurs aspirations, leurs capacités.

Elle est aussi la cellule fonctionnelle au sein du Service des Sports qui coordonne un important pan de formations en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales.

De plus, une action particulière se mettra en place en 2010 dans le cadre de l'intégration des personnes moins valides.

Au sein de l'Académie et par année scolaire, l'enfant a accès à une initiation basique et ludique dans plusieurs sports. Chaque sport choisi comprend 8 séances dispensées à raison d'une fois par semaine.

Cette passerelle permet ainsi à l'enfant, soit de faire le choix d'une affiliation à un cercle sportif qui offrira une spécialisation à laquelle l'enfant sera préparé, soit de poursuivre, pendant l'année académique suivante, les programmes de découverte fondamentale ou de renforcement offerts par l'Académie.

Pour un droit d'inscription modique, l'enfant a donc un accès facile et souple à différents modules de découverte ludique du sport. Il ne doit pas craindre un engagement trop conséquent et trop long dans le temps.

L'Académie Provinciale des Sports est constituée d'une cellule composée d'animateurs sportifs appartenant au Service des Sports.

Ces activités sont réparties entre plusieurs bassins géographiques sur l'ensemble de la province (élément de supra communalité) en manière telle que l'enfant puisse rapidement après l'école rejoindre l'infrastructure qui accueille la discipline sportive qu'il a choisie.

3. Complexe provincial de Naimette-Xhovémont

Depuis 1995, la Province de Liège, via son Service des Sports assure l'entretien journalier du site en y affectant du personnel ouvrier et de maîtrise.

Par ailleurs, la Province de Liège a conclu une convention de mise à disposition du site avec le RFC Liège Athlétisme et Liège Rugby.

Sur cette base, le RFC Liège Athlétisme et Liège Rugby s'y entraînent régulièrement.

En outre, ils y organisent de nombreuses activités pour jeunes et adultes telles que :

- divers meetings, championnats et interclubs régionaux ou nationaux d'athlétisme ;
- des journées d'initiation à l'athlétisme pour les écoles primaires qui rassemblent plusieurs centaines d'enfants ;
- des rencontres internationales ou régionales des championnats de rugby.

Chaque année, ce complexe accueille également le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège qui rassemble à chaque édition près de 5.000 spectateurs et voit la participation d'athlètes de très haut niveau mondial.

Une extension du complexe est actuellement envisagée, en partenariat avec la Ville de Liège et les pouvoirs régionaux et communautaires, de manière à permettre une extension des activités qui s'y déroulent.

Par ailleurs, le site accueille durant l'année une multitude d'institutions scolaires (tous réseaux confondus) lesquelles dispensent des cours et activités diverses (1.566 élèves ont ainsi fréquenté le site en 2009).

Enfin, il est utile de préciser que le site est accessible, gratuitement toute l'année, aux personnes qui souhaitent y pratiquer des séances de mise en condition physique.

4. Piste cycliste d'apprentissage d'Alleur

La piste cycliste provinciale d'apprentissage d'Alleur (Ans) a été inaugurée le 16 avril 1999. Sa réalisation résulte d'un partenariat établi entre la Région wallonne, la Province de Liège, la Commune d'Ans et la Royale Ligue Vélocipédique Belge (RLVB).

Depuis lors, en collaboration avec la Commune d'Ans et l'Association Cycliste Liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles, le Service des Sports de la Province de Liège assure la gestion quotidienne de la piste.

Celle-ci est accessible gratuitement au public suivant un horaire établi en fonction des conditions climatiques et variant donc durant les saisons hivernale (d'octobre à fin mars) et estivale (d'avril à fin septembre). En 2009, 3.418 personnes ont ainsi fréquenté le site.

Elle accueille également des activités de la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles : séances d'initiation ou de perfectionnement au cyclisme sur piste, courses omnium,... Cet anneau cycliste permet aux jeunes affiliés de s'adonner à leur sport favori dans des conditions optimales.

Le site accueille aussi l'arrivée de la course " Liège-Bastogne-Liège pour Espoirs internationaux.

Elle est aussi très fréquemment utilisée par les 6 écoles de jeunes cyclistes que compte la Province de Liège. En effet, l'écolage sur piste est un des passages indispensable à la bonne formation des jeunes cyclistes.

5. Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football

En qualité de maître de l'ouvrage, avec le soutien financier de la Région wallonne et de l'URBSFA et grâce à la mise à disposition par la commune de Blegny des terrains nécessaires, la Province de Liège a réalisé un Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région Wallonne (en abrégé CREF) qui, se situe à proximité immédiate du Domaine Touristique de Blegny-Mine.

La gestion de cet outil de formation sportive est assurée par une A.S.B.L. intitulée comme le Centre et composée de représentants de la Région Wallonne, de Belfoot 2000 (URBSFA), de la Province de Liège, de la Commune de Blegny et du Domaine Touristique de Blegny-Mine.

La gestion administrative quotidienne et l'entretien du site sont assurés par le Service des Sports de la Province de Liège.

Ce centre est composé d'une infrastructure d'accueil et de deux surfaces de jeu avec éclairage : un terrain en synthétique pur, pour permettre l'entraînement même durant toute la période hivernale, et un terrain en master-grass (semi-synthétique), pour permettre l'entraînement et la compétition.

6. Centre provincial de formation de tennis à Huy

Le 27 mai 2009, la Province de Liège a acquis les infrastructures du Tennis Club de la Sarthe à Huy pour y créer un centre provincial de formation de tennis.

Le tennis belge en général et wallon en particulier connaît, depuis plus d'une décennie, un engouement sans précédent depuis les brillantes performances de ses élites que sont Justine HENIN, Olivier et Christophe ROCHUS ainsi que Steve DARCIS.

Le Centre de formation de l'Association Francophone de Tennis (AFT) à Mons a ainsi démontré toute son efficacité.

Ce Centre destiné à l'élite de notre tennis de demain connaît évidemment ses limites qui tiennent tant au nombre de participants admis lors de chaque session qu'aux charges financières et autres imposées aux participants.

En collaboration avec l'AFT, l'objectif est donc de compléter cette offre et de mettre en place, à Huy une structure de perfectionnement destinée à accueillir, à des conditions différentes, ceux qui n'ont pu ou su rejoindre le centre de Mons.

Cette infrastructure de grande qualité et d'importance s'inscrit dans une volonté de mettre à la disposition des acteurs sportifs des outils performants et adéquats pour assurer notamment la formation des jeunes dans des conditions optimales.

Ainsi, après avoir favorisé l'apprentissage et le développement dans diverses disciplines sportives (tennis de table, football, handball, rugby, ...) le Collège provincial a souhaité développer un Centre provincial d'initiation et de formation pouvant accueillir le tennis.

Le Service des Sports a donc mis en place une structure de gestion pour coordonner les différentes activités sur le site, à savoir :

- les actions provinciales décidées par le Collège provincial pour des activités liées aussi bien à l'initiation du plus grand nombre que pour des activités liées à la formation mise en place, à l'avenir, par l'Académie des Sports.
- les activités organisées par l'Association Francophone de Tennis pour le perfectionnement de ces moniteurs, les jeunes joueurs, les arbitres et coaches.
- les activités organisées par le Club de Tennis de Huy et l'Asbl Ecole de Tennis de Huy mais également par les autres clubs de la région.
- les activités pour les personnes à mobilité réduite.
- l'organisation d'un tournoi international de jeunes.
- l'accueil de séances de formation et autres activités d'autres clubs régionaux.
- le partenariat avec les divers réseaux scolaires d'enseignement.

Le maintien de cette infrastructure (qui était sans doute appelée à disparaître sans le rachat par la Province de Liège) a donc non seulement permis de maintenir une offre d'infrastructure dans un secteur où une insuffisance est dénoncée régulièrement par les pratiquants mais permet également et surtout aujourd'hui de sensibiliser les jeunes à la pratique de ce sport considéré parfois, à tort ou à raison, comme peu démocratique.

7. Centre de formation de tennis de table à Blegny

Le Centre de formation de Tennis de Table a été inauguré le 17 mai 2006.

Par une convention de mise à disposition conclue le 18 décembre 2008, la Province de Liège a mis ce centre à disposition de l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » pour une durée de 20 ans.

Cette Association assure ainsi la gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, en application du contrat de gestion conclu avec ladite ASBL, un représentant de la Province de Liège siège à son Conseil d'administration.

Ce site accueille quotidiennement des actions de formation (stages, séances d'entraînement, tournois pour jeunes,...) des élites du Comité provincial de tennis de table de Liège, à savoir :

- des entraînements ;
- des Championnats provinciaux ;
- les Internationaux de Liège de tennis de table ;
- le Critérium pour préminimes ;
- les finales des Interclubs provinciaux ;
- l'European Stiga Masters Minimes ;
- des stages.

8. Maison des sports

Au travers de la gestion (d'une partie) de l'immeuble « Maison des Sports », l'Association a pour but le développement, la diffusion et la promotion du sport en dehors de tout esprit de lucre et de tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle.

L'ASBL Maison des Sports de la Province de Liège poursuit les objectifs suivants :

- favoriser, en matière sportive, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ;
- réunir un maximum de documentation et d'informations sportives;
- assurer une judicieuse utilisation des équipements existants ou à créer, soit par l'association, soit en collaboration avec les pouvoirs publics ou avec l'initiative privée.

Ainsi, l'ASBL offre divers services aux Fédérations et Associations sportives provinciales, tels que :

- des bureaux destinés à accueillir leur secrétariat. Au sein des locaux de la Maison des Sports, 14 associations disposent d'un espace pour accueillir leur secrétariat respectif (comprenant matériel de bureau, connexions téléphonique et internet) :
 - Comité provincial de Basket-ball et Association Wallonie-Bruxelles de Basket-ball ;
 - Section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles ;
 - Comité provincial de Rugby et Ligue Francophone de Rugby ;
 - Association Sportive de l'Enseignement provincial ;
 - Comité provincial de l'Association Francophone de Tennis ;
 - Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné ;
 - Groupement Equestre de la Province de Liège ;
 - Fédération Belge Francophone de Ski ;
 - Ligue Francophone de Base-ball et Softball ;
 - Association des Moniteurs de Gymnastique Sportive ;
 - Organisation Francophone de Kick-Boxing ;
 - Fédération Francophone Belge de Sport Kin-Ball.
- la mise à disposition de salles de réunion et de conférence (de 10 à 150 places) ;
- un service cafétéria ;
- un site internet.

Au 31 décembre 2009, l'Association comptait 62 membres adhérents.

SPORTS

Commentaires sur les données de caractérisation

Mode de gestion :

Service des Sports :

- Gestion directe pour ce qui concerne les activités initiées directement par ses soins (par exemple la Journée ludique pour moins valides)
- Gestion en partenariat avec des Fédérations sportives, des associations et sociétés (par exemple les courses cyclistes Liège-Bastogne-Liège et la Flèche wallonne avec Amaury Sport Organisation)

Académie provinciale des Sports : gestion directe

Complexe provincial de Naimette-Xhovémont : gestion directe

Piste cycliste d'apprentissage d'Alleur : gestion directe

Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région wallonne : gestion déléguée à l'ASBL CREF

Centre de formation de Tennis à Huy : gestion directe

Centre de formation de Tennis de table de Blegny : gestion déléguée à l'ASBL Moi aussi, je joue au ping !!!

Maison des Sports : gestion déléguée à l'ASBL Maison des Sports de la Province de Liège

Autres acteurs :

Service des Sports : privés : Fédérations sportives, associations, communes et sociétés commerciales

Marché :

Service des Sports :

Taille du marché +++ : de grande taille puisque la province de Liège compte plus de 3.000 associations sportives et 84 communes sur son territoire. La demande sportive concerne tout individu (jeune ou moins jeune) et est diversifiée.

Part de marché + : en regard du nombre d'activités développées par ces associations et communes. Pour nos activités, nous rencontrons une très petite part de ces besoins.

Le sport en Communauté française, ce sont...

- 58 Fédérations sportives reconnues par le Ministère des Sports
- 6.212 clubs
- 444.831 licenciés

Le sport en province de Liège, ce sont...

- 44 Fédérations sportives provinciales
- quelque 3.000 clubs

Le Service des Sports, ce sont...

Promotion et soutien du sport

- 157 manifestations sportives ponctuelles bénéficiant de subventions pour un montant global de 86.250€
- 93.692 participants à ces manifestations

Aide financière et logistique à

- 25 manifestations sportives majeures (nationales ou internationales) en province de Liège
- 250.491,32€ de subventions, accordés à ces événements

Formation des jeunes sportifs

406.450€ octroyés dans le cadre de conventions d'objectifs

Académie des Sports :

Taille du marché +++ : la population scolaire potentiellement concernée par les activités de l'Académie est de 32.700 enfants.

Part de marché + : 1.000 enfants ont fréquenté le 1^{er} semestre pilote 2010

- 5 bassins de sport
- 22 communes concernées
- 1.000 enfants inscrits
- 2.500 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives

Complexe provincial de Naimette-Xhovémont :

Taille du marché ++ : il existe d'autres pistes d'athlétisme en province de Liège

Part de marché ++ : le site est occupé quotidiennement par des activités du RFC Liège Athlétisme, club le plus important de la province mais accueille aussi :

- un meeting international d'athlétisme
- une fréquentation scolaire de 1.566 élèves par année scolaire

Piste cycliste d'Alleur :

Taille du marché + : l'infrastructure est prévue spécifiquement pour l'apprentissage du cyclisme sur piste

Part de marché +++ : il s'agit de la seule infrastructure de ce type en province de Liège

Elle est fréquentée par :

- les 6 écoles de cyclisme reconnues par la Fédération Cycliste Wallonie - Bruxelles
- 3.418 cyclistes amateurs

Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région wallonne :

Taille du marché + : l'infrastructure s'adresse uniquement aux footballeurs et il n'y a pas d'autre centre de formation de ce type en province de Liège incluant des terrains, une salle de cours et un complexe d'hébergement.

Part de marché ++ : le site accueille quotidiennement des activités mais les clubs de football développent également leurs propres activités en autonomie (écoles de jeunes)

En 2009, on a ainsi dénombré :

- 124 matches amicaux
- 141 entraînements de divers clubs de football de la province de Liège
- 3.546 nuitées à son centre d'hébergement

Centre provincial de formation de tennis de Huy :

Taille du marché + : centre dédié uniquement aux activités de formation de tennis et unique à cet égard en province de Liège pour accueillir des écoles et associations diverses de tennis

Part de marché ++ : développement d'activités spécifiques de formation et programme de progression prévu pour les débutants mais aussi pour les personnes moins valides qui se traduisent en chiffres comme suit :

- 738 enfants ayant participé aux journées découvertes « tennis »
- 280 enfants ayant suivi les cycles de formation
- 480 heures réservées aux séances de formation de l'Association Francophone de Tennis
- un Tournoi International Messieurs avec 32 joueurs de toutes nationalités

Maison des Sports :

Taille du marché +++ : les services offerts par la Maison des Sports s'adressent aux 43 Fédérations sportives de la province de Liège.

Part de marché +++ : la part de marché est importante puisque la quasi totalité des Fédérations sportives provinciales sont membres de la Maison des Sports et utilisent ainsi ses services.

- 62 membres adhérents dont la quasi-totalité des fédérations sportives provinciales
- 990 réunions
- 17.787 participants

Centre de Formation de Tennis de table de Blegny :

Taille du marché + : centre dédié uniquement aux activités de formation de tennis de table et unique à cet égard en province de Liège pour accueillir les élites du Comité provincial de Liège de tennis de table.

Part de marché +++ : la part de marché est importante puisque la quasi- totalité des actions de formation des élites provinciales se déroule sur ce site.

- 25.000€ octroyés dans le cadre d'une convention d'objectifs
- 140 enfants ont participé aux actions de formation en 2009

Financier :

- Service des sports : augmentation des dépenses de personnel + travaux.
- Naimette : remboursement du subside à la communauté française suite à la non réalisation des travaux.
- Piste Alleur : pour 2010 diminution des charges de dette.
- CREF : (+15,08%) augmentation due aux travaux – Diminution 2010 car pas de travaux.

Éléments complémentaires utiles :

Service des sports :

Manifestations sportives organisées en 2009 par ou avec la collaboration du service des sports (liste non exhaustive) :

- La Journée ludique pour personnes moins valides, le 8 octobre 2009 à Grivegnée ;
- Le Tournoi de Noël de la Province de Liège de football en salle pour jeunes du 29 décembre 2009 au 2 janvier 2010 à Ans, Verviers, Wanze et Fléron organisé en collaboration avec le Comité provincial de l'Union Belge de Football ;
- L'accueil de l'étape « Venlo-Liège » de la VUELTA 2009, le 1^{er} septembre 2009 ;
- La rencontre « Belgique – Pologne » de Coupe Davis de tennis au Country Hall de Liège du 6 au 8 mars 2009 ;
- Le Week-End Ardennais 2009 (Flèche Wallonne et Liège – Bastogne – Liège) au cours duquel le Service des Sports a mené une opération de partenariat avec le Royal Cycliste Pesant Club Liégeois et Amaury Sport Organisation dans l'organisation de ces deux classiques cyclistes internationales ;
- Le Marathon de la Meuse dans la région de Visé, le 11 mai 2009 ;
- La course cycliste internationale « Tour de Belgique 2009 » pour élites avec contrat qui proposait en province de Liège, l'étape « Fléron – Fléron », le 30 mai 2009 ;
- Le Championnat de Belgique cycliste pour Elites avec contrat, le 28 juin 2009 à Aywaille ;
- Le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège, le 15 juillet 2009 ;
- Le Tour de la Province de Liège pour élites cyclistes sans contrat et espoirs internationaux qui s'est disputé du 17 au 21 juillet 2009 (5 étapes : Blegny – Blegny, Remicourt – Remicourt, Marchin - Marchin, Welkenraedt - Welkenraedt et Seraing – Seraing) ;
- Le Tour de Wallonie pour élites avec contrat du 25 au 29 juillet 2009 qui proposait, en province de Liège, les étapes : « Waremme – Beaufays » et « Limbourg – Arlon » ;
- Le Tournoi des 4 Nations de Rugby, du 19 au 22 août 2009 au Complexe Sportif de Naimette-Xhovémont ;
- Le Tournoi international de tennis I.T.F, du 22 au 29 août 2009 à Jupille ;
- La Legends Cup de tennis au Country Hall Ethias Liège, les 24 et 25 octobre 2009 ;
- Le Championnat du Monde scolaire ISF de Tennis du 25 avril au 1^{er} mai 2009 à Bütgenbach ;
- Le Jumping International de Liège, du 4 au 8 novembre 2009 à la Foire Internationale de Liège.

Dans le cadre de la formation et perfectionnement sportif, en 2009 :

- les clubs cyclistes du R.C Pesant C.L, U.C Seraing, Team Cycliste de Hesbaye et Team Natacha de Cheratte ont reçu chacun, une aide 5.000€ pour leurs actions de formation des jeunes cyclistes ;
- les clubs de Liège Basket et du Royal Basket Club Verviers - Pepinster ont bénéficié chacun d'une aide financière de 30.000€ pour mener une opération « Street Basket » lors de la saison sportive 2008-2009, dans le cadre de la politique de formation en faveur des jeunes. Ces actions visent à vulgariser la pratique du basket-ball dans

diverses communes de la province de Liège (Verviers, Theux, Pepinster, Welkenraedt, Limbourg, Dison, Aubel, Liège, Ans, Herstal, Amay, Verlaine, Remicourt, Oupeye, Esneux, Visé, Waremme, Seraing, Fléron, Huy, Oreye, Hamoir et Wanze).

- dans le cadre de la Formation des jeunes, un partenariat a également été conclu avec le Standard de Liège (30.000 €) au cours du Championnat de football 2008-2009. Celui-ci a permis d'inviter lors de matches du championnat de Belgique disputés au stade de Sclessin, plusieurs centaines de jeunes participants aux activités de formation du Service des Sports.
- d'autre part, une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue entre la Province de Liège, la Ville de Liège et le Standard de Liège pour les saisons de 2008 à 2011. Sur cette base, une subvention de 45.000€ a été octroyée au Standard pour la saison 2008-2009. Elle permet notamment au Service des Sports de disposer des installations de l'Académie R-L DREYFUS pour des séances d'entraînement de la Formation Foot ou encore, d'associer l'image du club et de ses joueurs du noyau A au service de campagnes médiatiques « grand public » à caractère civique, sportif, social ou d'intérêt général menées par la Province.

Académie provinciale :

Cette activité, innovante tant en ce qui concerne la méthode mise œuvre que les objectifs poursuivis connaît un essor certain puisque le nombre d'enfants inscrits à l'entame de l'année 2 affichera une croissance importante tandis que les communes qui ne bénéficient pas encore d'une implantation sollicitent le Collège provincial aux fins de bénéficier également de ce programme destiné à lutter contre le décrochage sportif par un bon apprentissage du sport dès le plus jeune âge.

Donc, le besoin est réel et le programme mis en œuvre le rencontre de manière sans cesse croissante.

Une étude préalable avait d'ailleurs a été organisée auprès de tous les élèves (et leurs parents) susceptibles de rejoindre le projet avant la mise en œuvre des composantes de celui-ci.

Ainsi, la population scolaire potentiellement concernée par l'Académie (enfants âgés de 4 à 11 ans scolarisés à proximité des bassins donnés) s'élevait en janvier 2010, à 32.700 enfants répartis comme suit :

<i>BASSINS (5)</i>	<i>COMMUNES CONCERNEES</i>	<i>POPULATION SCOLAIRE 4-11 ANS</i>
Meuse Hesbaye	Wanze, Héron, Villers-le-Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne	6.000 enfants
Hesbaye Nord	Waremme, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreye, Crisnée	5.700 enfants
Liège Nord	Herstal, Oupeye, Juprelle	8.000 enfants
Liège Sud	Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne	5.000 enfants
Verviers	Verviers	8.000 enfants
TOTAL	22	32.700

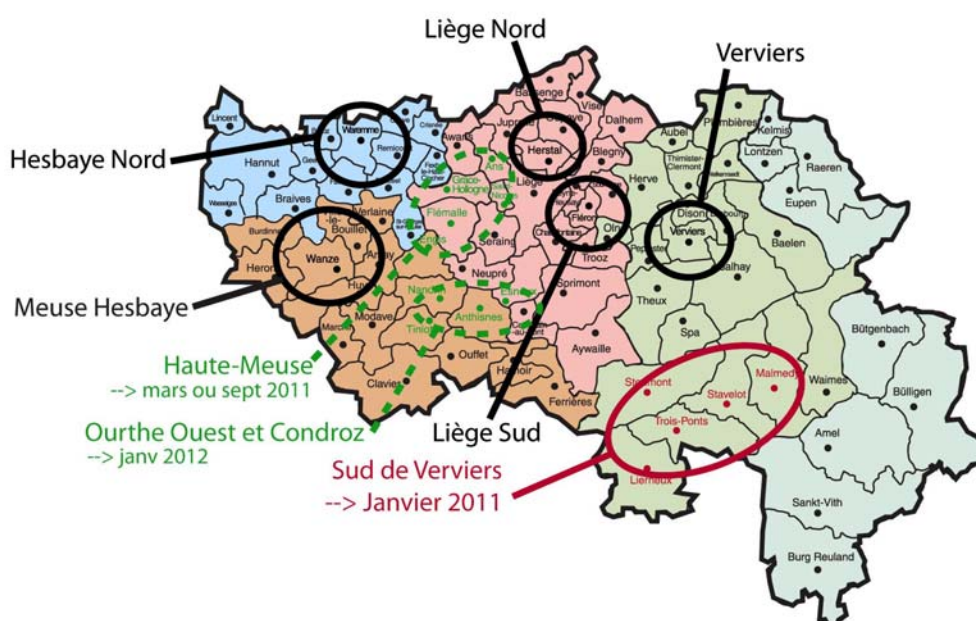
Chaque enfant a reçu un folder d'information via son établissement scolaire.

A l'issue de cette campagne d'information, les inscriptions suivantes ont été enregistrées :

<i>BASSINS (5)</i>	<i>COMMUNES CONCERNEES</i>	<i>ENFANTS INSCRITS</i>
Meuse Hesbaye	Wanze, Héron, Villers-le-Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne	150
Hesbaye Nord	Waremme, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreye, Crisnée	150
Liège Nord	Herstal, Oupeye, Juprelle	250
Liège Sud	Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne	350
Verviers	Verviers	150
TOTAL	22	1.000 enfants

A l'issue du premier cycle (janvier à juin 2010), 200 enfants ayant fréquenté l'Académie ont choisi de s'affilier à un club sportif de la province de Liège.

Durant l'année civile 2010, l'Académie provinciale des Sports aura proposé 2.500 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives.



C.R.E.F :

En 2009, le site a accueilli :

Des activités initiées par l'URBSFA :

- Entraînements, sélections provinciales de jeunes, rencontres internationales pour jeunes :
 - 1 stage de l'équipe nationale – 15 ans
 - 1 stage de l'équipe nationale – 16 ans
 - 1 stage de l'équipe nationale féminine – 17 ans
 - 1 stage des équipes nationales belge et écossaise

- 1 stage de l'équipe nationale – 16 ans
- 1 stage des équipes nationales – 17 ans et – 16 ans
- 1 stage des équipes nationales féminines belge et italienne – 19 ans
- 1 stage des équipes nationales belge et irlandaise – 16 ans
- 1 tournoi de détection – 14 ans
- 1 tournoi triangulaire
- 1 week-end « Promotion du Football » et la finale de la Coupe de la Province
- 3 entraînements régionaux – 15 ans
- 1 journée des espoirs arbitres provinciaux

- Cours techniques et pratiques de l'Ecole d'entraîneurs :

Il s'agit de cours dispensés chaque lundi soir de septembre à mai.

- Entraînements des arbitres :

Ces cours sont dispensés respectivement pour les arbitres nationaux durant 2 jeudis par mois d'août à avril et pour les arbitres provinciaux chaque jeudi de septembre à avril.

Stages :

- 1 stage du WHITE STAR WOLUWE
- 1 stage du KFC DUFFEL
- 1 stage de VZW FOOTBALL GRIMBERGEN

ASBL Foot 2000 :

L'ASBL « Foot 2000 » a dispensé, chaque lundi, ses entraînements dans les installations du CREF et organisé 3 stages, à la Toussaint, à Pâques et pendant les vacances d'été ainsi qu'un pré-challenge et un challenge.

La formation Foot de la Province de Liège :

Le Service des Sports dispensent chaque mardi des entraînements dans les installations du CREF.

Entraînements et matches amicaux :

124 matches amicaux et 141 entraînements ont été organisés au CREF par les clubs suivants : Blegny, Elsautoise, Visé, Eupen, Espoir Minerois, Richelle, Hamoir, Ethias, Aubel, Welkenraedt, Bureau Ancion, Charneux, NRB, Rechain, Waimes, Grivegnée, Faymonville, Noordik Almelo, Melen, Sart Tilman, Prayon, Kumgang Beyne, Pratt & Whitney, Elan Dalhem, Haute Ecole de la Province de Liège, Oupeye, Magnée.

Divers :

- 2 journées « Classes Taupy » organisées par la Province de Liège et le DTBM
- 4 finales compétitions de football ASEP
- 1 tournoi organisé par la Formation Football de la Province de Liège
- 1 tournoi organisé par la Fédération liégeoise des Associations turques
- 1 tournoi organisé par la Croix Rouge

Maison des sports :

62 membres adhérents à la Maison des sports :

- 01 Agence Wallone pour l'intégration des personnes handicapées « A.W.I.P.H. »
- 02 Asbl Belgium Football Coaches
- 03 Asbl En Vies d'Avenir
- 04 Asbl Fédération Belge Electronics Darts
- 05 Asbl Nouveaux Horizons (Nautisme)
- 06 Association gymnique de la Province de Liège
- 07 Association Francophone d'Aïkido-Âïkikai
- 08 Association Francophone du Sport Travailleur Belge/Commission Petanque
- 09 Association Interfédérale Sport Francophone Asbl
- 10 Association Liégeoise Football Amateur Asbl
- 11 Association des Moniteurs de Gymnastique Sportive
- 12 Association Professionnelle Belge Journalistes Sportifs
- 13 Association Royale Belge de Hockey
- 14 Association Sportive Enseignement Provincial « A.S.E.P. »
- 15 Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieur «A.S.E.U.S.»
- 16 Carrefour Asbl
- 17 Centre d'Etudes et de Documentation Sociales « C.E.D.S. »
- 18 Centre Liégeois de la Promotion de la Santé « C.L.P.S. »
- 19 Centre Régional Intégration Personnes Etrangères de Liège « C.R.I.P.E.L. »
- 20 Cercle Royal des Echecs de Liège
- 21 Cercles d'Escrime de la Province de Liège
- 22 Challenge Jogging de la Province de Liège Asbl
- 23 Commission Sportive Automobile de la Province de Liège
- 24 Comité Provincial Liège Ligue Francophone d'Athlétisme
- 25 Comité Provincial Liège Ligue Francophone de Foot en salle
- 26 Comité Provincial Liège Association Belge Francophone de Taekwondo
- 27 Comité Provincial Liège Association Francophone de Tennis
- 28 Comité Provincial Liège Association Wallonie-Bruxelles Basket-ball
- 29 Comité Provincial Liège Badminton
- 30 Comité Provincial Liège de l'Union Belge de Handball/Ligue Francophone
- 31 Comité Provincial Liège Fédération Royale Belge Boxe Liège-Luxembourg
- 32 Comité Provincial Liège Fédération Belge Cyclotourisme
- 33 Comité Provincial Liège Fédération de Tir
- 34 Comité Provincial Liège Fédération Royale Belge de Tennis de Table
- 35 Comité Provincial Liège Fédération Royale Ouvrière de Tennis de Table
- 36 Comité Provincial Liège Football U.R.B.S.F.A.
- 37 Comité Provincial Liège Judo
- 38 Comité Provincial Liège Ligue Francophone de Natation
- 39 Comité Provincial Liège Ligue Francophone de Pétaque
- 40 Comité Provincial Liège Ligue Francophone de Rugby
- 41 Comité Provincial Liège Patinage Artistique
- 42 Comité Provincial Liège Volley-Ball
- 43 Comité « Tchatchès »
- 44 Embarquement immédiat
- 45 Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles Section Liégeoise
- 46 Fédération d'Education Physique et Sportive « F.E.P.S. »
- 47 Fédération Francophone Belge de Kin-Ball
- 48 Fédération Francophone Belge de Ski
- 49 Fédération Régionale des Sports d'Orientation
- 50 Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné « F.S.E.O.S. »
- 51 Foot 2000 Asbl
- 52 F.O.R.A.L. Asbl

- 53 Groupement Equestre de la Province de Liège
- 54 Ligue Echiquéenne Liégeoise
- 55 Ligue Francophone de Baseball et Softball Asbl
- 56 Ligue Francophone Handball
- 57 Ligue Francophone de Lutte Olympique
- 58 Marathonien Produits Wallons Asbl
- 59 Organisation Francophone Kick-Boxing de Muay Thai
- 60 Royale Intercorporation Liégeoise « Section Tennis »
- 61 Service Social Agents Provinciaux Asbl
- 62 Union Royale Belge des Quilleurs Asbl

Au cours de l'année 2009, la Maison des Sports a accueilli 990 réunions qui ont rassemblé 17.787 participants.

SPORTS

Analyse du questionnaire

Cesser de favoriser le sport « tape à l'œil » par rapport aux petits clubs sportifs qui ont des besoins immenses en matière d'infrastructure, de personnel et de matériel et Cesser les dépenses de prestiges qui ne touchent pas directement les citoyens et Réduire le coût des actions de prestige et favoriser le soutien aux communes

La (bonne) réputation du Service des Sports de la Province de LIEGE est sans aucun doute le fruit de sa participation à l'organisation d'événements sportifs majeurs qui, par leur renommée, le plus souvent internationale, bénéficient d'un écho médiatique sinon important à tout le moins certain.

Ces événements sportifs majeurs souvent inscrits au cœur de la tradition et de l'histoire sportive de notre province auxquelles les liégeoises et les liégeois sont extrêmement attachés, constituent, pour les disciplines sportives qui y sont mises en œuvre, de formidables vitrines.

Ils provoquent ainsi très directement un attrait du grand public pour ces disciplines, soit que celui-ci est alors tenté de les pratiquer, soit qu'un intérêt pour celles-ci s'éveille avec, pour corolaire, un apport de moyens humains et matériels supplémentaires (plus de spectateurs, plus d'affiliation, attrait accru de sponsors, sensibilisation des pouvoirs publics en vue de la reconnaissance de telle ou telle discipline, etc ...).

Ces compétitions internationales permettent également aux sportifs belges de haut niveau, parmi lesquels on identifie très souvent des citoyens de notre province, de se mesurer, dans des conditions qui leur sont familières et qui sont donc quasi optimales, aux concurrents étrangers. Ils se voient ainsi offrir une possibilité rêvée de hisser leur niveau de performance à son acmé.

Elles permettent aussi aux services provinciaux et aux collaborateurs de ceux-ci d'acquérir des compétences extrêmement rares non seulement sur plan logistique et organisationnel mais aussi dans la manière de nouer des contacts et des partenariats (publics-privés comme il est d'usage de les identifier aujourd'hui). Cette formation continue là, acquise au contact d'organisateur de haute réputation, est évidemment un atout précieux pour l'institution provinciale.

Ces compétences diverses constituent des acquis qui vont permettre, en toutes matières, une meilleure efficacité et une meilleure qualité de l'ensemble de services provinciaux (culture, tourisme, mise en valeur du patrimoine, etc ...).

L'organisation d'événements sportifs majeurs a donc des effets bénéfiques immédiats ou à moyen terme tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution provinciale.

Néanmoins, au-delà de ces développements, il faut ici insister sur le caractère subsidiaire de ces activités, liées à l'organisation des événements majeurs rendus certes plus

visibles par l'effet d'une plus grande médiatisation, par rapport aux actions menées au quotidien par les agents du Service des Sports et au moyen du budget attribué à celui-ci.

Ces actions « dans l'ombre » tendent, elles, à assurer, tout au long de l'année, la promotion et la pratique d'un sport de qualité accessible au plus grand nombre.

Citons donc ici quelques chiffres pour convaincre :

- 1) 4 événements sportifs réellement majeurs et récurrents sont organisés chaque année par la Province de LIEGE ou avec sa collaboration active : Liège-Bastogne-Liège, la Flèche Wallonne, le Jumping international de LIEGE e le Meeting International de la Province de LIEGE.

Mais, dans le même temps,

- 2) ce sont 566.000,00 € qui sont consacrés à permettre au Service des Sports de la Province de LIEGE mais aussi aux fédérations et aux clubs de la province d'améliorer l'importance ou la qualité de leurs travaux visant à l'initiation et au perfectionnement au sport pour les plus jeunes (basket, football, TT, rugby, cyclisme et académie des sports).
- 3) ce sont, en 2009, 814.575,72 € qui ont été consacrés, via des subventions, à aider très directement et ponctuellement les petits clubs, les fédérations et enfin les communes ou centres sportifs locaux à l'occasion des manifestations sportives qu'ils organisent.

Ces chiffres font cependant encore fi de l'important support humain qui est apporté par la Province de LIEGE et ses collaborateurs à l'organisation des activités sportives dont l'initiative émane de partenaires extérieurs, qu'ils soient publics ou privés.

L'effort tant matériel qu'humain qui est donc accompli à destination directe des citoyens et sportifs de notre province reflète sans aucun doute possible la priorité qui est accordée à la promotion du sport pour tous qui caractérise l'ensemble des actions menées par le Collège provincial dans le cadre de sa politique sportive.

L'effet de diversion que peut engendrer la médiatisation, très salutare au demeurant, des événements majeurs sera, on l'espère corrigée en fonction de cette réalité chiffrée qui rappelle que jamais la priorité n'est négligée.

Rappelons également qu'au moment de définir sa politique sportive et d'en fixer les moyens, financiers notamment, le Collège provincial veille à ne pas y inclure les Grands événements à objet sportif que la Province de LIEGE à l'honneur et le privilège d'accueillir tels que : le Tour de France, la Vuelta, etc ...

La charge de ces événements est donc étrangère au budget alloué par le Conseil provincial à la promotion et au développement du sport en Province de LIEGE de sorte qu'il n'y a aucun effet de vase communicant entre la charge de ces grands événements et les moyens financiers accordés aux missions remplies par le Service des Sports de la Province la plus sportive de Belgique.

Penser aux aides structurelles (entraîneurs) et logistiques (déplacements) qui grèvent le budget des petits clubs et Aider les plus petites communes souvent oubliées ou moins aidées et Manque général d'infrastructures dans les provinces, villes et communes et Subventionner plus fortement les petits clubs afin que les cotisations diminuent

En application des lois et décrets organiques qui régissent les compétences des pouvoirs locaux wallons, parmi lesquels les provinces, le Collège provincial est tenu de respecter le principe légal dit de « subsidiarité » de ses compétences au moment, notamment, de poser les règles qui régissent l'octroi des aides accordées aux tiers.

C'est ce principe de subsidiarité qui a ainsi gouverné les discussions au moment de fixer les règles et principes contenus dans le règlement relatif à l'attribution des subventions provinciales en faveur du sport.

Ce principe est essentiel pour un pouvoir local tel que la Province de LIEGE qui doit éviter de mener des actions dans des domaines réservés aux niveaux de pouvoirs régional, communautaire, fédéral ou municipaux.

Très concrètement, cela signifie que dès l'instant où :

- D'une part, l'aide à la construction, l'aménagement ou l'entretien d'infrastructures sportives relève de la compétence de la Région wallonne.
- D'autre part, l'aide à l'achat de matériel sportif et à la pratique du sport en général dans le cadre d'entraînements ou de compétitions organisées de manière récurrentes par les fédérations sportives reconnues relève de la compétence de l'ADEPS (Communauté française).
 - la Province se voit privée de la possibilité d'agir en ces matières en aidant les clubs de quelle que manière que ce soit.

C'est ainsi qu'en exécution de l'article 5 du règlement provincial relatif à l'octroi de subventions en matière de sport (*disponible sur le site internet du Service des Sports de la Province de LIEGE – <http://www.plgsports.be>*), sont ainsi exclus du champ d'application dudit règlement :

2°) les frais de fonctionnement, d'équipements et d'infrastructures ;

3°) les frais résultant de la participation à des compétitions à l'étranger ou aux rencontres inscrites dans le cadre des championnats officiels organisés par les Fédérations sportives » ;

Cette exclusion, qui n'est donc nullement la conséquence d'une orientation de la politique sportive provinciale décidée par le Collège provincial, pose ainsi clairement les limites de l'action provinciale en faveur d'une équipe sportive ou d'un pouvoir local et prive le pouvoir principal, par voie de conséquence, de toute possibilité d'intervention financière en faveur des clubs et communes relativement aux infrastructures ou aux frais de fonctionnement et aux frais logistiques récurrents.

Aider les plus petites communes souvent oubliées ou moins aidées

Depuis 2009, l'organisation des villages provinciaux au cœur des communes de notre province a permis, notamment grâce aux collèges communs, d'entamer des discussions avec les acteurs des pouvoirs locaux sur les besoins de ceux-ci et les possibilités pour le pouvoir provincial de les rencontrer le cas échéant.

A côté de ces rencontres formelles, toutes les demandes isolées émanant des pouvoirs municipaux ont fait et font l'objet d'un examen et d'un suivi attentif de la part des services provinciaux et du Collège.

D'autre part, les communes souhaitant permettre une collaboration avec l'Académie provinciale des Sports ont été intégrées dans une synergie de collaboration sportive entre communes d'une même région (découpage en « bassins de sports »), avec un déploiement d'activités sportives de l'Académie provinciale des Sports, en version « light » ou complète.

En effet, si l'objectif premier de l'Académie provinciale des Sports, consiste à donner (ou rendre) aux enfants le goût du sport, elle souhaite aussi mettre en valeur toutes les possibilités des différentes communes, qu'elles soient importantes ou très petites, en matière sportive.

Augmenter la publicité des sports non médiatisés

Relevons d'emblée qu'il n'appartient pas à un pouvoir public, dont les actions doivent être marquées du sceau de la neutralité et de l'égalité de traitement entre ses utilisateurs, de favoriser, par des actions publicitaires ou promotionnelles, une discipline sportive plus qu'une autre et/ou de rétablir des inégalités qui existent sans aucun doute entre ces disciplines en termes de couverture médiatique.

Néanmoins, de manière à permettre à l'enfant d'être sensibilisé à tous les sports et pas uniquement aux plus populaires d'être eux, le Collège provincial a veillé, au moment de créer et d'organiser l'Académie provinciale des Sports, à inclure, parmi la vingtaine de disciplines proposées, une majorité de sports moins ou peu médiatisés mais dont les qualités, en termes de développement moteur de l'enfant, sont unanimement reconnues.

C'est ainsi que le football et le basket notamment, largement médiatisés auprès des jeunes et qui se pratiquent dans la quasi-totalité des communes de la province à l'initiative d'une multitude de clubs, ne figurent pas au programme des séances de l'Académie.

L'Académie des Sports offre ainsi à ses bénéficiaires la possibilité de pratiquer des sports tels que l'escalade, l'escrime, la danse, le hip-hop, la capoeira, ... mais aussi d'autres sports réputés « plus coûteux » qui peuvent ainsi devenir plus aisément accessibles aux pratiquants financièrement moins favorisés (citons l'équitation, le tennis, le golf, ...).

Il serait utile de supporter activement le développement de l'encadrement professionnel de la jeunesse sportive

Rappelons ici, même si la matière relève du secteur de l'enseignement et non à proprement parler de la politique sportive, que la Province de Liège propose une formation complète en éducation physique.

Ainsi :

- l'enseignement secondaire propose une option en éducation physique dans plusieurs établissements provinciaux,
- la Haute Ecole provinciale propose un baccalauréat professionnalisant complet en Education physique.

La Province soutient en plus divers projets de formation de moniteurs et entraîneurs sportifs.

Ainsi, une formation d'aides animateurs sportifs organisée par la Commune de Wanze bénéficie d'une aide pécuniaire provinciale sous forme de l'octroi d'un subside.

La Province a encouragé la multiplication de ce type d'initiative. Un projet de développement d'une telle formation est ainsi à l'étude dans les Villes de Fléron et Verviers, sous la coordination du Service des Sports.

Enfin, la Province de Liège offre un soutien financier aux footballeurs qui ont suivi une formation afin d'obtenir le Brevet C (brevet d'initiateur). A travers cet incitant, la Province souhaite améliorer la qualité des formateurs sportifs.

Faire d'avantage connaître l'initiative « Sport pour tous » afin de rendre la pratique du sport réellement accessible

La promotion dans les écoles est concrétisée par :

- Une information directe donnée à toutes les directions des écoles primaires, tous réseaux confondus, ainsi qu'aux professeurs d'éducation physique, véritables ambassadeurs du sport ;
- Une distribution de flyers à chacun des élèves âgés de 4 à 11 ans fréquentant les écoles des régions concernées par l'Académie (et communes limitrophes) qui est réalisée annuellement.

La stratégie d'information sur les activités est mise en place par le service de promotion du Service des Sports.

Différents canaux sont utilisés pour promouvoir le sport en général, et plus particulièrement l'Académie.

Les principaux sont les suivants :

1. mise en place de Standby supportant des folders A5 général ou les triptyques propres à chaque site ;
2. Séquences radio RTBF ;
3. partenariat avec VIVACITE : séquences radio tous les mercredis sur Vivacité, avec approche informative, pédagogique et concrète
4. affichage dans les communes, piscines, halls omnisports et clubs concernés
5. insertions publicitaires dans différents journaux locaux et régionaux
6. site internet propre à l'Académie en construction
7. site internet du Service des Sports – promotion de l'Académie
8. séquences télévisées – programmation dans le journal pour enfants « les NIOUZZ » ainsi que sur STUDIO 1
9. intervention d'un animateur au cours d'une des séances de Conseil communal pour enfants (Verviers), avec suivi au niveau de la promotion chez leurs compatriotes.
10. conférence de presse relayée par RTC et Télé Vesdre
11. promotion lors de chaque événement sportif (Tour de France, Meeting International d'Athlétisme, ...) mais aussi d'organisations provinciales ou extra provinciales, d'événements dans les différentes zones de l'Académie.

La province pourrait jouer l'interface entre les petits clubs et fédérations sportives et Faire des partenariats avec les centres sportifs et clubs à l'instar des centres culturels

Depuis plusieurs années déjà, le Collège provincial et son Service des Sports ont établi de très nombreux partenariats avec les centres sportifs locaux et clubs.

Ceux-ci se concrétisent au travers des actions suivantes :

- L'octroi de subventions pour l'organisation de manifestations ponctuelles. Certains partenariats font ainsi l'objet de conventions annuelles voire pluriannuelles concernant des évènements sportifs ;
- L'octroi de subventions pour l'organisation, sous l'égide des sections provinciales des fédérations concernées, d'actions de formation des jeunes. Ces partenariats sont scellés au travers de conventions d'objectifs ;
- Le développement des activités de l'Académie provinciale des Sports en collaboration et partenariat avec des centres sportifs locaux et des clubs qui encadrent déjà au quotidien la pratique de diverses disciplines sportives ;
- La mise à disposition de certaines infrastructures sportives provinciales à des clubs (citons l'occupation du Complexe sportif de Naimette-Xhovémont par le RFC Liège Athlétisme et le Liège Rugby, celle du Centre de Tennis de HUY par les clubs locaux, celle de la piste cycliste d'Alleur par les écoles de cyclisme de la province, ect...).

Manque général d'infrastructures dans les provinces, villes et communes

Nous rappelons à nouveau ici que les aides à la construction, à l'aménagement ou à l'entretien d'infrastructures sportives relèvent de la compétence de la Région wallonne et des communes qui en sont propriétaires.

En tant qu'acteur du sport, la Province a acquis et amélioré des infrastructures sportives de grande qualité dont le détail (importance et affection) est joint à la présente note.

SPORTS

Conclusion

Depuis vingt ans, l'économie du sport a pris deux orientations distinctes. En matière de gestion des organisations sportives, il faut donc distinguer désormais la pratique sportive du spectacle sportif.

Notre propos, en ce qu'il aborde les perspectives d'une politique sportive locale de proximité, traitera prioritairement du " sport qui se pratique ", délaissant le " sport qui se regarde " pour d'autres débats.

Elus locaux, dirigeants de clubs et de fédérations admettent tous que le sport se transforme et éprouvent de l'embarras pour identifier les multiples paramètres de cette transformation.

En effet, la somme des changements identifiés constitue la base de nombreuses interrogations qui aboutissent à une question : le type de services proposé par les associations sportives est-il toujours de nature à satisfaire un public très différent dans sa composition et dans ses attentes de celui pour lequel ces structures furent créées au vingtième siècle ?

La pratique sportive est entrée dans une ère nouvelle : celle d'une demande sociale complexe qui s'est substituée au cours de vingt dernières années à une offre normalisée de service public.

L'organisateur public de la pratique du sport doit, avec les autres acteurs du monde sportif, produire de nouveaux services adaptés au siècle qui commence : développement de l'intercommunalité, essor du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, commercialisation continue de la gestion et du financement du sport de haut niveau, nécessité de rénovation et de mise aux normes des enceintes sportives, besoins croissants du sport pour tous, de l'éducation et de l'insertion par le sport,...

Les relations entre clubs et collectivités sont aussi à géométrie variable. En général, les clubs ont des relations étroites avec les communes.

Notre propos est donc de tracer des perspectives pour installer le rôle d'un acteur provincial autour des trois formes de soutien les plus répandues aux communes, fédérations et clubs sportifs : équipement et matériel, personnel, financement.

Le niveau provincial, qui se caractérise par le maintien d'une indispensable proximité avec les acteurs de terrain et les spécificités locales offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre l'idée de projet là où pour beaucoup de communes ou clubs il ne pourra s'agir que de gestion.

En effet, par le pouvoir financier qui est le leur mais aussi leur rayonnement supra-communal, les provinces ont seules vocation et capacité à créer ou générer, avec l'essor

suffisant, des équipements, des infrastructures ou des épreuves qui présentent un niveau de qualité dont on sait qu'il devra être sans cesse croissant.

La composition sociologique d'un territoire de plus de 1.000.000 d'habitants, de certaines de ses régions, très, peu ou pas urbanisées, est à prendre en compte afin de trouver la réponse adéquate aux besoins du public les composant. Ces besoins ne sont en effet pas les mêmes en fonction de région voire parfois du quartier dans lequel on doit agir. Ainsi, certains habitants sont-ils plus touchés par un spectacle sportif que par la satisfaction de leurs propres besoins personnels.

Pour évaluer et définir une politique sportive adéquate, il faut donc faire un questionnement direct des habitants, puis un suivi de l'évolution du mouvement associatif, à travers les bilans.

Cette enquête nécessitera prioritairement la réalisation d'un cadastre des besoins en matière d'équipements et infrastructures sportifs en concertation avec la Coordination provinciale des élus locaux (*coupole des 3 Conférences des bourgmestres et élus locaux des 3 arrondissements de la Province de LIEGE*)

Il faut également examiner l'évolution des licenciés, leur participation aux mouvements actifs sur le territoire de la province, les comportements, les dégradations observées.

Sur base de l'étude sus-énoncée, il doit s'agir ensuite de redéfinir les besoins sportifs réels propres et souvent spécifiques aux territoires de la Province de LIEGE.

Enfin, une analyse comparative pourra être réalisée avec la mise en valeur besoins, objectifs, réalisations et l'étude de la fréquentation des équipements avec commune priorité de permettre des investissements de type supra-communaux qui devront profiter à plusieurs communes (en particuliers les moyennes et petites communes) grâce au bénéfice d'un subventionnement spécifique et additionnel par la province (voire une subvention de fonctionnement).

L'atout du niveau d'organisation provincial étant de permettre d'assurer une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains. En effet le fil d'Ariane de cette politique sportive publique provinciale doit être constitué, d'une part, du principe de solidarité des territoires et, d'autre part, d'une rationalisation et d'une mutualisation des coûts entre ces mêmes territoires.

Dans cette perspective, retenons et soulignons déjà l'acquis puisqu'il a le mérite d'exister et surtout d'avoir déjà fait ses preuves.

Ainsi, l'Académie provinciale des Sports pourra demeurer ce créneau unique de découverte du sport, non encore abordé en région wallonne sous cette forme.

L'objectif de ce service au public, qui est appelé à étendre ses actions est d'être à l'écoute du corps de l'enfant, de ses possibilités et de ses envies et de constituer un tremplin tout en douceur et un lien facile vers les clubs locaux.

Chaînon manquant entre la psychomotricité, l'éducation physique à l'école et le sport spécifique pratiqué en fédération ou club, il s'agira toujours de proposer une palette suffisamment large de disciplines sportives en s'appuyant sur une offre de services existante au sein de communes limitrophes et des clubs desdites communes.

Parallèlement aux actions de l'Académie provinciale des Sports, d'autres formations tendant au perfectionnement des jeunes pratiquants et non déjà dispensées par les fédérations ou par la Communauté française, doivent être maintenues.

Pour être efficace et réalisable l'offre doit en effet dépasser le territoire communale pour s'adresser aux pratiquants, aux entraîneurs, aux arbitres (football- rugby- tennis de table- tennis non élite..) de l'ensemble de notre province.

Par ailleurs, au-delà des actions d'envergure à l'échelon provincial, il restera prépondérant d'aider une multitude d'organisations locales, dans tous les sports, offrant ainsi la possibilité de maintenir des manifestations sportives accessibles à tout un chacun, non loin de son domicile.

Les aides fournies sont financières et logistiques. Ici aussi seraient privilégiées les activités impliquant plusieurs communes.

Enfin, dans les différents centres sportifs provinciaux (Complexe provincial de Naimette-Xhovémont ; Piste cycliste d'Alleur ; Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football ; Centre de tennis de Huy ; Centre de tennis de table de Blegny), un éventail d'activités devra toujours veiller à rencontrer le besoin des écoles, clubs, fédérations, groupes de pratiquants divers (élites- fun- sports spécifiques- multisports- handicapés- etc.).

Nous terminerons notre propos en rappelant encore ici, si besoin en est, que les années d'expérience engrangées par la Province de Liège en tant que partenaire ou organisateur d'activités sportives de haut niveau que sont par exemple : l'accueil des 3 grands tours cyclistes internationaux, le Meeting international d'athlétisme, le Jumping international de Liège..., confèrent à son Service des Sports un rôle irremplaçable de mise en œuvre en coulisse et sur le terrain de telles manifestations drainant des dizaines de milliers de spectateurs.

Par un phénomène d'identification, la venue de toutes les vedettes internationales du sport concerné provoque, auprès de notre population jeune et moins jeune, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit.

Terminons par un lieu commun en rappelant que même dans un pays à centralisation forte le sport repose sur les collectivités territoriales. Ainsi, en France, les lois de décentralisation ont accentué ce phénomène et désormais chaque commune, département, région et maintenant établissement public de coopération intercommunal mobilise des crédits pour développer des politiques sportives.

Ces politiques sont certes inégales mais sont toutes au service du développement de la pratique sportive ou de politiques transversales telles que l'éducation, la citoyenneté, l'insertion, le loisir, l'économie, la communication.

TOURISME

Tableau synthétique de caractérisation

MISSIONS				CARACTERISATION																										
	ACTIVITES	ENTITES	Type de compétence			Autorité de contrôle			Mode de gestion			Public cible			Autres acteurs			MARCHE		FINANCIER							ENJEU HUMAIN		NIV Satisf des COMMUNES	BESOIN
			Décentralisation - délégation -	Décentralisation - autonomie -		Gestion directe	Gestion déléguée	Gestion en partenariat	Citoyen	Pouvoirs locaux	Associations	Entreprises	FEDERAL	R.W.	C. F.	P. L.	PRIVES	Taille du marché	Part de marché	Dépenses moyennes 2007 à 2009	Evolution 2007 à 2009	Dépenses totales 2010	dont dépenses transfert	Recettes totales 2010	dont recettes transfert	Coût net	Poids budgétaire	Valeurs immobilisées	Valeurs Assurance	ETP

TOURISME	Promouvoir le tourisme en province de Liège sous toutes ses formes	Fédération du Tourisme de la Province de Liège	X																12.295.040 €		14.884.067 €	3.977.042 €	1.388.762 €	455.782 €	13.495.305 €	4,62%	31.222.222 €	30.187.000 €	126		↗	
		Maison du tourisme																	6.286.491 €	0,10%	7.180.552 €	3.808.281 €	173.310 €	173.300 €	7.007.242 €	2,23%			54		↗	
	Accueil au sein d'un domaine exceptionnel de séminaires, conférences, congrès, colloques ou autre évènement professionnel à destination des entreprises et à titre accessoire accueil d'évènements privés	Domaine touristique des vallons de la lembrière	X																	320.375 €	28,01%	384.121 €	0 €	0 €	0 €	384.121 €	0,12%					↗
		Harzé (Dépenses de personnel incluses)																		164.054 €	38,96%	232.524 €	0 €	0 €	0 €	232.524 €	0,07%	22.324.251 €	12.957.940 €			↗
	Gestion du parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel et de son centre	Centre Nature Botrange	X																	499.125 €	-4,65%	429.701 €	0 €	5.000 €	5.000 €	424.701 €	0,13%					↗
	Gestion et exploitation des installations, équipements et centres d'activités touristiques situés sur l'ancien charbonnage de Blegny-Trembleur et environs	Blegny-Mine	X																	190.695 €	31,95%	392.182 €	168.761 €	0 €	0 €	392.182 €	0,12%			4		↗
	Développement d'un tourisme à vocation sociale au sein du domaine exceptionnel de Wégimont	Wégimont	X																	658.873 €	26,05%	822.587 €	0 €	0 €	0 €	822.587 €	0,26%			13		↗
																			4.175.428 €	5,18%	5.442.401 €	0 €	1.210.452 €	277.482 €	4.231.949 €	1,69%	3.753.508 €	14.436.727 €	55		↗	

TOURISME

Description des missions et activités

1. Fédération du tourisme de la Province de Liège

L'Asbl "Fédération du Tourisme de la Province de Liège" (FTPL) a été constituée le 14 avril 1938, à l'initiative du Conseil provincial de Liège et de sa Députation permanente (avec publication au Moniteur Belge du 30 avril 1938). Elle a pour but statutaire de promouvoir le tourisme sous toutes ses formes dans la province de Liège.

A cette fin, elle peut entre autres :

- mener toutes actions et opérations visant à assurer la promotion touristique de la province, tant en Belgique qu'à l'étranger, notamment, par la publication de dépliants, l'organisation de campagnes publicitaires et de voyages de presse, la participation à des foires ainsi qu'à des salons professionnels, la réalisation de films, vidéo-cassettes, sites Internet, ... ;
- développer tous moyens susceptibles d'assurer la meilleure information ainsi que le meilleur accueil au public; à cette fin, elle peut notamment apporter son soutien aux Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative ;
- favoriser la création et le développement d'infrastructures à destination touristique ;
- organiser ou soutenir toutes manifestations susceptibles de favoriser le développement du tourisme dans la province, qu'il s'agisse de manifestations folkloriques, culturelles, gastronomiques, sportives ou autres ;
- analyser et prospector les marchés dans le secteur touristique.

La FTPL a notamment pour mission de mener des actions de promotion à destination tant du grand public que des milieux professionnels et ce, au bénéfice de toutes les composantes du tourisme en province de Liège.

Cette mission, qui demande un investissement financier et humain important, la FTPL l'assume seule ou en collaboration avec ses partenaires "provinciaux" (notamment les Maisons du Tourisme, les Syndicats d'Initiative, les Offices du Tourisme et les complexes touristiques) et interprovincial, à savoir le Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (CATPW), regroupant les cinq fédérations touristiques des provinces wallonnes et, enfin, avec l'Office de Promotion du Tourisme de Wallonie et de Bruxelles (OPT) et ses Bureaux du Tourisme à l'étranger (BTO), situés en Allemagne, Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Italie, USA, Japon, Suisse, Québec, Espagne et Pologne.

Les différentes actions promotionnelles s'orientent vers des clientèles et/ou thématiques bien spécifiques. La plupart des actions sont dirigées vers les marchés potentiellement les plus importants, à savoir la région flamande et les Pays-Bas, sans oublier le nord de la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne (l'Espagne et l'Italie dans une moindre mesure).

Afin de renforcer l'efficacité de son action, la FTPL a développé un nouveau Plan Stratégique pour la période 2008-2012, qui oriente, modernise et dynamise la politique qu'elle mène pour le développement du tourisme en province de Liège.

Les objectifs s'intègrent dans le cadre des recommandations de la Région wallonne et du plan marketing international pour la promotion touristique de la Wallonie et de Bruxelles 2006-2016 (établi sur base d'une étude menée par KPMG).

L'objectif prioritaire est d'augmenter le poids du secteur touristique en province de Liège, essentiellement du point de vue économique (c'est-à-dire augmenter les recettes touristiques, les retombées directes et indirectes sur l'économie locale, le volume de l'emploi...).

Le tourisme est sans conteste l'un des pôles du redéploiement économique de la région liégeoise. C'est dans cet esprit que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) travaille à la mise en œuvre de son plan stratégique dont l'objectif principal est de faire venir quelque 60 millions de touristes situés dans un rayon de 300 km autour de Liège, et ce en renforçant l'offre de « courts séjours ».

Les habitudes en matière de voyages ont changé : les gens souhaitent voyager moins loin, plus souvent et moins longtemps. Cette nouvelle tendance a favorisé le développement des courts séjours, un créneau dans lequel la Province de Liège possède une offre très abondante et diversifiée. Afin de faciliter encore le choix du visiteur, en lui proposant des formules «all-in», la FTPL et les Voyages Del-Tour – une agence de voyages liégeoise – collaborent activement, depuis maintenant deux ans, à l'élaboration, la mise en marché et la promotion de ces produits structurés.

Cette collaboration est identifiée sous l'appellation «Wal'Incoming», pour «Wallonie» et «Incoming», ce dernier terme renvoyant à la notion de «tourisme réceptif» (les touristes que l'agence fait venir sur son territoire).

Menée initialement sous forme de projet pilote, cette collaboration est actuellement passée à une vitesse supérieure et a déjà engrangé des résultats prometteurs.

Depuis l'hiver 2009-2010, Wal'Incoming a décidé de professionnaliser encore davantage la démarche, en proposant un catalogue de produits courts séjours, la nouvelle brochure bilingue (F-NL) intitulée « Mini-Trips ». Cette véritable brochure d'agence de voyages présente entre 20 et 40 packages (selon les éditions), déclinés selon les thématiques suivantes : Nature, Culture, Détente et Loisirs et Special Kids (produits familiaux).

L'objectif, pour ce projet pilote à l'échelle de la Province de Liège est, à terme, d'étoffer l'offre, voire de l'étendre à toute la Wallonie.

2. Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée

L'association sans but lucratif dénommée "Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée" a été créée le 22 décembre 1980.

Elle a pour but d'assurer la gestion et de régler l'utilisation optimale des équipements touristiques situés dans le Vallon de la Lembrée et la région environnante, lui appartenant ou mis à sa disposition.

Pour ce faire, elle assure notamment :

- l'harmonisation des efforts en vue de mettre au service du tourisme, le potentiel des régions de Vieuxville (Logne et Palogne) et de Harzé ainsi que de leurs équipements futurs ;
- l'organisation et la coordination, dans le cadre de la mission commune à ses membres, des activités d'animation et de loisirs.

Elle gère deux sites distincts : le Château de Harzé (propriété de la Province de Liège – Centre de séminaires et Musée de la Meunerie et de la Boulangerie) et le Domaine de Palogne, qui comprend la Ferme de la Bouverie, le Gîte des Lognards, le Château fort de Logne (propriétés provinciales) et la Ferme de Palogne (propriété de la Région wallonne).

- Château de Harzé :

Aménagé en centre de séminaires, offre un hébergement de 23 chambres (capacité de 40 personnes), 4 salles de séminaires, 5 salles de réception et un équipement audiovisuel et de communication moderne et complet.

- Domaine de Palogne :

Le Domaine de Palogne propose une infrastructure d'hébergement composée du Gîte des Lognards (d'une capacité de 50 lits), du Gîte Messire Waleran (d'une capacité de 60 lits) et du Gîte Dame Marthe (d'une capacité de 21 lits).

Le site de Palogne compte également une taverne, des courts de tennis, une plaine de jeux et propose des descentes de l'Ourthe en kayaks, des randonnées en VTT, ...

Créées il y a plus de 10 ans, les classes de dépaysement se sont professionnalisées et constituent le point fort du Domaine. En moyenne, chaque semaine, une centaine d'élèves, de la maternelle à l'enseignement secondaire, sont accueillis à Logne et Palogne, pour une durée de 4 jours en moyenne.

Autour des thèmes "Nature", "Histoire", "Patrimoine" et "Sports", le projet est basé sur les valeurs d'entraide, d'écoute et de respect. Le site jouit par ailleurs d'un environnement incomparable, permettant une variation à l'infini des activités à pratiquer. On y retrouve notamment :

- un site médiéval unique, avec le voisinage du château fort de Logne et de son musée, illustre l'histoire du Moyen âge et ses modes de vie ;
- un milieu naturel préservé permet d'aborder la faune et la flore locales, comme de pratiquer des sports tels que la randonnée, la spéléologie, l'escalade, le VTT, le kayak, le tout dans le respect le plus strict des règles de sécurité, grâce à une équipe d'encadrement qualifiée ;
- le Musée de la Meunerie et de la Boulangerie évoque des pratiques quotidiennes ancestrales, tout en initiant aux goûts et saveurs d'autrefois.

- Château fort de Logne et musée :

Les ruines du Château fort de Logne, qui fut détruit en 1521 par Charles-Quint, dominent la vallée de l'Ourthe. Les fouilles et les travaux de restauration s'y poursuivent, à l'initiative de la Région wallonne. Ils ont permis d'enrichir les collections (objets usuels, écuelles, monnaies et même chaussures...) du musée, pour permettre aux visiteurs de se familiariser avec le quotidien des occupants de cette forteresse.

3. Centre nature de Botrange

La province de Liège peut se prévaloir, depuis 1957, de compter sur son territoire, la première et plus grande réserve naturelle de Belgique. Ce patrimoine naturel exceptionnel s'étend sur une superficie d'environ 4.500 ha de landes et de tourbières.

L'association sans but lucratif "Parc naturel Hautes Fagnes- Eifel" a été fondée le 18 janvier 1971, à l'initiative de la Province de Liège. Cette Association avait pour but de promouvoir la création d'un parc naturel à l'Est de la Province de Liège.

Le 16 juillet 1985, le Parlement wallon adopta le décret sur les parcs naturels. Ce décret prévoit, pour chaque parc, une commission chargée de développer et de mettre en œuvre un plan de gestion du parc. Cette commission de gestion possède une personnalité juridique et constitue l'organe officiel représentant le Parc. Afin de clarifier les rôles de chacun et d'éviter les doubles emplois, il convenait donc, pour le Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, de modifier les statuts de l'Asbl créée en 1971. Une modification statutaire de ladite Asbl est intervenue le 16 novembre 2001 (annexes du Moniteur Belge du 16 septembre 2003), lui conférant la dénomination "Centre Nature de Botrange - Maison du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, Asbl" et lui attribuant comme principaux objectifs l'information sur le Parc, l'accueil des visiteurs et l'organisation d'activités éducatives et touristiques.

L'Association a pour buts la gestion du Centre Nature de Botrange et l'organisation, autour de celui-ci, d'activités de sensibilisation et d'éducation à la nature et à l'environnement, la promotion du tourisme vert. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but et ce, sans préjudice des prérogatives déléguées dévolues à la commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel et en parfait accord avec cette dernière.

Elle peut ainsi :

- assurer la gestion du Centre Nature de Botrange, immeuble propriété de la Province de Liège ;
- informer les touristes sur le Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, sur ses paysages, les richesses de sa flore et de sa faune, son patrimoine culturel ainsi que sur les buts et les activités de la Commission de gestion du Parc ;
- accueillir les visiteurs du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel et leur proposer des activités de découverte de la région ;
- organiser des activités d'éducation à la nature et à l'environnement ;
- promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement qui tienne compte du caractère et de la diversité culturelle de la région.

A ces fins, l'Association peut notamment :

- acquérir ou posséder les biens meubles et immeubles nécessaires à son but et à son fonctionnement ;
- passer tous actes se rapportant directement ou indirectement à son but ;
- engager le personnel nécessaire à ses activités.

Pour atteindre son but, l'Association entretient des relations privilégiées notamment avec la Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est et le Parc Naturel Nordeifel.

4. Blegny-Mine

L'asbl Blegny-Mine est née de la volonté de la Province de Liège de conserver en région liégeoise un souvenir marquant de son passé charbonnier. En 1980, la Province de Liège achète le site et en confie la gestion à l'asbl "Comté de Dalhem".

Mais des problèmes d'exhaure menacent rapidement la survie du projet et un nouveau circuit de visite doit être mis en service, au-dessus du niveau de la Meuse. La Communauté Française finance les travaux en 1983, avec l'aide de Fonds européens, et devient emphytéote du site. Elle s'engage à y réaliser un programme d'investissements.

Une nouvelle asbl de gestion est créée en juin 1983. A partir de 1986, les Fonds Feder accélèrent le développement du site, qui se voit progressivement doté d'une infrastructure d'accueil et de visite adaptée au nombre croissant de visiteurs.

En 1994, suite au transfert de la compétence "tourisme", la Région Wallonne devient emphytéote, subrogeant la Communauté Française. Elle poursuivra le programme d'investissement de cette dernière, programme qui sera complété par diverses réalisations financées par la Province de Liège.

L'association dénommée "Blegny-Mine asbl" a été constituée en date du 25 juin 1983.

Elle a pour but la gestion et l'exploitation des installations, équipements et centres d'activités touristiques situés dans le site de l'ancien charbonnage de Blegny-Trembleur et environs.

Pour ce faire, elle participe à l'harmonisation des efforts en vue de mettre le potentiel de la région ainsi que les équipements existants ou futurs au service du tourisme. De même, elle peut organiser et coordonner, dans le cadre de la mission commune à ses membres, des activités d'animation touristique et de loisirs. Elle peut aussi accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but.

5. Wégimont

Le Domaine provincial de Wégimont est un établissement créé par la Province de Liège en 1938 dans le but d'offrir à la population un endroit de détente de qualité.

"L'histoire provinciale" du domaine de Wégimont remonte à 1920, année où la Maison d'Oultremont fit donation du château à la Province de Liège qui, complémentirement, acheta cette même année les terrains entourant le château. La Province de Liège restaura le château et le transforma en un centre de vacances avec, comme destination première, l'hébergement pour jeunes et le camping. L'inauguration eut lieu le 21 août 1938, en présence de S.M. le roi Léopold III.

Après avoir subi l'occupation allemande, de 1942 à 1944, le château fut l'objet d'un grave incendie en 1964. Les travaux de restauration débutèrent en 1974 pour se terminer en 1976 pour l'aile nord et en 1981 pour l'aile sud.

Le château de Wégimont peut accueillir, en externat ou en pension complète, des groupements à vocation sportive, culturelle, sociale, pédagogique ou touristique pour des stages, colloques ou séminaires.

Entourant le château, un parc de 22 ha, arboré et fleuri, comporte, à l'usage du public, un complexe de piscines en plein air, complètement rénové en 2005 (composé d'une pataugeoire, d'un bassin ludique et d'un bassin sportif), un terrain de camping touristique, des étangs de pêche, un plan d'eau pour le canotage, un golf miniature, des aires de jeux dont une aire multisports éclairée, un arboretum et une aire équipée de 24 barbecues. Diverses possibilités de petite restauration sont également proposées dans le parc.

TOURISME

Commentaires sur les données de caractérisation

Mode de gestion :

A l'exception du Domaine provincial de Wégimont (gestion directe), les autres activités développées par la Province de Liège dans le secteur du tourisme (voir tableau) sont toutes déléguées par celle-ci à des asbl bénéficiant de subside de fonctionnement et de mise à disposition de personnel provincial.

Public cible :

Le rôle de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) est de développer le tourisme en Province de Liège, sous toutes ses formes (récréatif, culturel, tourisme d'affaires, etc.). Dans ce contexte, ses actions de promotion s'adressent à tous types de publics (individuels, groupes, associations, entreprises) et toutes origines (du niveau local à l'international).

Il en va de même (avec certaines nuances) pour les sites touristiques (para-) provinciaux, les Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée, le Centre Nature Botrange, Blegny-Mine et le Domaine de Wégimont, chacun assurant sa propre promotion spécifique.

Les missions de la FTPL visent également les pouvoirs locaux (en particulier les Communes) qui bénéficient, d'une part des retombées induites par la fréquentation touristique et d'autre part, des nombreuses aides logistiques (aide à l'édition, montage et gestion de dossiers...) et financières (subsides) leur apportées par les services de la FTPL.

Autres acteurs :

- Pour ce qui concerne la FTPL, celle-ci est le seul organisme dont la mission de promotion touristique porte sur la totalité du territoire provincial (aucun homologue, ni public, ni privé).
 - Au niveau fédéral : néant
 - Au niveau régional : l'Office de Promotion du Tourisme (OPT) et le Commissariat Général au Tourisme (CGT) assurent une promotion générale de la destination touristique « Wallonie-Bruxelles » (en collaboration avec la COCOF). Cette mission vise donc avant tout à asseoir une image globale et est donc très différente de celle de la FTPL, qui valorise très concrètement l'ensemble des attraits et produits touristiques de la seule province de Liège.
 - Au niveau supra-local : les Maisons du Tourisme (dont le ressort couvre au moins deux communes) ont un rôle d'accueil et d'information de qualité. Les 84 communes de la province de Liège adhèrent à une des 11 Maisons du Tourisme, hormis six d'elles qui y sont associées uniquement dans le cadre de la signalisation touristique.

- Au niveau local : les Syndicats d'Initiative et les Offices du Tourisme ont un rôle d'animation locale.
- Sur le plan privé : il existe une multitude d'opérateurs dont certaines actions sont susceptibles de concourir à la fréquentation de l'un ou l'autre site et/ou localité de la province de Liège (sites internet, presse, agences de location d'hébergement...).
- Pour ce qui concerne les sites touristiques (para-)provinciaux, les autres acteurs sont les sites de nature similaire (privés ou publics) dont le recensement exhaustif s'avère difficile au vu de l'étendue géographique à considérer. Cependant, chacun des sites (para-)provinciaux présente une singularité très différenciée, parfois unique en Belgique (Botrange en plein milieu du paysage spécifique des Hautes Fagnes), voire en Europe (Visite de la Mine à Blegny).

Marché :

- Taille du Marché : Si l'on considère le marché touristique comme étant constitué des réels visiteurs (et non du public potentiel) de la province de Liège, force est de constater une très grande importance du marché (+++).
- Part de marché : Il est impossible de quantifier la part du marché induite par l'action de la FTPL ; toutefois, vu la multitude de sources d'informations en tous genres et la vaste taille du marché, on peut supposer que la part de marché est modeste (+) sans pour autant être négligeable. Cette part de marché est probablement plus importante (++) pour les sites (para-)provinciaux, dont la taille de marché (visiteurs) est bien circonscrite et dont les retombées des actions promotionnelles sont plus facilement quantifiables.

Marché :

- FTPL : pour 2010 augmentation des dépenses de transferts.
- Blegny (+26,05%) travaux inscrits en 2009 et 2010.
- Wégimont : Pour 2010 : 900.000 € de travaux + surévaluation des dépenses de personnel.

Besoin :

Différents facteurs socio-démographiques (augmentation de l'espérance de vie, besoin de qualité de vie accrue, etc.) témoignent à suffisance de la croissance du besoin. En guise de preuve, il suffit d'évoquer l'évolution du nombre d'arrivées en province de Liège entre 2000 et 2008, pour lequel on note une augmentation de quelque 16 %, passant de 764.385 à 883.820 arrivées.

Éléments complémentaires utiles :

La problématique du Parc naturel Hautes Fagne-Eifel

Dans la foulée de la démarche de sollicitation de l'appréciation des mandataires communaux au sujet des compétences provinciales, le Collège provincial s'est adressé plus particulièrement aux communes sur le territoire desquelles le parc naturel Hautes Fagnes-Eifel s'étend à savoir, Amblève, Baelen, Bullange, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Jalhay, Malmedy, Raeren, Saint-Vith, Stavelot et Waimes, et ce avant de prendre une décision concernant la gestion de celui-ci.

La Province de Liège est en effet, depuis 1985, le pouvoir organisateur du Parc, créé dès 1971 à l'initiative de l'ASBL du même nom et elle en assume la gestion, via la Commission de gestion, aux côtés notamment des communes concernées.

Le 3 juillet 2008, le Parlement wallon a adopté un décret modifiant le décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels.

Ce décret, tout en permettant à la Province de conserver son statut de pouvoir organisateur du parc (la Province de Liège étant la seule en Wallonie à remplir ce rôle), pose cependant le principe selon lequel ce sont dorénavant les communes qui sont maîtresses de la création et de la gestion des parcs naturels ainsi que la contrainte de la structuration de la Commission de gestion du parc en ASBL, au plus tard pour le 11 août 2013.

A l'heure où il appartient à la Province de se positionner en vue de la définition de ses missions et, s'il échet, de prendre des dispositions propres à la transformation de la Commission de gestion en ASBL, le Collège provincial a estimé devoir requérir un avis spécifique sur la vision future de la structure de gestion de ce site.

C'est pourquoi le Collège provincial a souhaité que les communes concernées l'informent de leur éventuel intérêt, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions décrétales, à devenir, aux côtés des autres communes situées sur le territoire du parc, pouvoir organisateur de celui-ci, avec par conséquent la reprise des charges financières et du personnel.

Le bilan de cette consultation fait apparaître une volonté unanime des communes de voir la Province de Liège poursuivre son rôle de pouvoir organisateur du parc.

Quelques chiffres (année de référence : 2009) :

Pour bien comprendre ce que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) et les sites (para-)provinciaux apportent au secteur du tourisme, tant sur le plan économique que sur le plan promotionnel, il est nécessaire de dresser le tableau des actions réalisées et de rappeler quelques chiffres évocateurs d'un succès indéniable.

Le tourisme en province de Liège, c'est...

- 820 millions d'€ de chiffre d'affaires
- + de 19.000 emplois directs
- Quelque 4 millions de nuitées
- +/- 3.575.000 participants aux grandes manifestations « touristiques »

Le secteur du tourisme en province de Liège représente 30 % du tourisme en Wallonie.

Le tourisme en province de Liège, c'est aussi...

- 194 hôtels pouvant accueillir +/- 8.712 pers. (617 en Wallonie)
- 63 campings pouvant accueillir +/- 24.315 pers.
- 13 villages de vacances pouvant accueillir +/- 4.483 pers.
- 5 centres de tourisme social pouvant accueillir +/- 590 pers.
- 588 hébergements de terroir pouvant accueillir +/- 3.522 pers.
- 36 centres d'hébergement pour jeunes pouvant accueillir +/- 3.536 pers.
- 324 meublés de vacances pouvant accueillir +/- 2.390 pers.
- 134 musées
- 51 attractions touristiques
- 70 sites patrimoniaux visitables
- 11 Maisons du Tourisme
- 70 bureaux d'accueil et d'information touristique
- De superbes plans d'eau (la Meuse de Huy à Visé, les lacs d'Eupen, de Warfaaz, de Bütgenbach, de Robertville et de la Gileppe)
- 4 ports de plaisance

- 2 parcs naturels
- 2 stations thermales
- 1 circuit de sports mécaniques accueillant des épreuves de haut niveau
- 5 pistes de ski alpin
- 24 pistes de ski de fond
- 7 parcours de golf
- 5.000 kilomètres de promenades pédestres balisées (plus de 800 itinéraires)
- 13 itinéraires touristiques balisés pour automobilistes

Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) :

Editions / Site Internet / Photothèque

- 548.000 publications imprimées et distribuées (générales, thématiques, agendas, cartes...)
- +/- 40.000 clichés intégrés dans une photothèque
- Près de 900.000 € destinés à la promotion du tourisme (campagnes de communication, éditions, salons, insertions publicitaires, spots...)

Foires et Salons

Participation aux foires et salons pour professionnels et/ou grand public, en Belgique ou à l'étranger, dont :

Bruxelles (Salon des vacances, Zénith), Utrecht, Anvers, Madrid, Liège (Salon Vert Bleu Soleil, Papi'on, Ribambelle), Marche, Bruges, Retie, Barcelone, Reims, Gand, Namur, Rimini, Londres...

Subsides octroyés

TYPE	BENEFICIAIRE	MONTANT
Subsides de fonctionnement	Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (CATPW)	39.663,00 €
	Domaine Touristique de Blegny-Mine (DTBM)	190.000,00 €
	Syndicats d'Initiatives et Groupements Régionaux	25.490,00 €
	Centre Nature Botrange (CNB)	140.000,00 €
	Sous-total	395.153,00 €
Subsides d'équipement touristique	Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée (DTVL)	70.000,00 €
	Centre Nature de Botrange (CNB)	30.000,00 €
	Domaine Touristique de Blegny-Mine (DTBM)	139.000,00 €
	Sous-total	239.000,00 €
Autres subsides annuels	Maisons du Tourisme (MT)	189.672,57 €
	Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE)	148.500,00 €
	Parc Naturel Burdinale-Mehaigne	12.394,00 €
	Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel	18.593,00 €
	Sous-total	369.159,57 €
Subsides ponctuels	Asbl Les Minières – 6ème édition « SPA WHISKY-LIVE »	750,00 €
	Union des Groupements du Folklore Gastronomique - 15e édition du Grand Prix des Confréries Gastronomiques	150,00 €

	Asbl Hesbaye-Meuse-Condroz - Organisation Fleurissement 2009	1.859,00 €
	Union des Groupements du Folklore Gastronomique – 3ème Journée événementielle de retrouvailles	500,00 €
	Syndicat d'Initiative de la Ville de Herve - Cavalcade de Herve	750,00 €
	Commune de Chaudfontaine – Les Aqualines de Chaudfontaine	1.500,00 €
	Asbl Centre Sportif local de Huy – Nissan Downhill Cup	500,00 €
	République Libre d'Outremeuse - Animations du 15 août 2009	1.240,00 €
	Compagnie Royale des Arbalétriers visétois – déplacement aux festivités du Palio della Balestra	300,00 €
	Asbl "Amitiés françaises de Liège" - Organisation des fêtes du 14 juillet 2009 à Liège	1.100,00 €
	Union Cycliste de Seraing - Tour de la Province de Liège 2009	2.000,00 €
	Asbl Joe Mac Roadster Club – 16ème édition balade touristique pour cabriolets	300,00 €
	Belgium Forest Days – 43ème édition du championnat de Belgique de bûcheronnage à Malmedy	1.000,00 €
	Syndicat d'Initiative de Modave-Marchin (SIMM) – Aménagement d'un jeu de piste permanent « Chasse au Trésor »	500,00 €
	Asbl La Gileppe Trophy – Sports et Fagnes	500,00 €
	Commune d'Engis – Rotary à la Ferme à Hermalle-sous-Huy	300,00 €
	Asbl Aqualaine – 10ème anniversaire du Centre Touristique de la Laine et de la Mode	500,00 €
	Royal Syndicat d'Initiative de Chaudfontaine – 1ère expo « La Bande dessinée en région liégeoise »	1.000,00 €
	Sous-total	14.749,00 €
	TOTAL	1.018.061,57 €

Domaine provincial de Wégimont :

Centre d'hébergement - Nombre de personnes accueillies

Château : 27.608 personnes

- Stages et séjours en internat : 18.951 nuitées
- Colloques, réunions, séminaires, classes d'un jour : 8.733 personnes

Camping

- Camping de passage : 8.516 nuitées
- Camping résidentiel et saisonnier : 14.433 nuitées

Centre récréatif et de loisirs

- Parc : 23.002 visiteurs
- Complexe de piscines : 59.662 visiteurs

Activités socio-culturelles, sportives et pédagogiques

- 9.800 visiteurs toutes manifestations confondues

Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée :

Château de Harzé :

Centre de séminaires résidentiels, 23 chambres, 4 salles de séminaires, 5 salles de réception: 2.287 chambres vendues

Domaine de Palogne :

- Capacité d'hébergement de 134 lits
- Classes de dépaysement
- Cafétéria, descentes de l'Ourthe en Kayak, randonnées VTT, plaine de jeux, courts de tennis...

Château fort et Musée de Logne : 30.921 visiteurs

Musée de la Meunerie et de la Boulangerie : 4.400 visiteurs

Blegny-Mine :

Mine et musée de la mine : 79.842 entrées payantes

Fréquentation globale du site : activités + manifestations = +/- 140.000 personnes

Bateau « Pays de Liège » : 26.863 passagers

Classes Taupy : 689 participants

Bus DPPP : 139 voyages – 5.449 passagers

Centre Nature de Botrange :

- Exposition permanente « Naturama » : 5.088 visiteurs
- 3 grandes expositions temporaires : Home Sweet Home – Fagnes et Ardennes Animaux et paysages d'Udo Bongard
- Manifestations : Fête du Berger – Week- end Champignons – Marché de Noël
- Classes des Fagnes : 3.892 élèves
- Promenades guidées : 987 participants
- Chars à bancs : 2.633 passagers
- Ski : 706 locations de skis

TOURISME

Analyse du questionnaire

Importance de promouvoir les petites communes dans les revues de promotion du tourisme de la province

Depuis toujours, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) marque un point d'honneur à faire la promotion de l'ensemble du territoire provincial. Aucune commune, aussi petite soit elle, n'est mise de côté, pour autant qu'elle offre évidemment un attrait touristique, aussi bien ponctuel (manifestation) que permanent (musée, attractions, patrimoine...). Que ce soit dans l'agenda des manifestations (mensuel) ou dans les autres brochures promotionnelles telle « Nos Coups de cœur touristiques », la FTPL valorise au mieux les atouts de chacune des entités situées en province de Liège, notamment en collaborant très étroitement avec les onze Maisons du Tourisme dans lesquelles siègent des représentants communaux.

En outre, la FTPL dispose d'un site internet dans lequel sont encodées toutes les manifestations/événements transmis par des tiers.

Possibilité d'aide pour l'installation d'un panneau solaire pour l'alimentation en eau chaude des douches du camping ?

Ce type d'intervention n'étant pas du ressort de la FTPL, il conviendrait dès lors d'adresser cette demande auprès des Services Techniques Provinciaux. Par ailleurs, il est également conseillé de s'informer à l'administration communale concernée ainsi qu'à la Région wallonne où des aides de la sorte peuvent être introduites (Rem : toutes les communes ne proposent pas ce genre d'aide financière).

Vandalisme et insécurité grandissants à Wégimont ! Ce domaine provincial est un bol d'air pour les citoyens !

Depuis plusieurs années, la Province de Liège s'échine à améliorer la sécurité au sein du Domaine provincial de Wégimont. Ainsi, de gros investissements ont été consentis par le Collège provincial en matière sécuritaire : placement de caméras de surveillance, engagement d'une société de gardiennage pendant la haute saison (du 1^{er} mai au 31 août), installation d'un poste de contrôle à l'entrée, collaboration avec la police qui dispose d'un bureau permanent pendant la haute saison, collaboration avec les TEC qui informent la police du nombre de navetteurs en direction du domaine (ce qui permet à la police de prévoir des renforts si nécessaire), nettoyage et entretien quotidiens des infrastructures afin que le domaine soit toujours accueillant pour les visiteurs. Il est d'ailleurs important de noter qu'aucun acte de vandalisme n'a été enregistré au cours de cet été 2010.

Accès aux sites culturels coûteux

La Province n'est pas compétente pour imposer aux gestionnaires de musées et autres sites culturels, qu'ils soient privés ou publics, de pratiquer un droit d'entrée réduit. Cette décision appartient davantage aux communes elles-mêmes. Celles-ci sont en effet les

mieux placées pour (faire) appliquer un juste prix par rapport à l'offre. Force est de constater que les sites culturels gérés directement par la Province pratiquent d'ores et déjà et depuis toujours des tarifs très abordables.

Encourager les communes à classer leurs sites naturels

Cette suggestion fera l'objet de discussion avec les onze Maisons du Tourisme, étant entendu qu'il faut éviter de généraliser les classements en réserves naturelles qui, dans la majeure partie des cas, ne sont plus accessibles aux visiteurs. En effet, notre gisement vert, qui attire prioritairement nos touristes, doit rester accessible.

Meilleure structuration plus centrée sur le « client »

Depuis le lancement du Plan Stratégique en 2008, la FTPL a modifié sa façon de promouvoir les atouts touristiques de la province en structurant l'offre de manière géographique, en découpant le territoire en cinq « points de chute » correspondant à cinq villes de notoriété touristique (Aywaille, Huy, Liège, Malmedy, Spa) et de manière thématique (Nature, Culture, Détente et Loisirs, et Special Kids). De plus, les campagnes de communication effectuées en 2009 et 2010 sur les Mini-Trips, ont permis à la FTPL de récolter quelque 20.000 adresses mails classées par thématique. Par exemple, il est dès lors possible de cibler le public intéressé par les offres « Nature » de façon individuelle. La FTPL doit désormais fidéliser ces « clients » et continuer à prospecter pour augmenter sa base de données.

La propreté des sites doit être exemplaire

Si la Province ne peut qu'encourager les gestionnaires de sites à prêter une attention toute particulière à l'entretien et au nettoyage de leurs infrastructures, elle ne dispose d'aucune autorité pour les contrôler à ce niveau.

TOURISME

Conclusion

L'Asbl "Fédération du Tourisme de la Province de Liège" (FTPL) a été constituée le 14 avril 1938, à l'initiative du Conseil provincial de Liège et de sa Députation permanente (avec publication au Moniteur Belge du 30 avril 1938). Elle a pour but statutaire de promouvoir le tourisme sous toutes ses formes dans la province de Liège.

La FTPL est donc le bras opérationnel de la Province de Liège en matière de développement touristique.

Par ailleurs, la Province de Liège est, en tout ou en partie, impliquée dans la gestion des sites touristiques suivants : le Domaine provincial de Wégimont, le Centre Nature Botrange, les Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée et Blegny-Mine.

Par rapport à ces sites, ainsi que le Château de Jehay et le Musée de la Vie Wallonne, la volonté de la Province de Liège est d'optimiser leur fonctionnement/développement et d'en assurer une promotion coordonnée. Une étude est actuellement en cours à ce sujet.

En conséquence, à l'exception du Domaine provincial de Wégimont (gestion directe), les activités développées par la Province de Liège dans le secteur du tourisme sont toutes déléguées par celle-ci à des asbl bénéficiant de subside de fonctionnement et de mise à disposition de personnel provincial.

Importance du Tourisme

Au niveau mondial, la croissance de l'activité touristique figure parmi les phénomènes sociaux les plus remarquables du 20^e siècle. En province de Liège, le tourisme représente quelque 19.000 emplois directs, un chiffre d'affaires de 820 millions € et plus ou moins 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30% du poids économique du tourisme en Wallonie.

Le tourisme est donc sans conteste l'un des pôles du redéploiement économique de la région liégeoise, forte d'un potentiel de 60 millions de personnes dans un rayon de 300 Km.

C'est dans cet esprit que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) travaille à la mise en œuvre de son plan stratégique 2008-2012, dont les objectifs s'intègrent dans le cadre des recommandations de la Région wallonne et du plan marketing international pour la promotion touristique de la Wallonie et de Bruxelles 2006-2016 (KPMG).

L'objectif prioritaire est de maximaliser l'impact économique du secteur touristique en province de Liège (c'est-à-dire augmenter les recettes touristiques, les retombées directes et indirectes sur l'économie locale, le volume de l'emploi...) et ce, notamment, par le développement du tourisme de séjour.

Pour atteindre cet objectif, l'action de la FTPL, en étroite collaboration avec les 11 Maisons du Tourisme de la Province de Liège, se concentre sur les axes prioritaires suivants :

- Positionnement de la province comme destination touristique de choix (campagnes de notoriété) ;
- Communication articulée autour de 5 points de chute (Liège, Spa, Huy, Malmedy, Aywaille) bénéficiant déjà d'une bonne notoriété touristique. A chaque point de chute, a été associée une zone de rayonnement englobant de 1 à 3 Maisons du Tourisme ;
- Priorisation de l'offre (en vue d'améliorer la lisibilité et ainsi d'accélérer le processus décisionnel du touriste) : mise en évidence des attractions-phares, associées à des thématiques porteuses, à savoir essentiellement : Nature – Culture – Détente et loisirs (wellness compris) – Special kids (produits familiaux) ;
- Développement du tourisme fluvial (étude en cours) ;
- Développement du tourisme d'affaires ;
- Prise en compte de publics spécifiques (PMR – Etudiants) ;
- Adaptation des outils de communication : recours intensif aux NTIC ;
- Commercialisation de produits structurés

Les habitudes en matière de voyages ont changé : les gens souhaitent voyager moins loin, plus souvent et moins longtemps. Cette nouvelle tendance a favorisé le développement des courts séjours, un créneau dans lequel la Province de Liège possède une offre très abondante et diversifiée. Afin de faciliter encore le choix du visiteur, en lui proposant des formules « all-in », la FTPL et le secteur privé (agences de voyages) collaborent activement, depuis maintenant deux ans, à l'élaboration, la mise en marché et la promotion de ces produits structurés. A cet effet, un département spécifique, intitulé Wal'Incoming, a vu le jour et la volonté de la Province de Liège est de développer au maximum cette structure.

Une telle mise en marché requiert une très bonne connaissance de l'offre touristique de l'ensemble de la province, ainsi qu'une démarche commerciale auprès de prestataires peu – voire pas du tout – sensibilisés à l'intérêt de ce processus de vente.

La FTPL, de par sa notoriété et sa proximité avec l'ensemble des acteurs touristiques, publics et privés (exploitants d'établissements d'hébergement, d'attractions touristiques, etc.), semble dès lors la mieux positionnée pour initier et développer le concept de tourisme réceptif.

A l'instar des Départements français, l'échelon provincial est ainsi de toute évidence le plus approprié en matière de développement touristique et de rationalisation/fédération des structures, dont notamment les Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative.

TUTELLE

Tableau synthétique de caractérisation

TUTELLE

Description des missions et activités

1. Tutelle sur les communes

Fondement légal : articles L3111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Actes concernés :

Sont soumis à l'approbation du Collège provincial les actes portant sur les objets suivants :

1. le budget communal, le budget des régies communales, les modifications budgétaires et les transferts de crédits de dépenses ;
2. Les dispositions générales en matière de personnel occupé au sein de l'administration à l'exception des dispositions touchant au personnel enseignant subventionné et au régime de pension des agents de la commune ;
3. les règlements relatifs aux redevances et aux taxes communales à l'exception des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels au précompte immobilier ;
4. le rééchelonnement des emprunts souscrits ;
5. les comptes annuels de la commune et des régies communales (cfr l'article L3131-1, &1^{er}).

Le Collège provincial dispose d'un pouvoir de tutelle spéciale : il peut approuver ou ne pas approuver tout ou partie de l'acte soumis à son approbation.

Il dispose en ce qui concerne les budgets et les modifications budgétaires du pouvoir d'inscrire des prévisions de recettes et des postes de dépenses ainsi que de les diminuer, les augmenter ou les supprimer et de rectifier les erreurs matérielles.

L'approbation peut être refusée pour violation de la loi et lésion de l'intérêt général.

A noter que pour les comptes l'approbation ne peut être refusée que pour violation de la loi (cfr les articles L3132-1, & 3 et L3131-1, &5).

2. Tutelle sur les CPAS

Fondement légal :

La loi du 8 juillet 1976, organique des Centres publics d'action sociale

Actes concernés :

- les décisions relatives aux sanctions disciplinaires majeures (article 53 & 1^{er}) (compétence d'approbation)
- les décisions relatives à une suppression d'emploi ou à la réduction du traitement y attaché en cas de réclamation du titulaire (article 53, & 2) (compétence d'approbation)
- les dossiers consécutifs à une mesure de non approbation ou de réformation d'un budget ou d'une M.B. par le Conseil communal lorsque le Centre décide de saisir le Collège provincial (article 88, && 1 et 2) (compétence d'approbation ou de réformation)
- les dossiers consécutifs à une mesure de non approbation d'un compte par le Conseil communal lorsque le Centre décide de saisir le Collège provincial (article 89) (compétence d'approbation)
- toute décision du Centre préalablement suspendue par le Collège communal pour lésion de l'intérêt communal et en particulier des intérêts financiers de la commune et faisant l'objet d'une mesure de maintien de la part du Centre (article 112) (compétence d'annulation)
- les décisions relatives à la constitution et aux statuts d'une association « chapitre XII », à la modification desdits statuts, à la prorogation de la durée de vie de l'association et à la dissolution volontaire de l'association (articles 119 et suivants) (compétence d'approbation)

3. Tutelle sur la voirie vicinale

Fondement légal :

La loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux (en particulier les articles 28 et 28 bis). Les dossiers traités portent sur des décisions des Conseils communaux relatives à l'élargissement, au rétrécissement, au déplacement, au déclassement des voiries vicinales, aux cessions d'emprises ainsi que sur l'adoption d'un plan d'alignement dans le contexte d'une voirie vicinale. Après avoir recueilli l'avis du Service technique provincial, le service présente les dossiers au Collège provincial qui dispose d'une compétence de décision (sauf en ce qui concerne les plans d'alignement qui font l'objet d'un avis du Collège provincial à destination du Ministre de la Région wallonne compétent en matière d'urbanisme).

4. Tutelle sur les Fabriques d'église

- tutelle d'autorisation en matière d'intentement d'une action en justice : sur base de l'article 77 du décret impérial du 30 décembre 1809
- tutelle d'approbation en matière de budgets et comptes : sur base respectivement des articles 3 et 8 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes

- prise de connaissance de la remise du compte de cleric à maître chaque fois qu'il y a un nouveau trésorier : sur base de l'article 11 de la loi du 4 mars précitée, lequel prévoit un avis du Collège provincial.

5. Autres compétences exercées par le Collège provincial

Les réserves naturelles

Fondement légal : la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (article 6).

Le Collège provincial, après avoir consulté la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, le S.P.I.E. (Service provincial d'information sur l'environnement et l'énergie), le Commissaire d'Arrondissement, la DGO3 (Service extérieur) - Nature & Forêts, le Service technique provincial et la Commune concernée, rend - sur base d'un projet d'arrêté - un avis à Monsieur le Ministre compétent en la matière (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Division de la Nature et des Forêts, avenue Prince Albert de Liège, à 5100 NAMUR (JAMBES)).

Les cours d'eau

Fondement légal : la loi du 28 décembre 1967 sur les cours d'eau non navigables et le règlement provincial du 17 décembre 1981 sur la police des cours d'eau non navigables.

Le Collège provincial autorise à la requête de citoyens ou d'associations concernés l'exécution de divers travaux sur les cours d'eau non navigables de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ainsi que non classés sur base d'un avis rendu par le Service technique provincial et les services de la Pêche de la Région wallonne ainsi que des résultats de l'enquête de commodo et incommodo auprès de la Commune concernée.

Les monuments, sites et fouilles

Fondement légal : le décret du Conseil régional wallon du 27 novembre 1997 relatif aux Monuments, Sites et Fouilles, complétant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, et plus particulièrement ses articles 196 et 197.

Le Collège provincial rend un avis motivé à M. le Président de la Commission régionale des Monuments, Sites et Fouilles (rue du Verbois, n° 13 à 4000 LIEGE) à l'égard des propositions de classement, comme monument ou comme site, lui transmises par Monsieur le Ministre de la Région wallonne chargé du Patrimoine et soumises à l'avis du Service provincial des Bâtiments ainsi que du Conseil communal de la Commune concernée qui procède à l'enquête publique.

Le remembrement légal des biens ruraux

Fondement légal : la loi du 22 juillet 1970 sur le remembrement légal des biens ruraux (article 24).

Le Collège provincial, sur base d'un avis rendu par le Service technique provincial, rend un avis au Comité de remembrement, sollicité "sur le plan des chemins, voies d'écoulement d'eau et ouvrages connexes à modifier, à créer et à supprimer".

Le grand transport d'électricité - Permission de voiries

Fondement légal : loi du 10 mars 1925 sur les distributions d'énergie électrique, modifiée par le décret de la Région wallonne du 29 novembre 1990.

Lorsque plusieurs communes sont concernées par l'établissement de conducteurs électriques sur ou sous la voirie, le Collège provincial est invité à rendre avis à Monsieur le Ministre de la Région wallonne, Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie, Direction de la Distribution de l'Energie, Division de l'Energie, Avenue Prince de Liège, 7, 5100 Jambes – NAMUR après consultation du Service technique provincial.

Loteries et tombolas :

Fondement légal : loi du 31 décembre 1851.

Par application de l'article 7, alinéa 3 de la loi sur les loteries du 31 décembre 1851, le Collège provincial autorise les loteries destinées à des actes de piété ou de bienfaisance, l'encouragement de l'industrie ou des arts ou à tout autre but d'utilité publique pour lesquelles l'émission des billets est faite et annoncée dans différentes communes de la province ou publiée dans les journaux qui s'y impriment.

NB: si l'émission n'est faite et annoncée que dans une commune et n'est publiée que dans les journaux qui s'y impriment, l'autorisation relève de la compétence du Collège des bourgmestre et échevins; si elle est faite et annoncée dans plus d'une province, l'autorisation relève du (Gouverneur) gouvernement(demande à adresser au Ministre de l'Intérieur).

Collectes à domicile :

Fondement légal : Arrêté royal du 22 septembre 1823.

Par application de l'Arrêté royal du 22 septembre 1823, 2°, le Collège provincial autorise des établissements ou personnes à procéder à des collectes à domicile dans le but d'adoucir des calamités et des malheurs, si celles-ci se font dans plus d'une commune.

NB: si la collecte n'a lieu que dans une commune, l'autorisation relève de la compétence du Collège des bourgmestre et échevins. Si la collecte s'étend sur plusieurs provinces, l'autorisation relève du gouvernement (demande à adresser au Ministre de l'Intérieur).

Explosifs :

Fondement légal : Arrêté royal du 23 septembre 1958 portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs

Par application des articles 8 et 283 de l'Arrêté royal du 23 septembre 1958, le Collège provincial autorisent les fabriques et dépôts d'explosifs de 1ère classe, ainsi que la préparation et l'emploi d'explosifs à base d'air liquide ou d'oxygène liquide. En outre, celui-ci intervient, par application de l'article 23 dudit Arrêté royal, en tant qu'autorité de recours contre une autorisation de deuxième classe.

TUTELLE

Commentaires sur les données de caractérisation

Type de compétence

Tant la tutelle consacrée par le Code de la Démocratie et de la Décentralisation que celle consacrée par des textes légaux plus spécifiques sont exercées par le Collège provincial dans le cadre de la déconcentration administrative.

Autorité de contrôle

L'autorité de contrôle est en fait l'autorité qui procède à l'attribution de compétence au Collège à savoir la Région Wallonne pour les principales compétences tutélaires ou les autorités fédérales lorsqu'il s'agit d'une matière fédérale (ex : collectes et tombolas, explosifs).

Mode de gestion

Aucun critère ne correspond parfaitement au mode de gestion de la tutelle. En effet, le Collège provincial exerce la tutelle au départ d'une instruction des dossiers menée par les services locaux (DGO5) de l'Etat fédéral ou de la Région Wallonne situés à Liège, services sur lesquels le Collège provincial ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique et fonctionnel.

Autres secteurs

Les autorités fédérales, régionales ainsi que les pouvoirs locaux sont également acteurs de la tutelle (ex. les communes exercent une part de tutelle sur les CPAS et les Fabriques d'église, la Région Wallonne exerce la tutelle sur les communes et les CPAS) suivant la nature des mesures de tutelle.

Public cible

Il s'agit des pouvoirs locaux concernés par les différentes tutelles (communes, CPAS, Fabriques d'Eglises).

Taille du marché

La tutelle concerne l'ensemble des communes, CPAS et Fabriques d'Eglises de toute la Province.

Part du marché

La part de marché correspond au marché pour le type de compétence exercée par le Collège.

Financier

Aucune donnée financière n'est donnée en cette matière dès lors que les frais sont assumés globalement par les autorités fédérale ou régionale.

Enjeu humain

Le personnel affecté à l'instruction des dossiers de tutelle est fédéral ou régional, ainsi qu'il a été dit ci-avant. Aucun membre du personnel provincial n'est donc pleinement concerné par cette matière qui est examinée au sein du secrétariat du Greffier provincial et in fine par le Cabinet du Député concerné.

TUTELLE

Analyse du questionnaire

Les remarques et suggestions portent essentiellement sur la tutelle exercée dans le cadre du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Service indispensable au bon suivi des dossiers communaux

Le fait de reconnaître le caractère indispensable de la tutelle n'influence pas nécessairement la détermination de l'autorité compétente.

En l'état actuel des choses, le Collège provincial est investi de cette compétence dans le cadre de la déconcentration administrative et il exerce celle-ci pour le compte de la Région Wallonne qui en définit donc strictement les règles.

Les modalités d'organisation de cette tutelle sont telles que la part d'autonomie du Collège provincial lui permettant de prendre en considération les spécificités locales est quasi réduite à néant, le Collège disposant par ailleurs de la collaboration des services dépendant directement de la Région Wallonne et sur lesquels il ne détient pas la moindre autorité ni hiérarchique ni fonctionnelle. Cette situation plaide pour l'attribution de la compétence en matière de tutelle à la seule Région Wallonne qui apparaîtrait plus rationnelle dans un tel contexte.

Nécessité de dépolitiser et d'être impartial

Cette remarque impose un choix politique fondamental entre l'attribution d'une compétence tutélaire à une autorité politique ou à un fonctionnaire ou une administration publique. La présente analyse ne nous permet pas de prendre position sur ce plan mais il faut cependant remarquer, ainsi que cela résulte du commentaire fait à la suite de la question précédente, que la tendance actuelle va vers une dépolitisation de fait, dès lors que le pouvoir d'appréciation du Collège provincial est fortement réduit.

Manque de souplesse dans la décision, manque de dialogue

Une fois encore, il peut être renvoyé aux commentaires formulés ci-avant en ce qu'ils exposent le côté contraignant des modalités d'exercice de la tutelle, d'une part, et le fait que le travail d'instruction des dossiers est accompli par l'administration régionale indépendante du Collège.

Le dialogue peut s'installer tant au niveau de cette administration qu'au niveau du Collège mais ce dialogue doit se situer généralement dans des délais extrêmement courts qui donnent donc peu de latitude.

Il doit dès lors être envisagé préalablement à l'adoption des décisions mais une fois encore, la maîtrise de celui-ci se situera généralement au sein des services régionaux eux-mêmes.

Double emploi avec la région ?

Cette remarque confirme la tendance exprimée ci-avant et ne doit susciter d'autre commentaire.

Trop pointilleuse à certains égards

A nouveau ce caractère peut être la résultante d'un examen administratif éloigné des réalités de terrain mais il reste néanmoins toujours guidé par un souci de rigueur administrative et juridique devant préserver les autorités dont les décisions sont contrôlées des désagréments liés à des recours administratifs ou juridictionnels. Afin de rencontrer une telle remarque, il importe surtout que les décisions de la tutelle soient clairement et expressément motivées afin que le caractère adéquat et justifié des mesures soit bien compris, ce à quoi le Collège veille dans toute la mesure du possible.

Manque de pro-activité

Cette remarque est à rapprocher de celle relative au manque de souplesse et de dialogue et trouve aussi sa réponse dans les commentaires précédents.

Le fait que le Collège provincial se voit imposer des modalités d'exercice de la tutelle contraignantes de la part de la Région Wallonne et perd de ce fait toute autonomie, rend difficile une action dynamique vers les communes en matière de tutelle, celle-ci relevant de la Région wallonne elle-même.

Excellent contact avec le collège en la matière

Cette remarque très positive reflète le constat selon lequel le Collège, dans le cadre des limites de son intervention, reste toujours soucieux de la pertinence de ses décisions et est toujours à l'écoute attentive des pouvoirs locaux.

Prendre en compte les réalités locales

Le contexte décrit ci-avant explique pourquoi la prise en compte des spécificités et réalités locales peut s'avérer difficile dans le chef du Collège provincial.

Engager plus de juristes

A cet égard, deux réflexions peuvent être faites.

La première consiste à constater que l'engagement de personnel juridique dans les sections de la Région Wallonne qui instrumentent les dossiers de tutelle échappe totalement aux prérogatives du Collège provincial et donc de la Province.

La seconde est que la Province, dans le cadre de la réorientation de ces politiques souhaite développer ses services de support aux communes. Dès lors, dans l'hypothèse où le Collège se verrait dessaisir de la compétence de tutelle, il pourrait plus encore devenir un pouvoir local supra-communal partenaire des communes et œuvrer avec elles à la mise en œuvre de services de support notamment pour la finalisation de dossiers devant être soumis aux autorités de tutelle. Ainsi, la création d'un service de conseils juridiques spécialisés (statuts, marchés...) pourrait-elle être envisagée.

Plus de dialogue en amont des dossiers

Cette suggestion est à rapprocher des remarques et commentaires formulés ci-avant.

TUTELLE

Conclusion

La part la plus importante des missions de tutelle du Collège provincial repose sur le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et elle concerne au premier chef les communes.

Elle a fait l'objet de diverses évolutions dans le temps qui ont abouti à scinder l'exercice de la tutelle en deux axes, la tutelle générale sur les communes étant exercée par la Région Wallonne tandis que l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation a été délégué aux Collèges provinciaux sous le contrôle de la Région Wallonne.

La tutelle sur les CPAS, dans le chef du Collège provincial, présente un caractère très exceptionnel dès lors que, de manière plus générale, celle-ci est confiée respectivement à la commune, au Gouverneur de Province et à la Région Wallonne. La multiplicité des autorités de tutelle et de leurs compétences respectives rend la situation très complexe.

Certaines compétences de tutelle reposent par ailleurs sur des législations très anciennes dont il serait pertinent de réexaminer le degré d'actualité dans le cadre des réformes à envisager. Ainsi en va-t-il des compétences d'autorisation du Collège pour les travaux sur cours d'eau ou en matière de voirie vicinale qui devraient être repensées dans le cadre des attributions de compétence en ces matières spécifiques.

La tutelle en matière de remembrement légal des biens ruraux ou de voiries vicinales est également à rapprocher de celle exercée en matière de voirie. Il s'agit là de matières régionales depuis que la compétence a été retirée, en 2004, aux Provinces.

Les créations de réserves naturelles ainsi que les classements comme monument ou site sont limités à une tutelle d'avis et il est à souligner que les acteurs principaux en cette matière sont au premier chef les communes et ensuite la Région Wallonne qui détient le pouvoir de décision finale et maîtrise le financement.

La tutelle sur les loteries, tombolas et collectes à domicile se situe exceptionnellement au niveau du Collège lorsque la portée des demandes s'étend sur plusieurs communes. C'est pourtant au niveau communal que la décision devrait être prise.

VOIRIES ET COURS D'EAU

Tableau synthétique de caractérisation

VOIRIES ET COURS D'EAU

Description des missions et activités

1. Voiries

En 1830, date de la création de l'Etat belge, le classement des routes se répartissait en 4 catégories, les routes d'Etat, routes de la Province, voirie vicinale et voirie urbaine.

L'entretien et la gestion des voiries provinciales actuelles incombent dès lors aux Provinces.

En Province de Liège, le réseau se divise en deux secteurs distincts totalisant 17 kilomètres de voiries.

Le premier, entre ANS et GLONS, totalise 12 km et le second, entre HANNUT et la limite provinciale du Brabant wallon, représente 5 km.

Le Service technique provincial est chargé de l'entretien et de la gestion journalière des réseaux routiers. Il assure également les entretiens hivernaux (déblaiement, épandage) et estivaux (marquage, fauchage, ...).

2. Cours d'eau

La province a en charge la gestion des cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Sont classés en 2^{ème} catégorie, les cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 hectares.

La loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables précise, en son article 7 § 2, que les travaux de curage, d'entretien et de réparation à faire aux cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont exécutés par les provinces.

Dans ce cadre, la Province exécute tous les travaux de curage et d'entretien du ruisseau et des berges nécessaires à assurer un bon écoulement des eaux.

Des travaux d'amélioration et de stabilisation des berges sont également pris en charge.

Depuis quelques années, la Province a orienté ses interventions dans le respect de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. C'est ainsi que des techniques de curage par bioorganismes sont mises en œuvre ainsi que de stabilisation par enrochement. D'autres actions visant à améliorer la libre circulation des poissons sont mises en place avec la création d'échelles à poissons.

La Province de Liège réalise toutes ces opérations avec les différents acteurs de terrain que sont les communes et les associations locales et les contrats rivières sont tenus financièrement par l'institution provinciale.

Le service, au-delà de la gestion technique des cours d'eau, assure toute la partie administrative en matière de permis d'urbanisme et de lotir sur les 1.036 kilomètres de cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

La Province intervient également en tant que conseiller des communes pour la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie qui représente pour la seule province de Liège, 819 kilomètres.

Enfin, le service participe aux différentes actions qui sont menées en matière d'éradication des plantes invasives, de programmes européens transfrontaliers liés à la matière des cours d'eau et à toutes les réflexions et démarches en vue d'améliorer la qualité de l'écoulement des cours, d'éviter ou de réduire le risque d'inondation et de préservation de la biodiversité liée à la faune et la flore.

3. Cartographie

Les provinces ont parmi leurs missions légales, la conservation des atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Sur base de la loi du 7 mai 1877 pour l'atlas des cours d'eau non navigables et du 10 avril 1891 pour l'atlas de la voirie vicinale, les provinces ont tenu à jour les différentes évolutions et modifications des chemins et ruisseaux.

Depuis 2003, la Région wallonne a établi et financé un partenariat avec les provinces afin de digitaliser ces deux outils.

Ce partenariat a pris fin le 31 décembre 2009, mais la Province de Liège a souhaité achever ce vaste chantier.

Très conséquent, il consiste à digitaliser des dizaines de planches anciennes qu'il faut ensuite nettoyer et assembler entre elles avec des points de concordance. En matière de cours d'eau, les opérations portent sur le repérage depuis 1950 de centaines d'autorisations de travaux sur cours d'eau octroyées par la Députation permanente puis par le Collège provincial.

VOIRIES ET COURS D'EAU

Commentaires sur les données de caractérisation

Assurer la gestion et l'entretien des voiries provinciales :

La Province de Liège n'a jamais eu un réseau routier propre très important. C'est en 1850, que le réseau routier provincial a été le plus important avec près de 40 kilomètres. Aujourd'hui, celui-ci totalise 17 kilomètres répartis en 2 secteurs.

A titre de comparaison, les autres provinces totalisent un kilométrage bien plus conséquent ; la Province du Brabant wallon, 48 kilomètres, la Province de Namur, 75 kilomètres et les Provinces du Luxembourg et du Hainaut, respectivement 275 et 280 kilomètres.

En ce qui concerne le réseau routier global de la province, ce chiffre doit être mis en regard aux 13.889 kilomètres de voiries hors autoroute.

Le réseau routier en Province de Liège ne représente plus, au vu de sa faible importance, un enjeu stratégique en terme de mobilité.

Le Décret du Gouvernement wallon du 12 février 2004 spécifie que les matières liées à ces routes provinciales seront transférées à la Région wallonne, mais les arrêtés d'application mettant en œuvre ce transfert n'ont à ce jour pas été pris par le Gouvernement wallon.

A différentes reprises, la Province de Liège a marqué son plus vif intérêt à procéder à ce transfert.

La part et la taille du marché sont dans ce cas, extrêmement marginales comparé à l'ensemble du réseau routier en province de Liège.

Gestion et entretien des cours d'eau de 2^e catégorie et mission de conseil sur les cours d'eau de 3^e catégorie :

La gestion et l'entretien des cours d'eau de 2^{ème} catégorie dépend des provinces depuis le 29 juillet 1892.

Cette mission légale conférée initialement par l'Etat belge puis transférée lors des régionalisations du Gouvernement wallon est très importante.

En effet, la conscientisation générale relative à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'environnement implique de préserver les ressources naturelles, dont l'eau.

Au fil du temps, la notion de préserver le simple écoulement de l'eau a obligé la Province de Liège de se préoccuper des notions de qualité de l'eau, de la faune et de la flore.

Aujourd'hui, les techniques d'interventions sur les cours d'eau font appel à des notions de développement durable et de biodiversité. Ces modes opératoires d'aujourd'hui sont très loin des principes énoncés dans la loi de 1967. Deux simples exemples : le réchauffement climatique et la lutte contre les inondations.

Aussi, les agents provinciaux ont acquis au fil du temps une grande expertise en la matière et une connaissance du terrain qui font que la province de Liège est un partenaire important dans la gestion des différentes facettes des cours d'eau.

Le Décret wallon du 12 février 2004 relatif à l'organisation des provinces prévoyait le transfert de cette compétence vers la Région wallonne, aujourd'hui Service public de Wallonie.

Depuis cette disposition qui n'a jamais été suivie des arrêtés d'application mettant en œuvre ce transfert, de nouvelles réflexions sont venues alimenter la démarche.

L'Europe a notamment imposé aux régions d'avoir une gestion globale des bassins hydrographiques.

C'est à ce titre qu'aujourd'hui, les provinces pourraient reprendre à leur compte la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie portant ainsi la part de marché à 75% ou plus de 1.900 kilomètres de cours d'eau situés sur la Province de Liège. A noter que les 25% restants, soit près de 600 kilomètres de cours d'eau, sont à charge du Service public de Wallonie et regroupent les voies navigables et les 1^{ères} catégories.

Les communes souvent démunies, à la fois en matière de personnel spécialisé dans cette matière pourraient ainsi être déchargées de cette mission. Les provinces pourraient par ailleurs assurer une meilleure gestion des ressources hydrauliques dans un souci de rendre un meilleur service aux citoyens et de préserver au mieux la faune et la flore spécifique à ces biotopes.

Dans le cadre de ces missions légales, la Province de Liège a instruit en 2009, plus de 200 demandes de permis d'urbanisme et de lotir et réalisé des travaux pour plus de 920.000 €.

Assurer la réalisation de la cartographie et la digitalisation des atlas des voiries vicinales et des cours d'eau :

Les provinces ont parmi leurs missions légales, la conservation et la digitalisation des atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Aujourd'hui, ce travail n'est pas encore terminé mais les premiers résultats se concrétisent. En effet, certaines communes vont pouvoir disposer, pour la première fois, de l'atlas des voiries vicinales digitalisé sur support informatique.

Il est à noter que la Province de Liège est le seul opérateur pour son territoire.

Ces différents outils mis à disposition des communes peuvent être consultés par tous les citoyens et les professionnels du secteur (géomètres, notaires, architectes, ...).

Remarques quant aux montants financiers renseignés :

- Voiries : inscription de 230.000 € de travaux.
- Cours d'eaux : inscription d'un subside de 271.000 €.

VOIRIES ET COURS D'EAU

Analyse du questionnaire

Remarques formulées

- *route provinciale dans un état déplorable, une action urgente est nécessaire*
- *service efficace, réputé utile et apprécié*
- *manque de moyens financiers pour l'ampleur des tâches à effectuer*
- *être plus efficace sur les abords des ruisseaux proches du ravel --> Tourisme*
- *curage plus fréquent des cours d'eau*
- *plus d'entretien des bassins d'orage*

Réponses apportées

Depuis plus de sept ans, le Gouvernement wallon a décidé, par Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, de transférer les routes provinciales au sein du Ministère de la Région wallonne devenu aujourd'hui le Service public de Wallonie.

Les arrêtés d'application mettant en œuvre ce transfert de compétences n'ont, à ce jour, pas été pris et ce, malgré les différentes négociations successives entre les différents Gouvernements wallons, l'Association des Provinces wallonnes et les Provinces.

La Province de Liège ne totalise plus que 17 km répartis en deux secteurs distincts, 5 km à Hannut et 12 km entre Bassenge et Ans.

Depuis l'approbation du Décret transmettant cette compétence vers le Gouvernement wallon, la Province de Liège a maintenu un budget permettant de réaliser uniquement des travaux d'entretien et de maintenance de ces voiries afin d'assurer la sécurité. Les charrois empruntant les deux secteurs de voiries et les successions des rigueurs hivernales ont induit, ces deux dernières années, une accélération des désordres.

Depuis 2009, le Collège provincial a décidé de consacrer à nouveau des moyens financiers pour améliorer l'état de ces voiries et sécuriser les usagers faibles et les automobilistes. Ainsi, un budget de près de 250.000 € sera dédié à ces travaux en 2011.

Différents travaux seront réalisés sur les secteurs de Hannut et Ans-Glons pour augmenter la sécurité et réduire la vitesse des automobilistes peu respectueux du code de la route, mettre en œuvre des trottoirs ou revoir certains revêtements.

Le Collège provincial s'est par ailleurs associé à la démarche de l'Association des Provinces wallonnes afin de permettre de céder définitivement ces deux routes au Service public de Wallonie. Il a également proposé aux communes traversées par les routes provinciales de céder, suivant des modalités à convenir, certains tronçons. Cette initiative a reçu un accueil favorable auprès des communes de Hannut et de Bassenge.

L'évolution de la société et la prise de conscience de l'importance des facteurs environnementaux ont orienté le Collège vers la création d'un Département « Développement durable ». Celui-ci regroupe différentes compétences en matière de cours d'eau, de mobilité durable, d'environnement, de communication, d'agenda 21 ou encore de santé.

Ces différentes matières regroupées au sein d'une même structure vont pouvoir mettre en œuvre des politiques environnementales au sein de tous les Départements de la Province de Liège. Active depuis plusieurs années en matière d'énergie renouvelable, de protection de la biodiversité et de sensibilisation des agents provinciaux et des étudiants qui fréquentent ses installations, la Province va pouvoir développer ces compétences et les partager avec les pouvoirs locaux.

Toutes ces initiatives ont notamment pour objectif d'améliorer la qualité des infrastructures provinciales que ce soit en matière d'enseignement, de culture, de sport ou de santé.

Elles ont également pour finalité d'améliorer le service aux collectivités locales en répondant aux besoins spécifiques qui sont exprimés et de renforcer le rôle de la Province de Liège en tant « qu'amie des communes ».

Les besoins nécessaires pour réaliser ces projets de grande ampleur sont importants. Différents projets seront prochainement initiés permettant de mutualiser les réflexions et moyens budgétaires avec la Province de Liège, les communes, intercommunales et les organismes régionaux ou fédéraux.

Dans ce contexte, le Service technique provincial développe de nouvelles initiatives ou adapte des politiques existantes pour les aspects liés au cours d'eau.

Ceux-ci font l'objet d'une attention toute particulière au niveau d'une gestion importante de l'environnement et de la biodiversité. C'est ainsi que des techniques douces sont employées pour stabiliser les berges par de la végétation ou des enrochements, des échelles à poissons, les curages mécaniques sont remplacés par des techniques biologiques,

Toutes ces réflexions sont menées dans le but d'améliorer la qualité de l'écoulement des eaux, de réduire le risque d'inondation, d'améliorer le cadre de vie, de protéger la biodiversité et de rendre plus attractifs les abords des ruisseaux.

Ces réflexions sont importantes et nécessitent des moyens financiers suffisants pour couvrir les 1.000 km de ruisseaux de 2^{ème} catégorie que compte la Province de Liège.

Afin de participer au mieux à ces différents travaux et de mener une politique cohérente, la Province de Liège s'investit de manière plus importante dans des projets participatifs avec les communes, les contrats rivières et les associations locales.

La connaissance du terrain et l'expérience des agents provinciaux permettra par ailleurs d'assister davantage les communes dans la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie et d'assurer, dans un futur peut-être proche, cette gestion en lieu et place des municipalités.

LIEN AVEC LES REMARQUES FORMULEES

L'évolution de la société et la prise de conscience de l'importance des facteurs environnementaux ont orienté le Collège vers la création d'un Département « Développement durable ». Celui-ci regroupe différentes compétences en matière de cours d'eau, de mobilité durable, d'environnement, de communication, d'agenda 21 ou encore de santé.

Ces différentes matières regroupées au sein d'une même structure vont pouvoir mettre en œuvre des politiques environnementales au sein de tous les Départements de la Province de Liège. Active depuis plusieurs années en matière d'énergie renouvelable, de protection de la biodiversité et de sensibilisation des agents provinciaux et des étudiants qui fréquentent ses installations, la Province va pouvoir développer ces compétences et les partager avec les pouvoirs locaux.

Toutes ces initiatives ont notamment pour objectif d'améliorer la qualité des infrastructures provinciales que ce soit en matière d'enseignement, de culture, de sport ou de santé.

Elles ont également pour finalité d'améliorer le service aux collectivités locales en répondant aux besoins spécifiques qui sont exprimés et de renforcer le rôle de la Province de Liège en tant « qu'amie des communes ».

Les besoins nécessaires pour réaliser ces projets de grande ampleur sont importants. Différents projets seront prochainement initiés permettant de mutualiser les réflexions et moyens budgétaires avec la Province de Liège, les communes, intercommunales et les organismes régionaux ou fédéraux.

Dans ce contexte, le Service technique provincial développe de nouvelles initiatives ou adapte des politiques existantes pour les aspects liés au cours d'eau.

Ceux-ci font l'objet d'une attention toute particulière au niveau d'une gestion importante de l'environnement et de la biodiversité. C'est ainsi que des techniques douces sont employées pour stabiliser les berges par de la végétation ou des enrochements, des échelles à poissons, les curages mécaniques sont remplacés par des techniques biologiques,

Toutes ces réflexions sont menées dans le but d'améliorer la qualité de l'écoulement des eaux, de réduire le risque d'inondation, d'améliorer le cadre de vie, de protéger la biodiversité et de rendre plus attractifs les abords des ruisseaux.

Ces réflexions sont importantes et nécessitent des moyens financiers suffisants pour couvrir les 1.000 km de ruisseaux de 2^{ème} catégorie que compte la Province de Liège.

Afin de participer au mieux à ces différents travaux et de mener une politique cohérente, la Province de Liège s'investit de manière plus importante dans des projets participatifs avec les communes, les contrats rivières et les associations locales.

La connaissance du terrain et l'expérience des agents provinciaux permettra par ailleurs d'assister davantage les communes dans la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie et d'assurer, dans un futur peut-être proche, cette gestion en lieu et place des municipalités.

VOIRIES ET COURS D'EAU

Conclusion

Routes provinciales

Le Service technique gère par ailleurs les voiries provinciales. Avec un total de 17 kilomètres, cette compétence devient marginale. Réparties en deux secteurs, ces voiries ne représentent plus un enjeu stratégique pour la mobilité au niveau de l'institution provinciale. Aussi, il serait judicieux que le Service Public de Wallonie ou les communes intéressées puissent reprendre cette compétence. Le décret relatif aux compétences des Provinces du 24 février 2004 prévoit cette disposition. Les arrêtés d'applications doivent encore être pris par le Gouvernement wallon.

Cours d'eau

Les Provinces ont la compétence directe depuis 1967 sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Celle-ci représente en province de Liège 1.036 kilomètres de ruisseaux pour lesquels XXXX services y assure un bon écoulement des eaux. Ce département rend des avis en matière de permis d'urbanisme, de lotir et de travaux et assiste par ailleurs les communes dans la gestion des ruisseaux de 3^{ème} catégorie, soit près de 956 kilomètres en province de Liège.

Le décret du 24 février 2004 sur la répartition des compétences prévoit le transfert de cette compétence vers le Service Public de Wallonie. En l'absence des arrêtés d'applications ce transfert n'a pas été suivi d'effet.

Les agents du Service technique provincial ont acquis depuis maintenant de nombreuses une expérience aujourd'hui reconnue par les communes et tous les acteurs de terrain que sont les associations de pêcheurs, les contrats rivières,...

Aujourd'hui, les interventions réalisées par le Service technique provincial intègrent les nouvelles technologies en matière de gestion des cours d'eau permettant ainsi de protéger et de développer la faune et la flore et ainsi s'inscrire dans la protection de la biodiversité.

Les réflexions en matière de gestion des cours d'eau imposées par les Communautés européennes imposent à ce jour de travailler sur des entités cohérentes que sont les bassins hydrographiques.

Dans ce cadre, il serait judicieux que la Province de Liège puisse avoir une plus grande implication dans une gestion intégrée des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégories. Ce transfert ou regroupement prend aujourd'hui tout son sens face à la problématique de la gestion d'eau et de la gestion des inondations. Les communes de petites et moyennes importances sont totalement démunies tant en moyens humains que techniques pour assurer la gestion des ruisseaux. Ce transfert de compétence ou cette implication devrait impérativement être accompagnée d'une augmentation des capacités budgétaires et humaines.



INTERVENTIONS

Séance du Conseil provincial du 19 octobre 2010

1. Introduction de M. André GILLES (p. 2 à 4)
2. Intervention de M. Maurice DEMOLIN (p. 5 à 7)
3. Intervention de M. André GERARD (p. 7)
4. Intervention de M. Fabian CULOT (p. 8 à 10)
5. Intervention de Mme Josette MICHAUX (p. 10 à 12)
6. Intervention de Mme Andrée BUDINGER (p. 12 à 13)
7. Intervention de M. Michel LEMMENS (p. 13)
8. Intervention de M. Marc FOCCROULLE (p. 14 à 15)

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers collègues.

Tout d'abord, merci de l'honneur qui vient, avec des collègues, de nous être fait, à travers cette reconnaissance de notre présence depuis un certain temps, d'un temps certain, au sein de cette Assemblée.

C'est un symbole mais mon intervention que vous avez annoncée n'était pas ça mais simplement pour vous dire que comme chacun sait, cette session d'automne du Conseil provincial est traditionnellement consacrée à la présentation et au vote du budget de la Province de Liège pour l'année à venir.

Un budget, stricto sensu, aussi important soit-il, n'est pourtant pas une fin en-soi. C'est avant tout, pour une institution publique, des moyens dégagés dans l'optique de mener une politique tendant vers le bien commun tout en préservant les grands équilibres budgétaires. Mais, vous en conviendrez, chers Collègues, comment discourir du budget 2011 sans s'interroger plus avant sur les grandes orientations que l'Institution provinciale devra définir pour les prochaines années, au-delà même de la Note de Politique générale 2011 qui vous est par ailleurs soumise ?

A l'heure où le Gouvernement wallon demande aux Provinces de déterminer leurs axes prioritaires afin d'établir, d'une manière spécifique à chacune, un plan stratégique en vue de les rendre encore plus pertinentes à l'avenir et encore plus efficaces en matière de services rendus à la population, il était opportun que le Conseil provincial de Liège, c'est-à-dire minorité comme majorité, soit saisi pour s'exprimer sur ce sujet qui va conditionner les futures politiques de la Province de Liège.

Mon intervention introductive de ce jour a essentiellement pour but d'ouvrir le débat que le Collège provincial souhaite voir le plus riche et le plus constructif possible pour dégager, clairement, objectivement et surtout sans précipitation, les axes prioritaires de la Province de Liège.

Bien évidemment, durant cette séance initiale, consacrée à nos premiers échanges de vues, aucune décision ne sera prise. Il s'agira simplement d'exprimer à ce sujet les sensibilités et les opinions des Conseillers provinciaux des différents groupes politiques qui ont manifesté leur désir de participer activement à ce premier débat.

Dans cette même logique de rassemblement et de dialogue, le Bureau du Conseil provincial a convenu que les Chefs de groupe interviennent à la tribune du Conseil provincial ce jeudi 21 octobre pour synthétiser les préoccupations de leur groupe politique par rapport au sujet du document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui vous a été remis en fin de semaine dernière et qui nous permettra de nous exprimer, je le répète, minorité comme majorité, j'insiste, sur base des dernières informations objectives en notre possession.

Pour couper court à toute polémique sans fondement, ce travail dense, couvrant tous les champs d'action de la Province de Liège ne peut être considéré, en aucune façon, comme la synthèse de la position du Collège provincial. Il a été élaboré pour partie, par les Services de Madame la Greffière provinciale et à travers elle, je remercie tous ses collaborateurs, pour partie, par les Directions générales que je remercie tout autant et pour partie, par la société ou en débat, avec la société BSB Management Consulting.

Si ce texte intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire » n'est encore qu'un document, j'ai envie de dire brut de décoffrage, il a toutefois le mérite d'exister. Il sera étayé par les précisions que le comité scientifique apportera très prochainement et sera enrichi, chers collègues, par vos différentes interventions à cette tribune. Vos contributions

constitueront en quelques sortes une partie supplémentaire à ce document que nous remettrons, comme un tout, au Gouvernement wallon et qui sera la base de nos propositions.

En fait, nous n'avons pas voulu attendre un produit totalement fini pour ouvrir le débat qui reste à nos yeux la phase primordiale et indispensable, tant sur le plan démocratique qu'aux niveaux de l'éthique morale et de la déontologie scientifique, pour garantir la pertinence de notre synthèse.

Par souci de clarté et par volonté de mettre à votre disposition tous les éléments qui vous permettront de forger votre opinion sur les axes forts de la Province de Liège, je tiens ici à vous faire part de certaines précisions méthodologiques qui ont été sous-tendues dans cette démarche réflexive.

L'élaboration et la rédaction du travail intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire ? » tel qu'il sera complété et enrichi, d'une part par vos commentaires et réflexions et d'autre part, par une appréciation scientifique seront incontestablement les bases, alors, objectives à partir desquelles nous pourrions nourrir nos analyses et nos propositions que cela soit concernant les missions provinciales, les relations que nous entretiendrons avec les Communes ou les missions déléguées que nous pourrions exercer pour le compte de la Région.

Chacun conviendra des complémentarités entre la Province de Liège et l'action communale. Comme vous, chers collègues, je demeure persuadé de la bonne et nécessaire collaboration que nous devons entretenir avec nos partenaires naturels que sont les Communes.

Dois-je rappeler les Collèges communs que nous organisons conjointement avec les Collèges communaux d'un Canton pour établir des collaborations et des partenariats qui augmentent les complémentarités entre les pouvoirs publics pour le plus grand bien de nos concitoyens ?

Dois-je rappeler les initiatives que nous avons prises pour mettre sur pied, ensemble, une fois encore avec l'appui des mandataires communaux, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux qui s'attachera à dégager des réflexions et des initiatives sur des thèmes transversaux tels que l'aménagement du territoire, la mobilité, les implantations économiques et commerciales, le traitement des déchets, les zones de sécurité et de secours, la politique de santé et d'accueil du troisième âge, le développement touristique, j'en passe et des meilleurs, qui ne peuvent être envisagés par les communes seules et qui méritent une réflexion conjointe des trois Arrondissements qui composent la Province de Liège ?

C'est d'ailleurs dans une logique identique que la Province de Liège a procédé à une consultation à propos de la perception de ses compétences et de l'exercice de celles-ci par les mandataires communaux. L'examen de cette démarche est développé dans le rapport consacré aux axes prioritaires qui ne deviendra peut-être pas votre livre de chevet, car un peu volumineux, mais qui sera, j'en suis sûr, votre ouvrage de référence en tant que Conseiller provincial préoccupé des missions de la Province de Liège et de comment elles sont perçues par les élus communaux.

Voilà le débat est à présent lancé. A nous de dégager les pistes originales, encore une fois sans précipitation, sans position stérile ou dogmatique et surtout sans déterminisme autoritaire. Vous l'aurez compris, vous n'entendrez pas dans ma bouche à propos de l'avenir des Provinces : « Fabula acta est ». La pièce n'est pas jouée, il nous reste à l'écrire, j'espère bien ensemble, j'en suis même convaincu.

Ce vendredi 22 octobre, à la fin de cette session d'automne du Conseil provincial, vous me permettrez de tirer les premiers et provisoires enseignements de ce premier débat en vue d'aboutir à terme, avant le 31 décembre 2010, à de réelles conclusions, les plus consensuelles possible, que la Province doit communiquer à la Région wallonne pour cette date-butoir.

Ainsi, après nos premiers échanges de vue sur cette matière, le Bureau du Conseil provincial sera de nouveau sollicité pour évaluer les diverses réflexions sur la question et peut être, c'est mon vœux en tout cas, décider d'un deuxième échange de vue par la tenue d'une, Madame la Présidente, d'une séance spéciale sur les axes prioritaires...

Mme LA PRESIDENTE.- Une séance thématique !

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Oui, en effet comme aujourd'hui, consacrée uniquement à cet objet, pour une deuxième fois, je pense que le sujet est d'importance et qu'il mérite d'y consacrer un temps suffisant, et donc sans être encombrés par des dossiers, je dirais du quotidien qui sont tout aussi importants mais moins thématiques.

Sans vouloir prétendre que, donc c'est ce que je me permettrai de suggérer au Bureau du Conseil. Donc ça pourrait avoir lieu éventuellement dans le début décembre pour respecter le timing que je viens d'évoquer.

Et sans vouloir prétendre que c'est toujours mieux chez soi que chez les autres, j'aimerais cependant attirer votre attention, chers Collègues, sur le fait que l'analyse des axes prioritaires des Provinces ne se déroule pas nécessairement dans les autres Provinces wallonnes avec la même ouverture d'esprit, dans le même calendrier, c'est-à-dire en recourant notamment à des spécialistes extérieurs mais aussi et surtout en y associant, dans un débat se voulant davantage un dialogue qu'une controverse, toutes les sensibilités démocratiques, n'en déplaise à d'aucuns, commentateurs politiques ou plutôt dénigreur systématiques, qui voudraient faire croire que la Province de Liège, et peut être plus particulièrement son Collège provincial, agissent sans le respect indispensable qu'il convient de témoigner à tous ceux qui n'ont pas nécessairement la même opinion.

Nous entrons maintenant dans le vif du sujet. Je suis impatient de vous entendre. En effet, c'est le moment, dans le cadre de nos débats présents et à venir, où chacun d'entre nous devra se positionner clairement, ici comme à l'extérieur de cette Assemblée, sur la pertinence de la Province de Liège.

Chers collègues, puissent vos réflexions, nous permettre de répondre à la question qui vous est posée en titre du document de référence : « Une Province de Liège, pour quoi faire ? » et de déterminer, comme nous le demande le Gouvernement wallon, les spécificités et les axes forts de la politique de la Province de Liège. Je suis convaincu que nous y parviendrons grâce à l'apport de toutes vos sensibilités.

Bon débat, bon travail.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député – Président. Maintenant je vais céder la parole aux Conseillers provinciaux. Comme vous avez compris nous parlerons en Bureau pour avoir une autre séance, ce n'est pas fini, c'est le premier jet, les Chefs de groupe en reparleront donc les Conseillers qui vont prendre la parole, je leur demanderai quand même de ne pas tenir le micro pendant 20 minutes aujourd'hui puisque c'est vraiment ouvert et c'est vraiment très démocratique.

Nous prenons note des intervenants : M. DEMOLIN, Mme RUIZ, M. GERARD, M. CULOT, Mme MICHAUX, Mme BUDINGER, M. LEMMENS, M. DRION, M. FOCCROULLE, M. KEUL.

Ce n'est pas terminé, je vous propose, pour ne pas perdre de temps, d'entamer directement la discussion et j'invite M. DEMOLIN à prendre la parole. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEMOLIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je crois qu'avant toute chose, il faut saluer le remarquable et imposant travail que les Services provinciaux, c'est avec étonnement que j'ai reçu ce document particulièrement volumineux. Etonnement également du facteur, d'ailleurs, qui a dû sonner chez moi pour me le remettre parce qu'il ne parvenait pas à l'introduire dans la boîte-aux-lettres.

Ceci dit, je ne suis pas ici à la tribune pour faire une resucée ou une exégèse de ce qu'il y a dans le document mais pour livrer quelques réflexions en particulier sur l'Enseignement et la Formation.

La première d'entre elles est la suivante : avoir la tentation de faire disparaître l'enseignement provincial en tant que tel impliquerait au minimum de le céder à la Région.

C'est très paradoxal parce que cela va à contre courant de ce que fait ou de ce que voudrait faire la France notamment, pays jacobin et centralisateur par excellence, qui veut déconcentrer son Enseignement vers les collectivités locales.

Vous me direz que cela à susciter pas mal de polémiques mais pour des raisons uniquement financières, pas sur le principe en lui-même.

Deuxième remarque, le niveau provincial me paraît être le niveau le plus adéquat pour la Formation et l'Enseignement professionnalisant tels que les dispense la Province.

Je vais vous faire une confidence, en qualité de Directeur dans l'Enseignement Supérieur Economique, je m'étais posé la question de savoir quelle était l'origine géographique de mes étudiants.

Et bien, à l'immense majorité, ils provenaient de la province de Liège, y compris de la Communauté germanophone, en débordant quelque peu, ce qui n'étonnera personne compte tenu du fait que l'Enseignement provincial n'y est guère représenté, sur la province de Namur, sur la province du Luxembourg et une partie d'ailleurs du Brabant Wallon.

Cela me paraît très révélateur de cette adéquation de l'Enseignement provincial et je vous rappelle que les étudiants sont les plus mobiles.

Ensuite, il y a cette proximité du monde socioéconomique et culturel. N'oublions pas que le Chef lieu de la province, c'est une métropole de culture latine qui se trouve à un jet de pierre du monde néerlandophone et du monde germanophone.

Et là, bien entendu, la proximité favorise considérablement les contacts et il faut en tenir compte. Donc, un pôle liégeois provincial et un pôle ennuyé provincial semblent se justifier et être la réponse la plus adaptée aux réalités au sein de la Région Wallonne en tout cas.

Quand à la formation, elle apporte une aide spécifique et notamment aux Communes et aux individualités.

Troisième remarque, 78 % de satisfaction. Quel autre Pouvoir public peut se targuer d'obtenir un pareil indice de satisfaction ? Voilà qui balaye, me semble-t-il, toutes les objections.

Cependant une étude manque, qui ne serait pas à faire par la Province mais par un Pouvoir plus élevé, à savoir quel est le PO qui, au même niveau, dans les mêmes catégories, investit le plus dans l'Enseignement, que ce soit des moyens financiers, matériels ou humains.

Moi je vous dis tout de suite que, pour bien connaître quand même la situation, que ça me paraît être la Province et je ne cite pas d'autres Pouvoirs organisateurs par charité laïque et par charité chrétienne.

Bien entendu, tout n'est pas parfait, je songe qu'au niveau supérieur notamment il faut gérer l'abondance, ce qui crée parfois quelques difficultés alors que d'autres gèrent la pénurie, c'est la rançon du succès et il faut trouver des solutions bien entendu.

Il convient également de continuer me semble-t-il à multiplier les efforts pour améliorer les bâtiments, les infrastructures, mais quand on se retrouve comme nous, la semaine dernière, dans le Campus 2000, on peut apprécier l'effort considérable que la Province a consenti en matière d'infrastructures et de bâtiments, soit dit en passant, pour notamment sa Haute Ecole.

L'effort qui doit être poursuivi, approfondi disais-je dans nombre de domaines. Il y a notamment un qu'il faudrait faire, c'est mieux faire connaître, me semble-t-il, tout ce qui relève de la Formation.

Maintenant, je crois que la Province de Liège a le souci d'être ou de répondre plus ou moins à la pointe de la technologie et de la technique. J'ai fait allusion il y a un instant à la rentrée académique qui recevait Monsieur JANET, Directeur général du Monde Numérique, et qui posait le problème des relations presse papier et presse numérique, ce qui me paraissait, ce qui me paraît, soit dit en passant, être plus que d'actualité, extrêmement important et je dois dire que c'est un exposé qui ne m'a pas particulièrement étonné mais ce sont les réactions et notamment des étudiants qui m'ont étonné parce que ces réactions étaient particulièrement pertinentes et prouvaient leur intérêt.

Alors, mes Chers Collègues, comment ne pas faire confiance à la Province à ces Services, à toutes les équipes pédagogiques qui obtiennent un tel indice de satisfaction puisque c'est sur ce que j'insistais.

Rien n'est parfait encore une fois, d'autres efforts sont à consentir, je songe notamment à ce problème ardu qui personnellement m'interpelle comme on dit aujourd'hui, depuis des dizaines d'années, comment attirer les jeunes vers ces professions délaissées et pourtant nécessaires, notamment dans le domaine du bâtiment et en matière de parachèvement du bâtiment ? Je crois que, à la fois sur le plan de l'Enseignement mais également sur le plan de la Formation, il convient de faire un effort supplémentaire.

Mes Chers Collègues, il y a quelques temps, j'ai assisté à deux exposés, un de Robert HALLEUX, membre de l'Institut, homme d'extrême gauche et qui ne le cache pas et qui insistait sur l'importance de l'enseignement pour la région liégeoise et pour la région wallonne de manière plus générale.

Quelques jours après, j'écoutais Jean GANDOIS qui tenait exactement le même raisonnement et qui insistait pour la région liégeoise et la région wallonne sur l'importance de l'Enseignement.

Sans verser dans le corporatisme, bien éloigné soit dit en passant, de mes préoccupations pour ceux qui me connaissent bien, je dirais à l'heure où le pays, la Communauté, la Région s'interrogent sur un avenir singulièrement obscurci par la crise économique et la crise politique presque, je dirais ontologique de la Belgique, favorisons

l'Enseignement et, à notre niveau, favorisons l'Enseignement provincial qui a démontré sa compétence, son efficacité et qui entend préparer notre avenir.

Ce plaidoyer, croyez-le bien, cède moins au désir de celui d'action d'un Pouvoir politique qu'à la reconnaissance d'une réalité et d'un programme dont dépend notre sort à tous en qualité de citoyens.

Voilà qui anticipe peut être sur une nécessaire conclusion, mais ceci ne me paraît pas tout à fait inutile. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'informatique m'ayant joué des tours, mon égo va en prendre un coup...

Dans ce document très instructif, nous pouvons redécouvrir trois lignes directrices qui devraient guider la politique provinciale. Trois lignes directrices définies au travers du redéploiement, de la solidarité et de la proximité.

Des lignes directrices qui ne sont autre chose que des concepts qui devraient plutôt être des valeurs fondamentales de l'action menée.

Un travail intéressant que de définir des valeurs qui vont identifier une Institution quelle qu'elle soit mais encore faut-il y mettre du contenu. En effet, chaque critère énoncé se doit d'avoir une déclinaison spécifique à notre Institution.

C'est là en partie que le bât blesse car il n'identifie pas notre Institution mais bien simplement une idée générale. Que met-on « provincialement » comme contenu dans les termes énoncés ?

Nous avons des actions que nous pouvons mettre dans un type ou dans un autre mais comment chaque terme se décline-t-il au niveau provincial, comment peut-on penser que lorsque le terme « proximité », par exemple, est énoncé, il faut penser immédiatement à notre Institution ? Ce que ferait immanquablement une valeur identitaire comme peut l'être actuellement par exemple le terme d'ensemblier. Les idées maîtresses dont vous faites référence sont donc bien, encore, à l'état d'idées et non encore de valeurs qui seraient de nature à identifier clairement notre action.

A la lecture de ce document, nous constatons que les choses avancent et que les discours simplistes et réducteurs ont tendance à évoluer. On s'en réjouit bien entendu. En effet, il n'est plus question d'opposer des notions périmées et ridiculement vides de sens telles que les provincialistes ou non mais bien d'œuvrer ensemble dans une redéfinition d'une action appropriée à chaque niveau de pouvoir. Nous pouvons ainsi réformer les choses sans avoir le titre autoproclamé de réformateur.

Comme lors de chaque intervention vous nous abreuvez à souhait d'exemples de ce que vous faites déjà en ce domaine, je vous proposerais volontiers une nouvelle ligne directrice mais surtout une deuxième vraie valeur identitaire qui ne fait rire que ceux qui n'y comprennent rien : l'écologie.

La troisième valeur inscrite dans ce document est la supracommunalité. C'est l'avenir de notre nation mais notre province aura-t-elle le courage de sa transformation ? Aura-t-elle la capacité de son adaptabilité au monde de demain ? C'est pourtant me semble-t-il l'objectif sous-jacent de cette déclaration : ensemble et plus proche de tous. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je ne sais pas si je prends du poids mais j'ai de plus en plus de mal à sortir de mon banc...

(Rires)

Voilà, je souhaitais dire quelques mots. D'abord, à la différence du facteur de Monsieur DEMOLIN, le mien n'a sans doute pas sonné à ma porte ou je n'étais pas là et donc je n'ai pas reçu le document dans ma boîte-aux-lettres, donc j'en ai pris connaissance fort tardivement. Il faudra que j'approfondisse sa lecture.

Mais comme le débat se faisait cet après-midi, je tenais, parce que c'est un sujet qui nous tient tous à cœur, à dire quelques mots.

Tout d'abord, lorsque l'on lit le titre de l'ouvrage « La Province de Liège, pour quoi faire ? », je pense que l'on peut d'abord souligner que le cœur de la réflexion, c'est bien la Province de Liège.

La Province de Liège, c'est notre Institution, ce n'est pas une intercommunale qui dépendrait d'elle, ce n'est pas une conférence des Bourgmestres, non, c'est la Province de Liège.

Or, il me semble que, peut être par un double fait politique, l'attention des uns et des autres s'est éloignée de notre Institution pour s'orienter, d'une part vers la Région, parce que d'avantage de compétences lui sont données, parce que historiquement, elle n'était pas là et qu'elle est devenue une Institution aujourd'hui incontournable et que, d'autre part, à notre niveau, dans notre lieu de compétence, nous avons créé de nouvelles institutions qui fonctionnent certes fort bien mais qui peut être occulte le travail qui est fait aujourd'hui par notre Institution.

En clair, si l'on parle de TECTEO, si l'on parle de la SPI+, si l'on parle de la conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement de Liège ou de Verviers ou que sais-je, ce sont des institutions qui quelque part, ont été créées au sein de ce Conseil, le cas échéant avec des participations communales qui vivent aujourd'hui bien, qui vivent même fort bien, mais qui vivent peut être tellement bien que l'on en vient à oublier quelle est l'institution qui a été à la base de leur fondement et quelle est l'institution qui, peut être demain, peut apporter des solutions concrètes aux problèmes que notre Région, que notre Province peut rencontrer aujourd'hui.

Alors, cette Institution qui est tant décriée, dont on parle tellement souvent, je me dis plus j'entends et plus j'écoute l'actualité ces derniers jours que peut être, elle pourrait nous réserver des surprises.

En effet, dans le cadre d'une réforme de l'Etat dont on ne cesse de nous annoncer la venue, mais qui ne vient jamais, cette réforme de l'Etat va peut être permettre que l'on puisse se reposer, à nouveau, sur les Institutions les plus stables. Et notre Institution est une Institution stable.

Et dans un pays qui a un peu du mal à trouver sa voie aujourd'hui, le fait de pouvoir se reposer sur une Institution stable et le cas échéant, de créer de nouvelles politiques, de nouvelles dynamiques au départ d'une Institution stable me paraît quand même une opportunité que l'on doit saisir.

Mais pour la saisir, il faut montrer que nous sommes prêts à assumer de nouvelles missions, que nous sommes prêts à changer l'image que nous donnons de nous même et

que nous sommes prêts à changer la manière, peut être, dont on va gérer la Province dans les prochaines années.

Car, si j'ai bien lu que la satisfaction des mandataires communaux était grande et, évidemment, nous pouvons tous en être fiers, à l'égard de notre Institution, je crois aussi qu'il y a chez ces mêmes mandataires dont nous sommes pour la plupart tous parties, une grande méconnaissance quand on ne siège pas au sein de cette Assemblée, du travail qui est fait au sein de ce Conseil, une grande méconnaissance de ce que la Province peut en fait apporter.

Et donc, je pense et je crois vraiment que nous avons tout à gagner à rendre cette Institution, et ce Conseil, en particulier pour politique, plus politique au sens noble du terme. Je n'entends pas, bien évidemment, que l'on se dispute d'avantage, nous nous entendons fort bien et c'est très bien ainsi, mais je pense que l'on doit ramener de la politique du débat politique dans cette Assemblée-ci et ne pas extérioriser ce débat dans d'autres Institutions.

Ce n'est pas aux intercommunales d'être à la base d'une politique menée, ce n'est pas à la conférence des Bourgmestres de faire de la politique provinciale à la place du Conseil. Nous revient donc de rappeler que l'orientation politique à donner c'est ici qu'il faut la donner et c'est d'autres, ensuite, qui la mettent en œuvre.

Donc, moi je fais partie avec beaucoup de plaisir de Conseils d'administration d'Intercommunales, certes, c'est le cas de tout le monde, mais il faut aussi rappeler que la politique, c'est d'abord dans les Assemblées d'élus directs qu'on la mène. Cette Assemblée, jusqu'à preuve du contraire, est une Assemblée d'élus directs, il faut donc refaire davantage de politique et en faisant davantage de politique, je pense que l'on pourra être plus entendus dans des matières qui nous tiennent extrêmement fort à cœur.

Alors, pour cela et de manière assez concrète, quelques pistes peut être.

Il y a un travail en cours et qui me tient particulièrement à cœur c'est la réforme du Règlement d'Ordre Intérieur. Ce n'est pas le débat ni le moment d'en parler aujourd'hui mais c'est quelque chose qui est important dans le cadre de la dynamisation des débats, dans le cadre vraiment d'un travail qui a pour objet de donner une autre image de nous, je pense qu'il faut aller au bout de ce travail et qu'il faudra des résultats très concrets qui en sortent.

C'est aussi poursuivre le débat sur les compétences que nous devons nous approprier, sur les compétences que nous devons exercer au sein de cette Institution. Et pour poursuivre ce débat, il ne suffira pas d'en parler une ou deux fois, il faut, à mon avis organiser les travaux de manière à pouvoir constituer une sorte de fil rouge et accompagner les différentes réformes si réformes il y a.

Je lance une idée, à charge pour celui ou celle qui veut la partager de le faire, mais il y a dans notre Règlement d'Ordre Intérieur pour le moment la possibilité de créer des Commissions spéciales, moi je pense qu'une Commission spéciale pourrait être créée pour accompagner une réflexion sur la reformulation de nos compétences, ça me paraîtrait de nature d'ailleurs, à préparer un Conseil thématique que Monsieur le Député – Président a annoncé tout à l'heure. Je pense que nous aurions tout à gagner de préparer ce débat-là.

Enfin, il me semble que dans les compétences, nous devons et j'avais déjà entendu Monsieur MOTTARD en parler quand il nous faisait rapport des travaux de l'Association des Provinces Wallonnes, il y a dans les compétences provinciales sans doute des compétences qu'il va un jour falloir abandonner mais il y a un corolaire nécessaire à celui-là c'est qu'il y a des compétences qu'il va falloir nous battre pour acquérir.

Parce que la Belgique a évolué, parce que la Province d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et parce que les enjeux de demain, au niveau de notre Province, vont j'en suis persuadé rendre indispensable l'adoption de politique à l'échelle de la Province.

Et je pense vraiment et je l'ai déjà souvent dit, que des politiques en matière de transport, en matière de mobilité, en matière d'aménagement du territoire, en matière de commerce, en matière de tourisme, ce que l'on fait déjà, vont avoir, dans les années à venir, une importance toujours plus grande, toujours plus intense.

Lorsque, actuellement, un Ministre Wallon fait le tour de certains Conseils communaux pour présenter un projet ou pour recueillir des informations sur le tracé du tram, il me semble qu'il serait important, qu'il serait peut être opportun pour notre Conseil, d'être aussi sollicité.

Je ne dis pas que nous allons financer le tram à Liège, actuellement manifestement nous n'en avons pas les moyens, mais si la Province de Liège demain ne dit pas que lorsque l'on parle du tram ou lorsque l'on parle de politique de transport, de mobilité, nous avons un rôle à jouer, nous avons des réponses, nous avons des avis à donner, j'ai vraiment peur que demain, on nous ne nous consulte plus sur des questions existentielles.

Or, la communauté urbaine de demain, dans une métropole comme celle que l'on voudrait que Liège soit, une communauté urbaine, une métropole européenne, c'est une métropole qui pense à l'aménagement de son territoire, c'est une métropole qui, demain, règle les questions de mobilité et d'aménagement du territoire. C'est essentiel, toutes les communautés urbaines, toutes les métropoles européennes ont vraiment, se sont saisies de ces questions et aujourd'hui, les œuvrent. Liège doit faire cela, nous en avons l'opportunité, nous devons consacrer les moyens nécessaires pour embrasser ces politiques vraiment de manière vigoureuse et je trouve que le travail qui a été entamé par l'excellent ouvrage qui nous a été remis et bien pourrait vraiment être continué dans une perspective telle que celle-là.

Abandonnons ce que un jour, nous pensons pourra être abandonné mais surtout, battons-nous pour acquérir ce qui demain fera que Liège deviendra une grande métropole avec un Conseil, avec des élus directs, c'est-à-dire le nôtre. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Mon intervention de cet après-midi ne porte que sur la méthodologie. Après un premier examen du document qui nous a été distribué, après un examen des documents budgétaires au sein de notre groupe, nous avons considéré plus pratique et plus rationnel que nous évoquions ces questions en parallèle à notre positionnement sur une série de thématiques reprises dans les documents budgétaires et je ferai la synthèse de ces interventions, je ferai notamment la synthèse de l'intervention jeudi après-midi.

Ce message simplement pour que vous compreniez que notre silence de cet après-midi n'est pas un silence boudeur mais mieux préparateur pour demain.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous reconnais bien là Monsieur le Conseiller provincial. Mme MICHAUX. Vous avez la parole Chère Josette.

Mme MICHAUX, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

La petite histoire que je souhaite vous raconter aujourd'hui ne commence par le traditionnel « il était une fois » et pour cause, ceci n'est pas un conte de fées.

Le 15 octobre 1985, j'entrais pour la première fois dans cette magnifique salle du Palais provincial où j'allais prêter serment sans savoir à l'époque que 25 ans plus tard, je serais à la tribune pour évoquer devant vous les réflexions que m'a inspiré ce 25^{ème} anniversaire.

Le regard jeté en arrière sur ce quart de siècle passé sur les bancs du Conseil me permet de mieux évaluer l'évolution qu'a vécu notre Institution et de mieux mesurer les efforts fournis pour lui ôter cette image désuète qui lui colle à la peau ; la rendre plus performante ; la moderniser pour coller le mieux possible à la réalité du terrain et du moment ; développer plus encore la solidarité ; intensifier la proximité ; mieux répondre aux besoins et aux demandes des citoyens qui nous représentons ; épauler efficacement le redéploiement économique de notre territoire.

Bref, créer et mettre en place les outils nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises, mais aussi le faire savoir.

Je parlais d'anniversaire, j'évoquerais également celui de la SPI+, Service qui illustre, on ne peut mieux, la création d'outils performants mis en place par notre Institution pour le redéploiement économique de la région.

Je ne doute pas que Monsieur le Député nous en dise un peu plus à ce sujet.

Si je parle de redéploiement économique, c'est aussi pour évoquer le besoin primordial de la création d'emplois sur le territoire de notre province.

Heureusement, à ce propos, notre Institution ne néglige aucun des domaines qui favorisent la création d'emplois.

Deux exemples parmi d'autres : l'agriculture, nous connaissons les difficultés de ce département. Sans le soutien apporté par nos services spécifiques et adaptés, nos agriculteurs se sentiraient bien seuls pour fournir les efforts nécessaires à une reconversion et/ou diversification seules susceptibles de générer un développement économique agricole sur le territoire de notre province.

Deuxièmement, le tourisme, département pour lequel nous avons investi beaucoup et investissons toujours. Ne dit-on pas « On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ».

Il a donc fallu investir dans le patrimoine : achats et/ou rénovations de bâtiments et sites susceptibles d'attirer les touristes.

Investissements effectués à nos charges ou en partenariat souhaité par des pouvoirs locaux dans l'impossibilité de mener à bien des projets importants.

Nous pouvons être fiers, je pense que le résultat est à la hauteur de nos efforts. Ici aussi, je sais que Monsieur le Député en charge du tourisme vous en parlera mieux que moi.

Je pensais aussi aux services de proximité mis à la disposition de nos concitoyens dans le domaine social et médical, domaine dans lequel nous étions des précurseurs.

Rassurez-vous, je ne vais pas évoquer toutes les actions menées par l'Institution provinciale tout au long de ces 25 années passées sur les bancs du Conseil, ça serait beaucoup trop long et ennuyeux.

Je dirai simplement aux membres du Collège que j'ai apprécié beaucoup le contenu de la note de Politique générale qui contient bien sûr bon nombre d'axes prioritaires.

Tout ça paraît très bien me direz-vous ?

En effet, que demander de mieux qu'un bilan positif pour fêter un anniversaire ? Mais, car il y a un mais qui m'empêche d'exprimer pleinement ma joie que me procure ce jubilé.

Ce « mais », c'est l'incertitude dans laquelle nous sommes actuellement quant au sort des Provinces et à leur avenir.

Je sais que dans cette Assemblée, il en est qui ne partagent pas mes appréhensions, ils ont tort. Je n'ai pas choisi les exemples que j'ai cités par hasard.

Les domaines évoqués ne peuvent continuer à se développer harmonieusement et efficacement qu'avec une approche de proximité dont notre Institution, seul pouvoir intermédiaire capable d'assumer des missions telles que celles évoquées, dans de bonnes conditions.

Que nouveau développement pour la SPI+, pour le tourisme ? Qui gèrera au mieux les besoins spécifiques de nos concitoyens ? Quel avenir pour notre patrimoine ? Il y a parfois de quoi s'inquiéter quand on voit dans quel état de dégradation est le bâtiment voisin.

Je demande donc au Collège : avez-vous de nouveaux éléments à nous communiquer quant à l'avenir des Provinces ? Si elles sont maintenues, mis à part la modification du nombre de Conseillers, avez-vous d'autres informations au niveau des matières dont nous garderions la responsabilité et/ou qui nous seraient à coup sûr enlevées ? Peut-être avez-vous quelques petits secrets à nous communiquer, ça nous ferait plaisir je pense.

Après ces réflexions, j'espère que les réponses apportées permettront que mon 25^{ème} anniversaire de Conseillère provinciale ne soit pas entaché de morosité. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Mme BUDINGER. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BUDINGER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La réflexion menée par notre Conseil provincial « La Province pour quoi faire ? », gros point d'interrogation, prend une dimension politique toute particulière lorsqu'on aborde le dossier de la Culture.

Quand on sait que toutes les actions provinciales en ce domaine contribuent à favoriser la connaissance et l'épanouissement culturel des citoyens, de l'enfance à l'âge adulte.

Alors, si les inégalités sociales de notre région sont bien réelles quant au niveau de vie au quotidien de nos populations, les inégalités culturelles pénalisent, me semble-t-il encore plus les personnes touchées, qu'elles soient jeunes, adultes ou plus âgées.

Dès lors, se pose la question de la solidarité territoriale culturelle et donc, du rôle primordiale d'une Province dans ce domaine en particulier.

La réponse politique immédiate, nous allons en discuter dans les prochains jours, au travers du budget 2011 qui nous est présenté. Toutefois, ne pensez-vous pas que le département Culture a des missions bien spécifiques à mener ? Quelles sont alors les pistes de réflexion sur lesquelles vous travaillez parmi les différents métiers du département ?

Et je dirai cela pour faire en sorte que la Culture soit plus que jamais un passeport pour la paix et l'harmonie entre les différents groupes ethniques, linguistiques, philosophiques ou encore socioéconomiques.

Je vous remercie des réponses que vous nous apporterez.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite M. LEMMENS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

A mon tour d'aborder un autre aspect de ce rapport qui est l'aspect des Sports.

Je relaye ici la position de mon groupe. Nous avons été surpris par le volume du chapitre relatif au sport. Non pas que nous n'en connaissions pas le contenu mais le fait d'en établir une liste exhaustive démontre en fait l'impact et l'originalité de la politique menée par la Province de Liège en matière de sport.

Pour rappel, Service des Sports, Académie des Sports, Complexe provincial de Naimette-Xhovémont, piste cycliste d'Alleur, Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football, Centre de tennis de Huy, Centre de formation de tennis de table à Blegny, Maison des Sports.

Comme vous le constatez, beaucoup d'outils performants, des pôles attractifs pour les jeunes dans des matières sportives toutes différentes puisqu'on balaye pratiquement tout l'éventail de sports potentiels de haut niveau. On ne peut évidemment que s'en réjouir.

Il faut aussi citer ici les nombreux partenariats qui sont mis en place par la Province, partenariats avec les Communes et en tant que mandataire d'une Commune qui aura bientôt la chance de posséder des terrains de football synthétiques en collaboration avec la Province de Liège, on ne peut évidemment que s'en réjouir.

Enfin, dernier élément que nous avons relevé, c'est une série d'événements importants à vocation internationale, comme le Tour, le Giro et la Vuelta, qui sont autant d'éléments qui mettent en valeur notre Institution.

Je me permettrai aussi peut être, comme ma collègue, de poser une question au Député, à savoir si celui-ci pourrait relayer à la tribune ici peut être une série de projets qu'il a dans ses cartons, nous en avons déjà eu un certain écho via le budget bien évidemment mais peut être y a-t-il encore autre chose pour un avenir peut être plus lointain auquel il songe.

Enfin, dernière remarque, elle est à titre personnel, c'est vrai que ce rapport est très volumineux, je m'étonne de la faiblesse aussi des réponses des Conseillers de certaines Communes dont la mienne, je dois bien vous l'avouer puisque nous n'avons été que trois à répondre sur dix-sept, c'est à la fois inquiétant et peut être une information importante que je dois relayer ici, bien que la Province ait été présente à 50 mètres de la Maison Communale avec son Village il y a 6 mois, on constate parfois une absence de réaction de la part d'un certain nombre de Conseillers.

Je ne peux que m'en excuser même si je ne suis que très partiellement responsable, ayant relayé l'information autant que faire ce pouvait près d'eux. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. FOCCROULLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je voudrais en ce qui me concerne me concentrer sur les relations entre la Province et les Communes.

Dans les politiques que mène actuellement la Province de Liège en matière de soutien aux Communes, il faut principalement retenir, vous le savez, les marchés conjoints, l'assistance technique, la cartographie et plus récemment encore les sanctions administratives.

Vous le savez aussi, l'information et le conseil en matière d'énergie, la rédaction de cahier des charges, l'entretien du Ravel, le soutien à l'élaboration de dossiers européens sont autant de domaines dans lesquels la Déclaration de politique régionale, de la Région wallonne, envisageait de voir la Province jouer un rôle majeur.

C'est dire si l'on peut d'ores et déjà considérer que le soutien aux Communes est de facto un axe non seulement pluridisciplinaire mais aussi prioritaire de l'action provinciale qui mérite d'être développé. Des propositions peuvent d'ailleurs être formulées en ce sens.

C'est ainsi que le Service provincial des marchés publics ainsi que le Service juridique devraient peut-être voir leur mission de conseil étendue aux services communaux avec lesquels des réunions de travail devraient pouvoir être organisées afin de mieux cerner les besoins, de mettre en place une collaboration optimale.

La mise en commun de documents entre pouvoirs locaux devrait également être favorisée au travers de la gestion des dossiers par des outils informatiques permettant la constitution d'une base de données documentaire étendue.

En ce qui concerne la compétence acquise par les Services techniques provinciaux relative à l'information et au conseil en matière d'énergie, devrait pouvoir être développée sur base de l'expérience déjà acquise par eux et des outils mis en place, pour offrir aux pouvoirs locaux une assistance pour la gestion optimale de leur patrimoine.

Pour l'élaboration des dossiers européens, il est clair que cette compétence en cours de développement dans les services provinciaux devrait pouvoir être rendue accessible également aux pouvoirs locaux, sachant que le service des relations extérieurs sera probablement recentré à l'avenir sur les relations intereuropéennes.

Dans le même ordre d'idées, le Service de médiation qu'il est envisagé de créer au niveau provincial pourrait voir sa mission étendue aux conflits rencontrés par les citoyens dans les Communes et être mis au service de celles-ci.

L'entretien du Ravel est aussi une mission intéressante à approfondir parce que la Province, semble-t-il, pourrait être capable de gérer et il conviendrait d'ailleurs de cerner, exactement, la portée de son action afin d'en mesurer la charge financière, mais pourrait représenter une réponse adéquate aux besoins communaux.

Il est donc clair que le soutien aux Communes constitue dans toute la transversalité qu'il faut revêtir pour toutes nos Communes de la Province, un axe prioritaire d'action de la Province de Liège.

Elle est et a toujours été partenaire des Communes et c'est peut être une belle occasion d'actualiser ses relations avec celles-ci.

Je terminerais en soulignant que l'initiative que la Province a prise, « la Province de Liège pour quoi faire ? » était destinée, justement à nos Communes qui composent la province.

L'organisation de Collèges communaux avec la présence du Collège provincial a été intéressante à plus d'un titre au début de la législature ainsi que la mise sur pied de la coordination provinciale des Pouvoirs locaux ont apporté toute leur raison d'être.

Je pense qu'il s'agit donc là d'une belle opportunité dans la reconfiguration et surtout l'optimisation de relations au niveau des Pouvoirs locaux et à l'échelle de notre province, il s'agirait d'approfondir et à l'occasion du débat institutionnel, de mettre sur la table et d'approfondir sous les différents angles que je viens d'évoquer. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Ceci ne clôture pas un dossier. Nous prenons acte des différents intervenants. Monsieur le Député vous ne répondez pas aujourd'hui, je suppose que nous avons pris acte.

INTERVENTIONS

Séance du Conseil provincial du 21 octobre 2010

1. Intervention de M. Dominique DRION, chef de groupe CDH-CSP (p.17 à 19)
2. Intervention de M. Gérard GEORGES, chef de groupe PS (p. 20 et 21)
3. Intervention de M. Jean-Marie BECKERS, chef de groupe ECOLO (p. 22 et 23)
4. Intervention de M. André DENIS, chef de groupe MR (p. 24 et 25)

Intervention de M. DRION, chef de groupe CDH-CSP

(...) Notre Province demain. A l'heure où des enjeux institutionnels de taille se présentent en Région wallonne, l'avenir de nos Provinces est posé en termes clairs dans la Déclaration de politique régionale.

Celle-ci précise notamment et je cite « l'action des provinces sera repensée notamment en soutien des communes » ou encore « dans un souci d'efficacité, le Gouvernement propose que les compétences provinciales ou les Communautés, la Région ou les Communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées et confiées à ces Communauté, Régions ou Communes ».

Dans notre analyse, il ne faut pas perdre de vue qu'au cours de son histoire, notre Province a pris des initiatives pour répondre à des problématiques spécifiques, sa qualité de pouvoir de proximité facilite la prise en compte rapide de problématiques nécessitant la prise d'initiatives.

Nous sommes invités à un premier partage de réflexion sur « La Province de Liège, pour quoi faire ? ». Si nous avons entendu ce mardi quelques réflexions sur les compétences qui devraient rester prioritaires, il nous paraît important que la majorité provinciale se positionne : quel est le projet du Collège provincial pour demain ? Quelle est éventuellement la perception de la Province demain par chaque branche de la majorité ?

Cette clarification s'impose d'autant plus qu'en écoutant Monsieur CULOT ce mardi, nous avons quelques difficultés pour appréhender ce que devrait être le Conseil provincial de demain : assemblée élue directe pour Monsieur CULOT, assemblée élue au deuxième degré pour plusieurs responsables de son mouvement politique.

Cela étant, il n'est pas inutile de rappeler qu'une institution ne peut subsister que si elle se rend indispensable, elle se sera d'autant plus qu'elle pratiquera l'excellence. Il faut donc un projet ambitieux et nous sommes capables de le présenter.

Nous relèverons d'autant mieux plus facilement les enjeux que nous ferons évoluer de manière positive nos propres règles de fonctionnement et que nous pourrions améliorer notre communication en y associant les citoyens.

Pour ce qui concerne nos règles de fonctionnement, notre règlement d'ordre intérieur est sur le métier. Des amendements de fond seront tout prochainement examinés et restons dans le cadre de la procédure fixée, nonobstant un certain nombre de velléités externes.

Des règles de transparence, de représentation proportionnelle, de détermination des avantages pro mérités par des fonctions, autant de signaux d'une institution toujours en mouvement, respectueuse des règles démocratiques qui la composent et respectueuse des deniers publics.

Améliorer notre communication en y associant les citoyens démontrera encore notre efficacité.

Pour citer Pierre ZEMOR, membre du Conseil d'Etat français et président de la Fédération européenne des associations de communicateurs publics, « La communication doit être information, écoute, dialogue, consultation et concertation. Communiquer, c'est prévenir, informer et faire participer. Gouverner avec l'opinion n'est pas se conformer au sondage mais reconnaître que l'offre politique n'est pas un produit fini que l'on distribue sur catalogue aux citoyens comme à des consommateurs. A réduire le citoyen à un récepteur passif, on communique mal les compétences des pouvoirs publics et la richesse de l'offre politique » fin de citation.

Dans une société de la communication, osons-nous attaquer au redoutable défi de croiser l'éthique de l'individu, libre de sa parole, avec une éthique de l'expression collective de la société.

Par le biais du journal « Liège, notre province » et du multimédia, osons donc la communication avec les citoyens.

Lors d'une prochaine réunion de Bureau, nous souhaitons qu'ensemble, nous puissions examiner les modalités d'une telle communication associant les citoyens.

Notre Province, pour quoi faire ? Avant toute chose, pour être au service des hommes et des femmes habitant notre province, quels que soient leurs origines et statut social.

Pour être un acteur institutionnel transparent, loyal, exigeant pour lui-même, partenaire de la Région wallonne, de la Communauté française et des Villes et Communes.

Dans un cadre à redéfinir, chaque pouvoir public concerné doit mener, parallèlement aux Provinces, une réflexion similaire.

En effet, recadrer nos compétences, ce n'est pas abandonner unilatéralement des compétences simplement pour le fait de dire qu'elles sont abandonnées.

Nous nous devons de fixer les axes prioritaires de notre action provinciale, à savoir l'enseignement et la formation, l'économie, le sport, la culture, la coordination Province-Communes pour n'en citer que quelques-uns.

Notre Province est indispensable pour nos Villes et Communes, si l'enquête réalisée à l'initiative du Collège n'apporte pas toutes les réponses souhaitées, des réponses concordantes émergent. Au-delà d'actions de coordination en matière de propreté ou d'entretien du RAVEL, nos Villes et Communes attendent de la Province plus d'interventions dans des services supports, celles et ceux qui suivent de près un autre dossier important pour notre Province, le projet de fusion TECTEO/ALG, projet que nous soutenons également, ont compris que la coordination de services de support est gage d'économies d'échelle et donc gage de meilleurs moyens d'action.

La coordination Province – Commune ne doit pas déboucher sur la création de nouvelles instances décisionnelles, les décisions appartiennent aux organes démocratiquement élus, leur exécution peut être confiée à des opérateurs – coordonnateurs tels que, et suivant leur compétences, la SPI+, GRE, Coordination provinciale des Conférences de Bourgmestres.

La consultation menée à ce jour nous permet de considérer que ne seraient plus axes prioritaires les compétences de tutelle, de missions juridictionnelles et la compétence liée à la « laïcité et cultes ». Pour cette dernière compétence, relevons d'ailleurs, que son transfert vers les Provinces n'a pas été accompagné des moyens budgétaires.

En guise, j'aurais du écrire de première conclusion sur le sujet, je dirais : la réflexion soit se poursuivre. Les autres pouvoirs politiques concernés doivent également s'exprimer, nous devons tendre vers la cohérence au niveau de la répartition des compétences dans le seul souci des citoyens et le respect des moyens humains et financiers dont nous disposons.

Je ne peux clôturer ce volet d'une Province pour quoi faire, sans évoquer un instant la spécificité de la Communauté germanophone. Dans le contexte actuel, la relation Province – Communauté germanophone est à nouveau d'une actualité brûlante.

Nous n'ignorons pas qu'à plusieurs reprises, tous les partis démocratiques en Communauté germanophone ont demandé le transfert vers ladite Communauté des compétences provinciales et des moyens financiers correspondants.

Dans le débat qui nous occupe, il est certainement permis à nos amis de la Communauté germanophone de répéter leurs exigences. Est-ce à dire qu'ils jugent que la Province est inutile ?

Pour notre parti, la réponse est claire, la Province reste utile. Néanmoins, les contacts avec la Communauté restent encore difficiles notamment pour des raisons linguistiques et ce, malgré les efforts entrepris.

Nos collègues germanophones illustrent leurs propos par la question du permis de conduire pour les tracteurs, pour un francophone, en raison d'une initiative heureuse de la Province, ce permis peut être passé pratiquement sans frais, ce qui n'est pas le cas d'un citoyen germanophone qui ne parle pas le français.

L'exigence germanophone procède bien plus d'une logique de bon fonctionnement que d'une critique de l'existence d'une institution. (...)

Intervention de M. GEORGES, chef de groupe PS

(...) J'ai pris bonne note des interventions de chacun afin d'en dresser aujourd'hui la synthèse globale portant sur 5 priorités.

Première priorité, en matière d'enseignement et de formation.

L'enseignement et la formation sont, rappelons-le, le premier métier de notre Province et le taux de satisfaction atteint les 78%. Que demander de plus ?

Dans le paysage institutionnel qui se dessine lentement mais sûrement, nous nous battons pour que notre Province considère ce département comme un dossier ultra prioritaire.

Notre proximité fait en sorte que les responsables de l'Enseignement sont quotidiennement en phase avec les acteurs de terrain. Même si les investissements sont importants, nous devons continuer à nous battre pour que les jeunes qui nous sont confiés, travaillent dans des conditions idéales, qu'il s'agisse des locaux, du matériel, de l'environnement, des livres scolaires. Faire c'est bien, faire savoir c'est mieux.

Continuons donc à faire connaître ce que nous proposons notamment en matière de formation et de formations continues. Merci et bravo pour les 4 fascicules que nous avons reçus ce jour sur nos bancs.

Notre rôle, et on s'y atèle, est également d'inciter nos jeunes à s'orienter aussi vers des métiers de pénurie, les membres de notre Direction générale s'en occupent activement depuis plusieurs mois.

Un, éduquer nos jeunes, deux, les former, trois, leur trouver un emploi stable, telle est la triple mission de notre pouvoir organisateur en matière d'enseignement et de formation.

Autre intervenant de mardi en matière de services aux personnes tels que le Tourisme et l'Agriculture, par exemple, nous estimons que ces départements doivent faire l'objet d'un soutien significatif. Nos agriculteurs nous ont prouvé à souhait qu'ils demandaient des aides spécifiques et nos Services provinciaux compétents savent les aider et ils les aident.

Notre tourisme devient de plus en plus un secteur porteur pour lequel nous avons investi et pour lequel nous investirons demain sans faire double emploi bien sûr avec les matières prises en main par la Région Wallonne.

Troisième intervenant en matière de Culture, autre priorité. Notre Province est omniprésente de par ses actions qui contribuent à favoriser les connaissances et l'épanouissement culturel de tous les citoyens, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Nous avons constaté que les inégalités sociales marquent de plus en plus notre société où les riches sont de plus en plus riches mais où hélas, les pauvres sont de plus en plus pauvres. Ils sont pauvres financièrement mais aussi, et c'est rarement souligné, ils sont très pauvres culturellement parlant.

La culture doit aussi être le passeport qui gommara les inégalités sociales tout en permettant à chacun d'exploiter ses potentialités.

Quatrième intervenant, on nous a parlé de Sport. Nous ne soulignerons jamais assez les efforts essentiels que nous déployons en matière d'infrastructures sportives, en matière d'organisation, en matière d'événement.

De plus, nous brassons toutes les disciplines sportives et nous touchons toutes les couches de la population, on l'a rappelé tout à l'heure, même des aînés. Nous sommes partenaires

de nombreuses initiatives, de demandes qui partent de nos Communes et le projet qui a été rappelé tout à l'heure par Monsieur le Député LACROIX du Centre Sportif de Haut Niveau de Liège est dossier qui nous tient, à Liège, particulièrement à cœur.

Le cinquième intervenant de mardi nous a parlé essentiellement des relations et développer des relations entre les Provinces et les Communes qui doivent rester un axe prioritaire, un axe prioritaire de notre Province.

Nos compétences provinciales doivent être de plus en plus mises à disposition de nos Communes qu'il s'agisse de notre Service Technique Provincial, par exemple, qui offre son assistance en matière de conseil énergie, qu'il s'agisse d'une aide et de conseil en matière de montage de marchés publics, en matière de services juridiques, de l'entretien des RAVEL, on en a parlé tout à l'heure.

Ici encore, nous devons travailler en synergie avec nos Communes car nous sommes, nous Province, non pas concurrentiels mais bien complémentaires de nos Communes.

Dernier point en guise de conclusion des conclusions, la question de savoir « Pourquoi des Provinces, pour quoi faire ? ». Seraient-ils tous sourds et aveugles à la Région Wallonne, en Wallonie, pour sans cesse reposer ces questions ?

Seraient-ils tous sourds et aveugles au fédéral pour sans cesse reposer ces mêmes questions ?

Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. A l'évidence, nous devons sans cesse revenir sur le métier en continuant à bien agir et surtout à faire savoir ce que nous faisons.

Dans certaines Provinces, pour répondre à cette question, ce sont les Hauts fonctionnaires provinciaux qui ont rencontré les autorités communales.

Chez nous, en Province de Liège, ce sont les Collèges communaux et provinciaux qui se réunissent conjointement. Nous avons rédigé aussi un questionnaire à l'initiative des élus locaux, le fruit de ce document de travail est, reconnaissons le, d'une très grande qualité. Merci Madame la Greffière pour le travail de votre équipe. Donc ce questionnaire a été largement diffusé et fait pour l'instant, l'objet d'une longue analyse.

Pour l'arrondissement de Liège plus particulièrement, la Conférence des Bourgmestres accueille depuis peu les représentants de notre Province. Je me suis laissé dire que l'arrondissement de Huy-Waremme travaillait actuellement dans le même sens.

Quelles que soient les initiatives en matière de rapprochements, elles ont le mérite d'exister pour autant qu'elles fassent preuve d'efficacité.

Continuons donc sans cesse le combat, Madame la Présidente, Chers Collègues, car demain les défis à relever seront de plus en plus nombreux. Et pour gagner un combat, il faut être fort. Pour être fort, il faut un bon budget. Le groupe Socialiste veut être fort pour gagner le combat de l'efficacité, de la stabilité, de la proximité, de la créativité, de la réactivité provinciale et pour tout cela, le groupe Socialiste votera, en toute confiance, le budget 2011.

Intervention de M. BECKERS, chef de groupe Ecolo

(...) Le document de travail « La Province de Liège pour quoi faire ? » a le mérite de lancer la réflexion sur le devenir des provinces par le biais d'une large consultation auprès des mandataires locaux.

Bonne idée mais calendrier difficile s'il en est : espérons que ce travail prospectif pourra s'accomplir dans de bonnes conditions. Fabian Culot évoquait à cette tribune la mise en place d'une Commission spéciale chargée de plancher sur le sujet : à nos yeux, c'est le Bureau du Conseil qui pourrait se charger de cette tâche en s'adjoignant éventuellement une aide ponctuelle.

Que retenir des interventions des conseillers de ce mardi ? Maurice Demolin a d'emblée mis le doigt sur ce qui semble pouvoir faire l'unanimité au sein de ce Conseil : s'il est bien une thématique qui peut être plébiscitée comme étant le fer de lance des politiques provinciales c'est bien de l'Enseignement provincial qu'il s'agit et plus particulièrement de ses composantes techniques et professionnelles qui permettent de mettre en évidence l'intelligence de la main et sont en pleine prise avec les besoins actuels et futurs de notre société.

Et maintenant, tout particulièrement pour ce qui concerne la Haute Ecole, notre volonté de promouvoir un enseignement accessible à toutes et à tous.

Mon collègue André Gérard a quant à lui évoqué pour la Province l'idée d'une piste écologique. Permettez-moi de reprendre cette idée comme celui d'un fil conducteur transversal à toutes les politiques futures de la Province de Liège : le développement durable.

Il faut en permanence examiner toutes les politiques à mener avec ce triple regard : est-ce que c'est bon pour l'économie, est-ce que c'est bon pour le social, est-ce que c'est bon pour l'environnement ?

Fabian Culot a également émis une idée très séduisante : que la Province soit un acteur dans les domaines de la mobilité et celui de l'aménagement du territoire et a notamment évoqué un soutien de notre Institution dans la concrétisation du projet du tram à Liège. Ces politiques sont cependant clairement identifiées comme régionales ou locales et il ne semble pas judicieux d'y inscrire un 3ème acteur.

Retenons cependant de cette proposition généreuse la possibilité pour la Province de soutenir des Communes par le biais de compétences existant au sein de son personnel et pour lesquelles une Commune ne peut pas toujours se permettre d'engager du personnel.

La Province souhaite se réorganiser en vue d'améliorer sa gouvernance. Elle a lancé un vaste chantier par le biais de la refonte de son Règlement d'Ordre Intérieur.

Nous participons pleinement et sans a priori à cette opération d'envergure, mais, et nous l'avons déjà signalé, nous percevons encore trop de résistances infondées aux changements et sommes étonnés de ce que les deux groupes de la majorité n'aient pas encore déposé leurs textes de propositions de modifications alors que le délai adopté de commun accord était fixé au 30 septembre.

La bonne gouvernance, c'est aussi la participation, que ce soit celle du Conseil lorsqu'il s'agit de se positionner et de travailler sur de grandes orientations, mais aussi celle des citoyens et à ce propos, il nous revient qu'il avait été envisagé lors du voyage à Mauthausen de solliciter les jeunes participants en vue d'un partage et d'un retour sur ce qu'ils avaient vécu lors de ce voyage : espérons qu'ils auront bientôt l'occasion de nous transmettre leur témoignage.

Un autre exemple concernant la participation est celui des agendas 21 provinciaux : ce projet lancé par le groupe ECOLO en 2009 avait reçu l'assentiment de la majorité provinciale et des groupes de travail devaient se mettre en place à partir de juin 2009.

A ce jour et après avoir relancé la question à plusieurs reprises en Bureau nous ne percevons toujours pas l'état d'avancement de ce projet et le Conseil provincial n'y est en rien associé, ce qui a d'ailleurs incité ma collègue Claudine Ruiz-Charlier à redéposer une proposition d'amendement budgétaire portant sur les agendas 21 scolaires.

La bonne gouvernance passe aussi par de bonnes procédures d'engagement et à ce titre je vous rappelle l'interpellation de mon excellente collègue Claudine Ruiz-Charlier concernant les procédures d'engagement de personnel temporaire pour des fonctions importantes de directions : il est urgent de procéder à des adaptations au fonctionnement actuel en lui substituant une procédure par concours.

Par ailleurs, nous avons bien dû constater que lorsque des manquements graves au niveau de l'éthique se sont produits dans un passé proche, on ne nous a opposé que l'aspect purement légaliste de la chose en ignorant l'éthique. Or s'il est bien un domaine très sensible pour tous nos concitoyens, et ce à juste titre, c'est bien celui-là.

Nous sommes déjà très souvent perçus comme une caste privilégiée alors il faut, coûte que coûte, éviter de porter le flanc à la critique dans ce domaine. On ne peut parler de bonne gouvernance sans parler en même temps de participation, de transparence et surtout d'éthique.(...)

Intervention de M. André DENIS, chef de groupe MR

(...) Point 2, le redéploiement de la Province sur ses axes prioritaires. Après le redéploiement de son image, la prochaine révision du Règlement d'Ordre Intérieur, la Province a entamé, conformément à la Déclaration de politique générale de la Région Wallonne, de la Wallonie, une réforme à travers la mise en place d'une analyse des missions provinciales en vue de la redéfinition de ses axes prioritaires.

L'objectif est de réformer pour organiser encore mieux, rationaliser et réaffirmer la position de la Province. Après avoir rencontré les Communes au travers des Collèges communs et avoir interrogé les élus communaux sur les missions qu'ils attendent de notre Assemblée, l'analyse du contenu des réponses permettra de déboucher sur une redéfinition de nos missions prioritaires dans le paysage institutionnel belge.

La Province de Liège a demain un rôle essentiel à jouer dans l'organisation de la supra-communalité. Au niveau local, comme Bourgmestre, je constate au quotidien l'aide reçue de la Province.

Avec son million d'habitants et sa position décentralisée, elle joue son rôle de pouvoir de proximité essentiel entre les Communes d'une part, l'Etat fédéral et la Région d'autre part.

La Déclaration de politique générale de la Région Wallonne projette également la révision du nombre de Député ainsi que du nombre de Conseillers provinciaux et ce, probablement déjà dans la prochaine législature.

Je tiens à attirer l'attention de ceux qui seront amenés à décider de cette évolution sur différents éléments. Pour ce qui concerne la diminution du nombre de Conseillers provinciaux, il faudra rester attentif non seulement à une représentativité basée sur la démographie, mais aussi sur une juste répartition géographique des Conseillers provinciaux.

Et si demain, nous ne devons non plus voter par district mais d'une autre façon, cela pourrait avoir de graves conséquences, notamment sur la représentativité des élus que j'appellerais « des champs » par rapport aux élus que j'appellerais « des villes ».

En effet, vu le grand nombre de votants se trouvant dans les villes, les élus venant des régions moins peuplées de notre province risqueraient de diminuer de façon importante et injuste.

Il pourrait en être de même pour les élus représentant les plus petits partis et ceci, même si les circonscriptions électorales restaient basées sur une distribution de districts.

Je ne parle pas ici de mon parti, vous savez en effet que le MR bien que peu associé aux récentes discussions institutionnelles, est un grand mouvement francophone.

Une Province de Liège, pour quoi faire ? Les Gouvernements fédéral et régional souhaitent réformer les Provinces et j'ai le sentiment que la Province de Liège pâtit au sein des différents parlements d'une mauvaise perception globale des Provinces.

Nous sommes en quelques sortes victimes de l'image donnée par certaines autres Provinces. Il nous appartient donc d'aller de l'avant pour nous différencier par rapport aux autres et argumenter sur les missions que nous menons au service de notre population et de nos Communes.

Bien que les Assemblées fédérale et régionale aient fort à faire à se réformer elles-mêmes, l'expérience antérieure nous a montré que les réformes imaginées dans l'esprit de quelques-uns finissent parfois par aboutir. A nous donc d'anticiper afin d'orienter la réflexion dans la direction que nous souhaitons lui donner.

Point 3 : la transformation des Provinces.

La transformation des Provinces, deuxième étape de la restructuration, nécessitera une révision de la Constitution de la part de l'Etat fédéral. Il est fort difficile de dire aujourd'hui, vue le contexte politique national, quand cette révision pourrait avoir lieu et quelle sera, au sein de celle-ci, la priorité donnée à la révision de notre Institution.

Cette seconde étape de la restructuration pourrait aboutir à la mise en place d'une transformation de notre Province en une Communauté de territoires à l'échelle du bassin liégeois.

Et là, à nouveau, il faudra attirer l'attention de ceux qui vont décider, in fine, de cette transformation, notamment qu'une Institution étant le résultat d'une élection directe, pour répondre à Monsieur DRION, il s'agit ici d'un avis personnel, une élection directe comme c'est le cas pour notre Assemblée, rejoint davantage le souhait de nos concitoyens plutôt qu'une Assemblée mise en place de manière indirecte où chaque parti enverra des élus locaux, voire des non-élus, pour siéger dans cette nouvelle Communauté.

Il me semble que dans l'esprit des citoyens, il s'agirait d'un nouveau « machin politique » de plus. Idéalement, ces élections directes devraient se faire avec des listes sans suppléant, comme celles que nous connaissons actuellement.

En effet, il me semble que les listes constituées de candidats effectifs et de candidats suppléants aboutissent in fine à des assemblées composées par des représentants qui ne sont pas nécessairement ceux choisis par la population.

Enfin, si l'effet dévolutif de case de tête peut amener une certaine sécurité, il ne devrait en tous cas pas être augmenté afin que ce soient les citoyens et non les partis politiques qui déterminent les constitutions des assemblées qui les représentent.

Voilà les principales réflexions que je voulais faire sur l'avenir de notre Province. J'adhère à la proposition de mon collègue Fabien CULOT qui souhaite la mise en place d'une Commission spéciale qui se pencherait sur l'avenir de notre Assemblée bien qu'un Bureau élargi comme proposé par mon collègue Monsieur BECKERS peut également convenir au groupe MR.

Au long de cette semaine, j'ai pu constater avec plaisir que même les partis qui, il y a peu encore, souhaitaient la disparition des Provinces ont l'air d'avoir revu leur discours à ce sujet. (...)

INTERVENTIONS

Séance du Conseil provincial du 22 octobre 2010

Intervention de M. André GILLES

(...) Maintenant, Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers collègues,

La semaine que nous venons de vivre constituera incontestablement une étape importante, je crois, dans notre réflexion sur l'avenir de notre institution et même si les historiens à venir ne la qualifieront peut-être pas de révolution copernicienne provinciale, je l'espère d'ailleurs, gageons qu'elle sera considérée, par les commentateurs présents et futurs, comme le point de cristallisation des opinions, nécessaire pour entamer une démarche réflexive et collective au départ du document de travail intitulé « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui vous fut remis la semaine dernière.

Mardi, en début de session d'automne du Conseil provincial, je m'adressai à vous depuis cette tribune, rempli d'espoir que le débat que je vous proposais, au nom du Collège provincial, soit ressenti, par tous, non seulement comme une opportunité de s'exprimer librement sur le sujet essentiel, celui de la pertinence même de la Province de Liège, mais aussi comme une formidable occasion d'ouvrir un dialogue constructif pour dégager progressivement, dans le respect de nos diverses sensibilités, les missions que nous considérons prioritaires parce que mieux gérées à l'échelon provincial.

Aujourd'hui vendredi, avant que mon collègue M. Christophe LACROIX réponde aux interventions des Conseillers ainsi qu'aux synthèses des Chefs de groupe et avant que nous passions au vote du budget 2011, je prends à nouveau la parole devant vous, en cette fin session, toujours avec l'espoir de mener à bien cette réflexion introspective sur le champ d'action de notre institution mais aussi, à la lumière de nos premiers échanges de vue sur la question, avec la satisfaction de constater que nous avons enclenché ensemble, minorité comme majorité, un processus qui nous conduira à définir avant la fin de l'année, comme nous l'a demandé le Gouvernement wallon, les axes forts de la Province de Liège.

Je me réjouis donc de la haute tenue de nos débats et surtout de la volonté manifestée, par tous les groupes politiques, de participer activement à cette démarche d'ouverture.

J'ai noté entre-autres que M. Dominique DRION affirme que « La Province reste utile » et qu'il cite d'ores et déjà comme axes prioritaires : « l'enseignement et la formation, l'économie, le sport, la culture, la coordination province-communes ».

J'ai noté par ailleurs que M. André DENIS insiste pour que la Province de Liège ait « demain un rôle essentiel à jouer dans l'organisation de la supra-communalité ».

J'ai noté également que M. Gérard GEORGES rappelait que « l'enseignement et la formation sont le premier métier de la Province de Liège, à côté d'autres points forts comme la culture, les sports et d'autres matières qui touchent les citoyens ».

J'ai noté aussi que M. Jean-Marie BECKERS juge que c'est une « bonne idée » et espère « que ce travail prospectif pourra s'accomplir dans de bonnes conditions ». Je le rassure, nous devons travailler sans précipitation mais sans toutefois négliger le calendrier que nous impose la Région wallonne.

D'ailleurs permettez-moi, Mme la Présidente, pour répondre aux craintes légitimes de M. le Chef de groupe Ecolo, que je renouvelle ma suggestion au Bureau pour qu'un Conseil provincial spécifique à ce débat, ô combien essentiel pour notre institution, se tienne au début du mois de décembre pourquoi pas, je me permetle jeudi 2 décembre, afin d'examiner, en deuxième lecture, le document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » qui sera enrichi d'ici-là d'une part de vos différentes interventions de cette semaine et d'autre part de l'avis du comité scientifique qui vous sera transmis dans les meilleurs délais et en tout cas, avant cette séance.

Pour que nos travaux en séance plénière soient efficaces, il me semble qu'il serait opportun que notre document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? » soit analysé, thème par thème, par toutes les Commissions, chacune dans sa sphère de compétence, encore une fois pour densifier notre réflexion.

Après cette deuxième lecture collective, d'abord en Commissions, ensuite en séance plénière, le Collège provincial pourrait se prononcer sur le sujet et présenter sa position au Bureau du lundi en temps opportun et demander au Conseil provincial du 16 décembre, il était déjà programmé, je ne demande rien à ce sujet là, si ce n'est l'inscription à l'ordre du jour, de se prononcer à son tour.

Je pense qu'ainsi nous aurions sans précipitation avec un enrichissement d'un document brut de décoffrage, comme je l'indiquais, par vos réflexions, celles de vos chefs de groupes dans une première lecture, l'avis du Comité scientifique etc etc plus un débat en commissions, plus une deuxième lecture en séance plénière, je pense qu'avec cela nous aurons enrichi et bien sûr nous ne manquerons pas de faire connaître la position du Collège car il en aura une mais il ne voulait pas vous la proposer avant de vous avoir écouté et de s'être enrichi de vos sensibilités.

Avant de conclure, je tiens à signaler une nouvelle fois que notre objectif est de présenter au Gouvernement wallon, pour le 31 décembre au plus tard, un rapport complet, espérons le, basé sur une large consultation.

Dois-je vous rappeler nos efforts pour constituer la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, la mise en œuvre de Collèges communs avec les communes, le questionnaire des mandataires communaux, la collecte et l'analyse de toutes ces données, ce premier débat en séance plénière du Conseil provincial, mais aussi ce qui nous attend, c'est-à-dire l'avis objectif du comité scientifique à propos du document de travail « La Province de Liège, pour quoi faire ? », nos travaux dans toutes les Commissions, le deuxième débat en séance plénière du Conseil provincial et enfin déterminer notre position pour la transmettre au Gouvernement wallon.

Vous en conviendrez, il est difficile d'être plus transparent, d'être plus collectif. Comme je vous le disais mardi, je demeure convaincu que nos échanges de vue permettront de mieux démontrer la pertinence provinciale. J'ai l'ambition de préciser notre pertinence provinciale. Je vous en remercie Mme la Présidente.

INTERVENTIONS

Séance du Conseil provincial du 2 décembre 2010

1. Intervention de M. Philippe BARZIN (BSB Management Consulting) (p. 29 à 31)
2. Intervention de M. Christian BEHRENDT (ULg) (p. 32 à 33)
3. Intervention de Mme BLAISE (p. 34 à 35)
4. Intervention de M. CULOT (p. 36 à 38)
5. Intervention de M. GEORGES (p. 39 à 41)
6. Intervention de M. DRION (p. 42 à 44)
7. Intervention de Mme BONGARTZ (p. 45 à 46)
8. Intervention de Mme LEJEUNE (p. 47 à 49)
9. Intervention de M. SOBRY (p. 50 à 51)

Je cède à présent la parole à nos deux experts, membres du Comité scientifique.

J'invite en premier à la tribune Monsieur Philippe BARZIN. Monsieur Philippe BARZIN, Ingénieur civil en électronique à l'Université de Liège, titulaire de formations et de diplômes complémentaires en Informatique et gestion d'entreprises.

Monsieur BARZIN est chargé de cours à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Liège en « Stratégie des Entreprises ». Consultant agréé par la Région wallonne, il est d'Administrateur délégué de la Société BSB Management Consulting.

Spécialisé et doté d'une grande expérience dans l'organisation des Services publics, il travaille par ailleurs en collaboration avec les Services provinciaux dans le cadre de la mise en œuvre de la mission ENVOL.

Monsieur BARZIN, je vous cède la parole.

M. BARZIN (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités.

Je souhaiterais d'abord dire que je suis très honoré d'avoir le plaisir de vous dire quelques mots aujourd'hui dans la mesure où, à titre personnel, je suis un passionné de la fonction publique, et des pouvoirs locaux en général. Sans dire que j'en suis, à titre individuel, un défenseur.

Nous avons eu le plaisir d'accompagner la Province depuis de nombreux mois sur l'ensemble de ses travaux et aujourd'hui, on nous a demandé, au Professeur BEHRENDT et à moi-même, de vous dire deux mots, très rapide, sur les travaux qui ont été réalisés par le Comité scientifique.

Mon intervention tiendra en très peu de points. D'abord une précision sur le timing, il faut être conscient que peu d'Institutions ont, en aussi peu de temps, développé autant d'énergie pour arriver au document que vous avez tous reçu, de manière remarquablement transparente, dès les premières publications, afin de pouvoir avoir un débat le plus démocratique possible.

La première réunion à laquelle nous avons eu le plaisir de participer se tenait le 23 août 2010, nous sommes le 2 décembre et au 2 décembre, on peut dire que aujourd'hui, le Collège vous a fait part de ses propositions sur les axes prioritaires qui, à terme, seront remis au Ministre FURLAN.

Premier point que je souhaitais rappeler se sont les objectifs, c'est donc de remonter vers le Ministre FURLAN, à sa demande, les axes prioritaires de la Province de Liège d'ici la fin de l'année 2010 et cela via un transfert préalable des coordinations préalables avec l'APW dont nous avons la chance d'avoir le Président dans cette Assemblée.

Il est remarquable d'avoir pu avoir une telle transparence de la part d'un Collège qui, sans déborder sur les compétences de mon éminent confrère en terme juridique, de voir que le Collège a souhaité dès le départ associer le Conseil certainement mais aussi l'ensemble des fonctionnaires de la Province dans ce travail.

D'autre part, la limitation n'a pas été faite dans les activités strictes qui sont menées aujourd'hui par la Province mais il y a eu aussi une volonté prospective et une demande faire à chacun des Services qui a été impacté par le travail et sachez que l'ensemble des Services n'a pas ménagé ses efforts, une demande a été faite de prospective, ce qu'on fait aujourd'hui c'est bien, ce qu'on n'a plus à faire c'est une chose ou ce qu'on considère ne plus avoir à faire mais ce qu'on pourrait faire est également la

preuve de la volonté du Collège d'une évolution et d'une évolution positive du positionnement de la Province ou des Provinces dans le cadre des Institutions.

Egalement dans les objectifs, le fait de tenir compte et d'y avoir amené pour alimenter les débats, toutes les informations qui sont revenues de l'ensemble des 84 communes qui ont été interrogées, à savoir les attentes, les demandes ou les commentaires des communes qui constituent la Province de Liège.

Ceci faisait partie du cahier des charges qui a été donné au Comité scientifique qui avait pour mission non pas, ce n'est pas nécessairement l'envie qui nous manquait, mais ce n'est strictement pas notre rôle, de statuer sur des priorités mais de superviser les travaux pour permettre aux Institutions d'effectuer leur choix.

Quelques limites dans ces travaux, il n'y aura donc et il n'y a jamais eu de notre part de jugement sur le bienfondé des activités proposées comme étant prioritaires, nous n'avons pas non plus dans les délais eu les moyens ni la volonté vu le mode de fonctionnement qui a été adopté, c'est-à-dire un fonctionnement dans la confiance pleine et entière, de vérifier ou d'affiner l'ensemble des informations qui ont été communiquées par les Services.

Vous imaginez bien qu'un travail de plus de 300 pages réalisé en 3 mois, il était impossible de vérifier chacune des informations remontées.

Néanmoins, puisque cela a été fait dans un esprit de collaboration extrêmement positif de la part de l'ensemble des Directions générales, nous pouvons vous affirmer que chacune des Directions générales qui nous avons pu rencontrer ont répondu à l'ensemble des questions que nous avons été amenés à poser.

Une petite limite également, ce qui est assez évident, c'est même un pléonasme, ces travaux du Comité scientifique devaient se dérouler dans le cadre légal strict évidemment. On ne pouvait pas interpréter les activités qui étaient par exemple, de l'obligation de la Province.

Une dernière limité également, c'est une clarification sur le périmètre, je comptais m'adresser ici au Gouverneur en particulier, il est clair que les travaux ne concernent pas les activités qui sont du ressort du Gouverneur.

La méthode qui a été adoptée par le Comité scientifique a été, dans un premier temps, d'élaborer la grille la plus complète possible, dans le délai imparti et pour permettre au Collège et au Conseil de juger de l'intérêt, de la subsidiarité, de la pérennité et tout ce que vous pouvez voir dans les documents qui vous ont été remis il y a déjà quelques semaines, cette élaboration de grille a été diffusée à l'ensemble des Services pour être remplie par les Services qui sont ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement de chacune de leurs activités.

Certes, ce n'est pas exhaustif, il était impossible d'avoir une grille qui reprenait l'ensemble des critères, d'aucuns ont émis l'idée, voir l'espoir d'avoir un outil automatique qui, après avoir rempli des grilles, vous donnait automatiquement le classement des activités le Top Ten et puis derrière l'espèce de mécanique automatique qui remontait vers le Ministre, on n'en est pas là, heureusement d'ailleurs, au niveau de la gestion de nos affaires publiques.

Néanmoins, la lecture que je qualifierais d'horizontale, activité par activité et non pas département par département, le travail a été fait au niveau de chacune des activités, est-on au bon niveau de subsidiarité ? Le fait-on avec un coût raisonnable ? Le fait-on avec une charge de travail raisonnable et ainsi de suite, je ne me permettrai pas de vous faire l'injure d'imaginer que vous n'avez pas parcourus l'ensemble de ces

documents, ne serait-ce que par respect vis-à-vis de l'ensemble des fonctionnaires qui les ont remplis.

Néanmoins, je peux vous certifier que le Comité scientifique a été en mesure d'objectiver l'ensemble des informations qui a été communiqué mais aussi et ce point là, je souhaitais insister dessus aujourd'hui, le travail a été un petit peu au-delà de ce qui était demandé, à savoir que vous disposez aujourd'hui, l'Institution dispose aujourd'hui des prémices d'un outil qui pourrait avoir une continuité et une pérennité, nous avons aujourd'hui une grille d'analyse qui pourrait préfigurer un outil de suivi des activités à terme, quel que soit le choix des activités prioritaires.

Quelle ne fut pas notre surprise au Comité scientifique, que le Collège, dès le premier jour où nous avons remis la première version dite « brouillon » au Collège, que dès le soir même, au grand plaisir de l'ensemble des personnes qui vous ont remis ou qui ont d'abord travaillé pour en faire les photocopies, la transparence du Collège qui vous a remis l'ensemble des informations. Ensuite, nous avons reçu et discuté avec l'ensemble des Directions générales sur chacune de leurs activités et de leurs responsabilités. Nous avons même été autorisés à leur demander quelles étaient, à leurs yeux, leurs recommandations.

Ensuite, se posait la question assez difficile je dois bien avouer, de comment atterrir d'une brique de 300 pages vers une liste de 10 lignes. Il suffisait de diviser par 30.

Néanmoins, je dois bien avouer que, et ici mon avis est tout à fait objectif, cela fait 20 ans que je travaille pour les pouvoirs locaux, la méthodologie qui a été proposée, ou plutôt la fin de la méthodologie qui a été proposée au Collège a été appliquée dans les 3 jours par l'ensemble des Cabinets, à savoir classifier chacune des activités et j'avoue que je ne les ai pas comptées, chacune des activités de la Province selon un tableau qui vous a été remis pour permettre d'alimenter les discussions du Collège sur leur choix afin d'enfin remonter, activité par activité et regroupement d'activités, vers les axes qui ont été présentés, d'abord au Bureau du Conseil, ensuite dans chacune des Commissions. Vous en disposez aujourd'hui au sein d'une superbe farde et également un délai vous est octroyé, après la discussion d'aujourd'hui, pour une finalisation qui, de mémoire, est fixée au 16 décembre avant une remontée vers le Ministre FURLAN.

Je dois dire que ce fut un réel plaisir de travailler, même si les contraintes de temps, de délais, de variations et de mises au point, furent quelques fois intellectuellement intéressantes.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BARZIN.

J'invite à présent Monsieur Christian BEHRENDT. Monsieur BEHRENDT, Docteur de Droit de l'Université de La Sorbonne à Paris et Master of Law, est Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université de Liège et titulaire de la Chair de Droit constitutionnel.

Il est également Représentant de la Faculté de Droit auprès du Conseil scientifique de l'Ecole doctorale en sciences juridiques (Ecole doctorale commune à toutes les facultés de Droit de la Communauté française).

Je vous invite Monsieur BEHRENDT à prendre la parole.

M. BEHRENDT (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil provincial, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Collège provincial, Madame et Messieurs les membres du Collège provincial.

C'est bien volontiers, et avec un grand honneur que je m'adresse aujourd'hui à vous afin de vous exposer la mission que le Collège provincial, dans une lettre du 26 août de cette année-ci m'a adressée.

Le Collège provincial m'a en effet chargé et j'ai accepté cette mission, de siéger dans un Comité scientifique, d'y collaborer en vue de l'élaboration d'une méthodologie et ensuite, de vérifier le bon suivi de cette méthodologie.

En effet, nous sommes tous d'accord que d'une part, il ne suffit pas de travailler, il faut avoir une méthode pour le faire et d'autre part, ce n'est pas parce qu'on a dit qu'on ferait, selon une certaine méthode donnée, que la réalité imposé nécessairement de le faire, selon la phrase « on peut faire autrement que ce que l'on dit ».

Je puis toutefois vous assurer que le Comité scientifique a dit ce qu'il fait et à fait ce qu'il dit. Le Comité scientifique a, dans un premier temps, procédé à une collecte de données. Chacune de ces données a été portée à la connaissance des membres de ce Comité, a été consignée par écrit et a fait l'objet d'une des discussions dans l'une des réunions du Comité.

Cela a donné lieu à l'élaboration d'un document de plus ou moins 300 pages qui est une version antérieure à celle que vous avez aujourd'hui.

Nous avons ensuite procédé à la lecture intégrale de ce document, chacun d'entre-nous. Puis alors, nous avons discuté du suivi à donner à ce document et c'est à ma suggestion, et je remercie vivement la Greffière ainsi que Monsieur le Président du Collège d'y avoir donné suite, j'ai suggéré qu'un entretien ait lieu avec chacun des Directeurs généraux de chacune des matières concernées.

Cela m'a paru méthodologiquement indispensable puisqu'il ne suffit pas de recevoir un document et de le lire, qu'il convient par ailleurs de pouvoir poser des questions à celui qui vous l'a rédigé, ou en tous cas, celui sous la responsabilité duquel il a été rédigé.

C'est ainsi que nous avons pu recevoir, dans nos réunions, chacun des Directeurs généraux de l'intégralité des différents départements, en accordant à chacun une durée égale, sans aucun préjugé sur l'importance ou non du domaine concerné. J'y tiens très fortement car sinon, il y aurait un préjugé méthodologique bien évidemment. Ça n'a pas été le cas.

Ni en fonction de la masse budgétaire, ni en fonction de la masse du personnel, ça n'a eu aucune incidence, chacun a eu 1H30 de temps de parole.

Nous avons reçu chacun et lui avons posé des questions. Ces questions ont toutes trouvé une réponse, ces réponses ont été intégrées par les différents Directeur généraux dans le document qui a été ensuite remis au Comité, que nous avons remis au Collège et que le Collège ensuite, vous a remis.

Je puis donc vous assurer et c'est l'objet unique de mon intervention mais l'objet me paraît important, je peux donc pouvoir confirmer que du point de vue scientifique, la méthodologie employée par le Comité paraît pertinente, ne paraît pas biaisée et donc ne paraît surtout pas constituer une justification préalable de décisions encore à prendre. Ce n'est en aucun cas la situation.

C'est pour cette raison également que je dois vous avertir que le rapport que vous avez est cautionné de ma part jusqu'à la page 332, c'est-à-dire que jusqu'au dernier descriptif des différentes activités. Suivent ensuite différentes interventions. Il va de soi que cela, je ne puis les cautionner, ça ne veut pas dire que je les critique mais ça veut dire que bien entendu, ces différentes interventions ont une légitimité, à savoir la légitimité des élections.

Il ne m'appartient pas à moi, je ne suis pas élu, je suis nommé à vie, moi j'ai à contrôler l'objectivité scientifique des choses donc je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Si ces interventions ont eu lieu c'est parce que vous avez un mandat électif et ça suffit pour les faire. Donc, vous n'avez pas besoin d'un professeur d'Université pour cela.

Enfin, il va également de soi que les propositions du Collège excèdent également le rôle qui est celui du Comité, encore une fois qui avait pour objectif et comme seule mission, j'insiste, de préparer une base de travail à propos de laquelle je tiens donc à vous assurer qu'elle a été méthodologiquement pertinente et que d'autre part, elle a été réalisée conformément à la méthodologie proposée.

Nous nous ne sommes pas départis, nous n'avons pas dévié de la méthodologie proposée et je voudrais, si vous me le permettez Madame la Présidente, terminer en vous disant une très belle phrase, à titre personnel je la trouve très belle de Paul VALERY. Paul VALERY a dit un jour « Un homme vaut ce qu'il exige de lui-même ». On peut dire ça aussi pour une Institution. Une Institution vaut ce qu'elle exige d'elle-même.

Et bien, je tiens à vous dire qu'à mon sens, de ce point de vue-là, l'Institution provinciale liégeoise vaut beaucoup parce qu'elle exige beaucoup d'elle-même, à savoir ce document me paraît et sur ce point je n'hésite pas à me prononcer comme scientifique, j'ai fait les vérifications nécessaires mais à ma connaissance, il n'existe parmi les 5 Provinces wallonnes, aucune autre qui, à ce jour, dispose d'un tel document.

Même si je suis professeur de Droit public, je puis vous dire que j'ai beaucoup appris en ayant justement l'occasion de discuter d'une part avec le Collège, d'autre part avec Madame la Greffière, ainsi qu'avec les différents Directeurs généraux, et toutes les questions que nous avons posées ont trouvé une réponse, on n'a jamais dit à cela Monsieur le Professeur, je ne réponds pas. Non. Chacun a fait l'effort de me répondre.

Je tiens à vous le dire et je tiens à dire ça en toute impartialité et par la même occasion, non seulement en vous remerciant de m'avoir accordé la parole mais également en remerciant ceux qui nous ont fait confiance pour cette mission, en leur disant que nous espérons avoir mérité de la vôtre.

Je vous remercie beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur BEHRENDT.

Mme BLAISE. Vous avez la parole Mme BLAISE.

Mme BLAISE, Chef de groupe (à la tribune). – Merci Mme la Présidente. J'aimerais commencer par saluer, comme tous les collègues qui m'ont précédée et qui me suivront, je suppose, le travail formidable réalisé par l'administration sous la houlette du Comité scientifique, avec des tableaux synthétiques et clairs, compilés dans cette brique « La Province de Liège pourquoi faire ? », qui est le point de départ de nos débats de ce jour qui devraient nous amener à définir ensemble des axes prioritaires autour desquels s'articulera à l'avenir l'action provinciale.

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique, qui figure d'ailleurs dans l'introduction générale, mais juste rappeler que le cadre est bien la déclaration de politique générale régionale et communautaire qui consacre un chapitre à la réforme des provinces prévue en 2 étapes, la première étant le réaménagement des compétences qui nous occupe aujourd'hui, réaménagement guidé par des principes de subsidiarité, d'efficacité et de cohérence.

Ce recentrage des compétences provinciales sur un nombre restreint de prérogatives entrera en vigueur en 2012 et parallèlement à cette étape, le Gouvernement wallon étudiera la mise en œuvre de la deuxième étape qui suppose une révision de la constitution, visant à transformer plus radicalement l'institution provinciale en communauté de territoires.

C'est donc un choix, une sélection qu'il va falloir opérer dans un premier temps. Et comme souvent dans ces cas-là, la démarche est sensible.

Sensible, car une confusion semble rapidement s'est immiscée dans le débat, laissant craindre que les compétences abandonnées par la Province le seraient définitivement, alors qu'il n'en est rien, c'est plutôt de transfert vers d'autres instances qu'il faut parler.

La DPR assure bien que la réforme se fera sans impact négatif sur le personnel et sans diminuer les services offerts ou les missions globales des institutions publiques.

Aussi faut-il d'emblée bannir l'idée que cette sélection se fera sur une quelconque base qualitative, alors que les critères fixés visent clairement, je le répète, une efficacité accrue et une simplification des démarches administratives.

En guise d'un nombre limité d'axes prioritaires à définir, le Collège nous propose dans la sa synthèse de retenir 5 axes. Va pour 5, et comme le hasard fait bien les choses, le nombre de Députés provinciaux devrait justement être de 5 après réforme. Cela tombe bien !

Mais lorsque l'on y regarde de plus près, on constate que sur les 22 compétences répertoriées actuellement à la Province, 21 s'y trouvent recasées, seul le logement étant abandonné...

En ce début décembre, on pourrait croire à une lettre à Saint-Nicolas reprenant l'intégralité d'un catalogue, rédigée en toute naïveté par une candide tête blonde...

Cela ne nous paraît pas très réaliste. Certes, faire des choix n'est pas toujours aisé et peut s'avérer douloureux, mais ne pas les faire soi-même, peut l'être encore plus car cela nous amène à subir ceux que d'autres feront à notre place et c'est ce qui risque de se passer si la Province de Liège ne saisit pas l'occasion qui lui est donnée.

Ainsi le groupe ECOLO propose que la Province conformément à la DPR, se concentre sur les domaines dans lesquels sa valeur ajoutée est la plus grande.

Selon l'enquête et les taux de satisfaction exprimés, qu'il ne faut pas prendre nous semble-t-il dans leur dimension qualitative mais justement plutôt dans une dimension de reconnaissance et d'identification, nous retiendrons que les trois premiers axes liés aux services personnalisables recueillent les meilleurs taux de satisfaction.

Et toujours à la lecture de la DPR qui préconise l'orientation de l'action provinciale vers le soutien aux communes, l'axe V paraît incontournable.

De ces 4 axes, nous proposons de garder les axes 1, développement scolaire et professionnel et 5, supracommunalité et soutien aux Communes, comme axes prioritaires et de placer les axes 2 et 3 en axes de continuité. Comme définit dans les documents, la continuité devrait assurer que la qualité des services rendus actuellement se perpétue bien dans leur nouveau cadre.

Comme je l'ai déjà évoqué, il ne s'agit nullement d'un hit-parade de performances et certainement pas d'un dénigrement du travail accompli jusqu'ici dans les domaines non retenus, mais d'un choix découlant de considérations rationnelles quant à la pertinence du niveau de pouvoir le plus habilité à exercer ces compétences, qui seront maintenues dans l'absolu. Ainsi par exemple, puisque la DPR prévoit clairement le transfert de l'animation économique, il va sans dire que l'avenir de la SPI+ n'est en rien menacé et qu'elle pourra continuer à développer ses projets pour le bien de ses 84 communes associées et de leurs citoyens, sous l'égide de la Région wallonne.

Nos institutions, complexes il est vrai, sont en pleine mutation et il est normal que notre province participe pleinement et positivement à ces changements visant l'optimisation des services rendus.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci Mme la Conseillère provinciale.

J'invite à présent M. CULOT. Vous aviez la parole M. le Conseiller provincial.

M. CULOT (à la tribune).- Vous n'étiez pas là d'ailleurs Monsieur DRION !

M. DRION (de son banc).- Je me suis excusé en dernière minute !

M. CULOT (à la tribune).- C'est bien dommage... Revenons-en aux choses sérieuses.

Madame la Présidente, Messieurs les Professeurs, Chers Collègues, vous avez devant vous, je dirais un homme heureux mais c'est sans doute la part de féminité qu'il y a dans chacun d'entre-nous encore un peu insatisfaite. Mais je vais m'en expliquer.

Je suis heureux parce que cela fait, je pense 4 années, depuis les élections communales et provinciales d'octobre 2006 que régulièrement à cette tribune, des représentants du groupe MR et moi notamment, plaidons pour que la réflexion qui vient d'être menée se mène, plaidons pour que nous nous interroguions sur les compétences de cette Institutions, sur celles qu'il faut abandonner mais surtout, à mon sens, sur celles dont il faut se saisir.

Alors, j'ai entendu ma collègue à l'instant parler beaucoup de la déclaration de politique régionale, c'est fort bien, mais moi je suis élu non pas au Parlement Wallon mais comme vous je pense, je suis élu au Conseil provincial de Liège.

Alors, je respecte bien évidemment les Institutions et j'entends évidemment bien me conformer au cadre que la Région Wallonne voudra peut être un jour nous donner mais qu'à cela ne tienne, je crois que la réflexion, elle nous appartient d'abord à nous.

Ces dernières années, lorsque nous avons axé le travail de la Province de Liège sur telle compétence plutôt que sur telle autre, nous n'avons pas, je pense, demandé l'autorisation ou l'aval systématique de la Région Wallonne.

Je pense également par rapport à ce que j'ai entendu que d'autres pourraient faire des choix à notre place, que chez certains, les choix paraissent surtout être les choix d'abandon de compétences et fort peu souvent, le choix de s'interroger sur ce que nous pourrions, nous, faire demain.

Parce que, si la logique est de dire qu'il faut tout abandonner parce qu'on ne sert à rien, on peut s'arrêter là tout de suite.

Je pense par contre que la logique est de faire coller un abandon certes de compétences pour lequel j'ai toujours plaidé avec une logique d'appropriation de compétences qui me paraissent être essentielles non pas pour l'Institution en tant que telle mais pour la Province de Liège et ses habitants.

Et c'est la raison pour laquelle vraiment, je suis heureux. Heureux d'entendre parler de Communauté urbaine ou de Communauté de territoires. Je suis heureux d'avoir vu le film sur Bordeaux qui commence par une image sur le tram, ce tram dont je vous ai parlé au cours de nombreuses interventions, ce tram dont certains dans ce Conseil m'ont souvent dit que je n'avais pas à en parler, je constate aujourd'hui que les esprits évoluent un tout petit peu et que même ceux qui préfèrent parler à Namur plutôt que d'agir à Liège commencent à se dire que parler à Liège du tram de Liège c'est peut être mieux, ça avance plus vite que d'en parler à Namur parce que manifestement voilà, ça n'avance pas très très vite en ce qui concerne le tram qui pour nous a une importance tout à fait considérable.

Et donc, comme Bordeaux le fait fort bien, comme Nice, comme Strasbourg, comme Lille, comme Nancy, que sais-je encore, ce tram, il a évidemment une

importance cruciale pour nous. Il a une importance cruciale dans l'aménagement du territoire, et j'entends que dans les axes prioritaires du Collège, il y a évidemment cet aménagement du territoire et je pense vraiment, ça c'est une donnée fondamentale, c'est un axe fondamental des politiques que l'on pourrait mettre en œuvre demain.

J'ai également entendu que l'on abordait les compétences telles que les grands événements, le centre sportif de haut niveau, les services de sécurité, j'ajouterais l'encadrement de l'ensemble des Intercommunales parce que c'est ici d'abord et avant tout que cet encadrement doit se faire.

Donc, de manière générale je vous le disais, je suis heureux que nous allions dans cette voie là.

Je vous disais aussi que j'étais peut être un peu insatisfait et bien, ce ne serait pas moi si je ne l'étais pas un tout petit peu, donc il faut quand même bien que je vous dise le point sur lequel je voudrais que nous allions peut être un peu plus loin.

Messieurs les Professeurs, vous avez terminé votre brillante étude et le brillant document que vous nous avez remis par en fait, l'endroit où tout commence, c'est le Conseil provincial.

Je pense que tout commence ici dans la mesure où nous sommes tous élus au départ d'élections directes qui composent ce Conseil et c'est au départ de ce Conseil que l'on détermine les politiques que l'on veut suivre et donc, vous avez rencontré l'ensemble des Directeurs, les Députés, aujourd'hui vous nous rencontrez et c'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous.

Je m'adresse à vous et au Collège pour dire que dans les axes prioritaires qui ont été mis sur la table, j'aimerais en voir ajouter au minimum un et celui que j'aimerais voir ajouter c'est la Province, lieu de démocratie, lieu du débat politique, c'est la Province représentée par son Conseil, lieu d'actions, lieu de débats, lieu de décisions.

Le Conseil provincial est à la base de toutes les politiques menées par la Province de Liège et rappeler que tout commence ici et que tout ne fait pas que finir ici c'est tout à fait fondamental parce que sinon, on se cantonne à une Chambre d'entérinement et ma foi, nos beaux débats n'intéresseront, en définitive jamais que nous.

Moi, j'ai l'ambition et j'ai envie que nos débats intéressent davantage que les membres du Conseil, que les personnes qui composent cette Assemblée.

Donc, je crois et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'il faut essayer parfois de renverser un peu la donne et de dire que le lieu d'impulsion politique de la Province de Liège c'est au Conseil qu'il démarre, c'est le Conseil qui initie l'impulsion politique, ce n'est pas nécessairement le Conseil qui doit tout entériner une fois que l'impulsion a été donnée.

Donc, moi je voudrais que l'on rajoute que, une communauté de territoires, une communauté urbaine, c'est aussi un lieu de débats politiques et d'ailleurs les Communautés urbaines et de territoires Françaises, elles sont composées d'élus directs et donc, ou d'élus représentant et provenant des Communes mais il y a des débats essentiels là-bas et donc, les conférences de Bourgmestres, Liège Métropole etc, tout ça est fort bien mais il va falloir veiller à ce ces organes qui pour le moment ont été mis sur pied, je dirais faute de mieux, et bien puissent évoluer et puissent se transformer petit à petit en lieux de décisions composés d'élus directs ou de représentants des Communes moi je suis ouvert aux deux solutions mais qu'en tous cas, on se ménage la possibilité d'un contrôle et d'un débat démocratique sur l'organisation politique de la Province de Liège de demain et ça, je pense que c'est un axe prioritaire fort de rappeler que nous sommes là et que nous ne servons pas qu'à faire des débats à huis clos quand bien

même ils sont publics, il n'y a pas toujours grand monde pour venir nous écouter c'est toujours bon à rappeler.

Donc, voilà c'est le message que je voulais vous donner, quand je dis notamment que la SPI+ deviendra un lieu d'intelligence territorial, j'applaudis des deux mains, je suis entièrement d'accord mais la SPI+ comme les autres Intercommunales sont des organes qui dérivent de la Province et la Province n'est pas un organe qui dérive de ces différentes Intercommunales.

Rappelons-nous ça, gardons ça à l'esprit et travaillons, travaillons bien, travaillons avec de nouvelles compétences, travaillons aussi avec les compétences que nous avons et qui fonctionnent bien et je suis sûr que la Province de Liège, notre Institution sera le lieu central du développement de la démocratie de la métropole liégeoise de demain.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci M. CULOT.

J'invite Monsieur Gérard GEORGES. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GEORGES. – Merci Mme la Présidente. Une petite information de service d'abord qui n'a rien à voir avec la Province et nos travaux. J'ouvre la parenthèse : c'est la Russie qui organisera la coupe du monde en 2018, je ferme la parenthèse.

Madame la Présidente, Chers Collègues. Qu'il me soit permis, au nom du groupe socialiste de notre Conseil, de saluer l'excellente qualité du dossier intitulé : « La Province de Liège pour quoi faire ? », dossier qui est soumis depuis quelques jours à l'analyse de nos 10 commissions, dossier qui n'est pas un simple catalogue comme le déclarait il y a quelques instants notre collègue.

Incontestablement, nous sommes particulièrement fiers de pouvoir parcourir dans leur moindre détail, les multiples missions remplies par tous les fonctionnaires et par tous les enseignants de notre Province de Liège.

A la Province, on n'engage pas pour occuper un emploi, on s'engage pour exercer un véritable travail.

En Province de Liège, ce travail est toujours accompli avec ce souci d'améliorer le quotidien du million d'habitants de notre province.

Quelques soit le travail exercé, les autorités provinciales ont toujours considéré que chaque individu devait travailler dans un cadre de vie adapté, dans un travail qui lui sied idéalement, dans une ambiance positive qui ne peut qu'augmenter l'efficacité de tout un chacun.

Nous pouvons confirmer ce constat positif tous les jours. Pas plus tard que ce matin, nous étions à la Maison de la Formation ou à quelques uns nous avons pu faire ce constat positif.

La Province de Liège, pour quoi faire ?

Imaginons un instant que l'Institution provinciale est totalement gommée de la carte, qui, aussi bien que nous, pourrait faire ce que nous faisons ?

Certains partis envisagent cette situation car ils adorent le changement pour le changement mais ils ne savent répondre à la question de savoir qui fera quoi demain sans la Province.

Pour le groupe socialiste, c'est clair. Nous nous battons à tous les niveaux pour rappeler notre rôle et l'efficacité de notre travail dans de multiples domaines.

Mais le groupe socialiste n'est pas sourd. Il a compris que des efforts de réflexion doivent aboutir à une série de priorités communes à conserver pour nos 5 Provinces francophones.

Il a également compris qu'au sein de chacune de nos Provinces, nous devons faire preuve de bonne gouvernance en repérant les missions secondaires que l'on pourrait confier :

- soit à la Wallonie, oublions le vocable Région wallonne ;
- soit à la Communauté française ;
- soit à nos Communes.

Le groupe socialiste est également conscient du fait que tout évolue et notre province doit s'adapter à ces évolutions.

Comme je l'ai déjà annoncé souvent du haut de cette tribune, nous retiendrons que les axes prioritaires du groupe PS s'articulent en différents axes :

Un, l'enseignement, la formation et la promotion de la santé mentale et physique doivent continuer à nous être confiés.

Comme on l'a souligné en 6^{ème} Commission, pourquoi nous Province, nous obstinons-nous à préserver ces matières qui relèvent plus de la Communauté, sans vexer personne, j'observe depuis des années que l'enseignement subventionné est particulièrement bien organisé alors que de plus en plus souvent, l'Enseignement de la Communauté s'épuise de par une structure organisationnelle qui mérite d'être analysée, revue et corrigée.

Je n'ai pas dit que les Enseignants de la Communauté française sont moins bons que les autres mais j'affirme que la Communauté doit revoir l'organisation lourde qui lui est propre.

Faire de l'Enseignement de la Communauté française un véritable pouvoir organisateur, leur permettrait, je n'en doute pas un seul instant, de redevenir performant. Cette décision ne nous appartient pas bien sûr mais elle vaut la peine d'être évoquée ici.

Quand cette modification sortira ses effets, et seulement à ce moment là, nous pourrons franchement être acteurs de changement en créant une coupole des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel tout en respectant les prérogatives de chacun et particulièrement le respect des prérogatives de l'Enseignement provincial liégeois.

Quant à la formation, continuons à en faire un outil performant et moderne qui, à la demande de la Wallonie pourrait travailler en partenariat régulier et pluridisciplinaire.

Notre département formation pourrait aussi remplir le rôle d'ensemblier des différentes structures s'occupant de formation.

Un autre axe, c'est le Sport et la Culture doivent sans conteste faire également partie de nos axes prioritaires.

Quand on dit sport, je pense d'abord à l'éveil aux activités physiques qui doit intervenir dès le plus jeune âge. Il doit être un passeport santé accessible à toutes et à tous, tant dans le domaine scolaire que dans le domaine extrascolaire.

Nous ne négligerons pas également les initiatives qui permettront de développer les talents sportifs par la création de grands événements sportifs en Province de Liège et en mettant tout en œuvre pour défendre le dossier du Centre des sportifs de Haut niveau francophone en province de Liège.

A ce propos, je retiens ce qui a été annoncé par notre Député provincial Christophe LACROIX en 4^{ème} Commission, et j'encourage notre Collège provincial à persévérer en ce sens Liège, à mon humble avis présente un très bon dossier.

Quant à la culture, elle doit d'abord être vue par une série d'actions qui visent avant tout à l'épanouissement de l'individu.

Oui, je sais qu'aujourd'hui, on n'hésite pas à aborder la culture comme un facteur de développement économique d'une Province mais ne négligeons pas l'influence bénéfique de la culture prise dans le sens de l'épanouissement social de chaque individu.

Autre domaine, la santé et les actions sociales, elles seront développées dans le sens de différents objectifs à atteindre tel que le bien-être physique, mental et social de chaque individu et ce, dans un environnement d'une qualité irréprochable.

Une question qui fâche évidemment est celle de savoir si à l'instar de la Province du Luxembourg, nous devons nous battre pour maintenir nos institutions hospitalières alors que ce n'est pas, et de loin, notre premier métier.

Dans un premier temps, nous garderons cette activité mais dès que le législateur aura tranché, nous maintiendrons ou non notre établissement hospitalier psychiatrique.

Quatrième axe : le développement territorial durable pourra permettre à notre département économique de bien développer des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme par le biais d'actions fédératrices sur le territoire de notre Province.

La SPI+ qui est le bras opératif provincial économique de la Wallonie et pas simplement une intercommunale devrait obtenir toutes les garanties pour que Liège, capitale économique de la Wallonie, ne se contente pas de ce titre pour le fun.

Enfin Mme la Présidente, dernier axe prioritaire, cinquième axe prioritaire, il s'agit d'une part, les données qui relèvent de la supracommunalité en exerçant cette mission d'ensembliser qui est très régulièrement valorisé par notre Province et d'autre part, le soutien à nos Communes, on le dit souvent restera une de nos priorités des priorités.

En effet, à l'issue de chaque contact Collège provincial – Collèges communaux, une série de partenariats est listée et il serait, un jour, particulièrement intéressant de disposer de ces listings qui prouvent que le vocable : « Notre Province, Amie des Communes » n'est pas vain.

Voilà Mme la Présidente, le fruit des réflexions du groupe PS qui a mis en évidence 5 grands axes prioritaires à préserver pour notre Province de Liège.

Quant aux secteurs qui devraient être abandonné par notre Province de Liège, nous suggérons de ne se faire hara kiri trop vite.

De toute manière, si nous devons abandonner certaines matières, nous souhaitons que ces matières soient analysées, en toute confiance et en pleine harmonie par toutes les provinces francophones.

De toute manière, si ces changements devaient nous obliger à nous séparer de certains agents provinciaux, nous demanderons que le statut ou la convention des agents concernés fasse l'objet d'une protection sociale.

De toute manière, le groupe socialiste continuera avec le groupe MR à trouver les meilleures solutions pour notre province tout en appliquant fidèlement une règle d'or qui pourrait se résumer en ces quelques mots : « Celui qui renonce à être le meilleur, cesse d'être bon ».

Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci M. Gérard GEORGES.

J'invite M. DRION. Vous avez la parole M. DRION.

M. DRION (à la tribune). – Mme la Présidente, mes chers Collègues.

Débat essentiel parce qu'au-delà d'un peu de pommade, au-delà d'un peu d'inventaire, au delà d'un peu de plaidoirie du jeune Barreau, il est essentiel d'entrer dans le débat et je voudrais à cet égard, au nom de mon groupe, vraiment remercier et du fond du cœur, celles et ceux qui ont travaillé au quotidien, certainement dans un temps record pour nous présenter ce dossier et je remercie Mme la Greffière et ses collaborateurs et les experts.

Et n'ayons pas peur d'entrer dans le cœur du sujet. Nous ne sommes pas ici en train de nous faire plaisir en disant, demain matin la Province de Liège est la meilleure, demain matin la Province de Liège doit garder 92 % de ses compétences et vendre les 8 autres % contre autre chose.

L'intervention que je vais faire au nom du groupe CDH-CSP s'articule sur deux axes : Un, analysons rapidement le chapitre dit observations générales et puis deux, c'est l'objet de cet après midi, pardon de ce début de soirée même s'il fait froid en Russie et qu'Anderlecht a perdu hier, nous pensons bien qu'à Liège nous allons gagné, et donc le deuxième point qui est essentiel cet après-midi ce sont évidemment les amendements, si nous nous autorisons Madame et Messieurs les Députés, des amendements au dernier volet de l'excellent travail qui nous est présenté.

Alors, premier chapitre de mon intervention, quelques observations. J'ai déjà remercié celles et ceux qui ont travaillé.

Première observation générale, le cadre légal que vous reprenez d'ailleurs dans vos documents, nous sommes en présence d'une institution politique, gérée par des organes démocratiquement élus directement. Le Collège provincial au dernier chapitre du dossier qui nous est remis, le rappelle. Il nous paraît essentiel que dans les constatations générales de départ, ce principe soit rappelé.

En réalité, nous trouvons là une nouvelle confirmation de cette situation dans le projet de décret qui pourrait revoir le nombre de conseillers provinciaux et de députés provinciaux mais le maintien d'une assemblée élue directement renforce manifestement les liens entre les citoyens et la politique et il peut être rempart contre un certain centralisme.

Deuxième réflexion, et passons rapidement en revue un certain nombre de nos compétences.

L'économie, est-ce que les premiers travaux de la coordination provinciale ne confirment pas la nécessité de réorienter notre action dans le secteur. Nous pensons qu'il y a là, je vais dire matière à coordination, matière à précision dans votre document.

L'enseignement supérieur, nous n'allons pas ici refaire le débat sur l'enseignement supérieur, sa réforme, sa réorganisation. Oserions-nous dire dans de premières constatations que si un réseau d'enseignement s'est organisé en une seule Haute Ecole sur notre province, notre Province qui a réuni ces trois hautes Ecoles en une seule pourrait peut-être approcher la Ville de Liège qui a elle-même une Haute Ecole et voir comment peut-être ensemble avoir cette même Haute Ecole publique en Province de Liège.

Le logement, nous n'allons pas nous étendre. Je pense que nous sommes tous assez d'accord pour dire que la compétence pourrait nous échapper mais nous attirons l'attention sur le fait que si un autre pouvoir, Région wallonne par exemple, reprendrait

cette compétence, il ne faut pas oublier les AIS, leur organisation, leur financement, leur développement.

L'agriculture, nous pourrions avoir un long débat M. le Député rapporteur sur évidemment le CPL productions animales. Nous avons les outils les plus performants, oserais-je dire, de Belgique, en tout cas de Wallonie. Vous avez la faiblesse de penser que la Région wallonne pourrait les reprendre. Et si demain, nous avons subventionnement et / ou financement de ces outils ? Nous pourrions rester les meilleurs, les excellents. Nous ne les avons pas ces subventionnements ou ces financements et bien transfert mais en ayant les garanties de maintenir la pertinence, la qualité du développement des outils.

La santé et les affaires sociales, je reste dans quelques observations générales, et bien nous sommes déçus. C'est probablement un des seuls chapitre ou nous restons en présence d'un catalogue de missions, certainement intéressantes pour nos citoyens mais nous sommes dans une démarche de qualité et de performance et donc dans ces deux compétences, quelle est la pertinence de notre mission ? Quelle est la plus-value de notre mission ? Quelle est la cohérence de ces missions face aux compétences de la Communauté française ?

Ce qui m'amène au nom de mon Groupe, c'est la transition entre les constatations générales et des propositions d'amendements. Nous sommes dans un débat délicat. La Région wallonne nous demande de nous positionner sur des axes prioritaires mais la relation Région wallonne – Province est une chose, la relation Province – Communauté française – Fédéral en est une autre. Alors, on n'est pas plus malin qu'eux. On ne va pas se mettre à la place des Ministres communautaires ou fédéraux. On ne va pas se mettre à la place des Médiateurs, des Conciliateurs... j'ai vu récemment dans la Meuse de Débouchonneur... je dis ça pour détendre l'ambiance, nous sommes dans un débat essentiel.

Cela étant dit, nous n'allons pas amener de force ici le fédéral ou la Communauté française mais c'est quand même une approche non négligeable que sont la Santé et les Affaires sociales. Des missions évidemment essentielles pour nos citoyens mais comment articuler cela demain et donc si nous pouvions suggérer, comme le Collège provincial le fait dans ses conclusions, si nous pouvions suggérer à la Communauté française de s'ouvrir à notre réflexion, nous serions peut-être plus à l'aise sur ces compétences.

Cela pour m'amener au nom de mon groupe à faire très simplement, parce que je n'ai pas vraiment entendu cette fin d'après-midi des propositions d'amendements mais je vous en fais trois.

La première concerne les fiches économies et relations extérieures. Je lis bien dans la fiche économie qu'au niveau de la SPI+, on « abandonnerait » relations internationales, dont nous pouvons, pour ceux et celles qui siègent à la SPI+ bien comprendre de quoi il s'agit mais il faut peut-être bien s'organiser pour qu'au niveau de la Province, relations extérieures égale deux choses, un : toutes les chartes d'amitié, de collaboration, de relations, d'ambassadeurs de notre Province... se limitent peut-être aux pays de l'Union européenne.

Soyons raisonnables et raisonnés, des chartes au fin fond du monde, c'est bien sympathique, mais nous pensons que si nous voulons être à l'égard de nos pouvoirs supérieurs, un peu raisonnable, ces relations seraient dans le cadre de l'Union européenne maintenant évidemment vous le verrez dans le texte écrit. Maintenant vous verrez évidemment notre collaboration avec la Région wallonne et l'AWEX, pour tout ce qui touche évidemment des missions extérieures de plus grande amplitude.

Deuxième proposition d'amendement, c'est à la fiche formation.

Osons-nous être un peu ambitieux et conquérant à l'égard de la Région wallonne ? Nous étions effectivement ce midi dans un temps amical et convivial dans cette belle maison de la Formation à Seraing, étonnés par le fait qu'il y a combien de demandes de formations de base, de formations continuées pour combien de métier mais n'est-ce pas le bon niveau de compétence, tenant compte des attentes des entreprises, des milieux économiques et sociaux pour dire, en Province de Liège en tout cas, tout ce qui est la formation professionnelle (les métiers de base, les métiers continués, les formations continués) c'est une compétence provinciale. Nous pouvons apprécier de tout près les attentes des entreprises, les attentes des PME, les attentes des classes moyennes, les attentes des pompiers, ambulanciers... Nous rompons en tout cas au nom de mon groupe cette lance, ayons le courage non pas de dire : on se réduit un peu ! Non, ayons le courage de dire, qu'en Province de Liège, tout ce qui est attendu par tous les secteurs d'activités, nous sommes en capacité de coordonner la formation.

Troisième proposition d'amendement, à la fiche supracommunalité, soutien aux communes. Je pense que le reportage de Bordeaux peut être un exemple, mais regardons ce qui se fait en Flandre, même s'ils sont encore en nouvelle réflexion sur l'avenir des Provinces, qu'est-ce qu'il se fait dans les départements français... Et bien, ils ont une approche de planification de l'aménagement du territoire en ce compris la mobilité. Serions-nous iconoclastes, en disant, et bien les Provinces, en tout cas la Province de Liège, est l'opérateur de cette planification de l'aménagement du territoire et je vais un peu loin dans notre propos, dans cet aménagement, c'est aussi les transports en commun.

Voici trois propositions d'amendement au nom de mon groupe. Je suis certain que le débat va se poursuivre mais restons modestes, efficaces mais surtout ambitieux parce que demain nous ne devons pas être un outil détricoté, géré par une espèce de surpacommunalité peu représentative, il nous faut un outil démocratique, élu au premier degré et représentatif et proche du citoyen et pas trop éloigné des réalités du terrain. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci M. DRION.

J'invite Mme BONGARTZ. Vous avez la parole Mme BONGARTZ.

Mme BONGARTZ (à la tribune). – Madame la Présidente, Chers Collègues.

Je voudrais avant d'intervenir exprimer toute ma reconnaissance pour le soutien que la Province de Liège a accordé au cours des années dans les domaines comme la culture, le logement social, le tourisme, l'agriculture,... pour n'en mentionner que quelques uns, en Communauté germanophone.

Cependant, il n'a pas dû échapper à cette assemblée, que malgré l'accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège, les relations entre nous sont en quelque sorte tendues, car sujet d'attentes de réorganisation fondamentale depuis quelques années.

Dans ce contexte, et cela en conformité avec la position des trois autres partis traditionnels en Ostbelgien SP, PFF et CSP, ECOLO Ostbelgien est pour une reprise des compétences de la Province de Liège en Communauté germanophone.

Je pense que le temps est venu de formuler ces attentes de réorganisation. La Communauté germanophone est de plus en plus apte à gérer de manière auto-déterminante le destin de ses citoyens et pourrait – en respectant une période de panification transitoire, bien sûr suppléer la Province, qui en tant qu'instance intermédiaire entre le niveau fédéral, régional et communautaire d'une part, et les instances communales d'autre part, est considérée comme n'ayant plus vraiment sa raison d'être pour les matières en lien avec la Communauté germanophone.

Pour des raisons de langue, de culture et de proximité, la Communauté germanophone maîtrise mieux la réalité de sa population et de son territoire que la Province, qui même avec la meilleure volonté ne pourrai jamais atteindre ce niveau de maîtrise.

Une réorganisation n'exclut cependant pas des passerelles et de collaboration bien sûr.

En analysant les résultats du questionnaire adressé aux Communes de la Province de Liège, concernant les neuf communes de la Communauté germanophone, je constate que le taux de réponse de ces communes au questionnaire se situe à 16,6% soit la moitié du taux des communes de l'ensemble de la Province de Liège où le taux de réponse se situe à 31%. Cet exemple reflète le manque de connivence entre la Province et les acteurs en Communauté germanophone.

Votre présence bien sympathique et engagée lundi dernier au sein des Collèges communaux des cinq communes de l'Eifel (Burg-Reuland, Sankt-Vith, Amel, Büllingen et Bütgenbach) n'aurait probablement rien changé...

L'originalité d'ECOLO est la suivante : ECOLO veut une réorganisation autour de la Communauté de Communes, des instances supracommunales à l'échelle de bassins de vie. Selon les écologistes de la Communauté germanophone, celle-ci représente une ou même deux (nord et sud- de ces bassins de vie et elle est prête réellement de modèle pour la réorganisation des Provinces en Région wallonne.

La Communauté germanophone est sur son territoire la meilleure instance intermédiaire que l'on puisse imaginer entre le niveau fédéral ou régional d'une part et les communes d'autre part.

Une telle réorganisation des Provinces correspond parfaitement à la DPR sur laquelle, au gouvernement wallon, le CDH, le PS et les écologistes se sont mis d'accord en début de législature.

Cette réorganisation stipule de faire évoluer l'institution provinciale en communautés de territoires pour mieux générer des intérêts supracommunaux et déconcentrer les missions régionales.

La reprise des missions de la Province par la Communauté germanophone sur son territoire...

(Sonnerie)

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une erreur, vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BONGARTZ. – Je prends ma phrase. La reprise des missions de la Province par la Communauté germanophone sur son territoire, en les organisant autour de deux bassins de vie, par exemple, serait une parfaite démonstration de cette réorganisation.

J'espère avec mes amis écologistes francophones qu'on osera plus que des réformattes et un toilettage de surface. La crise institutionnelle fédérale démontre la nécessité de revoir les fondements d'une organisation qui a dû répondre aux besoins d'une époque. Le monde change, cette époque est révolue.

Pour passer le cap, le transfert des missions de la Province à la Communauté germanophone et l'adaptation de celles-ci en son sein, pourrait être un bon signal et un bon exemple.

Je vous appelle vivement à une collaboration constructive pour aller dans le sens voulu.

Je vous remercie pour votre attention. Ich danke für ihre Aufmerksamkeit !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci

J'invite Mme LEJEUNE. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme LEJEUNE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

J'aimerais rebaser un petit peu mon intervention sur ce qui a constitué le cadre de la réflexion évidemment sur les enjeux de la Province et de son avenir, c'est la Déclaration de politique régionale puisque, on le voit dans l'ensemble du travail qui est exemplaire et que je, il ne faut pas oublier, je félicite déjà toutes les personnes qui ont participé à ce travail, tout l'ensemble du comité, le Collège parce qu'il y a vraiment de grandes avancées évidemment dans ce document.

Donc, pour en revenir à cette DPR, c'est bien la DPR qui a été suivie dans le cadre de ce travail, donc, on voit que l'objectif de la DPR c'est de faire évoluer la Province vers une Communauté de territoires adaptée comme entité de gestion des intérêts supra-communaux, de pilotage des politiques des Intercommunales, de soutien aux politiques communales et de déconcentration de missions régionales et communautaires plus stratégiques ici.

C'est sûr que je me réjouis évidemment de cet objectif et encore plus que nous fassions le nôtre au sein de la Province, donc le fait d'évoluer vers une Communauté de territoires et en tant ici que plus municipaliste on va dire, j'accueille évidemment fortement ce projet puisque je vis au quotidien le fait de mener des dossiers qui dépassent les limites vraiment territoriales et pourtant les mêmes que sur notre territoire.

Comme vous le savez, à Verviers nous avons, nous menons et nous allons bientôt construire un centre commercial et bien il est assez fou de voir qu'il n'y a pas une politique supra-communale pour soutenir ce type de projet et surtout évaluer que ce projet puisse être fait dans une certaine Commune et pas dans d'autres.

Nous nous sommes retrouvés à voir fleurir à d'autres endroits des centres commerciaux et il me semble que s'il y avait une politique globale à un niveau intéressant comme celui de la Province, on pourrait plus facilement dire c'est à tel endroit que doit se développer un certain pôle commercial d'un certain type, pas à un autre ou d'autres priorités comme on le voit à Lille notamment où Lille en Communauté urbaine a développé une série de grands projets sur son territoire mais n'en n'a pas oublié les Communes qui sont complémentaires à elle comme Villeneuve d'Ascq ou autre, pour leur développement local, le centre ville également.

Donc, dans la DPR on voit que notre avenir est en deux étapes dirons-nous, le premier ce réaménagement des compétences, la mise en place de certaines collaborations aussi avec les Instances pour réaménager ces compétences, fixer nos axes prioritaires, fixer les compétences à abandonner parce qu'on considère qu'elles sont mieux gérées par d'autres Instances, c'est tout à fait le principe de subsidiarité, c'est tout à fait le principe de cohérence réellement et deuxièmement, semble-t-il, c'est plutôt le volet institutionnel, la transformation elle-même de la Province en Communauté de territoires.

Là où je suis un peu plus déçue en tant que municipaliste et aussi en tant que Conseillère provinciale, c'est qu'on ne nous donne pas la possibilité de se donner les compétences complémentaires dans cet objectif de Communauté de territoires.

Il y a des ouvertures à des collaborations sur des projets plus stratégiques mais qui pour moi ne sont pas claires, on reste plus dans des compétences spécifiques et non dans des compétences générales que l'on pourrait s'approprier.

Donc, c'est dans ce cadre incomplet me semble-t-il de la DPR que le travail a été mené ici, c'est le travail qui nous est soumis.

Par rapport d'abord aux missions prioritaires à déterminer, là je dis chapeau, je pense que c'est vraiment un travail qui était attendu, en effet, comme l'a dit mon collègue Fabian CULOT, c'est un travail que je salue, il y a des avancées réellement parce que l'on se permet d'une certaine façon de, sans les avoir, de flirter avec certaines compétences d'instances supérieures de manière à mener au mieux et mieux encore nos missions provinciales mais je me posais la question : est-ce qu'on ne pouvait pas se permettre, en tant que Province puisque dans un sens, qui détermine notre avenir, c'est nous-mêmes, d'aller peut être un petit peu plus loin.

J'en parlerai à travers trois exemples : il y a d'abord cet axe prioritaire qui est important, qui est vraiment bien développé qui est le développement territorial durable. Donc, en effet, avoir un rapprochement de l'économie, du tourisme, de l'agriculture pour avoir une politique structurante et cohérente de développement économique durable du territoire provincial et du milieu de vie de ses habitants, c'est évidemment un gros projet, une belle priorité qui est mise en avant comme cela.

On voit qu'au niveau économique, la SPI+ veut essayer d'aller plus loin, elle le fait déjà d'ailleurs avec des notions d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de services, bien entendu c'est important, qu'au niveau du tourisme, la Province veut avoir un rôle vraiment fédérateur et au niveau de la politique agricole, un rôle d'opérateur mais pourquoi ne pas s'avancer alors à aborder le développement commercial, le but de mon intervention évidemment y est lié ou la mobilité dans son entièreté, deux compétences qui sont évidemment tout à fait stratégiques et prioritaires dans un développement économique durable comme on le précise ici dans notre axe prioritaire.

Je pense que ce serait cohérent quand on veut être une Instance qui fait aussi de la supra-communalité pour demain et je reprends l'exemple de Lille où, en effet, cette compétence est aussi gérée par la Communauté urbaine et c'est une bonne chose pour ne pas, au niveau mobilité, au niveau aménagement du territoire, au niveau développement commercial ne pas avoir des erreurs, voir se développer des projets similaires à quelques kilomètres d'intervalle.

Deuxième exemple, c'est au niveau plus spécifiquement de la supra-communalité et du soutien aux Communes. Il y a tout un volet qui est à saluer, c'est le fait qu'on met l'accent sur beaucoup plus de collaborations avec les communes, beaucoup plus de soutiens aux Communes et ça moi, je ne peux que m'en réjouir bien évidemment mais on parle alors de deux projets plus spécifiques où là, on aimerait se saisir de cette compétence, c'est le tram, c'est une bonne chose parce qu'on a toujours dit qu'il fallait que cette Instance en parle et le centre sportif de haut niveau.

Alors là, je dis : pourquoi ces compétences spécifiques et pourquoi pas la compétence plus globale, plus générale en la matière puisque des projets de ce type là, il peut s'en présenter dans d'autres Communes, dans d'autres arrondissements et peut être que la Province aurait à essayer d'harmoniser cela, à se prononcer là-dessus.

Je soulignerais dans ce volet supra-communalité l'importance d'accentuer le soutien à certaines politiques en énergies et en environnement et notamment à l'Agenda 21.

Par rapport à l'Agenda 21, je pense que pas mal de Communes essayent, en tous cas nous on va tenter la démarche de l'Agenda 21 local et je me dis que, à ce niveau là, il serait peut être utile d'avoir une réelle collaboration avec la Province parce que ce n'est pas une étape facile et chacun qui élabore son Agenda 21 local, chacun dans son coin, ça n'a pas beaucoup d'intérêt si la Province fait le sien en plus, je pense qu'il y aurait moyen

d'avoir une cohérence entre les différents Agenda 21 et peut être que le travail soit un peu mâché par la réflexion qui est faite au niveau provincial.

Troisième exemple, je pense qu'on aurait pu aller plus loin, c'est au niveau des politiques abandonnées. Il est clair qu'un moment il faut faire un tri et que ça ne sert à rien de garder les choses qui peuvent être faites à d'autres niveaux de pouvoir mais, de nouveau dans une optique de supra-communalité, dans une optique d'efficacité, de subsidiarité qu'on doit avoir demain dans cette nouvelle structure de la Province, est-ce que, au niveau logement, au niveau patrimoine, on ne pourrait pas s'avancer dans d'autres compétences, dans d'autres missions en l'occurrence liées à cette supra-communalité ?

Il est clair que les missions que l'on a aujourd'hui dans ces deux domaines là ne sont peut être, en effet, plus très sexy et plus très importantes parce que d'autres le font très bien, par contre, ne pourrait-on pas avoir d'autres missions demain quand on voit que la politique du logement au niveau communal est parfois assez difficile, certaines Communes ou Villes plus importantes supportent tout le volet insalubrité de logements, marchands de sommeil, tout le volet social qui y est lié et d'autres Communes, à côté, ne rencontrent pas cette problématique et là, on se dit qu'on aurait parfois besoin d'une instance supra-communale pour essayer d'avoir une meilleure répartition en la matière.

Voilà, ce sont des idées en vrac mais je me dis est-ce que ça ne mériterait pas la réflexion, pareil au niveau patrimoine où c'est souvent la croix et la bannière pour essayer de mener à bien la réfection d'un bâtiment d'importance, peut être que là, la Province pourrait être pilote en déterminant son patrimoine prioritaire éventuellement.

Donc, voilà, j'ai envie de croire réellement au travail qui a été réalisé, en son application, au bienfait de ces grands projets, de ces améliorations de nos missions provinciales qui sont sur la table aujourd'hui, notamment aussi les missions supra-communales bien entendu.

Je me dirais que si on a la possibilité, j'aimerais qu'on puisse essayer de se saisir, si on ne sait pas saisir d'autres compétences, qu'on puisse au moins, via des projets plus spécifiques, essayer de légalement pouvoir se saisir régulièrement de dossiers spécifiques prioritaires comme on veut le faire ici pour le tram ou pour le sport de haut niveau, l'infrastructure de haut niveau.

Qu'éventuellement, la Province essaye de se donner une compétence par rapport à ça et par rapport à des projets plus spécifiques alors, important pour l'ensemble de son territoire.

Voilà, je terminerai par une petite question qui n'a rien à voir, qui est dans le texte mais qui est plus spécifique, c'est simplement par rapport à l'abandon de la compétence des cours d'eau, qui me semble logique en effet, je me demandais : quid de l'avenir au niveau de la participation de contrats de rivière, qui est importante pour moi tant présidente d'un contrat de rivière, je voulais savoir si c'était quelque chose qui resterait dans le giron de l'environnement provincial ou pas ?

Je pense que ce serait intéressant quand même de pouvoir continuer à intervenir dans cette politique. Voilà une petite réflexion. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci Mme LEJEUNE.

J'invite maintenant M. SOBRY. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SOBRY (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les représentants du comité scientifique.

Je ne vais pas être très long, je vais aller un peu dans le même sens que Fabian CULOT. Il a dit tantôt que quand il y a une opportunité, il faut la saisir, Gérard GEORGES nous a dit tout évolue, Dominique DRION, on n'est pas ici pour nous faire plaisir, mais non, je crois qu'on est ici pour préparer l'avenir.

Alors là, en parlant d'avenir, c'est un peu à contresens de ce que nous a dit Madame BONGARTZ que je vais aller parce que si je regarde l'avenir et si je me demande quel va être le territoire wallon de demain, mais je regarde que de Lille qui a été beaucoup évoqué par Catherine LEJEUNE, juste qu'à l'Est de la Belgique, il y a là un no man's land sans grosse ville capable d'agglomérer toute une agglomération autour d'elle.

Lille le fait, la métropole de Lille rayonne largement au-delà de Lille, elle rayonne jusque la Wallonie, jusque Mons. Elle rayonne jusque Courtrai, elle rayonne jusque Gand, nous sommes en Flandre, nous ne sommes plus en Wallonie, on a changé de langue.

Et bien, je voudrais que l'on pense ici peut être dans cette assemblée aussi à la particularité unique de la Province de Liège qui est aux confins de deux frontières, l'une avec les Pays-Bas, au Nord, l'autre avec l'Allemagne, à l'Est et je dirais même une quatrième avec le Luxembourg au Sud-Est qui n'est pas vraiment très loin et je me dis que si l'on se place dans une ville du territoire à ... il y aura probablement toujours la Communauté urbaine de Lille et il y a place, en Wallonie, pour une autre Communauté urbaine.

Et cette Communauté urbaine, je pense qu'on peut la faire, on peut la faire avec Maastricht et on peut se demander aussi où elle sera, si elle s'installera à Aachen, si elle s'installera à Maastricht ou si elle sera à Liège.

Alors là, je pense qu'il y a peut être une place à prendre, une ambition nouvelle à donner à la Province de Liège et ça, aucune des autres Provinces wallonnes ne bénéficient de cette spécificité.

Même la Province de Luxembourg ne peut pas imaginer demain à avoir la métropole du Sud-Est de la Belgique, cette métropole elle se trouvera nécessairement en France, appelez-la Nantes-Metz, appelez-la Nancy, voire à Luxembourg mais certainement pas dans la Province de Luxembourg.

Par contre, nous, nous avons cette opportunité de le faire, de le faire avec la Communauté germanophone Madame BONGARTZ et bon, peut être que là, je m'écarte de la DPR, la fameuse DPR mais vous m'excuserez, je n'ai pas la faiblesse de considérer que la DPR représente l'évangile et que l'on doit nécessairement rester coulé dans la DPR et dans ce qui a été imaginé, en quelques semaines, à la va-vite, en 2009 et que là, on a défini l'avenir pour 20 ans.

C'est Gérard GEORGES qui disait Liège ne doit pas être capitale économique pour le fun et bien non, nous ne devons pas être capitale économique de la Wallonie pour le fun, je pense qu'il y a un avenir pour toute la région liégeoise et Liège doit probablement être à côté de Lille, à côté de Bruxelles et vraisemblablement à côté d'Anvers, au Nord, une des trois métropoles qui pourrait voir le jour en Belgique.

Je souhaiterais que dans les conclusions du rapport en entrouvre cette porte nouvelle vers quelque chose qui prépare l'avenir, qui n'est pas confiné dans des

compétences actuelles de la Province etc, qui n'est pas l'examen strict des compétences de la Province, qui n'est pas le travail remarquable qui a été fait par tous les Services, par le comité scientifique etc mais qui va peut être un peu au-delà, qui analyse peut être un peu plus loin ce que l'on peut faire et ce que j'ai évoqué pour Lille, c'est aussi ce qui se passe à Bordeaux, le rayonnement de Bordeaux est exactement le même, on l'a vu en début de séance, je crois qu'on peut faire cela aussi au départ de Liège.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS

Séance du Conseil provincial du 16 décembre 2010

1. Intervention de Mme la Présidente (p. 54 à 55)
2. Rapport du Bureau par M. SOBRY (p. 56)

Mme la Présidente

Cette séance du Conseil provincial est assurément l'une des plus importantes de l'année et peut-être même de la législature puisque nous nous prononcerons officiellement, dans quelques instants, sur ce que devraient être, selon nous, les missions prioritaires de la Province de Liège pour les prochaines années.

Cela implique que chacun d'entre nous prenne pleinement conscience des enjeux pour notre institution provinciale comme ce fut déjà le cas durant le long cheminement, d'aucuns en d'autres temps et en d'autres lieux auraient peut-être employé l'expression de « longue marche » pour témoigner de l'opiniâtreté dont vous avez fait preuve, (long cheminement) qui nous a conduit jusqu'à aujourd'hui où il vous est demandé d'accorder votre soutien à la proposition du Collège provincial concernant les axes prioritaires de la Province de Liège s'inscrivant dans la première étape de la réforme des provinces qui précède celle qui redéfinira, par une modification de la Constitution, le nouveau cadre de l'institution et le devenir de son autonomie fiscale et de son assemblée.

Pour illustrer ce long cheminement de nos travaux, permettez-moi de vous en rappeler quelques rétroactes.

Un premier document de travail sur le thème « La Province de Liège » pour quoi faire ? » vous avait été transmis le 14 octobre en vue d'un premier débat au sein de notre Assemblée le mardi 19 octobre, lequel document de travail très complet déjà, avait été établi par les Services de Mme la Greffière avec la collaboration d'un Comité scientifique.

Pour rappel, lors de cette séance, plusieurs de nos collègues se sont exprimés à la tribune, pour nous donner quelques pistes de réflexion ponctuées le vendredi 22 octobre par une réponse de notre Député provincial-Président.

Je vous rappelle aussi notre séance spécifique sur le thème des missions prioritaires qui s'est tenue le 02 décembre dernier. A cette occasion, un nouveau document vous a été remis après la séance du Conseil du 25 novembre. Ce document était en fait le document initial, revu, corrigé et complété où ont été intégrées les interventions de nos collègues et du Député provincial-Président sur ce dossier en séances des 19 et 22 octobre ainsi que les propositions arrêtées par le Collège en sa réunion du 25 novembre dernier.

Ce document avait pour objectif de permettre un débat au sein du Bureau du Conseil pour les matières relevant de ses compétences et au sein de l'ensemble de nos commissions dans le cadre également de leurs compétences. Ceux-ci se sont réunis du lundi 29 novembre au mercredi 1^{er} décembre 2010.

Lors de notre séance spécifique du 2 décembre, nous avons entendu les rapporteurs venus relater à la tribune, les résultats des travaux menés au sein du Bureau et de nos commissions, nous avons également entendu deux experts membres du Comité scientifique pour nous expliquer les missions de ce Comité scientifique ainsi que la méthodologie empruntées pour les différentes parties du travail et nous avons également visionné un reportage sur la mission effectuée à Bordeaux dans le cadre de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.

Sont intervenus à la tribune plusieurs membres de notre Assemblée, représentant nos 4 groupes politiques pour nous faire part de leurs avis et remarques et je rappelle qu'à cette occasion, 3 amendements ont été déposés.

Le Collège provincial en sa réunion du 09 décembre a pu analyser les interventions et les amendements déposés.

Je rappelle également qu'une réunion des chefs de groupe a eu lieu le jeudi 09 décembre, après la séance thématique pour entendre les précisions complémentaires et toutes les explications utiles du Collège quant à un nouveau document à transmettre aux Conseillers le lendemain soit le 10 décembre, ce document reprenant les suggestions initiales du Collège auxquelles ont été intégrées, d'une part, des précisions du Collège pour répondre à certaines interventions en séance du 02 décembre et, d'autre part, les 3 amendements déposés par le groupe CDH-CSP en cette même séance.

Je tiens à préciser que cette réunion des chefs de groupe fut particulièrement constructive.

Le Bureau du Conseil, en sa qualité de commission compétente, s'est réuni le lundi 13 décembre et ses membres ont été informés des amendements déposés par le groupe ECOLO le jour même.

Ceux-ci ont fait directement l'objet d'une analyse, et il a été demandé à Mme la Greffière provinciale de préparer un nouveau texte qui prend en compte les propositions du groupe ECOLO. Le texte a été présenté à une nouvelle réunion du Bureau qui a eu lieu ce jour à 14 heures 30, réunion tout à fait positive puisque les 4 groupes politiques de notre Assemblée ont marqué leur adhésion au texte proposé et avalisé ainsi, au consensus, les missions prioritaires de notre Province telles qu'elles seront proposées par notre Conseil provincial au Gouvernement wallon.

J'invite à présent à la tribune le rapporteur M. Roger SOBRY pour vous relater les travaux de notre Bureau.

Rapport du Bureau par Monsieur SOBRY

La détermination des axes prioritaires de notre Province a fait l'objet d'un long processus basé sur une large enquête de consultation, sur une analyse scientifique des résultats, sur un travail systématique et obscur de l'ensemble des services provinciaux pour finalement aboutir au document volumineux que chacun d'entre nous a eu l'opportunité de parcourir, d'approfondir, d'amender ou de compléter à l'occasion de la séance du 2 décembre dernier.

C'est une démarche unique à travers toute la Wallonie.

Fort de l'apport de chacun des groupes de notre assemblée, le Collège a intégré au mieux les souhaits de chaque groupe dans un nouveau document synthétique qui a été soumis au Bureau du Conseil ce lundi 13 décembre qui s'est tenu au salon Louis XVI qui exceptionnellement remplaçait la salle des gardes.

Est-ce l'intimité du salon Louis XVI qui a inspiré un véritable climat de collaboration franche et cordiale entre tous les membres de tous les groupes politiques pour dégager une rédaction commune qui permette de voter ce document à l'unanimité ?

Toujours est-il que, chacun à son tour, sous la houlette de Madame la Présidente, et avec les conseils éclairés de Monsieur le Député Président, est intervenu, chaque fois pour faire progresser le texte en tenant compte des remarques introduites par le groupe Ecolo, en vert dans le texte.

Vous détailler le chemin parcouru en une heure, avec toutes les interventions me prendrait beaucoup de temps pour finalement aboutir à vous expliquer pourquoi tel mot a été préféré à un autre, pourquoi tel paragraphe est finalement logé dans le 5^{ème} axe plutôt que dans le 4^{ème}. Le résultat est là.

La rédaction semi-définitive a été confiée à une plume avertie et le document a été réexaminé par le Collège ce matin et par le bureau il y a quelques minutes. Le texte qui vous est soumis est le fruit de ce long travail de fourmi, « travailleuse » comme chacun sait.

C'est un beau travail qui fait l'unanimité des groupes politiques parce qu'il prend en compte la quasi-totalité des avis exprimés le 2 décembre dernier en séance public et qu'il profite d'un certain nombre d'améliorations dégagées par le Bureau sur base de certaines modifications proposées par le groupe Ecolo.

Toutes celles-ci n'ont pas été retenues mais chacun a bien compris pourquoi telle modification proposée était inopportune ou n'était pas la plus judicieuse et pourquoi telle autre permettait en simplifiant le document d'en améliorer la qualité et la portée.

Le bureau de ce jour qui s'est réuni avant le Conseil a pris trois décisions :

1. Il a adopté le rapport présenté par consensus
2. Il a décidé que celui serait le rapport du Conseil en remplacement du rapport du Collège
3. Il a unanimement félicité l'ensemble des membres des services provinciaux qui, chacun à leur niveau, ont permis la finalisation de document sous la direction de la Greffière.



Proposition du Conseil provincial

PROPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL

Introduction

1. Rappel

Pour rappel, le présent document comporte, entre autre :

1° Le tableau d'analyse des missions provinciales :

Afin d'évaluer les missions provinciales, le comité scientifique a jugé indiqué de concevoir et faire remplir (par l'administration) un tableau rassemblant un maximum de données objectives¹. Ce tableau permet, de par les différents constats qu'il porte, de fournir des éléments propices à la définition des axes prioritaires correspondant aux spécificités propres à la Province de Liège.

Le tableau :

1. détaille l'ensemble des activités qu'elle exerce
2. caractérise ces activités afin de pouvoir porter sur elles un regard critique.

Chaque colonne porte un intitulé dont le sens est explicité dans le point « Méthodologie ».

2° Les commentaires des directions générales sur chacune des activités :

Ce document présente, dans la partie détaillée par les Directions générales et pour chaque secteur :

1. toutes les explications destinées à comprendre les informations reprises synthétiquement dans le tableau ;
2. en dernière partie, les conclusions du directeur général quant aux axes prioritaires.

¹ Le lecteur doit avoir en tête le délai extrêmement court (13 semaines) disponible pour la réalisation de l'ensemble du travail (tableau et commentaires) et donc la limitation aux informations pertinentes essentielles.

2. Procédé

L'objectif assigné est de permettre l'analyse des politiques provinciales actuellement menées, afin d'en tirer les axes prioritaires sur lesquels la Province accentuera ses efforts.

Ainsi, sur base de l'examen et de l'appréciation des données lui fournies, le Collège provincial a procédé à une classification de chacune des activités suivant quatre types particuliers :

- les activités dites « prioritaires » : les activités qui se trouveront regroupées au sein des axes prioritaires de la Province de Liège tels que sollicité par la déclaration de politique régionale.
- les activités dites « en continuité » : les activités actuellement réalisées par la Province de Liège mais non considérées comme prioritaires. Cette classe est intermédiaire entre les activités prioritaires et les activités à abandonner : s'il s'avère utile de les continuer ou de les arrêter au regard de discussions ultérieures, des requalifications seront possibles ;
- les activités dites « à abandonner » : les activités qui se montrent, après analyse, ne pas ou plus correspondre à un besoin, qui ne sont pas développées, comme le veut le principe de subsidiarité, au bon niveau de pouvoir, ou encore que la Province de Liège ne souhaite plus exercer.
- Les activités dites « nouvelles » : les activités, qui par demandes des publics cibles ou de l'actualité sont des activités qui devraient dans un esprit d'efficacité, de cohérence et de subsidiarité être développées au niveau provincial.

Cette distinction est renseignée, par mission, sous la forme d'un tableau comprenant, lorsque cela s'avère utile, un commentaire spécifique et précisant notamment la nature du soutien aux communes apporté par l'exercice de l'activité concernée.

Enfin, pour toute activité identifiée comme prioritaire, il est indiqué l'axe auquel elle est intégrée tenant compte de rapprochements dont le fondement et le détail seront explicités ci-après.

PROPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL

Classification des activités

LAÏCITE ET CULTES

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect		Non
Interventions financières dans les dépenses de l'établissement d'assistance morale du conseil central laïque de la Province de Liège et des services d'assistance morale reconnus sur le territoire				X					X					
Interventions financières dans les dépenses des cultes orthodoxes				X					X					
Interventions financières dans les dépenses des cultes islamiques				X					X					

CULTURE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supra-communauté	Direct	

Favoriser et dynamiser l'accès à la culture dans toutes ses formes par l'organisation d'activités et le soutien à des projets ou manifestations spécifiques	Développement culturel (éducation permanente)	X									X	X			II
Subsidiation, centre culturels, subventions grandes institutions (Opéra, OPLG, Théâtre de la Place, Maison du Jazz), subvention institutions reconnues, petites subventions associations de proximité (semestriels), aides ponctuelles aux projets sur dossier		X						X				X			II
Musique	Tournées Art & Vie, Ca Balance pas mal	X					X	X					X		II
	Structuration d'un réseau de lieu de répétitions				X					X					II
Théâtre	aide à la création théâtrale contemporaine, Odyssee théâtre	X										X			II
	Théâtre Jeune public (Rencontres de Huy, diffusion de spectacles, Théâtre dialecte wallon et germanophone, rencontres, concours de littérature, Festival Marcelle Martin	X				Actions rapatriées du service Jeunesse	X					X			II
Arts plastiques, Y a pas d'Lézarts, Triennale d'art contemporain, Biennale internationale du Design, Exposition d'art contemporain Jehay		X					X					X			II
Expression artistique, Centre d'expression et de créativité, Atelier Les Croisiers			X				X	X					X		
Valorisation et conservation du patrimoine historique et culturel, notamment par la gestion du Musée de la Vie wallonne, et mise en valeur d'activités et/ou d'expositions organisées ou soutenues par la Province	Musées, expositions	X											X		II
Conservation : collections (conservation, gestion, prêt), formations pédagogiques (restauration, communication, histoire, langues dialectales, médiation, muséographe), Centre de documentation, Réseaux musées		X				X	X	X					X		II
Développement culturel : Activités - visites scolaires, pour seniors, tout public, Expositions, conférences, colloques, spectacles		X				X	X	X				X			II
Favoriser et promouvoir l'accès à la lecture et aux multimédias à destination du plus grand nombre	Lectures publiques, bibliothèques et médiathèques	X									X	X			II
Bibliothèque CENTRALE/PRINCIPALE		X				X					X	X			II
Bibliothèque LOCALE		X					X					X			II
Bibliothèque ITINERANTE		X				X	X				X	X			II
RESEAU ALEPH		X				X					X	X			II
Gestion et valorisation du château de Jehay	Château de Jehay	X										X			II
Développement d'un secteur formation/action à la médiation visant notamment les publics jeunes		X				Ces nouveaux axes de travail découlent du reprofilage du secteur Acte jeune du service jeunesse	X				X	X			II
Organisation d'une cellule de développement des réseaux d'opérateurs culturels au plan supra communal					X		X				X				II

DEVELOPPEMENT DURABLE

						Type de compétence			Soutien aux communes			AXE		
ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITÉ	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct		Indirect	Non
<p>Informer sur les matières relatives au Développement durable (biodiversité, environnement, mobilité, eau, gestion des déchets et de l'énergie,...), former les personnes ressources, relayer l'information et promouvoir les actions provinciales en cette matière. Réalisations de projets spécifiques.</p>	SPIE ²	X				En référence à la DPR (p256) - Soutien aux Communes en matière d'information et de conseil en matière d'énergie.	X				X			IV
<p>Coordination provinciale: * pour l'aménagement d'infrastructures en matière de mobilité (parkings Ecovoiturage, * pour l'aménagement des structures au niveau de l'ensemble du territoire provincial, (étude stratégique en terme de mobilité durable, coordination, cohérence territorial, maîtrise de l'ouvrage).</p>	Mobilité				X	<p>La DPR évoque le rôle supracommunal des Provinces + à la demande des Communes (2/3 des Communes ont répondu favorablement au projet des parkings de covoiturage).</p> <p>Coordination provinciale dans le cadre de la mise en place d'un réseau structurant sur l'ensemble du territoire de la Province de Liège,</p>	X	X	X	X				IV

ECONOMIE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUE	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Supracommunauté	Direct	Indirect	

Soutien au développement économique en Province de Liège, par la mise en œuvre d'infrastructures publiques, le développement de projets immobiliers, l'organisation d'actions d'animation économique ciblées, la recherche et l'activation des partenariats internationaux	SPI+					Intercommunale dont les 84 communes de la province sont membres au côté de la Province de Liège (majoritaire)							
Zones		X					X		X	X			IV
Bâtiments		X					X			X			IV
Immobilier communal		X				La SPI+ met un ensemble de compétences intégrées (technique, recherche de subventions, suivi administratif complet) à disposition des communes pour réaliser des projets qui, pour elles, sont exceptionnels	X			X			IV
Services immatériels			X			Services délégués par la SLC via l'ASE (agence de stimulation économique)		X		X			
Relations internationales				X			X					X	
Intelligence territoriale					X	Intégration des notions aménagement du territoire, infrastructures et services (dont veilles et benchmarking) en vue de faire du bassin de vie que constituent les 84 communes de la province de Liège un territoire durable qui se différencie des autres par la connaissance par les collaborations entre acteurs publics et privés, par le partage d'info qui existe entre eux et le lancement de projets structurants etc, en vue d'en faire un territoire intelligent et reconnu pour demain	X			X	X		

ENSEIGNEMENT

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITÉ	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect		Non
Organisation d'un enseignement secondaire de type technique de transition, technique de qualification et professionnel	Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (technique de transition, technique de qualification et professionnel)	X				Grâce à l'expérience acquise depuis des dizaines d'années en la matière, chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation d'un enseignement secondaire de type technique de transition, technique de qualification et professionnel. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I
Organisation d'un enseignement secondaire de type général	Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (général)	X				Chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation d'un enseignement secondaire de type général. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I
Organisation de formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier, et accueil, encadrement et accompagnement des élèves en vue de définir un parcours individualisé d'insertion socioprofessionnelle	Enseignement secondaire en alternance	X				Chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation d'un enseignement secondaire en alternance par des formations adaptées aux besoins des entreprises pour favoriser autant que possible le redéploiement économique. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I
Conception et mise en œuvre de formations continuées à destination des adultes, répondant à des besoins personnels ou organisées à la demande d'entreprises dans le cadre de convention et partenariats	Enseignement de promotion sociale	X				Grâce à une longue expérience en la matière, chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de la mise en œuvre de formations continuées à destination des adultes dans le cadre d'un enseignement de promotion sociale. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I
Organisation d'études d'adaptations sociales et professionnelles ainsi que d'études professionnelles et techniques compatibles avec les difficultés spécifiques aux adolescents physiquement handicapés	Enseignement spécialisé	X				Chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation d'un enseignement professionnel et technique spécialisé. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I
Organisation d'un enseignement supérieur de type court (Bachelier) et de type long (Master) proposant des formations qui conjuguent théorie et pratique et qui visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi	Enseignement supérieur non universitaire	X				Grâce à une longue expérience et une rationalisation en une seule Haute Ecole, la plus importante de la Communauté française, chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation d'un enseignement supérieur non universitaire. Incontestablement, la Province de Liège exerce dans ce domaine une mission supracommunale.	X			X				I

FORMATION

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Disconcentration "pour compte de"	Supra-communauté	Direct		Indirect
Assurer les cours de Sciences administratives et la formation continuée du personnel des pouvoirs locaux et provinciaux, développer et mettre en application les plans de formations continuées du personnel provincial	Ecole des sciences administratives et de formation continue du personnel des administrations locales	X					X		X	X			I
Assurer la formation des gardes champêtres particuliers, des agents communaux chargés de constater les infractions administratives, des gardiens de la paix, et la formation de base des cadres de base et moyen de la police intégrée, structurée à deux niveaux, locale et fédérale (aspirant agent, inspecteur et inspecteur principal de police) et certaines formations fonctionnelles, de promotion et continuées	Ecole de police	X					X		X	X			I
Assurer la formation aux brevets, certificats et attestations des membres des services publics de secours pour la Province de Liège Assurer, ainsi que le déploiement d'un plateau technique de formation pratique en partenariat avec le privé.	Ecole du feu	X					X		X	X			I
Initier, à travers l'Ecole des cadets, des jeunes « cadets » à la lutte contre le feu et à la prévention de l'Incendie.	Ecole des cadets	X					X		X				I
Assurer les formations de base et permanente des secouristes-ambulanciers, la formation et/ou le recyclage, à la demande d'établissements publics ou privés, de toute personne impliquée dans la dispensation des secours médicaux d'urgence, et contribuer à la formation et/ou à l'entraînement des personnes prestataires dans un service de secours.	Ecole d'aide médicale urgente	X					X		X	X			I
Assurer les formations nécessaires aux exigences du métier d'agriculteur et du secteur vert : agrégation phytopharmacie, mécanique tracteur et hydraulique du matériel agricole et horticole, informatique, gestion.	Ecole post-scolaire d'agriculture	X				La pertinence de cette formation technique dans l'ensemble de l'offre de formations proposées par la Province de Liège ne s'éducore nullement du fait que celle-ci s'adresse à un secteur moins prioritaire sur la palette des missions provinciales.	X		X				I
Développer l'innovation pédagogique en ce compris par la réalisation de supports pédagogiques nécessaires à des activités formatives de qualité et assurer la formation continue des personnels enseignants de l'enseignement de la Province de Liège.	Centres des méthodes d'enseignement	X					X		X				I
Promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle en formations initiales et continuées, tous niveaux, réseaux et opérateurs confondus	Espace qualité formation - Observatoire	X					X		X				I
Accompagner temporairement, dans une structure extra-scolaire, des jeunes soumis à l'obligation scolaire se trouvant en situation de décrochage ou d'exclusion scolaires.	Espace tremplin		X					X	X				
Promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège par une approche partenariale (rôle d'ensemblier) avec tous les opérateurs susceptibles de contribuer à cet objectif	Maison des langues	X					X		X				I
Insertion socio-professionnelle de personnes adultes présentant une déficience physique et/ou une maladie entraînant un handicap social et professionnel	CRT		X					X	X				
Service d'ensemblier et d'ingénierie de la formation au service des communes et du secteur privé	Ensemblier de la formation	X					X		X				I

JEUNESSE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITÉ	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect	

Mise à disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, à titre gratuit, de matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition	Prêt de matériel	X									X	X		II
Délégation de régisseurs son et lumière		X					X				X	X		II
Gestion technique des Rencontres de Huy		X					X	X					X	II
Participation aux manifestations provinciales et extra-provinciales		X					X						X	II
Logistique / Transport camion		X					X				X	X		II
Soutien et organisation d'activités, se construisant soit autour de l'apprentissage d'une technique artistique, soit autour d'une approche environnementale, à destination des jeunes en vue de développer leur créativité et leur expression	Développement territorial, activités culturelles d'animation	X									X	X		II
Acte Jeunes (Place aux enfants)		X	X						X		X			II
Classes de Dépaysement / Découverte nature et Patrimoine liégeois		X					X					X		II
Centre de jeunes (Projet Adolescent, soutiens ponctuels aux Maisons des Jeunes)		X					X					X		II
Aides ponctuelles à des initiatives extérieures / Nature - Environnement / Créativité (Délégation d'animateurs - Subsidiation - Régie son et lumière)		X					X			X		X		II

LOGEMENT

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	

Aides aux Agences Immobilières Sociales (sur base du code wallon du logement)				X			X							
Participation financière aux projets de logements sociaux (en complément aux aides de la Région wallonne dans le cadre de projets acquisitions/rénovations prévus à l'article 54 du code wallon du Logement et à des initiatives locales de rénovation de dessus de commerces dans les quatre centres urbains de la province)				X			X							
Organisation et soutien à des actions en faveur des résidents permanents des campings et zones résidentielles				X			X							

MISSIONS JURIDICTIONELLES

						Type de compétence			Soutien aux communes			AXE	
ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct		Indirect
Validation des élections des conseils des communes, CPAS, zones de police et autres missions juridictionnelles diverses				X				X					

PATRIMOINE CLASSE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect	
Octroi de subventions dans le cadre de l'exécution de travaux de restauration de bâtiments classés publics ou privés				X				X					

CENTRES PMS ET PSE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Decentralisation par délégation	Decentralisation "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	

Assurer l'accompagnement et le soutien des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit. Les missions prennent la forme de 8 axes : l'offre de service, la réponse aux demandes des consultants, la prévention, le repérage des difficultés, le diagnostic et la guidance, l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien à la parentalité et l'éducation à la santé.	Centres PMS	X						X		X	X			I
Suivi médical et promotion de la santé auprès des élèves des enseignements maternels, primaires, secondaires, spécialisés et supérieurs non universitaires : 4 missions décrétales : mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé - suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé et la politique de vaccination - prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles - établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires	Promotion de la santé à l'école	X						X		X	X			I

RELATIONS EXTERIEURES

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	

Assurer une visibilité et une notoriété de la Province de Liège et de ses composantes à l'étranger grâce à l'organisation, la participation ou le soutien à des manifestations d'envergure internationale et aux projets et échanges bilatéraux développés soit dans le cadre de Chartes d'amitié et de collaboration soit ponctuellement avec des partenaires européens dans des matières bien ciblées, essentiellement au niveau européen.	BREL	X					X				X			IV	
Au niveau européen : participation aux actions menées notamment dans le cadre des réseaux européens : CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) et Partenalia (Association des provinces européennes ou pouvoirs locaux équivalents), Euregio-Meuse Rhin, Grande Région...		X						X				X			IV
Coordination du Centre Europe Direct Province de Liège : actions de sensibilisation à l'Europe vis-à-vis du grand public, des communes, des écoles etc, missions de veille informative et de recherche de fonds européens au bénéfice, en interne, des services provinciaux, et en externe, des structures locales, assistance des pouvoirs locaux au montage de projets européens		X						X			X				V
Rôle d'interface vis-à-vis de la Région wallonne pour la mise en place des actions de relations extérieures en coordination avec les structures concernées (AWEX, WBI...)		X						X				X			IV

SANTE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	

Développement d'une médecine préventive proche des citoyens et réalisation de dépistages spécifiques	Dépistage mobile	X					X					X	III
Accueil, soins et accompagnement au profit de personne rencontrant des problèmes de santé mentale	Centre hospitalier spécialisé "L'accueil"		X				X					X	
Recherche de substances toxiques dans l'eau et les denrées alimentaires en collaboration avec les laboratoires des services agricoles ainsi que des laboratoires extérieurs	Laboratoire de toxicologie environnementale et industrielle	X					X			X			III
Promotion de la santé par l'organisation ou la participation à des événements ponctuels	Promotion de la santé	X					X			X			III
Etudier les habitations suspectes de receler des éléments nuisibles pour la santé des occupants sur appel de ceux-ci avec l'aide de leur médecin-traitant, et informer préventivement les citoyens tant propriétaires que locataires qui s'adressent à lui avec des questions concernant les pollutions intérieures.	Service d'analyse des milieux intérieurs	X				Les communes sollicitent le SAMI pour des missions d'information au public	X					X	III
Contrôle des absences pour maladies des travailleurs et expertise dans le cadre des accidents du travail	Médecine de contrôle	X					X			X			III
Développement d'une médecine préventive et réalisation de vaccinations spécifiques aux voyageurs	Médecine du voyage	X					X					X	III
Organisation d'exams médicaux à l'attention de sportifs afin d'identifier les risques potentiels, éviter une pratique inadéquate du sport et ainsi les orienter vers des activités adaptées à leurs possibilités et aspirations	Médecine sportive	X					X					X	III
Prise en charge du sevrage tabagique sous forme de thérapies de groupes ou individuelles	Centre d'aide aux fumeurs	X					X					X	III
Organisation de consultations diverses dans le domaine de la santé	Consultations			X		La présence des médecins spécialistes est néanmoins indispensable pour assurer le plateau technique nécessaire à la médecine du sport	X					X	
Recueillir les données statistiques et épidémiologiques provenant des différentes structures de la santé	Observatoire de la santé		X			L'Observatoire wallon de la Santé sollicite un partenariat avec les Observatoires provinciaux	X					X	

SECURITE

						Type de compétence		Soutien aux communes			AXE			
ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Autonomie	Deconcentration par délégation	Deconcentration "pour compte de"	Supracommunauté		Direct	Indirect	Non
Interventions financières en faveur des services d'incendie afin d'alléger les charges pesant sur les communes			X				X							V

SOCIAL

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUE	ABANDONNÉE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Supracommunauté	Direct	Indirect	

Octroi d'interventions financières à caractère social auprès de particuliers et associations ou organisations - Octroi de prêts hypothécaires et complémentaires au logement (frais de notaire ou transformations)	Interventions financières à caractère social + Logement (prêts sociaux)		X (interventions financières à caractère social)	X (prêts au logement)		Dès lors que la Région wallonne revendique clairement une maîtrise du logement social, il nous apparaît que les prêts sociaux au logement, bien qu'ils visent un public précarisé et une réalité immobilière propre au bassin liégeois, peuvent être abandonnés.	X								
Lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes et promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans le vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision	Cellules égalité hommes-femmes et violences physiques et sexuelles	X			X*			X							III
Aide à domicile auprès des familles confrontées avec leur(s) enfant(s) en bas âge à des difficultés éducatives ou présentant des négligences pouvant déboucher sur de la maltraitance	Cellule d'aide à domicile		X					X							
Organisation d'animations destinées aux enfants des écoles du cycle dans les domaines du respect de l'enfant et de son bien être et de la prévention des abus sexuels et de l'inceste	Cellule Commission provinciale d'information et de prévention pour le respect de l'enfant et de l'adolescent	X			X*			X							III
Actions dans les domaines de l'information et de la prévention en matière de dépendances excessives à un produit licite ou illicite	Cellule assuétudes	X			X*			X	X						III
Mise en place d'actions visant d'une part à aborder les grands phénomènes de société intéressant les seniors et d'autre part à favoriser et développer le volontariat	Cellule seniors et volontariat	X						X							III
Gestion d'un centre d'informations sociales et d'une bibliothèque spécialisée et organisation de formations ou journées d'études dans le domaine du social	Cellule documentation/formations/info-sociales		X					X	X						
Actions dans les domaines de l'information et de la prévention en matière de suicide	Cellule suicide	X			X*			X							III

1. Les actions menées dans le cadre de l'Égalité des chances et principalement le volet « violences », de la prévention du suicide et des assuétudes et de l'aide aux enfants (CIPREA) ou aux seniors, sont considérées comme des actions prioritaires dans la mesure où il s'agit de matières personnalisables, normalement relevant d'autres niveaux de pouvoir mais qui ne font pas l'objet d'une mise en œuvre concrète par ceux-ci. A cet égard, la Province joue le rôle d'un pouvoir public de proximité, capable d'initier des actions d'une part et d'autre part, de coordonner ou de renforcer les actions mises en place par les pouvoirs locaux et les acteurs du secteur social.

2. Les actions menées dans le cadre de l'Égalité des chances et principalement le volet « violences », de la prévention du suicide et des assuétudes ainsi que du CIPREA ont été également marqué dans la colonne des actions nouvelles (X*) dans la mesure où ces actions ont été regroupées derrière le portail « OPENADO ». Ce guichet unique destiné aux jeunes, à leurs proches et aux professionnels innove en offrant des services existants à une tranche de la population particulièrement soumise aux problèmes sociaux dont s'occupent lesdits services. La nouveauté réside donc principalement dans un accueil personnalisé et un accompagnement psychologique le cas échéant. OPENADO est la garantie que pour chaque problème, une réponse la plus adaptée possible sera apportée. Il est important à ce sujet de rappeler qu'OPENADO travaille en relation avec l'ensemble du réseau psycho-médico-social de la Province de Liège.

SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Disconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect		Non
Organisation de marchés conjoints auxquels les communes, CPAS, intercommunales ou diverses associations peuvent s'associer		X				Comme repris dans la DPR (p256) - Soutien aux Communes.	X				X			V
Réalisation de projets d'infrastructure pour les pouvoirs locaux, intercommunales, et autres personnes morales de droit public + coordination de la sécurité	Assistance technique	X				Comme repris dans la DPR (p256) - Soutien aux Communes.	X				X			V
Réalisation d'outils cartographiques pour les pouvoirs locaux, intercommunales et autres personnes morales de droit public	Cartographie	X				Comme repris dans la DPR (p256) - Soutien aux Communes.	X				X			V
Traitement des sanctions administratives pour les communes qui ont sollicité la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial (Nouvelle loi communale)	Sanctions administratives	X						X			X			V
Traitement des sanctions administratives pour les communes qui ont sollicité la mise à disposition d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial (infractions environnementales - Décret wallon du 5 juin 2008)	Sanctions administratives	X						X			X			V
Mise à disposition d'un service de médiation	Médiation				X		X				X			V
Apport de conseil en matière de législation, notamment au niveau des marchés publics	Conseils juridiques				X		X				X			V
Organisation de marchés stocks auxquels les communes, CPAS, intercommunales ou diverses associations peuvent s'associer	Marchés stocks				X		X				X			V
Organisation de Grands Événements culturels (commémorations historiques) ou sportifs (Tour de France, Giro, Vuelta, ...).	Cellule des Grands Événements	X				Grâce à une longue expérience (EuroFête, Année Simenon, Commémorations Saint-Lambert, Notger, Erard de la Marck, Grands départs du Tour de France, du Giro et venue de la Vuelta), chacun convient de la pertinence comme mission prioritaire de la Province de Liège de l'organisation de Grands Événements culturels ou sportifs que des communes ne pourraient seules mettre sur pied .	X				X			V
Agencer les éléments d'une réflexion générale sur la mobilité en province de Liège en vue d'une gestion raisonnée et efficace d'un réseau de tram ayant un impact direct ou indirect sur l'ensemble du territoire de la Province de Liège lequel devra s'intégrer dans un schéma moderne de transport en commun.					X	La coordination provinciale de Liège des pouvoirs locaux pourrait solliciter la Région en vue de confier à la Province de Liège la mission d'assurer la coordination de la mobilité sur son territoire et plus particulièrement la mise en œuvre et la gestion du futur réseau de tram ayant un impact direct ou indirect sur l'ensemble de la Province de Liège.		X			X			V

SPORTS

						Type de compétence		Soutien aux communes			AXE			
ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté		Direct	Indirect	Non
Développer, promouvoir, accompagner et soutenir le sport dans toutes ses formes en Province de Liège	Service des sports	X					X				X			II
Organisation, en divers sites décentralisés, d'activités sportives à l'attention des enfants de 4 à 11 ans, en vue de les initier à diverses disciplines avant de se spécialiser, éventuellement, via une affiliation à un cercle sportif, selon leurs aspirations et capacités	Académie des sports	X					X					X		II
Gestion d'un complexe sportif	Complexe provincial de Naimette-Xhovémont	X					X					X		II
Gestion d'une piste cycliste	Piste cycliste d'Alleur	X					X						X	II
Gestion d'un centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football	Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de la Région wallonne (CREF)	X					X						X	II
Gestion d'un centre de formation de tennis	Tennis Huy	X					X				X			II
Gestion d'un centre de formation de tennis de table	Centre de formation de tennis de table de Blegny	X					X						X	II
Octroi de services divers aux fédérations et associations sportives provinciales	Maison des sports	X					X						X	II
Participation au développement d'un centre de formation de Haut niveau en partenariat avec l'Ulg et les Villes de Liège et Seraing	Centre de formation de haut niveau des élites sportives de la Communauté française				X		X			X				V

TOURISME

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	

Promouvoir le tourisme en province de Liège sous toutes ses formes	Fédération du Tourisme de la Province de Liège	X					X			X				IV
Accueil, à Harzé, au sein d'un domaine exceptionnel de séminaires, conférences, congrès, colloques ou autre évènement professionnel à destination des entreprises et à titre accessoire accueil d'évènements privés et hébergement aux Domaines de Logne et de Palogne	Domaine touristique des vallons de la lemrée	X					X				X			IV
Gestion du parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel et de sa maison	Centre Nature Botrange	X					X			X				IV
Gestion et exploitation des installations, équipements et centres d'activités touristiques situés sur l'ancien charbonnage de Blegny-Trembleur et environs	Blegny-Mine	X					X				X			IV
Développement d'un tourisme à vocation sociale au sein du domaine exceptionnel de Wégimont ainsi que l'hébergement tant au Domaine de Wégimont qu'à l'espace Belvaux.	Wégimont	X					X				X			IV

TUTELLE

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence			Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct	Indirect		Non
Exercice d'une tutelle administrative sur un ensemble de délibérations prises par les autorités communales, sur certaines décisions relevant de législations spécifiques (explosifs, monuments et sites), ainsi qu'à l'égard des CPAS, des fabriques d'église, de l'établissement laïque, du culte orthodoxe et du culte musulman.				X					X					

VOIRIES ET COURS D'EAU

ACTIVITÉS	ENTITÉS	PRIORITAIRE	EN CONTINUITE	ABANDONNEE	NOUVELLE	COMMENTAIRES ET REMARQUES	Type de compétence		Soutien aux communes			AXE	
							Autonomie	Décentralisation par délégation	Déconcentration "pour compte de"	Supracommunauté	Direct		Indirect
Assurer la gestion et l'entretien des voiries provinciales	Voiries			X		Le Décret wallon du 12 février 2004 relatif à l'organisation des provinces prévoit le transfert de cette compétence vers la Région wallonne. En attente de l'arrêté d'exécution.		X		X			
Gestion et entretien des cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie et mission de conseil sur les cours d'eau de 3 ^{ème} catégorie	Cours d'eau			X		Le Décret wallon du 12 février 2004 relatif à l'organisation des provinces prévoit le transfert de cette compétence vers la Région wallonne. En attente de l'arrêté d'exécution. Les Communes souhaitent transférer les cours d'eau de 3 ^{ème} catégorie vers la Province (gestion plus efficace des bassins hygraphiques).		X		X			
Assurer la gestion ordinaire (entretien et déneigement) du RAVEL (structure régionale)	Ravel				X	L'investissement restant de la compétence de la Région Wallonne.			X	X			V

PROPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL

Définition des axes prioritaires

1. Préambule

Les propositions d'axes prioritaires s'inscrivent dans la première étape de la réforme des provinces qui précède celle qui redéfinira, par une modification de la Constitution, le nouveau cadre de l'institution et le devenir de son autonomie fiscale et de son assemblée.

La formulation de ces propositions repose donc, à ce stade de la réflexion, sur les postulats fondamentaux suivants :

- **le maintien de l'autonomie fiscale au profit de la province afin de lui permettre de continuer à exercer de manière optimale les compétences qui revêtiront un caractère prioritaire dans son chef ;**
- **le maintien d'une autonomie de décision suffisante dans le chef d'autorités provinciales élues démocratiquement et à l'occasion d'une élection directe, afin de préserver le caractère de proximité essentiel à l'adéquation et la performance des politiques provinciales ;**
- **le maintien de la notion d'intérêt provincial entendue au sens d'un intérêt supra communal lié à un territoire pertinent pour des politiques supra communales ;**
- **l'absence d'impact négatif sur le personnel actuellement en place ;**
- **l'absence d'impact négatif sur le niveau et la qualité des services prestés offerts aux différents publics auxquels les politiques provinciales sont destinées ;**

- **l'absence de rupture dans la continuité des services prestés et dès lors la proposition de modalités de transferts ou d'abandon de compétences respectueuses des intérêts de tous les interlocuteurs et concertées avec eux.**

Il faut encore insister sur le constat, qui résulte clairement de l'analyse des missions actuelles de la Province, selon lequel nombre de ces missions participent de la notion de « matières personnalisables » qui relèvent des compétences de la Communauté dont la participation à la réflexion future s'imposera. Les propositions formulées ci-après nécessiteront dès lors une concertation spécifique avec ce niveau de pouvoir qui détient en ces matières, la compétence normative ainsi qu'une compétence financière par le biais du subventionnement des politiques décentralisées menées par les provinces, que ce soit dans le cadre de leur autonomie de décision ou de délégation.

Certaines missions actuelles sont également confiées aux provinces par l'autorité fédérale avec laquelle une nécessaire concertation devra être menée pour concrétiser l'abandon de certaines compétences proposé dans le cadre du présent travail.

Enfin, il est précisé que la présente proposition de définition des axes prioritaires de la Province de Liège procède par un regroupement de missions telles qu'elles ont été décrites supra et sans qu'il soit donc utile, sous peine de redites, de les représenter à ce stade de manière exhaustive. Des précisions seront par contre données chaque fois qu'une redéfinition de la mission est envisagée, qu'une mission ou activité nouvelle est proposée ou qu'un abandon de mission ou activité est envisagé et les liens utiles avec les déclarations de politique communautaire et régionale seront faits.

2. Proposition de définition des axes prioritaires

Les axes prioritaires suggérés ci-après sont au nombre de cinq et s'appuient sur le tableau récapitulatif des missions et activités qui précède en proposant un regroupement jugé cohérent de celles-ci.

Il est à noter que le cinquième axe développé « supracommunalité et soutien aux communes » revêt un caractère transversal. Cependant pour des raisons méthodologiques, il est présenté au même rang que les autres axes prioritaires.

I – DEVELOPPEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Le premier axe prioritaire proposé par le Collège provincial est celui constitué par les compétences liées à l'**enseignement**, la **formation**, les **centres psycho-médico-sociaux** et les **centres de promotion de la santé à l'école**.

Il s'agit là d'un ensemble de missions dans lesquelles la Province de Liège a développé une politique complémentaire aux politiques fédérales, communautaires, régionales et communales, dans le cadre de la décentralisation administrative et de la supracommunalité.

Ayant pour finalité l'insertion socio professionnelle des adolescents et des adultes et la rencontre des besoins du secteur public, des entreprises, et du secteur non marchand, l'enseignement provincial ainsi que la formation constituent des métiers de base de la Province de Liège.

Sur base de la notion de territoire pertinent, un enseignement secondaire provincial a été développé dans les principales villes de la Province afin d'offrir aux adolescents, à l'issue de leurs études primaires, un enseignement secondaire réparti de manière équilibrée sur le territoire provincial. La Province a particulièrement développé un enseignement de type technique de transition, technique de qualification et professionnel, dans lequel elle a acquis un niveau d'expertise élevé. Participe également des missions prioritaires de la Province l'organisation d'un enseignement secondaire en alternance par des formations adaptées aux besoins des entreprises pour favoriser autant que possible le redéploiement économique. Dans le même esprit, priorité reste accordée à la mise en œuvre d'un enseignement technique et professionnel spécialisé compatible avec les difficultés spécifiques rencontrées par les adolescents physiquement handicapés ou encore aux formations continuées à destination des adultes dans le cadre d'un enseignement de promotion sociale, afin de favoriser le plus largement possible l'intégration sociale.

L'offre d'enseignement supérieur non universitaire en hautes écoles a, dans un souci de rationalisation, donné lieu à une fusion de trois entités de laquelle est née la Haute école de la Province de Liège – la plus importante de la Communauté française - qui compte plus de 8.000 étudiants et dont la diversité des formations répond également aux attentes de la société, des entreprises et des administrations publiques.

Cette action majeure de la Province de Liège menée d'initiative dans le cadre de la liberté d'enseignement, d'une part et de l'intérêt provincial, d'autre part, tout en étant

réglementée par le pouvoir communautaire, doit d'autant plus s'inscrire dans un axe prioritaire qu'elle se voit d'emblée expressément reconnue par la Déclaration de politique communautaire, laquelle précise que « le Gouvernement veillera à renforcer les synergies entre les réseaux de l'enseignement officiel organisé et subventionné par la Communauté (communes, provinces et Cocof) en créant une coupole des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel tout en respectant les prérogatives de chacun. »

L'offre d'enseignement de la Province de Liège se complète également d'une offre de formation qui résulte à nouveau d'une initiative née dans le cadre de la rencontre de l'intérêt provincial et développée pour répondre principalement aux besoins des administrations publiques. Tout en étant régie à ce jour tant par les pouvoirs fédéral que communautaire et régional, cette compétence reste un des atouts majeurs de l'axe prioritaire proposé.

Riche de nouvelles infrastructures, l'institut répond de manière optimale aux besoins de formation des services de sécurité (policiers, pompiers, ambulanciers) et des agents des services publics dans le cadre de l'école des sciences administratives, ce qui fait de lui un partenaire privilégié et de proximité des autorités communales.

A cet égard, il est fondamental de constater que l'intention de créer une école d'administration publique qui est exprimée dans les Déclarations de politique communautaire et régionale repose sur l'idée de s'appuyer sur des structures existantes. Ce projet est exprimé en ces termes : « Afin de développer une approche cohérente et renforcée de la formation, il est important de disposer d'un outil moderne et performant. C'est pourquoi le Gouvernement mettra en place une Ecole d'administration publique en s'appuyant sur les structures existantes qui coordonnera et impulsera, au niveau de la Région wallonne, la Communauté française et la CoCoF, une véritable culture du management public. Cette école serait ouverte aux agents de la fonction publique régionale, communautaire et locale. L'école d'administration serait chargée de concevoir, planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi d'une politique de formation, comprenant la formation initiale et continuée des agents. Par ailleurs, elle organisera les formations en management. Dans cette perspective, L'École d'administration publique accueillera les agents de la fonction publique communautaire et régionale, ainsi que, pour les formations relatives aux mandataires, les candidats éventuels à ces fonctions. Les organes de l'école intégreront l'organisation d'un comité scientifique ». La Province propose d'emblée la reconnaissance de l'Institut provincial de formation des agents des services publics en qualité de structures susceptible de dispenser des cours dans le cadre de la nécessaire proximité que cet enseignement requiert.

De manière générale, l'expérience acquise par la Province de Liège en matière de formation et la connaissance qu'elle détient des attentes et besoins spécifiques des secteurs publics et privés la rendent totalement apte à se positionner dans une mission de coordination générale des formations à l'échelon de son territoire en s'appuyant sur ses propres structures mais aussi sur l'ensemble des opérateurs de formation actifs sur son territoire.

Les actions provinciales en matière de gestion des Centres psycho-médico-sociaux et des Centres de promotion de la santé à l'école sont des corollaires des politiques en matière d'enseignement et de formation et participent intimement à l'exercice de ces deux grandes missions.

Ces quatre missions intimement liées par leur finalité commune, que sont l'enseignement, la formation, les Centres psycho-médico-sociaux et les Centres de promotion de la santé à l'école, telles qu'elles sont décrites ci-avant dans la partie consacrée à leur analyse constituent donc un premier axe prioritaire auquel sont affectées pas moins de la moitié des ressources humaines de la Province (enseignants et non enseignants) et pas moins de la moitié des ressources financières.

II – DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le deuxième axe prioritaire en matière de développement culturel et sportif se décline sur base des missions décrites supra et reprises d'une part, sous les vocables **culture** et **jeunesse** qui, à terme, doivent s'intégrer et s'harmoniser mieux encore. Elles regroupent toutes les actions provinciales contribuant à favoriser la connaissance, participant de manière plus large à l'épanouissement culturel de la population, de l'enfance à l'âge adulte et favorisant les initiatives et les loisirs à vocation culturelle et, d'autre part, sous le vocable **sports** qui regroupe l'offre de services en vue de développer, promouvoir, accompagner et soutenir le sport sous toutes ses formes et favoriser l'initiation et l'accès du plus grand nombre aux diverses disciplines sportives.

En ce qui concerne plus particulièrement la culture, notre réflexion sur la pertinence de l'apport de la Province de Liège aux citoyens, aux institutions, aux associations est fondamentale. Notre démarche est largement supplétive à celle de la communauté Wallonie-Bruxelles, dès lors la continuité en fait un axe prioritaire comme pour l'ensemble des matières personnalisables.

Les missions tendant à favoriser et promouvoir l'accès à la lecture et aux multimédias à destination du plus grand nombre exercées au sein des bibliothèques et de la médiathèque et dans le cadre du réseau ALEPH initié par la Province sont exercées dans le cadre d'une compétence décentralisée expressément reconnue par la Communauté et régie par elle et s'inscrivent pleinement dans le cadre de la supracommunalité. Qu'il s'agisse en effet de la gestion de la plus grande bibliothèque locale de la Province directement accessible à un public de plus en plus étendu en raison du développement du réseau informatisé des bibliothèques, de la bibliothèque itinérante qui va à la rencontre de la population sur son lieu de vie ou des bibliothèques centrale et principale au service des autres bibliothèques et du réseau, ces services regroupent une offre de services structurée au public et aux communes de la Province. Cette activité fondamentale reste prioritaire et il s'indique de souligner d'emblée ici que la Déclaration de politique communautaire confirme elle-même ce positionnement en ces termes : « Les 529 bibliothèques offrent à tous un accès essentiel à l'écrit, vecteur de la pensée à tous les stades de l'apprentissage, en développant l'esprit critique et l'émancipation sociale. Le Gouvernement s'engage à lancer, en concertation avec les instances d'avis concernées, un plan ambitieux destiné à développer et renforcer le lien entre les pratiques de lecture de la population et les bibliothèques publiques, tel qu'initié par le décret sur les bibliothèques publiques ». Avec le développement de son réseau ALEPH, la Province de Liège entend jouer un rôle très actif dans le développement des bibliothèques locales en appui desquelles elle se positionne en vue de structurer l'action de proximité. Ledit réseau est le moyen d'organiser au niveau du territoire provincial un catalogue de médias le plus large possible et permettre ainsi à tout un chacun d'accéder le plus largement possible à la lecture tout en préservant la nécessaire proximité du service tant par le biais du prêt inter bibliothèques que par la circulation de bibliobus.

Les autres activités menées par ailleurs plus largement dans le domaine de la culture, en faveur de tous les publics, foisonnent et sont poursuivies dans la finalité du maintien d'un haut niveau de développement culturel de la province et de sa population et d'un soutien intensif à la création, afin de favoriser la naissance de talents. Ces actions ont été développées d'initiative en qualité d'autorité décentralisée et relèvent, le cas échéant, du pouvoir normatif de la communauté. Elles constituent un second pan de l'axe prioritaire culturel. Qu'il s'agisse d'interventions financières pour soutenir des institutions culturelles ou des projets ou d'interventions structurantes et d'appui dans les domaines du théâtre, de la musique, des arts plastiques ou de la création de manière générale, ou encore de toutes les initiatives en faveur des publics jeunes, celles-ci reposent sur une connaissance pointue des besoins et des possibilités de développement liés au territoire provincial qu'il est essentiel de préserver par le maintien de ce niveau de proximité.

L'enjeu des années à venir est d'encourager et de stimuler les projets supra communaux en vue de fédérer les énergies et les compétences des opérateurs culturels de terrain en croisant les structures institutionnelles (Centres Culturels, Bibliothèques, centres d'expressions et de créativité, Comités culturels Locaux, Académies, Centres de Jeunes, etc...) pour croiser les publics et se nourrir des atouts, expériences et compétences de l'autre. Ces projets peuvent prendre deux voies distinctes : soit se développer sur des axes thématiques soit sur des approches territoriales nourries d'identités et de terroirs. L'objectif de cette démarche volontariste est de couvrir mieux encore le territoire de référence la Province en élargissant grâce à des moyens nouveaux l'aire de rayonnement des acteurs culturels et leur efficacité.

Il est à noter que la Déclaration de politique communautaire développe les grands axes de la politique culturelle du Gouvernement communautaire et qu'il appartient à la Province d'y intégrer et de faire évoluer sa propre politique culturelle afin de poursuivre son action sur le territoire provincial en parfaite complémentarité avec la Communauté, sur base d'une concertation. L'on notera à cet égard que la Communauté exprime la volonté de piloter le développement territorial de la culture en ces termes : « Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pilotera un vaste chantier visant à organiser un nouveau développement territorial équilibré de la culture. Les Régions seront les partenaires privilégiés de ce projet de maillage territorial et coordination. A cette fin, les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions wallonne et bruxelloise favoriseront sur le terrain des convergences entre les différents acteurs directs et indirects de la culture. La mise en œuvre de ce chantier s'effectuera sur base de différentes analyses, études, réalisées par le Conseil général des Politiques culturelles, en concertation avec l'Observatoire des politiques culturelles ».

Enfin le troisième pan de la mission culturelle prioritaire de la Province reste la conservation du patrimoine historique et culturel au travers de la gestion du Musée de la Vie Wallonne et du Château de Jehay, lesquels sont par ailleurs des lieux d'exposition privilégiés.

La politique sportive menée au sein de la Province de Liège est présentée au titre d'axe prioritaire et ce, dans le même esprit que celui qui préside au maintien des activités culturelles sur le territoire provincial. Ces activités participent en effet fondamentalement à l'émancipation et l'épanouissement des individus et nécessitent une action de terrain à l'échelon provincial le plus pertinent en termes de proximité.

La Province de Liège a, il faut le souligner, développé d'initiative en cette matière une politique unique qui s'inscrit d'ores et déjà pleinement dans les objectifs définis par la Communauté elle-même et qui n'a de cesse de promouvoir la pratique du sport dans toutes les tranches de la population.

Cette politique est de surcroît guidée par un esprit novateur qui génère des projets visant à combler au mieux certaines carences de l'offre sportive actuelle. Au rang de ceux-ci, doit être mise en exergue la création de l'Académie des sports qui a pour objectif d'organiser, en divers sites décentralisés et à des prix très démocratiques grâce à l'intervention de la Province, des activités sportives à l'attention des enfants de 4 à 11 ans, en vue de les initier à diverses disciplines avant de se spécialiser, éventuellement, via une affiliation à un cercle sportif, selon leurs aspirations et leurs capacités.

Outre la mise à disposition d'infrastructures performantes et parfois unique sur le territoire provincial, au bénéfice tant des clubs sportifs que de la population ou encore de l'enseignement de tous réseaux et notamment provincial, la Province mène par ailleurs une réflexion sur la mutualisation des infrastructures sportives publiques pour un meilleur partage de celles-ci et une accessibilité plus grande encore pour les citoyens, ces actions s'inscrivant parfaitement dans un cadre de supracommunalité.

Dans le cadre de ces projets, la Province se positionne toujours comme un partenaire des communes ou des clubs sportifs et jamais comme un concurrent de ces derniers, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le fonctionnement de la récente académie des sports. Elle entend poursuivre cette politique dans un esprit fédérateur et générateur d'initiatives afin d'améliorer toujours le niveau sportif de la population depuis l'enfance et tout au long de la vie.

A cet égard, il s'indique d'emblée de citer déjà ici l'implication de la Province dans le projet de création d'un centre sportif de haut niveau, initiative supralocale par excellence, laquelle sera mieux décrite infra à l'occasion de la présentation des projets spécifiques et nouveaux que le Collège provincial se propose de mener dans le cadre de la supracommunalité.

III – PREVENTION DE LA SANTE ET ACTION SOCIALE

Un troisième axe prioritaire reprenant les missions menées en matière de **santé** et d'**action sociale** est proposé.

A cet égard, il importe de souligner que la Déclaration de politique communautaire, sous le titre « Une politique de prévention de la santé ambitieuse », présente les domaines dans lesquels la Communauté entend exercer son action :

- le développement des conditions de bien-être dès l'enfance,
- la prévention du suicide,
- une gestion et une prévention renforcée des assuétudes,
- l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle,
- la prévention du sida et des infections sexuellement transmissibles,
- la promotion des habitudes saines en matière d'alimentation et d'activité physique,
- un renfort au dépistage des cancers et aux programmes de vaccination,
- une attention particulière aux personnes âgées et à leur santé.

En ce qui concerne la Province de Liège, l'on relève d'emblée que ces matières sont réparties en deux thèmes que sont la santé et l'action sociale, lesquelles ont pour finalité le bien-être physique, mental et social de l'individu au sein d'un environnement de qualité.

La politique menée par la Province dans le domaine de la santé relève à nouveau d'une initiative d'intérêt provincial tout en étant régie par la Communauté. Le dépistage précoce des maladies est un des domaines où elle a développé une organisation et des compétences indéniables. La spécificité de la Province de Liège réside particulièrement dans le fait d'avoir organisé sa politique de médecine préventive sous la forme d'un dépistage itinérant effectué au sein de cars spécialisés qui vont à la rencontre de la population sur son lieu de vie et touchent ainsi également les couches les plus défavorisées. La politique de prévention est menée en totale et permanente concertation avec le monde médical et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Communauté tels qu'ils sont décrits dans sa Déclaration de politique générale. Elle se complète par ailleurs par une démarche constante de promotion de la santé.

Au-delà, des services plus spécialisés ont été développés, lesquels font partie intégrante de cet axe prioritaire. Ainsi en est-il du service de médecine sportive qui offre aux sportifs de tout niveau, à un tarif démocratique, dit « forfait sportif », un ensemble d'exams médicaux afin d'identifier les risques potentiels, d'éviter une pratique inadéquate du sport et les orienter vers des activités adaptées à leurs possibilités et aspirations. Cette activité est bien entendu un corollaire de la politique sportive développée par ailleurs par la Province et se doit d'être poursuivie prioritairement dans un souci de cohérence avec celle-ci. Il est à souligner le fait que le service des

consultations médicales qui ne trouve pas spécifiquement sa place dans le cadre des missions provinciales sera abandonné, les médecins y fonctionnant actuellement étant affectés totalement à la médecine sportive où leur spécialisation est essentielle à la qualité de ce service.

Le service de médecine du voyage voit également ses activités considérées comme prioritaires dès lors que celui-ci a, au fil des années, acquis une expérience qui en fait un pôle local unique et très spécialisé qui répond parfaitement aux attentes des voyageurs.

Il en va de même du Service d'analyse des milieux intérieurs dont l'action spécifique est expressément reconnue par la Déclaration de politique régionale en s'inscrivant dans une parfaite complémentarité avec la politique régionale (cf. p. 71 : « Le Gouvernement veillera à recueillir les données sur la pollution intérieure récoltées par les Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) et P. 72 : Le Gouvernement propose d'élaborer un protocole d'accord avec les SAMI (ambulances vertes) afin d'harmoniser les modes d'intervention et de récolte des données, en veillant à ce que ce service de détection des pollutions intérieures soit accessible à tous les citoyens »).

Enfin, les laboratoires de toxicologie environnementale et industrielle qui ont pour finalité la recherche de substances toxiques dans l'eau et les denrées alimentaires et qui travaillent par ailleurs en parfaite synergie avec les laboratoires agricoles spécialisés dans l'analyse des terres, sont des outils performants que la Province entend inscrire dans un partenariat avec d'autres acteurs institutionnels telles l'Université de Liège, l'ISSEP ou d'autres structures privées.

L'ensemble de ces activités qui s'inscrivent dans la politique de la santé au niveau provincial, doivent être poursuivies, en totale concertation avec la Région et la Communauté, au niveau du territoire de la Province, par les services provinciaux détenteurs d'une connaissance pointue du terrain et d'une expérience indéniable.

Quant aux autres missions relevant de la politique de la santé de la Communauté, il résulte de l'analyse menée supra que celles-ci sont exercées en Province de Liège dans le cadre de la compétence intitulée « Affaires sociales », tout en étant parfaitement intégrées dans la notion plus large de santé donnée par la Communauté. Ce constat plaide également en faveur du positionnement de l'ensemble de ces actions en un axe prioritaire commun de la Province de Liège.

La poursuite des missions sociales doit également se définir en concertation avec la Communauté afin de fixer le cadre de partenariats et les indispensables règles de complémentarité qui doivent présider au développement d'une politique commune et parfaitement cohérente. La Déclaration de politique communautaire précise d'ailleurs à cet égard que : « Afin que la promotion de la santé soit assurée auprès de tous, et en particulier des populations les plus vulnérables, les programmes seront déclinés jusqu'au niveau local, en collaboration avec tous les acteurs concernés ». La Province se positionne, sur base de son expérience et de l'importance des moyens dont elle dispose, en cette qualité d'acteur supra local et entend poursuivre ses missions actuelles, si besoin dans le cadre d'une mission déléguée de la part de la Communauté dans les matières visées ci-dessus.

L'on notera par ailleurs que le gouvernement communautaire mentionne également sa volonté de « mener une politique cohérente en matière d'assuétudes et, à cette fin d'organiser avec la Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une table ronde sur les assuétudes réunissant tous les niveaux de pouvoir concernés ». Dans ce cadre, le projet novateur de la Province de Liège, projet pilote subsidié par ailleurs par la région wallonne, qui consiste en la création de points cannabis-alcool (Liège, Seraing, Visé, Waremme et Herstal), doit être mis en exergue en ce qu'il comporte une action de prévention, d'orientation et de prise en charge brève.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les personnes d'origine étrangères et les personnes handicapées trouve également sa place dans ce même axe prioritaire et moyennant les mêmes conditions d'exercice des compétences au niveau provincial.

Dans le cadre de la politique sociale actuelle, une initiative provinciale novatrice doit être soulignée ; il s'agit de la création d'un poste d'entrée à un espace spécifique appelé « OPENADO » (Orientation Prévention des Enfants et des Adolescents). La vocation de cet espace est de regrouper en un guichet unique destiné aux jeunes, à leurs proches et aux professionnels, des services existants en vue d'offrir à cette tranche de la population particulièrement soumise aux problèmes sociaux un accueil personnalisé et adéquat et, si besoin, un suivi psychologique et ce, en relation avec l'ensemble du réseau psycho-médico-social de la province.

Enfin, la question de la pertinence de maintenir dans le giron provincial un établissement hospitalier psychiatrique se pose, dès lors que les provinces ne sont légalement, mais théoriquement, plus autorisées à gérer de tels établissements, l'entrée en vigueur de

cette interdiction restant tributaire de la parution des arrêtés royaux d'exécution de la législation ayant édicté celle-ci. La Province entend poursuivre cette activité en terme de continuité d'action dans l'attente d'une redéfinition plus globale des politiques en matière de soins psychiatriques, d'une part et de la réalisation d'une consultance tendant à une analyse complète de l'activité et de ses possibilités d'intégration dans un réseau plus large, d'autre part.

IV – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

L'**économie**, dans le cadre d'une gestion intercommunale structurante des projets au niveau du territoire provincial, l'**agriculture** et le **tourisme**, par le biais d'une action fédératrice en matière de développement et de promotion du tourisme constituent ensemble un quatrième axe prioritaire.

Le rapprochement de ces missions se justifie par le constat que celles-ci participent toutes à des degrés divers à une politique structurante et cohérente de développement économique durable du territoire provincial et du milieu de vie de ses habitants.

Si l'animation économique est citée par la Déclaration de politique régionale au rang des compétences où la Région pourrait intervenir de façon plus efficace. Il n'en reste pas moins qu'au travers de la constitution à l'initiative de la Province d'une seule intercommunale pour tout le territoire (SPI+), dont toutes les communes de la province sont membres aux côtés de celle-ci (majoritaire), une politique des plus cohérente et respectueuse des intérêts de tous les interlocuteurs est menée au niveau du territoire provincial en partenariat avec le pouvoir régional et les organes dont celui-ci a par ailleurs souhaité la mise en place dans la province. La province s'avère ici encore le territoire pertinent pour développer ou mettre en œuvre une politique économique respectueuse de la diversité des intérêts en présence.

Si, par la volonté de la Région, l'animation économique en tant que telle ne peut constituer un axe prioritaire de la Province, celle-ci revendique en tout état de cause le rôle de pouvoir opérateur, via la SPI+, de la politique régionale sur son territoire et un pouvoir fédérateur ou coordinateur des initiatives locales en la matière. Elle s'inscrit ainsi résolument dans le rôle de soutien aux communes dans le cadre d'une politique supra communale en totale concertation avec toutes les communes. Ce rôle, la SPI+ entend d'ailleurs le renforcer encore par une activité nouvelle dite « intelligence territoriale » qui, par une intégration des notions d'aménagement du territoire, des infrastructures et des services (dont veille et benchmarking) tend à faire du bassin de vie que constituent

les 84 communes de la province un territoire durable reposant sur la connaissance, les collaborations entre acteurs publics et privés, le partage d'informations et le lancement de projets structurants. Ainsi la SPI+ pourrait-elle être un des opérateurs de la mise en œuvre du schéma de mobilité à l'échelle de la province, projet dont il sera plus amplement question dans l'axe V consacré à la supracommunalité et au soutien aux communes.

Si le tourisme n'est quant à lui pas du tout évoqué par la Déclaration de politique générale régionale, la politique provinciale en la matière, fondamentalement fédératrice a toujours été reconnue et valorisée par le Gouvernement wallon au travers des différents contrats de partenariats conclus en cette matière avec lui par la Province dans le cadre de la dotation du fonds des provinces.

La Région wallonne consacre d'ailleurs la collaboration avec les provinces dans nombres des décisions qu'elle prend en la matière en leur conférant expressément certaines missions qui font d'elles les opérateurs locaux privilégiés de la politique touristique.

La Province revendique dès lors le maintien d'une compétence déléguée complémentaire à la politique régionale en matière de tourisme en constatant que celui-ci est devenu une composante à part entière du développement économique territorial générateur d'emplois non délocalisables et participe de ce fait à une politique provinciale prioritaire. Afin d'argumenter encore le poids relatif du Tourisme dans le développement économique durable de proximité, l'objectif de la Province est de structurer l'offre de tourisme pour la rendre plus attrayante et plus lisible. A cette fin, elle a la volonté de créer et développer une structure de commercialisation de produits touristiques articulés sur des axes porteurs.

Par ailleurs, la province entend maintenir son implication dans la gestion de sites touristiques, présentant par ailleurs un intérêt patrimonial, social ou culturel.

Il est essentiel en outre de souligner ici le rôle de pouvoir organisateur du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel que la Province entend continuer à assumer, à la demande des communes sur le territoire desquelles s'étend ce parc. La Province est en effet en Wallonie la seule à assumer cette mission qui se situe par excellence dans le cadre de la supracommunalité.

L'agriculture constitue en tant que telle une composante à part entière du développement économique durable du territoire provincial, raison pour laquelle elle est intégrée dans cet axe commun avec l'économie et le tourisme.

En cette matière, la Province agit essentiellement comme un partenaire de la Région wallonne, détentrice de la compétence, et des associations actives sur son territoire. Sur base de l'expérience acquise, la Province revendique un rôle d'opérateur, au niveau de son territoire, dans la mise en œuvre de la politique agricole menée par la Région wallonne et sous l'égide de celle-ci. Qu'il s'agisse de missions spécifiques ou de gestion de projets novateurs au niveau européen, la Province a démontré, à suffisance, sa parfaite connaissance des spécificités territoriales en la matière et sa capacité à assumer des missions spécifiques. Le rôle de la Province s'inscrit parfaitement dans la philosophie de la Déclaration de politique régionale qui prône « de conserver le rôle régulateur des pouvoirs publics afin de maintenir une activité agricole sur l'ensemble du territoire, tout en défendant le concept d'une agriculture familiale rénovatrice, performante et rentable » et dont l'objectif est de « garantir une agriculture durable et multifonctionnelle pour relever les défis du siècle ».

C'est ainsi que la Province entend poursuivre prioritairement les activités de ses laboratoires d'analyse des sols en intégration dans le « réseau qualité sud » de la région wallonne, d'une part et en partenariat avec « Nitrawal », organisme régional « chargé d'améliorer l'azote agricole et d'encadrer les activités d'élevage ».

En matière de productions végétales et maraîchères, les activités tendant à l'expérimentation et à la diversification des productions, l'encadrement et les outils indispensables pour développer une agriculture raisonnée et l'encadrement de la filière bio ou de la filière de production des cultures non alimentaires seront poursuivis dans le cadre d'une continuité d'action.

L'ensemble des activités développées dans le cadre du Centre provincial liégeois de promotion et de gestion en agriculture seront poursuivies dans le cadre de la continuité de l'action provinciale et une action nouvelle sera développée en vue de la promotion des circuits courts et de la commercialisation des produits du terroir en parfaite adéquation avec la Déclaration de politique régionale, laquelle entend « promouvoir la consommation de produits wallons et de produits issus de l'agriculture biologique ».

Enfin, il est à souligner que la Province envisage l'abandon de la gestion des deux outils que sont le Centre d'insémination porcine d'Argenteau et la Ferme provinciale de Jevoumont. En ce qui concerne le premier cité, il faut constater que, bien qu'il constitue

un outil unique en Wallonie et que son maintien à ce niveau puisse rencontrer les attentes de la profession, il n'en va plus ainsi au niveau du territoire provincial qui a donc, en l'occurrence, perdu sa pertinence pour la continuité de cette action. La ferme provinciale de Jevoumont, dans son action centrée sur la conduite d'un troupeau laitier à hautes performances ne se justifie plus dès lors que la génétique laitière a été confiée à l'AWE. Toutefois, cet outil pourrait trouver une place d'avenir dans le cadre de la recherche universitaire ou être maintenu comme outil pédagogique pour l'enseignement en agronomie ou encore être converti en ferme expérimentale bio, outil inexistant actuellement sur le territoire wallon.

Enfin, l'on notera que ce développement territorial durable ne va pas sans une politique de relations extérieures guidée par la volonté d'assurer la visibilité et la notoriété de la Province à l'étranger et de renforcer le positionnement de celle-ci au niveau de l'Europe, terrain prioritaire des futures chartes de coopération. Néanmoins la province restera disponible pour le cas où des opérateurs liégeois (académiques et/ou stratégiques) viendraient à la solliciter. C'est ainsi que le rôle de la Province, et plus particulièrement de la SPI+, continuera à s'inscrire dans une logique de parfaite complémentarité avec les acteurs économiques régionaux comme l'AWEX.

V – SUPRACOMMUNALITE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

Une priorité entend être accordée d'une part, à toutes les actions que la Province peut développer pour apporter une assistance administrative et technique aux pouvoirs locaux sans empiéter sur les compétences ou domaines d'activités d'autres acteurs publics ou privés et, d'autre part, au développement de projets spécifiques supracommunaux. L'axe prioritaire recouvrant ces actions comportera donc deux branches distinctes selon que la Province se situera dans le cadre de la mise à disposition de services au profit des pouvoirs locaux pour répondre à leur demande ou de propositions de procédures conjointes dans une optique de rationalisation ou qu'elle entendra se situer en tant qu'opérateur supracommunal pour la mise en œuvre de projets ayant une telle portée.

Le soutien aux communes se traduit actuellement dans les politiques provinciales suivantes que la Province poursuivra et développera prioritairement :

- organisation de marchés conjoints, notamment en matière de fourniture d'énergie, de défibrillateurs,
- offre d'une assistance technique pour la réalisation de projets d'infrastructures et coordination de la sécurité,
- réalisations d'outils cartographiques

- mise à disposition de fonctionnaires sanctionnateurs.

La Déclaration de politique régionale envisage quant à elle aussi au nombre de ces actions possibles :

- l'information et le conseil en matière d'énergie,
- la rédaction de cahier des charges,
- l'entretien du ravel,
- le soutien à l'élaboration de dossiers européens.

La Province de Liège entend prioritairement poursuivre ou étendre son offre de service pour répondre à ces suggestions ou par ailleurs à la demande expresse des pouvoirs locaux.

Ainsi, pour ce qui concerne l'information et le conseil en matière d'énergie, les services provinciaux sont d'ores et déjà en mesure de mettre à disposition des pouvoirs locaux les outils qu'ils ont développés pour la gestion du patrimoine provincial, dans un premier temps et dont la pertinence est avérée et de dispenser tous les conseils utiles ou encore en faire application dans les projets qu'ils sont appelés à mener à la demande des pouvoirs locaux. Plus largement, compte tenu du caractère transversal de la démarche, la Province fera bénéficier les pouvoirs locaux du travail qu'elle mène actuellement en vue de la mise en place d'un agenda 21.

Pour ce qui concerne la rédaction de cahiers des charges, les services provinciaux compétents en matière juridique et plus spécialement en matière de législation sur les marchés publics sont à la disposition des pouvoirs locaux pour dispenser tout conseil utile et envisager toute collaboration et coordination d'action administrative. Il est à souligner à cet égard que cette suggestion rejoint la demande d'aide expressément formulée par les communes elles-mêmes. Les services provinciaux concernés verront dès lors leur potentiel renforcé pour mettre en place une collaboration optimale. La mise en commun de documents entre pouvoirs locaux sera favorisée au travers de la gestion des dossiers par des outils informatiques permettant la constitution d'une base de données documentaire étendue.

Quant à l'entretien du ravel, cette mission peut bien entendu relever de la Province dans le cadre d'un appui aux communes, pour autant que la notion d'entretien s'entende bien dans une stricte acceptation recouvrant le nettoyage, le fauchage, le déneigement et les réfections légères, à l'exclusion de toutes charges liées à des grosses réparations de l'infrastructure. La Province est en tout état de cause ouverte à une concertation sur les

modalités éventuelles d'un partenariat avec la Région wallonne et les communes pour assurer cet entretien et par là la pérennité du ravel.

Pour le soutien à l'élaboration des dossiers européens, le service des relations extérieures de la Province se verra adjoindre les compétences requises pour mener à bien de tels projets tant en interne qu'au profit des pouvoirs locaux et assurer une indispensable mission de veille et verra, en tout état de cause, ses actions recentrées sur le développement des relations intraeuropéennes, son action dans ce cadre restant prioritaire pour assurer, en dehors de nos frontières, une visibilité et une notoriété de la Province et de toutes ses composantes.

Dans le même ordre d'idées, le service de médiation qu'il est envisagé de créer au niveau provincial pourrait voir sa mission s'étendre aux conflits rencontrés par les citoyens avec les communes et donc être mis au service de celles-ci, si celles-ci en font la demande.

Le soutien aux communes constitue donc, dans toute la transversalité qu'il peut revêtir, une priorité dans le chef de la Province de Liège qui se veut avant tout un partenaire des communes pour les aider à mettre en œuvre leurs projets propres ou leurs projets supra communaux.

Au rang des projets supracommunaux, la Province se positionne en tant que leader pour le développement de pareils projets en partenariat avec les communes mais aussi les instances fédérales, régionales ou communautaires compétentes afin d'assurer tant le montage du projet sous les angles techniques et administratifs que la coordination au niveau local ou avec les autres niveaux de pouvoirs ou autres intervenants.

Ainsi, compte tenu de sa longue expérience (EuroFête, Année Simenon, Commémorations Saint-Lambert, Notger, Erard de la Marck, Grands départs du Tour de France, du Giro et venue de la Vuelta), la Province de Liège souhaite maintenir son action dans l'organisation de Grands Événements culturels ou sportifs que des communes ne pourraient seules mettre sur pied.

Par ailleurs, la Province de Liège se propose de supporter deux projets spécifiques qui, nonobstant le fait qu'ils puissent s'inscrire plus généralement dans les axes prioritaires de compétence cités plus haut, trouvent plus particulièrement leur place au rang des actions supracommunales ponctuelles que la Province entend mener et mettre ici en évidence.

Le premier consiste dans le portage de l'offre conjointe, avec les Villes de Liège et Seraing et l'Université de Liège, en vue de l'établissement en province de Liège d'un centre sportif de haut niveau et ce, dans la continuité de la collaboration qu'elle avait déjà menée auparavant lorsque ce projet a vu le jour à l'initiative de la Communauté. L'examen du cahier des charges est en cours actuellement avec la participation active de la Province.

Le deuxième projet est quant à lui relatif à la réalisation et la mise en oeuvre d'un schéma de mobilité tendant à l'implantation d'un réseau structuré de transport en commun autour de la métropole liégeoise, à l'échelle de la communauté de territoire que constitue la province. Ce projet trouve tout particulièrement sa place dans le cadre non seulement d'une véritable politique d'aménagement du territoire mais aussi de la coordination des pouvoirs locaux que la Province a initiée et qui est le lieu de concertation par excellence sur tous les enjeux stratégiques au niveau du territoire provincial. C'est dès lors avec une volonté fédératrice que la Province se positionne comme partenaire privilégié de ce projet et propose de mettre au service de celui-ci les compétences internes de ses propres services et, au-delà, les compétences externes nécessaires à la construction de pareil projet novateur, comme elle se propose par ailleurs d'y associer la SPI+ dans un rôle opératif. Dès lors que ce projet doit s'intégrer dans un schéma moderne de transport en commun et donc dans un schéma de mobilité global, la Province se positionne comme le lieu de concertation de l'ensemble des interlocuteurs impliqués dans le projet et est disposée à recevoir de la Région wallonne toute mission déléguée que celle-ci estimerait pouvoir lui confier dans ce cadre.

De telles actions, qui sont des exemples significatifs des politiques qui peuvent judicieusement être menées à l'échelon provincial, s'inscrivent dans la volonté de développer la métropole liégeoise dont le rayonnement s'étendra à toute la Province et au-delà des frontières communes avec l'Allemagne et les Pays-Bas dans un contexte eurégional.

Dans le cadre d'une action supracommunale, la Province entend encore rappeler qu'elle reste disposée à mener une action en soutien des communes en matière de sécurité, cadre dans lequel elle maintient sa proposition d'intégrer et d'aider financièrement une structure de gestion unique des services d'incendie à l'échelon provincial, en vue d'une équitable répartition des charges financières et d'une uniformisation du coût par habitant. Il va sans dire que cette action s'inscrit en plus des missions déjà assumées en matière de formation aux métiers du feu et dans la continuité des interventions financières que la

Province a consenties aux profit des communes dans le cadre des partenariats avec la Région wallonne.

Enfin, dans ce contexte de supracommunalité, il convient encore de souligner le positionnement de la Province de Liège en qualité de pouvoir organisateur du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel, dès lors que celui-ci est amené à se perpétuer à la demande même des communes sur le territoire desquelles le parc s'étend. C'est donc en cette qualité que la Province mènera la fusion de la commission de gestion du Parc Naturel et de l'ASBL Centre Nature de Botrange en vue de répondre au prescrit du décret sur les Parcs Naturels et ce, dans un esprit de rationalisation des organes de décisions.

3. Compétences à abandonner

1 - LOGEMENT

Cette compétence est d'ores et déjà annoncée par la DPR comme étant retirée aux Provinces. Il faut constater qu'en Province de Liège, la politique du logement est essentiellement menée par la Société wallonne du logement et toutes les sociétés de logement social qui ont été pionnières et couvrent largement les besoins en cette matière. Bien qu'ayant participé à la constitution de sociétés locales de logement et contribué à la réalisation de projets d'envergure, cette compétence ne revêt cependant pas la valeur d'axe prioritaire en Province de Liège. Dans ce cadre, l'octroi de prêts au logement sera également abandonné.

Il importera cependant que le retrait de cette mission n'entraîne aucune conséquence préjudiciable pour les acteurs locaux concernés et les bénéficiaires et que la redistribution des moyens y consacrés actuellement fasse l'objet d'une concertation large sur base de l'analyse de la mission telle qu'elle a été présentée supra.

2 – PATRIMOINE

Cette compétence est expressément mentionnée dans la Déclaration de politique régionale comme reprise aux provinces. Celle-ci consiste à émettre des avis sur les propositions de classement comme monument ou site et corollairement à contribuer au subventionnement des travaux de restauration affectant ce patrimoine.

Bien que le territoire de la Province de Liège recèle de nombreuses richesses patrimoniales, il n'en reste pas moins que l'intervention financière provinciale, comparée

à l'intervention régionale, ne représente qu'un très faible apport et que l'avis primordial en cette matière relève en tout état de cause au premier chef des communes sur le territoire desquelles les biens se situent et in fine de la Région wallonne elle-même.

L'abandon de cette compétence s'avère dès lors totalement justifié, la Province conservant néanmoins la latitude d'intervenir par des aides ponctuelles en faveur d'institutions ou de projets spécifiques.

3 – TUTELLE

Les principales missions de tutelle sont actuellement exercées par les collèges provinciaux dans le cadre de la déconcentration administrative pour le compte de la Région wallonne et avec l'appui logistique de l'Administration wallonne décentralisée dans les provinces. Les conditions dans lesquelles cette tutelle s'exerce actuellement démontrent que le pouvoir provincial se trouve de plus en plus dépourvu de toute latitude quant à l'exercice de cette compétence. Le regroupement des compétences en matière de tutelle dans le chef des autorités régionales devrait être privilégié.

De surcroît, la Province entend fondamentalement se positionner comme un partenaire des pouvoirs locaux que sont les communes, centres publics d'action sociale, intercommunales, etc. plutôt que comme autorité de tutelle. La Province de Liège se veut davantage un pouvoir local décentralisé, acteur de politiques supra communales à l'échelon du territoire provincial, qu'une autorité déconcentrée de contrôle agissant pour compte d'autres autorités.

Par ailleurs, il résulte de l'analyse de cette mission que les provinces ont encore des attributions de tutelle spéciale dans des matières très résiduelles où une réorganisation des compétences devrait être envisagée dans un souci de plus grande cohérence, les raisons d'être de ces dispositions paraissant par ailleurs avoir perdu leur pertinence à ce jour.

4 – MISSIONS JURIDICTIONNELLES

Dans le même ordre d'idées, les missions juridictionnelles confiées aux collèges provinciaux paraissent devoir être transférées vers des instances apolitiques afin de rencontrer les critiques formulées à l'égard de l'attribution de pareilles compétences à des mandataires élus. Le retrait de cette compétence aux provinces est par ailleurs clairement exprimé dans la Déclaration de politique régionale.

A cet égard, il s'indique de souligner, ainsi qu'il résulte de l'analyse des missions menée supra, que cette compétence ne se limite pas aux seules affaires électorales. Dans la logique du recadrage des missions provinciales, il s'indiquera de procéder à la modification des textes de loi ou de décret qui consacrent encore de telles compétences, dès lors que celles-ci apparaissent comme inusitées au vu du relevé des dossiers de cette nature instruits au cours des cinq dernières années.

5 – VOIRIES ET COURS D'EAU

Cette proposition peut paraître incongrue, puisque la reprise de la compétence en ces matières par le pouvoir régional a été expressément consacrée par décret dès 2004.

Toutefois celle-ci n'est à ce jour toujours pas réalisée et la Province a dès lors assumé sans discontinuité ses responsabilités en la matière.

Il est essentiel, pour la clarification de la situation et préalablement à toute nouvelle réforme en la matière de finaliser les décisions prises à l'occasion de la réforme précédente ou à tout le moins de définir le cadre juridique dans lequel une compétence provinciale devrait encore éventuellement s'exercer.

6 – CULTES ET LAICITE

Mission attribuée par le pouvoir fédéral, la tutelle sur l'établissement laïque et les cultes catholique (fabrique d'église cathédrale), orthodoxe et musulman va de pair avec une charge financière obligatoire dans le chef des provinces, non négligeable, sans compensation ni de la part de l'Etat fédéral, ni de la Région wallonne.

Il est à souligner que la Province ne détient en cette manière aucun pouvoir de décision puisqu'elle est totalement tributaire des décisions des autorités supérieures et qu'elle ne détient qu'une simple compétence d'avis quant à la reconnaissance des établissements chargés de la gestion des intérêts des cultes ou la laïcité. Ce constat est encore renforcé par le fait qu'au niveau de la laïcité, un droit d'assister aux séances du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil central laïque de la Province de Liège est ouvert au Gouverneur de la Province et non au Collège provincial.

La pertinence de cette attribution de compétence aux provinces doit nécessairement être réexaminée dans le cadre de la présente réforme, dès lors que les récentes et nouvelles reconnaissances des établissements liés au seul culte musulman viennent encore grever

très lourdement le budget provincial. Or, il est essentiel que la Province puisse dégager des moyens pour financer ses axes politiques prioritaires.